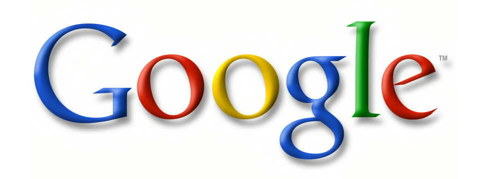



SE TAIRE ET FAIRE

35—1

# HISTOIRE

*DES*

# JUIFS,

*PAR*

Mr. BASNAGE.

*TOME PREMIER.*

# HISTOIRE
## DES
# JUIFS,
## DEPUIS JESUS-CHRIST JUSQU'A PRESENT.

POUR SERVIR DE CONTINUATION A L'HISTOIRE DE JOSEPH.

PAR MR. BASNAGE.

NOUVELLE EDITION AUGMENTÉE.

TOME PREMIER,

PREMIERE PARTIE.




A LA HAYE,
Chez HENRI SCHEURLEER.
MDCCXVI.
Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise.



# PRIVILEGIE.

DE Staaten van Holland ende West-Vriesland, doen te weten, alzoo Ons vertoont is by Gaspard Fritsch en Michiel Bohm, Boekverkoopers der Stad Rotterdam, dat zy Supplianten zeer gaarne in folio zouden herdrukken het Boek geintituleert *l'Histoire des Juifs, depuis Jésus-Christ jusqu'à present; contenant leurs Antiquitez, leurs Rites, & pour servir de Supplement & de Continuation à l'Histoire de Joseph, par Basnage;* welke Histoire voor dezen in deze Provincie door wylen den Boekverkooper Aernout Leers was gedrukt geworden; die daar van zyn Recht aan de Supplianten hadde getransporteert ende overgegeven, ende naderhand met verscheide veranderingen tot Parys met Privilegie van den Koninck herdrukt was geworden, het gene een nieuw en noodig herdruksel gaf; en alzoo de Supplianten bedugt waren, dat het voorsz. Boek in de Fransche oft andere taalen zoude worden overgezet, en nagedrukt, tot groote schade en prejudicie van de Supplianten, waar in niet anders als door Onze Souveraine Authoriteyt konde werden voorzien, ten welken einde zy Supplianten haar waren keerende tot Ons, verzoekende dat het Onze goedheid mogte wezen aan de Supplianten te verleenen Octroy ende Privilegie, voor den tyd van

* vyftien

vyftien achter-een-volgende jaaren, omme geduerende dien tyd het voorsz. Boek in alderhande taalen en formaat alleenlyk te mogen drukken, doen drukken, venten en verkoopen, met speciaal verbod aan allen anderen, van het voorsz. Boek, 't zy in het Fransch, oft eenige andere taalen, in 't groot oft in het klein, niet uitgezondert, naar te drukken, doen drukken, ende verkoopen, op de verbeurte van de naargedrukte Exemplaren, en daar en boven nog zoodanige boete als Wy gewoon waren te stabileren ende te stellen; ZOO IS'T, dat Wy de zaake ende 't verzoek voorsz. overgemerkt hebbende, ende genegen wezende ter bede van de Supplianten uit Onze regte wetenschape, Souveraine Magt ende Authoriteyt dezelve Supplianten geconsenteert, geaccordeert, ende geoctrooyeert hebben, consenteeren accordeeren en octrooyeeren haar mits dezen, dat zy geduerende den tyd van vyftien eerst achter-een-volgende jaren het voorsz. Boek genaamt *l'Histoire des Juifs, depuis Jesus-Christ jusqu'à present, contenant leurs Antiquitez, leurs Rites, & pour servir de Supplement & de Continuation à l'Histoire de Joseph, par Basnage*, binnen den voorsz. Onzen Lande zullen mogen drukken, doen drukken, uitgeven ende verkoopen, 't zy in het Fransch, oft eenige andere taalen,

en

en formaat, verbiedende daarom allen en een ygelyken, het voorsz. Boek in 't geheel oft deel in 't Fransch oft eenige andere taalen naar te drukken, oft elders naargedrukt binnen denzelven Onzen Lande te brengen, uit te geven, ofte te verkoopen, op verbeurte van alle de naargedrukte, ingebragte, ofte verkogte Exemplaaren, ende een boete van driehonderd guldens daar en boven te verbeuren: te appliceeren een derde part voor den Officier, die de Calange doen zal, een derde part voor den Armen der plaatse daar het casus voorvallen zal, ende het resteerende derde part voor de Supplianten: alles in dien verstande, dat Wy de Supplianten met deze Onze Octroye alleen willende gratificeeren, met verhoedinge van hare schade door het nadrukken van het voorsz. Boek, daar door in geenigen deele verstaan, den inhoud van dien te authoriseeren ofte te advoüeeren, ende wel het zelve onder Onze protectie ende bescherming eenig meerder credit, aanzien of reputatie te geven, nemaar de Supplianten, in cas daar inne iets onbehoorlyks zoude influeeren, al het zelve tot hare lasten zullen gehouden wezen te verantwoorden; tot dien einde wel expresselyk begerende, dat by aldien zy dezen Onzen Octroye voor het zelve Boek zullen willen stellen, daar van geen geabre-

brevieerde, ofte gecontraheerde mentie zullen mogen maken, nemaar gehouden zullen wezen het zelve Octroy in 't geheel, en zonder eenige Omissie daar voor te drukken, en dat zy gehouden zullen wezen een Exemplaar van het voorsz. Boek gebonden en wel geconditionneert te brengen in de Bibliotheecq van Onze Universiteyt tot Leyden, ende daar van behooren te doen blyken; alles op pœne van het effect van dien te verliezen; ende ten einde de Supplianten dezen Onzen Consente en Octroye mogen genieten, als naar behooren, lasten Wy allen en een ygelyk die 't aangaan mag, dat zy de Supplianten van den inhoude van dezen doen, laten en gedoogen, rustelyk, vredelyk en volkomentlyk genieten ende gebruiken, cesserende alle belet ende wederzeggen ter contrarie. Gedaan in den Hage onder Onzen grooten Zegele hier aan gehangen den twintigsten December in 't jaar Onzes Heer en Zaligmakers zeventienhonderd tien.

A. HEINSIUS, vt.

*Ter Ordonnantie van de Staten,*

SIMON VAN BEAUMONT.

*Ce Privilege a été transporté à* Henri Scheurleer, *Libraire à la Haye, par l'achat qu'il a fait de ce Livre à la Vente publique tenuë à Delft l'11 Novembre 1715. pour en jouir suivant sa teneur.*

# PREFACE
## SUR CETTE
# NOUVELLE EDITION.

## §. I.

### Des différentes Editions qu'on a faites de cette Histoire.

*J'Avois publié l'Histoire des Juifs, avec beaucoup de Crainte & de Défiance. J'apprehendois que cette Nation, quoi qu'intéressée à savoir un grand Nombre d'Evénemens qui la regardent, ne laissât pas de se soulever contre cet Ouvrage, parce qu'il sortoit des Mains d'un Chrétien. L'Exemple de Joseph, qui a conduit son* Histoire *jusqu'à la Ruine de Jérusalem, où celle-ci commence, autorisoit ces Mouvemens; car, quoi qu'il fut Juif, Prêtre, zêlé pour la Gloire d'Israël; cependant, parce qu'il n'a pas écrit en Hébreu, non seulement on le néglige, mais on lui préfére un Imposteur qui a débité sous son Nom des Fables grossieres, & qui, bien loin d'avoir eu quelque part aux Evénemens qu'il rapporte, n'a vêcu que dans le X Siecle. Cependant, les Juifs ont paru contens de la Sincérité & de la Modération avec laquelle cette* Histoire

 est

*est écrite. C'est un Avantage que de n'avoir pas été contredit par une Nation qui avoit Intérêt à le faire, si j'avois déguisé les Faits, ou que sortant du véritable Caractere d'un Historien, je me fusse échapé à répandre des Duretez & des Outrages, comme on fait trop souvent. J'apprehendois aussi que la Matiere ne plut pas aux Chrétiens, pour qui j'écrivois principalement. Les Juifs sont haïs & méprisés de la plupart des Nations. On n'a pas beaucoup de Curiosité d'apprendre leurs Traditions, parce qu'on les regarde comme fausses. Les Visions des Rabbins & des Cabbalistes sont si bizarres, qu'elles choquent, au lieu de plaire.*

*Enfin, leurs Métaphores hardies sont si éloignées du Génie des Occidentaux, & particuliérement de cet Esprit qui regne aujourd'hui en France, où l'on parle comme le bon Sens le dicte, & où l'Eloquence consiste dans une noble Simplicité, que j'avois raison de craindre qu'on ne méprisât jusqu'au Style & aux Expressions des Juifs.*

*Cependant, on a reçu favorablement cette* Histoire, *dont le Sujet est nouveau; &, si quelques Critiques y ont fait des Remarques & des Censures, j'ai été plus surpris du petit Nombre de Fautes qu'on a relevées dans un si gros Ouvrage, que je n'ai été fâché de la Rigueur avec laquelle quelques-uns m'ont traité, en censurant*

*impi-*

*impitoiablement jusqu'aux Fautes d'Impreßion, & l'Omißion des Accens sur quelques Mots Grecs. En effet, il est difficile de défricher un Désert, & d'y faire à même tems un Parterre qui plaise à tout le Monde. Il n'étoit pas poßible de percer jusqu'au fonds d'un Sujet qui n'avoit jamais été traité, & de n'y point faire d'Omißions, ou de placer cette Foule d'Evénemens & de Dogmes dans un Ordre qui fut approuvé de tous les Critiques. Je suis sensible aux Manieres honnêtes qu'on garde avec moi dans les Censures: & plusieurs l'ont fait; mais, chacun est libre de suivre son Tempérament, & la haute Opinion qu'il a de ses Découvertes. C'est à moi à en profiter, & à corriger mes Fautes, sans avoir égard à la Personne, ou au Style de celui qui les a relevées: & c'est außi ce que j'ai fait dans cette nouvelle Edition.*

*On en a déjà fait plusieurs différentes de celle-ci. A peine la premiere Impreßion de cet Ouvrage étoit elle achevée, que Mr. Taylor la traduisit en Anglois avec beaucoup d'Exactitude *: &, comme si cela ne suffisoit pas, Mr.*



* The History of the Jews from Jesus-Christ to the present Time, containing their Antiquities, their Religion, their Rites, the Dispersions of the Ten Tribes in the East, and the Persecutions this Nation as sufferd in the West. Beinh a Suplement and Continuation of the History of Josephus;

*Mr. Crull* * *en publia dès la même Année un Abrégé dans la même Langue.*

*Mr. du Pin prétendit m'honorer, en faisant rimprimer cette* Histoire *à Paris*, avec un Privilege du Roi. *Mais, mon* Nom *étoit supprimé. C'est une Consolation que d'apprendre par la Main de ceux qui me pillent, que cet Ouvrage* est plein de Recherches utiles & curieuses, *& qu'il ne falloit pas priver de* la Lecture d'un Livre utile & savant les Personnes de Mérite, & qui le souhaitoient. † *En effet, la Confession ne peut être suspecte: c'est la Nécessité qui l'arrache; cependant, j'aimerois beaucoup mieux être privé de cet* Honneur, *que de voir mon Ouvrage déchiré, & mon Habit rapetassé de Haillons de différentes Couleurs.*

*En effet, Mr. du Pin, dont la Réputation étoit déjà faite, ne devoit pas se charger du Soin de m'enlever l'*Histoire des Juifs. *Bien loin d'avoir mérité de lui cette Violence, je l'avois*

*prévenu*

sephus; written in French by Mr. Basnage, translated into English by Thom. Taylor, AM. London, 1708, *folio*.

* The Jews History, as wel Ecclesiastical as civil; being an Abridgement of Sr. Roger l'Estranges Josephus: with a Continuation from the most authentik Records, Misnah, Thalmud, Selden, Spencer, Mr. Basnage, by J. Crull, M.D. F.R.S. in two Volumes, in 8, London, 1708.

† Avertissement de l'Edition de Paris de 1710, en 7 Vol. in 12.

*prévenu par les Louanges qui lui étoient dues ; & j'ai poussé l'Honnêteté jusques dans le tems qu'il travailloit à me ravir mon Bien ; car, j'ai demandé seulement, qu'il voulut se soumettre au Jugement de Mr. l'Abbé Bignon, qui est à la tête de la République des Lettres, le Mecenas des Savans, aussi distingué par son Equité que par son Savoir, quoi que fort étendu. La Religion a servi de Prétexte à ce Rapt : mais, outre que la Religion ne renverse point les Loix de l'Equité, & n'autorise point le Brigandage, c'est que je n'ai point été Controversiste dans l'Histoire des Juifs. Si j'ai touché quelque Article de la Religion, tous les Catholiques Romains sont intéressez à le défendre avec moi, puis que j'ai travaillé uniquement pour prouver la Vérité du Christianisme contre les Juifs.*

*Si c'est un Crime que de ne croire pas tous les Miracles qu'on débite, & de douter de la Vérité de certains Prodiges qui ne font d'Impression que sur les Esprits foibles, j'avoue que j'en suis coupable : mais, Mr. du Pin n'en croit peut-être pas plus que moi, si j'en juge par certains Endroits que sa Main sévere a épargnés. D'ailleurs, c'est par ces Endroits qu'un Historien fidele se distingue des autres. Il ne flatte ni les Princes morts avec leurs Défauts, ni même son propre Parti, lors qu'il sort des Bornes de la Justice. Il ne dissimule ni les Plaintes des Malheu-*

*reux, ni les Raisons qu'ils produisent en faveur de leur Innocence, ni même les Objections qu'ils font, quoi que subtiles, parce qu'elles animent les Docteurs Orthodoxes à faire de nouveaux Efforts pour les renverser. Je ne tremble point au Bruit des Feuilles; au contraire, je suis si persuadé de la Divinité de la Religion Chrétienne, que je n'aprehende point qu'elle soit ébranlée par les Sophismes des Errans. Ils peuvent éblouïr ces Sophismes: mais, en y faisant Attention, on en découvre le Foible, & on fait triompher la Vérité de l'Erreur la plus subtile. J'ai cru que je ne devois être, ni partial, ni Dissimulateur. J'ai laissé aux Juifs leurs Raisons & leurs Apologies. J'ai rapporté les Evénemens dans les Circonstances qui m'ont paru véritables & certaines. J'ai blamé les Injustices, les Violences, & les Persécutions. J'ai suivi les Historiens les plus exacts sans Préjugé, sans Aveuglement, sans Chaleur de Parti, sans avoir égard à l'Apparence des Personnes. C'est par là que j'ai cru remplir le Caractere d'un Ecrivain fidele, & rendre l'Histoire utile, & cette Edition préférable à celle de Paris, qui ne peut être bonne qu'à ceux qui veulent se laisser tromper.*

*En effet, que peuvent penser les Lecteurs, qui me trouvent souvent en Contradiction avec moi-même: tantot Catholique Romain, & tantot Réformé? L'Avanture est extraordinaire, de tomber*

*tomber en Contradiction avec soi-même sans s'être jamais contredit ; & de voir dans les Editions d'une même* Histoire *des Sentimens opposez, sans qu'on puisse en deviner la Raison. On m'attribuera peut-être cette Opposition de Pensées, sans que j'y aie aucune part. Du moins, les Saumaises futurs seront fort embarrassez à démêler ce Point de Critique. Les Exemplaires de l'*Histoire des Juifs *de l'Edition de Paris seront peut-être plus répandus en France que ceux d'Hollande. Certaine Tradition secrete, qu'on a déjà semée à Paris & dans les Provinces, sera reçue de bien des Gens ; que l'*Histoire des Juifs anonyme *est l'Ouvrage de Mr. du Pin. On le soutiendra avec Fondement par l'Autorité de Mr. d'Arnaudin, Approbateur, Contemporain, Docteur de Sorbonne, & Censeur Roial, lequel assure qu'il a* lu par Ordre de Mr. le Chancelier un MANUSCRIT qui a pour Titre, l'*Histoire des Juifs* laquelle il a jugé pouvoir être donnée au Public dans l'État qu'elle est présentement, sans que personne en soit offensé ; & que, bien loin de porter Préjudice à l'Eglise, elle pourra lui être avantageuse, & utile aux Savans *. *En effet, Mr. d'Arnaudin déclare qu'il a lu* l'Histoire



* Cette Approbation de Mr. d'Arnaudin, donnée à Paris le 24 d'Avril 1709, est à la tête du premier Volume de l'Edition de Paris.

*Mr. Crull* * *en publia dès la même Année un Abrégé dans la même Langue.*

*Mr. du Pin prétendit m'honorer, en faisant réimprimer cette* Histoire *à Paris*, avec un Privilege du Roi. *Mais, mon Nom étoit supprimé. C'est une Consolation que d'apprendre par la Main de ceux qui me pillent, que cet Ouvrage* est plein de Recherches utiles & curieuses, *& qu'il ne falloit pas priver de* la Lecture d'un Livre utile & savant les Personnes de Mérite, & qui le souhaitoient. † *En effet, la Confession ne peut être suspecte : c'est la Nécessité qui l'arrache ; cependant, j'aimerois beaucoup mieux être privé de cet* Honneur, *que de voir mon Ouvrage déchiré, & mon Habit rapetassé de Haillons de différentes Couleurs.*

*En effet, Mr. du Pin, dont la Réputation étoit déja faite, ne devoit pas se charger du Soin de m'enlever l'*Histoire des Juifs. *Bien loin d'avoir mérité de lui cette Violence, je l'avois*

*prévenu*

Iephus; written in French by Mr. Basnage; translated into English by Thom. Taylor, AM. London, 1708, *folio*.

* The Jews History, as wel Ecclesiastical as civil; being an Abridgement of Sr. Roger l'Estranges Josephus: with a Continuation from the most authentik Records, Misnah, Thalmud, Selden, Spencer, Mr. Basnage, by J. Crull, M.D.F.R.S. in two Volumes, in 8, London, 1708.

† Avertissement de l'Edition de Paris de 1710, en 7 Vol. in 12.

*prévenu par les Louanges qui lui étoient dues ; & j'ai poussé l'Honnêteté jusques dans le tems qu'il travailloit à me ravir mon Bien ; car, j'ai demandé seulement, qu'il voulut se soumettre au Jugement de Mr. l'Abbé Bignon, qui est à la tête de la République des Lettres, le Mecenas des Savans, aussi distingué par son Equité que par son Savoir, quoi que fort étendu. La Religion a servi de Prétexte à ce Rapt : mais, outre que la Religion ne renverse point les Loix de l'Equité, & n'autorise point le Brigandage, c'est que je n'ai point été Controversiste dans l'Histoire des Juifs. Si j'ai touché quelque Article de la Religion, tous les Catholiques Romains sont intéressez à le défendre avec moi, puis que j'ai travaillé uniquement pour prouver la Vérité du Christianisme contre les Juifs.*

*Si c'est un Crime que de ne croire pas tous les Miracles qu'on débite, & de douter de la Vérité de certains Prodiges qui ne font d'Impression que sur les Esprits foibles, j'avoue que j'en suis coupable : mais, Mr. du Pin n'en croit peut-être pas plus que moi, si j'en juge par certains Endroits que sa Main sévere a épargnés. D'ailleurs, c'est par ces Endroits qu'un Historien fidele se distingue des autres. Il ne flatte ni les Princes morts avec leurs Défauts, ni même son propre Parti, lors qu'il sort des Bornes de la Justice. Il ne dissimule ni les Plaintes des Malheu-*

*reux, ni les Raisons qu'ils produisent en faveur de leur Innocence, ni même les Objections qu'ils font, quoi que subtiles, parce qu'elles animent les Docteurs Orthodoxes à faire de nouveaux Efforts pour les renverser. Je ne tremble point au Bruit des Feuilles; au contraire, je suis si persuadé de la Divinité de la Religion Chrétienne, que je n'aprehende point qu'elle soit ébranlée par les Sophismes des Errans. Ils peuvent éblouïr ces Sophismes: mais, en y faisant Attention, on en découvre le Foible, & on fait triompher la Vérité de l'Erreur la plus subtile. J'ai cru que je ne devois être, ni partial, ni Dissimulateur. J'ai laissé aux Juifs leurs Raisons & leurs Apologies. J'ai rapporté les Evénemens dans les Circonstances qui m'ont paru véritables & certaines. J'ai blamé les Injustices, les Violences, & les Persécutions. J'ai suivi les Historiens les plus exacts sans Préjugé, sans Aveuglement, sans Chaleur de Parti, sans avoir égard à l'Apparence des Personnes. C'est par là que j'ai cru remplir le Caractere d'un Ecrivain fidele, & rendre l'Histoire utile, & cette Edition préférable à celle de Paris, qui ne peut être bonne qu'à ceux qui veulent se laisser tromper.*

*En effet, que peuvent penser les Lecteurs, qui me trouvent souvent en Contradiction avec moi-même: tantot Catholique Romain, & tantot Réformé? L'Avanture est extraordinaire, de*

*tomber*

*tomber en Contradiction avec soi-même sans s'être jamais contredit ; & de voir dans les Editions d'une même Histoire des Sentimens opposez, sans qu'on puisse en deviner la Raison. On m'attribuera peut-être cette Opposition de Pensées, sans que j'y aie aucune part. Du moins, les Saumaises futurs seront fort embarrassez à démêler ce Point de Critique. Les Exemplaires de l'*Histoire des Juifs *de l'Edition de Paris seront peut-être plus répandus en France que ceux d'Hollande. Certaine Tradition secrete, qu'on a déjà semée à Paris & dans les Provinces, sera reçue de bien des Gens ; que l'*Histoire des Juifs anonyme *est l'Ouvrage de Mr. du Pin. On le soutiendra avec Fondement par l'Autorité de Mr. d'Arnaudin, Approbateur, Contemporain, Docteur de Sorbonne, & Censeur Roial, lequel assure qu'il a* lu par Ordre de Mr. le Chancelier un MANUSCRIT qui a pour Titre, l'*Histoire des Juifs* laquelle il a jugé pouvoir être donnée au Public dans l'Etat qu'elle est présentement, sans que personne en soit offensé ; & que, bien loin de porter Préjudice à l'Eglise, elle pourra lui être avantageuse, & utile aux Savans *. *En effet, Mr. d'Arnaudin déclare qu'il a lu* l'Histoire



* Cette Approbation de Mr. d'Arnaudin, donnée à Paris le 24 d'Avril 1709, est à la tête du premier Volume de l'Edition de Paris.

toire des Juifs *en* Manuscrit. *Cela donne lieu de croire que c'est l'Original qui sortoit des Mains de l'Auteur; car, on ne s'avise pas de copier entiérement un Ouvrage de tant de Volumes, pour y faire seulement quelques Changemens. L'Avertissement de Mr. du Pin est trop vague, & trop sec, pour dißiper le Préjugé. En effet, il se contente de dire que cette* Histoire *a été* imprimée en Hollande avec des Digressions & des Parentheses contre la Conduite & la Doctrine de l'Eglise Romaine. *On mettra sur mon Compte les Digreßions & les Parentheses, & on laissera à Mr. du Pin la Gloire de* l'Histoire. *On présumera que le MS. aiant passé en Hollande, une Main hérétique & hardie en a profité, en y fourrant certaines choses conformes à sa Religion, pour le faire passer plus aisément sous son Nom: mais, on ne croira pas que Mr. du Pin ait été capable de s'approprier un Livre composé par un Théologien Réformé, & déjà imprimé sous son Nom en Hollande. On sçait ce qui est arrivé au Cardinal de Noris, & au P. Garnier. Le dernier a inseré dans ses* Dissertations sur Marius Mercator *les Découvertes que le Cardinal de Noris prétendoit avoir faites, dictées dans ses Leçons à ses Disciples, & couchées dans son* Histoire Pélagienne. *Le Cardinal de Noris s'est plaint comme d'un Vol fait par un Disciple qui avoit porté ses Cahiers au P. Gar-*

*P. Garnier. Ce dernier a réclamé contre le Cardinal de Noris, & revendiqué ses prétendues Découvertes. La Société a pris Parti pour le Pere Garnier. Les Savans ont eu meilleure Opinion du Savoir du Cardinal de Noris. La Question est ici beaucoup plus délicate. Mr. du Pin m'enleve mon Histoire. Le tems rendra le Fait plus obscur. On trouvera des Raisons de douter, & des Preuves de part & d'autre. La Rature de mon Nom, la maniere foible dont Mr. du Pin couche son Avertissement, l'Approbation qu'il a fait donner à son* Manuscrit, *découvrent son Dessein: mais, sans percer dans ses Intentions, il a été de mon Devoir de dissiper, autant que je le puis, ces Préjugés, de montrer qu'une Edition estropiée ne doit être reçue de personne. C'est tout ce que je demande; car, ceux qui voudront en savoir davantage peuvent feuilleter mon* Histoire Reclamée: *on y voit les Négligences affreuses de l'Edition de Paris, dans laquelle on a laissé les Fautes les plus grossieres d'Impression, sans jetter seulement les yeux sur l'*Errata *de celle d'Hollande: les Retranchemens qu'on a fait de tous les Rabbins, & de l'Histoire de leurs Ouvrages qui entrent naturellement dans mon Récit: enfin, les Contradictions dans lesquelles on me fait tomber sans aucune Nécessité.*

## §. II.

## Des Critiques qu'on a faites de cette *Histoire*, & particuliérement de celle du Pere Hardouïn.

*Après avoir marqué la Différence des Editions de cet Ouvrage, il ne faut pas dissimuler qu'il y a eu des Critiques qui l'ont censuré. Je mets à la Tête le P. Hardouïn. Il avoit un grand Intérêt à le faire, puis que j'ai combatu sa* Généalogie des Hérodes. *Voici le Fait qu'il faut déveloper en peu de Mots.*

*Le Pere Hardouïn, en composant son* Commentaire sur les Médailles des Hérodes, *s'imagine qu'Hérode le Grand, si connu par nos Ecritures, étoit Athénien de Naissance, Païen de Religion, Platonicien de Secte, Chef des Hérodiens; qu'il étoit Roi de la Judée & de Samarie; que Zénodore étoit à même tems Tétrarque de la Galilée, de l'Iturée, & de la Trachonite. Mais, les Enfans du grand Hérode héritérent de ses Terres, parce qu'ils eurent l'Art d'entrer dans son Alliance, soit par un Mariage, soit par quelque autre Voie qui n'est pas marquée sur les Médailles.*

*En composant* l'Histoire des Juifs *depuis la Naissance de J. Christ, je n'ai pû me dispenser d'examiner la Naissance d'Hérode, sa Religion, l'Etendue de son Roiaume, & le Titre, en ver-*

tu

*tu duquel il étoit Roi de la Judée. Cela m'engagea dans la Réfutation du Systême du Pere Hardoüin fort différent du mien, puis qu'il faisoit des Conjectures, & que je suivois pas à pas Joseph, dont le Témoignage étoit confirmé sur divers Articles par celui de Dion.*

*Le P. Hardoüin n'eut pas la Patience d'attendre que mon* Histoire des Juifs *fut arrivée à Paris, pour écrire contre moi. Il se contenta des Extraits que Mr. de Ballonfeaux, Conseiller du Roi d'Espagne à Luxembourg, Homme de Lettres, & Ami particulier du Jésuite, lui avoit envoiez. Les Extraits étoient fideles, éxacts, & j'aurois tort de m'en plaindre: mais, je ne dirai pas la même chose de la Réponse qu'on me fit. Dès la premiere Page, je remarquai que le Pere Hardoüin avoit changé sa* Généalogie des Hérodes, *afin de critiquer la mienne avec plus de Succès; & quoi que la premiere dut être incontestable, puis qu'elle étoit tirée des Médailles, il ne laissoit pas d'en faire une seconde fort différente de l'autre.*

*Dans cette Seconde* Généalogie, *Hérode le Grand n'est plus que le Prince de la Nation dans la Judée, & d'une petite Partie de Samarie; & on ne lui donne qu'un Fils nommé Archélaüs, qui lui succéda.*

*Mais, Zénodore devient dans cette même Généalogie Frere d'Hérode le Grand, & on lui*

*donne deux Fils qui appartenoient auparavant à Hérode : le premier ; Philippe, Tétrarque de l'Iturée & de la Trachonite, qui avoit épousé Hérodias, Fille d'Hérode le Grand, & Sœur d'Archélaüs, & le second Hérode, premiérement Tétrarque, & ensuite Roi de Galilée, &c.*

*Ce premier Changement est très considérable ; car, Hérode Tétrarque, & ensuite grand Roi, qui dans la* Premiere Génealogie *avoit voulu épouser Hérodias, Veuve de Philippe, & qui persévéroit dans la Religion Païenne, comme son Pere, a changé de Branche dans la* Seconde Généalogie, *& est devenu Fils de Zénodore.*

*Mais, il y a encore un changement, plus grand, parce que dans la* Premiere Généalogie *Agrippa le Grand, sous lequel Jérusalem fut prise, succédoit à Hérode le Tétrarque : Agrippa, son Fils, Général des Troupes Romaines, qui mourut la premiere Année de Trajan, succédoit à son Pere ; & enfin, Bérénice, Fille de cet Agrippa Second, étoit* Grande Reine ; *& ce fut en sa faveur que les Athéniens firent graver une* Inscription, *parce que ses Ancêtres, sortis de cette Ville, en avoient été les Bienfaiteurs.*

*Mais, dans la* Seconde Généalogie, *Bérénice devient la Femme & la Sœur d'Agrippa, comme je l'ai soutenu ; & Agrippa, de son côté,*

chan-

*change de Branche ; car, il devient petit-Fils de Zénodore, au lieu d'être celui d'Hérode. Enfin, Bérénice, cette* grande Reine, *que les Athéniens honoroient, & qui finissoit la Race des Hérodes dans la* Premiere Généalogie, *disparoit à la queue de la* seconde, *& va prendre un Poste très différent.*

*Si le P. Hardoüin avoit eu le Soin d'avertir le Public de ses Variations, je ne serois pas obligé de les remarquer. Mais, l'une de ses* Généalogies *étant Latine, & l'autre Françoise ; l'une aiant été imaginée avant mon* Histoire des Juifs, *& l'autre mise à la tête de la Critique qu'il en a faite, il faut nécessairement en avertir les Lecteurs, qui peuvent encore douter du véritable Sentiment du Pere Hardoüin. J'ignore moi-même lequel de ces deux Sentimens est véritablement celui du Pere Hardoüin, puis qu'il les insere tous deux également dans le Recueil de ses Oeuvres, sans indiquer la plus petite Raison d'un Changement si imprévu. Je pourrois triompher, & dire que c'est parce que je l'ai convaincu par des Preuves incontestables, que Bérénice étoit Sœur du grand Agrippa, & que le reste de sa Généalogie avoit besoin de Correction ; mais, j'aime mieux remarquer que le P. Hardoüin ne doit pas être chagrin de ce que je m'oppose à ses Sentimens, & de ce que je combats ses Conjectures, puis qu'il en change souvent,*

*& qu'il renverse lui-même l'Edifice qu'il avoit élevé avec beaucoup d'Art.*

Diruit, ædificat, &c *.

*La Différence de nos Sentimens sur les Hérodes est née particulierement de ce que j'ai suivi Joseph, lequel aiant vécu dans la Judée sous le Régne de ces Princes, devoit être parfaitement instruit de ce qui les regardoit; au lieu que le P. Hardoüin ne vouloit établir* cette Généalogie que sur l'Autorité de l'Ecriture Sainte, & sur les Preuves que les Médailles nous en fournissent: *mais, l'Autorité des Médailles n'est pas si sure qu'on se l'imagine d'abord; car, ces Critiques hardis en expliquent les Légendes comme bon leur semble; & on accuse même le P. Hardoüin de préférer celles dont les Caracteres sont à demi effacez, afin d'y supléer plus hardiment ce qui lui plait. Pour les Ecrivains Sacrez, ils n'ont pas eu en Vue de nous donner une* Suite Généalogique *des Hérodes, comme Joseph, qui faisoit l'Histoire de sa Nation jusqu'à la Ruine de Jérusalem; ainsi, les Preuves qu'on en tire ne sont pas certaines, parce qu'ils ne parlent que des Hérodes qui entroient naturellement dans l'Histoire Apostolique, qu'ils ne les distinguent pas par leurs Noms & leurs Surnoms, mais seulement par* quel-

* Horatius, Epistol. Lib. I, Epist. I.

*quelques Actions singulieres. J'ai suivi Joseph : mais, on assure que c'est une* Folie & un Ensorcellement, que de le suivre comme j'ai fait, & qu'il n'y avoit qu'un Novateur comme moi capable de tomber dans cet Excès. *D'ailleurs, afin de se défaire sans peine de toutes les Preuves que cet Historien m'a fournies, le Pere Hardouin le rejette comme un Imposteur, & son* Histoire *comme un Ouvrage supposé, & il méprise Dion comme un Copiste de Joseph. Enfin, il pousse la Haine si loin contre cet Historien Juif, qu'il se fait un Scrupule de Religion de lui donner le Nom que des Saints ont porté. En effet, il y Ajoute une Lettre, & l'appelle Josephe par Dévotion* (a). *Un Attentat si inoui dans la République des Lettres a surpris tous les Savans. Personne n'avoit jamais formé le moindre Doute sur l'Antiquité de ces deux Historiens : & si les Critiques se divisent sur un Passage du premier qui regarde J. Christ, ils se réünissent, Anciens & Modernes, à lire son Ouvrage comme une Piece légitime, composée immédiatement après la Ruine de Jérusalem. La Société des P. Jésuites s'est allarmée de cet Attentat ; &, lors qu'elle apprit qu'on l'accusoit, non seulement d'autoriser un Coup si hardi, mais, de cacher un*

(a) Il veut qu'on l'appelle *Josephe*, à cause de Saint Joseph, Mari de la Vierge, & Pere de Jésus-Christ ; & Joseph le Patriarche.

*un Dessein pernicieux à la Religion, en ôtant aux anciens Dépositaires de la Tradition, l'Autorité dont ils jouïssoient depuis un si grand Nombre de Siecles, elle obligea le Pere Hardouïn à signer une Rétractation dans les Formes, & de reconnoitre en particulier l'Autorité de Joseph.*

*Ce Desaveu, signé de la Main du Pere Hardouïn, étoit un nouveau Sujet de Triomphe pour moi. On ne pouvoit plus me regarder comme un* Fou, comme un Homme ensorcelé, & un Novateur extravagant, *puis qu'une Société si considérable rendoit à Joseph sa Préeminence dans* l'Histoire des Juifs, *& se déclaroit en ma faveur contre un illustre Membre de son Corps. Ce Témoignage ne pouvoit être suspect à personne, & décidoit la Question. En effet, toutes mes Objections contre le Systême du P. Hardouïn, tirées des Ecrits de cet ancien Auteur, reprenoient, pour ainsi dire, toute leur Force; & comme je m'étois mis à l'Abri de son Nom, je pouvois demeurer tranquille, puis qu'on ne pouvoit me percer qu'au travers de Joseph, dont le Nom devenoit sacré par la Rétractation de ce Critique impitoiable.*

*Mais, j'ai cru qu'il y auroit de la Foiblesse à profiter d'une Rétractation* commandée. *La Main subit la Loi qu'on lui impose, & elle trace sur le Papier ce qu'on lui dicte: mais, l'Esprit & le Cœur qui plient sous l'Autorité souffrent,*

*&*

*& ne changent ni de Situation, ni de Sentimens. Si le P. Hardoüin avoit Raison avant qu'on l'eut obligé de desavoüer ses Conjectures, elles conservent toute leur Force, malgré sa Rétractation: & par conséquent, elles méritent presque également qu'on les pése, & qu'on les examine. D'ailleurs, le Nom du Pere Hardoüin est devenu trop fameux pour négliger ce qui sort de son Cabinet. Le Mépris qu'on affecte contre les Savans de ce Rang & de ce Caractere, marque souvent plus de Foiblesse & de Colere que d'Equité; & pour moi, je croi qu'il faut écouter tout le Monde, & particuliérement les Savans d'un Ordre distingué.*

Tros Rutulusve fuat.

*Les Evaporations de l'Esprit & les Echapées d'une Imagination vive ne laissent pas d'avoir leur Usage. Elles animent les Critiques à examiner des Matieres sur lesquelles on passoit légérement & sans Scrupule, parce qu'on n'y trouvoit aucune Difficulté. Le Public gagne toujours quelque chose aux Soins qu'on se donne d'aprofondir les Questions, & de les déveloper avec plus d'Exactitude: c'est pourquoi je n'ai pas voulu manquer à répondre au Pere Hardoüin, malgré sa Rétractation, & de faire pour cet Effet une Addition considérable au premier Livre de cette* Histoire, *dans lequel j'ai aprofondi ce qui regardoit la*

Nais-

*τὰ ἀποκείμενα αὐτῷ*, *comme ces Interprêtes l'ont traduit. C'est là un vrai Galimatias. On a beau dire que toutes choses devoient être soumises au Meßie qui étoit la Fin & la Consommation des Sacrifices; c'est là changer l'Etat de la Question, & fourrer un Article de la Théologie Chrétienne dans un Oracle Patriarchal, au lieu de le traduire litéralement, comme on doit faire lors qu'on dispute contre les Juifs.*

III. *En troisieme lieu, on me censure d'avoir dit que* l'Eglise Orientale croioit les Anges corporels, *quoi que je n'aie cité que l'Hérétique Théodote, dont Clément Aléxandrin* * *a fait quelques Extraits: mais on n'a pas voulu lire dans cette même Page le Nom de Justin Martyr, qui cherchoit des Alimens pour ces Anges matériels; celui de Saint Macaire, qui croioit qu'un des grands Motifs qui avoit engagé le Fils à s'incarner étoit le Désir de s'unir à cette Foule d'Etres matériels, dans lesquels il comprenoit les Anges. Saint Basile, St. Cyrille d'Aléxandrie, ont dit la même chose; & il faut avouër que ce Sentiment étoit assez commun en Orient aussi bien que dans le Midi, puis que Tertullien & Saint Augustin ont avancé la même chose. Enfin, Théodote, ce fameux Conroieur, Ennemi de la Divinité de J. Christ, vivoit dès les premiers Siecles; & comme il croioit*

* *Θεοδότου ἐκλογαί*, apud *Clementem Alexandrinum*, pag. 793.

*croioit les Anges corporels, il a pu attribuer son Sentiment à l'Eglise Orientale de son tems sans avoir aucun égard aux Gnostiques.*

IV. *On m'accuse d'avoir voulu découvrir de nouveaux Rabbins, & de m'être trompé en donnant de faux Noms à des Docteurs qui étoient déjà fort connus. Le principal Chef de cette Accusation roule sur Mardochée, Fils d'Eliézer que j'appelle* Bomphatio Constantinopolitanus, & qui est assurement de ma façon; car, R. Mardochai Eliézer s'appelloit Contino; *&, afin de le faire mieux connoitre, on fait plusieurs Extraits de l'Histoire critique de Mr. Simon sur ce Rabbin. Voici l'Endroit de* l'Histoire des Juifs, *qu'il faut nécessairement représenter, afin qu'on juge de la Sincérité de l'Accusateur, & du Poids de l'Accusation.* Mardochée étoit Fils d'Eliézer, & prenoit le Titre de *Constantinopolitain*, quoique son Séjour ordinaire fut à Andrinople. On a déterré depuis peu un Commentaire MS. sur le Pentateuque, dont les Explications sont si litérales, qu'on l'a cru Caraïte: mais, un Auteur qui l'a examiné avoue qu'on ne peut tirer aucune conséquence de son Commentaire. *Ce Savant est Mr. Frey de Bâle, qui a donné des Extraits de ce même Aharon, sur lequel on me fait un autre Procès aussi mal à-propos que sur Mardochée.*

*Cependant, on voit que je lui donne son véritable Nom; que je ne lui attribue point celui de* Bomphatio; *car, au contraire, j'ai dit qu'il marquoit le Nom de la Ville de Constantinople, où il étoit né, quoi qu'il fit son Séjour à Andrinople. Il n'y a point là de Nom supposé; il n'y a point là de nouveau Rabbin inconnu aux Maîtres. Je ne me suis point fait une Gloire de l'avoir déterré: mais, au Défaut du Texte qui ne méritoit aucune Remarque critique, on s'est jetté sur une Note marginale où l'Imprimeur aiant pris un* Beth *pour un* Caph, ב *pour* כ, *a mis en Hébreu* Bomptino *pour* Comptino, *quoi que l'Explication de* Constantinopolitain *y fut ajoutée, on a voulu à force de Bras tirer de ce B, mis au lieu d'un C, la Matiere de deux ou trois Pages de Censure. Mon Crime est d'avoir cité Mr. Frey, qui a lu exactement ce Commentaire d'Eliézer, au lieu de copier le Jugement que Mr. Simon en avoit donné, & dont on vouloit lui faire Honneur en répétant ce qu'il a dit. Voilà le Fait.*

V. *Mais, le grand Chef d'Accusation roule sur les Traditions. Mr. Barat ou Mr. Simon, soutiennent que j'ai pris sur ce Chapitre le Parti des Réformez contre l'Eglise Romaine. Quand je l'aurois fait, le Péché ne seroit pas énorme; sur tout, si j'ai traité la chose modestement; car, les Historiens comparent assez souvent les Mœurs,*

*les Rites & les Dogmes des Etrangers avec ceux de leur Nation & de leur tems. Mais, ce n'est pas là mon Crime : j'ai dévelopé le véritable Sentiment des Caraïtes, & je les ai justifiez contre le Pere Simon, qui croit qu'Aben Esra n'avoit pas entendu leur Sentiment. La Dispute s'éleva sous Alphonse le Batailleur. Aben Esra prit le Parti des Traditionnaires contre les Caraïtes, & les traita injurieusement de Sadducéens, parce que, comme eux, ils rejettoient la Tradition* des Peres, méprisoient leur Autorité, & donnoient trop à la Raison comme les Chrétiens. *Ce Reproche d'Aben Esra n'aiant pas plu au Pere Simon* *, *il soutient qu'il s'est trompé, & qu'il n'a pas entendu les Caraïtes, lesquels* rejettoient seulement les fausses Traditions, & recevoient les véritables. *Ils ne pouvoient pas être condamnez absolument par Aben Esra, qui ne tomboit pas dans les Excès des Traditionnaires : mais, le Fort de sa Censure tomboit sur Jésus-Christ, qui devoit suivre la Tradition des Peres, au lieu* d'innover sur la Religion. *Ce n'est pas moi, mais, le Pere Simon qui se trompe ; car, il ne s'agissoit point de Jésus-Christ, avec lequel les Caraïtes n'avoient rien de commun. Et, Aben Esra les comparoit justement aux Chrétiens qui veulent qu'on se serve de la Raison pour entendre l'Ecriture*



* Le Pere Simon, Critique.

*ture Sainte, au lieu de se soumettre aveuglement à l'Autorité des Docteurs.*

2, *Secondement, Aben Esra ne reprochoit pas aux Caraïtes de* rejetter les Traditions fausses, & de recevoir les véritables; *car, il n'y a personne qui soit assez extravagant pour trouver mauvais qu'on rejette ce qui est faux, & qu'on croie ce qui est véritable. Mais, le véritable Sentiment des Caraïtes est de s'attacher scrupuleusement à la Lettre de l'Ecriture Sainte, & de rejetter la Loi Orale & toutes les Traditions des Peres, comme autant de Nouveautez entierement fausses. Le Pere Simon faisoit donc une double Faute en déguisant le Systême des Caraïtes, & en attribuant à Aben Esra une Accusation chimérique. On devine aisément l'Intérêt qu'il avoit à masquer ainsi les Caraïtes: mais, on ne doit jamais écrire par Intérêt & par Préjugé.*

3, *En troisieme lieu, j'avoue qu'Aben Esra ne donnoit pas dans toutes les Extravagances des Traditionnaires: mais, il y a mille Exemples semblables de Docteurs qui abandonnent les Rêveries des autres Commentateurs & les Excès d'un Parti; &, qui ne laissent pas d'être Traditionnaires zélez; le Pere Simon en étoit lui-même un Exemple.*

4, *Enfin, j'ai comparé le Systême des Caraïtes avec celui des Réformez sur les Traditions;*

*tions ; mais, je ne suis entré dans aucune Dispute. Je n'ai pas même nommé l'Eglise Romaine ; & cette Comparaison des Caraïtes, odieux au reste des Juifs, avec les Réformez ne doit faire peine à personne ; sur tout, puis qu'il ne s'agit que de déveloper plus nettement leur Systême, que le Pere Simon embrouilloit, de peur qu'on ne le connut.*

## §. IV.

Omissions sur l'Etablissement des Juifs en France, reprochées par un Bénédictin. Additions tirées du *Traité de la Police* sur les Juifs de France. Méprise du P. l'Aubrussel, qui, afin de me critiquer, me prend pour un autre. Du Pere de Liron, Bénédictin, & du Pere l'Aubrussel Jésuite.

*Il est très difficile de contenter la Nation des Critiques. Selon Mr. Barrat, je me suis trop étendu sur certains Sujets dans l'*Histoire des Juifs ; *& selon le Pere de Liron, je n'en ai pas dit assez sur d'autres. Ce Bénédictin, qui m'étoit parfaitement inconnu, a fait un gros Livre contre moi contenant 94 pages, in douze : mais, afin de donner un peu plus d'Etendue à son Ouvrage, il a changé le Sens de mes Expressions ; & après avoir emploié le Tiers de son Ecrit à déveloper mon Sentiment sur l'*Etablisse-

ment des Juifs en France, *il ne l'a pas compris, ou plutôt, il n'a pas voulu le comprendre; parce que cette Droiture d'Esprit ou de Cœur uniue fauche la plus grande Partie de son Erudition: je n'ai jamais nié qu'il n'y eût quelques Juifs répandus en France depuis leur Dispersion. Ces Gens-là se fourrent par tout, & cherchent chez toutes les Nations un Asyle particulier qu'ils ne trouvent plus dans la Judée depuis* 1700 *Ans. Ils vont où le Commerce, & l'Espérance du Profit les appelle. Ainsi, ils sont venus en France, comme ils sont allez dans d'autres Lieux, où je ne les ai pas suivis, parce que je n'ai pas entrepris l'Histoire des Particuliers, mais celle de la Nation: cependant, le Pere de Liron me fait un Crime d'avoir passé sous Silence quelque Esclave, quelque Marchand, & deux ou trois Scélerats qu'il a attrapez dans ses Lectures, & dont il fait la Matiere de ses Recueils. Je ne suis point jaloux de ses Découvertes: j'en ferois bien d'autres si je vivois long-tems, & que je n'eusse que cet Objet en lisant les Auteurs la Plume à la main, pour marquer chaque Juif que je trouverois dans l'Indice ou dans le Corps d'un Ouvrage. J'accuse moi-même mon* Histoire *de pareilles Imperfections en y faisant des Additions.*

*Je me trouve seulement redevable au Pere de Liron de deux choses qui m'étoient échapées. L'une est la* Loi Gombette, *& l'autre le* Concile

de

de Vannes, *qui regardent le Corps de la Nation Juive, & l'Antiquité de leur Etablissement en Bretagne; &, comme je ne rougis point de réparer mes Omissions, je les ai ajoutées dans cette nouvelle Edition.*

*Il seroit beaucoup plus juste de me plaindre de ce que le Pere de Liron ne m'a pas appris assez de choses sur les Juifs de France, que de me louër de ces deux Découvertes. En effet, depuis la premiere Edition de cette* Histoire, *il a paru le* Traité de Police *de Mr.* de la Mare, *dans lequel j'ai appris beaucoup plus de Faits, & qui sont plus importans que ceux que le Bénédictin avoit déterrez.*

*On y voit* * *que sous Philippe Premier les Juifs de France s'attachoient à un Seigneur qui les achetoit pour son Service. Il les plaçoit dans un certain Lieu d'où il ne leur étoit pas permis de s'écarter. Ils faisoient partie de l'Héritage; on les hypothéquoit à ses Créanciers; il y avoit lieu de* Complainte *contre ceux qui en troubloient la Possession; & cet Usage dura longtems; car, on remarque dans l'Histoire que l'An 1296, Philippe le Bel fit présent d'un Juif à Charles de Valois son Frere, lequel de son coté vendit au Roi l'An 1299 un Juif de Rouën, nommé Jean de Viol, & tous les autres qui avoient leur*

b 3

* De la Mare, Traité de la Police, Livre II, Titre III, Tom. I, pag. 181.

*leur Domicile dans le Comté de Valois. Ainsi, les Personnes de cette Nation entroient dans le Commerce; & les Princes du Sang; & les Rois même ne rougissoient pas de le faire.*

*On observoit un autre Réglement considérable en France contre les Juifs sous le même Prince; car, on ne vouloit point qu'ils demeurassent au milieu de la Ville de Paris, & on les relégua hors des Portes dans un Lieu nommé* Champeaux, *où on leur permit de batir de petites Maisons, de faire un certain Nombre de Rues étroites qui étoient fermées de tous côtez par des Portes. C'étoit là ce qu'on appelloit* la Juiverie, *qui fait aujourd'hui le Quartier de la Friperie, &c. Cependant, lors qu'ils eurent été rappellez par Philippe Auguste l'An* 1198, *on leur permit de se loger dans quelques Quartiers commodes de Paris, pourvu que ce ne fut pas au milieu de la Ville, & profitant de cette Commodité ils s'habituerent auprès du petit Saint Antoine, de la Montagne de Judas, à la Rue de la Tisseranderie, & l'on trouve encore des Rues qui portent le Nom de Judas & des Juifs. Ils avoient à Paris deux Synagogues & deux Cimetieres, pour lesquels ils paioient une certaine Somme tous les Ans au Seigneur du Lieu. Ils avoient aussi sur la Seine un Moulin, qui ne servoit que pour eux, & Ils en paioient cinq Sols Parisis de Rente aux Religieux de Saint*

*Ma-*

*Magloire, comme on le voit par leurs anciens Titres.*

*Innocent III ne put souffrir cette Tolérance que les Rois de France, & même, les Evêques avoient pour cette Nation. Il en écrivit à ceux de Sens & de Paris l'An 1212; & sa Lettre fut reçue avec un si grand Applaudissement qu'on l'inséra dans le Corps du Droit Canon. Ce Pape fait une Accusation nouvelle contre les Juifs; car, il soutient que les Femmes Chrétiennes devenant Nourrices des Enfans des Juifs, ces derniers les obligeoient de tirer leur Lait, & de le répandre dans les Latrines pendant trois Jours, lorsqu'elles avoient reçu le Corps du Seigneur à Paque, ou dans quelque autre Fête. Si les Juifs étoient persuadez qu'une Nourrice mange réellement un Corps humain, & que ce Corps digéré passât dans sa Substance, ils auroient eu raison de prendre cette Précaution, de peur que leurs Enfans ne suçassent le Sang du Messie, & qu'ils ne contribuassent eux-mêmes à l'Accomplissement de la Malédiction de leurs Peres: mais, comme il n'y a rien de plus contradictoire dans l'Esprit d'un Juif que la Transubstantiation, je ne comprends pas que la Précaution fut nécessaire, ni l'Accusation du Pape véritable.*

*Nous avons parlé de Saint Loüis, qui haïssoit la Nation Juive, & qui condamna au Feu leur Thalmud & divers autres Livres: nous remar-*

querons ici seulement que par les anciens Regîtres de la Chambre des Comptes, il paroit que ce Roi avoit assigné le Douaire de Marguerite de Provence sa Veuve, à prendre sur les Juifs qui lui paioient deux cens dix-neuf Livres, sept Sols six Deniers par Quartier. D'ailleurs, ce Prince, qui avoit travaillé à leur Conversion, leur donnoit des Pensions qui montoient à trois, six, ou neuf Sols par Jour. Cette Dépense est marquée dans les anciens Comptes du Domaine, sous deux Titres: 1, l'une de Batis; & c'étoient les Enfans; & 2, les autres de Conversi, qui changeoient de Religion avec Connoissance. Non seulement, ils joüissoient de ces Pensions pendant leur Vie; mais, ils la transmettoient à leurs Veuves & à leurs Enfans.

Philippe le Hardi, Successeur de Loüis ne se contenta pas de faire observer les Ordres de son Pere: mais, il ajouta, 1, la Loi de porter une Corne à leur Bonnet; & cette Marque d'Infamie leur fut plus sensible qu'aucune autre: c'est pourquoi ils firent divers Efforts pour se racheter; sur tout, lors qu'ils voiageoient, afin de n'être pas exposez aux Insultes des Païsans. 2, On leur défendit de se baigner dans les Rivieres, où les Chrétiens prenoient ce Divertissement; comme si l'Eau, qui coule souvent avec Rapidité, ne laissoit pas de conserver quelque Tache ou quelque Malédiction par l'Attouchement d'un

*d'un Juif. 3, On leur commanda d'observer le Carême, & les Jours d'Abstinence; comme si des Dévotions volontaires, ou que l'Eglise impose à ses Enfans, pourroient sanctifier les Etrangers qui les observent. Enfin, on ordonna que la Nation n'auroit qu'une Synagogue, & un Cimetiere dans chaque Diocese; ce qui étoit beaucoup plus juste.*

*Philippe le Bel, qui ne put consentir au Rapel des Juifs, leur accorda pourtant la Permission de recouvrer les Biens qui n'avoient pas été compris dans la Confiscation; & aiant nommé des Commissaires, les Juifs bannis envoiérent sept Personnes considérables de leur Nation à Paris pour régler cette Affaire; ce qui causa un fâcheux Incident pour eux l'An 1314. Denys de Machault, Juif comme eux, mais converti, plaidoit contr'eux. Ils le firent revenir à la Profession de leur Religion, & le firent disparoitre, afin de le garentir des Poursuites de la Justice. Le Prevôt de Paris les mit en Cause, & les condamna au Feu, par ces quatre Motifs: 1, que la Loi vouloit qu'on brulât un Juif, qui en jettant des Pierres, blessoit un Chrétien, & que l'Ame plus prétieuse que le Corps, avoit été lapidée. 2, Que celui qui vole dans une Eglise avec Fracture mérite d'être livré aux Bêtes, & l'Ame est plus prétieuse que le Vase d'une Eglise, car, c'est le Temple de Dieu. 3, Que ceux qui conspirent contre un Prince méritent la Mort. 4, Enfin, que*

*ceux qui corrompent un Chrétien, sont dignes de la même peine. Le Parlement reformant la Sentence du Prevôt, ordonna que les Juifs demeureroient en Prison jusqu'à ce que Machault eut été représenté, & les condamna à dix mille Livres d'Amende. C'est assez parler des Additions qu'on peut faire à l'*Histoire des Juifs *en France ; il ne nous reste plus qu'à dire, que le tems ne nous a pas permis de placer dans leur Ordre celles-ci.*

*Il faut mettre dans un Rang particulier de Critiques le Pere l'Aubrussel, lequel a mieux aimé me prendre pour un autre, que de ne me mettre pas dans le Catalogue de ceux qui abusent de la Critique en Matiere de Religion.*

* Sur tout, *dit cet Auteur, d'ailleurs fort éclairé,* l'Explication de Mr. Basnage dans son *Histoire des Juifs* ne semble-t-elle pas livrer à l'Incrédulité des Juifs modernes le Texte de cette Prophétie, par le Sens détourné qu'il lui prête, *le Sceptre ne sera point ôté pour toujours à Juda, parce que le Messie viendra le reprendre ?* Parler ainsi, n'est-ce pas remettre l'Accomplissement de la Prédiction à un tems tout-à-fait indéfini selon la Prétention de Juifs, & contre les Expressions précises du Texte ?

*Le Pere l'Aubrussel s'est mépris en me donnant un Ouvrage que je me suis contenté de citer, & je*

* Abus de la Critique, Tom. I, pag. 354.

*je ne sai comment il a pu s'y tromper; car, non seulement, je n'ai point donné à la Prophétie de Jacob l'Explication qu'il m'attribue: mais, je me suis fort étendu pour prouver deux choses fort opposées: 1, l'une, que l'Oracle est parfaitement accompli depuis la Ruine de Jérusalem: 2, l'autre, que cet Accomplissement fait une des Preuves des plus fortes qu'on puisse produire pour démontrer l'Incrédulité des Juifs. Comment satisfaire Messieurs les Critiques? L'un trouve mauvais que je me suis attaché à l'Explication de cet Oracle de Jacob, & qu'afin de lui conserver son Sens & sa Force naturelle, je me suis opposé à la Version des LXX, qui l'affoiblit: l'autre, au contraire, soutient que j'abuse de la Critique, & que je livre le Texte Sacré à l'Incrédulité des Juifs modernes, en ne réfutant pas dans les Formes l'Explication que Mr. Basnage de Flottemanville a insérée dans ses* Annales Ecclésiastiques.

*En effet, c'est lui qui a produit cette Explication qu'on critique, & le Nom de ce savant Annaliste auroit tenu une plus grande Place dans l'Ouvrage du Pere l'Aubrussel, & auroit fait plus d'Honneur & d'Effet que le mien. On voit par là l'extrême Négligence avec laquelle les Critiques, qui veulent censurer les autres, lisent les Ouvrages qu'ils choisissent pour être l'Objet de leurs Remarques: mais, si le Pere*

*l'Aubrussel avoit lu les Ecrits des Juifs, il auroit appris que ce n'est point un Chrétien qui* livre cet Oracle à *leur* Incredulité; *car, ils ont eu assez d'Esprit pour imaginer cette Explication. Ils soutiennent que la Particule* Gnad *signifie* car & parce. *Qu'ainsi Jacob promet à la Tribu de Juda un Regne éternel, parce* que le Messie *viendra, qui domptera les Nations & les fera plier sous son Empire.*

§. V.

Des Entretiens sur divers Sujets d'Histoire.

*Mr. de la Crose est celui de tous les Censeurs qui s'est élevé le plus fierement contre* l'Histoire des Juifs. *J'ai cru qu'il alloit tout abimer avec son Aboab, qu'il avoit fait venir de Hambourg pour me critiquer. Il a cru donner plus de Relief à ses Censures, s'il les produisoit sous le Nom d'un Rabbin qui n'y a aucune part. Il a cru peut-être aussi qu'il valoit mieux mettre des Injures dans la Bouche d'un Juif, que de les faire passer sous le Nom d'un Chrétien; & il auroit eu raison s'il avoit eu cette Bienséance. Mais, Aboab est un Nom imaginaire, & la Critique est purement de Mr. de la Crose.*

*Je ne connoissois ni sa Personne, ni son Nom lorsqu'il envoia ses* Dissertations *à Rotterdam. J'en conseillai l'Impression, & je me contentai de*

*de lui donner Avis qu'il ne falloit pas imputer à toute la Société des Jésuites les Sentimens particuliers du* Pere Hardouin, *ni s'imaginer que ce fut là une* Cabbale *du* Corps *entier. Je n'eus aucune part au Refus qu'on lui fit ensuite d'imprimer dans le même Lieu ses* Entretiens. *Je ne fus pas même consulté. Mais, les Libraires voiant que les* Dissertations *avoient eu peu de cours, eurent peur que si on y joignoit les* Entretiens, *ils ne tinssent trop de place dans le Magasin. C'est ce Refus, dont je suis innocent, qui lui fait dire que j'ai du* Mépris & de la Haine pour lui. *Pour s'en venger, il ajouta à ses* Entretiens *un Dialogue contre moi. Il y attaque feu mon Frere qui étoit dans le Tombeau depuis huit Mois, & dont il feignit d'ignorer la Mort, parce qu'il est honteux de dire des Outrages à ceux qui sont hors de Défense. Il lui attribue* un Front d'Airain, une Conscience insensible, & des Mensonges impudens *. *Enfin, il l'accuse d'avoir fait briguer une Place dans l'Académie Roiale de Berlin; cependant, il n'y eut peut-être jamais d'Homme moins jaloux de Titres que lui. C'est connoitre mal le véritable Honneur & la Gloire, que d'en briguer les Fruits.*

*Le Public a rendu plus de Justice à cet illustre Mort, dont il admire la Politesse, & continue de lire*



* Pag. 243.

*lire avec Plaisir des Ouvrages dont la Délicatesse est reconnue de tous les Connoisseurs. J'ai cru devoir ce Mot d'Apologie à un Frere dont la Mémoire m'est chere. Revenons à la Censure de l'*Histoire des Juifs ; *& voions ces Fautes grossieres, qui, quoi que sémées de loin à loin dans un gros Ouvrage, ne laissent pas de prouver mon Ignorance dans les Langues & dans l'Histoire ancienne & moderne.*

*Ma premiere Faute est l'Omission des Accens ; car, il y a des Mots sur lesquels j'ai négligé d'en mettre, & d'autres où l'Imprimeur les a mal placez. Sur tout, il n'y en a point dans l'Inscription de l'Obélisque que Kirker a inséré dans son Edipe ; & de là on conclud despotiquement que je n'entends pas le Grec. La Faute est énorme. Si jamais je deviens Régent de College ou Correcteur d'Imprimerie, je promets d'être plus exact, & de n'oublier ni Accent aigu, ni Accent circonflexe, ni même aucune Aspiration. Mais, en attendant, il me sera permis de dire que je ne prétends pas être plus savant que Kirker, cet Homme d'une Erudition si vaste, qu'il fait l'Admiration de ceux qui le lisent. Il savoit ce grand Homme, qu'on ne met point d'Accens sur les Marbres, ni sur les Mots qui composent une Inscription. J'ai suivi cet ancien Usage, & copié l'Obélisque de Kirker tel qu'il l'avoit publié.*

On

*On a découvert une Faute beaucoup plus grossiere dans ce même Endroit; car, on y a mis* Θυιθων *au lieu de* Θυηθων. *Il falloit mettre un* η *au lieu d'un* ι. *Je ne sai si Kirker, qui étoit Jésuite, a suivi les Régles de Grammaire que son Ordre prescrit, & s'il a préferé la Prononciation des Grecs modernes à celle des anciens: mais, j'ai cru devoir le copier éxactement, & ce n'étoit pas à moi à éxaminer s'il a péché par Erreur ou par Préjugé. Cela me fait souvenir de cette fameuse Dispute en Angleterre sous le Regne de Henri VIII sur la Prononciation ancienne & moderne de la Langue Grecque. Le Parlement s'en mêla, & defendit de faire des Innovations. Crómwel s'y étoit opposé; mais, Gardiner qui fut après lui Chancelier de l'Université d'Oxfort, écrivit à Cheek, Professeur en Grec, de quitter sa nouvelle Méthode, qui étoit pourtant l'ancienne & la véritable, & lui envoia en son Nom & en celui du Parlement un Ordre de ne distinguer point certains Sons dans la Prononciation, & d'observer la Différence des Lettres seulement dans l'Orthographe;* car, nous entendons que η ι υ n'aient qu'un même Son. *On s'est moqué de cette Sévérité de Gardiner, & on a eu raison. Cependant, aujourd'hui qu'on est revenu des anciens Préjugez, on ne laisse pas d'exercer sa Critique sur une chose qui regarde purement l'Orthographe ancienne ou moderne, & d'en tirer*

*une*

*une Conséquence très forte d'Ignorance contre moi. Le Public jugera si elle est équitable.*

*Voici une autre Faute.* Dans une Citation d'Heraclide, le Surnom d'Apollon ἐξαεργής est écrit en Lettres Latines, *Exaerges*, où je vous prie, *dit Mr. de la Crose*, de remarquer le K changé en X, & l'Aspiration supprimée ; Preuve incontestable aussi bien que la précédente que l'Auteur ne sait pas lire le Grec. *Je suis bienheureux qu'aiant cité dans le même Endroit deux Vers d'Homere, il n'y manque ni Lettre, ni Accent ; car, alors la Preuve de mon Ignorance se seroit changée en Démonstration. J'ai eu véritablement le Dessein de mettre le Titre d'Apollon en Caracteres Latins, & alors il n'étoit plus Question de mettre l'Aspiration. J'ai fait bien pis ; car, trois Lignes après j'ai écrit en mêmes Caracteres Latins celui de* Luce Genetes, *afin que l'Explication que je donne à ces deux Mots fut sensible à ceux même qui ne lisent pas le Grec, & qui doivent pourtant savoir le Mot ou le Titre qu'on explique. Il est vrai que l'Imprimeur a pris un X pour un K ; mais, ce n'est pas ma Faute : & le Mal est-il si grand, qu'il mérite qu'on fasse tant de bruit, & qu'on transporte un Rabbin de Hambourg à Berlin pour lui faire faire de semblables Remarques ?*

*Je mets au rang de ces Minuties le Reproche qu'on me fait de n'avoir pas donné le De à Saint Jean*

*Jean de Climaque, comme si cet Auteur pouvoit m'être inconnu, après avoir fait un très long Extrait de son Ouvrage dans mon* Histoire de l'Eglise, *qu'on devoit consulter avant que de s'ériger en Censeur sur cet Article.*

*C'est une autre Minutie que la Remarque qu'on fait sur une Citation d'Eusebe, & même elle est fausse.* Il falloit, *dit-on*, citer l'Histoire d'Eusebe, Liv. VII, Chap. XXXII, & non pas Liv. X, Chap. VIII, comme le cite Mr. Basnage. *On se trompe. Ma Citation est juste; mais, on l'a rapportée faussement. En effet, afin de me faire tomber en Faute, on me fait citer un Livre d'Eusebe que je n'avois pas en Vue. Il suffit de jetter les Yeux sur la Citation pour remarquer que ces Paroles d'Aristobule,* Dieu est debout pour nous aprendre qu'il a mis les Créatures dans un Etat de Consistence, *ne sont point tirées de l'Histoire d'Eusebe, mais du Chapitre huitieme du dixieme Livre de sa* Préparation Evangelique, *page* 358, *comme je l'avois cité.*

*Je ne puis m'empêcher de dire un mot sur un Passage de Tacite qui m'a attiré des Insultes. On avoit imprimé ainsi ce Passage:* Ceux qui *abandonnoient* le Christianisme apprenoient aussi tot à mépriser les Dieux, à haïr leurs Peres, leurs Enfans, leur Patrie. *Il étoit aisé de corriger la Faute d'Impression en lisant* embrasser

ser *le Christianisme au lieu d'*abandonner ; *& le Passage, tel que je le cite, se trouvoit tout entier dans Tacite :* cependant, *dit Mr. de la Crose*, j'ai lu cet Historien plus d'une fois, & même avec beaucoup d'Attention. Soiez sûr que de tout ce que lui fait dire Mr. Basnage, & qu'il cite en *Statique*, il n'y a pas un seul Mot de véritable. „ *Attendez*, interrompit „ Aboab ; *vous savez que nous n'avons pas cet „ Historien entier. Il se pourroit faire que Mr. „ Basnage auroit trouvé quelqu'un des Livres que „ nous croions perdus, d'où il a pu puiser ce que „ je viens de lire.* Ne raillez point, *repris-je.*„ *En effet, la Raillerie méritoit d'être étoufée, & la Censure le devoit être aussi ; car, il étoit facile de trouver tout ce que j'ai dit, & mis en Lettres Italiques dans tous les Exemplaires imprimez de Tacite, au Livre V de son Histoire, Chap. V, pag.* 528.

*Mr. de la Crose ne s'arrête pas toujours à des Minuties. Il prouve par un Entassement de Vers Grecs, que l'Eau est meilleure que le Vin ; &, après avoir fait cet Etalage d'Erudition, il conclud que je me suis trompé en soutenant que les Rabbins qui comparent les Traditions au Vin, les préferent à la Loi écrite qu'ils regardent comme de l'*Eau. *Mr. de la Crose se trompe ; & il fait parler Aboab en Juif qui ignore parfaitement sa Religion. Il falloit laisser Aboab à Hambourg,*

bourg, ou lui donner un Caractere plus scientifique. Je ne ferai en passant qu'une seule Remarque. Les Rabbins croient que la Loi Orale est sortie de la Bouche de Dieu, aussi immédiatement que la Loi gravée sur les Tables de Pierre. Ils doivent donc avoir le même Respect pour l'une que pour l'autre: mais, ceux qui connoissent l'Esprit humain, savent qu'on n'en demeure pas là, & qu'on a beaucoup plus d'Attachement pour les Traditions, & les Institutions humaines, que pour les divines. C'est pourquoi, afin de mettre cette Vérité dans un plus grand Jour, nous avons ajouté plusieurs Témoignages des Rabbins, qui confirment ce que nous avons avancé.

On m'a fait un Reproche assez général sur quelques Endroits de mon Histoire, qui ne paroissent pas assez respectueux pour les Peres, dont je blame quelquefois les Paroles & les Actions. J'avoue qu'il faudroit me faire Violence pour m'empêcher de dire la Vérité. Je péche doublement si je condamne mal à propos des Saints, dont je vénere le Savoir & le Mérite; mais, je ne les crois infaillibles ni dans le Fait ni dans le Droit. Ils ont pu être Enfans de Dieu & pécher. Vouloir justifier tous leurs Sentimens & leurs Actions, c'est en faire des Dieux, à même tems qu'on avoue qu'ils ont été des Hommes sujets aux mêmes Infirmitez que nous, sans en excepter le

Péché.

*Péché. Est-ce que l'Aveu qu'on fait de la Foiblesse générale des Hommes, sans en excepter les Saints, n'est qu'un Terme vague, qu'il n'est pas permis de déveloper, en entrant dans le Détail de ces Foiblesses lorsqu'elles sont réelles? On parle tous les Jours des Crimes de David; & c'est une Preuve sensible de la Sincérité des Ecrivains Sacrez, que le Récit qu'ils font des Fautes des Patriarches, qu'ils auroient pu ensévelir dans l'Oubli, au lieu d'en transmettre le Souvenir à la Postérité, & on trouvera que c'est un Esprit d'Orgueil & d'Erreur qui nous inspire la Liberté de parler naturellement des autres Saints. J'avoue que comme je n'attache point la Religion à des Personnes, je croi être libre de dire la Vérité, lors même qu'elle n'est pas avantageuse aux Héros du Christianisme.*

*On a cru aussi que je devois insérer un plus grand Nombre de Passages Hébreux, & que je ne l'ai pas fait assez souvent. J'avoue que je l'ai fait à dessein, & que je n'ai pas changé de Sentiment. S'il ne falloit que charger les Marges de Passages Rabbiniques pour faire voir qu'on sait l'Hébreu, il n'y auroit rien de plus facile; car, une Connoissance médiocre de cette Langue suffit pour copier ces Passages, ou pour paier un Copiste en lui marquant où il doit commencer, & où il doit finir. Mais, ce vain Etalage d'Eru-*

dition inutile m'a toujours fait de la peine. On saute ordinairement sur ces Citations Grecques & Latines, dont le Texte de certains Auteurs est farci: On saute encore plus rapidement sur des Caracteres qui font peur, parce qu'on n'est pas accoutumé à les voir, & encore moins à les lire. D'ailleurs, l'Ouvrage qui avoit grossi sous ma Main, auroit formé un trop grand Nombre de Volume, si j'avois inséré tout l'Hébreu que je cite. J'ai donc cru qu'écrivant en François, je devois épargner à mes Lecteurs ce grand Nombre de Citations Hébraïques, & me contenter d'indiquer les Sources d'où je les ai tirées, afin qu'ils pussent y remonter s'ils le trouvoient à propos. Enfin j'ai laissé assez de Termes Hébreux pour faire voir que je pouvois en grossir le Nombre sans beaucoup de Peine.

## §. VI.

### Remarques sur cette Edition.

J'aurois pu passer plus légerement sur toutes ces Critiques; mais, je n'ai point voulu les dissimuler. On est obligé de se taire sur les Louanges, & de les renfermer dans son Sein: mais, il faut exposer au Public les Censures, afin de les soumettre à son Jugement, & de l'aider à connoitre mieux l'Ouvrage qui est sous ses Yeux. Personne ne me condamnera d'avoir re-

poussé

*poussé les Critiques que j'ai trouvées injustes & mal fondées. La Modestie ne s'étend pas jusqu'à se laisser condamner lors qu'on est innocent ; & une juste Défense est non seulement permise, mais nécessaire. Je n'ai offensé personne en me défendant, quoi qu'on m'ait offensé par des Termes injurieux dans les Attaques qu'on m'a faites. Je dirai quelque chose de plus ; c'est qu'en étartant non seulement le personnel, mais, aussi les Remarques inutiles, j'ai profité des autres, & j'ai corrigé les Fautes qui m'étoient échapées. C'est un des Avantages de cette nouvelle Edition.*

*On se plaindra peut-être des Additions, au lieu de les louer, parce qu'une prémiere Edition devient inutile lors qu'on continue à grossir les secondes & les troisiemes. Je ne nie pas que les Acheteurs n'aient quelque Raison de se plaindre : mais, outre que le Malheur est presque inévitable pendant la Vie des Auteurs, je ferai mon Apologie particuliere par trois Réfléxions.*

1. *L'une, que ces Additions étoient absolument nécessaires, & que sans cela je demeurois exposé à de continuels Reproches sur quelques Omissions, puis qu'on n'a pas manqué de publier un Livre pour fournir au Public deux ou trois Passages qui marquoient l'Etablissement des Juifs en France plutot que je ne l'avois fait.*

2. Se-

2, *Secondement, j'ai taché de ne faire que des Additions essentielles. Mais, d'un côté, certains Livres rares & peu connus qui touchoient essentiellement la Matiere que je traitois, étant tombez entre mes Mains, j'ai cru devoir enrichir mon Ouvrage de ces Dépouilles. Les Manuscrits Espagnols d'Orobio, de Mortera, de Montalto, de R. Ménasseh, & de quelques autres célébres Juifs modernes, m'ont paru dignes d'être éxaminez, d'autant plus qu'aiant vêcu dans le dernier Siecle; aiant eu plus de Commerce avec les Chrétiens, & s'étant éloigné de l'ancienne Méthode Rabbinique, ils ont raisonné plus judicieusement que les autres, soit en developant les Sentimens de leur Nation, soit en expliquant les Oracles controversez, soit enfin en me fournissant des Morceaux qu'il faloit nécessairement faire entrer dans cette* Histoire.

*En effet, il ne faut pas juger des Ouvrages Historiques comme des autres: on peut se contenter du prémier Jour qu'on a donné à un Raisonnement, sans faire acheter fort cher un petit Changement au Lecteur. L'Addition d'une nouvelle Preuve n'est pas toujours ni avantageuse, ni nécessaire. Mais, il y a du Crime à dérober au Public la Connoissance des Faits qu'on a déterrez, & qui peuvent être dignes de sa Curiosité.*

3, *Enfin,*

*3, Enfin, j'espere que cette Edition étant plus étendue & plus achevée que les autres, je ne serai plus obligé de faire à l'avenir de nouvelles Additions à cet Ouvrage, & je m'en dispenserai moi-même, afin de ne me point attirer les Plaintes de ceux qui me feront l'Honneur de le lire.*



# TABLE
## *DES*
# AUTEURS
## *Qu'on a citez dans cet Ouvrage.*

### AVIS.

Comme on ne pourroit deviner ſans peine les Noms des Auteurs qu'on a citez au bas des pages, on a cru qu'il étoit à-propos d'en faire un Catalogue. Si on en a oublié pluſieurs, le Lecteur y ſuppléera facilement, parce qu'ils ſont plus connus; & on ne les a pas citez ſouvent.


### A.

ABælardi *Opera.* Pariſ. 1640.

Aben Eſra *Diſſertatio de eo, quod Edom ſignificet Chriſtianos.* 1616. 4.

- - - *De Lepra Ædium, Veſtimentorum.*

- - - *De Principio Anni & Conſecratione Novilunii contra Carraos, ad Calcem Coſri, ex Ed. Buxtorf.* 4. 1660.

Abravanelis ספר ראש אמנה, *Liber de* Capite Fidei, *cum Verſ. & Not. Vorſt.* Amſt. 4. 1638.

- - - *Commentarii in Eſaïam, cum Refutatione, Authore Conſtantino l'Empereur*, 8. Lugd. Batavorum, 1631.

- - - *In Obbadiam, cum Refutatione Sebaldi Snell. Norimberg.* 4. Altdorphii, 1647.

Abrahami *Patriarcha Liber Jeſirah, cum Notis Rittangelii*, 4. Amſtæl. 1642.

Abraham (*Ben Dior*,) *Sepher Hakkabbala.* Amst.
Abrahami Cohen Irira *Lusitani* שער השמים, *Schaar Haschamaaim*, Porta Cælorum, *in quo Dogmata Cabbalistica de Ensoph, Adam Kadmon, &c, cum Philosophia Platonica conferuntur, in Tom. III Cabbala denudata.* Francof. 1684.
- - - *Tractatus Pneumaticus, cui nomen* Beth Ælohim, *Domus Dei, Tom. IV, ibid.*
Abulpharagii (*Gregor.*) *Historia Orientalis, Latinè versa ab Ed. Pocockio*, Oxon. 1672.
Acosta (*Uriel*) Exemplar Vitæ humanæ, *ad calcem Collationis Phil. Limborch*, 4. Amst.
Acta Eruditorum. *Lipsiæ.*
Additiones *ad Lambertum Schafnasburgensem, apud Pistorium inter Historicos Germaniæ, fol. Tom. II.*
Adrichomii *Descriptio Terræ Sanctæ, fol.* Coloniæ Agrippinæ, 1682.
Æneæ Sylvii *Historia Bohemiæ.*
Agobardus *de Insol. Judæor.*
- - - *Epist. de Superst. Judaïc. Bibl. Max. Patrum.*
- - - *Consultatio ad Proceres de Bapt. Judaico.*
Agrippa *de Vanitate Scientiarum.*
Aguirre (*Cardinalis de*) *Bibliotheca vetus Hispanica.* Romæ, 1696.
Aharon Levi, *alias* Antonio de Montesinos *Relacion*, 12, en Amsterdam 5410, *con la Esperança d'Israël, por Menasseh.*
Aharonis, *Ben Joseph, Judæi Caraïtæ, Excerpta nonnulla ex Commentario inedito, Versione & Notis illustrata à Lud. Frey Basil.* 4. Amst. 1705.
Ainsworth (*Henry*) *Annatations upon the five Books of Moses, fol.* London, 1639.
Alberici *Monachi Trium Fontium Chronicon MS. nunc primùm editum à GG. Leibnitsio*, 4. Hanov. 1698.

Alix

Alix (*P.*) *The Judgement of the ancient Jewish Church against the Unitarians*, 8. London, 1699.

- - - *De Adventu Messiæ Dissertationes duæ adversus Judæos*, ibid. 1701.

Allatii Leonis *συμμικτὰ*, *sive Miscellanea*, 12.

- - - *De Mensurâ Temporum.*

Alphonsi *Dialogi*, *in Bibliotheca Maxima Patrum*, *Tom. XXI.*

Alschech (*R. Moses*) *Commentar. in Esaïam*, *cum Antidoto C. l'Emper.* 8. Lugduni Batavorum, 1631.

Altercatio *Synagogæ & Ecclesiæ apud Augustinum*, *Appendix. Tom. VIII. Edit. Benedict.* Antverp. 1700.

Alvarez Semedo *Portugais Hist. de la Chine*, 4. Paris, 1648.

Ammianus Marcellinus, *cum Not. Valesii & Gronovii*, 4. Lugd. Batav. 1693.

Anacreon *T. Fabri*, 12. Salmurii.

Annales *Rerum Gestarum à Carolo Magno*, *apud du Chêne Hist. Francor. Scriptores*, *Tom. I.*

- - - Fuldenses, *ibid. Tom. II.*

- - - Francorum *auctiores*, ibid.

- - - Dominicanorum Colmariensium, *apud Vurstisium Historia Germaniæ*, *Tom. II.* Hannoviæ.

- - - Regum Francorum *Pipini*, *Caroli Magni*, *inter veteres Scriptores Germaniæ*, *Reuberi*, *fol.* Hannoviæ, 1619.

Anonymus *Continuator Guillelmi de Nangis*, *Spicileg. Dacherii*, *Tom. XI.*

Anselme *Histoire Genealogique de France*, Amst. *fol.* 1713.

Anselmi *Descriptio Terræ Sanctæ*, *apud Canis. Lect. antiquæ*, *Tom. VII.*

Antiquitates *Ecclesiæ Orientalis clarissim. Virorum, Dissertationibus Epistolicis adumbrata*, 12. Lipsiæ, 1683.
Antiquities *of Palmyra*, 8. London, 1696.
Appianus, *Gr. Henr. Steph. fol.*
Argentré, *Seigneur de Gesnes, Histoire de Bretagne, fol.* à Rennes, 1668.
Arias Montanus *Antiquitatum Judaïcarum*, *in Criticis M. Tom. VIII.*
Aristeæ *Historia LXX Interpr.* 8. Oxon. 1692.
Aristophanes *Comœd. undecim*, *cum Not. Casauboni*, *Ezech. Spanheim*, *edente Kustero*, *fol.* Amst. 1710. Je l'ai citée à la Marge du IV Tome.
Aristotelis Pomum. *Vide* Losius.
Artis *Cabbalisticæ Scriptores, ex Bibliotheca Pistorii*, 2 *vol. fol.* Basil. 1587.
Atias (*R. Ishac*) *Tesoro de Preceptos adonde se encierran las Joyas de los Seyscientos, y treze Preceptos que encomendos el sennor a su Pueblo, con su Declaration razon y dinim conforme a la verdadera Tradicion*, &c. 4. Amst. 5049.
Aventini *Annales Boiorum*, *fol.* Francof. 1627.
Augustini *Opera*, *Edit. Frobenii*, 8 *vol. fol.*
Auli Gellii *Noctes Atticæ.* 8.
Author *incertus de Gestis Normanorum*, *apud Du Chêne Historiæ Normanorum Scriptores antiqui.*

B.

BAlæus (*Johannes*) *de Script. Angl.* 8.
Baldensel (*Guill.*) *Odoeporicon ad Terram Sanctam*, *apud Canis. Lectiones antiquæ, Tom. V.* Ingolstad.
Balusii *Vitæ Paparum Avenionensium*, 4. Paris. 1693.
Barat *Bibliotheque Choisie*, 2 *vol.* 8. à Amst. 1714.

Baronii *Annales*, 12 *vol. fol.* Antverpiæ, 1603.

Barrios (*Daniel Levi de*) *Triompho del Govierno popular y de la Antiguedad Holandesa*, &c. 8. in Amsterdam, 1683.

Barrios (*Don Miguel de*) *Historia Universal Judayca*, ibid.

Bartenoræ *Commentarii in Misnam. V.* Misnah.

Bartolocci *Bibliotheca Rabbinica*, 5 *vol. fol.* Romæ, 1675.

Basnage, *Histoire de l'Eglise*, 2 *vol. fol.* Rotterd. 1699.

- - - *Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament*, *fol.* Amst. 1704.

Basnagii Flottemanvillæi *Annales Ecclesiastico-Politici*, 3 *vol. fol.* Rotterd. 1706.

Bayle *Dictionnaire Critique*, 3 *vol. fol.*

- - - *Continuation des Pensées Diverses sur la Comete*, 2 *vol.* 12. Rotterd.

Becani *Analogia Vet. & Nov. Test. Opusculorum*, *Tom. III*, 8. Lugd. 1621.

Bedæ *Opera*, 4 *vol. fol.* Basileæ, 1563.

Benjamin Tudelensis *Iter*, *cum Notis Constantini l'Empereur*, 12. Lugd. Bat.

Bernardi (*D.*) *Opera*, 2 *vol. fol.* Paris.

Bernier, *Histoire de la Révolution des Etats du Grand Mogol, avec la suite des Mémoires*, 2 *vol.* 12. à la Haie, 1671.

Bertholdi *Constantiensis Appendix ad Hermannum*, *apud Vurstisium Hist. Germ. Tom. I.*

Bevereggii *Codex Apostol. illustratus*, *in Monumentis Apostol. Coteler. Tom. II*, Antverp. 1700.

Biblia Polyglotta *le Jay*, 10 *vol.* Paris.

Biblia LXX Interpr. *ex Edit. Morini*, 3 *vol. fol.* Paris.

Bibliotheca Fratrum Polonorum, 6 *vol. fol.*

Blanc (*le*) *Traité des Monnoies de France*, 4. Paris.

Boccius *de tertio Templo Rabbinorum*, *in Thesauro Philolog. Veteris Testam. Tom. I*, *fol.* Amst.
Bocharti *Phaleg.* Cadomi, *fol.*
- - - *Hierozoicon*, 2 *vol.* Londini.
Bogani *Homerus* ἑβραΐζων.
Bonfinius, *Rerum Hungaricarum Decades*, *fol.*
Bonjour *Monumenta Coptica*, 4. Romæ.
Bonnani (*Phil. Soc. Jesu*) *Numismata Pontificum Romanorum*, *quæ à tempore Martini usque ad An.* 1699, *vel Autoritate publicâ*, *vel privato Genio in Lucem prodiere*, *explicata*, &c. 3 *vol. fol.* Romæ, 1699.
Bossuet, *Evêque de Meaux*, *Hist. des Variations*, 2 *vol.* 4. Paris.
Bouhours, *Histoire de Pierre d'Aubusson*, 12. Paris, 1677.
Breithauptus (*Joh. Frideric.*) *Josephus Hebraicus juxta Edit. Venetam*, *cum Præfatione & Notis*, Gothæ & Lipsiæ, 1710.
Brissonius (*Barnabas*) *de Formulis*, 4. Moguntiæ, 1649.
- - - *De Regno Persarum.*
*le* Brun (*Pere de l'Oratoire*) *Histoire Critique des Superstitions*, *qui ont séduit les Peuples*, *& embarrassé les Savans*, Paris, 1702.
Bruno, *Dissert. de Therapeutis*, 12.
Bruni Scoti, *Ordinis Minimorum in Academiâ Complutensi*, *dein Avenionensi Theolog. Profess. in Benedictiones XII Patriarcharum Commentaria & Quæstiones Analytica*, 8. Venet. 1604.
Brunus *de Hæreticis*, *fol.*
Bucherii (*Ægid.*) *de Doctrinâ Temporum Commentar. fol.* Antverp. 1634.
Buddæi *Specimen Philosophiæ Judaïcæ*, 8. Hallæ, 1702.
- - - *Parerga Historica*, 8.

Bulli

Bulli *Opera*, *fol.* Londin. 1702.
Buonarotti *Osservazioni sopra alcuni Medaglioni*, in Roma.
Burneti (*T.*) *Telluris Theoria Sacra*, 4. Amst. 1694.
Busmanni *Historia Cœlicolarum*, 4. Helmstadii, 4.
Buxtorfii *Lexicon Thalmudicum*, *fol.*
- - - *Bibliotheca Rabbinica.*
- - - *Recensio Operis Thalmudici*, 12. Basil. 1613.
- - - *Tiberias*, Basil. 4. 1620.
- - - *Judaïca*, 8. Basil. 1661.
- - - *Liber Cosri*, 4. Basil. 1660.
- - - *Exercitationes ad Histor. Arca*, &c. 4. Basil. 1659.
- - - *Johannis* (*Prof. Basil.*) ספר קצרי, *sive* Catalecta Theologia. *Accedunt Virorum celeberrimor. Epist.* Basil. 8. 1707.
Bzovii *Annales Ecclesiastici*, 8 *vol.* Colon. 1659.

## C.

CAlmet *Commentaire literal de l'Anc. Test. Exode*, 4. Paris, 1708.
Calvini *Opera*, 9 *vol. fol.* Amst. 1667.
Cange (*du*) *Glossarium ad Script. infima Latinitat.* 2 *vol. fol.* Francof. 1681.
- - - *Hist. Byzantina*, *seu Familia Byz. fol.* Paris. 1680.
Caninii *Disquisitiones in Locos aliquot N. T. Critici Sacri*, *Tom. IX.*
Canisii *Lectiones antiqua*, 8 *vol.* 4. Ingolst.
Capell, (*Jacobi*) *Historia Apostolica cum Appendice in Criticis Sacr. Tom. VIII.*
- - - *Arcanum Punctuationis revelatum.*
Capelli (*Ludov.*) *Delineatio Templi Hierosol. ex Villalpando*, *in Criticorum Tom. IX*, *pag.* 3800, *Ed. Angl.*

Cardoso (*Ishac*) *las Excellencias de los Hebreos, y las Calonias de los Hebreos*, 4. in Amst. 1679.
Caroli VI, *Regis Francor. Epistola de Judais.* Mabillon *Analecta, Tom. III.*
Carpzovii *Nota ad Schickardi Jus Regium*, 4.
- - - *Introductio ad Theologiam Judaïcam*, ibid.
Carret, *Judaus conversus, ad calcem Synagoga Judaïca Buxtorfii.*
Cartwright *Mellificium Hebraïc. in Crit. Sacris, Tom. VIII.*
Casalius *de Balneis Veterum, in Antiq. Grac. Gronovii, Tom. IX.*
Casauboni *Exercitationes in Baron.* 4. Gen.
- - - *Animadversiones in Athenaum*, 2 *vol. fol.* Lugd. 1621.
- - - *In Historia Augusta Scriptores*, Parif. 1620.
- - - *Epistola*, *fol.* Rotterd. 1709.
- - - *In Inscriptionem Herodis, in Museo Philologico Historico Crenii, Tom. I*, Lugd. Batav.
Cassiodori *Opera, Gareti, fol.* Rothomagi, 1679.
Castro (*Johannes de*) *Sinus Arabici Itinerarium, à Matthao editum*, 8. Lugd. Batav. 1699.
Catel, *Histoire du Languedoc, fol.* Tolose, 1633.
Catrou (*le P.*) *Hist. des Mogols*, 12. la Haie, 1708.
Cave, *Historia Litteraria, fol.* Lond.
Cedreni *Annales Gr. Lat. fol.* Basil.
Cellarii (*Christophori*) *Collectanea Historia Samaritana*, 4. Cizæ, 1688.
- - - *Notitia Orbis antiqui*, 2 *vol.* 4. Amst. 1706.
Cellarii (*Justi*) *Exercitatio Academica de antiquo Funerum Ritu*, 4. Helmstadii, 1682.
Cellot *de Hierarchia & Hierarchis, fol.* Rothomagi, 1646.
Celsi *ad Vigilium in Altercatione Jasonis & Papisci Prafatio, inter Opera Cypriani, Tom. III, fol. pag.* 30, Oxonii, 1682.

Chaiim

Chaiim *Vital. Comment. in Siphra Zeniutha, & Synodos Cabb. denudata, Tom. IV.*

Chardin, *Journal d'un Voiage en Perse*, 12. Amst. 1686.

Charron (*J.*) *Demonstration Evangelique, &c. avec l'Explication des LXX Semaines.*

*de la* Chausse (*Michel Angelo Causeo*) *le Gemme antiche*, 4. in Roma, 1700.

Chêne (*Du*) *Historia Normannorum Scriptores antiqui, fol.* Paris. 1631.

- - - *Historia Francorum Scriptores à Pipino, ad Hugonem Capetum*, 5 *vol.* Lut. Paris. 1636.

Cherubini, *Ordinis Carmelitarum Discalceatorum Religiosi, Bibliotheca Critica Sacra, Vol. secundum, seu* Apparatus Biblicus, *fol.* Antverpiæ, 1704.

Chronici Fontanellensis *Fragmentum, apud Du Chêne veteres Francor. Hist. Tom. II.*

Chronicon Hirsaugiense, *inter Hist. German.*

Ciceronis *Opra, ex Editione Manutii*, 4 *vol. fol.*

Claudianus Mamertus *de Statu Animæ, Bibl. Max. Pat. Tom. VI.*

Clementis Alexandrini *Opera, Gr.* Paris.

Clementis Romani *Ep. ad Corinth. in Monumentis Apostolicis Coteler.*

- - - *Recognitionum Libri.*

*le* Clerc, *Sentimens de quelques Theologiens d'Hollande sur l'Hist. Critique du Vieux Testam.* 8. Amst. 1685.

- - - *Defense des Sentimens, &c.* ibid. 1686.

- - - *Bibliotheque Choisie*, ibid. 1705.

- - - *Quæstiones Hieronymianæ*, 12. 1700.

Clerici (*Davidis*) *Quæstiones Sacræ*, 8. Amstæl. 1685.

Coch, *ou* Cocceius (*Johannes*) *duo Tituli Thalmudici, Sanhedrim & Moccoth, quorum ille*

 *agit*

*agit de Suppliciis capitalibus Ebraeorum; hic de Pœnâ Exilii, Flagellationis, cum Excerptis, & utriusque Gemara versa, & Annotationibus illustrata*, 4. Amstæl. 1629.

Codex Legum Antiquarum *apud Lindembrochium.*

Codex Theodosianus, *cum perpetuis Commentariis Gothofredi*, 6 *vol. fol.* Lugd. 1665.

Colerus, *Ministre de l'Eglise Lutherienne à la Haie, Vie de Spinoza*, 12. à la Haie, 1706.

Collectio *nova Patrum & Scriptorum Graecorum*, 2 *vol. fol.* Paris. 1706.

Colloquium *Judaeo-Christianum, ad calcem Synagoga Judaica Buxtorfii.*

Colomesiana, *dans le Mélange des Oeuvres attribuée, à Saint Evremont*, 2 *Tomes*, 8. Amst. 1706.

Combesis *Originum Constantinopolitanarum Manipulus*, 4. Paris. 1664.

- - - *Auctuarium Bibliotheca Patrum, Tom. III, fol.* Paris.

Commendon: *sa Vie, par Fléchier*, 8. Paris.

Concilia, *ex Editione Labbe & Cossart*, 17 *vol. fol.* Paris.

Constantini Porphyrogenetæ *Vita Basilii, in Allatii συμμίκτοις, Tom. II.*

- - - *De Administrando Imperio.*

Cornelius à Lapide *in Acta Apostol. inter Opera ejus*, 7 *vol.*

Cotelerii *Monumenta Apostolica*, 2 *vol. fol.* Antv. 1700.

- - - *Monumenta Ecclesia Graca*, 3 *vol.* 4. Paris.

Crameri *Danielis Judicium de Tikkun Sophrim in Fasce Exercit. Philologicarum, Tom. II*, 8. Lugd. Batav. 1698.

Crenii (*Thoma*) *Musaum Philologicum Hist. Tom. I, apud Vander Mijn*, Lugd. Bat. 8. 1699, 1700.

Croesii

Croesii *Homerus Hebraïzans*, 8 Amst. 1703.
Croii *Sacrarum & Historicarum Observationum in N. Test. Pars prior*, 4. Genevæ, 1645.
Crose (*la*) *Entretiens sur divers Sujets d'Histoire, &c.* 8. Cologne, 1711.
Crusii *Annales Suevici.*
Cudworth (*Ralph.*) *Union of Christ and the Church in a Stradow.* 4. London, 1642.
Cudworth, *The true Intellectual Systême of the Universe*, *fol.* London.
Cunæus *de Republicâ Hebraorum*, 12.
Cuperi *Harpocrates*, *Ed. secund.* 4. 1687.
Curionis (*Lalli Augustini*) *Marochensis Regni in Mauritania nobilissimi*, *Descriptio*, 8. Basil.
Cyprii *Chronicon Eccles. Graca*, *cum Coronide*. 8.
Cyrilli Alexandrini *Opera*, 7 *vol.* Lut. Parisi.
Cyrilli *Vita Saba*, *apud Coteler. Monumenta Eccles. Graca*, *Tom. III*, 4.

## D.

DAcherii *veterum aliquot Scriptorum Spicilegium*, *Tom. XIII*, 4. Parisi. 1666.
Dacier, *la Vie de Pythagore: ses Symboles, ses Vers dorez, & la Vie d'Hierocles*, 2 *vol.* 12. Paris, 1706.
Damasceni (*Joh.*) *Opera.*
Dandini *de suspectis de Heresi Opus*, *in duas Partes distributum*; *quarum altera de iis qui dicuntur suspecti de Heresi*, *altera de Pœnis*, *fol.* Romæ, 1703.
Daniel (*P. J.*) *Histoire de France*, 3 *vol. fol.* Paris. 1713.
Daubuz *de Testim. Jos. Lib. duo*, 8. Lond. 1706.
De la Mare, *Traité de Police*, 2 *vol. fol.* Paris, 1713.

Dickinson, *Delphi Phœnicizantes*, *in Fasciculo I.*
Dio Cassius, *Histor. Rom. apud Henr. Steph. Gr. Lat. fol.*
Dio Chrysost. *Gr. Lat. fol.* Lut. 1604.
Diodori Siculi *Excerpta*, *ex Collectaneis Constantini Porphyrogeneta*, *cum Not. Vales.* 4.
Diogenes Laërtius, *cum Not. Menagii*, 4. Amst. 1692.
Dionysii Areopagitæ *Opera Gr. Lat.* 2 *vol. fol.* Paris.
Dissertation *sur Denis l'Areopagite*, Paris, 1702.
Dodwel (*Henric.*) *de veteribus Græcorum Romanorumque Cyclis*, *obiterque de Judæorum Cyclo ætate Christi*, 4. Oxonii, 1701.
- - - *Dissertatio singularis ad Opera posthuma Pearson*, 4. Londini, 1688.
- - - *Dissertationes in Irenæum*, 8. Oxonii, 1689.
Drusii *Miscellaneorum Sacrorum*, *Lib. XVI.*
- - - *Quæstiones Hebraïcæ.*
- - - *De Kasidæis.*
- - - *De Tribus Sectis Judæorum.* Spicilegium Trihæresis Serrarii.
- - - *Adversus Serrarii Minerval in Syntagmate trium Script. editorum*, 4. Delphis, 1703.

## E.

EDwards (*John*) *a Discourse concerning the Authority, Stile and Perfection of the Books of the Old and New Testament*, 8. London, 1693.
Eginhartus *de Vita Caroli Magni inter Histor. Germaniæ, Reuberi*, *fol.* Hannoviæ, 1619.
Eldadi ספר אלדד הדני.
Eliezer (*R. Pirke*) *S. Capitula*, *continentia in primis succinctam Historiæ Sacræ Recensionem circiter* 3400 *Annor. scil. à Creatione usque ad Mordochei Ætatem*,

*Ætatem, cum veterum Rabbin. Comm. ex Hebr. in Lat. translata per Vorstium.* 4. Lugd. Batav. 1644. Ils sont ordinairement joints à la Chronologie de Ganz, traduite par le même Vorstius, imprimez dans le même Lieu, la même Année.

Epiphanii (*S.*) *Opera, cum Notis Petavii*, Coloniæ, 1682.

Epistolæ *Virorum obscurorum, Volumina duo.*

Epitome Bellorum Sacrorum *apud Canisium, Lectiones antiquæ, Tom. VII*, 4. Ingolstadii, 1604.

Erasmi *Epistolæ, fol.*

Erphersfortsdiensis Historia *de Landgraviis Thuringiæ, apud Pistorium inter Historicos Germaniæ, Tom. II.*

Erycii Phaletrani (*Georg.*) *Dissertatio de Ablatione Sceptri Judaïci.* C'est un Nom supposé; l'Auteur s'appelloit *Guntherius Henricus Plathnerius Getus.* Sa Dissertation se trouve dans un *Syntagma Dissertationum* Grævii, 4. Ultrajecti.

Etat *present des Anglois dans l'Amérique*, 12.

Evagrius, *ex Editione Valesii, fol.* Paris.

Eusebii *Chronicon, cum Not. Scalig.*

- - - *Histor. Eccles. cum Not. Vales.* Paris.

- - - *Comment. in Esaïam, fol.* Paris. 1706.

- - - *De Præparat. Evangel.* ibid.

Eustathii Antiocheni *de Engastrimutho contra Origenem in Critic. Sac. Tom. VIII.*

Excerpta *Polybii, Diodori, Dionis, cum Not. Valesii*, 4. Paris. 1634.

## F.

FAydit, *Supplement aux Essais de Litterature, An.* 1704.

Fabiano Fioghi *Introduttione à la Fede.*

Fabretti *Inscriptionum antiquarum Explicatio*, *fol.* Romæ, 1699.
Fabritii *Codex Apocryphus, N. Testamenti*, 2 *vol.* 8. Hamburgi, 1703.
- - - *Bibliographia antiqua*, 4. ibid. 1713.
Fagii *Targum Hierosolymitanum S. Onkelos cum Annotationibus*, *fol.* Argentorati, 1646.
Fasciculus Temporum *inter Historicos Germaniæ Pistorii*, *Tom. III*, *fol.* Hannov.
Ferrand, *Réflexions sur la Religion Chrétienne*, 2 *vol.* 12. Paris, 1679.
Fetchii *Ecclesia Judaica*, 4. Argentorati, 1670.
Fini *Flagellum Judæorum*.
Flechier, *Histoire du Cardinal Ximenez*, 8. Amst. 1693.
Floii *Collectanea*, *apud Acheri*.
Fortunatus, *Vita S. Germani*.
Fowns (*Richard*) *Trisagion, or the three Holy Offices of J. Christ the Sonne of God, Priestly, Prophetical and Regal*, 4. London, 1619.
Fragmentum *de Moribus & Gestis Francorum*, *apud Du Chêne Hist. Fr. Scriptores*, *Tom. I*, *fol.* Paris.
Fredegarii *Chronicon*, *apud Du Chêne inter Hist. Fr. Tom. I.* Paris.
Freheri *de Numismate Censûs*, *in Criticorum Tom. IX*. J'ai cité aussi quelquefois l'Edition, 8. de 1675 *à Francfort*, parce que je l'avois à la main.
Frey (*Ludov.*) *Excerpta Aharonis* Pirùsch Al Hattorah פירוש אל התורה, *Explicationis in Pentateuchum*, 4. Amst. apud Wetstein, 1705.
Frismuth *de Gloria Templi secundi*, *in Thesauro Philologico Vet. Testam.* 2 *vol. fol.* Amst.
Fulleri *Miscellanea Sacra*, *Tom. IX Criticorum*.
- - - *Pisgahsight of Palestine, and the Confines thereof*, *fol.* London, 1650.

Gaffa-

## G.

GAffarel, *Curiositez inoüies*, 8.

Gajetani *Ordo Romanus XIV*, *apud Mabillon Musæum Italicum*, *Tom. II*, 4. Parif. 1689.

Galatinus *de Arcanis Catholicæ Veritatis*, *fol.* Basil. 1650.

Gale (*Theophil.*) *Court of the Gentiles*, *or Discourse touching the Original of human Litterature*, 4. Oxon. 1672.

Gale (*Thom.*) *Præf. ad Opuscula Mythologica Physica*, *Gr. Lat.* 8. Amst. 1688.

Ganz *Tsemach David*, Germen Davidis, *seu Chronologia sacra & prophana*, *cum Notis Vorstii*, 4. Lugd. Batav. 1644.

Garnerii *Dissertationes & Notæ in Marium Mercatorem*, *fol.* Parif. 1672.

Gaudentii *Sermones*, *in Bibl. Pat. Tom. II.*

Geographia *Nubiensis*, 4. Parif. 1619.

Ghedalia (*R. Ben Joseph Jachia*) *Schalschaleth Hakkabbala*, *Catena Cabbalæ*, Venetiis, 5347.

Giornale *de Litterati d'Ital.* 12. in Vinezia, 1710.

Goar *Not. in Theophanem*, *fol.* Parif. 1655.

Goesii *Pilatus Judex*, 4. Lugd. Bat.

Goodwin, *Moses and Aaron*, 4. London.

Gousset *Commentarius Ling. Hebr. fol.* Amst.

- - - *Dissertatio contra Judæos*, 8.

Grabii (*Joan. Ernest.*) *Spicilegium SS. Patrum*, *ut & Hæreticorum Sæculi post Christ. natum*, *I*, *II*, *III. Tomus I*, *Sec. I*, 8. Oxon. 1698.

Gregentii *Disputatio cum Herbano*, *B. M. Patr. Tom. VII.*

Gregorii Magni *Opera*, *fol.* Parif.

Gregorii Turonensis *Opera*, *cum Not. Ruinarti* *fol.* Parif. 1699.

Gregory

Gregory (J.) *Notes upon some Passages*, 4. Lond. 1650.
Grotius *in Vet. & Nov. Testam. in Criticis sacris.*
- - - *De Jure Belli & Pacis*, 8.
- - - *Dissertatio de Origine Gentium Americanarum.*
Guillelmi (*Domini*) *Montispel. Testamentum*, *in Spicilegio Dacherii*, *Tom. IX.*
Guilelmi de Nangaico *Gesta Ludovici IX*, *Du Chêne*, *Histor. Franc. Tom. V.*
Guion (*Louis*) *Diverses Leçons*, 2 *vol.* 8.
Gurtleri *Basiliensis*, *in Schol. Acad. Daventriensi Theol. Pr. Systema Theol. Prophetica*, 4. Amstelod. 1702.

## H.

HAckspanii (*Theod*). *Miscellaneorum Lib. II*, *in Thesauro Librorum Philol. Histor.* 8. Lugd. Bat. 1701.
- - - *Cabbalæ Judaïcæ Brevis Expositio*, ibid.
Haillan (*Du*) *Hist. de France*, 2 *vol. fol.*
Hammond *upon New Testament.*
Harduin. *de Nummis Herodiadum*, 4. Lipf.
- - - *De Paschate*, 4. Parif. 1693.
Harpocration *Gr. Lat. cum Notis Maussaci*, *Valesii*, 4. Lugd. Bat. 1613.
Hegesippus *de Bello Judaïco*, 8.
Heraclides Ponticus *Allegoriæ Homericæ*, *inter Opuscula Mythologica*, 8. Amst.
Herbelot, *Bibliotheque Orientale*, *fol.* Parif. 1697.
Herbert, *Voiage de Perse & des Indes en* 1627 *&c.* 4. Parif. 1663.
Hermannus. *Judæus de sui Conversione.* On le trouve à la fin du *Pugio Fidei Raymundi Martini*, *ex Editione Carpzovii*, *fol.* Lipf. 1697.
Herodiani *Histor. Hepr. Steph.* 4. 1581.
Hieronymi *Opera*, Parif.

Higuierá (*Hieronymus Romanus de la*) *Historia MS. Urbis Regnique Toletani, en Espagnol, apud d'Aguirre, Bibl. Hisp.*

Hippolyti *Portuensis de Antichristo & Susannâ, apud Combefis Auctuar. Bibl. Pat. Tom. III. fol.* Paris.

Historia Australis, *apud Reuberum, inter Historicos Germaniæ, Tom. II.*

Historia Treverensis, *apud Dacherii Spicilegium, Tom. XII.*

Hodii (*Humfredi*) *contra Historiam Aristeæ de LXX Int. Dissertatio, in quâ probatur aliam à Judæo confictam fuisse*, 8. Oxonii, 1685.

- - - *De Bibliorum Textibus originalibus, Versionibus Græcis & Latinâ Vulgatâ Libri IV.* I. *Contra Hist. Aristeæ, &c.* II. *De Versionis, quam vocant LXX, veris Autoribus.* III. *Historia Scholastica Text. original. Versionis LXX, & Latinæ Vulgatæ.* IV. *De cæteris Versionibus; Exaplis Origenis, &c. fol.* Oxonii, 1705.

Homeri *Opera, cum Scholiis Didymi*, 4.

Hontan, (*le Baron de la*) *Voiage de l'Amerique Septentrionale*, 2 *vol.* 12. à la Haie, 1702.

Hoogt (*Everard. vander*) *Præfatio in Biblia Hebraïca, secundum ultimam Editionem Jos. Athiæ, &c.* 8. Amst. 1705.

Hoornbeek *adversus Judæos*, 4. Lugd. Bat.

Hornius *de Origine Gentium Americanarum.*

- - - *Historia Ecclesiastica.*

Hottingeri (*Henrici*) *Exercitationes Antimorinianæ de Pentateucho Samaritano, quibus accedit Epitome omnium Capitum Libri Josue, hoc est, Chronici Samaritani*, 4. Tiguri, 1644.

- - - *Historia Orientalis*, ibid. 1651.

- - - *De Cippis Hebraïcis*, Heidelb. 1659.

Hot-

Hottingeri (*Henrici Nepotis) Discursus Gemaricus, id est, Excerpta Gemaræ de Incestu, de Creationis & Currûs opere ex Codice Hagigati*, 8. Lugduni Bat. 1704.
Huetii *Demonstratio Evangelica*, *fol.* Parif. 1679.
- - - *Quæstiones Alnetanæ*, 4. Lipsiæ, 1692.
Huldric (*Joh. Jac.*) *Historia Jehoscua. V.* Toldot Jeschu.
Hulsii *Theologia Judaïca*, 4.
Hulsii (*Henric.*) *Melchisedechus, unà cum Parente ex Tenebris cùm Scriptur. S. tùm fabulosæ Gentilis emergens, &c.* 8. Lugd. Batav. 1706.
Huntingtoni *Epistola*, 8. Lond. 1704.
Huttenii *Epistola, apud Majum, Not. in Vitam Reuchlini.*
Hyde (*Thomas*) *Historia Religionis veterum Persarum*, 4. Oxonii, 1700.

I.

JAcobi (*Sti.*) *Protevangelium, in Codice apocrypho Fabritii, Tom. I, pag.* 40, *&c.*
Jamblichus *de Mysteriis Ægyptiorum, cum Not. Theoph. Gale*, *fol.* Oxon.
Idra Rabba } *Synodus magna.*
- - - Zuta } - - - - *minor.*
*in Cabbala denudata, Tom. III.*
J. E. *History of three Impostors*, London, 1669.
Jisaschar (*R. Pil.*) *Naphtali Sacerdotis Synopsis Libri Zohar, Cabb. denud. Tom. III.*
Imbonati *Bibliotheca Latino-Hebraïca, sc. de Scriptoribus Latinis qui contra Judæos, vel de Re Hebraïca scripsere, additis Observationibus criticis, &c. fol.* Romæ, 1694. On en fait le cinquieme Tome de la *Bibliotheca Rabbinica* de Bartolocci.

Incerti

Incerti *Authoris Fragmenta*, *apud Vurstisium Hist. Germ.* 2 *vol. fol.* Hanov.

Joannis *Vita Epiphanii*, *in Operibus Epiphanii*, *Tom. II.*

Joannis Salomonis (*Rabb.*) *triginta septem Demonstrationes*, *quibus evincitur Jesum Christum verum Messiam*, *cum Historia Conversionis*, *vel Colloquii inter illum & Johannem Botsaccum*, *Eccl. Mariane apud Gedanenses Pastorem*, 4. Francof. 1660.

Josephi *Opera*, *Gr. Lat. fol.* Colon. 1691.

Josippon, יוסיפון, *sive Josephi Ben Gorionis Historia Judaïca Libri sex : ex Hebraeo Latinè vertit*, *Praefatione & Notis illustravit Johannes Gagnier A. M.* 4. Oxonii, ex Theatro Scheldoniano, 1706.

Josue *Liber apud Hottinger. Exercitationes Antimoriniane.*

Isaac, *Munimen Fidei*, *apud Wagenseil Tela ignea Satane*, *Tom. II.*

Isidori Hispalensis *Chronicon Gothorum*, *&c. inter ejus Opera*, *fol.* Paris.

Judaei Lusitani *Quaestiones XXIII ad Christianos Latinè reddita*, *cum Responsionibus*, *seu amica Disputatio adversus Judaeos*, 4. 1644, sans Nom d'Auteur, ni d'Imprimeur.

Judas Leo, Bellum in Pace, *apud Wagenseil*, *Exercit. Tom. III*, 4. Altdorfii Noricorum.

Junius (*Hadrianus*) *Animadversa*, 8. Rot. 1708.

Jurieu, *l'Accomplissement des Prophéties*, *Tom. III*, 12. Rotterd. 1690.

- - - *Supplement à l'Hist. des Dogmes*, 4. Amst. 1700.

Justiniani *Novellae*, *cum Contii Gothofredi Commentariis*, *fol.* Lugd.

Justini Martyris *Dialogus cum Tryphone*, *seu Opera ejus*, *fol.*

Kepleri

## K.

KEpleri *Ecloga Chronol. & de Anno nat. Christi*, Francofurti, 4. 1630.

Kidder (*Richard*) *Lord Bishop of Bath and Wells, a Demonstration of the Messias, in which the Truth of the Christian Religion is defended, especially against the Jews, III Parts*, 8. Lond. 1699.

King, *Episc. Derensis, de Origine Mali*, 8. Londini, 1702.

Kirker (*Athan.*) *Oedipus Ægyptiacus*, 4 *vol. fol.* Romæ.

Kitab Almachaib, *ou* Alafrar Alta, *ou* Hhidya; *c'est-à-dire, Livre des Témoignages des Mysteres de l'Unité, composé par Hamza, traduit par le Sr. Petit de la Croix en* 1701, *manuscrit dans le Journal des Savans*, 1703, *pag.* 278, *&c.*

Knorrii à Rosenroth *Cabbala denudata*, 4 *vol.* 4. Francof. 1684.

Kordueri (*Mosis*) *Tractatus de Anima, in Tom. II Cabbala denudata.*

## L.

LActantii *Institut. cum Not. Variorum.*

- - - *De Mortibus Persecutorum, cum Notis P. Bauldry*, 8. Ultrajecti.

Laet (*de*) *Antverpiani, Notæ ad Dissertationem Hugonis Grotii de Origine Gentium Americanarum*, Amst. 1643.

Lamy, *Commentarius in Concordiam Evangelicam, Apparatus chronologicus, Tom. II*, Paris. 1699.

- - - *Introduction à l'Ecriture Sainte*, 4. Lyon.

Lamy,

Lamy, *Réflexions sur les Discours Anatomiques.*
Lamy (*Bened.*) *contre la Rethorique du College.*
Lanssenii *Calumniarum Casauboni Dispunctio, ad calcem Justini Martyris, Ed.* Parif.
Laurus (*Baptista*) *Perusinus de Anno pronubo Virginis Mariæ,* 1621.
Lechmanni *Dissertatio apud Crenium Thes. Philol.*
Lent *de moderna Theologia Judæorum per Locos communes,* 8. Herborn. 1649.
Leon de Modene, *Rabbin de Venise, Cérémonies des Juifs.* On a cité les deux Editions, celle de Paris & de la Haie, 1682.
Leontius Byzantinus *de Sectis, in Bibl. Patrum.*
Le Quien *de la nouvelle Hist. de Portugal,* 2 *vol.* 4. Paris.
Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France.*
Lettres Edifiantes, *VII vol.* 12. Paris.
Leusden, *Præfatio ad Biblia Hebraïca,* 8. 2 *vol.* Amst. 1680.
Lightfoot *Opera,* 2 *Tomes, fol.* Rotterd.
- - - *Opera posthuma, fol.* Ultrajecti, 1699.
Limborch (*Philippi*) *Collatio cum Judæo,* 4. Amst.
Lipmanni *Nizzachon, sive* Carmen Memoriale, *cum Refutatione Wagenselii in Telis igneis Satanæ, Tom. I.*
Lipsii *Monita & Exempla politica, inter ejus Opera, Edit.* 4. Antverp.
Liron (*P. Bénédictin*) *Dissertation sur l'Etablissement des Juifs en France,* 12. Paris, 1708. Le Nom du Moine n'est pas à la tête.
Loriæ (*Isaac*) *Cabbala recentior.*
- - - *Liber Druschim, sive Introductio ad Cabbalam, in Cabbala denudata, Tom. II.*
- - - *Responsio ad Considerationes Mori,* ibid.
- - - *Tractatus de Revolutionibus Animarum,* ibid. *Tom. IV.*

Loriæ *Commentarius in Siphra de Zeniutha*, *sive Librum Occultationis & Mysterii*, ibid.

Losii (*Joh. Justi*) *Biga Dissertationum*, *quarum prima de* Pomo Aristotelis, *altera de* Cabbala, 4. Giessæ, 1706.

- - - *Analecta*, *IV Tome*, Paris.

Luciani *Epistola ad omnem Ecclesiam*, *de Revelatione Corporis Sancti Stephani*, *in Operibus August. Tom. IV. Appendix Edit. Bened.* Antverp. 1700.

Luzzato (*R. Simon*) *Discorso circo il Stato delli Hebrei*, *& in particulare dimoranti nella inclita Citta di Venetia*, 4. Venet. 1638.

M.

MAbillon, *Iter Italicum*, *&c.* 4. 2 *vol.* Paris.

Macé Chefcier, *Abrégé chronologique & historique de l'Ancien & du Nouveau Testament*, 4. Paris, 1704.

Mahomet, *Lex Sarracenorum*, *quam & Alchoran vocant*, *operâ Bibliandri.*

Maii *Synopsis Theolog. Judaic.* 4. Giss. Hassorum, 1698.

Maimbourg, *Hist. des Iconoclastes*, 12. *II Tome.*

Maimonides *More Nevochim*, *sive Doctor Perplexorum*, *ex Hebr. S. Aben Tybbon in Linguam Latinam conversus à Buxtorfio*, *Filio*, 4. Basil. 1692.

- - - *Commentarii in Misnam*, Amst. 1700.

- - - *De Solemnitate Paschatis*, *apud Crenium in Fasciculo VII.*

- - - *Tractatus duo* תמלוד תורה ותשבה *de Doctrina Legis & Pœnitentia*, *Latinè reddidit*, *Notisque illustravit Robertus Clavering*, 4. Oxonii, 1705.

Maimo-

Maimonides *Tractatus de Idololatria*, *cum Notis Dionysii Vossii*, *fol.* Amst. 1668.

- - - *Constitutiones de Fundamentis Legis*, הלכות יסודי התורה Hattorah, *Latinè reddita per Guill. Vorstium, additis quibusdam Notulis*, 4. Amst. 1638.

Maius *Annotationes in Vitam Reuchlini*, 8.

Malalæ (*Joh. Antiocheni*) *Hist. Chronica*, Oxonii, 8. 2 *vol.* 1691.

Marca *de Concordiâ Sacerdotii & Imperii*, *fol.* Parif.

- - - *Histoire de Bearn*, *fol.* Parif. 1640.

Mariana, *Hist. de Rebus Hispanicis Libri XXX*, 4. Mogunt. 1610.

Marolles *Remarques sur Grégoire de Tours*, 8. 2 *vol.* 1668.

Marsham, *Canon Chronicus Ægyptiacus*, 4. Lipf. 1676.

Martini (*Raymondi*) *Pugio Fidei*, *cum Notis Voisin*, *& Præfatione Carpzovii*, *fol.* Lipf.

Martyris (*Petri*) *de Navigatione Oceani Decades.*

Martyrologium Romanum, *cum Not. Baronii*, *fol.*

Matthæi Parifienfis *Histor. Major*, *fol.* Parifienfis, 1644.

Mémoires *pour l'Histoire des Sciences*, à Trevoux. On cite ici l'Edition d'Amfterdam.

Ménaffeh (*Ben Israël*) *de Creatione Probl. XXX*, Amftel.

- - - *Piedra Gloriosa*, *ò de la Statua de Nabucodnosor*, 12. Amft. 5415.

- - - *Conciliator*, 4. Francof. 1633.

- - - *De Resurrectione.*

- - - *De Fragilitate humanâ*, Amft. 1642.

- - - *De Termino Vitæ.*

מקוה ישראל *esto Esperança de Israël*, *trata del admirable Esparzimiento de los dies Tribus*, *y su infaillible Reduction con los de mas a la Patria*,

Ib.

12. Amst. 5410. On l'a imprimé en Latin; *Spes Israëlis*, ibid. 1660. J'ai cité l'une & l'autre Edition.

Menologium Græcorum, *apud Canisium Lectiones antiquæ*, 4. Ingolstad.

Meranhi (*Barthol.*) *Urbis Romæ Topographia*, *in Thesauro Ant. Rom. Gravii*, *fol.* 12 *vol. Tom. III*, Ultrajecti.

Meyer (*Jacob*) *Prof. Uxor Christiana*, *sive de Conjugio inter duos*, *de Incestu & Repudiis*, *Dissert. tres*, 4. Amstæl. 1688.

Micrælii *Historia ecclesiastica*, 2 *vol.* Francofurti, 1699.

Midraschim, *sc. Commentarii in Esther*, *& Lamentationes Jeremiæ.*

Milbourne, *Mysteries of Religion vindicate*, 8.

Misnah, *sive totius Hebræorum Juris*, *Rituum*, *Antiquitatum Systema*, *cum Maïmonidis & Bartenoræ Commentariis integris*; *quibus accedunt variorum Auctorum Notæ ac Versiones. Latinè donavit*, *& Notis illustravit Guillelmus Surenhusius*, *fol.* 6 *vol.* Amst. 1700.

Missale Romanum *Urbani VIII*, *fol.* Colon. 1686.

Misson, *Voiage d'Italie*, 8. à la Haie, 1698.

Mœbii *Dissertatio*, *an Evangelium Americanis publicatum fuerit.*

Monachus *Ingolismensis*, *Vita Caroli Magni*, *inter Hist. Francorum Scriptores*, *Tom. II.*

Montalto *Libro em que mostra averdade de diversos Textos & cazos que alegaon as Gentili dadmar sus Sectas. Codex MS. ex Bibl. Sarraziana.*

Montesinos *Relacion. Voiez* Aharon Levy.

Montfauçon, *Diarium Italicum*, 4. Parif.

- - - *Palæographia Græca*, *fol.* Parif.

Mori (*Henrici*) *Fundamenta Cabbalæ Aetopædomelissea*, *in Cabbala denudata*, *Tom. II.*

Morini *Exercitationes Biblicæ*, *fol.* Parif. 1660.
- - - *Præfatio in Biblia LXX Interp. Edit.* Parif. 1641.
- - - *Diatribe elenctica de Sinceritate Textus restituta*, 8. Parif. 1639.
- - - *de Ordinationibus*, *fol.* Antverp.
Morini (*Steph.*) *de Divertiis apud Judæos*, 8.
Mortera (*Saul Levy*) *Tratado de la Verdad de la Ley de Moseh, y Providencia de Dios con su Pueblo. Cod. MS. ex Bibl. Sarraziana.*
Mosis Nachmanidis *Disputatio apud Wagenseil Tela ignea Satanæ, Tom. II.*
Moulin (*du*) *Curé de Maneval*, *Histoire generale de Normandie*, *fol.* Rouën, 1631.
Moyne (*Steph.*) *Varia Sacra*, 2 *vol.* 4. Lugd. Bat.
- - - *Dissert. posthuma de Jehova, Justitia nostra.* 8. Dordr.

N.

NAphtali Hirtz (*R.*) *Introductio pro meliori Intellectu Libri Zohar, quod vocat* Vallem Regiam, *Cabbala denudata*, *Tom. III.*
Naucleri, *Præpositi Tubingensis*, *Chronographia ab initio Mundi ad Annum Christi* 1600, 2 *vol. fol.* Coloniæ, 1579.
Naudé *Apol. des grands Hommes accusez de Magie*, 8.
Naudæana, 8.
Nicephori *Hist. Eccles. Gr. Lat.* 2 *vol. fol.* Par. 1631.
Nicetæ Choniatæ *magni Logothetæ Secretorum, Inspectoris & Judicis, vel Thesauri Orthodoxi Libri V, Bibl. Max. Pat. Tom. XXV.*
Nicholas (*Edward*) *Apologia por la Noble Nacion de los Judios y Hiios de Israël, escritta en Ingels, e impresa en Casa de Juan Field*, 12. en Lond. 1649.

Nicolai (*Johannis*) *Antiquit. Profess. Tubing. Tractatus de Siglis Veterum*, 8. Lugduni Batav. 1703.

- - - *Diatriba de Juramentis Ebraeorum, Graecorum, Romanorum*, 12. Francof. 1700.

- - - *De Sepulchris Hebraeorum Libri IV*, 4. Lugd. Bat. 1706.

Noldius *de Vitâ Herodum, apud Crenium in Fasciculo IV. Dissertationum Historico-Philologicarum*, 8. Lugd. Bat. 1700.

Notkeri *Hymni apud Canis. antiquae Lectionis, Tom. VI*, Ingolstadii, 1604.

Noris, *Epocha Syro-Macedonum*, 4, Lipf. 1696.

- - - *Paraenesis ad V. C. Harduinum, Opus Posthumum*, 12. Amst. 1709.

Normannorum Gesta, *apud Du Chêne, Norm. Hist. fol.* Paris. 1631.

Nourry (*Nicolai*) *Apparatus ad Bibliothecam Max. Patrum, Lugd. editam, fol.* Paris. 1703.

Novum J. Christi Testamentum *Vulgatae Editionis. Notis historicis & criticis illustratum. Accessit Praefatio de Studio Sacrarum Scripturarum N. T. 2 vol. in 24.* Lutetiae Parisior. 1703.

## O.

Octavii Ferrarii *Liber de Origine Romanorum; in Thesauro Ant. Rom. Tom. I, pag.* 8.

Olearius (*Adam*) *Relation du Voiage de Moscovie, Tartarie, & Perse, augmentée du Voiage de Jean Albert de Mandeslo aux Indes Orientales, traduit par Mr. de Wicquefort, 2 vol.* 4. Par. 1649.

Olearius (*Georg. Phil.*) *Flavii Josephi Vaticinium de Vespasianis ad Imperii Fastigium evehendis*, 4.

Opitii (*Henrici*) *Kiloniens. Profess. Biblia Hebraica, apud Reuterum*, Kiloniae, 1709.

Orden

Orden de las Oraciones cotidianas, *en Amsterdam, por David Tartas, Anno 5455, a la Creacion, con Privilegio de los Sennores Estados*, 8.
Origenis *Opera, ex Editione Huet. Græc. Lat.* 2 *vol. fol.* Roth.
- - - *Opera Lat.* 2 vol. *fol.* Basileæ.
Orobio (*Ischac*) *Certamen Philosoph. adversus Joh. Bredenb. Principia*, 12. Amst. 1703.
Ortelii *Theatrum Orbis Terrarum*, Antv.
Othonis (*Johannis Henrici*) *Historia Doctorum Misnicorum*, Amst. 1699.
Ottius (*Joh. Baptista*) *Epist. ad Relandum de Nummis Samarit. in Dissert. Relandi*, 8. Amst. 1702.
Otto *de Gestis Friderici Primi, apud Vurstisium Hist. Germ. Tom. I.*
Ovidii *Opera.* Lugd. Bat. *cum Not. Varior.* 3 *vol.* 8.

P.

PAgi *Critica in Annales Baronii.*
Paolo, *Historia de gli Uscochi fino al anno* 1616. 12. 1676.
Pearson, *Vindiciæ Ignat. in Monumentis Apostol. Coteler.* 2 *vol. fol.* Antv. 1700.
Peringeri *Præfatio ad Tract. Avodah Zarah, in Misna Tom. VI.*
Peritsul ou Perasol, *Epistola de Semitis Mundi, id est, Cosmographia, cum Notis Thomæ Hyde*, 4. Oxon. 1691.
Perizonii *Trias Dissert.* 8. Daventriæ, 1678.
Petachiæ R. *Peregrinatio in Exercitationibus Wagenselii*, 4. Altdorfii, 1687.
Petavii *Dogmata Theologica*, 3 *vol. fol.* An.t 1706.
- - - *De Doctrina Temporum, cum Præfatione Harduini de LXX Septimanis Danielis, nova Editio auctior*, 3 *vol. folio*, Antv. 1703.

Petiti (*Samuëlis*) *Miscellaneorum Libri novem*, Paris. 1630.
- - - *Eclogæ Chronic. Observat. Libri tres*, Ibid. 1642.
- - - *Variæ Lectiones in Criticis sacris*, Tom. IX.
Petrus Venerabilis *contra Judæos*, *in Bibl. Max. Patrum*, *Tom. XXII.*
Pezron, *Antiquité des Tems retablie*, 4.
- - - *De l'Origine des Celtes*, 8.
Pfeifferi *Opera omnia*, 2 *vol.* 4. Ultraject. 1704.
Philastrius *de Hæresibus*, *in Bibl. Patr.*
Philippi Augusti *Decreta de Judæis*, *in Spicilegio Dacherii*, *Tom. VI.*
Philonis Judæi *Opera*, *fol.*
Phœnix, *ou Recueil de Pieces*, *en Anglois*, 8. 2 *vol.* London, 1708.
Photii *Bibliotheca*, *Græc. Lat. fol.* Rothom.
Pici Mirandulæ, & *Concordiæ Com. Opera omnia*, *fol.* Basil.
Pignorii (*Laurentii*) *Mensæ Isiacæ Expositio*, 4. Venetiis.
Pineda *de Rebus Salomonis.*
Pirke Abbot, *Capitula Patrum*, *Tractat. Thalmudicus*, *cum Notis & Versione Jac. Leusden*, 4. Ultrajecti.
Pitisci *Lexicon Antiquit. fol.* 2 *vol.*
Placcius *de Anonymis*, *fol.*
Platonis *Opera*, *Gr. Lat. fol.* Lugduni.
Plauti *Comœdiæ*, Antverpiæ, Plantin. 1566.
*du* Plessis Mornay, *Avertissement aux Juifs sur la Venue du Messie*, 4. Saumur, 1607.
Plinius, *cum Notis Dalecampii*, *fol.*
- - - *Harduini*, 5 *vol.* 4. Paris. 1685.
Poëtæ Saxonici *Annales de Gestis Caroli Magni*, *apud Du Chêne*, *veteres Francor. Histor. Tom. II.*
Pollucis *Onomasticon*, 2 *vol. fol.* Amst. 1706.

Poly-

Polydori Virgilii *Angl. Hist. Libri*, *fol.* Bas. 1556.
Polygamia *Triumphatrix*, 4. Lond. Scan. 1682.
Pomponius *Mela*, 4. Hagæ, 1658.
Porta *Mosis*, *cum Notis Pocokii*, 4. Oxonii, 1655.
Porti (*Jacobi du*) *Homeri Gnomologia*, *duplici Paralelismo illustrata*, 4. Cantabrigiæ, 1660.
Prateoli *Elenchus Hareticorum*, 4.
Pratiques *pour honorer le Sacrement de l'Autel*, 8.
Procopii *Opera*, 2 *vol. fol.* Paris. Edit. de Louvre.

## R.

Rabbinorum *veterum in exponendo Pentateuchô Modi tredecim*, *in Fasc. IV*, 8. Rott. 1694.
תנא רבי אלי׳ הו, *sive* Reineccii *Christiani Traditio Eliana de sex Durationis Mundi Millenariis*, 4. Lipsiæ, 1702.
Relandi (*Hadr.*) *Analecta Rabbinica*, 8. Ult. 1702.
- - - *Dissertationum Miscellanearum Libri III*, 8. Ultrajecti, 1706, 1707.
- - - *De Religione Mohammedica Libri duo*, *quorum prior exhibet Compendium Theologiæ Mohammetica ex Cod. MS. Arabicè editum*, *Latinè versum*, & *Notis illustratum*; *posterior examinat nonnulla quæ falsò Mohammedanis tribuuntur*, 8. Ultrajecti, 1705.
Remarks *upon Mr. Basnage his History of the Jews*, 8. London.
Remarks *upon the Antiquities of Palmyre*, 8. London, 1705.
Remarques Historiques & Critiques, *faites dans un Voiage d'Italie en Hollande dans l'Année* 1704, *contenant les Mœurs*, &c. *de la Carniole*, *Carinthie*, *Autriche*, *Boheme*, &c. 2 *vol.* 8. à Cologne, 1705.
Reuchlinus *de Cabbala*.

 Rhen-

Rhenferdii *Differt. Philolog. de Decem Otiosis*, 4.
Ricaut, *Histoire de l'Empire Ottoman*, 12. Paris.
Riccius *de Agricultura celesti Libri IV*, *apud Pistorii Scripta Cabbalistica.*
Richerii *Chronicon Senonense*, *in Spicilegio Dacherii*, *Tom. IV*.
Rittangelius *in Librum Jesirah. V.* Abraham.
Riveti *Isagoge ad Sac. Scripturam*, *in Operib. Riveti*, 3 *Vol. fol.* Rotterdam.
Roccha (*Angeli*) *Bibliotheca Vaticana.*
Roque (*l'Abbé de la*) *Mémoires de l'Eglise*, *Tome premier*, 4. Paris, 1690.
Rossi (*Domenico*) *Gemme antiche*, *colle Expositione d'Alexandro Maffei*, 4, Romæ, 1709.
Rutilii *Itinerarium.*

S.

SAinte Marie, *Carme Déchaussé*, *Réfléxions sur les Regles & l'Usage de la Critique*, 4. Paris, 1713.
Sainte Marthe, *Histoire de la Maison de France*, 2 *vol.* Paris, 1638.
Salazar (*Joh. Tamayo de*) *Anamnesis*, *sive Commemoratio omnium Sanctorum Hispanorum*, *&c.* 6 *vol. fol.* Lugduni, 1651.
Sallustius Philosophus, *de Diis & Mundo*, *inter Opuscula mythologica Gr. Lat.* 8. Amst. 1688.
Salomon, *Ben Virga*, *Schevet Judah*, *Tribus Juda*, *sc. Historia Judaïca*, *à Gentio Lat. reddita*, 4. Amstæl. 1680.
Salmasii *Exercitationes Pliniana*, 2 *vol. fol.* Ult.
- - - *Emendationes in Hist. August. Script. fol.* Paris. 1620.
- - - *Nota in Inscriptionem Herodis*, *apud Crenium*, *Musæum Philologicum & Hist. Tom. II.*

San-

Sangallensis Monachi *de Gestis Caroli Magni Libri duo, apud Canisium, Lect. ant. Tom. I.* Ingolstadii.

Scacchi (*Fr. Fortunati*) *Sacrorum Elaeochrismatum Myrothecia tria, in quibus exponuntur Olea atque Unguenta divinos in Codices relata, fol.* Amst. 1701.

Scaliger *in Eusebii Chronicon Notae, Editio prior.*

- - - *De Emendatione Temporum.*

- - - *In Manilium Not.* 4. ex Officinâ Plantinianâ.

- - - *Elenchus Trihaerei Serrarii.*

Schelammeri (*Guntheri Christophori*) Professoris Kiloniensis *Naturae vindicatae Vindicatio*, 4. Kiloniae, 1705.

Schelstrate *ad Concil. Antiochenum*, 5.

- - - *Antiquitas illustrata, Sec. I, Edit. fol.*

Schickard, *Jus Regium Hebraeorum, cum Notis Carpzovii*, 4. Lipsiae, 1674.

- - - Bechinath Haperuschim, *id est, Examinis Commentationum Rabbinicarum in Mosem Prodromus, vel Sectio prima in Generalem Protheoriam de Textu Hebraico, Targum Chaldaicum, Versione Graecâ, Masoreth Kabbalah Peruschim.* Tubingae, 1624.

Scholiastes Pindari, *Ed. Pauli Stephani*, 4. 1599.

Schrammii (*Jonae Conradi*) *Introductio in Dialecticam Cabbaleorum, Methodo Peripateticorum potissimum concinnata*, 8. Brunswigae, 1703.

Schudt (*Joh. Jacob*) *Compendium Historiae Judaicae*, 8. Francof. 1700.

- - - *Id. Judaeus Christicida gravissimè peccans & vapulans, sive perspicua & solida Demonstratio, Cadem & Rejectionem Jesu Nazareni veram esse Causam tam diuturni Judaeorum Exilii, omnisque illorum Miseriae Originem*, 8. Francof. 1703.

Scupart, *Chr. Hakkarim, seu Secta Karraeorum Dissertationibus aliquot adumbrata*, Jenæ, 1701.

Seder Gnolam Rabba, } *Ordo Secul. magnus:*
- - - Zuta, } *- - - parvus*,
*cum Notis Maii*, Amst.

Selden *de Jure naturali Gentium*, 4. *Argent.*
- - - *Uxor Hebraïsa*, 4. Londini.
- - - *De Synedriis*, 3 *vol.* 4.
- - - *De Anno Judaïco*, 8. Lugd. Batav.
- - - *De Diis Syris*, *Edit. noviss.* Lipsiæ, 1672.

Senecæ *Opera*, *apud* Elzevier, 4 *vol.* 12. 1649.

Sermones *que Pregaraon los doctos ingenios do K. K.* (*id est Kabal Kados*, la Sainte Eglise) *de Talmud Torah desta Cidade de Amsterdam, no alegre estreamento e publica celebridade da Fabrica que se consagrou a Dios para Casa de Oracaon cuia entrada festeiou em Sabbath Nahamù*, *An.* 5435, Amsterd.

Serrarii *Minerval* } *in Syntagmate trium Scripto-*
- - - *De Rabbinis* } *rum à Triglandio editorum*,
- - - *Tribaresion* } 4. Delphis, 1743.

Severi *Epistola de Virtutibus ad Conversionem Judæorum in Minoricensi Insula factis*, *in Operibus August. Tom. VII. Appendix Edit. Bened.* Antverpiæ, 1700.

Sgambati (*Scipionis*) *Societ. Jesu*, *Archivorum Veteris Testam. Libri tres*, *fol.* Neapoli, 1703.

Sichemitarum *Epistola Samaritana ad Jobum Ludolfum*, 4. Cizæ, 1688.

Simon, *Histoire Critique du Nouv. Test.* 4. Rott.

Simon *ou* Sainjore *Bibl. Crit. IV Tom.* 8. Amst. 1704.
- - - *Lettres Choisies*, 3 *vol.* 12. 1701.

Simonville, *Supplément à Leon de Modene sur les Caraïtes. V.* Leon.

Sirmondi *Opera*, *V vol. fol.* Paris.

Sixti Senensis *Bibliotheca Sacra.*

Skinners

Skinners *Letters*: elles sont avec les Lettres d'Usser, 4.
Smith (*Th.*) *Vitâ Huntingtoni*, *cum Epist. Hunt.*
- - - *Septem Ecclesiarum Asiæ & Constantinopolitanæ Notitia*, 4. Ultrajecti, 1694.
Soeftmanni (*Filii*) *Comment. Chronolog. in Daniël. Cap. IX, de LXX Hebd.* 4. Lugd. Bat. 1710.
Sopranis (*Joh. Hieron.*) *David illustratus*, *fol.* Lugduni, 1643.
Spanhemii (*Ezech.*) *de Usu & Præstantiâ Numismatum*, 4.
- - - *ejusdem Libri nova Editio*, *in folio*, *Tom. I*, Londini, 1696.
- - - *Notæ in tres Aristophanis Comœdias Priores*, Amst. 1710.
Spencer *de Legibus Hebraeorum Ritualibus*, 4. Hagæ Comitum, 1686.
Spina (*Alphonsus de*) *Fortalitium Fidei.*
Spinosa, *Tractatus Theologo-Politicus*, 4. Hamburgi, 1670.
- - - *Opera posthuma*, 4. 1677.
Spizelii *Elevatio Relationis Montesiniana*, Basileæ, 1660.
Spondani *Annales Eccles. Continuatio Baron.* 2 *vol. fol.* Lugd. 1678.
Stabilimentum, *apud Melendunum in Spicilegio Dacherii*, *Tom. VI.*
Stanley, *History of Philosophy*, *fol.* Lond.
Stephani Byzantii *de Urb. Berkelii*, *in folio*, Lugd. Batav. 1694.
Steronis *Annales*, *inter Histor. German. Tom. VI.*
Stillingfleet, *Origines sacræ*, *or a rational Account of the Grounds of Christian Faith*, 4. London, 1675.
Stochove, *Seigneur de Sainte Catherine*, *Voiage du Levant*, à Bruxelles, 1650.

Strabo, *Casaub. Ed.* Gen. *fol.*
Strada (*Famianus*) *de Bello Belgico*, 2. *vol.* Antverp. 1640.
Suidas, *Colon. Allobrog. Gr. Lat.* 2 *vol. fol.*
Sulpitii Severi *Historia*, *cum Not. Varior.* 8. Lugd. Bat. 1654.
Surenhusii *Præfationes in Misnam. V.* Misnah.
- - - *Epistola ad Hottingerum.*
Surius *de probatis Sanctorum Vitis.* 6 *vol. fol.* Col. 1618.
Synesii *Opera Græc. Lat. fol.*
Szentivani (*Martini, Soc. Jesu*) *Dissertatio Paralipomenica Rerum memorabilium Hungariæ*, 4. Tyrnaviæ, 1699.

## T.

TAciti *Historia*, *Ed. Frobenian. fol.* Basil.
Targum, *stil. Paraphrasis Chaldaïca in Bibl. Polyglot. Le Jay.* 10 *vol. fol.* Paris. 1645.
Tertulliani *Opera*, *fol.* Paris.
Theodoreti *Opera*, *ex Ed. Sirmondi*, *Tom. IV.* Paris.
Theodori Lectoris *Collectanea, ad calcem Philostorgii Valesiani.*
Theophanis *Chronographia*, *fol.* Paris. 1655.
Thevenot, *Voiage du Levant*, 8. 4 *vol.* à Paris, 1680.
Thiers, *De la plus nécessaire, & de la plus négligée de toutes les Dévotions*, Paris.
Thomas à Jesu *de procurandâ Salute omnium Gentium, Schismaticorum, Hæreticorum, Judæorum, Saracenorum*, *&c. Libri XII*, 4. Antv. 1613.
Thomassin, *Methode d'étudier les Poëtes.* 2 *vol.* 8.
- - - *Methode d'étudier la Philosophie par raport à la Religion Chrétienne*, Paris, 2 *vol.* 8. 1685.

Tho-

Thomassin, *Traité dogmatique & historique des Edits & des autres moiens spirituels & temporels, dont on s'est servi dans tous les tems pour établir & pour maintenir l'Unité de l'Eglise Catholique*, 2 *vol.* 4. Paris, 1703.

Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Eglise*, 12. Bruxelles.

Toland, *Reasons for Naturalising the Jews*, 8. London, 1715.

Toldos Jesu, *editum à Christophoro Wagenseilio in Telis igneis Satanæ*, *Tom. II.* 4. Altdorfi Noricorum, 1681.

Toldos Jesu *aliud*, *sc. Historia Jeschuæ Nazareni, ex MS. hactenus inedita*, *cum Versione Huldrici* (*Joh. Jac.*) 8. Lugd. Batav. 1705.

Tornielli *Annales Sacri*, 2 *vol. fol.* Antv. 1620.

Tostati (*Alph.*) *Opera omnia*, Venet. 1655.

Trebellius Pollio *de Triginta Tyrannis*, *inter Hist. Aug. Script. cum Notis Salmasii & Casauboni*, *fol.* Parif. 1630.

Trigaut *de Christianâ Expeditione, apud Sinas susceptâ.*

Triglandii (*Jac.*) *Diatribe de Sectâ Karæorum, in Syntagmate trium Scriptorum, Serarii, Drusii, Scaligeri, de tribus Judæorum Sectis*, 4. Delphis, 1703.

Trithemii (*Abbatis*) *Catalogus Scriptorum Ecclesiasticorum*, 4. 1621.

Triveti *Chronicon*, *in Spicilegio Dacherii.*

## V.

VAlesii (*Hadriani*) *Notitia Galliar.* Parif. *fol.*

Van Dale (*Antonii*) *Epistola ad Morinum, ad calcem Tract. de Idololatria*, 4. Amst.

Van

Van Dale (*Antonii*) *Dissertatio super Aristea de LXX Interpretibus, cui ipsius pretensi Aristea II Textus subjicitur*, 4. Amst. 1705.
Vansleb. *Domin. Relation d'Egypte en forme de Journal*, 8. Paris, 1677.
Van Til (*Salomonis*) *Phosphorus Propheticus, seu Mosis & Habacuci Vaticinia, novo Commentario illustrata*, 4. Lugd. Bat. 1700.
Vattier, *Histoire Mahometane, ou les XLIX Califes du Macine*, 4. Paris, 1657.
- - - *Histoire du Grand Tamerlan, traduit de l'Arabe d'Achemed*, 4. Paris, 1658.
Vellejus Paterculus.
Velseri (*Marci*) *Opera Historica, Philologica, &c. in quibus Historia Boica, Res Augustana, &c. continentur*, *fol.* Norimbergæ, 1682.
Velthusii (*Lamberti*) *Opera*, 2 *vol.* 4. Rotterd. 1680.
Victoris à Carbé, *de Vitâ & Moribus Judæorum Libellus*, 4. *Ann.* 1509, Parisiis, ex officinâ Henrici Stephani *Anno* 1511. *ultima Aprilis.*
Vignoli (*Joh.*) *de Columnâ Antonini Dissertatio. Accedunt Inscriptiones Selecta*, Romæ, *apud Gonzagam.* 4. 1705.
Villalpandus *in Ezechielem*, 3 *vol. fol.*
Villemer (*Helvici*) *Dissertatio de Sadducæis*, Wittemb. 1680.
Vincentii Bellovacensis *Doctrinale.* Norimbergæ, 1486.
Vincentii (*Joannis Maria*) *il Messia venuto*, Venet. 1659.
Vitringæ (*Campeggii*) *Sacrarum Observationum Libri IV.* 4. Franequeræ, 1700.
- - - *De decem Otiosis*, 4. ibid.
- - - *De Synagoga vetere*, ibid.
Ulpianus *in Digestum.*

Voetii

Voetii (*Gisberti*) *Disputationum Theologicarum, Pars II. ubi de Judaïsmo, &c.* 4. Ultraj. 1655.
Vorstius, *Not. V.* Ganz, & Eliezer Pirke.
Vorstius (*Johan.*) *de Synedriis Hebraeorum brevis Dissertatio Academica, in Fasciculo IV.* Rotterod. 1694.
Vossius (*Isaac*) *de Oraculis Sybillinis*, 8.
- - - *in Pomponium Melam.* Hagæ. 4.
- - - (*Gerard.*) *de Historicis Græcis.*
- - - *De Idololatria, fol.*
Ursini (*Georgii*) *Antiquitates Hebraïcæ Scholastico-Academicæ, in quibus Scholarum & Academiarum Judaïcarum Historia, &c. Studia, Statuta, Privilegia, Scriptura Sacræ, & Monumentorum Rabbinicorum concensu eruta leguntur*, 4. Hafniæ, 1702.
- - - *Analecta.*
Usserii *Annales Ecclesiastici, fol.* Lond.
- - - *Lettres*, 4. London.
Vurstisii *Historicorum Germaniæ illustrium Tomi duo, fol.* Francof. 1685.

W.

Wagenseilii (*Christophori*) *Tela ignea Satanæ, hoc est, arcani & horribiles Judaeorum adversus Christum & Christianam Religionem Libri ἀνέκδοτοι. Addita sunt Interpretationes & duplex Confutatio*, 2 *vol.* 4. Altdorfi Noricorum, 1681.
- - - *In Sotah, in Misnæ Tomo III, Editionis* Amst.
- - - *Exercitationes sex*, 4. Altorfii, 1687.
Walsingham *Vita Regum Anglor. ab Eduardo Primo.* Francof. *fec.* 1603.
Walton, *Prolegomena in Bibl. fol.* Tiguri.
Warnefredi (*Pauli*) *Hist. in Biblioth. M. P. Tom. XIII.* Lugduni.

Weemse

Weemse of Latockar in Scotland, *Exposition of the Judicial Law of Moses, &c.* 4. Lond. 1636.
- - - *Christian Synagogue*, 4. ibid. 1633.
Werbócz (*Stephanus de*) *Corpus Juris Hungarici, in tres Tomos distributum*, 2 *vol. fol.* Tyrnaviæ, 1696.
Werneri Kolewinck, *Fasciculus Temporum, inter Hist. Germ.*
Wheler, *Voiages*, 2 *vol.* 12.
Wierius *de Præstigiis Dæmonum.*
Willelmi Tyrii *Bellor. Sacr. Hist.*
Willelmus, *Monachus & Procurator S. Egmundi Chronicon, inter veteris ævi Analecta Mathæi*, 8. *Tom. IV.* Lugd. Bat. 1700.
Windet, *de Vitâ functorum Statu, ex Hebraeorum & Græcorum Sententiis, cum Corollario de Tartaro Apostoli Petri*, 8. Lond. 1677.
Witsius (*Herman.*) *Miscellanea Sacra*, 2 *vol.* 4.

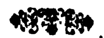
X.

XIphilini *Epitome Dionis, apud Henricum Steph. Græc. Lat.*

Z.

ZAcagnii *Monumenta vetera.* 4. Romæ, 1698.
Zarate (*Antoine*) *Histoire de la Découverte du Perou.*
Zonaræ *Annales, Ed. Du Cange, fol.* 2 *vol.* Parif. 1686.
Zozimi *Historia*, 8. Oxonii, 1679.

Fin de la Table des Auteurs.



TA-

# TABLE DES CHAPITRES.

## LIVRE PREMIER.

### L'Etat & le Gouvernement de la Judée sous la Race des Hérodes.

CHAP. I. *IDée Générale de la Nation & de l'Eglise Judaïque. Plan de cet Ouvrage.* Pag. 1

CHAP. II. *Contenant le Gouvernement de la Judée sous les Hérodes, depuis Jésus-Christ jusqu'à la Ruine du Temple : l'Histoire & la Généalogie des Hérodes expliquée.* 27

CHAP. III. *De la Religion d'Hérode I.* 63

CHAP. IV. *De l'Estendue du Roiaume d'Hérode le Grand.* 91

CHAP. V. *Examen des Droits de la Judée, sous Hérode le Grand; s'il étoit Vassal, & Tributaire d'Auguste.* 121

CHAP. VI. *Abrégé chronologique de la Vie d'Hérode. Examen de l'Année dans laquelle sa Mort arriva, & la Conséquence, qu'on en tire, pour fixer la Naissance de Jésus-Christ.* 148

CHAP. VII. *Histoire d'Archélaüs, & sa Dépendance des Romains.* 179

CHAP. VIII. *Hérode Antipas, Tétrarque, & Fils d'Hérode I.* 192

CHAP. IX. *Philippe, Tétrarque d'Iturée, Fils d'Hérode I.* 224

CHAP. X. *Hérode Agrippa le Grand; Hérode, Roi de Chalcide, son Frere.* 233

CHAP.

CHAP. XI. Continuation de la même Matiere.
*Réfutation de ce qu'on dit sur Agrippa Premier & Second, & sur Bérénice. Leur Naissance, leur Religion, & l'Etendüe de leur Roiaume.* 241
CHAP. XII. *Réfutation des Objections du Pere Hardoüin, sur la Naissance, la Religion, & le Roiaume d'Agrippa Premier, & d'Hérode Roi de Chalcide.* 275
CHAP. XIII. *Histoire d'Agrippa II, & de Bérénice.* 304
CHAP. XIV. *Réfléxions sur Agrippa Second & sur Bérénice, contre le Pere Hardoüin.* 346
CHAP. XV. Second Degré de la Ruïne des Juifs.
*La Corruption & la Décadence de l'Eglise Judaïque. Du Pouvoir des Souverains Sacrificateurs, & des Rois.* 377
CHAP. XVI. *Histoire des Souverains Sacrificateurs, & de la Désolation de l'Eglise Judaïque.* 425
CHAP. XVII. Troisiéme Dégré de la Ruïne de Jérusalem.
*Desordres causez par les différentes Factions du Peuple.* 467
CHAP. XVIII. *S'il est vrai qu'Abgarus, Roi d'Edesse, eut Dessein de déclarer la Guerre aux Juifs, & de prendre Jérusalem, pour vanger la Mort de Jésus-Christ.* 499
CHAP. XIX. *De la Ruïne de Jérusalem, & de son Temple.* 540



L'HIS-

# L'HISTOIRE
## ET LA
# *RELIGION*
# DES JUIFS.

## *LIVRE PRÉMIER.*

L'Etat & le Gouvernement de la Judée, ſous la Râce des HÉRODES.

---

### CHAPITRE I.

*Idée Générale de la Nation & de l'Egliſe Judaïque. Plan de cet Ouvrage.*



E Peuple Juif n'avoit rien qui le diſtinguât du reſte des Nations. Occupé à labourer la Terre, & à nourrir des Troupeaux, il avoit peu de diſpoſition pour les Arts & pour les Sciences. Les Egyptiens, ſous l'Eſclavage deſquels ce Peuple gémiſſoit, étoient ſpirituels, ſavans, habiles, & fai-

 ſoient

ſoient remonter leur Origine au delà du Déluge. S'ils avoient tiré de la Phenicie une partie de leur connoiſſance, on ne peut conteſter qu'ils ne l'euſſent portée infiniment plus loin que leurs Maîtres. Cependant, Dieu abandonna les Egyptiens à l'Idolatrie la plus groſſiere : il briſa le joug qu'ils faiſoient porter à des Bergers ruſtiques ; &, pendant que leur Roi étoit englouti dans la Mer Rouge, les Fugitifs entonnoient ſur le rivage des Chants de Triomphe, & de Delivrance. Il n'y eut point de Miracle que Dieu ne fit depuis ce tems-là, pour conſerver ce Peuple, qu'il avoit adopté. Il ſembloit que ce fût le ſeul que Dieu eut créé, & qu'il oubliât tous les autres. L'Ingratitude jointe à l'Idolatrie ne faiſoit qu'une légere interruption à ſes Bienfaits. La ſource n'en tariſſoit jamais abſolument, & reprenoit ſon cours, dès le moment qu'on voioit une ombre de repentance. On ne peut lire ſans admiration toutes les précautions que prit l'Etre Souverain pour maintenir cette Egliſe. Il falut vaincre l'Incrédulité d'une Nation farouche ; & Dieu le fit, par un grand nombre de Prodiges. Il deſcendit, & parla ſur le Sinaï ; afin que ſa préſence donnât plus de poids & d'autorité à ſes Loix. Il y parut dans un éclat digne de lui ; afin qu'on ne pût douter que

que c'étoit lui qui se faisoit voir : toute la Nature fut ébranlée. Les Miracles, qui se faisoient sous les yeux du Peuple assemblé, étoient grands & nobles ; de peur qu'on ne s'imaginât, que Moïse, instruit dans la Sagesse des Egyptiens, avoit trompé les Sens, & fait quelque Illusion. Ce Législateur institua une Religion sainte, & assez chargée de Cérémonies, pour éteindre le désir d'en inventer de nouvelles. Il les rendit très differentes de celles des Païens ; afin que la haine de Dieu pour ces Rites impurs étant toujours sensible, l'horreur pour l'Idolatrie ne s'éteignît jamais. L'Original de la Loi fut conservé dans le Lieu Très Saint, pendant une longue suite de siecles ; afin qu'on pût le consulter, & s'assurer par ses propres yeux de la Vérité de ses Préceptes. Tout étoit divin dans la République & dans l'Eglise ; car, Dieu étoit l'Auteur des Réglemens Politiques, aussi bien que des Rites & des Cérémonies. L'observation de ces Loix étoit suivie de récompenses sensibles & présentes, en attendant celles du Ciel. A la tête de l'Eglise étoit un Souverain Sacrificateur, *sur les Lévres duquel reposoient la Sagesse & la Vérité*. Sur sa Poitrine étoient l'Urim & le Thummim, dont le Miracle devoit le faire souvenir à tous momens de son Dieu, & prévenir l'égarement & l'illu-

ſion. Comme ſi ce Miniſtere miraculeux n'avoit pas ſuffi, on voioit naître des Prophêtes, qui reveilloient le zêle du Peuple, qui nettoioient de tems en tems l'Egliſe, & réformoient les Abus qui s'y gliſſoient. La Nation renfermée entre ſes Montagnes, & ſéparée des Idolâtres, devoit conſerver ſa Religion ſans mélange, & ſans déſir de la changer. Il y avoit dans ſon Temple aſſez d'Objets ſenſibles pour occuper les yeux & l'eſprit des Dévots, & pour les empécher d'envier ceux des Infideles. Il n'y avoit qu'une Ville, & un ſeul Temple dans lequel on put adorer. C'étoit là le centre de la Religion, où la Succeſſion des Sacrificateurs, le ſoin continuel d'immoler des Victimes, la néceſſité de s'y rendre tous les ans pour ſe purifier, & pour ofrir ſes Enfans, étoient autant de moiens propres à conſerver la Religion des Peres. Dieu avoit un interêt particulier à conſerver cette Egliſe; puis qu'elle étoit unique, & ſon Epouſe; qu'il avoit mis là ſon Nom; & qu'il avoit promis, que quand même elle le quitteroit par une Rébellion pleine d'ingratitude, il ne l'abandonneroit jamais. *Comment donc l'Or s'eſt-il obſcurci?*

On a de la peine à concevoir comment cette Egliſe a pu ſe corrompre; & les ſources de ſa chute, que nous indiquerons dans

la

la suite, ne paroitront pas suffisantes pour produire un si grand mal. Cette Eglise devoit finir, & voir l'abolition de ses Loix; mais, sa fin pouvoit être heureuse. Dieu envoioit un Messie, & lui ouvroit la porte pour passer dans l'Eglise Chrétienne: comment donc *la Fille de Sion est-elle tombée du Ciel*? On ne peut s'inscrire en faux contre un Evénement certain. Il suffit de jetter les yeux sur la misere présente du Peuple Juif, pour être convaincu que Dieu est irrité contre lui, & qu'il mérite par ses Péchez l'aveuglement qui l'a fait rejetter. Malgré les Miracles éclatans, & la présence de Dieu dans le prémier Temple, on ne laissa pas d'y voir des Rois Idolâtres, & de lâches Sacrificateurs, qui profanerent le Culte, par un mélange impur de la Créature avec le Créateur. Il n'y eut point d'Idolatrie dans le second Temple; mais, on n'y vit point aussi de Prophêtes, ni de ces Réformateurs zélez, qui venoient rétablir le Culte de Dieu, lors qu'on le négligeoit. Les Asmonéens pensoient plus à satisfaire leur Ambition, qu'à réformer l'Eglise. On ne peut justifier ces Héros, qu'on admire, & dont on a fait des especes de Saints, d'avoir ôté la Couronne & l'Empire à la Maison de David, dont les Descendans étoient abandonnez à une

honteuse pauvreté. Ils usurpérent aussi la Souveraine Sacrificature sur la Maison d'Eleazar, comme ils avoient pris la Roiauté à celle de David. Ce n'étoient que des Particuliers qui se soulevérent contre Antiochus, dont l'Empire sur la Judée ne pouvoit être contesté; puis qu'il l'avoit obtenuë des Egyptiens, sur lesquels elle avoit été conquise; & que ceux-ci l'avoient tirée des Perses, & des Medes, qu'Alexandre avoit vaincus. Enfin, ils avoient reüni ces deux Charges dans une seule Personne, contre la Loi, qui defendoit au Prince de mettre la main à l'Encensoir. Hérode, Usurpateur comme eux, éteignit leur Maison, monta sur le Trône, & se joüa de la Souveraine Sacrificature, qui devint le partage de ceux qui plioient le plus aveuglement sous sa volonté. Le Schisme de Samarie, le plus long & le plus opiniâtre qu'on ait jamais vu, subsistoit encore sous le Regne d'Hérode, avec la même violence, que s'il n'avoit fait que commencer. Quatre ou cinq Sectes différentes, renfermées dans un même Temple, s'entre-déchiroient. L'une sapoit les Fondemens de la Religion, en niant l'Immortalité des Ames, & la Résurrection des Corps. L'autre préféroit ses Vertus à la Misericorde de Dieu, & se rendoit, par cette

cette fierté, indigne de la Grace. Une troisiéme, entêtée de Mortifications, & d'Austéritez, couroit après des Ombres, pendant qu'elle abandonnoit le Corps de la veritable Dévotion. Que de sources de corruption & de maux !

Le Messie parut : mais on le rejetta, parce qu'il étoit pauvre. On vouloit un Conquérant, qui, les Armes à la main, relevât la Nation, au lieu d'un Docteur qui réformât l'Eglise, & pressât la nécessité de la Sanctification. Au lieu de se repentir d'un Crime aussi noir que celui d'avoir crucifié le Messie, on entra dans un esprit de Sédition & de Révolte. Les Juifs soulevez exercerent des Cruautez affreuses. Les Romains, déjà accoutumez à la Domination souveraine, & résolus de détruire une Nation trop jalouse de sa Liberté, assiégérent Jerusalem. Cette Ville fut prise & brulée. Le nombre de ses Habitans étoit grand ; mais, la Fête de Pâque y avoit, pour ainsi dire, rassemblé toute la Nation, qui eut part aux malheurs de ce Siege. Leur nombre ne servit qu'à les rendre plus misérables. Les Divisions intestines furent plus cruelles que la Guerre. On s'égorgeoit jusqu'aux pieds des Autels ; & les intervalles de repos, que les Assiégeans laissoient aux Zélez, étoient emploiez à ces affreux Massacres.

La suite de ces prémiers Malheurs fut si terrible, que ceux qui se font un devoir de haïr les Juifs, parce qu'ils ne font pas de même Religion qu'eux, ne laisseront pas d'être émus en lisant l'Histoire d'une Misere si dure & si poursuivie. Si Dieu s'étoit contenté de renverser son Temple, parce que la Religion y étoit profanée; & de raser Jerusalem, parce qu'il *avoit essaié souvent de rassembler ses Enfans*, *& qu'elle ne l'avoit point voulu*; s'il s'étoit contenté de punir les Chefs de la Nation, les Scribes, & les Pharisiens, qui avoient crié, *Crucifie*, *crucifie*; enfin, si le chatiment s'étoit arrété sur la tête des Coupables, on n'en seroit pas étonné: mais, il a passé de génération en génération, de siecle en siecle. On a dejà vu couler dix sept cens ans de Misere & de Captivité, sans qu'on voie aucune aparence de soulagement. L'événement est sans exemple. Une seconde circonstance releve ce Prodige; car, cette Nation malheureuse & persécutée ne trouve presque pas un seul Lieu dans toute la Terre où elle puisse reposer sa tête, ni asseoir son pied. Elle passe au travers des Torrens de sang qu'elle a repandu, & s'y conserve. Plusieurs milliers de Juifs, égorgez par un zéle barbare & cruel, l'ont affoiblie sans l'éteindre, ni la détruire. Elle sub-

subsiste encore, malgré les Persécutions du Chrétien, & de l'Idolâtre, reünis pour sa perte.

On a renvoié depuis long-tems l'Histoire & la Discussion des Rites & des Dogmes Judaïques aux Professeurs, & aux Théologiens. On n'a pas même été toujours content des Essais qu'ils ont produits; parce qu'on y a trouvé beaucoup de Fables, & des Saillies d'une Imagination malreglée. Ce n'est pas la faute de ceux qui y ont travaillé; ils ne pouvoient tirer de la Mine qu'un peu d'Or chargé de crasse. Les Docteurs Juifs courent souvent après des Allegories, & de vaines Subtilitez. Ils cherchent des Mysteres dans les Lettres & dans les Nombres. *Il est difficile de faire un Systéme exact de leur Religion;* parce que les Traditions, qu'ils préférent à l'Ecriture Sainte, se multiplient à l'infini. Les Commentateurs du Talmud ont souvent varié. En expliquant leurs Cérémonies, ils entrent dans un détail qui ennuie, & qui fatigue. Le prémier volume de la Misna est plus propre à des Laboureurs, qu'à des Théologiens; puis qu'on y descend dans un éxamen scrupuleux sur le mélange des Semences dans un champ, & sur toutes les manieres dont ce mélange se peut faire. Enfin, les Rabbins, peu versez

dans leur propre Histoire, imaginent des Evénémens, qu'ils débitent comme des Faits constans. Contens d'être crus dans leur Nation, ils ne se mettent point en peine de les concilier avec les Historiens étrangers, pour lesquels ils conservent un profond mépris. Les Anachronismes ne leur coutent rien. Ils digérent des Monstres en matiere de Chronologie, & ne se font point un Cas de conscience d'altérer la vérité des Faits, & des Evénemens. Leurs Ecrivains savent que ces Réproches ne sont que trop justes, & nous en fournirons assez de preuves.

La sécheresse & la difficulté de la Matiere m'auroient donc rebuté; mais, aiant formé le dessein d'écrire l'*Histoire de toutes les Religions* qui sont sorties du Christianisme, j'ai cru que je devois commencer par la Judaïque, parce qu'il est nécessaire de développer une Religion dont les prémiers Hérétiques ont emprunté une partie de leurs Dogmes, & de leurs Noms barbares. D'ailleurs, il est avantageux de connoitre plus à fond une Nation, dont nous avons pris la place, & qui reprendra un jour la nôtre, ou qui, du moins, sera réünie en un même Corps avec les Chrétiens. On ne sera pas faché de suivre ce pauvre Peuple dans ses Dispersions en Orient, & en Occident, & de voir où sont aujourd'hui les

les Débris de cette Nation, que Dieu a si long-tems aimée. Enfin, la singularité d'un Sujet, que personne n'a traité en Langage vulgaire dans toute son étenduë, m'a obligé de l'aprofondir.

Cependant, comme les Matieres qui feront le Corps de cette Histoire sont très différentes : parce que nous faisons celle des Dogmes & des Rites, aussi bien que celle des Persécutions, nous les avons distinguées ; afin que chacun puisse piquer plus aisément sur celles qui sont de son ressort & de son goust.

Le Prémier Livre renferme une idée de l'état où Jésus-Christ trouva l'Eglise & la Nation, lors qu'il parut. Cet endroit est plus connu ; parce que l'Evangile, & Joseph, fournissent beaucoup de lumiere sur cet Article. Cependant, l'Histoire des Hérodes ne laisse pas d'avoir encore ses Difficultez. Il est plus important qu'on ne pense de bien démêler, non seulement leurs Personnes, mais leurs Etats, & leur dépendance des Romains. Les Anciens, & les Modernes, ne s'accordent pas sur ce Fait ; & il y reste je ne sai quelle confusion, qu'il a été nécessaire de déveloper (a).



(a) Le P. Hardouin avoit changé la Généalogie des Hérodes dans ses *Nummi Herodiadum*, qui

Il faloit aussi répréſenter les diſpoſitions, & la puiſſance du Peuple Juif au tems de Jéſus-Chriſt ; afin qu'on ſentit mieux ſa Décadence & ſa Ruine ; & qu'en parcourant ce que l'Evangile nous en aprend, on levât les Difficultez qui s'y rencontrent.

Le Second Livre renfermera toute l'Hiſtoire des Samaritains, & des différentes Sectes qui regnoient chez les Juifs. Puis que la plupart des anciennes Sectes, qui déchiroient cette Egliſe, ſubſiſtent encore ; quoi que le Phariſaïſme y regne, & l'emporte infiniment ſur les autres ; il étoit néceſſaire de remonter à leur Origine, & d'en répréſenter les Progrès, auſſi bien que la Décadence. Joſeph n'en a parlé qu'en paſſant ; & ce qu'il en a dit a beſoin d'Expli-

qui furent ſuprimez. Mais, au lieu d'abandonner ſon Sentiment, il a réfuté le nôtre dans une Lettre qui eſt inſérée dans le Recueil de ſes Oeuvres in folio ; & nous avons cru qu'il falloit répondre à ſes Objections dans cette ſéconde Edition, ſans avoir égard à la Rétractation qu'on l'a obligé de ſigner ſur la Suppoſition de Joſeph, & ſur d'autres Conjectures : parce qu'il n'eſt pas raiſonnable de profiter de la Contrainte qu'on fait dans certaines Sociétez à ceux qui en ſont les Membres ; & que ſi le P. Hardouin avoit raiſon, il l'auroit encore, malgré ſa Rétractation.

plication, & de Commentaire. Les Savans ſe partagent encore ſur cette Matiere; &, non ſeulement il y eut dans le dernier ſiecle des Diſputes fort échauffées entre les plus fameux Critiques * de leur tems: mais, ceux † qui leur ont ſuccédé, viennent de faire de nouvelles Découvertes ſur les Caraïtes, & ſur les Sadduciens. Il a falu recueillir ce qu'on a dit ſur cette Matiere, & démêler le vrai & le faux des différens Sentimens que les Anciens & les Modernes ont produits.

On trouvera dans le Troiſieme Livre les Patriarches de la Judée, qui ont ſubſiſté depuis la Ruïne de Jéruſalem, juſqu'au V Siecle. Les Chefs de la Captivité de Babylone, & les differens Ordres des Docteurs Tanaïtes, Thalmudiſtes, Gaons, Cabaliſtes, & Rabbins, par leſquels la Succeſſion de la Synagogue s'eſt conſervée. Ce ſont là les Maîtres de la Religion, dont on a reçu les Décisions comme autant d'Oracles, & les Peres de la Tradition, par la bouche deſquels elle a paſſé juſqu'à la Poſterité préſente. Nous avons ſuivi cette Chaîne de la Succeſſion de la Synagogue, & donné une idée de leur Génie & de leurs Ouvrages; afin qu'on puiſſe



* *Serrarius, Druſius, & Scaliger.*

† *Triglandius de Caraïtis, Harduinus.*

conoître l'usage qu'on peut en faire, & les différens excès dans lesquels on est tombé à leur égard. Nous nous sommes attachez particulierement à la Cabale. Nous avons remonté jusqu'à la source de cette Science Mysterieuse. Nous en avons parcouru tous les dégrez, autant qu'il est possible d'y pénétrer. Il faut avouër que c'est là ce qui nous a couté le plus dans cet Ouvrage. Car, il est impossible de donner un Systême à des Gens qui n'en ont point, & de suivre des Docteurs, qui changent à tous momens de route, sans en avoir aucune qui soit fixe; parce qu'ils suivent uniquement les lueurs de leur Imagination. Quoi que cette Partie de notre Histoire ait été la plus penible, elle n'est peut-être pas la plus agréable; mais, nous avons cru devoir nous y étendre, parce que peu de Gens la connoissent, & qu'on ne l'a point traitée en François. Mais, afin de la rendre moins ennuieuse, nous avons inséré l'usage que les Auteurs Sacrez, Ecclesiastiques, & Prophanes ont fait de la Cabale.

Le Quatrieme Livre renferme un Systéme de la Religion & des Dogmes que les Juifs enseignent. Il y a de la difficulté à le former; à cause de la diversité des Sentimens, & des variations fréquentes qu'on re-

remarque dans cette Théologie. Voici la Méthode que j'ai suivie. Je me suis attaché aux Rabbins illustres, & particulierement à ceux, qui, au lieu de s'enveloper sous des Figures, & des Emblêmes, dont on ne pénetre le Sens qu'avec beaucoup de peine, ont parlé clairement, & ont bien voulu se faire entendre. Il y a des Rabbins, dont les Hyperboles sont si excessives, & les Métaphores si dures, que, malgré toute la précaution qu'on peut prendre, on est sujet à tomber dans l'Erreur; parce que les Expressions figurées sont susceptibles de Sens très differens, & qu'on ne devine pas aisément l'intention de celui qui a parlé. Mais, il faut avouër qu'il y a aussi des Ecrivains plus judicieux & plus exacts, qui ont expliqué leurs Sentimens; & ce sont ceux que j'ai suivi préférablement aux autres. Cependant, comme il est important de faire conoitre le Génie de la Nation, & de ceux qui l'ont enseignée; que les Métaphores, & les Saillies de l'Imagination ne déplaisent pas à tout le monde; & qu'on peut en tirer quelque secours pour l'intelligence des Ecrivains Sacrez, qui étoient tous Juifs, & qui avoient le stile des Orïentaux; nous avons conservé plusieurs de ces Emblêmes & de ces Métaphores. Nous avons pris un juste milieu:

lieu : & , sans fatiguer le Lecteur par un trop grand nombre de ces Citations, nous en avons inséré quelques-unes ; afin de lui en donner une juste idée, & de le délasser quelquefois.

Comme l'Avénement du Messie fait l'Article le plus important de la Religion Chrétienne, & de l'éloignement de l'Eglise Judaïque, nous nous y sommes arrétez principalement. Nous avons distingué trois idées du Messie, qui nous ont paru très differentes. Celle des Prophêtes ; celle de l'Eglise Judaïque, au tems de Jésus-Christ ; & celle des Thalmudistes, qui ont suivi la Ruine du Temple. Nous avons cru qu'il étoit nécessaire de vanger le Messie des Chrétiens de toutes les Insultes que lui font les Auteurs des *Toldos Jeschu*. Il y a deux Livres qui portent ce Titre, dans lesquels on a étrangement défiguré l'Histoire de Jésus-Christ, en retenant seulement quelques Circonstances de sa Vie, qui étoient favorables à ce dessein. Ces Livres ont paru souverainement dangereux. On les a cachez long-tems aux Chrétiens, sans en excepter les Docteurs ; & Reuchlin, qui souhaitoit qu'on conservât les autres Livres des Juifs, demandoit que ceux-ci fussent jettez au feu, parce qu'ils étoient remplis de Blasphêmes & d'Impiétez. On se fait quelque-

fois

fois de certains Livres des Monstres, qu'on n'ose ni attaquer, ni laisser voir, de peur qu'on n'en soit effraié ; & cela même redouble la fraieur, au lieu de la diminuër. Les Livres des Incrédules, aussi bien que les Mysteres de la Religion, acquiérent un nouveau dégré de respect & d'autorité, lors qu'on les voile, & qu'on les cache au Peuple. Nous ne nous sommes point fait une Dévotion superstitieuse de laisser ces Livres dans la Langue des Sçavans ; &, puis qu'ils sont devenus publics, nous les avons réfutez. Cela nous convenoit, puis que c'est l'Histoire de Jésus-Christ qu'on y a déguisée, & qu'il faloit revétir de ses couleurs naturelles, afin qu'on la reconût. Enfin, nous donnons une quatrieme Idée du Messie ; c'est celle des Peuples, qui, ennuiez de ne le voir point paroitre, après l'avoir attendu si long-tems, s'en font des Portraits conformes à leurs desirs, & aux actions des Imposteurs qui les trompent. Nous donnerons l'Histoire de tous ces Imposteurs, qui les ont séduits ; mais, nous en ferons un Chapitre particulier, dans la derniëre Partie.

On explique dans le Cinquieme Livre les Rites & les Cérémonies Anciennes & Modernes des Juifs : leurs Fêtes, leurs Jeunes, leurs Sacrémens, leurs Mariages, leurs

leurs Sépultures. Leon de Modêne en a fait un Abrégé; mais, il est trop court: & cependant, à la maniere des Ecrivains de sa Nation, il ne laisse pas d'entrer dans un détail de minuties, qui fatigue. Le Suplément qu'un Savant * Homme y a ajouté, tend plutot à faire voir la Conformité de quelques Rites de l'Eglise Romaine avec ceux de la Synagogue, qu'à expliquer l'Abrégé de ce fameux Rabbin. La chose étoit facile; & on a vu, depuis ce tems-là, une Dissertation, où la même Matiere est traitée avec beaucoup plus d'étenduë †. Pour nous, nous nous contentons d'indiquer en passant cette Conformité de Rites & de Sentimens, lors qu'elle se trouve juste, naturelle, & qu'on n'a aucun besoin de Remarques Critiques pour la tirer, & pour la faire sentir. Nous suivons Leon de Modêne comme un Guide très sur; mais, nous avons tiré de la Misna, & des Auteurs célébres des Additions très amples & très nécessaires.

Nous finissons par les Dispersions de ce Peuple, tant en Orient, qu'en Occident. Nous l'avons suivi dans toutes ses Fuites: nous avons marqué de siecle en siecle ce qui lui est arrivé de considérable; & j'ose dire,

* *Simon.*

† *Buddei Parerga Historica.*

dire, qu'il n'a point paru d'Hiſtorien chez les Juifs mêmes, qui ait raſſemblé un ſi grand nombre de Faits qui regardent leur Nation ; quoi qu'ils euſſent plus d'intérêt que nous à le faire: Au contraire, il y a chez eux une grande rareté d'Hiſtoriens, & une affreuſe ſécchereſſe dans les Memoires de ceux qui ont écrit. Leur Hiſtoire n'eſt qu'une enchaînure de Maux. On y verra beaucoup d'Injuſtice, de Violence, & de Calomnies, de la part des Chrétiens. J'en ai rougi ſouvent pour eux. Mais, il y a auſſi un Cours de Juſtice & de Vengeance de la part de Dieu contre cette Nation, qu'on ne peut voir ſans étonnement ; & l'admiration redouble, lors qu'on s'aperçoit que ce Peuple, qui devroit être noié dans ſon ſang depuis pluſieurs Siecles, ne laiſſe pas de ſubſiſter encore en beaucoup de Lieux. Ce ſera là la Matiere des derniers Livres.

On ſera peut-être ſurpris de ce que nous avons apellé cet Ouvrage un *Suplément à Joſeph*. Nous conoiſſons toute la témérité de ce Titre ; mais, nous n'avons aucun deſſein d'entrer en comparaiſon avec cet Hiſtorien, dont le Génie & les Lumieres étoient fort différentes du nôtre. Nous avons ſeulement développé comme lui la Religion & les Coutumes de ce Peuple.

Nous

Nous avons comme lui donné un Récit de ses Malheurs. Notre Ouvrage s'étend particulierement depuis la Ruine de Jérusalem, où il a fini. Il peut donc être regardé comme une *Suite* du sien. Il y a là Conformité de Dessein & de Matiere; quoi qu'il n'y en ait aucune de Génie & d'Habileté. Cet Historien avoit des secours qui nous manquent absolument. Les Guides, qu'il suivoit, étoient divinement inspirez. C'est pourquoi on ne conçoit pas, comment il a osé quelquefois s'en écarter. Il avoit une Matiere intéressante, & raportoit des événemens considérables. Les Miracles se présentoient en foule devant lui; & il n'y a rien de plus propre à réveiller le Lecteur, & à servir de Broderie à l'Histoire que les Prodiges; sur tout, lors qu'ils sont véritables, & attestez par des Ecrivains infaillibles. Il auroit été facile d'en débiter dans celle-ci; mais nous n'avions pas comme lui des Témoins surs. La plupart de ces Miracles nous ont paru fabuleux; c'est pourquoi nous ne nous en sommes pas chargez. Nous marchons dans une route tracée de sang, & qui ne fournit presque que des Persécutions; du moins, si les Rabbins avoient bien digéré ces Evénemens. Mais, uniquement attachez à la Succession des Personnes, par les-

lesquelles la Tradition a passé de bouche en bouche, ils en conservent les Noms, & négligent souvent le reste. (a) Il a falu rassembler divers Morceaux chez les Juifs, & chez les Chrétiens, & en faire un Corps, en le reünissant; ce qui étoit d'autant plus diffi-.

(a) Les Juifs ont quelques Historiens de leur Nation; mais, ils sont modernes, en petit nombre, & paroissent avoir peu de connoissance des Siecles Anciens. Ils se contentent de raporter les Noms des Docteurs qui ont enseigné, & quelques-unes de leurs Avantures, qu'ils raportent séchement. Les principaux sont:

*Ghedalia*, Fils de Jachia, né à Imola, d'une Famille Portugaise, qui se vante d'une grande Antiquité. L'an 1500 il a composé la *Chaîne de la Cabale*, ou de la Tradition, ספר שלשלת הקבלה, Sepher Schalschelet Haccabala, *Libri Catenæ Cabalæ.* Venetiis, 1587; Cracoviæ, 1596, *in* 4.

*David Ganz* a composé צמח דוד, Tsemach David, *le Germe de David*; ou une Chronologie Sacrée & Prophane, qui commence avec le Monde, & finit à l'an 1592. Elle a été traduite en Latin par Vorstius, & imprimée à Leyden, 1644, *in* 4.

*Salomon*, Fils de la Verge, a publié שבט יהודה, c'est-à-dire, la *Tribu de Judah.* C'est un Récit des Malheurs, Dispersions, & Martyres que la Nation a souffertes. Gentius l'a traduit en Latin, & il est imprimé à *Amsterdam*, 1680, *in* 4.

*Abra-*

difficile, que cette Nation ne faisant plus de Corps de République, depuis la Ruïne de

*Abraham Zachut* fut un de ceux qui sortirent d'Espagne en 1492. Il a publié *les Généalogies*, יחסין, *Juchasin.* C'est une Suite Historique, depuis le commencement du Monde, jusqu'à l'an 1500. Mais, il s'attache principalement à expliquer la Tradition orale, qui s'est conservée depuis Moïse.

*Menasseh Ben Israël*, au dernier Siecle, avoit formé le même Dessein que nous: c'étoit d'écrire l'Histoire de sa Nation, depuis Joseph jusqu'à present; & cet Auteur, plus judicieux & plus savant que les autres, auroit reüssi. Mais, s'il a executé une partie de son Dessein, elle n'est pas imprimée. Le Titre de son Ouvrage devoit être le même que le nôtre: *Historia Judayca, Continuacion de Flavio Josepho.*

*Miguel de Barrios* avoit fait encore un Plan semblable: *Historia Universal Judayca.* Il devoit aussi commencer où Joseph a fini, & poursuivre jusqu'à l'an 1684. Voici son Plan: Le premier Tome devoit contenir la Description de la Terre Sainte. Le second auroit tracé l'Histoire depuis Tite jusqu'à Mahomet: *De los que dominaron desde Tito à Mahoma.* Le troisieme renfermoit un Recit de ce qui s'étoit passé depuis Mahomet jusqu'à Saladin: *Desde Mahoma, hasta que le Pagano Saladino echo de la Sagrada Tierra a los Pontificios, que la posseyeron hasta Godefroy de Bouillon.* Dans le quatrieme Tome on devoit trouver tout ce qui s'étoit passé dans les différens Etats du Monde,

de Jérusalem, elle ne peut fournir que des Evénemens détachez, & souvent particuliers. Il ne faut donc pas comparer ces deux Ouvrages ; bien que l'un soit une *Suite* de l'autre.

Nous avons aussi fait l'Apologie de Joseph, sur plusieurs Faits qu'il a raportez, & sur lesquels on conteste. Juste de Tiberiade, qui composa l'Histoire de sa Nation peu de tems après que celle de Joseph eût paru, y censuroit diverses choses, & lui oposoit les Mémoires du Siege de Jérusalem que Tite avoit laissez, aussi bien que ceux de Julien, Intendant de la Judée,

Monde, qui intéressoit sa Nation, jusqu'à l'Expulsion d'Espagne. Enfin, dans le cinquiéme Volume, il faisoit la Description de toutes les Synagogues, qui subsistoient dans le dernier Siecle : *Presenta las distintas Synagogas, que en diversas y apartadas Regiones del Mondo se conforman en observar la Ley Mosaica.* Mais, cet Ouvrage n'a jamais été composé ; & on s'est contenté d'en former le Projet, ou le desir d'écrire une Histoire qui manque à cette Nation.

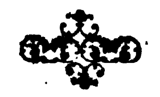
Nous parlerons plus amplement de ces Auteurs, lors que nous serons arrivez à leur tems ; mais, nous avons cru qu'on ne seroit pas fâché d'en avoir le Catalogue ; afin de pouvoir connoitre & consulter ceux qui sont imprimez, & de s'assurer, par leur confrontation, de la Vérité de ce que nous disons.

dée, qui avoit aſſiſté à la Priſe de Jéruſalem, & qui en fit la Deſcription. Mais, ces Ouvrages étant perdus, on eſt forcé dans un ſi grand éloignement de Siecles de ſuivre Joſeph, parce qu'on ne trouve rien de meilleur, ni de plus exact. Cet Hiſtorien a ſes Défauts : il a fait des fautes : cela eſt inévitable ; mais, lors qu'elles ne ſont pas évidentes, & qu'on ne produit contre lui que des Conjectures, ou des Ouvrages incertains, n'eſt-il pas juſte de le préférer aux Thalmudiſtes, ou à ceux qui donnent leurs Imaginations comme des Véritez conſtantes ?

Les Juifs modernes n'ont pas raiſon de préférer l'Ouvrage d'un Rabbin François, qui a vecu dans l'XI Siecle, & qui s'eſt maſqué ſous le nom de Joſeph, Fils de Gorion, à l'Ancien Hiſtorien Grec, que nous ſuivons. Je ne voi point la raiſon d'un choix ſi injuſte ; ſi ce n'eſt que les Rabbins qui ſçavent rarement le Grec, ſont accoutumez depuis long-tems à mépriſer tout ce qui s'écrit dans une Langue étrangere, & que l'Impoſteur a eu l'habileté de compoſer ſon Livre en Hebreu. Les Chrétiens ne ſont pas beaucoup plus équitables de ſuivre ſi ſouvent Hégéſippe, quoi qu'on ſoit convaincu, ou qu'il ſoit aiſé de ſe convaincre, que ce n'eſt qu'un Tra-

Traducteur, qui, au lieu de suivre exactement l'Original qu'il copioit, s'est donné la liberté d'ôter, d'ajouter, & de coudre des Faits très fabuleux aux véritables. Baronius s'est élevé avec beaucoup de hauteur contre Joseph, & l'a souvent outragé; mais, la plupart de ses Censures sont si mal fondées, qu'on s'aperçoit qu'il y avoit de la passion dans l'ame de ce Cardinal Annaliste, qui prenoit souvent parti contre les Auteurs qui ne secondoient pas ses Préjugés. Joseph avoit eu ce malheur; c'est pourquoi il n'a pas manqué de lui attribuër bien des Fautes imaginaires, & de les relever avec chaleur. Nous ne parlons point des autres Critiques, qui ont censuré les Fautes de cet Historien, & dont les Censures peuvent être justes; mais, il y en a deux, qui lui ont depuis quelques années fait une Guerre cruelle. L'un siffle son Ouvrage contre Apion, & trouve l'Auteur heureux, que cet Egyptien soit mort avant que de l'avoir vu; puis qu'il auroit démonté toutes ses Machines. Il fait tomber cette grande Antiquité qu'il donne aux Juifs, sur toutes les Nations du Monde. L'autre, plus sévere, soutient, que Joseph n'a connu, ni la Judée, dont il parle, & où il a fait la Guerre, ni les Rois sous lesquels il a vécu, ni

la Langue dans laquelle il a écrit ; puis que, non seulement il y fait des Fautes grossieres : mais, qu'il a laissé couler plusieurs Gallicismes. Son Ouvrage étant supposé, comme on le prétend, on renverse tout ce qu'il dit sur les Hérodes ; on confond les Enfans avec les Peres ; on prolonge la Vie & le Regne des uns ; on donne de nouvelles bornes à leur Juridiction ; & ce sont des Conjectures nouvelles & hardies, que nous avons réfutées, en retablissant la véritable Histoire des Hérodes. Après avoir examiné l'Autorité des Rois de la Judée, nous représentons la condition de l'Eglise, & la conduite du Peuple, qui causa la Ruïne entiere de la Nation. Enfin, nous raportons en peu de mots la Ruïne de Jerusalem, & de son Temple. Ces quatre choses sont la Matiere de notre prémier Livre.



CHA-

## CHAPITRE II.

*Contenant le Gouvernement de la Judée sous les Hérodes, depuis Jésus-Christ jusqu'à la Ruine du Temple : l'Histoire & la Généalogie des Hérodes expliquée.*

I. *Divers Sentimens sur les Hérodes.* II. *Dessein de ce Chapitre.* III. *La Jalousie des Asmonéens, Source de Malheurs.* IV. *Origine des Hérodes, & Moiens par lesquels ils parviennent au Roiaume de la Judée.* V. *Antipater en donne le Gouvernement à ses Enfans.* VI. *Victoires d'Hérode sur Antigonus.* VII. *Fin du Regne des Asmonéens.* VIII. *Reconciliation d'Hérode avec Auguste.* IX. *Portrait d'Hérode le Grand.* X. *Examen de sa Naissance.* XI. *Ascalon étoit le Lieu de son Origine.* XII. *Il étoit Démi-Juif.* XIII. *Procès des Habitans de Césarée sur la Naissance d'Hérode.* XIV. *Hérode Atticus*, Bienfaiteur d'Athenes. XV. *Inscription de cet Hérode, confondu par Casaubon avec le Roi des Juifs.* XVI. *Différence de ces deux Princes expliquée par Saumaise.* XVII. *Inscription, faite par la Ville de Megare, à Hérode son Bienfaiteur.* XVIII. *Religion de Cypros, Mere d'Hérode, expliquée.*

## Hérode I, *surnommé* le Grand.

I. Comme les Rois font le bonheur, ou le malheur des Peuples, qui vivent sous leur Obéïssance, il est nécessaire de faire conoitre les derniers Princes qui ont gouverné la Judée ; afin d'avoir une juste idée de son Etat, & de voir si ce sont eux qui ont causé la Ruïne de la Nation soumise à leurs Loix. Les Hérodes étoient ces Princes fameux, également odieux aux Juifs, parce qu'ils étoient Etrangers chez eux ; & aux Chrétiens, parce qu'ils ont persécuté l'Eglise naissante. On ne les connoit peut-être pas assez. On les regarde souvent comme des Rois absolus de toute la Judée ; & ensuite, on leur dispute leur Naissance, & on en fait des Etrangers de l'Alliance de Dieu ; afin de pouvoir trouver dans cette Maison l'Accomplissement de l'Oracle de Jacob, qui avoit prédit que le Sceptre de Juda seroit brisé, lorsque le Messie paroitroit. Un Critique, également habile & hardi, a fait depuis quelques années un Systême tout nouveau sur la Maison d'Hérode. Il croit que ce Prince étoit Athénien, parce qu'il est appellé dans quelques Inscriptions le *Bienfaiteur d'Athenes*, & qu'il y avoit effectivement un Hérode dans cette Ville, du tems de César. Comme

les Athéniens préféroient ordinaire-
it la Philosophie de Platon à celle des
es Sectes, il assure que ce Prince étoit
;onicien. Comme les Rois portent leurs
timens dans les Païs où ils dominent,
ne doute point qu'Hérode, devenu Roi
Judée, n'y ait établi les Platoniciens
le Platonisme. Les Hérodiens, qui for-
erent une Secte de son Nom, étoient ces
'atoniciens Juifs: & les Sadduciens étant
s mêmes que les *Hérodiens*, puis que l'E-
iture nomme les uns au lieu des autres,
n conclud que les Sadduciens avoient la
nême Théologie que Platon sur la Nature
les Anges & des Esprits. Enfin, on ren-
verse la Généalogie du Grand Hérode;
pour en former une nouvelle. Les Juifs
déchirent aussi impitoiablement cette Fa-
mille; & leur *Regne, qui est celui des Pro-
sélytes*, est souverainement odieux à tous
leurs Ecrivains.

II. Comme nous avons dessein d'agir
sans préjugé, nous représenterons la Naissance de ces Princes, leur Religion, leur
Autorité, & les Bornes de leur Roiaume;
&, en expliquant ce qu'il y a de plus considérable dans leur Vie, nous découvrirons la prémiere Source du Malheur des
Juifs, & une des principales causes de leur
Ruïne. Nous verrons aussi la Conduite

irréguliere de l'Eglise Judaïque, qui se précipita elle-même dans un Abîme de Malheurs, dont elle n'est point encore sortie.

III. Aristobule, l'un des Asmonéens (a), las d'être le Chef du Peuple, comme avoient été ses Ancêtres, prit le Diadême, & le Titre de Roi. Mais, il n'en jouït pas long-tems. Les remords qu'il sentit, après avoir fait mourir sa Mere, & l'un de ses Freres, le mirent dans le Tombeau. Aléxandre, qu'on tenoit dans les fers, sortit de la Prison & monta sur le Trône. La Raison d'Etat l'obligea d'immoler un de ses Freres. Il fit la Guerre à Ptolomée, qui l'auroit réduit à de grandes extrémitez, si Cléopatre, jalouse des progrès de son Fils, n'étoit accouruë au sécours de ce Prince Juif, qu'elle devoit regarder comme son Ennemi. Le Roi des Arabes le fit tomber dans une Embuscade, battit son Armée, & la fit fouler aux pieds par ses Chameaux. Ses propres Sujets, soulevez contre lui, appellerent à leur sécours un Etranger. Les Combats furent sanglans, & ce Roi malheureux fit périr en six ans près de cinquante mille Juifs. Sa Veuve, qui avoit gagné l'affection des Peuples, par son zéle pour la Religion, & par sa complaisance pour les Pharisiens, auroit régné paisiblement, si ses deux Fils, Hir-

MONE'

ON, le premier des

I.

N, son Fils.

I.

THATHIAS, Fils
l'Illustre, & qui tua

Gouvernement J
il fut tué par son &
laissa trois Fils :

ec M
de

son Frere. A
A
q
A

, & ARISTO
Fils renvoié
les Partis

Fem- ALEXA
u'il fit décapité
pendant
civiles,

Hircan & Aristobule, ne s'étoient armez l'un contre l'autre, pour se disputer la Couronne & le Roiaume. Hircan, naturellement foible & mou, céda d'abord l'Empire à son Frere. Mais, animé par les conseils d'Antipater, Pere d'Hérode, qui possédoit son Cœur & son Esprit, & qui avoit tout à craindre de son Compétiteur, il se retira secretement chez Arétas, Roi des Arabes. Scaurus, Lieutenant Général de Pompée, apprenant la Division de ces Freres, s'approcha de la Judée, afin de profiter d'une occasion si favorable de s'enrichir, ou de faire une Conquête pour les Romains. Il ne s'y trompa pas. Aristobule lui envoia trois cens Talens. Chaque * Talent valoit trois mille Sicles : chaque Sicle valoit environ trente Sols monnoie de France : ainsi, les trois cens Talens valoient près de quinze cens mille Livres. La Somme étoit prodigieuse pour un Homme, qui n'avoit qu'un petit Roiaume ; qui n'avoit presque pas régné ; qui venoit d'être banni par son Frere ; & qui étoit trop heureux de n'avoir pas été Prisonnier. Le Général Romain parla au nom de Pompée ; menaça le Roi des Arabes d'une Invasion ; & l'obligea à se retirer. Pompée entra lui-même dans la Judée ;

 &,

* *Harduin. de Numm. Herod.*

&, prenant connoissance d'une Affaire que les Parties porterent devant lui, il fut choqué de la Fierté d'Aristobule, lequel jaloux du Titre de Roi, ne vouloit pas compromettre sa Majesté. Il se déclara pour Hircan. Il le remena à Jérusalem, & assiégea cette Ville, qui se rendit d'abord; parce que les Sages, ou les Timides, l'emporterent sur les Partisans d'Aristobule. Ces derniers, rentrez dans le Temple, s'y défendirent courageusement; mais enfin, après trois mois de Siege, Pompée se rendit Maître du Temple. Il ordonna tout, en Conquerant, à qui rien ne pouvoit plus résister. Il fit perdre la tête à ceux qui avoient, ou excité, ou conseillé la Guerre. Il imposa un Tribut à la Ville de Jérusalem. Il restitua au Gouverneur de la Cœle-Syrie, ou de la Syrie Creuse, les Villes que les Juifs avoient prises. Il rendit la liberté à Samarie, & à un grand nombre de Villes maritimes. C'est pourquoi je ne sçai comment * on veut, que Pompée n'ait pas été le Maître de la Judée; puis qu'il y agissoit en Souverain. Auroit-on souffert qu'il eût détaché tant de Villes de cette Souveraineté, si on avoit pu s'y opposer? Tout plioit sous le Vainqueur, & la *Judée, aussi bien que la Syrie,* 

*depuis*

* *Harduin.*

*depuis les Frontieres de l'Egypte, jusques à l'Euphrate, fut confiée à Scaurus, sous la garde de deux Légions, destinées à empêcher les Soulevemens.* Il changea le Gouvernement, & traita la Judée comme un Païs de Conquête que les Romains avoient faite.

IV. Ce fut là le Commencement des Malheurs. César regardant Aristobule comme un Homme propre à lui assurer la Syrie, & les Provinces voisines, lui rendit sa liberté. Il le mit à la tête de deux Légions, & l'envoia promptement pour se rendre le Maître de la Judée. Mais, les Amis de Pompée le tuërent en chemin, & son Fils Aléxandre eut la tête tranchée à Antioche, par ordre de Scipion. Antigonus, qui resta seul de ses Enfans, porta ses plaintes à César contre Antipater, Pere d'Hérode, & prémier Ministre d'Hircan, qui regnoit sous son nom. Mais, ce Ministre ouvrant sa Robe, & montrant son Corps couvert de Plaies, fit si bien valoir les Services qu'il avoit rendus aux Romains, que César augmenta son Autorité, au lieu de la lui ôter.

V. C'est ainsi que la fortune ouvroit le chemin à Hérode, pour monter sur le Trône de la Judée. Antipas, son Aieul, avoit commencé à tirer sa Famille de l'obscurité où elle avoit toujours croupi. Sorti

d'Afcalon, où il avoit été Valet de Prêtre, il s'étoit poussé à la Cour d'Aléxandre Jannæus, & devint Gouverneur de l'Idumée. Il sçut si bien ménager les Ascalonites, ses Compatriotes, ceux de Gaza qui en étoient voisins, & les Arabes, que sa faveur augmenta toujours. Il laissa son Fils Antipater riche, & puissant, lequel devint Favori d'Hircan. Comme son Maître étoit peu própre aux grandes affaires, & qu'il avoit pour Concurrent un Frere vigilant & habile, Antipater lui devint très nécessaire. César aiant affermi son Autorité, en conservant la Souveraine Sacrificature à Hircan, il forma de nouveaux projets pour l'élévation de sa Maison. Il commença par un coup hardi; car il partagea le Commandement de la Judée à ses deux Fils, Phasaëlus, & Hérode, qui étoit encore fort jeune. Il donna le Gouvernement de Jérusalem à son Fils aîné, & envoia Hérode en Galilée, où il s'attira l'affection des Peuples, en faisant mourir Ezéchias, Chef des Voleurs, qui désoloit depuis long-tems toutes les Provinces voisines. Mais, Aléxandre, Fils d'Aristobule, que Pompée menoit à Rome, pour s'en faire honneur au jour de son Triomphe, trouva le moien de s'échaper de sa suite; & aiant amassé promptement quelques Troupes, il vint

vint surprendre son Oncle, qui ne s'attendoit à rien de semblable, & lui déclara la Guerre. Gabinius, Successeur de Scaurus dans le Gouvernement de la Syrie, vint au secours d'Hircan. Il battit les Rebelles. Antipater prit le parti de Cassius, après la Mort de César, & lui fournit de grosses Sommes, qu'il leva par ses Amis & par ses Enfans. Ce Courtisan habile, après avoir suivi Pompée, s'étoit déclaré pour César. Mais, il favorisa le Meurtrier de César, lors qu'il crut qu'il pouvoit devenir Maître de la République. Nous verrons dans la suite qu'Hérode, digne Imitateur de son Pere, fit la même chose pour Auguste. Il entra toujours dans les interêts du Vainqueur; & ce fut par ces Artifices, qu'il enleva la Couronne aux Asmonéens, & se maintint sur le Trône qu'il avoit usurpé. Suivons son Histoire.

VI. Antigonus, aiant rassemblé les Amis de sa Maison, & obtenu des Tyriens quelques Troupes, tenta de vanger la mort d'Aristobule, son Pere. Il commença à ravager la Galilée, où il se rendit Maître de trois ou quatre Chateaux. Mais, Hérode l'en chassa; renvoia les Tyriens chez eux; battit Antigonus; & revint triomphant à Jérusalem, où Hircan & le Peuple le reçurent avec de grands aplaudissemens.

Il se rendit en suite auprès d'Antoine, après la Défaite de Cassius, & prévint ses Accusateurs, qui ne furent pas écoutez; parce qu'Hérode avoit corrompu son Juge par de riches Présens. On porta de nouvelles Plaintes contre lui, lors qu'Antoine passoit dans la Bithynie. Mais, au lieu de les recevoir, il donna le Gouvernement de la Judée à Hérode, & à son Frere, qu'il fit Tétrarques, sur le témoignage avantageux que le vieux Hircan rendoit à leur conduite. Les deux Freres partagerent donc la Judée; & elle ne fut pas alors divisée en quatre Portions, comme on se l'imagine quelquefois, à cause du nom de Tétrarque.

VII. Ce prémier Dégré d'élévation fut traversé par la Guerre que fit Antigonus, dont les Parthes avoient embrassé les intérêts. Ils se rendirent Maîtres du Temple; & s'étant saisis d'Hircan, & de Phasaëlus, Frere d'Hérode, par une Trahison noire; ils les envoiérent au Roi des Parthes. Phasaëlus ne soutint point sa Disgrace; &, ne pouvant se poignarder, parce qu'il avoit les mains liées, il se frapa si violemment la Tête contre une muraille, qu'il mourut de sa Plaie. Antigonus avoit empoisonné les Médicamens, qu'on devoit lui appliquer; mais, il refusa de les prendre, & de travailler.

veiller à la conservation de sa Vie. Il mourut content, en aprénant que son Frere avoit échapé à l'Ennemi, & qu'il pourroit un jour vanger sa Mort. Hircan, plus foible, attendit patiemment l'heure que Dieu avoit destinée à sa Liberté, & à sa Mort. Cependant, Hérode s'enfuit à Rome par l'Egypte. Il croïoit sa Fortune renversée, & sollicitoit le Roiaume pour Aristobule, Frere de Mariamne, petit-Fils d'Hircan, & qui étoit de la Maison des Asmonéens. Mais, Auguste & Antoine, dont il avoit acheté la protection, lui donnerent à lui-même le Roiaume qu'il demandoit pour un autre. Il revint promptement les Armes à la main, pour chasser son Rival. Les Généraux Romains se laissant corrompre aisément, il en tira peu de secours: mais, il surmonta tous ces obstacles, par sa vigueur, par son courage; & par sa diligence. Antoine, qui continuoit à lui servir de Patron, envoia Sosius à la tête d'onze Légions, & de six mille Chevaux, qui, soutenus par l'Armée d'Hérode, combatant pour un Roiaume dont il avoit déjà le Titre, allerent assiéger Jerusalem. La Nation déchirée par cette Division intestine, essuioit tous les desordres de la Guerre civile, & demeuroit exposée à l'Avarice & à la Violence des Ro-

mains, qui s'enrichissoient de ses Dépouilles. Le grand nombre soutenoit le Parti d'Antigonus, & enfermé dans le Temple, il se vantoit que Dieu ne l'abandonneroit pas. Cependant, il ne fut pas le plus heureux. Dieu se déclara contre son Temple, & contre ceux qui combatoient pour ses Autels. Jérusalem fut prise. Les Romains se vangerent d'une résistance qu'ils avoient trouvée trop opiniâtre. Les Soldats croioient diminuër le nombre de leurs Ennemis en massacrant le Peuple; ainsi, le carnage fut grand. Antigonus même tomba entre les mains du Vainqueur, qui ne laissa pas de lui reprocher sa Lâcheté, en lui donnant un nom de Femme. On l'envoia prisonnier à Antioche, où Antoine le fit crucifier. *Les Juifs*, dit Dion, *Nation violente dans sa Colere, firent beaucoup de mal aux Romains; mais, ils en souffrirent encore plus. Marc-Antoine donna le Roiaume des Juifs à un certain Hérode I, fit fouëtter & attacher Antigonus à une Croix; & ce fut le prémier des* * *Rois à qui on ait fait souffrir ce Suplice.*

Ainsi finit le Regne des Asmonéens. Ils se l'étoient approprié sans droit; puis qu'ils étoient de la Race des Lévites: & Hérode vint l'usurper sur eux. Hircan vivoit encore;

* *Dio Hist. Lib.* 49. *pag.* 463.

encore ; & les Juifs ont tort de dire qu'Hérode se jetta sur lui à son retour de chez les Parthes, & qu'il n'eut point de repos jusqu'à ce qu'il fut tué : car, ce Prince le traitoit alors fort civilement, & lui donnoit la prémiere place dans le Conseil. Ce ne fut qu'après plusieurs années qu'il l'accusa d'avoir intelligence avec Malchus, Arabe, & qu'il le fit mourir sur ce soupçon. Il est seulement vrai qu'Hircan n'étoit plus Maître à Jérusalem, & qu'Hérode * y régnoit en Vainqueur.

VIII. Il étoit difficile de se soutenir dans les fréquentes Révolutions, qui arrivoient dans l'Empire Romain, lequel changeoit souvent de Concurrens, & de Maîtres. Hérode, mal affermi sur son Trône, avoit tout à craindre d'Auguste ; puis qu'il étoit demeuré fidele à Marc Antoine. Il avoit eu le dessein de tuër dans son Palais Cléopatre, qui étoit amoureuse de lui. Il avoit inspiré la même Pensée à Antoine. Mais, ces Projets intéressez ne suffisoient pas, pour satisfaire Auguste, devant qui tout plioit, après la Bataille d'Actium. Hérode alla le trouver à Rhodes*; & au lieu de s'humilier devant ce Prince, & de demander pardon, il étala les Services qu'il avoit rendus à Marc Antoine, lequel avoit

été

* Gans. Chronolog. ann. 724. pag. 83.

été son Bienfaiteur. Il pria le Vainqueur, devant lequel il avoit mis bas son Diadême, de juger par là de sa Reconnoissance, & de sa Fidelité; l'assurant, que s'il tenoit la Couronne de sa main, il auroit pour lui un égal Attachement. Cette grandeur de Courage toucha Auguste, qui lui donna le Roïaume qu'il possedoit déjà. Hérode reçut en suite ce Prince magnifiquement à Ptolémaïs, & lui donna huit cens Talens, sans compter les Présens qu'il fit à son Armée, & aux principaux Officiers de la Cour. Cet affermissement d'Autorité, auquel le Sénat apposa son Sceau, acheva de le rendre redoutable dans toute la Judée.

IX. Ce Prince étoit hardi, vaillant, habile, magnifique, & grand Politique. Il n'oublia rien de ce qui pouvoit plaire à ses Maîtres. Il fit des Dépenses affreuses pour Agrippa, & pour Auguste, à l'honneur duquel il bâtit des Villes. Il changea le Nom de Samarie; & celebra des Jeux, qui exciterent les Murmures du Peuple, à qui ces Spectacles Païens étoient nouveaux & suspects. Il tâcha de gagner l'Affection des Juifs, & de leur persuader qu'il avoit beaucoup de zéle pour la Religion, en rebâtissant le Temple, plus grand & plus superbe qu'il n'étoit. Cependant, comme il se servit des mêmes Matériaux, & qu'il con-

ser-

serva quelques Pieces de l'ancien Edifice, on ne laisse pas de confondre ce Temple avec celui de Zorobabel ; & les Juifs mêmes ne comptent que *deux Maisons*. C'est un Conte des Rabbins, que Baba, Disciple de Schammai, lui persuada de faire ce Temple, pour expier par là le Crime qu'il avoit commis, en massacrant tous les Conseillers du Sanhédrim. C'est un autre Conte des mêmes Juifs *, que Dieu fit un Miracle en sa faveur ; parce qu'il pleuvoit tou-voit toutes les nuits à Jérusalem, & que le tems étoit serein pendant le jour ; afin que les Ouvriers pussent achever ce Monument de la Piété d'Hérode. Quelques † Chrétiens, au contraire, lui disputent cet Ouvrage, & assûrent qu'il n'eut pas plus de part à l'embellissement du Temple de Jérusalem, qu'à celui du Capitole, & qu'on ne lui en a fait honneur, qu'afin de pouvoir lui donner à plus juste titre le Nom de *Grand*. Mais, je ne sai sur quel fondement on peut apuier cette Conjecture. La Magnificence d'Hérode paroit assez par d'autres Bâtimens, & par le Temple de Samarie, pour croire qu'il eut part à celui de Jérusalem. Les Peuples de la Judée ne laisserent pas d'avoir pour lui une Haine mor-

* *Gantz, Chron. ann. 740., pag. 85.*

† *Harduin. de Nummis Herodiadum.*

mortelle. Il eut beau relever leur Temple, & les nourrir pendant une Famine pressante, en distribuant une prodigieuse abondance de bleds, comme leurs Historiens modernes l'avouent : si la Nation suspendit sa Haine, pendant que le Besoin, & sa Charité durerent; cette Passion reprit une nouvelle vigueur, quand la Nécessité cessa. Il faut avouer qu'il étoit cruel ; car, le Grand-Pere, le Frere, & les deux Fils, de la belle Mariamne, essuierent les funestes effets de sa Rage. Elle périt elle-même par sa Fureur, quoi qu'il en fut éperdument amoureux. Antipater, son Fils, après avoir regné long-tems sur son Esprit, devint enfin l'objet de sa Cruauté. Il le fit égorger dans la Prison, lors qu'il alloit rendre le dernier soupir, & il remplit toute sa maison de sang, en écoutant avec trop de crédulité les rapports d'une Sœur, qui cachoit sa Barbarie sous le titre d'une Fidelité inviolable. Bien loin d'être soumis au Sanhédrim, il fit mourir deux Souverains Sacrificateurs, & en déposa quatre. Jésus-Christ étant né à la fin de son Regne, il tâcha de l'ensevelir dans le Massacre général des Enfans de Bethléem. On compte, sur l'Autorité d'un Manuscrit Ethiopien, quatorze mille de ces Enfans Martyrs, & quelques-uns les multiplient jusqu'au-

qu'au-

qu'au nombre de cent quarante quatre mille ; parce qu'on suppose que ce sont les Ames de ces Enfans, dont * St. Jean a parlé dans l'Apocalypse. Mais, il est impossible, qu'il y eut tant d'Enfans de deux ans, dans une petite Ville comme Bethléem. Il faut aussi rejetter ce que plusieurs Peres, à la tête desquels sont Origene, Grégoire de Nysse, St. Basile, & Cyrille, disent que ce fut Hérodes, qui tua Zacharie entre le Porche & l'Autel ; parce que ce Pere de Jean Baptiste, & Prophête, avoit prédit la Naissance du Messie, & caché son Fils, qu'Hérode croioit être le Messie, à cause des Prodiges qui s'étoient faits à sa Naissance. L'Auteur † de l'Evangile qui porte le nom de *St. Jaques*, a grossi son Récit de plusieurs Circonstances; car, il assure qu'Hérode envoiant chercher Jean Baptiste, & ne le trouvant point ; parce que sa Mere l'avoit emporté dans les Montagnes, pendant que Marie enlevoit Jésus en Egypte ; ce Prince fit sommer Zacharie, qui officioit au Temple, de lui déceler son Fils ; & sur son refus, il envoia ses Gardes qui le tuerent. Son Corps disparut, & fut enlevé au Ciel. Mais, son Sang se glaça, & de-

* *Apocalypf. Chap. XIV.*

† *Protevangel. Jacobi, apud Fabricium, Codex Apocryphus, pag.* 122.

devint comme une Pierre, à l'exception de quelques goutes, qui rougirent les Pierres du Temple, & qui s'y sont conservées. Tertullien paroit même avoir lu cette Tradition quelque part, & l'avoit adoptée ; ce qui prouve qu'elle est très ancienne. Cependant, ce Prince est assez chargé de Cruautez réelles, sans les grossir, & sans lui en attribuër d'imaginaires. Persuadé, que le Peuple, qui le haïssoit, jetteroit des cris de réjouïssance à sa Mort, il voulut encore lui arracher des Larmes, en ordonnant à sa Sœur, aussi cruelle que lui, de faire égorger toute la Noblesse du Païs, qu'il avoit assemblée à Jéricho, où il étoit malade. Mais, on n'ôsa éxécuter un Arrêt si terrible, & Salomé se fit un mérite de sa desobéïssance aux ordres d'un Frere mourant. Dieu le punit dès cette vie, par une Mort si douloureuse & si cruelle, qu'on dit qu'il voulut se donner un coup de Couteau, pour la finir plus promptement.

X. Les Juifs devroient soutenir la Mémoire & la Naissance d'Hérode. Ils affoibliroient par là l'Objection que les Chrétiens tirent de l'Elévation de cet Etranger sur le Trône de Juda. Car, ils concluent ordinairement, qu'Hérode étant Etranger, le Sceptre de Juda fut brisé, & que le Messie devoit paroitre sous son Regne. Mais, les

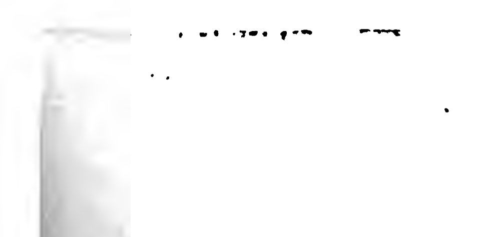
Rab-

*fui... ...age.*

HE.. NT.. sous Aléxandre Jannæus ; embrassa la

..NT tant apuié de César. Il eut d'une Femme

AR... IA violente, debauchée, qui ne laissa pas de
de J.. ..nt son Crédit sur Hérode, l'arma contre ses
mar... ..nt sa Maison de Carnage & de Sang. Elle eut
Païe... ..rthe Mere d'Agrippa.



Rabbins abbandonnent ici leur intérêt, & le sacrifient à la Haine qu'ils conservent contre la Mémoire de ce Prince. Il soutiennent que c'étoit un Iduméen, *Esclave des Asmonéens*, lequel devenant amoureux d'une Fille de cette Maison, entendit une voix qui lui cria, *Heureux celui, qui se soulevera dans ce moment*, & qu'aussi-tôt, il égorgea tous ses Maîtres. La Princesse, qui restoit seule, monta sur la plate-forme du Palais, appella le Peuple à son secours, & se précipita. Hérode, *toujours amoureux, la cacha sept ans dans du miel. Quelques-uns soutiennent qu'il la connoissoit après sa Mort; d'autres le nient.* On ajoute qu'Hérode, Iduméen de naissance, devint Prosélyte. Mais, que par la Loi; les Prosélytes de domicile étoient exclus de la Couronne, & de toutes les Charges; & quand il seroit vrai que son Pere auroit déjà embrassé la Religion de Moïse, sa Mere, qui étoit Arabe, formoit une autre raison d'exclusion de la Couronne; puis que les Enfans suivent la condition de la Mere: *Partus Ventrem sequitur*.

Les Parens de Jésus-Christ assuroient, qu'Antipas, Grand-Pere d'Hérode, avoit été Concierge d'un Temple d'Apollon; & que son Fils aiant été pris par les Iduméens, ce Concierge, qui n'étoit pas assez

sez riche pour racheter son Fils, le laissa dans l'Esclavage. Africanus rapportoit ce Témoignage des Parens de Jésus-Christ comme incontestable; & Eusebe *, qui faisoit tous ses efforts pour avilir la Naissance d'Hérode, n'a pas manqué de le copier. En vain a-t-on voulu corriger le Texte de cet † Historien, en substituant le Titre de *Sacrificateur*, & en faisant éclypser celui de *Concierge*, ou de *Valet*. Car, outre que de semblables tentatives sont hardies, on ne peut faire celle-ci, qu'en choquant directement l'intention d'Eusebe, qui vouloit ternir la Gloire des Hérodes, afin d'en tirer ses Consequences pour la Religion Chrétienne. St. Epiphane grossit le Récit d'Eusebe d'une Circonstance flêtrissante; car il soutient qu'Antipater, & son Fils, ne penserent à devenir Juifs, que quand ils s'apperçurent que leur Religion faisoit un obstacle insurmontable à leur Fortune. La plu-

* *Euseb. Lib.* I. *Cap.* 7.

† *Erycius Phaletran. Syntagm. Dissert. apud Grævium, pag.* 420. *leg.* ἱερείτου, *au lieu de* ἱεροδούλου; Sacrificateur, *au lieu de* Valet de Sacrificateur. *Harduin. de Nummis Herodiad.* Cependant, *l'illustre Mr. Cuper remarque que* ἱερόδουλος *signifie* souvent un Prêtre, *& qu'ainsi, Antipas pouvoit être Prêtre d'Apollon.* Lettre MS. à l'Auteur.

plupart des Peres * ont suivi ce Systême : les † Modernes ont enchéri sur les Anciens, afin de rendre Hérode plus étranger qu'il n'étoit. Scaliger ‡, qui a cru qu'il y avoit là de l'entêtement, a pris le parti opposé, & a fait de grands efforts pour relever cette Maison. Il a soutenu qu'Hérode étoit Juif, puis que ses Ancêtres en avoient embrassé la Religion. Il suppose même que sa Mere, venuë de l'Arabie, étoit Prosélyte; parce que les Asmonéens avoient renouvellé la Loi contre les Mariages bigarrez. Voions ce qu'il y a de certain dans ces différentes Opinions.

XI. Il ne faut pas mépriser absolument la Tradition des Parens de Jésus-Christ, qui vivoient dans la Judée, peu de tems après la Chute de la Maison d'Hérode, & qui pouvoient en avoir plus de Connoissance que les Modernes. Car, il n'est pas impossible que le Grand-Pere d'Hérode n'ait été Prêtre, ou Concierge, d'un Temple d'Apollon. Cet Evénement est faux, lors qu'on l'applique à Antipater : mais, il n'y a aucune difficulté, en le rejettant sur

* *Epiph. Hær. 20. pag. 45. Justin. Mart. Dial. pag. 272. Cyrill. Alex. Glaphyr. in Genes. Cap. 7. pag. 223.*

† *Casaub. Exercit. in Baron. pag. 44. Serarii Herodes, pag. 20.*

‡ *Scaliger in Euseb. Chron. pag. 150.*

sur le Grand-Pere d'Hérode, le prémier qui ait fait parler de lui, & qui ait donné quelque éclat à sa Famille. Antipas demeuroit donc originairement à Ascalon, & c'étoit là la véritable Patrie des Hérodes, qui conserverent toujours un reste d'affection pour ce lieu: car, Antipas, devenu Gouverneur de l'Idumée, sous Aléxandre Jannæus, eut de grands égards pour cette Ville, qui avoit résisté fiérement à son Maître. Il semble même qu'il s'y reservât une Retraite, en cas de Disgrace. Hérode ne put obtenir cette Ville de la libéralité d'Auguste, qui lui avoit donné tant d'autres Terres: mais, il ne laissa pas de l'aimer plus qu'aucune Ville de la Judée. Il y bâtit des Bains superbes, & un Palais Roial, qu'il donna par Testament à Salomé, sa Sœur. Ces marques de préférence & d'affection des Hérodes pour Ascalon, Ville qui étoit hors de leurs Frontieres, confirme la Tradition generale, qu'*Hérode étoit Ascalonite d'Origine*. Les Thalmudistes soutiennent qu'une partie de cette Ville, & des environs, dépendoient de la Terre Sainte. Il y avoit un Temple consacré aux Idoles: c'est pourquoi elle étoit reconnuë *Paienne*; mais, les Juifs y avoient aussi quelque Juridiction. Les Rabbins l'appelloient * *leur Ville*:

* *Voiez Ligtfoot. Cent. Chor. Matth. Praf. pag.* 31.

*le: ils s'y lavoient; ils y mangeoient, ils achetoient du bled au Marché*; il y eut même un Jûne ordonné à Jérusalem, parce qu'on s'apperçut un jour qu'il y avoit de la Rouille sur les blèds d'Ascalon, & qu'on craignoit qu'elle ne fît périr toute la Moisson. Les Défenseurs zélez d'Hérode, comme étoit Scaliger, auroient pu se servir de ces Témoignages, pour prouver qu'Antipas pouvoit être Juif, quoi que né à Ascalon; mais, Joseph, & l'Ecriture, donnent cette Ville aux Païens, qui y adoroient Dagon. Les Juifs n'y avoient aucune Autorité. Auguste la refusa même à Hérode, qui la demandoit.

Antipas, sorti d'Ascalon, & devenu Gouverneur de l'Idumée, fut, selon toutes les apparences, obligé d'embrasser la Religion Judaïque, lors qu'Hircan, qui avoit conquis cette Province, contraignit tous ses Habitans à recevoir les Loix de Moïse. Antipater suivit la Religion de son Pere, ou du moins il embrassa le Judaïsme, selon Joseph, qui en fait un Proselyte. En effet, il n'est pas vraisemblable qu'un Païen fut le prémier Ministre du Souverain Sacrificateur, & qu'on ne lui ait jamais reproché son Paganisme, ni son Idolatrie. Il éleva ses Enfans Phazaëlus, & Hérode, dans le sein de la même Egli-

se ; ce qui renverse l'Opinion de Saint Epiphane, lequel soutient que le Pere, & le Fils, ne se convertirent, que pour avoir des Charges.

XII. Ce Prince étoit donc *demi-Juif*, comme l'apelloit Antigonus. Il étoit Juif, & incorporé dans la Nation ; puis que son Grand-Pere, & son Pere, avoient déjà professé la Loi de Moïse, & possédé les prémieres Charges de la République. Mais, il n'étoit pas Juif descendu de la Postérité d'Abraham, ni de la Tribu de Juda ; puis qu'il étoit Ascalonite d'origine, & que son Aieul étoit sorti du sein du Paganisme.

XIII. Cela paroit évidemment par le Procès qui se forma entre les Juifs, & les Habitans de Césarée. Les prémiers prétendoient avoir la préférence dans cette Ville ; parce qu'elle avoit été bâtie par un Homme de leur Nation. En effet, Hérode en étoit le Fondateur ; & les Syriens ne contesterent pas ces deux Faits. Hérode étoit donc reconnu dès ce tems-là pour Juif de Naissance, & de Religion. Les Syriens n'examinerent point s'il descendoit d'Abraham par le moien de Juda : parce que cela n'étoit d'aucune importance pour eux ; mais, ils avouërent à leurs Adversaires, qu'il étoit Juif de Religion & de

de Naissance ; lors même qu'ils avoient intérêt de le nier. Ce qui prouve démonstrativement contre les Juifs, & contre la plupart des Chrétiens, qu'Hérode n'étoit point Prosélyte, mais Juif de Naissance. En vain tâche-t-on de faire tomber ici Joseph en Contradiction, pour conclure de là que son Ouvrage est supposé. Il est vrai que cet Historien a réfuté Nicolas de Damas, lequel avoit mis Antipater, Pere d'Hérode, au rang des Juifs, quoi qu'il ne fut que Prosélyte; mais, il ne se contredit point & ne combat pas ce qu'il avoit avancé. D'ailleurs, puis qu'il se contente de rapporter le Procès des Syriens, & des Juifs de Césarée, sans faire aucune Décision entre les Parties, n'est-il pas étonnant qu'un * Critique, qui censure dans les autres jusqu'aux Mots, qui ne lui paroissent pas Grecs, ait pris ici le Plaidoier des Juifs de Césarée pour une Décision de Joseph ; &, qu'il s'en soit servi comme d'une Preuve pour la Supposition de son Ouvrage : lors même que cet Historien ne parle pas, & ne fait que rapporter les Paroles des autres ?

XIV. C'est une Conjecture nouvelle, & hardie, que celle du même Critique †, qui



* *Harduin. de Nummis Herod.*

† *Id. ibid.*

qui fait Hérode Athénien ; parce qu'il y avoit des Personnes de ce Nom à Athenes, & que cette Ville appelloit ce Prince *son Bienfaiteur*. On trouveroit dans toutes les Provinces, où les Grecs & les Romains avoient porté leur Empire, des Personnes qui portoient le nom d'Hérode. Ciceron parle d'un mauvais Auteur de ce Nom, qui alloit souvent importuner son Ami Atticus par la lecture de ses Ouvrages. Photius, au contraire, cite un Poëte Grec du même Nom, dont les Vers étoient excellens. Mais, il y en eut un plus fameux sous Antonin, qui devint Précepteur de M. Aurele, & dont le Cardinal de Noris a placé le Consulat à l'an 139, ou 140 (a). Cet Homme étoit souverainement fier, comme il parut dans le Procès qu'il eut contre les Athéniens, devant M. Aurele. Car, au lieu de plaider sa Cause, il reprocha à ce Prince, qu'il l'abbandonnoit à une Femme, & à deux Enfans ; parce que l'Impératrice, & ses Enfans, avoient sollicité le Prince contre lui. Cependant, cet Homme, avec toute sa Fierté, ne se vanta jamais d'être Parent des Hérodes

(a) Dans la Chronique de Cassiodore cet Hérode est nommé Consul avec Torquatus, la prémiere année d'Antonin. *Cassiodor. Chronic. pag.* 388. *Torquatus II & Herodes.*

des de la Judée, qui avoient été Rois, & dont la Mémoire étoit encore toute récente.

XV. On trouva dans le dernier Siecle deux Inscriptions à Rome. Casaubon s'y laissa tromper, & crut qu'elles étoient d'Hérode, Roi de Judée, parce qu'elles en portoient le Nom. Comme cette Question est tout-à-fait semblable à celle que nous éxaminons, & qu'on y voit un Hérode Athénien, que Casaubon a transformé en Roï des Juifs, avec plus de vraisemblance, & sur des apparences plus solides que ne fait le P. Hardouin, il est bon d'éclaircir le Fait.

Hérode avoit une Maison de Campagne dans le Voisinage de Rome, où il consacra un Temple à Minerve, en prononçant des Malédictions contre ceux qui auroient l'audace de remuer seulement une Pierre de cet Edifice : ce qui marquoit sa Dévotion pour la Divinité qu'il vouloit honorer.

*Ne* (x) *cui impunè foret Glebam unam, aut unum Lapidem*
*Movisse; quoniam Parcarum Pœnæ non longè absunt,*
*Si quis in Deorum Delubra Flagitium admiserit.*

 Casau-

(x) L'Inscription est Grecque : Μήτε κινῆσαι βῶλον, &c.

Casaubon ne douta point que l'Hérode, qui avoit consacré ce Temple, ne fût le Roi de la Judée, lequel, changeant de Religion, selon ses intérêts, étoit Juif avec les Juifs, & Païen avec les Païens; & qui témoignoit son zêle pour la nouvelle Religion qu'il embrassoit, en batissant des Temples superbes à Jérusalem pour l'Eternel, & en Italie pour Minerve. Il prouvoit la prémiere de ses Conjectures par ces deux Vers :

*Καὶ γὰρ Ἀθηναίη παρὰ οἱ χθόνιον βασιλῆα*
*Νηῷ ἐγκατέθηκε σύνεον ἔμμεναι ἱερῶν.*

*Nam Minerva juxta se terrenum* Regem
*In hac Æde collocavit, ut Sacra secum participaret.*

Voilà un Roi qu'Hérode place avec Minerve dans son Temple; & c'est lui-même dont il parle. Casaubon prouvoit la seconde Conjecture par cette violente Ambition qui animoit Hérode, & qui lui faisoit toujours prendre la Religion, aussi bien que le Parti des Vainqueurs. Comme il avoit flatté d'abord Marc Antoine, & ensuite Auguste, il suivoit aussi les faux Dieux du Paganisme, ou celui des Juifs, & leur batissoit des Temples, & des Au-

tels, à proportion que cela s'accommodoit avec ses intérêts.

On ne pourroit pas nier que cet Hérode ne fut Athénien d'Origine ; puis qu'il choisissoit la Déesse Tutélaire d'Athenes, qui étoit Minerve : & le Temple qu'il lui consacroit s'appelloit *Triopium* ; parce que Triopas, un des Héros, ou, si on veut, un des Saints de la Grece, avoit sa Chapelle dans ce Temple. Casaubon comptoit quatre Héros Grecs, qui avoient porté le Nom de Triopas, & sur lesquels il faisoit des Remarques Critiques, pour indiquer plus surement celui qui avoit donné son Nom au Lieu où étoit le Temple.

Enfin, si on faisoit une Difficulté sur ce qu'Hérode ne devoit pas choisir l'Italie, & le Voisinage de Rome, pour y dresser son Tombeau, puis qu'il regnoit dans un Lieu fort éloigné de là ; on peut répondre que c'étoit la précaution d'un Prince également ambitieux & sage, qui faisoit sa Cour à l'Empereur, en batissant son Sépulchre proche de Rome, & l'élevant dans ce Lieu comme un Gage de sa Fidelité & de son Attachement pour l'Empire, qui devoit durer jusqu'à la Mort ; & que, si lui, ou quelqu'un de sa Famille, étoit obligé de se réfugier à Rome, il trouveroit ce Domicile préparé pour son Cadavre.

XVI. Ces Remarques sont beaucoup plus fortes que celles qu'on produit pour prouver qu'Hérode le Grand étoit un Platonicien d'Athenes, qui étoit venu régner en Judée, & y aporter ses Sentimens Philosophiques sur la Nature des Esprits. Cependant, le grand Saumaise prouvoit démonstrativement à Casaubon, que l'Hérode Atticus, qui avoit bâti ce Tombeau, & fait graver cette Inscription, étoit tout-à-fait différent d'Hérode, Roi de Judée; car, il étoit né à Marathon, Fils d'un autre Atticus.

(a) Ἀττικοῦ Ἡρώδης Μαραθώνιος, οὗ τάδε πάντα κεῖται τῷδε τάφῳ, πάντοθεν εὐδόκιμος.

*Hérode de Marathon, Fils d'Atticus, Homme illustre, repose dans ce Tombeau.*

Il avoit épousé une Femme, nommée Regilla, dont la Statuë a été trouvée dans le Tombeau, que son Mari avoit érigé à Triopium (b). Il feignit de la regretter, après l'avoir perduë; & même, il refusa le Consulat, sous le prétexte de la pleurer.

(a) C'est-à-dire, *Attici Filius.*
(b) Saumaise croit que ce Village étoit ainsi appellé, à cause qu'il étoit situé dans un Carrefour, où il y avoit trois Chemins, ou trois Vuës, & trois Faces.

rer. Mais, ſon beau-Frere lui reprocha que ſes Larmes étoient feintes; & que Regilla n'étoit morte, que parce qu'il l'avoit fait battre par un de ſes Affranchis, lors qu'elle étoit enceinte. Hérode Atticus avoit un Fils, que les Athéniens appelloient *la Langue de ſon Pere*. Mais, il ne faut pas ſe repoſer ſur les Monumens Publics, ni croire tout ce que diſent les Inſcriptions, comme ſi on ne gravoit rien ſur le Marbre, ou la Pierre, qui ne fut vrai. Car, Atticus le Fils étoit ſi bête, qu'on ne put lui apprendre à lire que par Artifice, & en donnant à vingt-quatre Eſclaves les Noms des Lettres de l'Alphabet.

Je n'accuſe pas le P. Hardouïn d'avoir confondu cet Hérode avec celui de la Judée; mais, on voit par là qu'il y avoit pluſieurs Hérodes, qui n'avoient rien de commun, ni pour le Païs d'où ils ſortoient, ni pour la Famille. Celui-ci étoit Grec d'Origine. C'eſt pourquoi il conſacra ſon Temple à Minerve, qui étoit la Déeſſe Tutélaire d'Athenes, & beaucoup plus connuë des Grecs, que des Romains. Il n'auroit eu garde de s'appeller χθόνιον βασιλῆα aux Portes de Rome, & ſous les yeux d'Auguſte. Mais, ce Titre ſignifie le Dieu des Enfers. S'il prenoit celui de βασιλεύτερος, il vouloit ſeulement ſe don-

ner un Eloge magnifique, comme s'il avoit été excellent, & le Maître de l'Eloquence :

*Ille Decus Linguæ faciet, Regnumque loquendi.*

Et, en effet, un Sophiste l'appelle *le Roi du Langage*, *βασιλῆα λόγων*. Hérode le Grand ne se piquoit point d'Eloquence. Il eut plusieurs Fils. Il n'eut point de Femme appellée Regilla. Il ne bâtit point de Tombeau en Italie. Il n'étoit point Païen avec les Païens, & Juif avec les Juifs, comme le disoit Casaubon. Mais, étant né dans la Judée Fils d'Antipater, & Juif de Religion, il y persévera jusqu'à la Mort. Il est donc inutile de chercher des Hérodes Athéniens, Philosophes Platoniciens. Personne ne dispute qu'il n'y eut des Gens en Grece, qui portoient ce Nom; & tout ce que nous venons de raporter, le prouve démonstrativement. Mais, ces Hérodes Grecs n'avoient aucune Relation de Sang, ou de Famille, avec le Roi des Juifs.

XVII. Je ne ferai plus qu'une Remarque sur l'Inscription que la Ville de Mégare avoit faite à l'honneur d'Hérode Atticus, & que Mr. Wheler a déterrée. Hérode étoit *Sacrificateur des Empereurs dans*

sa

*sa Patrie*. Il étoit né à Marathon ; &, aiant profité du Trésor que son Pere avoit trouvé, il fit de superbes Bâtimens à Athenes, & à Mégare, dont on voit encore aujourd'hui les Ruïnes * ; & ce fut en reconnoissance de cela, que cette derniere Ville fit graver une Inscription, où elle l'appelle *son Bienfaiteur*.

ΕΠΙ. ΕΥΕΡΓΑΣΙΑΣ. ΚΑΙ. ΕΥΝΟΙΑΣ.
ΤΗΣ. ΠΡΟΣ. ΤΗΝ. ΠΟΛΙΝ.

Voilà une Inscription faite par une Ville où Hérode Atticus étoit Etranger, & on ne laisse pas de l'y appeller *Bienfaiteur*. Pourquoi ne veut-on pas qu'Athenes ait donné le même Titre au Roi de Judée ; puis que, selon Joseph, *elle étoit pleine de ses Bienfaits*? Faut-il être né dans une Ville, pour y porter le Nom de Bienfaiteur ? La dépendance où ce Prince étoit des Romains n'empêchoit point qu'il ne fît du bien aux Villes de la Grece ; puis qu'Hérode Atticus, qui n'étoit qu'un Particulier, & un Orateur, avoit cette liberté. Pourquoi n'auroit-il pas eu quelque Traité avec elles ; puis qu'il en avoit incontestablement avec la Ville d'Antioche ? Si on veut faire descendre le Roi de Judée



* *Wheler, Voiages, Tom.* I. *pag.* 484.

de quelque autre Hérode, il seroit plus raisonnable d'en aller chercher chez les Palmyréniens, où il y eut depuis un Hérode *, qui se fit Empereur avec son Pere : car, il est plus apparent qu'il seroit venu de là en Judée, que d'Athenes. Mais, ce ne sont pas des Hérodes, qu'il faut chercher ; car, ce n'étoit pas le Nom de la Famille : il faudroit trouver à Athenes des Antipas, ou des Antipater ; car, c'étoient là le Pere & le grand-Pere d'Hérode, qui prit un autre Nom. C'est à quoi le P. Hardouïn n'a pas pensé.

XVIII. On soutient encore, que la Mere d'Hérode lui donnoit l'exclusion à la Couronne, parce qu'elle étoit Arabe ; &, c'est pour lever cette Difficulté, que Scaliger avoit habillé Cypros en Prosélyte. Cette Conjecture n'est pas nécessaire ; car, on violoit si souvent la Défense des Mariages bigarrez, qu'il n'y a pas d'apparence qu'Antipater se soit fait un Scrupule de se marier à une Idolâtre : mais, combien de Rois de l'Ancien Testament étoient nez d'un pareil Mariage, sans avoir été privez de la Succession des Rois ? Absalon étoit Fils d'une Infidele, & sa Naissance

* *Aul. Gell. Noct. Att. Lib. XXI, Cap. II, pag. 2. Joseph. de Bello, Lib. I. Cap. I. pag. 749. Trebell. Pollio de trig. Tyrannis, Cap. XV, pag. 593.*

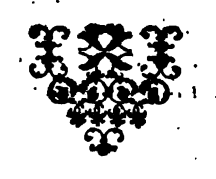
sance n'empêcha point le Peuple de le proclamer Roi. On dira que c'étoit une Emotion populaire ; mais, Roboam, qui prit la place de Salomon, étoit Fils d'une Ammonite, nommée Mahama : & ce Mariage étoit souverainement contraire aux Loix *, qui défendoient l'Entrée dans l'Eglise aux Ammonites, jusqu'à la dixiéme Génération. Jeroboam, à la tête des *Dix* Tribus, n'alléga pourtant jamais ce Défaut de Naissance, pour une Raison de Séparation & de Révolte. Les Rabbins disent que Salomon fit de toutes ses Femmes autant de Prosélytes ; mais, cette Conjecture est renversée par l'Histoire Sainte, qui nous apprend que ce Prince, bien loin de convertir ses Femmes, prit leur Religion, & bâtit des Temples & des Autels à leurs faux Dieux. Pourquoi traiter Hérode plus durement que les anciens Rois de Juda ? D'ailleurs, c'est trop hazarder que de faire dépendre l'Interprétation de l'Oracle de Jacob d'une Maxime particuliere à quelques Jurisconsultes, & à certains Lieux, que le *Fils suit la Condition de la Mere* ; car, ce n'est point là une Maxime du Droit Naturel. Au contraire, on suit ordinairement des Principes opposez. Enfin, les Rabbins ne peu-



* *Deut.* XXXIII: 3.

vent pas dire qu'Hérode étoit le Valet des Asmonéens. Ce Titre ne pourroit convenir tout au plus qu'à Antipas, qui étoit son grand-Pere ; mais, pour lui, il eut le Gouvernement de la Galilée dès sa tendre Jeunesse ; & son Pere étoit un des grands Seigneurs du Païs. Trois Générations suffisent, pour tirer une Maison de la bouë & de la lie du Peuple, & pour la rendre honorable.

Cela suffit sur la Naissance, & sur la Généalogie de ce Prince, sur laquelle les Anciens & les Modernes se combattent avec trop de chaleur ; car, en exposant la Vérité nuë, & sans Préjugés, on voit qu'il étoit Juif de Naissance.



CHA-

## CHAPITRE III.

### De la Religion d'HÉRODE I.

I. *Sentiment du P. Hardoüin sur la Religion d'Hérode.* II. *S'il est permis de profiter de sa Retractation. Raisons, qui en empêchent.* III. *Sa Méthode de rejetter tous les Auteurs, qui le combattent, desavantageuse à ceux qui le réfutent.* IV. *Sentiment véritable qu'on doit avoir de Joseph.* V. *Contradictions du P. Hardoüin sur les Hérodes.* VI. *Ils n'étoient pas sortis d'Athenes, mais d'Ascalon. Nouveaux Témoignages, qui le confirment.* VII. *Si le Concile, assemblé à l'Arrivée des Mages, prouve qu'Hérode étoit Païen.* VIII. *Cette Convocation prouve le contraire.* IX. *Le Zêle d'Hérode à bâtir le Temple de Jérusalem prouve sa Religion.* X. *Ce Prince étoit assez riche, pour en soutenir la Dépense.* XI. *Explication du Prophête Aggée, & du Sentiment des Juifs sur la seconde Maison.*

I. APrès avoir examiné la Naissance d'Hérode le Grand, il est nécessaire d'examiner sa Religion, & l'Etendue du Roiaume qu'il possédoit en Judée.

Sa

Sa Religion est assez connuë. Personne n'a douté qu'Hérode, & toute sa Postérité, n'eut fait Profession de la Religion Judaïque. Les Rabbins même, qui appellent son Regne, & celui de ses Descendans, *Le Regne des Prosélytes*, en conviennent. Mais, un Critique fameux s'est avisé, dans ces derniers tems, d'en faire un Païen, sorti d'Athenes, attaché à la Secte de Platon, qu'il avoit transportée en Judée, en communiquant ses Sentimens à ceux que l'Evangile appelle *Hérodiens*. Il ne s'est pas contenté d'avancer une Opinion si téméraire; il l'a soutenue avec chaleur: &, parlant avec beaucoup de mépris de l'*Histoire des Juifs*, où je l'ai réfuté, il prétend que ses Preuves sont si décisives, qu'il faut avoir une espece d'Enforcellement, pour les contester sur l'Autorité de Joseph.

II. La Dispute seroit finie, si on vouloit se prévaloir de la Rétractation que le P. Hardouïn a signée par Ordre de ses Supérieurs: car, l'Autorité de Joseph, & celle des anciens Auteurs, étant rétablie par un Desaveu si solemnel, il ne reste plus à ce Critique fameux aucune Ressource. Il est hors de défense, dès le moment qu'on lui ravit le Droit de s'inscrire en faux contre cet Historien Juif, & de regarder

regarder ses Ouvrages comme supposez. Mais, à même tems, il y auroit de la Lâcheté, à lui ôter la Liberté de se défendre sous le prétexte de cette Retractation forcée. La Crainte a plus de part à ces sortes de Rétractations, que la Raison; du moins, avant que de pouvoir en profiter, il faut attendre que le P. Hardouïn ait développé les Sentimens de son Cœur, par quelque Acte plus volontaire, que n'est une Signature commandée. Les Supérieurs ont raison d'arrêter des Attentats faits contre ce qu'il y a de plus vénérable dans l'Antiquité: Mais, ces Coups d'Autorité, qui imposent Silence aux Théologiens, n'instruisent ni ne changent l'Esprit. On croit ce qu'on a toujours cru. On condamne en sécret l'Autorité de ses Juges, lors même qu'on se fait en public un Honneur de la respecter. On les taxe peut-être d'Ignorance, & d'avoir prononcé des Arrêts de Condamnation sans aucun Examen, immédiatement après y avoir souscrit. On devroit se condamner soi-même, d'avoir eu la Foiblesse de plier, sans être, ni convaincu, ni persuadé; mais, on se la pardonne; pour jetter tout le Tort sur ceux qui en sont les Auteurs. Au fond, si le P. Hardouïn avoit raison dans ses

Con-

Auteurs nous laissent dans l'Ignorance d'une infinité de Faits, qui regardent l'Histoire Profane & Sacrée. Il faut nécessairement suivre deux Méthodes différentes : l'une, contre le P. Hardouin ; l'autre, pour le Public. Il faut répondre au prémier, sans lui produire les Témoignages qu'il rejette, ou qui lui sont suspects. Mais, comme personne n'a donné dans ses Conjectures sur la Supposition prétendue des Auteurs, il faut ensuite éclaircir les Faits, par les Preuves que le Public reçoit, au lieu de les contester.

IV. L'impétuosité du P. Hardouin tombe principalement sur Joseph ; parce que cet Historien a fait diverses Fautes, & tombe quelquefois en Contradiction avec lui-même. Il a tant d'horreur pour lui, qu'il ajoute une Lettre de son Nom. *Souffrez, je vous prie, Monsieur, que je dise toujours* Josephe *selon l'ancien Stile. Je ne puis m'accoutumer à nommer, comme les Saints de ce Nom-là, que je revere, un Auteur pour qui on ne doit avoir que du Mépris* *. Y eut-il jamais un Scrupule plus petit, & moins fondé ? En le suivant, il faut ajouter quelques Lettres au Nom de tous les Scélérats, & de tous les Pécheurs, qui en ont

de

* Reponse à Mr. B. pag. 358.

de communs avec les Saints ; car, comment s'accoutumer à nommer *Pierre*, *Jean*, & *Jacquês*, des Hommes pour qui on ne doit avoir que du Mépris ? Non seulement, il y a là une fausse Délicatesse ; mais même, de l'Ignorance ; car, les Saints, que le P. Hardouin révere, sont Hébreux, Grecs, ou Latins, de Naissance ; &, que sert-il d'appeller *Josephe* en François, pour le distinguer des Saints ? S'il a le même Nom qu'eux en Hébreu, en Grec, & en Latin, faudra-t-il augmenter d'une Lettre son Nom en François, & le rétrancher de trois en Grec, ou en Latin, & l'appeller alors *Joseph*, au lieu de Ἰωσηφὸς, & de *Josephus* ? On ne remédie pas encore au plus grand Mal ; car, le Patriarche *Joseph*, & l'Historien, auront toujours le même Nom en Hébreu. On peut juger par là de la force des Préjugés du P. Hardouin. Je suis bien éloigné de pousser *la Folie & l'Ensorcellement* jusqu'à regarder cet Historien comme infaillible : je le regarde seulement comme un Auteur, qui a vécu sur les Lieux, & dans le Tems où les Faits sont arrivez. Si j'étois appellé à faire un Recueil de ses Fautes, on y trouveroit des Remarques plus importantes que celles de Salien ou du P. Hardouin. Je ne puis même concevoir,

cevoir, qu'aiant des Guides infaillibles, qu'il pouvoit ſuivre aveuglément, il ait eu la Témérité de s'en écarter aſſez ſouvent. Je ne ſai pourquoi il a habillé en Roman l'Hiſtoire de Moïſe, qui étoit aſſez remplie de Prodiges, pour ne la rehauſſer pas par des Contes fabuleux. Je ne ſai encore comment il a pu favoriſer le Préjugé qu'on débite depuis quelque tems, que les Juifs n'ont connu les Peines & les Récompenſes de l'autre Vie, qu'après avoir lu les Poëtes Grecs ; c'eſt-à-dire, depuis leur Retour de Babylone, ou les Conquêtes d'Alexandre ; car, il donne par là atteinte à la Révélation, & à la Foi. Mais, un Ecrivain devient-il néceſſairement un Impoſteur, dès le moment qu'il n'eſt pas infaillible ; & ſon Ouvrage a-t-il été fabriqué dans le XIII Siecle, parce qu'on y remarque des Fautes ? En ſuivant cette Maxime, il n'y auroit que des Ouvrages ſuppoſez dans le Monde. Pline même n'échapperoit pas, malgré le Sauf-conduit que le P. Hardouin lui a donné par ſon Commentaire ; car, en étudiant éxactement cet Auteur, on y trouveroit des Fautes plus groſſieres de Géographie, de Chronologie, & des Contradictions beaucoup plus fréquentes, que dans l'Hiſtoire de Joſeph.

V.

V. Mais, que ne diroit-on point des Ouvrages du P. Hardouin même ? Les Saumaises futurs auront une peine infinie à démêler son véritable Sentiment ; parce qu'il en change très souvent. On ne saura à quelle Edition s'en tenir ; puis qu'elles sont tout-à-fait différentes.

*Mutat quadrata rotundis ;*

Dans l'une, Hérode le Tétrarque, & son Frere Philippe, étoient Enfans d'Hérode le Grand ; dans l'autre, ils sont Fils de Zénodore. Dans l'une, Agrippa est pétit-Fils d'Hérode ; dans l'autre, il descend du même Zénodore. Dans l'une, Bérénice est sa Femme ; & dans l'autre, elle redevient sa Sœur, comme je le soutenois. Dans l'une, on trouve une Julie-Bérénice, grande Reine, & les Athéniens lui donnent ce Titre ; dans l'autre, Bérénice, Fille d'Agrippa II, Reine de Judée, disparoit absolument, & l'Inscription d'Athenes est décriée comme fausse. En commentant Pline, on régardoit le Tetrarchat non seulement comme le quart d'un Roiaume, mais comme un très petit Païs ; tellement que chaque Ville pouvoit être appellée un *Tétrarchat* ; mais, en répondant à Mr. Basnage, on soutient qu'Hérode le

Té-

Tétrarque, & Agrippa son Néveu, étoient assez Grands Seigneurs, pour *aller de pair en quelque façon avec les Empereurs*, & pour *prendre le Titre d'Affectionné à les servir*, quoi que ce Titre ne se prenne que par un Supérieur à son Sujet, ou à une Personne d'un Rang très inférieur. En commentant Pline, ces petits Tétrarques pouvoient être appellez Rois, & alors l'Autorité de Joseph étoit assez respectée, pour le citer comme un Témoin sur cet Article; mais, en faisant la Généalogie des Hérodes, on remarque qu'il n'y a point de Diadéme dans les Médailles de Zénodore, parce qu'il n'étoit pas Roi, mais un simple Tétrarque. On ajoute qu'Hérode est marqué par deux Titres différens, l'un de Tétrarque, l'autre de Roi ; parce qu'il acquit cette derniere Dignité, après avoir possédé l'autre pendant un grand nombre d'années *.

Que de Variations ! Il est permis de rappeller ses prémieres Conjectures ; mais, il ne faut pas dissimuler ses Rétractations. Il faut aussi ne parler pas avec une Confiance orgueilleuse des secondes Conjectures. Il ne faut pas, sur tout, attaquer l'Historien des Juifs, avec la même Fierté, que si on n'avoit point changé de Sentiment.

* *Plin. Hist. Nat. Lib. V, Tom. I, pag.* 571. *Nummi Herod. pag.* 333.

timent. La Postérité croira-t-elle, qu'un Ouvrage si différent dans un seul Article, soit d'un même Ecrivain, & que l'Auteur qui varie dispute avec tant de hauteur?

Si on lui reproche des Fautes, si on le convainc d'avoir mal expliqué des Médailles, il sent son Erreur, lors qu'elle est grossiere. C'est quelque chose. Mais, au lieu de rendre hommage à la main qui l'a relevé, il produit la Correction étrangere comme si c'étoit son prémier Sentiment, & qu'il n'en eut jamais eu d'autre. Les Livres de ses Censeurs périront peut-être; &, si les deux Editions du P. Hardouïn subsistent, par un de ces Hazards dont on ne peut rendre de raison, on ne saura à quoi s'en tenir.

Je passe sous silence la (a) hardiesse avec laquelle il s'approprie les Decouvertes des Au-

(a) Voiez Noris *Paranesis ad Harduinum.* Le P. Hardouïn avoit attaqué le Cardinal de Noris, le plus savant Homme de son Siecle, sous le Nom d'Eumenius Pacatus. Il y plaignoit le Duc de Florence d'avoir donné son Argent pour faire imprimer un aussi mechant Livre que les *Epoques des Syro-Macédoniens*; à quoi l'on repondit,

*Cùm Argentum dedimus, nostrum dedimus, non tuum.*

*Liberos nos esse oportet; nos te nihili pendimus.*

Auteurs illustrés, ou les Explications que ses Amis lui ont fournies sur des Médailles Samaritaines, dont il ne pouvoit pas seulement lire les Caractéres. Ce n'est ni l'Intérêt, ni l'Amour propre, qui me fait parler ainsi. Que le P. Hardouïn méprise l'*Histoire des Juifs*, sans l'avoir luë; &, qu'il décide aveuglément, *que c'est un Amas des Contes du Thalmud, que je m'occupe à réfuter*; le Public en a jugé autrement. Cela me suffit; & si je suis entré ici dans quelque détail, où il entre du Personnel, c'est sans retour: mais, il étoit nécessaire de faire connoitre la Méthode & le Caractére d'un Auteur qu'on réfute souvent. D'ailleurs mes Remarques regardent presque toutes la Personne des Hérodes, dont

En effet, le Cardinal de Noris avoit un fonds d'Erudition & de Politesse, qui devoit lui attirer les Eloges des Savans, au lieu des Outrages qu'on a répandus contre lui. Il répondit au Jésuïte; mais, cette Réponse n'a paru qu'après sa Mort. Il l'attaque après s'être défendu, & lui cite un nombre de Savans, tous Modernes, comme Messieurs Vaillant, Cuper, Noris lui-même, desquels il s'est approprié les Découvertes, & qui venoient lui redemander leurs Plumes, dont il étoit orné. Il a copié jusqu'aux Termes de Mr. de Valois sur les Asiarques, comme on le peut voir sans peine sur deux Colomnes qu'on a mises dans la *Paranesis*.

dont nous examinons la Patrie & la Religion.

VI. On avoit tiré du Païs d'Hérode un Préjugé pour sa Religion : & ce Préjugé étoit légitime, puis que ce Prince né à Athenes devoit être Païen. Mais, *on convient présentement avec moi qu'il ne faut plus chercher les Hérodes à Athenes.* C'est une Difficulté de moins : & celle, qu'on fait ensuite, sur ce qu'Antipas n'étoit pas le Chef de cette Famille, devient beaucoup moins importante ; puis que je n'avois avancé cette Remarque, qu'afin de prouver qu'Hérode n'étoit pas Athénien, & que le Préjugé qu'on tiroit du lieu de sa Naissance, pour en faire un Païen, étoit faux.

On * oppose à l'Autorité de Joseph, que j'ai suivi comme un Témoin, qui avoit vécu sur les lieux, d'*autres Auteurs plus éclairez*, qui ont trouvé des Hérodes parmi les Ancêtres d'Hérode, & que St. Epiphane a suivis. On cite l'Exemple de la Famille de Cambyse, où le grand-Pere s'appelloit Cambyse, le Fils Cyrus, & le petit-Fils Cambyse. On y ajoute la troisieme Race des Rois de France, dans laquelle, pendant plus de deux cents soixante ans, les Noms de l'ainé & du second Fils de France, ont



* *Reponse à Mr. B. pag.* 358.

ont été alternativement Louïs & Philippe. On pouvoit joindre Saint Athanase *, dont on a publié depuis les Sermons sur Saint Mathieu, & qui est du même Sentiment que Saint Epiphane. Il cite même Africanus, qui avoit écrit avant lui. Mais, il faut remarquer, 1, que cet Auteur cite Joseph, & s'appuie sur son Autorité. Il n'étoit donc pas si méprisé de St. Athanase qu'il l'est du P. Hardouïn, & son Autorité étoit reconnue des Saints Peres du quatriéme Siecle: mais, dès le moment qu'ils ont reconnu son Histoire comme légitime, ils ont du le préférer à ceux qui ont écrit depuis, qui n'étoient pas Juifs comme lui; &, s'ils ne l'ont pas fait, nous sommes en droit de rectifier ce qu'il y a de vitieux dans leur Sentiment: car, le Bon Sens & l'Equité dictent qu'on doit préférer les Historiens contemporains, & du Païs, aux Etrangers, qui ont vécu dans des tems plus éloignés. 2, St. Athanase & Africanus qu'il a suivi, avouent qu'Antipas étoit d'Ascalon, & Hérode Iduméen par accident. Je ne me suis donc pas égaré en le soutenant avec les Saints Peres. Strabon, ce fameux Géographe †, assure avec Joseph, qu'Hérode régna dans sa Patrie,

* *Collectio Nova Patrum*, *Tom. II*, *pag.* 27.
† Ἡρώδης ἀνὴρ ἐπιχώριος. *Strabo*, *Lib. XVI*, *pag.* 526.

trie, qui étoit Ascalon. S'il falloit une plus grande Autorité que celle de Strabon & des Saints Peres, je citerois encore le P. Hardouïn, qui, lorsqu'il faisoit ses Commentaires sur Pline, * disoit nettement qu'Hérode étoit Ascalonite; *Ab Herode Ascalonita sic appellata Urbs Samaria est.*
3, Enfin, les Peres font d'un Antipas le prémier Chef de la Famille, comme nous avons fait; mais, voilà leur Différence de Sentiment: ils multiplient les Générations, & insérent un Hérode Postiche tout-à-fait inconnu. Mais, je ne sai pourquoi on cite là-dessus l'Exemple de Cambyse, & des Rois de la troisiéme Race en France. Est-ce que les Hérodes, qui n'étoient que de simples Particuliers, se sont moulez pour le Choix des Noms de leur Maison, sur celle de deux ou trois Empereurs de Perse, ou des Rois de France? Cela est faux à tous égards; car, le Fils ainé d'Antipater ne s'appelloit point Hérode, ni Antipas, du Nom de son Bisaieul; mais Phasaëlus. Le Fils d'Hérode s'appelloit Archélaüs. Zénodore eut un Fils qu'il appella Hérode, & un autre nommé Philippe; & Agrippa, Grand Roi, fut son Fils, si on en croit le P. Hardouïn. Où est donc cette Succession alternative de



* *Harduin. in Plinium, pag.* 567.

Noms dans la Maiſon des Hérodes ? On ne la trouve pas même toujours dans la Maiſon de France *; car, Robert fut Fils de Hugues Capet, & Henri Fils de Robert. Philippe ſon Fils étoit le prémier du Nom; & il y avoit long-tems qu'on n'avoit vu de Louïs en France, lorſqu'on donna ce Nom à Louis le Gros préférablement à celui des Chefs de cette troiſieme Race. On ne peut donc tirer de là aucune Conſéquence pour les Noms qu'on peut avoir donnez alternativement dans la Famille des Hérodes, puiſque ces Uſages varient ſouvent.

VII. L'Aſſemblée du Sanhédrim, conſulté par les Mages venus de l'Orient, eſt une ſeconde Preuve que les Hérodes étoient Juifs : mais, on ſoutient au contraire, que la Convocation de ce Concile démontre que c'étoit un Païen qui ignoroit les principaux Myſteres de la Religion Judaïque; car, dit-on, Hérode aſſembla le Grand Conſeil, pour ſavoir où devoit naître le Meſſie. *D'où vient qu'il ne le ſavoit pas, ſi non qu'étant Païen, il n'avoit nulle Connoiſſance des Ecritures, pas même ſur un des principaux Articles de la Religion des Juifs?* †

Pré-

* *Anſelme Hiſt. Généalog. de la Maiſon de France.*

† *Réponſe à Mr. B. pag.* 366.

Prémiérement, quand il seroit vrai qu'Hérode le Grand ne seroit pas instruit de tous les Articles de la Religion des Juifs, on ne seroit pas pour cela en droit de le renvoier aux Païens. Ce n'est pas le fort des Princes, que de savoir à fonds la Religion; & le P. Hardouin connoît un grand Roi, qu'on accuse d'ignorer beaucoup d'Articles importans de sa Foi, parce qu'il ne les a jamais étudiés. Si un Critique hardi venoit quelque jour mettre ce grand Prince au rang des Païens Idolatres, à cause de son Ignorance sur l'Accomplissement des anciennes Prophéties, auroit-il raison? Il s'agissoit ici de l'Intelligence d'un Oracle, qui a fait de la peine aux Interprêtes depuis son Accomplissement, parce qu'on n'en découvre pas aisément le Sens. Il s'agissoit d'un Article souverainement important; car, c'étoit la Naissance du Messie. Hérode avoit-il tort de ne décider pas de sa propre Autorité, & de consulter les Maîtres de la Religion & le Souverain Pontife? Ne consulteroit-on pas aujourd'hui le Pape, si pareille chose devoit arriver; & le Prince, qui rendroit cette Soumission au Chef de l'Eglise, ou qui assembleroit un Concile, seroit-il Païen? Le Pere Hardouin n'a pas pensé, que la Connoissance qu'il attribue au Vul-

gaire des Juifs, qui disoient que, selon *l'Ecriture, le Messie devoit naître à Bethléem*, n'étoit qu'une suite de la Décision du Concile de Jérusalem, assemblé par Hérode. Cette Décision avoit couru dans le Peuple, qui, la confrontant avec les Paroles du Prophète, la jugea juste, comme fit Hérode; puisqu'il massacra les Enfans de Bethléem. Il n'a pas même remarqué, qu'avant le Concile, toute la Ville de Jérusalem *avoit été troublée*, aussi bien qu'Hérode, sur la Naissance du Messie à Bethléem; & que depuis l'Accomplissement de l'Oracle, & la Décision du Concile même, il y avoit encore un grand nombre de Juifs, qui doutoient, ou qui étoient dans l'Ignorance. Il y avoit un Partage terrible d'Opinions. Les plus éclairez, qui entendoient l'Oracle de Michée, péchoient d'un autre côté, en soutenant que Jésus étoit né en Galilée: les autres se contentoient de dire qu'il étoit le Prophête promis, sans décider sur le lieu de sa Naissance; & les troisiemes vouloient l'arrêter comme un Imposteur. Si on faisoit de ces derniers autant de Païens Idolâtres, parce qu'ils *n'avoient aucune Connoissance des Ecritures, pas même sur un des principaux Articles de la Religion des Juifs*, auroit-on raison? On ne peut donc conclure de l'Ignorance d'Hérode

d'Hérode sur l'Oracle de Michée, qu'il étoit Païen, quand même cette Ignorance seroit aussi grossiere qu'on le dit.

VIII. La Convocation du Sanhédrim, faite par Hérode, pour savoir le Lieu où naîtroit le Messie, & son Trouble, font voir au contraire, qu'il savoit la Religion des Juifs, & qu'il en redoutoit les Effets. Un Prince Païen devoit se mocquer de la Naissance du Messie, & l'auroit regardée comme une Chimere du Peuple Juif. C'est ce que firent les Romains, & leurs Officiers; quoi que jaloux à l'excès de l'Autorité Souveraine. Hérode devoit rejetter l'Oracle de Michée comme une Vision, ou une Parole lâchée au Hasard, que l'Obscurité rendoit susceptible de divers Sens. Pourquoi donc a-t-il recours au Tribunal de l'Eglise, pour s'assurer de la Vérité & du Sens de l'Oracle? Ne voit-on pas aisément, qu'élevé dans la Religion des Juifs, où l'on parloit souvent d'un Messie à venir, & d'un Libérateur miraculeux, qui devoit rétablir la Maison de David & la Liberté du Peuple, il eut peur que dès sa Naissance, qu'on disoit ratifiée par plusieurs Miracles, le Peuple ne s'attachât à cet Enfant miraculeux, & ne le détronât? Il n'avoit point besoin de consulter le Sanhédrim, ni de faire expli-

quer le Lieu de sa Naissance, s'il avoit regardé le Messie comme un Homme ordinaire; car, cet Enfant naissant ne pouvoit faire beaucoup de mal à un Vieillard, qui avoit déjà régné près de trente-sept ans: mais, après avoir lu ce que les Prophêtes disoient de cette Naissance du Messie: *L'Enfant nous a été donné, & l'Empire a été mis sur ses Epaules*, il avoit quelque raison de le craindre; & ce fut ce Principe de la Religion Judaïque mal entendu, qui excita sa Jalousie, & le porta à un excès de Fureur & de Cruauté.

IX. D'ailleurs, quel Intérêt avoit un Roi Païen, à se consumer en Frais pour le Rétablissement d'un Temple où on auroit adoré un Dieu, qui lui étoit inconnu? A la bonne heure, qu'il y envoiât des Victimes, comme Auguste, & fit faire des Vœux pour lui: mais, est-ce le Caractere des Rois, de bâtir des Temples superbes pour ceux qui ont une Religion non seulement différente, mais odieuse, puis qu'elle excluoit tous les Dieux du Paganisme? Le P. Hardouin * s'écrie cent fois, qu'on ne pourra *s'empêcher de rire de mon Sentiment, qu'Hérode le Grand rebâtit le Temple de Jérusalem*; prémiérement, parce que ce Prince n'étoit pas assez puissant pour éle-

ver

* *Réponse à Mr. B. pag.* 366.

ver des superbes Edifices, tant à Jérusalem, qu'à Samarie; secondement, parce qu'il y a une espece *d'Ensorcellement* à vouloir justifier Joseph, au préjudice du Prophête Aggée, qui parle de la Gloire de la Seconde Maison, parce que le Messie y devoit entrer. Enfin, les Juifs ne reconnoissoient effectivement que deux Maisons, parce qu'ils ont autant de Mépris que lui pour Joseph.

Si la Matiére étoit un peu plus susceptible d'un Tour risible, que ne sont les Réparations du Temple de Jérusalem par Hérode, je ritois à mon tour du Sentiment du Pere Hardouïn. Il semble que nous avançons une Conjecture ridicule par sa Nouveauté. Cependant, il est très-aisé de citer un très grand nombre de Savans, qui ont dit la même chose avant nous. Sans entrer dans le détail des Citations, parce que nous nous attachons à ce qui est essentiel, nous remarquerons que l'Ecriture Sainte rapporte qu'on avoit emploié quarante-six ans à bâtir le Temple de Jérusalem, qui subsistoit au tems de J. Christ, & que les Pierres * de cet Edifice étoient si grandes & si belles, qu'elles attiroient l'Admiration des Spectateurs, sans en excepter les Apôtres. Cependant, on



* Luc, Chap. XXI, Vers. 5.

on n'avoit emploié que vingt ans à bâtir le Temple de Zorobabel au Retour de la Captivité. Ils n'étoient pas complets, & il y avoit même eu de longues Interruptions, par la Malice des Samaritains, la mauvaise Volonté du Prince, & la Perte de l'Edit de Cyrus (a). En comptant depuis cet Edit donné la prémiere année du Regne de Cyrus, jusqu'à la sixiéme de Darius, on ne trouve que vingt ans. Mais, Hérode, aiant commencé cet Edifice l'an XVIII de son Regne, qui dura encore XVI années, il s'étoit écoulé précisément XLVI ans, lorsque Jésus-Christ prédisoit la Ruïne de ce Temple. Joseph s'accorde donc parfaitement avec l'Ecriture, sur le tems auquel on avoit commencé de rebâtir le Temple. Les Pierres, que les Apôtres admiroient, sont représentées par Joseph, comme étant d'une Grandeur extraordinaire. L'Evangile s'accorde donc avec lui sur le second Article. Et il n'y a point d'Enforcellement à le suivre, puis que le Saint Esprit a dit la même cho-

(a) L'Edit fut donné la prémiere année que Cyrus devint Maître de l'Asie, l'an 956 depuis la Sortie d'Egypte; & la sixiéme année de Darius, où le Temple fut achevé, tombe sur l'an 977 de la même Sortie. Voi nos Annales de l'Eglise, & du Monde, pag. 17, 18.

chose par la Plume de deux * Evangélistes.

X. Mais, „ un petit Prince de la Judée „ seule a-t-il pu rebâtir à ses Dépens le „ Temple de Jérusalem, plus grand & plus „ superbe qu'il n'étoit ? & qui ne riroit „ d'entendre que ce Prince, pour gagner „ l'Affection des Juifs, & pour leur marquer „ le Zêle qu'il avoit pour la Religion, fit „ rebâtir le Temple ? „ Mais, prémiérement, n'a-t-on jamais lu ce que firent ceux qui revenoient de la Captivité, où ils avoient beaucoup souffert ? Ils n'apportoient avec eux que les Aumônes, & ce qu'ils avoient pu enlever d'Argent dans un tems où il étoit rare. Ils n'avoient en Partage qu'une Partie de la Judée. Ils étoient troublez par les Samaritains leurs Voisins. C'étoient des Captifs revenus chez eux, & à peine établis dans leurs Maisons, qui avoient bâti ce Temple superbe, dont on devoit admirer la beauté, du tems de Jésus-Christ. D'où venoient les Larmes † des Vieillards, qui avoient vû la prémiere Maison, & qui virent aussi la seconde, si ce n'étoit de ce que l'une étoit infiniment moins belle que l'autre ? Opposez aux Lar-

 mes

* *St. Marc, Chap. XIII, Vers. 1. S. Luc, Chap. XXI, Vers. 5.*

† *Esdras, Cap. III, Vers. 12.*

mes de ces Vieillards ; l'Etonnement du Peuple & des Apôtres, qui regardoient le Temple avec Admiration, & vous trouverez une Contradiction manifeste entre l'Ecriture Sainte, & la Conjecture du P. Hardouïn. Afin de ravir à Hérode la Gloire qu'il mérite, il suppose ce qui est en question ; car, il fait de ce Roi, un petit Prince. Il ne lui donne pour tout partage que la Judée seule : mais, quoi qu'on fasse de ce Roi une espece de Gueux, en retrécissant étrangement les Bornes de son Roiaume, & en diminuant ses Revenus ; il ne laisse pas d'être vrai qu'il bâtit plusieurs Villes, & le P. Hardouïn n'ôse le desavouer. Car, Pline *, son Auteur favori, assure que ce fut lui qui rebâtit la Tour de Straton, & qui lui donna le Nom de Cæsarée. Pline parle encore d'Hérodium, qui portoit ce Nom, à cause de son Fondateur ; & il soutient, qu'outre ce Château, il y avoit une Ville illustre, qui portoit le même Nom. Il en avoit bâti une seconde sur les Frontieres d'Arabie. Il ne se contenta pas de changer le Nom de Samarie en celui de Sébaste, pour faire honneur à Auguste : comme c'étoit l'Usage ordinaire des Princes de ce tems-là, qui vouloient flater

* *Plin. Lib. VI, Cap. I, Edit. Hard. pag. 563. Tom. I.*

ter l'Empereur, de bâtir de nouvelles Villes, afin de leur faire porter son Nom. Comme Hérode avoit bâti Cæsarée, il rebâtit Samarie, qui *étoit devenue déserte, & dont il releva les Fondemens*. Eusebe † qui n'aimoit point Hérode, &, qui a fait de si violens efforts, pour avilir sa Naissance, l'assure. Il ajoute *qu'il rebâtit plusieurs Villes de la Syrie, & de la Palestine, & qu'il fit de beaux Ouvrages à Jérusalem*. St. Jérôme *, qui copioit les Anciens, ajoute, *qu'Hérode bâtit les Villes d'Anthédon & d'Antipatris à l'honneur de son Pere, & qu'il fit un nombre infini d'Ouvrages dans toutes les Villes de Syrie, qui dépendoient de lui*. Un Prince, qui bâtit tant de Villes, n'étoit pas aussi pauvre qu'on le fait. Il pouvoit rebâtir le Temple de Jérusalem; &, quoi qu'on en puisse dire, il ne pouvoit rien faire, qui plût davantage au Peuple Juif, entêté de son Temple jusqu'à la Superstition, que de rendre cet Edifice plus superbe qu'il n'étoit. N'a-t-on pas vû souvent des Scélérats tromper le Peuple, & se faire adorer par les Moines, comme autant de Saints, parce qu'ils avoient doté quelque Chapelle, ou donné au Monastere de quoi bâtir une Eglise. Les Honnêtes-Gens

† *Euseb. Chronicon*, *pag.* 76.
* *Hier. Chron. Euseb. pag.* 155.

Gens peuvent ſe mocquer de ces Marques de Dévotion, qui ſont très ſuſpectes : mais, les Jéſuites en ont été trop ſouvent lès Dupes pour en rire. Pourquoi ne veut-on pas qu'Hérode ait trompé les Juifs, comme on fait les Chrétiens, depuis près de mille ans ? Il n'eſt point étonnant que ce même Prince, qui aimoit Samarie, en fit une Ville ſuperbe, & y bâtit un Temple, pour faire plaiſir aux Habitans, qui avoient pris ſes Intérêts avec chaleur ? D'ailleurs, il n'étoit pas ſcrupuleux ſur l'Unité de Lieu pour l'Adoration, après avoir vu Onias bâtir un Temple en Egypte, au milieu des Idolâtres, & ce grand Nombre de Synagogues, qu'on avoit élevées depuis le Retour de la Captivité, tant dans la Judée, & à Aléxandrie, que dans les autres Lieux où il y avoit des Juifs.

XI. La ſeule Difficulté, qu'on peut faire, naît de l'Oracle d'Aggée, qui dit *que la Gloire de la ſeconde Maiſon ſera plus grande que celle de la prémiere.* Car, ce Prophête ne compte que deux Temples. Cependant, ſi Hérode en bâtit un troiſieme, l'Oracle ſeroit faux. La plûpart des Peres, qui ont trouvé de la difficulté dans l'Explication de cet Oracle, lui donnent un Sens myſtique, & croient qu'il a voulu élever l'E-

glise

glîse Chrétienne au dessus de la Judaïque. Mais, il n'est pas besoin de faire cette Violence au Texte. Je soutiens qu'on peut regarder le Temple d'Hérode comme la seconde Maison, dont le Messie a fait la Gloire, parce qu'il y est entré, & qu'il y a prêché; puis que le Temple de Zorobabel ne fut pas absolument détruit, & qu'une Partie subsistoit encore du tems de Jésus-Christ. Non seulement cette grande Muraille, qui s'élevoit du fonds de la Vallée jusqu'au Sommet de la Montagne, pour soutenir les Terres qui s'ébouloient, & la Masse du Temple ne fut point renversée, comme l'a remarqué le judicieux Capel*; mais, Hérode n'abatit que par morceaux ce qu'il vouloit embellir, & rendre plus haut & plus magnifique. On fait une Maison nouvelle, lors qu'on la renverse absolument, & qu'on la releve toute entiere: mais, Hérode ne ruina jamais entiérement le Temple; car, jamais le Sacrifice, ni les Exercices de Religion, ne furent interrompus. Le Temple n'étoit point encore achevé, lors que Jésus-Christ y alla, fut tout à l'âge de huit ans. Cependant, on y enseignoit; on y sacrifioit; & le Peuple s'y assembloit

* *Lud. Capelli Templi Hierosolymitani Delineatio, ex Villalpando, pag.* 380.

bloit tous les ans, pour y manger l'Agneau de Pâques. On ne s'apperçut donc pas que l'ancien Temple fut détruit, parce qu'il en subsista toujours quelque Partie. Le Retablissement qu'Hérode en fit ne fut même achevé que sous Agrippa, après la Mort de Jésus-Christ. Ainsi, c'étoit la seconde Maison, que le Messie honora de sa Présence. J'ai déjà remarqué que les Docteurs Juifs s'accordent avec nous, & qu'ils ne comptent que deux Maisons. Le P. Hardouin dit que c'est parce qu'ils *ont autant de Mépris que lui pour Joseph*. Je l'avoue; mais, la Preuve que je tire de leur Témoignage n'en est que plus forte : car, ces mêmes Juifs, qui ne sont point *ensorcelez*, comme nous, & qui, bien loin d'avoir *la Folie des Novateurs* pour Joseph, le méprisent autant que le plus hardi de tous les Jésuites peut faire, ne laissent pas de dire que le Temple fut rebâti sous Hérode, & que Dieu fit des Miracles, parce qu'il bénissoit l'Ouvrage. Ce sont là des Témoins desintéressés, qui, en reconnoissant qu'on rebâtit le Temple, en lui donnant plus de Hauteur & d'Elevation, soutiennent pourtant qu'il n'y a eu que deux Temples ou deux Maisons.

CHA-

## CHAPITRE IV.

### De l'Etendue du Roiaume d'Hérode le Grand.

*I. Si Auguste laissa la Judée à Hérode, pour acquiter ce qu'il lui devoit. II. Sentiment du P. Hardouin sur l'Etendue du Roiaume d'Hérode. III. Zénodore n'a point été Pere d'Hérode, & ne lui a point laissé son Gouvernement. IV. Explication de l'Histoire de Zénodore. V. Gouvernement de Lysanias dans l'Abylene. VI. La Galilée soumise à Hérode. VII. Titre d'Ethnarque donné à Hérode. VIII. En quel tems il le prit. IX. Ce Titre n'est point conforme à celui de Simon, & ne borne point l'Etendue du Roiaume de Judée. X. Si la Judée ne contenoit que les Tribus de Juda & de Benjamin. XI. Division de la Judée au tems de* Jésus-Christ. *Différente Maniere dont les Ecrivains Sacrez & Prophanes ont pris ce Terme. XII. Comment Archélaüs régna à la place de son Pere. XIII. Vérité du Testament d'Hérode, prouvée par Tacite, & confirmée par Saint Luc. XIV. Preuve que le Pere Hardouïn tire des Médailles sans Tête. XV. Hérode Païen auroit*

*roit pu mettre une Tête sur sa Médaille pour Auguste.* XVI. *Les Paiens de Césarée & de Samarie, pouvoient aussi le faire pour Hérode.* XVII. *Derniere Objection du P. Hardouin.*

I. ON assûre qu'Auguste ne donna la Judée à Hérode, que pour le paier des Intérêts & du Capital d'une grosse Somme qu'Antoine & lui avoient empruntée : qu'Archélaüs continua de régner quelques années, parce que la Dette n'étoit pas entiérement acquitée ; mais, que lors que la Somme fut remplie, on lui ôta ce Dépôt, qu'on lui avoit confié : & que cela paroît d'autant plus vraisemblable, que Jules-César avoit déjà tiré de grosses Sommes de ce Prince. Ainsi, Hérode n'auroit tenu le Roiaume, que comme Fermier ; & il en étoit plutot l'Administrateur, que le Roi. Mais, on se trompe : car, Hérode, qui préta cent vingt mille Livres, pour bâtir Marathon, n'étoit point le Fils d'Antipater, ni le Roi de Judée ; mais, un Bourgeois d'Athenes, qui portoit le même Nom. Il n'est pas même vrai, que César lui eut emprunté cette Somme ; mais, les Athéniens se servirent du Crédit que ce Bourgeois de leur Ville avoit auprès de César, pour obtenir cet Argent,

qui

qui avoit été *tiré de sa Province marquée au Coin de Genes*, & qu'on vouloit emploier à bâtir Marathon. Quand il seroit vrai que Jules-César auroit emprunté cent vingt mille Livres d'Hérode, pourroit-on conclure de là, qu'Antoine & Auguste eussent contracté avec lui d'assez grosses Dettes, pour lui donner en paiement la Judée, dont on pouvoit tirer des Sommes presque immenses? Hérode fit souvent de gros Présens à Antoine & à Auguste; mais, il ne paroît point qu'ils eussent contracté avec lui en qualité de Créancier. Au contraire, Auguste, qui auroit pu prendre plus de deux * millions qu'Hérode lui avoit laissés par Testament, en usa libéralement, & les rendit à ses Enfans. Ce n'est pas là le Caractere d'un Homme obligé d'engager des Roiaumes pour paier ses Dettes. Enfin, s'il donna la Judée & Samarie, par engagement, à Archélaüs, pour neuf ou dix ans, comment laissa-t-il les deux autres Portions de ce Roiau-

* *La Version Latine ne porte que cinquante Talens; mais, c'est une Faute; car, il y a dans l'Original cinq cens Talens. L'Interprête a lu* πεντήκοντα, *au lieu de* πεντακόσια. *Chaque Talent valoit quatre mille cinq cens Livres. Ainsi, il y avoit deux millions deux cens cinquante mille Livres de Monnoie de France.*

Roiaume à Hérode & à Philippe, beaucoup plus long-tems, & jusques à la Mort? Auguste suivit le Testament d'Hérode, & parut n'avoir égard qu'à sa derniere Volonté, bien loin de vouloir acquitter une Dette contractée long-tems auparavant, avec Antoine, pour leurs Intérêts communs. Hérode tenoit donc le Roiaume de Judée de la main d'Auguste, comme les autres Rois Vassaux de l'Empire.

II. Il regna dans toute la Judée; & les différentes Provinces, qui composerent les Tétrarchats de ses Enfans, dépendoient de lui. Ce Fait est encore contesté. Le Critique * fameux, que nous combatons, soutient que ce Prince n'eut que Samarie & la Judée en partage, & que la Galilée, ni la Traconite, ne furent jamais sous sa Juridiction; parce qu'il ne bâtit des Forteresses, que dans les deux prémieres Provinces. „ C'étoient-là les Gages de sa Fidélité „ qu'on auroit éxigées de lui dans les autres „ Lieux, comme dans la Judée, s'ils lui „ avoient été soumis; &, puis qu'on ne „ l'a pas fait, il faut avouër que Zénodo- „ re étoit Tétrarque de l'Iturée, de la „ Traconite, & de la Galilée; qu'il vé- „ cut jusqu'au Regne de Philippe & d'Hé- „ rode

* Hardouin.

„ rode II, lesquels hériterent de lui ses „ Gouvernemens, parce qu'ils avoient eu „ l'habileté d'entrer dans son Alliance ; „ quoi qu'on ignore aujourd'hui, si ce „ fut par Mariage, ou autrement. (a) „ Ce ne furent donc que les Enfans du Grand Hérode, qui possederent ces dernieres Provinces ; & Joseph ne les a données à leur Pere, que dans la Passion qu'il avoit d'étendre les Frontieres d'un Roiaume, qui lui paroissoit trop petit, pour un Homme à qui il vouloit donner le Titre de *Grand.*

III. Voilà bien des Conjectures entassées les unes sur les autres ; mais où en sont les Preuves ? Dion rapporte, qu'à la Naissance de Cajus, Auguste *donna à Hérode I, la Traconite, dont un* certain *Zénodore étoit Tétrarque.* Cet Historien † étranger, qui confirme le Témoignage de Joseph, ne peut être suspect. Joseph a donné une Copie du Testament d'Hérode : il y met la Galilée, & la Traconite, qu'il laissa en partage à ses Enfans. Saint Luc nous représente un Partage semblable à celui que Joseph a conservé, & place les Enfans d'Hérode dans les Terres que leur Pere

(a) Le P. Hardouïn a depuis fait Hérode, & Philippe, Fils de Zénodore.

† *Dio, Lib. V, pag.* 602.

Pere leur avoit assignées. Peut-on s'inscrire en faux contre tant de Faits, sur une simple Conjecture sans Preuve ? En effet, on nous dit simplement que Zénodore survêcut Hérode le Grand, & que les Enfans de ce Prince furent ses Héritiers, parce qu'ils étoient ses Alliés, ou ses Enfans. Mais, il faut deviner que Zénodore a vêcu si long-tems. D'ailleurs, où a-t-on pris que les Enfans d'Hérode étoient ses Alliés ? C'est une autre Conjecture, qu'on ne sauroit prouver. Quand l'Alliance seroit certaine, le Droit à la Succession ne le seroit pas; puis que ce Tétrarchat dépendoit de la Volonté d'Auguste, & que Zénodore n'étoit que *le* * *Fermier de l'Empereur*. En effet, après la Mort de Cléopatre, Zénodore le prit à loüage: mais, les Fermiers ne disposent pas par Testament des Terres de leur Seigneur; & leurs Héritiers n'y ont aucun Droit. On produit des Médailles de Zénodore, sur lesquelles on voit une Tête, avec le Titre de Tétrarque; au lieu que celles d'Hérode n'ont aucune Figure humaine : ce qui prouve que l'un régnoit hors de la Judée, où les Images étoient permises; & qu'Hérode étoit renfermé dans les Terres de Samarie & de Jérusa-

lem,

* Ἐμεμίσθωτο. *Josephus.*

lem, où c'étoit un Crime, que de graver sur la Monnoie des Têtes, & l'Image d'un Homme. Mais, ces Médailles ne prouvent rien ; car, sans examiner si Hérode, qui plaça une Aigle d'Or jusques sur la Porte du Temple de Jérusalem, fut assez scrupuleux, en faisant fraper sa Médaille, pour n'ôser y mettre sa Tête, on a conservé si peu de Médailles de ce Prince, qu'on ne peut en tirer de Conséquence pour mille autres qui sont perduës. D'ailleurs, on avouë ces deux choses : l'une, que Zénodore avoit ses Terres hors de la Judée ; l'autre, que ce qu'il possédoit, ne fut donné à Hérode, que long-tems après son Elévation au Trône de la Judée. En effet, Dion compte dix ans. Zénodore pouvoit être mort dans cet Intervalle de dix ans. Il est faux qu'il ait survécu Hérode ; &, en effet, on n'a aucune Preuve de sa Vie, ni aucun Monument de lui, depuis l'an 723 de Rome.

IV. Mais, il est aisé d'expliquer * tout ce qu'il y a d'obscur sur cette Matiere. En effet, Ptolomée, profitant des Divisions qui régnoient dans la Syrie, s'empara de l'Iturée, d'Héliopolis, de Marsyas, & de la Chalcide. Il laissa ses Conquêtes, ou ses Usurpations, à son Fils Lysanias ; & ce fut



* *Scalig. in Euseb. Casaub. Exercit. in Baron. XIII.*

ce prémier Lysanias, qui donna son Nom à l'Abylene. Les Romains s'étant emparez de ce Païs-là, Antoine, qui favorisoit Lysanias, lui laissa les Terres qu'il possédoit, & lui donna le Titre de Roi: mais, peu de tems après, Cléopatre voulant avoir l'Arabie & l'Iturée, on fit un Crime à ce Prince; &, sous prétexte qu'il avoit dessein de se liguer avec Pacorus, Roi des Parthes, on lui ôta le Roiaume & la Vie. Cléopatre lui succéda; mais, aiant fini sa Vie tragiquement, Auguste réünit ses Terres au Domaine de l'Empire, & les bailla à Ferme à Zénodore, qui leur donna son Nom. On les appella donc la *Maison de Zénodore*. Mais, ce Fermier étant mort, Hérode, qui trouvoit ses Terres à sa bienséance, les obtint d'Auguste, l'an 734, & seize ans avant la Naissance de Jésus-Christ. L'Iturée, & la Traconite, étoient donc de la Juridiction d'Hérode: c'est pourquoi il les laissa à ses Enfans dans son Testament, sous le Bon-Plaisir d'Auguste; & ce Partage est confirmé par Saint Luc.

V. Joseph remarque que Philippe n'avoit qu'une partie de la *Maison*, ou du Gouvernement de Zénodore; parce qu'en effet, Auguste en avoit détaché l'Abylene, qu'il avoit donnée au petit-Fils de Lysanias,

-nias, qui portoit le Nom de son grand-Pere. Saint Luc le nomme; &, voulant marquer l'Epôque de la Prédication de Saint Jean Baptiste, il dit * que Lysanias étoit Tétrarque d'Abylene. Ptolomée † met aussi Abyla entre les principales Villes de la Syrie, & l'appelle Abyla de Lysanias. Quelques-uns veulent que ce Lysanias fut Fils de celui qu'Antoine avoit tué; mais, il s'étoit écoulé près de soixante ans depuis sa Mort. Ainsi, il est plus raisonnable d'en faire le petit-Fils. Joseph ‡ ajoute, que Philippe avoit aussi des Terres proche de *Jamnia*: ce qui forme une grande Difficulté; puis que cette Ville, située sur les bords de la Mer Méditerranée, proche de Lydde, étoit bien éloignée de son Roiaume. Dans les Feuilles de Joseph, qu'on rimprime en Angleterre, on a corrigé cette Faute apparente; & on dit ‖, qu'on donna *aussi* à Philippe les Terres qui étoient proche de Jamnia, & qui appartenoient à son Pere. La Correction est facile; mais, puis qu'il y avoit dans la Galilée un gros Bourg appellé *Jamnia*, que Joseph fortifia au commen-

[illegible] E 2 [illegible] cement

[illegible]

* *Luc. III, 1.* † *Ptolem. Lib. V, Cap. XV.*

‡ *Joseph. de Bello, Lib. II, Cap. IV.*

‖ *Τὰ περὶ. On lit καὶ τὰ περὶ, ou bien τά τε περὶ,* & circa. *Id. de Vita, pag.* 1013.

cement de la Guerre, parceque sa Situation étoit avantageuse, il vaut mieux dire que Zénodore avoit là des Terres, qui furent jointes au Tétrarchat de Philippe, & qu'Hérode avoit possédées auparavant.

VI. On fait encore une grande Difficulté, sur ce qu'Hérode ne bâtit point de Citadelles, ni dans la Galilée, ni dans la Traconite; quoi qu'il fut obligé de le faire, pour donner un Gage de sa Fidélité; mais, la Conjecture est fausse & incertaine. Car, 1, Hérode † fit la Guerre en ce Païs-là contre les Habitans qui étoient de grands Voleurs, & bâtit ensuite des Forteresses, pour les tenir dans l'Obéissance: 2, Il n'est point certain qu'Hérode eut rebâti Samarie, pour lui servir d'Otage envers les Romains. Il le faisoit pour sa propre Sureté; & il lui donna seulement le Nom d'Auguste par honneur. Mais, quand les Romains auroient éxigé de lui cette Marque d'Obéïssance dans le Cœur de la Judée, il n'auroit pas été nécessaire de faire la même chose sur des Frontieres plus voisines de la Syrie, & des Garnisons Romaines. Enfin, Hérode II, qui tenoit la Galilée au même Titre que son Pere avoit tenu Samarie, n'y bâtit point de Citadelles, qui portassent le Nom

† *Joseph. Ant. Lib. XVI, Cap. XIII, pag. 570.*

Nom d'Auguste. On est obligé de l'avouër. Vouloir que le grand Hérode ait été soumis & dépendant des Romains ; & que le Fils, qui n'étoit que Tétrarque, ait vêcu sous d'autres Loix ; & reçu la Galilée sous de meilleures Conditions ; c'est vouloir bouleverser tout sans raison & sans nécessité. On combat sans Preuve un Entassement de Faits véritables ; mais, quand ils seroient faux, la Conclusion qu'on en tire, n'en seroit pas plus sure. Il faut donc avouër qu'Hérode étoit Roi de toute la Judée ; mais, il ne possédoit ce Roiaume, que comme Vassal, & dépendant de l'Empire : c'est ce qu'il faut prouver.

V.II. Le P. Hardouïn soutient * qu'Hérode le Grand ne porte sur ses Médailles, que le Titre d'*Ethnarque*, lequel Simon, Frère de Judas Machabée, avoit pris cent ans auparavant : *&, comme Simon ne possédoit que la Judée, avec trois petites Villes de Samarie & de Galilée, que le Roi Démétrius avoit accordées à la Nation, qui ne concluroit de là, que tous les Princes, qui ont été depuis Simon, jusqu'à Hérode, mais encore qu'Hérode n'a point eu de Jurisdiction plus étenduë que celle de Simon, puis qu'il n'a point d'autre Titre sur ses Médailles, que celui que Simon avoit cent ans avant lui ?*



* *Hardouïn, Réponse à Mr. Basnage, pag. 563.*

Prémierement, on met aux mains les Ecrivains, que le St. Esprit doit avoir inspirez, & on les fait tomber dans une Contradiction grossiere, afin d'avoir le plaisir de me contredire. En effet, l'Historien des Machabées est un Auteur *Sacré*; puis que l'Eglise Romaine a mis son Livre dans le Canon des Ecritures, & que le P. Hardouïn doit recevoir ce Canon, sous peine d'Anathême. Cet Auteur ne donne à Simon que le Titre d'Ethnarque, & St. Mathieu donne à Hérode le Titre de Roi. Cependant, ces deux Princes n'ont eu que le même Gouvernement, & trois petites Provinces sous leur Domination. Il faut donc, que St. Mathieu se soit trompé, en donnant le Titre de Roi à Hérode, qui n'étoit qu'un Ethnarque, comme Simon; ou bien, que l'Historien des Machabées ait fait d'un Roi un Ethnarque, en parlant de Simon. On peut dire qu'il n'y a point de Contradiction entre ces deux Ecrivains, parce que Simon étoit Ethnarque, & Hérode Roi; mais, c'est là précisément *la Vision de Mr. Basnage*, que le P. Hardouïn a dessein de renverser. Il y a une seconde Contradiction entre les Médailles d'Hérode, sur lesquelles il ne prend que le Titre d'Ethnarque, & St. Matthieu, qui l'appelle Roi de Judée. Il faut opter entre le Titre

gravé

gravé par un Médailliste sur le Metail, & celui que le Saint Esprit a donné.

VIII. Le P. Hardouïn avoue qu'il faut que l'Homme se taise, lorsque Dieu parle : il faut donc qu'il garde ici un éternel silence, ou plutôt qu'il reconnoisse qu'Hérode n'étoit pas un simple Ethnarque ; mais, le Roi de la Judée, puis que St. Mathieu l'assure. Mr. Basnage, qui n'est pas si décisif, accorde la Médaille avec l'Evangile. Il distingue seulement les tems. Hérode étoit Ethnarque, lorsqu'Hircan fut Prisonnier chez les Parthes. C'est pourquoi, l'on a gravé ce Titre sur sa Médaille, dont on change mal à propos le Casque en Fleur de Lis, comme on peut le voir dans l'Ouvrage de Mr. de Spanheim *; & il devint Roi, après avoir reçu le Roiaume de Judée, comme le dit St. Mathieu. Ainsi, le P. Hardouïn, au lieu d'expliquer l'ancienne Histoire, l'obscurcit par ses Conjectures, & par les Contradictions où il fait tomber les Historiens, sans en excepter un Evangéliste.

IX. S'il est vrai que le Titre de Roi dépendoit de l'Etendue du Païs qu'on possédoit, & de l'usage des Lieux où certains Princes vivoient, il faut justifier également Joseph, & celui qui a adopté ses Visions.



* Spanheim, de Præstant. Numism. Ed. 2, fol. pag. 521.

sions. Il faut justifier Joseph. En effet, il a suivi le stile des Juifs, en appellant Hérode Roi : car, les Juifs ne lui donnent jamais d'autre Titre, & les Ecrivains Sacrez se sont soumis à ce Stile, comme les autres. Il n'y a aucun péril à parler, & à écrire comme St. Mathieu. Il faut aussi décharger Mr. Basnage de l'Accusation de Visionnaire, lors qu'il a donné un Roiaume assez étendu à Hérode ; car, St. Mathieu ne l'auroit pas honoré de ce Titre, s'il n'avoit pas possédé une assez grande Etendue de Païs.

Celui d'*Ethnarque* signifie un *Chef de Nation*. Ce fut dans cette vüe, qu'on le donna à Simon, lequel étoit devenu le Général de tous les Juifs, qui secouèrent le Joug des Syriens. L'Auteur des Machabées l'appelle tantot *Chef* *, tantot *Ethnarque* †, parce que ces deux Titres signifioient la même chose. Simon n'étoit pas seulement l'*Ethnarque des Laïques*, mais des *Prêtres*. Cependant, Hérode n'étoit pas *Ethnarque* à même Titre ; car, il n'étoit pas Souverain Sacrificateur à Jérusalem, puis qu'il n'étoit pas *Juif*, mais Païen de Religion, & Athénien de Naissance. Il y avoit à Alexandrie un Chef de la Nation, & un Ethnarque des Juifs, auquel on don-noit

* I. *Mac.* XIII, 4. ἡγούμενος.
† I. *Mac.* XIV, 47. Ἐθνάρχης.

noit aussi le Nom d'Alabarque : cependant, cet Homme n'avoit aucunes Terres dans sa Dépendance. Il ne faut donc pas conclurre, comme a fait le P. Hardouïn, de ce qu'Hérode & Simon Machabée ont porté le Titre d'Ethnarque, qu'ils avoient précisément la même Etendue de Juridiction. Cent ans suffisent, pour faire de grands Changemens dans les Titres. Tel Souverain, qui n'étoit qu'Electeur, devient Roi. Tel Prince, qu'on ne traitoit que d'Excellence, & de Cousin, reçoit le Titre d'Altesse, & de Frere, par le même Roi. Le Nom d'Ethnarque a pu varier aussi, & a changé de Signification, selon les Tems & les Circonstances : car, on a appellé, dans l'Empire, Ethnarques, ceux qui commandoient les Nations étrangeres, & qui étoient à la Solde des Romains.

*Qui ne concluroit de là*, dit le P. Hardouïn, *que tous les Princes, qui ont été depuis Simon, & Hérode même, n'ont point eu de Jurisdiction plus étendue que Simon ; puis qu'il n'a point eu d'autre Titre dans les Médailles ?* Ce feront les Sçavans, qui concluront hardiment le contraire ; 1, parce que le Titre d'Ethnarque ne borne point la Juridiction de celui, qui le porte, à deux ou trois Villes au delà de la Judée ; & il indique le Chef, ou le Général d'une Nation.

C'est pourquoi, on le donna à Simon Machabée, à cause de sa Valeur & de ses Exploits militaires. 2, D'ailleurs, ce Titre a varié; puisque Simon étoit Ethnarque des Prêtres & Souverain Sacrificateur, & qu'Hérode ne l'étoit pas. 3, Il est faux que les Successeurs de Simon se soient contentez du Titre d'*Ethnarque*. Ils prirent celui de Roi, & étendirent leur Juridiction au delà des Terres de Juda & de Samarie. 4, Enfin, il est faux qu'il y ait plusieurs *Médailles* d'Hérode, sur lesquelles se trouve le Titre d'Ethnarque. Le P. Hardouïn les a multipliées dans son Imagination, quoi que celle dont il parle soit unique, & la même que Mr. de Spanheim avoit déjà produite.

X. La seconde Preuve, qu'on allegue, pour borner le Roiaume d'Hérode aux Villes de Juda, est tirée de l'Ecriture Sainte †; „ Car, lors qu'elle parle de la *Judée*, elle entend toujours la Judée seule, qui „ est autant séparée de la Galilée & du „ reste des Tribus, que le Gouvernement „ de Picardie est séparée du Gouvernement de Champagne. D'ailleurs, Archélaüs régnoit dans la Judée, à la Place „ d'Hérode son Pere. Ils ont donc eu tous „ deux les mêmes Bornes de leur Domaine. Or, il est constant qu'Archélaüs „ ne

† *Réponse à Mr. Basnage*, *pag.* 363.

„ ne commandoit que dans la Judée feu„ le, à l'exclusion de la Galilée, & des „ autres Provinces de la Terre Sainte. Hé„ rode lui-même n'étendoit donc pas plus „ loin sa Juridiction.„ *Sont-ce là des Conjectures entassées les unes sur les autres, dont on ne voit pas les Preuves? D'où vient donc que Mr. Basnage ne les voit pas?* Je n'ai point d'Aveuglement; mais, il m'est impossible de voir ce qui n'éxiste pas réellement. En effet, un seul Raisonnement renverse toutes ces Conjectures. Si Hérode n'a regné que dans la Judée, & que ce Nom signifie une Province séparée de toutes les autres, comme la Picardie l'est de la Champagne, Hérode, ni Archélaüs son Fils, n'ont regné que dans la seule Tribu de Juda, & n'ont jamais eu aucune Juridiction à Samarie; car, l'Ecriture distingue la Contrée de Samarie de la Judée, comme elle en distingue la Galilée & les autres Provinces: ainsi, le P. Hardouïn devoit retrécir le Domaine de ces deux Rois, & exclurre Samarie, & toutes ses Dépendances, du Roiaume d'Hérode & de son Fils; & alors, ils n'étoient plus Ethnarques comme Simon; alors, il n'est plus vrai que Samarie ait pris le Nom de Sébaste, à cause qu'Hérode l'avoit rebâtie à l'honneur d'Auguste; il n'est point vrai

 qu'il

qu'il eut sous sa Juridiction, ni cette Ville, ni son Territoire : ce qui est si évidemment faux, que le P. Hardouïn, tout hardi qu'il est, n'ôse le nier. Mais, il n'a ôsé toucher cette Difficulté, parce qu'il ne pouvoit la résoudre.

XI. La Terre Sainte étoit divisée au tems de J. Christ en trois Portions différentes : la Judée, qui contenoit le Partage des Tribus de Juda, Benjamin, Simeon, Dan, & Ruben, avec les Provinces de Ramath, que Démétrius avoit démembrées de Samarie, pour les donner à Simon Machabée, en Recompense de ses Services : Samarie, qui contenoit Ephraïm, Manassé, & Gad : la Galilée, qui se divisoit en *Haute* & *Basse* ; la *Haute* appartenoit aux Tribus d'Aser & de Nephtali, & la *Basse*, à celles d'Issachar, & de Zabulon. Ce Partage est confirmé par le Récit de St. Jean, qui dit * que J. Christ *quitta la Judée, & s'en alla en Galilée ; mais, pour y arriver, il falloit qu'il passât par Samarie.* Cependant, on n'observoit pas si exactement cette Distinction, qu'on ne comprit sous la Judée tout le Païs qui étoit habité par les Juifs. C'est ainsi que les Romains parloient † presque toujours, & ils donnerent le

* *Jean*, Chap. IV, Vers. 3, 4.
† *Sueton. in Claud.* Chap. XXVIII, pag. 502.

le Nom de Judée à ces trois Jurisdictions, lors qu'ils les eurent réduites en Province. Les Ecrivains Sacrez ont suivi le même Style, & ils ont appellé * Hérode *Roi de Judée*, parce qu'il possédoit Samarie & la Galilée, aussi bien que les Terres de la Tribu de Juda & de Benjamin. On ne peut pas en douter; car, il étoit certainement Maitre de Samarie: cependant, cette Ville n'étoit point enclavée dans la Judée proprement dite; au contraire, c'étoit la Capitale de la seconde Province. Il n'est donc pas vrai, que les Ecrivains Sacrez prennent toujours la Judée dans un Sens de Rigueur, pour une Province séparée des deux autres. Ils ont suivi les Idées communes des Païens, selon lesquelles on donnoit ce Nom à tout le Païs que les Juifs possédoient.

XII. *Il est vrai qu'Archelaüs régna à la Place de son Pere, & qu'il fut appellé Roi de Judée; & comme lors que Daniel dit que quatre Rois succéderont à Alexandre*, pro eo, *cela veut dire, dans tous ses Etats: ainsi, quand Saint Matthieu dit qu'Archelaüs regnoit en Judée* pro Herode Patre suo, *cela doit signifier, dans tous les Etats de son Pere, dont les Limites de la Jurisdiction de l'une & de l'autre étoient toutes les mêmes. Cependant, Archélaüs*



* *Mathieu, Chap. II, Vers. 1.*

*chélaüs ne régnoit que dans la Judée propre-ment dite.*

Je ne puis m'empécher de dire, 1, qu'on attribue à Saint Mathieu une vuë qu'il n'a-voit pas: 2, que la Conséquence, qu'on tire de cette Pensée, est fausse: 3, enfin, que l'Exemple, qu'on allegue, prouve pré-cisément le contraire de ce qu'on a des-sein de prouver.

1. Saint Mathieu veut seulement indi-quer la Succession personnelle du Fils au Pere, & d'Archélaüs au Grand Hérode. Il s'agissoit de sauver la Vie de Jesus, En-fant. Dieu révéla à Joseph qu'Archélaüs régnoit *à la Place de son Pere*, & qu'il étoit également Ennemi, & Persécuteur du Roi des Juifs, qui venoit de naître. Peut-on dire, que dans cette Circonstan-ce, l'Evangéliste eut en vue de fixer sans nécessité, avec une exacte précision, les Bor-nes du Roiaume d'Archélaüs, & que les Paroles, *il régnoit à la Place de son Pere*, ἀντὶ Ἡρώδου τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, signifient qu'il avoit précisément la même Juridiction, la même Etendue de Terres & de Villes, sous sa Domination? Platon, parlant d'un Prin-ce, qui de Roi étoit devenu Tyran, se sert de la même expression, ἀντὶ βασιλέως τύ-ραννος: *au lieu de Roi, il devint Tyran*; au lieu d'Hérode, Archélaüs regna. Voilà

toute

toute la vue de St. Mathieu; lequel indique la Succession personnelle, & ne s'étend point à l'Etendue du Roiaume.

2. La Conséquence, qu'on tire d'une Conjecture fausse, est encore plus mauvaise; car, il arrive souvent, qu'on fait un Partage entre les Enfans dans les Monarchies, dans lesquelles les Ainez succedent à leurs Peres. Il faudroit ignorer parfaitement l'Histoire des Rois de France, que le P. Hardouïn cite souvent, pour en douter. Les Rois y régnoient à la Place de leurs Peres; mais, on demembroit les Etats de la Monarchie, pour la diviser entre les Cadets. Cela devoit arriver, sur tout dans la Judée, qui dependoit alors des Romains. Dans les Roiaumes Tributaires, il falloit suivre la Volonté du Souverain, aussi souvent que l'Ordre de la Succession; & le Procès, qui fut plaidé devant Auguste, sur le Testament d'Hérode le Grand, n'est point une de ces *Visions Josephiques*, qu'on peut rejetter sans aucune Preuve du contraire.

3. Enfin, l'Exemple, qu'on tire des Prophéties de Daniel, qui assure que quatre Rois succéderent à Aléxandre, ne pouvoit être cité plus mal à-propos; car, aucun des Successeurs d'Aléxandre n'eut le même Empire que lui, & cette *Corne fut rompue*,

*rompue*, dit le Prophête, * parce qu'aucun des Rois, qui régnerent à la Place d'Aléxandre, comme Archélaüs régnoit à la Place d'Hérode, n'eut la même force que lui.

XIII. On dit qu'Archélaüs étoit appellé Roi de Judée comme son Pere, que le Testament, que Joseph a rapporté, est faux; & que Mr. Basnage, qui soutient, que Saint Luc le confirme, † *fait dire à Saint Luc ce que Saint Luc n'a jamais pensé. Car, voici ses Paroles au commencement du Chapitre III de son Evangile*: Or, la quinziéme année de l'Empire de Tibere César, Ponce Pilate étant Gouverneur de la Judée, Hérode étant Tétrarque de la Galilée, Philippe son Frere l'étant de l'Iturée & de la Traconite, & Lysanias de la Contrée d'Abyla. *Où est ici le moindre Mot, qui ait pu faire dire à Mr. Basnage que S. Luc autorise le Testament d'Hérode, rapporté par Joseph; & qu'il paroit par ses Paroles, que c'est du prémier Hérode, que le second, & Philippe son Frere, tiennent les Terres où St. Luc les place? Cela n'est que dans la Glose de Mr. Basnage: dans le Texte, cela n'y est pas.*

Prémierement, J. Christ aiant été rapporté d'Egypte, peu de tems après la Mort d'Hé-

* *Daniel, Chap. VIII, Vers.* 8.

† *Réponse à Mr. Basnage, pag.* 364.

d'Hérode, il est certain qu'Archélaüs gouvernoit toute la Judée, comme son Pere avoit fait; parce qu'Auguste n'avoit pas encore jugé de la Validité du Testament du Pere. Hérode étoit allé à Rome, pour y soutenir ses Intérêts à la Cour. Les Juifs mêmes y envoierent une Députation nombreuse; &, en attendant que ce Procès fut vuidé, Archélaüs, à qui les Troupes avoient déja offert le Diadème, demeura le Dépositaire de l'Autorité, jusqu'à ce qu'enfin le Roiaume fut partagé entre les Enfans d'Hérode, suivant son Testament.

C'est ce Testament, qu'on nous conteste. Mais, jusqu'à ce que le P. Hardouin ait produit ses Preuves contre un Auteur ancien, & jusqu'à ce qu'il ait prouvé, qu'Hérode Second n'étoit pas Fils d'Hérode le Grand, mais d'un certain *Zénodore*, je suis en droit de soutenir ce que les Auteurs * Paiens & Sacrez ont avancé là-dessus; & personne n'éxigera de moi que je me rétracte pour me soumettre aveuglement au P. Hardouin, & à ses Conjectures. Il ne produit aucune Preuve que Zénodore soit le Pere d'Hérode Second: cependant, il bâtit sur ce fondement comme s'il étoit, ou solide, ou avoué de tout le monde. L'Ecriture ne le dit pas: les An-

ciens

* *Dion, Lib. LIV.*

ciens ne le disent pas aussi ; on ne le voit point par les Médailles ; le P. Hardouin le croioit pas lui-même dans sa premiere Edition. J'ai donc la liberté de supposer qu'Hérode le Grand eut trois Fils pour lui succéder, dont l'un étoit Archelaüs, l'autre Hérode, & le troisiéme Philippe. Je trouve dans l'Histoire Sainte ces trois Fils du Grand Hérode, & je les voi régner précisément dans les mêmes Lieux que leur Pere leur avoit assignez dans son Testament ; j'ai donc raison de dire que les Auteurs Sacrés confirment le Testament d'Hérode, & je ne fais point dire à St. Luc ce qu'il ne dit pas.

Mais, c'est là la Question ; si Hérode eut plusieurs Enfans qui lui succéderent ; car Hérode II, & Philippe, [illegible] *Fils de Zénodore*, auquel ils hériterent la Traconite & la Galilée.

Je sçai bien que c'est là la Prétention du P. Hardouin ; mais, il ne doit pas être surpris de ce qu'on lui conteste une Conjecture si hardie, qu'il avance sans aucune Autorité, que la sienne. Tous ceux, qui ont écrit, ou lu l'Histoire ancienne, disent qu'Hérode eut trois Fils, entre lesquels il partagea son Domaine. Outre Joseph, Tacite * assure que les Fils d'Hé-

rode

* *Tacit. Hist. Lib. V, Cap. 9, pag. 530.*

rode gouvernerent la Judée, après *l'avoir partagée en trois.* Dion † dit que Zénodore, bien loin de donner ce qu'il possédoit, à ces deux Enfans prétendus, en avoit été dépouillé par Auguste, qui en fit présent à Hérode. N'ai-je pas lieu de demeurer dans un Préjugé général & ancien, jusqu'à ce qu'on me force d'en sortir par des Raisons solides & des Preuves authentiques? Saint Luc dit qu'Hérode étoit Tétrarque de la Galilée, & Philippe son Frere l'étoit de l'Iturée, & de la Traconite. Saint Matthieu assure aussi qu'Archélaüs régna à la Place de son Pere. Voilà les trois Enfans du grand Hérode, qui partagent sa Succession, comme Tacite & Joseph l'assurent.

Il est vrai que l'Ecrivain Sacré ne dit pas positivement que ces trois Hommes, qui partagérent le Roiaume de Judée, étoient Fils d'Hérode; mais, il ne dit pas aussi qu'ils fussent Fils de Zénodore. Tous les Historiens Juifs & Païens, anciens & modernes, lévent le Doute, s'il y en a, & decident que ces trois Personnes descendoient d'Hérode le Grand; mais, personne n'a dit qu'ils fussent Héritiers & Fils de Zénodore. J'ai donc raison de conclurre qu'ils étoient Enfans du prémier, & que

† *Dion, Lib. LIV, pag.* 602.

ne le fit pas, par Religion, il étoit Juif: s'il le fit, cette Medaille, où l'on voioit la Tête d'un Homme, est périe; & la Conséquence que le P. Hardouïn tire de ce qu'on n'en voit point aujourd'hui de pareilles, tombe d'elle-même.

XVI. D'ailleurs, en supposant qu'Hérode ne régnoit que dans la Judée, & à Samarie, il devoit avoir le même Privilege dans ces Lieux, que Zénodore en Galilée. En effet, la Galilée étoit pleine de Juifs, comme la Judée. Je veux que les Peuples de Jérusalem & de la Tribu de Juda fussent plus rigoureusement attachés à la Loi, que les Galiléens, quoi que J. Christ, & tous les Apôtres soient sortis de là. Je veux qu'on se fit un Scrupule de graver la Tête d'un Homme sur une Médaille. Mais, avoit-on le même Scrupule à Samarie, où l'on *adoroit ce qu'on ne connoissoit point*, où il y avoit une Colonie de Païens très nombreuse; & où Hérode avoit transplanté un grand Nombre de Soldats? Ces Païens, qui servoient un Prince Païen, & Grec, auroient-ils fait Scrupule de battre des Médailles à son Honneur, sans y mettre sa Tête, parce que les Juifs en faisoient quelque Difficulté, à cause des Images défendues par la Loi? Il y avoit à Césarée

un

en si grand nombre de Syriens, qu'ils vouloient enlever des Privileges naturels des Juifs. Tous ces Païens avoient-ils assez de Respect pour la Loi, que de n'ôser la violenter, en mettant sur leurs Médailles la Tête de leur Prince? En supposant donc qu'Hérode n'a regné que dans la Judée proprement dite, & dans le Païs de Samarie, il y avoit alors assez d'Idolâtres en ces Lieux-là, pour avoir batu des Médailles à Herode Païen, avec les Figures ordinaires; & si les Juifs n'avoient ôsé batre une Médaille avec une Tête en Judée, la même chose devoit arriver dans la Galilée pour Zénodore; & ses Médailles devoient être sans Figure humaine. Cette Conjecture est si bien fondée, qu'Hérode, Tétrarque de Galilée, qui fit batre une Médaille à l'honneur de Caius, se contenta d'y mettre une Palme, avec son Nom sans aucune Figure humaine; & la Ville de Tibérias, bâtie par le même Prince à l'honneur de Tibere, l'an XXXIV. d'Hérode, n'y mit aucune Tête; mais seulement une Inscription, parce que, quoi qu'il y eut quelques Païens en ce Païs-là, les Juifs y dominoient dans les Villes. Ainsi, de quelques côté qu'on se tourne, la Preuve, qu'on tire de ce que les Médailles d'Hérode sont sans Figure

d'Hom-

d'Homme, tombe d'elle-même. La véritable Raison de la Différence de ces Médailles ; si elles sont anciennes, ne vient point de l'Etendue du Roiaume ; mais, de la Religion du Prince, qui, étant Juif, ne vouloit point qu'on violât la Loi en sa Personne : au lieu que Zénodore, qui étoit Païen, & qui n'avoit sous son Domaine que la Traconite, ne se fit pas un Scrupule de faire graver, ou de souffrir qu'on gravât sa Tête sur une Médaille. Voilà tout le Mistère.

XVII. Enfin, on soutient qu'Hérode II. étoit Tétrarque de Galilée, huit ans avant la Mort d'Hérode Prémier : mais, on ne le fait, qu'en renversant l'Ere Chrétienne, & en donnant à Hérode le Grand une Vie beaucoup plus longue, que celle qu'il a eue. D'ailleurs, ce Critique habile, qui rejette fiérement tous les Anciens, s'avise ici de suivre & de citer le Calendrier des Juifs, parce qu'il favorise ses Préjugés. Cependant, cette Piece est infiniment plus nouvelle, & plus suspecte, que toutes celles qu'il rejette.

CHA-

## CHAPITRE V.

### Examen des Droits de la Judée, sous Hérode le Grand; s'il étoit Vassal, & Tributaire d'Auguste.

I. *Plusieurs Sçavans croient que la Judée n'étoit pas Tributaire. Leurs Raisons.* — II. *Contradiction de St. Jerôme. Le Denombrement étoit une Marque de Dependance.* III. *L'Exemption d'Impôts donnée à Hircan étoit personnelle.* IV. *Maximes d'Antoine & d'Auguste sur le Pouvoir des Rois, expliquées.* V. *Demande des Juifs, d'être ajoutez à la Syrie, refutée.* VI. *Leur Requête à Tibere pour être déchargés du centieme Denier.* VII. *Raison de leur Soulévement. Sentiment d'Origene.* VIII. *La Syrie soumise aux Impôts.* IX. *La Judée sujette à la Capitation sous Auguste. Demande, s'il faut paier le Tribut, expliquée.* X. *Temoignage d'Appien confirmé.* XI. *Inventaire d'Hérode fait après sa Mort.* XII. *Ce Prince reconnoit Auguste pour son Juge.* XIII. *Accusations portées contre lui à Rome.* XIV. *Procès de ses Enfans.* XV. *Son Testament.*

I. APrès avoir marqué l'Etendue du Roiaume d'Hérode le Grand, il faut sçavoir à quel Titre il le tenoit des Romains; s'il en étoit le Vassal, & si la Judée païoit le Tribut à ceux qui l'avoient conquise, & qui ne l'avoient remise à Hérode, que comme à un Feudataire. Un grand Nombre de Sçavans très * habiles déchargent la Judée du Tribut, & Hérode de la Servitude de le faire païer. Ils censurent Baronius de l'avoir dit. Ils mettent à leur Tête Saint Jérôme, qui nie que la Terre Sainte fut Tributaire des Idolâtres, On ajoute que si on avoit paié le Tribut, Hérode n'auroit pu faire toutes les Dépenses qu'il faisoit; puis qu'il fit éclater sa Magnificence jusqu'à rebatir le Temple; ce qui demandoit une Somme prodigieuse. Marc Antoine, de qui Hérode le Grand reçut la Couronne, croioit qu'il étoit inutile de donner à un Homme le Titre de Roi, si on ne lui laissoit le Pouvoir d'agir en Maître. Il auroit donc contrevenu à ses propres Maximes, s'il avoit fait d'Hérode un Prince Tributaire, en le mettant sur le Trône. Auguste étoit dans les mêmes

* *Scaliger, Noris, Lamy in Harmonia Euangelica, Pagi Apparatus ad Critic. Baron. Basnage Flottemanvill. Annal. Eccl. Pol. Tom. I, pag. 107.*

mes Principes ; car, il appelloit Hérode son Ami, & le consultoit souvent dans les Affaires importantes : & lorsqu'il fut irrité contre lui, il le ménaça de le traiter en Sujet, au lieu d'agir avec lui comme son Ami. Après la Mort d'Auguste, la Judée présenta Requête à Tibere, pour démander à ce Prince le Rélachement des Tributs *qu'elle étoit lasse de paier*. Elle auroit présenté la même Requête à Auguste, si elle avoit paié ces mêmes Impôts sous son Regne ; mais, ce ne fut qu'aprês l'Exil d'Archélaüs qu'on lui imposa ce Joug.

Jules César, voulant récompenser la Fidélité d'Hircan, Fils d'Aléxandre, publia un Décret, par lequel il le créoit Ethnarque de sa Nation, lui conservoit la Souveraine Sacrificature, le rendoit Juge de tous les Démélez qui pourroient naitre sur la Discipline Judaïque ; enfin, il *le déchargeoit du Logement des Gens de Guerre, & de toute Levée d'Argent*. Il étoit donc libre & souverain. Hérode fit juger ses propres Enfans par Auguste ; mais, selon Scaliger, il ne le faisoit, qu'en se dépouillant volontairement des Droits de Pere, & de Roi ; & ce fut par la même Raison, qu'il fit Auguste Exécuteur de son Testament. Enfin, on dit qu'après la Mort d'Hérode, les Juifs demanderent d'être réünis à la

Province de Syrie, & de *contribuer* comme elle. Et, lors que, sous le Regne d'Hérode Antipas, on voulut imposer des Tributs qu'on ne levoit pas auparavant, Judas le Galiléen s'y opposa. Il se forma même une Secte, qui voulut empécher cette Levée, que les Hérodiens autorisoient, pour flatter l'Empereur.

II. Avant que de produire les Preuves, qui font voir que la Judée étoit Tributaire, & Hérode un Roi Vassal de l'Empire, nous répondrons à celles que nous venons d'alléguer.

Prémiérement, on cite mal à propos Saint Jérôme, parce que ce Pere s'est contredit lui-même; puis qu'il soutient ailleurs *, qu'Auguste contraignit la Judée de païer le Tribut, & que ce fut pour cette Raison qu'on fit une Description en ce Païs-là. En effet, on a tort de censurer aigrement Baronius de ce qu'il a conclu de la Description, qui se fit en Judée, par l'Ordre d'Auguste, qu'elle étoit Tributaire. Car, quoi que le *Tribut*, & le *Census*, ne soient pas précisément une même chose; cependant, la Description ne se fait que dans les Terres qui sont soumises à un Prince, & on ne la fait que pour l'une de ces deux Raisons, qui marquent la Dé-

pen-

* *In Math.* XXII.

pendance, soit afin de sçavoir le Nombre de Soldats qu'on peut lever; soit afin de conoitre le nombre des Personnes qu'on peut taxer, & la Proportion qu'on doit garder dans les Taxes: ou plutot, on ordonne la Description, pour l'une & pour l'autre de ces Raisons. Auguste fit faire le Denombrement dans la Judée, afin de conoître la force de cette Province; ce qui marque qu'elle dépendoit de lui; car, on ne soufre point qu'un Prince étranger fasse le Dénombrément dans un Roiaume, qui ne lui appartient pas.

III. Le Privilege, que Jules César accorda à Hircan étoit personnel. C'étoit une Récompense qu'il rendoit à ses Services, & à sa Fidélité. Mais, cette Exemption, marquée dans les Tables du Capitole, indique le Droit que les Césars exerçoient en Judée, & dont ils ne relevoient les Ethnarques, que par une Grace particuliere. On ne voit point de semblable Edit donné par Auguste en faveur d'Hérode; & il est si vrai que le Privilege d'Hircan étoit personnel, que César ordonna aux Habitans de Jérusalem, de païer le Tribut annuel; & de le porter tous les deux ans à Sidon, parce qu'il n'y avoit point d'Intendant dans la Judée. Il en exceptoit seulement les Années Sabbatiques.

IV. La Maxime de Marc Antoine, qui vouloit qu'on donnât le Pouvoir des Rois à ceux qui en portoient le Titre, ne prouve rien. Car, outre que les Princes démentent très souvent leurs Maximes, par une Pratique contraire, elle est si vague, & si générale, qu'on pourroit en conclurre également, qu'il n'y avoit aucun Roi Tributaire de l'Empire Romain ; quoique cela soit évidemment faux, & que les Historiens n'aient excepté de cette Loi qu'un très petit nombre de Rois. Auguste pouvoit aussi appeller Hérode son Ami, & le menacer de le traiter en Sujet, s'il ne lui obeïssoit pas ; car, Hérode étoit tellement dans la Dépendance, qu'on pouvoit lui ôter la Couronne, & le remettre dans la Bassesse d'où on l'avoir tiré, s'il ne conservoit l'Amitié de l'Empereur. Ces Paroles d'Auguste prouvent donc incontestablement, qu'Hérode de n'étoit qu'un Roi de Grace, & toujours dans la Dépendance de son Souverain.

V. Il est vrai que les Juifs, ennuiés de la Tyrannie d'Hérode, demanderent, après sa Mort, à l'Empereur, qu'il les délivrât de son Fils ; parce qu'ils aimoient mieux qu'on les *ajoutât* à la Province de Syrie, & vivre sous ce Gouvernement, que d'essuier celui d'Archélaüs : on conclut de là qu'ils n'avoient pas païé le Tribut sous

sous Hérode. Mais, je ne voi pas la Force de cette Preuve; car, au contraire, les Juifs ne devoient pas naturellement demander à l'Empereur, qu'on leur imposât une Capitation semblable à celle qu'on païoit en Syrie, s'ils n'en paioient pas eux-mêmes auparavant. Je conçoi qu'ils aimoient mieux un Gouverneur de Syrie, que le Roi qui les dominoit; mais, les Peuples n'aiment pas à se charger volontairement d'un Impôt. Il falloit donc qu'il le païassent déjà, puis qu'ils s'ofroient à le faire en devenant une Portion du Gouvernement de Syrie: sur tout, puis qu'on païoit le centieme Denier dans cette Province; ils pensoient uniquement à changer de Gouverneur. Si on prétend que le mot de l'Interprête Latin, qui a traduit *contributi*, signifie qu'ils vouloient païer le Tribut avec les Syriens, on n'a qu'à jetter les yeux sur le Grec, pour se détromper; car, Joseph dit simplement que les Juifs demanderent d'être une *Addition de la Syrie* *.

VI. On dit que les Juifs, las de païer, s'addresserent à Tibere †, pour demander quelque Soulagement: & d'où venoit cet Epuisement, sous Tibere, qui ne s'étoit point

 fait

* *Joseph. Lib. XVII, Cap. XII, p. 611; προσθήκην δὲ Συρίας γεγόνοτας.*

† *Tacit. Ann. Lib. II, Cap. XLII, pag. 62.*

fait sentir sous Auguste, si ce n'est de ce qu'on paioit depuis le Bannissement d'Archélaüs, ce qu'on n'avoit pas fait sous Hérode?

Mais, prémiérement, *la Syrie* se joignit à la Judée dans sa Requête pour le Soulagement des Impots. On peut donc demander pourquoi la Syrie ne se lassa de païer que sous Tibere, comme on le demande pour la Judée? Et, comme on auroit tort de conclurre que la Syrie n'avoit pas païé sous Auguste, parce qu'elle ne se plaignit que sous Tibere, on a le même tort, en tirant cette Conséquence pour la Judée.

Secondement, on se lasse à proportion que les Exactions durent. Elles étoient rigoureuses sous Auguste, puis qu'on paioit le centieme Denier; Tibere la réduisit à la moitié; mais, immédiatement après la Mort de Séjan, il remit le prémier Impot. Ce fut ce qui fit crier les Juifs, & les Syriens, qui avoient gouté la Douceur du Soulagement, & qui le voioient finir. Ils furent plus heureux sous Caligula, qui l'abolit entiérement dans son troisieme & quatrieme Consulat, l'an 792, ou 793, comme les Medailles produites par Mr. Patin le prouvent évidemment.

VII. On ne peut pas rendre de raison pourquoi les Juifs ne se souleverent point

sous

sous Auguste, ni même pourquoi on ne refusa de paier les Impots qu'après sa Mort, sous prétexte que cela étoit opposé à la Liberté de la Nation Sainte: car, les Soulevemens ne se font pas toujours dès la prémiere Origine des Tributs. Ils dépendent même de certaines Circonstances, qui ne sont pas toujours fondées sur la Raison. L'Epuisement de la Nation, & la Durée de la Tyrannie des Romains, purent y contribuer. On manquoit peut-être d'un Chef hardi, comme Judas le Galiléen, qui ébranla la Fidélité de la Nation. Origene * assure qu'Hérode Antipas s'opposa à ce Rebelle, en persuadant à la Nation, qu'elle ne devoit pas se commettre avec les Romains, qui étoient plus puissans qu'eux, & qu'on *devoit païer les Impots.* On païoit donc le Tribut, non seulement dans la Judée, qui étoit devenue Province depuis l'Exil d'Archélaüs; mais, dans la Galilée, où Hérode étoit Tétrarque: & St. Jérome assure qu'Hérode le Grand avoit donné l'Exemple à son Fils, en présidant sur cette Levée de Deniers par ses Officiers, qui furent appellez *Hérodiens.*

VIII. Il faut présentement prouver qu'Hérode le Grand étoit Tributaire de l'Empire Romain, d'où naitra cette Con-



* *Origen. in Matth. pag.* 482.

séquence naturelle, que le Sceptre commençoit dès lors à sortir de Juda.

Prémiérement, c'étoit la Coutume générale des Romains de rendre Tributaires les Rois & les Provinces qu'ils avoient conquises. Tacite leur attribue *l'ancien Usage* de conserver aux Nations vaincues leurs Rois, & de leur imposer à même tems les Marques de l'Esclavage; * *Vetere ac jam pridem receptâ Populi Romani Consuetudine, ut haberent Instrumenta Servitutis, & Reges*, dit-il, en parlant des anciens Bretons, auxquels on laissa un Roi, après avoir réduit l'Angleterre en Province Tributaire: & Phraätes fut obligé de demander à genoux le Roiaume qu'il avoit perdu.

*Armenius cecidit. Jus Imperiumque Phraätes*
*Cæsaris accepit Genibus minor* †.

Puis que c'étoit la Coutume ordinaire des Romains, de traiter ainsi les Rois & les Peuples, pourquoi veut-on qu'Hérode & la Judée aient seuls été exemptes de ce Malheur?

Secondement, Pompée rendit la Syrie tributaire, & l'obligea à païer le centieme Denier.

* *Tacit. in Agricola, Cap. XIV, pag.* 570.
† *Horat. Ep. I, Ep. XII, pag.* 303.

Denier. A ce prémier Impot on ajoutoit ordinairement la Capitation qu'on paioit depuis douze ans pour les Filles & les Garçons, depuis XIII ans, jusqu'à LXV. Pompée se rendit Maître de la Judée, comme de la Syrie, & il soumit l'une & l'autre de ces Provinces à la même Loi; ce Conquérant s'étant contenté de ne toucher point à la Religion des Juifs, ni aux Trésors qu'il trouva dans le Temple; parce qu'il ne voulut point donner lieu à la Médisance & aux Invectives des Juifs: *In tam suspiciosa ac maledicâ Civitate Locum Sermoni Obtrectatorum non reliquit. Non enim, credo, Religionem & Judæorum & Hostium impedimento præstantissimo Imperatori; sed Pudorem fuisse.* Cicéron * soutient que ce grand Général de la République n'épargnoit pas les Juifs qu'il regardoit comme ses Ennemis; mais, que par Bienséance & par Ménagement, il n'enleva pas les Richesses du Temple. Il laissa donc ces Trésors Sacrez, dont l'Enlevement auroit causé de violentes Emotions à Jérusalem; mais, il soumit cette Nation fiere aux mêmes Tributs que la Syrie.

Cicéron confirme cette Pensée dans la Défense de Flaccus, auquel on faisoit un Crime d'avoir empêché les Juifs de transporter



* *Cicero pro Flacco, pag. 176.*

porter tous les ans de certaines Sommes d'Argent à Jérusalem. Car, en représentant la Judée comme un Peuple, qui devoit être odieux aux Romains, à cause de la Différence des Religions, & de la Haine que cette Nation témoignoit ouvertement, il dit qu'on a vu combien la Judée étoit précieuse aux Dieux Immortels, puis qu'on *la voioit vaincue, louée, ou donnée à Ferme, & conservée* * : *quàm cara Diis Immortalibus esset docuit, quòd est victa, quòd elocata, quòd servata* (*a*). Je veux que ce soit

* *Cicero pro Flacco, pag.* 177.

(*a*) On a critiqué cette Citation du Passage de Cicéron, que j'avois faite, Liv. VI, Chap. VIII, pag. 1091; comme si je n'en avois pas compris le Sens. 1. On trouve mauvais que j'aie † expliqué *servata* par *conservée*, & que j'aie ajouté, qu'en effet Jérusalem n'avoit pas été rasée, ni détruite, comme Carthage. On ne sçait où j'ai pris cela; parce que cela n'est pas dans Cicéron; &, en corrigeant le Texte, afin de lui donner un *fort beau Sens*, on lit *quòd servit*, ou *quòd serva est*, c'est-à-dire, réduite en Esclavage. 2. On trouve mauvais que j'aie ajouté au Texte *nobis debet*. La prémiere de ces Remarques n'est pas nouvelle. Je l'avois lue dans le Commentaire de Manuce sur Cicéron, & je l'avois méprisée, parce que Manuce lui-même ne la trouve pas recevable. „ Multos hic Locus torquet. Nec sanè mihi „ constat

† *Entretiens sur divers Sujets d'Hist. pag.* 208.

soit là une Ironie, que l'Orateur fait du
F 7 Peuple

„ constat quæ Sententia possit elici satis apta,
„ si sic legatur. Opem autem veteres Libri nul-
„ lam afferunt; nam, quòd *serva facta* quidam
„ legunt, longè distat ab antiquis Litterarum
„ Vestigiis; & idem tamen esset quod *elocata*.
„ Videndum igitur, ut aliquid tamen dicam, en
„ *servata* fortasse valeat *observata*, in custodias
„ tradita & quasi obsessa, ne quid Rerum nova-
„ rum moliri possit.„ Manuce ne dissimule point la Difficulté qu'il trouve dans l'Explication de ce Passage, lequel est effectivement obscur. Il rejette comme fausse la Conjecture du Faiseur d'Extretiens, qui est d'autant moins juste, que la Judée n'étoit pas encore réduite en Esclavage; mais, si elle étoit devenue une Conquête, une Province Tributaire, la Correction de Manuce n'est pas beaucoup meilleure. Pour moi, j'ai cru qu'il ne falloit pas corriger le Texte, & qu'on doit entendre que la Judée avoit été conservée; mais, vaincue, mais Tributaire, & mise à louäge. Ce Sens est le plus naturel; & en le suivant, il étoit permis d'opposer la Judée conservée, quoi que dans un Etat malheureux, à Carthage ruinée, & qu'on avoit réduite à une Condition plus triste que Jérusalem. Un Savant * l'avoit fait avant moi; & je ne me faisois pas un scrupule de le suivre. L'Addition, qu'on imagine, de *nobis debet*, vient de ce que ces deux mots ont été mis à la place de cet autre, *docuit*. Au reste, je ne sçai comment l'Auteur a pu m'accuser *de citer peu*, puis que j'ai mis à la Tête de cette Histoire un *Catalogue de cinq ou six cens Volumes que j'ai citez après les avoir lus.*

* *Freherus de Num. Censu*, *pag*. 359.

Peuple Juif; mais, on ne laisse pas de voir que ce Peuple étoit Tributaire, & que la Judée étoit une Province *donnée à Ferme*, comme les autres, dès le tems de César; puis que ce Plaidoier fut prononcé sous son Consulat, & sous celui de Bibulus.

IX. En troisieme lieu, Auguste fit faire le Dénombrement de la Judée par Quirinius, lorsque Jésus-Christ vint au monde. Hérode le Grand vivoit encore, & il n'auroit pas souffert cet Acte de Souveraineté dans son Roiaume, s'il n'avoit été Sujet aux Ordres de l'Empereur. D'ailleurs, ces Dénombremens se faisoient pour régler la Capitation & les Impots qu'on vouloit lever sur le Peuple. Quelques-uns croient même qu'il y avoit une espece particuliere de Monnoie destinée à cet usage, & que J. Christ y faisoit Allusion, lorsque les Juifs vinrent lui demander s'il falloit paier le Tribut à César, * *Montrez moi*, disoit-il, *un Denier. De qui porte il l'Image & le Titre*? Et sur la Réponse qu'ils lui firent, que étoit l'Image de César, il éluda leur Artifice, par cette Maxime si judicieuse & si juste, *Rendez à César ce qui est du à César, & à Dieu ce qui est du à Dieu.* Voilà, dit-on, la Somme précise qu'on paioit pour la Capitation. C'est un Denier, qui

* *Luc, Chap. XX, Vers. 24.*

qui valoit dix Sols. L'Image & le Titre du Prince y étoient gravez. C'étoit celle de l'Empereur Tibere: Car, on ajoute, que chaque Empereur étoit jaloux de graver sa Figure sur cette Monnoie; & Tibere avoit la Foiblesse de vouloir qu'on la respectât: Néron n'en recevoit point, si elle ne venoit d'être frappé à son Coin. Sans entrer dans un grand Détail sur cette Matiere, il faut remarquer 1. qu'il y avoit deux sortes d'Impots: l'un, qu'on tiroit des Terres des Maisons, & qui se diversifioit à proportion des Revenus, ou des Fruits; l'autre étoit la Capitation, qui n'étoit pas égale dans toutes les Provinces de l'Empire; parce qu'on vouloit en charger l'une plus que l'autre: & ce Malheur arriva à la Judée, qu'on distingua souvent; mais, dans une Nation, chacun paioit également par tête.

2. Il y avoit chez les Juifs deux sortes de Monnoie: l'une, étoit la Didrachme qu'on paioit au Temple; car, quoique Mécenas eut conseillé de ne donner point de cours à d'autre Monnoie, que celle de l'Empire, cependant, l'on avoit laissé cette Liberté aux Juifs: & l'autre, étoit celle des Romains, dont on se servoit pour paier le Tribut du centieme Denier, ou de la Capitation. Ces Deniers étoient d'au-

d'autant plus desagréables aux Juifs, qu'ils portoient l'Image & la Figure d'un Homme &, du Prince qui les tenoit dans l'Esclavage.

*Aspicite, en Nummum, sculptique Numismatis Æra;*
*Cæsaris expressum facilè est ibi cernere Vultum* *.

3. Ces Impots avoit été mis sur la Judée par Pompée, dès le tems de la Conquête; César l'avoit continué; & Auguste faisoit faire un Dénombrement au tems de la Naissance de J. Christ, soit afin de faire païer plus exactement le Tribut en connoissant Nombre des Personnes & leurs Forces, soit pour l'augmenter.

4. Dès le tems d'Auguste, Judas le Galiléen se souleva contre ce Tribut, & soutint qu'une Nation Libre, qui avoit Abraham pour Pere, & Dieu pour Roi, ne devoit pas être soumise à des Idolâtres. La Judée étoit donc Tributaire dès ce tems-là, puis que ce fut le Paiement des Impots qui causa le Soulevement, & commença la Ruine de la Nation Judaïque.

5. Ce fut ce qui donna Occasion à la Demande qu'on faisoit à Jesus-Christ, *s'il fal-*

* *Juvencus.*

*falloit paier le Tribut* ? On croioit que sa Reponse offenseroit l'Empereur, ou la Nation : l'Empereur, s'il conseilloit au Peuple de ne païer pas le Tribut, qu'il avoit imposé ; & la Nation, jalouse jusqu'à l'excès de sa Liberté, s'il l'exhortoit à se soumettre aux Loix & au Tribut des Infideles. Jesus-Christ évita le piege ; mais, il paroit que cette Imposition étoit ancienne dans la Judée, & avoit précédé l'Exil d'Archélaüs ; car, les Deniers marqués au Coin de César avoient cours long-tems auparavant, qu'on en présentât un à J. Christ.

X. Appien * dit en Termes formels, que Marc Antoine aiant établi Hérode Roi d'Idumée & de Samarie, *le rendit Tributaire* : & il importe peu que cet Historien soit *plagiaire*, ou qu'il ait écrit de son chef ; car, il n'en est pas moins vrai, que le Témoignage d'un homme, qui vivoit sous l'Empire d'Adrien, & qui avoit lu des Memoires plus anciens, est préférable à celui d'un Critique moderne, qui n'oppose à cet ancien Auteur que ses Conjectures particulieres. En corrigeant le Texte de cet Historien, on lui fait dire, qu'Antoine ordonna à plusieurs Rois, qu'il avoit établis, *de se tenir en Armes dans les Postes*, qu'il leur avoit assignez. Mais, il faut être hardi, pour faire de

* *Appian. de Bell. Civili, Lib. V, pag.* 371.

de semblables Corrections: car, Pompée avoit déjà rendu la Judée Tributaire; elle l'étoit encore, lors qu'Antoine lui donna Hérode pour Roi. Ainsi Appien a eu raison de dire, que le Roiaume ne fut donné à Hérode, que sous Condition de *paier des Tributs qui avoient été imposez.* Les Rois du Pont, de Pisidie, & de Cicilie, qu'Antoine créa en même tems, étoient Tributaires; comment donc séparer Hérode de tous les autres, avec lesquels Appien le confond? Il dit que Marc Antoine allant faire la Guerre aux Parthes, établit des Rois, comme il le trouva à propos, après leur avoir imposé les Tributs qu'ils devoient paier; & entre ces Rois, il compte Darius, Fils de Mithridate, Roi de Pont; Hérode, Roi de Samarie & d'Idumée. Ne faut-il pas conclurre que le dernier étoit Tributaire comme le prémier? D'ailleurs après avoir changé deux Termes dans le Texte d'Appien (a), on ne trouve point encore ce qu'on cherche, puis qu'Antoine ne donna aucun Ordre de se mettre sous les Armes: & on a beau corriger cet Historien,

(a) Appien dit, en parlant d'Antoine, ἵςη δέ-ποι κὶ βασιλέας ὓς δοκιμάσειεν ἐπὶ φόροις ἄρα τεταγμένοις ποντȣ̃ Δαρεῖον, &c. On corrige, & on lit, ὑπὸ φοροῖς ἄρα τεταγμένους: φορὰ signifie, Gestatio Imperii. *Petit, Var. Lect. Cap. XVIII, pag. 2565.*

rien, afin de l'accommoder à son Sentiment; on lui fait dire seulement, qu'Antoine *établit les Rois tels qu'il voulut pour le Mouvement ordonné*. Il faut avoüer que l'Historien Romain s'exprimoit obscurement; ou plutot on lui prête une Obscurité qu'il n'a pas, afin de faire valoir sa Conjecture. Du moins, il faut suppléer beaucoup pour decouvrir qu'Antoine ne donnoit le Roiaume à Hérode, à Darius, à Mithridate, qu'à condition de lever des Troupes, & d'être toûjours en Armes, parce qu'il alloit faire la Guerre contre les Parthes. Il vaudroit mieux avoüer de bonne foi qu'Appien a cru Hérode Tributaire, que de le nier sur de semblables Fondemens.

XI. Il est si vrai que la Judée étoit tributaire sous Hérode, que dès le moment que ce Prince fut mort, l'Intendant de la Syrie se mit en chemin, pour aller faire l'Inventaire de ses Biens, & y apposer un Scellé. Archélaüs ne put s'y opposer, que par des Prieres, & par des Sollicitations auprès de Varus, auquel il représenta qu'il falloit attendre la Décision de l'Empereur. L'Intendant demeura quelque tems à Césarée; mais, il vint enfin à Jérusalem, & voulut s'emparer de l'Argent & des Citadelles. On s'y opposa; mais, au fond, on étoit

étoit persuadé *, *que la Garde de ses Biens appartenoit à Auguste*. On n'agit pas ainsi avec des Rois indépendans. On fit la même chose après la Condamnation d'Archélaüs, & on afferma ce qu'il possédoit en Judée, après l'avoir confisqué. D'ailleurs, Joseph assure qu'il y avoit une Capitation établie en ce Païs-là, & elle y étoit fort ancienne, puis qu'il représentoit aux Juifs de Jérusalem, que *leurs Peres l'avoient paiée aux Peres des Romains, qui la demandoient*. Le Paraphraste Chaldaïque, qui écrivit, ou avant Jésus-Christ, ou, selon les autres, sous l'Empire de Tibere, expliquant une Prophétie d'Habacuc, dit, que les *Romains seront détruits, & qu'ils ne seront point paier le Tribut aux Citoiens de Jérusalem*. On ne s'avise pas de promettre la Delivrance d'un Malheur, qui n'est point arrivé; & il falloit que les Romains éxigeassent, même depuis plusieurs années, le Tribut, dont on regardoit l'Abolition comme une Grace divine, & déjà prédite par les anciens Prophêtes.

XII. Non seulement, la Judée étoit Tributaire sous Hérode; mais, ce Prince dépendoit absolument des Romains: car, c'étoit devant le Tribunal des Romains, que les Juifs portoient leurs Accusations contre lui. Ils

* *Joseph. de Bello, Lib. II, pag.* 776.

Ils le firent deux fois devant Marc Antoine, & ce Prince fut obligé d'aller répondre sur les Crimes qu'on lui reprochoit; ou plutot, il corrompit, par de riches Présens *, son Juge, qui refusa l'Audience à ses Accusateurs, & en fit crucifier quelques-uns, qui persévéroient dans leur Denontiation. Un Homme, qui plaide sa Cause devant un Général Romain, & qui est obligé de se défendre contre ses Sujets, ses Accusateurs, & de gagner son Juge, n'étoit point Souverain. Cependant, il étoit déjà Maître à Jérusalem, avec Hircan, qui ne lui prêtoit que son Nom.

Secondement, Hérode fugitif fut obligé de se rendre à Rome, afin de recevoir le Diadême de la Main d'Antoine & d'Auguste, qui le menerent entr'eux deux au Capitole, afin de donner plus d'éclat à la Dignité qu'ils lui conféroient. Il falloit donc obtenir le Droit à l'Empire de la Bouche, & de la Main de ceux qui gouvernoient. Cela est si vrai, qu'après la Bataille d'Actium, & la Défaite d'Antoine, Hérode, qui craignit de perdre sa Couronne par cette Révolution, alla trouver Auguste à Rhodes, & là il mit bas son Diadême. Il justifia sa Conduite & sa Fide-

lité

* *Joseph. Antiquit. Lib. XIV, Cap. XXIII, pag. 392, 494.*

lité pour Antoine: il adoucit l'Esprit du Vainqueur par ses Présens, autant que par sa Fermeté. Un Roi, qui est obligé de faire ce Personnage, & de dépendre des Revers de la Fortune, n'est point Souverain. Il faut avouër, que dans ce moment il n'étoit ni *Ami*, ni *égal* à Auguste, & qu'il dépendoit de lui, comme un Vassal accusé de Felonnie dépend de son Seigneur, & craint d'en être puni.

XIII. Il tomba dans la Disgrace de ce même Auguste, par les Calomnies de Scyllæus, Arabe, qui avoit debauché Salome, & qui croioit l'épouser ensuite. Irrité d'un Refus, qu'il n'avoit pas lieu d'attendre, il alla porter diverses Plaintes à Auguste contre Hérode. Ainsi, les Accusations contre ce Prince ressortissoient toûjours à Rome. Scyllæus, aiant été convaincu de n'agir que par Malice, fut renvoié dans son Païs, pour y paier ses Dettes, avant que de soufrir le Supplice. Quoi que condamné à la Mort, il ne laissa pas de penser à la Vengeance, & d'aposter deux Scélérats, pour tuër Hérode le Grand. Il devoit alors être le Maitre & le Juge du Crime; cependant, ce Procès fut porté devant Saturninus, Gouverneur de la Syrie, qui en prit conoissance, à son Préjudice. Peut-on dire que ce soit un Roi Souverain,

qu'on

qu'on peut deposer selon son Bon-Plaisir, & qu'on fait plaider devant un Juge subalterne, un simple Gouverneur de Province, sur un Attentat fait contre sa Vie?

XIV. Hérode devoit être le Maître dans sa propre Famille. Scaliger ne manque pas aussi de relever cette Autorité Paternelle & Roiale, qui lui donnoit Droit sur la Vie des Princes ses Enfans. Cependant, on va voir le contraire. Il est vrai que ce Prince, qui plaidoit *avec beaucoup de Violence*, contre Alexandre & Aristobule, Enfans de Mariamne, qu'il accusoit d'avoir conspiré contre lui, declaroit * à Auguste, qu'il n'avoit point voulu user de son Droit *de Pere & de Roi*, *contre ses Enfans dénaturez, & qu'il avoit mieux aimé les mener aux pieds de leur Commun Bienfaiteur.* Il répéta la même chose devant ses Juges, & allégua la Loi du Païs, qui ordonne aux Habitans de lapider un Enfant accusé par son Pere, lors qu'il a donné le Signal, en lui mettant la Main sur la Tête. Cette Preuve étoit plutot tirée de l'Autorité Paternelle, que du Pouvoir des Rois. Pourquoi ne fait-il pas valoir celle-ci préférablement à l'autre? D'ailleurs, il faut ici consulter les Actions de ce Pere violent

* *Joseph. Antiquit. Lib. XVI, Cap. VII, pag.* 556.

lent & irrité, plutôt que ses Paroles. 1, S'il avoit osé punir lui-même ses propres Enfans, ne l'auroit-il pas fait, plutôt, que d'aller traîner une Accusation à Rome, & y chercher un Juge, dont la Décision étoit incertaine? Le Parricide est un Crime noir, sur lequel on n'attend point le Jugement des Etrangers, quand on le peut faire dans sa propre Cour. Hérode étoit prévenu, violent, & l'Homme du monde le plus impatient, & le plus colere, quand on lui résistoit. 2, Auguste jugea avec plus de Sens froid & d'Equité que lui: il plaignit ce Pere, s'il étoit assez malheureux que d'avoir de tels Enfans, & déclara * qu'il lui *laissoit le Pouvoir de les punir* de Mort, s'ils étoient coupables de Parricide; & de les châtier doucement, s'ils n'avoient eu que le Dessein de se retirer de sa Cour. On voit là le Pouvoir qui émane du Tribunal d'Auguste, & duquel dépendoient la Vie ou la Mort des Accusez. Hérode ne l'avoit donc pas, de maniere qu'il pût l'exercer, sans se faire des Affaires à la Cour de Rome. 3. Dans l'Incertitude où étoit Auguste, il ne voulut, ni aprouver le Crime, ni en laisser le Jugement à Hérode; mais, il subdélegua des Juges, à la tête

* *Joseph. Antiquit. Lib. XVI, pag. 577.* Αὐτῷ γὰρ ἀφῆναι τὴν ἐξουσίαν ταυτήν.

tête desquels il mit Archélaüs, Roi de Cappadoce, Beau-Pere de l'un des Accusez. Mais, comme Hérode craignit que ce Prince ne penchât du côté de ses Enfans, il ne lui donna pas avis du jour où l'on devoit juger l'Affaire. L'Empereur ne voulut pas que l'Assemblée se tint à Jérusalem; mais, à Béryte, qui dépendoit des Romains, & où ils avoient Garnison. Le Nombre des Juges fut de cent cinquante. Hérode, comme Accusateur, plaida devant eux, & fit voir sa Colere, plutot que la Justice de sa Cause. Saturninus, qui étoit à la tête des Juges, & Gouverneur de Syrie, ouvrit un Avis fort doux, & fut suivi de ses trois Fils; mais, Volumnius, aiant opiné à la Mort, il emporta la Pluralité des Voix. Ainsi, dans ce Procès, Hérode eut beau vanter son Autorité Paternelle & Roiale, il ne fut qu'Accusateur. Il fallut obtenir d'Auguste la Permission de faire condamner ses Enfans. Les Juges subdéléguez étoient Romains; & ce furent eux, qui déciderent de son Sort dans sa propre Famille. Auguste avoit raison de dire, qu'il valoit mieux être le Pourceau d'Hérode, que son Fils; & Scaliger censure mal à-propos Macrobe, de lui attribuer ce Mot: car, on voit assez qu'Auguste penchoit du côté de

la Clémence; & que ce fut par Emportement, ou par Corruption & par Finesse, qu'Hérode obtint des Juges la Condamnation de ses Enfans.

La même chose arriva dans la Conjuration d'Antipater. Alors Hérode, qui devoit se souvenir des Peines, qu'il avoit essuiées, en portant le Procès d'Alexandre & d'Aristobule à Rome, devoit s'épargner de semblables Longueurs, & la Honte de comparoître & de plaider devant le Gouverneur d'une Province voisine. Cependant, il fut contraint de rentrer dans une Route si pénible. Il accusa Antipater son Fils, & plaida sa Cause aux pieds du Tribunal de Varus; qui fit porter les Informations à Rome; & ce Père irrité n'osa jamais punir un Fils ingrat & rebelle, qu'après avoir envoié des Ambassadeurs à Auguste, pour en obtenir la Liberté. Dire que tout cela se faisoit volontairement, & par pure Complaisance pour l'Empereur, c'est peu connoître le Génie des Rois, & particuliérement celui d'Hérode, jaloux jusqu'à l'excès de son Autorité dans son Roiaume, & dans sa Famille.

XV. Enfin, Scaliger a beau soutenir, qu'Hérode étoit le Maître de disposer de tout son Roiaume par Testament, en Faveur d'un de ses Enfans, on ne le croira

pas,

pas, quand on verra les Démarches d'Archélaüs. Arétas, Roi des Arabes, aiant ôsé anticiper la Volonté d'Auguste, & prendre le Titre de Roi, avant que d'avoir son Approbation, cet Empereur vouloit déjà disposer de sa Couronne en faveur d'Hérode le Grand, & ne fut arrêté que par les Lettres de Soumission, qui lui furent renduës de la part d'Arétas, dans le tems qu'il déliberoit de le punir. Archélaüs profita de cet Exemple; il refusa la Couronne, & alla à Rome. Auguste fut le *Juge* du Testament, comme le dit Eusebe, que Scaliger cite sans raison pour son Témoin. En disposant de la Succession, il eut égard à sa Volonté du Testateur, comme c'étoit la Coutume. Cependant, il dépendoit de lui de la changer: & les Héritiers le reconoissoient assez; puis qu'ils allerent tous plaider devant lui sur le Testament de leur Pere.

Hérode étoit donc Roi de la Judée, sans jouïr de l'Indépendance & de la Souveraineté, que ses anciens Rois avoient possédée: ainsi, s'accomplissoit l'Oracle de Jacob, & le Sceptre s'éloignoit par Dégrés de Juda, jusqu'à ce qu'il lui fut entiérement arraché.

## CHAPITRE VI.

### Abregé chronologique de la Vie d'Hérode. Examen de l'Année dans laquelle sa Mort arriva, & la Conséquence, qu'on en tire, pour fixer la Naissance de J. Christ.

*I. Maniere dont Hérode mourut, âgé de soixante & dix ans.* II. *Nécessité de sçavoir l'Année de sa Mort. Difficultez qu'on y trouve.* III. *Témoignage de Joseph, rejetté mal à propos par Baronius. Moien de le concilier avec St. Luc sur le Dénombrement.* IV. *Années commencées pour les Années completes dans le Regne des Hérodes.* V. *Les Juifs commençoient l'Année de leurs Rois au mois de Nisan.* VI. *Bataille de Philippes, Hérode achete la Faveur de Marc Antoine,* VII. *Il va à Rome, & reçoit le Roiaume l'an 714, au mois de Juin, ou de Juillet.* VIII. *Hérode aide Antoine à prendre Samosate: Secours qu'il en reçoit.* IX. *Ses Noces avec Mariamne.* X. *Bataille d'Actium, donnée le 2 Septembre 725.* XI. *Auguste donne à Hérode le Tétrarchat de Zénodore. Tems auquel cela arriva.* XII. *Voiage d'Hérode à Rome.* XIII. *Ses Hommages rendus plusieurs fois à Agrippa, qui meurt l'an 742.*

XIV.

XIV. *Dédicace de Césarée. Accusations contre Joseph sur sa Situation.* XV. *Apologie de cet Historien contre le P. Hardouïn.* XVI. *Tems de la Guerre qu'Hérode fit aux Arabes.* XVII. *Mort des Enfans de Marianne.* XVIII. *Année de la Mort d'Hérode. Caracteres par lesquels on peut la fixer.* XIX. *On ne peut la renvoier au delà de l'an 750.* XX. *Tems de la Nativité du Messie, fixé par la Mort d'Hérode.* XXI. *Sentiment de St. Athanase sur cette Mort.*

I. HErode mourut âgé de près de soixante & dix ans. Sa Mort fut précédée par de cruelles Douleurs, qu'on regarda comme autant de Traits de la Vengeance Divine. Ces Châtimens ne changerent point son Tempérament. Les Douleurs le rendoient plus chagrin, & le Chagrin redoubla sa Cruauté. Il reçut, dans son Lit de Mort, la Permission qu'Auguste lui accordoit de faire mourir son Fils Antipater, avec autant de joie, que si on lui avoit fait un véritable Bien. Il ordonna en mourant qu'on massacrât les Chefs de la Nation Judaïque, qu'il avoit assemblez dans ce Dessein, afin que ce Massacre fît gemir & pleurer toutes les Familles de la Judée, au lieu de se réjouïr

de sa Mort. Un Ordre si barbare ne fut pas éxécuté. Cependant, il doit faire faire de tristes Réfléxions sur le Cœur humain, qui, lors même qu'il est dans son Néant, ne laisse pas d'agir avec la même Fierté, que s'il étoit le Maitre absolu de son Sort. Ne sent-on point la Mort, lorsqu'elle est si proche, & peut-on n'en craindre pas les Suites? C'est là particuliérement la Condition des Rois accoutumez à la Grandeur & au Langage flatteur de ceux qui les approchent. Ils croient être toujours également les Maitres; que tout ce qu'ils font est juste; & que Dieu même les respectera assez, pour passer légérement sur leurs Défauts.

II. Il est très important de sçavoir précisement en quelle Année mourut Hérode, parce qu'on pourroit connoitre par là celle de la Naissance de J. Christ, sur laquelle il y a un si affreux Partage de Calculs & de Sentimens. Joseph l'indique, en assurant qu'il mourut trente & sept ans après que les Romains lui eurent accordé le Roïaume de Judée: mais, on ne laisse pas d'y trouver de la Difficulté, non seulement parce qu'on dit qu'il y a de la Folie à suivre Joseph; mais, parce que cela ne s'accorde pas parfaitement avec les Médailles d'Hérode Antipas, ni avec la Durée du Regne

Regne d'Archélaüs & de Philippe. Cette Difficulté merite qu'on s'y arrête, & que nous fassions ici une Addition à nôtre premier Récit.

III. Pour éclaircir cette Difficulté, il faut faire deux Remarques: l'une, qu'on ne doit pas abandonner absolument Joseph, sur tout lors qu'il s'accorde avec les Historiens Romains; car, le Consentement des Auteurs de différentes Nations, de Religion contraire, & qui n'avoient pas les mêmes Vues, doit faire une Preuve solide. Dion s'accorde parfaitement avec Joseph sur ce Morceau d'Histoire. Cependant, on ne peut pas dire que l'un ait copié l'autre, puis qu'on remarque aussi quelque Différence dans leur Récit, & que l'un rapporte diverses Circonstances que l'autre a négligées. Baronius, qui méprisoit fiérement Joseph, le faisoit pour suivre ses Préjugés Chronologiques, que les habiles Gens * ont rejettez depuis. Il se trompoit non seulement dans ses Calculs, mais, dans les Preuves qu'il tiroit de la suite des Présidens de la Syrie, qu'il croioit † avoir dévélopez, & qu'il produisoit avec beaucoup de Faste, quoi que sa Découverte fut fausse. Il trouvoit de la Fureur dans



* *Noris. Diss. de Anno Nativitat. Christi.*
† *Baron. Appar. ad Ann. Eccles.*

les *Novateurs*, qui préféroient Joseph à St. Luc, sur le Dénombrement qui se fit en Judée, sous Hérode, lorsque J. Christ vint au monde, & parce qu'il renvoie celui de Quirinius beaucoup plus loin. Mais, il y avoit de la Passion dans cet Annaliste, qui ne prenoit pas la Pensée de ceux qu'il réfutoit sous le Titre de *Novateurs*. En effet, on n'a jamais pensé à préférer Joseph à St. Luc; un Historien Prophane à un Ecrivain Sacré. Mais, ceux qui doutent de la Vérité de la Religion Chrétienne, ou qui veulent la croire sur des Preuves solides, tirent du Silence de Joseph une Difficulté contre le Dénombrement rapporté par Saint Luc. Il faut lever la Difficulté, qui n'est pas méprisable; &, ce n'est pas en traitant de furieux ceux qui la sentent, ou en rejettant Joseph comme un Faussaire, & Dion comme son Copiste, qu'on persuade. Il faut laisser aux Historiens Prophanes leur Autorité, & à Saint Luc la sienne. Mais, on doit faire ses efforts, afin de les concilier; &, pour cela, on peut remarquer qu'Auguste fit plusieurs Dénombremens de l'Empire Romain, dont il composa ce que Suetone & Tacite appellent *le Breviaire de l'Empire*. Comme l'Empereur le faisoit pour son Usage particulier, & pour connoître les Forces de chaque Pro-

vince, le nombre des Personnes, & les Taxes qu'on pouvoit imposer sur les Têtes, ou sur les Revenus; il ne couchoit pas toujours dans les Regîtres publics ces Dénombremens, parce qu'il vouloit en tirer son profit. C'est pourquoi les Historiens n'en parlent point. D'ailleurs, ces Dénombremens ne se faisoient pas par les Gouverneurs ordinaires des Provinces; mais, par une Commission extraordinaire que l'Empereur donnoit à quelqu'un pour dresser ce *Breviaire*. Les Exemples de ces Commissions extraordinaires, que nous avons raportés ailleurs *, ne sont pas rares. Quirinius fut le Commissaire pour la Judée, quoi qu'il ne fut pas alors Gouverneur de Syrie. Saint Luc ne dit pas aussi qu'il eut ce Gouvernement. Il n'est donc pas opposé à Joseph. De ces deux Historiens, l'un Prophane, & l'autre Sacré, le dernier a parlé d'un Dénombrement qui s'étoit fait avant que Quirinius fut Gouverneur de Syrie; &, Joseph indique un tems postérieur où Quirinius avoit effectivement le Gouvernement de cette Province. Il ne faut pas rejetter l'Historien Juif, sous prétexte qu'il n'a point parlé de ce Dénombrement extraordinaire, que Saint Luc a remarqué, ni dire qu'il n'a pas connu la Vie d'Hérode;

G 5 car;

* *Annales de l'Eglise & du Monde.*

car, c'étoit Baronius qui se trompoit sur les Années de la Vie de ce Prince.

IV. Secondement, il faut remarquer que les Années de Regne, qu'on donne aux Princes, ne sont pas toujours completes. La raison en est sensible; car, dès le moment qu'un Prince a fini la prémiere Année de son Regne, il datte ses Lettres, ses Edits, ses Médailles, de la seconde. Il le fait même dès le prémier jour qu'il est entré, dans cette Année, s'il a quelque Occasion de faire un Monument, ou de publier une Declaration. C'est ainsi qu'on compte la prémiere Année de J. Christ du jour de sa Naissance. C'est ainsi qu'on compte trois jours depuis la Mort de J. Christ jusqu'à sa Resurrection, quoi qu'il n'ait demeuré qu'un jour & une nuit entieres dans le Tombeau. C'est ainsi que St. Luc * compte huit jours depuis que J. Christ eut dit aux Apotres, que plusieurs de ceux *que étoient présens verroient le Regne de Dieu avant que de mourir*, jusqu'à ce qu'il les menât sur la Montagne, où il fut transfiguré. Cependant, Saint Marc, & avant lui Saint Mathieu †, n'en comptent que six. Y a-t-il de la Contradiction entre les Ecrivains Sacrez? Point du tout. L'un compte

* *Luc, Chap. IX, Vers. 27.*
† *Mathieu, Chap. XVII, Vers. 1.*

compte des jours commencés, & les autres des jours complets. Il faut dire la même chose de Joseph, qui varie sur les Années des Hérodes, & qui donne quelquefois neuf ans, & quelque fois dix à Archélaüs. Il faut aussi expliquer les Médailles par la même Méthode. En suivant ce Principe, qui est évident, Hérode le Grand mourut la XXXVII Année de son Regne. Car, soit qu'il l'eut reçu dès le mois d'Avril, ou pendant l'Eté de l'an 714, il suffit qu'il soit mort l'an 750 de la Ville de Rome, pour concluire qu'il mourut dans la XXXVII Année de son Regne; puis qu'en mourant après le mois d'Avril, il aura commencé la XXXVII Année de son Regne. C'est ce que nous allons voir, en donnant un Abrégé chronologique de sa Vie, depuis ce tems-là.

V. On peut faire une troisiemé Remarque, qui aide à lever les Difficultez. Les Peuples comptoient les Années de leurs Rois du tems où l'Année du Lieu ou de la Province commençoit. Les Juifs commençoient leur Année au mois de Nisan, qui repondoit en partie à celui d'Avril. Ainsi, on comptoit de là le commencement du Regne d'Hérode, qui ne lui avoit été donné que quelques mois après, & il suffit qu'il ait vecu quelques jours dans le mois de

Nisan de l'An 750, pour compter la trente-septieme Année de son Regne. Cet Usage étoit ancien dans la Nation ; puis que l'Historien des Machabées commençoit l'Ære des Séleucides au mois Nisan, quoi qu'elle commençât ordinairement en Automne. Chez les Syriens, les Peuples d'Antioche & de Laodicée comptoient aussi les Années de Jules-César par le commencement de leur Année; &, quoi que Dioclétien n'eut commencé à régner que le 20 de Novembre, les Egyptiens ne laissoient pas de compter ses Années du mois Thoth, par lequel l'Année commençoit en Egypte. Kepler * avoit fait cette Remarque; & le Cardinal de Noris l'a confirmée par un grand nombre d'Exemples. Les Juifs commençoient leur Année Civile au mois de Septembre, & c'étoit l'Année Ecclésiastique, qui commençoit le XV d'Avril, auquel repondoit le mois de Nisan. C'étoit par l'Année Civile qu'on dattoit les Contrats, & qu'on comptoit les Années. On peut donc rectifier la Remarque, en disant que les Juifs commencerent à compter le Regne d'Hérode du mois de Septembre de l'An 714; cela rend encore le

Calcul

* *Keplerus de Anno Nat. Christi*, *pag.* 46. Il cite plusieurs Exemples tirez de *Joseph. Norris, Ep. ad Paginum*, *pag.* 72.

Calcul des Années de ce Prince plus facile, & on concilie par là les Ecrivains, qui en ont parlé; comme nous le verrons dans la suite. Voions présentement les Années d'Hérode.

VI. L'An de Rome 712*, se donna la Bataille de Philippes, dans laquelle Brutus & Cassius furent défaits. Hérode, qui avoit favorisé leur Parti, acheta la Faveur de Marc Antoine, en lui fournissant deux Sommes considérables d'Argent; l'une, à Tyr; & l'autre, dans la Bythinie.

Marc Antoine, qui étoit éperdûment amoureux de Cléopatre, s'arrêtoit en Egypte†, lorsqu'il fut reveillé par les Lettres de sa Femme Fulvie, qui lui apprenoit qu'Auguste se rendoit redoutable en Italie. Il y passa. Cependant, Hérode, dont les Affaires paroissoient entiérement ruinées en Judée, s'enfuit en Egypte, dans l'Espérance d'y trouver Marc Antoine, son Protecteur. Mais, voiant qu'il étoit parti, il s'exposa à toute l'impétuosité de la Mer pendant la rigueur de l'Hyver, & passa en Italie.

VII. Antoine & Auguste‡, qui étoient fort brouillés, se reconcilierent après la Mort de Fulvie, laquelle arriva fort à propos. Ils revinrent ensemble à Rome; & Héro-

 de

* *L'An de Rome 712; Julien 4.*
† *L'An 713.* ‡ *L'An 714.*

de Prémier, se servant habilement de la Protection de Marc Antoine, qu'il avoit achetée, se fit donner le Roiaume du Consentement d'Auguste, & par l'Ordre du Senat. C'est de cette Donation, faite l'An 714, qu'il faut compter les trente-sept Années du Regne d'Hérode le Grand. Il est difficile de fixer le mois auquel cette Donation fut faite. Mais, comme d'un côté, Auguste & Antoine ne revinrent à Rome, qu'après la Célébration des Jeux qu'Agrippa donna au commencement de Juin, & qu'on ne laissa pas de faire beaucoup de choses avant la fin de la Campagne & de l'Année, comme on peut le voir dans Dion; c'est trop avancer ce Regne, que d'en faire la Donation au mois d'Avril; & le renvoier trop loin, que de le mettre au mois de Septembre. Mais, on peut le fixer au mois de Juin ou de Juillet. Hérode revint en Judée; & Antigonus, son Concurrent, qui avoit favorisé les Parthes *, fut puni par Ventidius, qui les avoit battus, & qui avoit chassé leur Chef de la Syrie. Ainsi, le Regne d'Hérode Prémier dut commencer au mois de Juillet de l'an 714.

VIII. Les Parthes †, reprenant vigueur, occupérent tellement Ventidius, qu'il ne put

* *Voiez Dion & Joseph.*

† *L'An 715, Hérode 2.*

put donner à Hérode le Secours qu'il demandoit, que vers la fin de l'Automne, & il ne tira pas un grand Avantage d'un Secours qui lui venoit dans une Saison si avancée. Antoine * passa en Asie, où Ventidius avoit porté ses Armes victorieuses. Il assiégea Samosate, qui se seroit rendue facilement, si Antoine avoit voulu tenir les Conditions que Ventidius avoit accordées. Mais, cette Ville forcée à se défendre, fit une Résistance si opiniâtre, qu'on ne l'auroit pas prise, si Hérode n'avoit amené un Renfort à Antoine; ce qui ne put se faire sans courir divers Périls sur sa Route. Mais, cela ne servit qu'à ajouter un nouveau Mérite à son Zêle.

Antoine, qui favorisoit Hérode, lui donna quelques Légions, sous le Commandement de Sosius. Antigonus fut battu, & s'enfuit à Jérusalem. Hérode l'y suivit, & voulut en former le Siege. Dion même croit qu'elle fut prise cette même Année. Mais, comme la Saison devint très mauvaise, il fut obligé de faire cantonner les Troupes dans les Villages voisins; & le Siege, qui dura cinq mois, ne put s'achever que l'Année suivante.

IX. Hérode † épousa Mariamne pendant

* *L'An* 716; *Hérode* 3.
† *L'An* 717; *Hérode* 4.

dant l'Hyver, & célébra ses Noces à Samarie. Il se remit en Campagne au Printems avec Sosius, qui lui avoit amené de nouvelles Troupes, avec lesquelles Jérusalem fut prise au mois de Juin. Antoine fit mourir Antigonus, parce qu'Hérode, qui craignoit quelque retour de Faveur pour ce Prince, en sollicita fortement Antoine, qui vouloit le mener en Triomphe; & c'est de là que Joseph tire un autre Commencement du Regne d'Hérode; car, il mourut l'An XXXVII son Regne, & le XXXIV de la Mort d'Antigonus.

Antoine*, qui avoit fait la Guerre aux Parthes, l'Année précédente, rebuté des mauvais Succès, & entrainé par son Amour pour Cléopatre, revint promptement en Egypte, où il passa l'Hyver. Ce fut là, que Dellius, qui avoit beaucoup de crédit à sa Cour, lui persuada de demander, à Hérode, Aristobule, qui étoit un Rejetton des Asmonéens, & se chargea de sa Conduite, en passant par la Judée pour aller en Armenie, qui devoit être le Théatre de la Guerre. Hérode, que cette Demande surprit, & qui eut peur qu'on ne lui tendit un Piege, fit Aristobule Souverain Sacrificateur, afin de l'arrêter à Jérusalem, sous le Prétexte de sa Charge, & le fit noïer l'An-



* *L'An* 718, & 719; *Hérode* 5, & 6.

née suivante, lors qu'il avoit à peine dix-sept ans. Cléopatre *, qui vouloit usurper la Judée, accusa Hérode, comme coupable de ce Meurtre; mais, elle ne réussit pas.

X. La Bataille d'Actium se donna le deuxieme de Septembre de l'An Julien xv. Par là, Auguste, qui avoit battu la Flotte d'Antoine, devint seul Maitre de l'Empire. On dispute si l'Ære de cette Bataille, qui fut si fameuse, commença dès la même Année, ou la suivante, au mois de Janvier †. Auguste poursuivit Antoine en Egypte: Hérode, qui se déclaroit toujours pour le Vainqueur, alla le trouver à Rhodes, & le suivit en Egypte. Il y revint, lorsqu'il eut appris la Mort d'Antoine & de Cléopatre, & accompagna, jusqu'à Antioche, Auguste, qui prenoit cette Route, pour revenir en Italie. Agrippa ‡, qui devint Gendre d'Auguste, s'étant brouillé avec Marcellus, fut envoié pour gouverner la Syrie. Mais, comme il se contenta d'y envoier ses Lieutenans, & qu'il s'arrêta à Lesbos, Hérode alla lui rendre ses Respects à Mytilene ⸸. Il envoia aussi ses En-

fans

* L'An 720; Hérode 7. L'An 721; Hérode 8. L'An 723; Hérode 10.

† L'An 724; Hérode 11.

‡ L'An 731; Hérode 18.

⸸ Dio, Lib. LIII. pag. 593.

sans à Rome auprès d'Auguste; &, pour faire sa Cour à ce Prince, il resolut de bâtir Césarée.

XI. Auguste * fut *dix Ans* sans revenir dans la Syrie, depuis qu'il y avoit passé, en revenant d'Egypte. Il partit de Rome l'an 732. Il passa l'Hyver en Sicile, où il régla plusieurs Affaires à Syracuse. Il alla, l'Année suivante dans la Grece, où il recompensa Lacédemone, & punit les Athéniens, qui avoient tenu le Parti d'Antoine. Il leur défendit, entr'autres, de vendre le Droit de Bourgeoisie, qu'ils n'avoient jamais offert gratuitement qu'à Aléxandre le Grand. Il hyverna à Samos; &, l'An 734, il entra dans la Syrie. Il châtia les Villes de Tyr & de Sidon, qui avoient traité indignement quelques Citoiens Romains. Hérode ne manqua pas d'aller rendre ses Hommages à Auguste, & il en fut bien recompensé: car, ce Prince lui † *donna la Tétrarchat d'un certain Zénodore*. Le P. Hardouin soutient qu'Hérode le Grand n'a jamais possédé ce Tétrarchat; &, dans la nouvelle Edition de ses Ouvrages, il ajoute qu'Hérode II étoit Fils de Zénodore, & qu'il lui succéda dans son Tétrarchat. Cependant, Dion dit

* *L'An* 734; *Hérode* 21.

† *Dio, Lib.* LIV. *pag.* 603.

dit positivement qu'il fut donné par Auguste à Hérode le Grand, lors qu'il alla en Syrie; car, pendant ce Voiage, il fit plusieurs Changemens semblables, en récompensant certains Princes, & en dégradant les autres qui avoient manqué de Fidélité. Dion rapporte non seulement sa Donation; mais, il marque la même Année que nous indiquons.

XII. Hérode * fit un Voiage à Rome, & mena avec lui les Enfans qu'il avoit eus de Mariamne. L'Année de ce Voiage, qui fut court, n'est pas marquée distinctement. Mais, comme Dion assure † qu'Auguste revint à Rome l'an 735, & qu'il y fit un Séjour de trois Ans; nous avons cru qu'il falloit donner à Hérode le tems d'apprendre le Retour du Prince avant que de faire ce Voiage, auquel il n'y avoit aucune nécessité apparente. D'ailleurs, cette Année étoit propre à faire sa Cour à Auguste, qui reprenoit alors l'Empire pour cinq Ans, & donnoit la Charge de Tribun à Agrippa pour le même Terme.

XIII. Auguste ‡ quitta Rome pour appaiser les Troubles des Gaules & de l'Espagne. Agrippa passa en Asie, & Hérode alla

* *L'An* 736; *Hérode* 23.
† *Dio*, *Lib. LIV*, *pag.* 606.
‡ *L'An* 738; *Hérode* 25.

alla au devant de lui, pour le prier de venir à Jérusalem. Il y eut l'Année suivante une espece de Révolte dans le Bosphore, parce qu'un Imposteur, qui se disoit Neveu de Mithridate, vouloit * s'emparer du Roiaume. Agrippa le donna à Polémon, qui étoit déjà Roi de Pont; &, afin de soutenir sa Donation, il s'avança avec des Troupes de ce côté-là, avec lesquelles il mit les Rebelles à la raison. Pendant cette Expédition, Hérode vint le trouver, & lui rendit une troisieme Visite, avec son Fils Antipater, lors qu'Agrippa passoit dans la Syrie, pour retourner à Rome, parce que les cinq Ans de son Tribunat étoient finis. Agrippa mourut l'Année suivante †, en revenant d'Hongrie.

XIV. Hérode ‡, surpris par les Calomnies d'Antipater, crut qu'Aristobule & Aléxandre, Enfans de Mariamne, avoient conjuré sa Mort. Comme il n'étoit pas le Maitre absolu, il n'osa instruire leur Procès, ni les punir; mais, il les mena à Rome. Auguste en étoit parti avec Tibere ‖, à cause d'une Révolte qui étoit

* *L'An* 740; *Hérode* 27.

† *L'An* 741; *Hérode* 28. *Dio*, *Lib. LIV*, *pag.* 619.

‡ *L'An* 744; *Hérode* 31.

‖ *Dio*, *Lib. LIV*.

étoit arrivée en Dalmatie. Il fallut attendre le Retour de l'Empereur, qui s'étoit arrêté à Lyon ; pendant que Tibère combatoit les Revoltez ; ce qui ne se fit qu'au Commencement de l'Hyver. Cependant, Hérode, qui étoit toujours attentif à faire sa Cour, dédia à Auguste la Ville de Césarée, qui étoit auparavant *la Tour de Straton*, & dont il avoit formé le Plan plusieurs Années auparavant.

Cette Ville donne lieu au P. Hardouïn de faire deux fortes Accusations contre Joseph : l'une, de ce que cet Historien Juif s'est avisé de compter les Olympiades, & de marquer par là les Années de Césarée ; comme si un Historien, parlant d'une Ville nouvellement batie en France, ou en Espagne, s'avisoit de marquer sa Fondation par les Années de l'Hégire : l'autre Faute est encore plus grossiere, puis que cet Historien, qui doit avoir demeuré en Judée, place Césarée dans la Phénicie, entre Joppe & Dora. Cependant, il est certain, que Césarée n'étoit point dans la Phénicie ; mais, le *prétendu* Joseph avoit devant les yeux un Passage de Pline, qui *met Césarée entre Joppe, Ville des Phéniciens, & Dora, Ville de Phénicie*. Comme il ignoroit la Situation de Césarée, il n'a point douté que ce ne fut une Ville de Phénicie, parce que Pline

Pline la plaçoit entre deux Villes des Phéniciens. Mais, il n'a pas pris garde que Joppe n'est pas appellée une Ville de Phénicie; mais, une Ville des Phéniciens, parce qu'ils l'avoient bâtie.

XV. Je ne pretends pas être l'Apologiste perpétuel de Joseph; mais, il étoit libre à un Homme, qui écrivoit en Grec, & pour les Juifs de la Dispersion, qui parloient tous cette Langue, de suivre le Calcul des Olympiades, lequel étoit beaucoup plus connu en ce tems-là, que celui de l'Hégire ne l'est aujourd'hui des Chrétiens, & qu'on regardoit comme très sur. Chaque Nation a présentement ses Æres, auxquelles elle se fixe; & les François, après avoir été long-tems sans en avoir une particuliere, se sont enfin apropriés celle de Denys le Petit, qui étoit étrangere pour eux: mais, les Juifs avoient des Epoques fort différentes, & varioient souvent là-dessus, comme nous le verrons dans la suite. Les Olympiades étoient connues de tout le monde, & regardées comme la Regle la plus sure pour compter les Années. Il ne faut donc pas s'étonner que Joseph l'ait adoptée. S'il n'a pas voulu suivre Pline dans le Calcul de ses Olympiades, c'est une Preuve qu'il n'avoit pas cet Auteur devant les yeux, & qu'il ne le copioit

ploit pas aveuglément. En effet, il y a beaucoup de Critiques, qui croient que le Calcul de Joseph est plus sur que celui de Pline.

D'ailleurs, on ne peut prouver que Joseph eut vu l'Ouvrage de Pline, & qu'il le copioit lors qu'il composoit son Histoire, ou lors qu'il parloit de Césarée : car, Pline écrivit l'an 830 de Rome ; & Joseph, qui étoit son Contemporain, écrivoit en même tems ses *Antiquitez Judaiques*. Comment peut-on être sur que l'un copioit l'Ouvrage de l'autre, sans le connoitre ; puis que ces deux Auteurs travailloient en même tems, & que le Commerce des Livres étoit alors rare & difficile? Quelques-uns ont même douté si c'étoit à Domitien, ou à Tite, que Pline avoit dédié son Histoire *. Mais, en supposant que Pline soit plus ancien que Joseph, il faudroit que ce dernier eut eu bien envie de s'égarer, pour rassembler deux Endroits aussi différens que sont ceux où Pline parle de Joppe & de Dora ; car, il y a entre ces deux Endroits plusieurs Chapitres, dans lesquels on parle d'un très grand nombre de Villes & de Lieux différens. Joseph n'avoit garde de suivre Pline, lequel rapporte que les Phéniciens *avoient bâti Joppe avant le Déluge.*

Pom-

* *Voiez. J. Harduin. Not. in Plin. Lib. V. Chap.* 14, 18.

Pomponius Mela * l'avoit dit avant lui; mais, l'Autorité de ces deux Auteurs Paiens ne suffisoit pas pour imposer à Joseph, qui croioit le Déluge universel, & qui ne pouvoit pas s'imaginer que cette Ville eut été conservée dans une Inondation qui avoit couvert les plus hautes Montagnes de l'Univers. Mais, il y a eu beaucoup d'Auteurs, qui ont placé la Ville de Joppe dans la Phénicie. Denys le *Voyageur* la met dans cette Province :

*Οἱ δ' ἁλὸς ἐγγὺς ἔοντες ἐπωνυμίην Φοίνικες.*
*Οἵ τ' Ἰόπην καὶ Γάζαν Ἐλαΐδα τ' ἐνναίουσιν.*

Stephanus † met aussi Joppe au rang des Villes de la Phénicie, & cite pour son Garant Philon, qui l'avoit fait avant lui. Il est plus naturel de compter Césarée au rang des Villes maritimes de la Phénicie, que Joppe, qui étoit beaucoup plus avancée du coté de l'Egypte. La Diversité des Géographes anciens est née de ce qu'on a donné des Bornes différentes à la Phénicie, & que toute la Côte maritime portoit quelquefois ce Nom. Le Pere Hardouïn n'avoit qu'à relire son Pline;

ff

* *Pomponius Mela, Lib. I, pag.* 14.
† *Stephanus de Urbibus*, Ἰόπη Φοινίκης, ὡς Φίλων, *pag.* 418.

il y auroit trouvé l'Apologie de Joseph; ou plutôt, il ne lui auroit point fait un Crime d'appeller Césarée une Ville de Phénicie: car, il assure *que toute la Mer portoit le Nom de Phénicienne: Id quod præjacet Mare totum, Phœnicium appellatur*; & les Villes baties sur le Bord de cette Mer, devoient porter le même Nom. Strabon a fait une Description de la Phénicie fort différente des autres Géographes, puis qu'il lui donne une Etendue beaucoup plus grande. Il commence * par Bérythe & Sidon. Il y enferme non seulement Césarée & Joppe; mais, il étend cette Province jusqu'à la Frontiere d'Egypte. On peut voir dans Hérodote † que les Descriptions de la Phénicie, de la Syrie, & de la Palestine varioient souvent. Ainsi, il étoit facile de justifier Joseph, au lieu de lui faire des Crimes imaginaires. Si la Faute de l'Historien Juif étoit réelle, elle seroit beaucoup plus tolérable que celle d'un Critique moderne; qui place Edesse dans la Phénicie, dont elle étoit souverainement éloignée; puis qu'elle étoit située dans la Mésopotamie ‡. Cependant, il faut remarquer une Faute qui s'est glissée dans le

H Texte

* *Strabo, Lib. XVI, pag.* 522.

† *Herodot. Lib. VII, pag.* 379.

‡ *Voiez Noris, Epoch. Syr. Mac. pag.* 109.

Texte de Joseph sur le Nombre des Années qu'Hérode emploia à bâtir Césarée; car, dans un Endroit, il n'en compte que dix; & il en met douze dans l'autre. Ce dernier Nombre est le plus juste.

XVI. Pendant qu'Hérode étoit à Rome, le Bruit de sa Mort se répandit en Judée. Les Peuples de la Traconite, qui se crurent dégagés de son Joug, & qui étoient ordinairement de grands Voleurs, s'attroupperent pour piller: mais, quelques-uns aiant été arrêtez par les Officiers du Prince, les autres s'enfuirent en Arabie, d'où ils faisoient leurs Courses dans la Judée avec plus de Sureté. Hérode revint de Rome *; mais, comme la Saison étoit fort avancée, il ne put rien entreprendre pour rétablir le Calme & la Sureté publique.

L'Année suivante † se passa en Courses. Hérode alla dans la Traconite, & fit mourir les Parens & les Domestiques de ceux qui s'étoient retirez en Arabie. Cela ne servit qu'à aigrir leur Esprit. Ils grossirent leurs Troupes, & firent de nouveaux Ravages dans la Judée.

Hérode ‡ se plaignit, au Gouverneur de Syrie,

* *L'An* 744; *Hérode* 32.
† *L'An* 745; *Hérode* 33.
‡ *L'An* 746; *Hérode* 34.

Syrie, du Roi des Arabes, qui donnoit retraite à ces Scélérats; &, à même tems, résolut de leur faire la Guerre. On convint que les Coupables lui seroient rendus dans l'espace de trente jours; mais, Scyllæus manqua à l'éxécution du Traité, & allà à Rome se plaindre si violemment à Auguste d'Hérode, que ce Prince tomba dans une espece de Disgrace, qui étoit d'autant plus dangereuse pour lui, qu'Auguste le soupçonnoit d'entrer dans les Mouvemens qui se faisoient chez les Parthes, & en Arménie. Cependant, il fit si bien par ses Envoiés qu'il se releva de ce Malheur, & se remit bien à la Cour.

XVII. En effet, il obtint * la Permission de faire faire le Procès à ses Enfans, nez de Mariamne, contre lesquels les Calomnies d'Antipater avoient prévalu. Ils furent condamnez à Sébaste par les Juges Delégués, comme nous l'avons dit. Cependant, cette Condamnation fut à peine éxécutée, qu'Hérode sentit les Remords de sa Conscience; &, soupçonnant Antipater, qui étoit allé à Rome, de l'avoir poussé dans le Crime, il lui ordonna de revenir; &, à son Retour, il le fit arrêter Prisonnier.



* *L'An* 747; *Hérode* 35.
*L'An* 748; *Hérode* 36.

XVIII. Nous voici parvenus à la derniere Année † du Regne d'Hérode, qui seroit plus distinctement marquée, s'il ne se trouvoit une Lacune dans cet Endroit de l'Histoire de Dion. Par malheur, cette Lacune comprend les trois dernieres Années de ce Prince. Sa Mort arriva avant Pâques, puis que ce fut à la Fete des Azymes que le Peuple se souleva, après sa Mort, à cause de ceux qui avoient abbatu l'Aigle d'Or. Archélaüs partit aussi en ce tems-là pour Rome, afin d'y faire confirmer le Testament de son Pere. D'un autre côté, il est certain, qu'Archélaüs fut banni l'An X de son Regne. Nous parlons ainsi avec l'Ecriture; & ce Bannissement arriva l'An 759 de Rome. On voit une Médaille d'Hérode Antipas, autre Fils d'Hérode, laquelle fut frappée l'An 43 de son Regne: cependant, il fut banni par Caligula l'An 793; & on ne peut pas renvoier cet Exil plus loin, puis que ce fut là la derniere Année de Caligula. Il faut donc nécessairement conclurre qu'Hérode le Grand étoit mort l'An 750; autrement, Archélaüs n'auroit pu regner dix Ans, & être banni l'An 759; ni Antipas, entrer dans la quarante-troisieme Année de son Tétrarchat, & être banni l'An 793: & même,

† *L'an* 749, & 750; *Hérode* 37.

me, les Années du Regne de ces deux Princes n'étoient que des Années commencées.

Il y a une grande Difficulté, parce qu'Hérode le Grand n'aiant reçu le Roiaume qu'au milieu de l'Eté de l'An 714, & étant mort avant Pâques de l'An 750, il n'auroit pas entierement accompli les trente-six Ans, bien loin d'être entré fort avant dans le trente-septieme. Mais, cette Difficulté est levée par la Remarque de Kepler *, qui est fondée non seulement sur le Stile ordinaire de Joseph; mais, appuiée sur l'Histoire des Rois d'Israël; car, il paroit que les Juifs comptoient, les Années de leurs Rois du mois de Nisan, c'est-à-dire, du mois d'Avril, ou de celui de Septembre. Si le Roi montoit sur le Trône au mois de Septembre, ou d'Octobre, on ne laissoit pas de commencer cette Année de son Regne au mois de Nisan, afin de les accorder plus facilement avec la Chronologie ordinaire. Ainsi, Hérode aiant commencé de regner l'an 714, quoi qu'il n'eut reçu la Couronne que trois ou quatre mois après le mois de Nisan, il sera entré dans la trente-septieme Année de son Regne, en mourant le 8 ou le 10 de Nisan, & quelques jours avant

 Pâques;

* *Vide Keplerum de Anno Nativitatis Christi*, pag. 71.

Pâques ; parce qu'on faisoit remonter le Commencement de son Regne à ce mois, par lequel commençoit l'Année sacrée. Si on veut rectifier la Remarque, & commencer les Années du Regne d'Hérode au mois de Septembre, quoi qu'il n'ait reçu ce Titre qu'au mois de Juillet, le Calcul deviendra plus facile & plus juste; car, Hérode aura vécu sept mois dans la XXXVII Année. Il ne faut pas se faire un Scrupule de ce qu'on compte dix jours pour la trente-septieme Année : si on la commence au mois de Nisan, ce seroit la même chose, quand il n'auroit vecu que deux jours dans cette Année : car, les Rois n'attendent pas qu'une Année soit accomplie, pour en datter leurs Déclarations, & les Peuples comptent avec eux les Années de leur Regne dès qu'elles ont commencé. C'étoit donc dans la trente-septieme Année de son Regne qu'Hérode mourut au mois d'Avril, l'An 750, sept jours avant Pâques.

En suivant la même Remarque, il faut compter les Années du Regne d'Archélaüs du 1 d'Avril 750, ou du 15 de Septembre, auquel on commençoit l'Année Civile, & le Regne de ce Prince, aussi bien que celui d'Hérode ; alors, l'un étoit entré dans la dixieme Année de son Regne, l'an 759, après le mois de Nisan, ou

ou d'Avril; & l'autre, dans la quarante-troisieme, l'An 793.

XIX. Il est impossible de renvoier plus loin la Mort du Grand Hérode; puis qu'autrement les Médailles d'Antipas, de ses autres Enfans, & les Témoignages des Historiens, qui parlent de l'Exil d'Archélaüs, seroient faux. Le faire mourir trois Ans après la Naissance de J. Christ, parce qu'il fit égorger tous les Enfans nez à Bethléhem depuis deux Ans, c'est dementir toute l'Histoire ancienne, & donner peu de Précaution à Hérode, l'Homme du monde qui en avoit le plus pour ses Intérêts personnels. Car, ce Prince ne pouvoit ignorer qu'il étoit venu beaucoup de Gens à Bethléhem pour s'enrôler par Ordre d'Auguste; &, s'il avoit différé le Massacre jusqu'à deux Ans, tous les Enfans nez à l'occasion de cet Enrôlement auroient échapé à sa Barbarie, parce que les Parens auroient eu le tems de se retirer chez eux. D'ailleurs, les Gardes se seroient aisément trompez dans le Choix des Enfans, puis qu'il auroit été impossible de distinguer ceux qui étoient nez quelques mois avant ou après les deux Ans. Mais, on voit dans le Massacre ordonné par Hérode, la Cruauté & la Précaution d'un Tyran, qui, craignant que le Roi des Juifs

ne lui échapât, anticipa le tems de sa Naissance, & ordonna que ceux même qui étoient nez deux Ans auparavant fussent massacrez avec lui. Enfin, cela convient au Chagrin d'Hérode, qui, tout cruel qu'il étoit naturellement, ne le fut jamais plus que dans les derniers mois de sa Maladie, dont les Douleurs aigues le rendoient souvent furieux.

XX. Il faut donc dire que J. Christ vint au monde au mois de Septembre ou d'Octobre de l'An 749. Si on veut qu'il soit né le sixieme de Janvier, dans lequel on célebre sa Théophanie, il sera né l'An 750. Mais, comme nous sommes plus attachés à l'Ecriture Sainte qu'à une Tradition qui étoit incertaine, tant en Orient qu'en Occident: & que cette Ecriture dit que les * *Bergers gardoient les Veilles de la Nuit*, lors que J. Christ vint au monde; ce qui se fait pendant l'Automne, & ne se fait jamais à la fin de Decembre, ni au commencement de Janvier; nous aimons mieux placer cette Nativité au mois de Septembre de l'An 749. Cela s'accorde parfaitement avec un autre Endroit de l'Ecriture Sainte, qui assure que J. Christ avoit environ trente Ans, lorsque Tibere en avoit quinze de Regne; car, si

* *St. Luc, Chap. II, Vers.* 8.

si J. Christ est né à la fin de l'An XLI d'Auguste, ou au commencement de l'An XLII, il a vecu quinze Ans sous ce Prince; & l'An quinzieme de Tibere il avoit environ trente Ans. D'ailleurs, s'il est né au mois de Septembre, les Mages eurent le tems de faire leur Voiage avant l'Hyver, & jetter à Jérusalem l'Allarme qui causa le Massacre des Enfans de Bethléhem. Hérode eut le tems de faire le Procès à Antipater, qui ne revint de Rome qu'au mois de Decembre. Il put aller aux Bains chauds de Callirhoé au mois de Mars, & revenir à Jéricho, & mourir au mois d'Avril de l'An 750, quelques jours avant la Fête de Pâques.

XXI. Saint Athanase *, qui rapporte les neuf différentes Maladies, & la Mort de ce Prince, y trouve de grands Mysteres. Il soutient qu'une Fievre ardente le consumoit, parce qu'il avoit brulé du Feu d'une Passion violente. Il avoit une grande Démangeaison, parce qu'il écoutoit des Maitres qui le trompoient en le flattant. Ses Entrailles étoient déchirées, parce qu'il ne chantoit point ces Paroles du Pseaume †: *Tout ce qui est au dedans de moi*

H 5 *bénisse*

* *Athan. in Math. pag. 26. Collectio nova, tom. 2.*

† *Pseaume CIII, Vers. 1.*

*benisse l'Eternel.* Ses Pieds s'enfloient & se remplissoient d'Eau, parce qu'il n'avoit pas soin de l'Eau pure & saillante en Vie éternelle. Il y avoit de l'Inflammation dans le bas Ventre, parce qu'il étoit colere & cruel. Les Vers sortoient de ses Parties que la Pudeur empêche de nommer, parce qu'il étoit à cet égard plus brutal que les Chevaux. Il ne respiroit que lors qu'il étoit debout, parce qu'il ne se levoit point tous les Matins pour rendre Hommage à Dieu qui lui avoit donné le Trône & la Couronne. Il avoit la courte Haleine, parce qu'il n'avoit point respiré la bonne Odeur de la Charité; mais, la Puanteur de la Guerre. Il souffroit des Convulsions dans tous ses Membres, parce qu'il avoit tué tous les Enfans de Bethléem, & que chacun doit être mesuré de la Mesure dont il mesure les autres. On sera sans doute étonné de voir un Pere de l'Eglise prendre plaisir à déchirer ainsi un Prince mort, & à pénetrer dans les Jugemens impénetrables de Dieu. La Singularité nous oblige de le remarquer. Ce Pere, qui cite Joseph, fait mourir Hérode avant l'An 752, sous le Consulat de Sylvain, l'An quarante-cinquieme d'Auguste.

CHA-

## CHAPITRE VII.

### Histoire d'Archélaüs, & sa Dépendance des Romains.

I. *Testament d'Hérode.* II. *Partage d'Archélaüs.* III. *Tems auquel il fut chassé. Entrée de J. Christ au Temple.* IV. *Réfutation du P. Hardouin sur l'Age de J. Christ.* V. *Crainte d'Archélaüs pour le Roiaume.* VI. *Le Procès s'en plaide à Rome.* VII. *Il ne fut jamais Roi.* VIII. *Son Exil.* IX. *Tems auquel il arriva.* X. *Explication de cette Matiere.*

I. HErode le Grand tacha en mourant de maintenir sa Maison dans l'Elévation où il l'avoit mise. Il vouloit donner son Roiaume entier à Hérode Antipas, l'un de ses Enfans; mais, il révoqua ensuite cette Donation, & fit trois Portions aux trois Enfans, qu'il aimoit plus que les autres.

II. Archélaüs devoit avoir la Judée & Samarie; ce fut ce qui fit peur à Joseph, & l'empêcha de retourner à Jérusalem avec J. Christ, qui étoit encore à la Mamelle. Il craignit que le Fils n'eût hérité de la Haine & de la Cruauté du Pere; c'est pour-

quoi il transporta cet Enfant en Galilée, où il n'y avoit aucun des Enfans d'Hérode le Grand, parce qu'Hérode II, ou Antipas, qui en fut depuis le Tétrarque, étoit encore à Rome, sollicitant auprès de l'Empereur l'Exécution du prémier Testament de son Pere, & demandant le Roïaume. D'ailleurs, Archélaüs se rendit redoutable dès le commencement, en massacrant trois mille Hommes qui s'étoient retirez dans le Temple. C'est pourquoi la Nation lui préferoit Antipas, comme plus humain & plus doux. Il y avoit moins à craindre de ce Prince, sous la Domination duquel J. Christ vécut en repos pendant son Sejour en Galilée.

III. On * dit „ que J. Christ redouta „ toûjours ce même Archélaüs, son Enne- „ mi; mais, que ce Prince étant mort huit „ Ans après la Naissance du Fils de Dieu, „ comme celà paroît par une Médaille, où „ la Judée est représentée sous la Figure „ d'une Palme, & qui porte le Nom de „ César, au lieu de celui d'Archélaüs, „ J. Christ commença à être plus hardi, & „ à aller dès ce tems-là à Jérusalem. Les „ Evangélistes renvoient donc ce Terme „ trop loin, en disant qu'il avoit *douze* „ *Ans*, lors que ses Parens le menérent au

Tem-

* *Harduin. de Numm. Herodiad. pag.* 38.

„ Temple, & ce Terme *doit s'entendre des „ quatre Années qui avoient précédé, & pendant lesquelles il n'avoit plus rien à craindre* „. C'est aimer les Conjectures que de produire celle-ci; car, sans disputer sur le tems de la Déposition d'Archélaüs, qui n'arriva que la dixiéme Année de son Regne, il suffit que les Ecrivains Sacrez n'introduisent J. Christ dans le Temple qu'à douze Ans, pour n'oser anticiper ce Terme sans aucune Nécessité. J. Christ avoit d'autres Raisons que la Crainte d'Archélaüs, de demeurer dans sa Patrie, & de ne paroître point au Temple, jusqu'à ce qu'il fût en état d'enseigner. La Foiblesse d'un Age peu propre pour un si long Voiage, n'étoit-elle pas une Raison suffisante pour le garder jusqu'à l'Age de douze Ans, comme les Evangélistes l'insinuent; & pourquoi les démentir, ou changer l'Usage des Termes, & transformer douze en huit Ans?

IV. Le P. Hardouin triomphe, parce qu'il cite Maldonat & Cornelius à Lapide, qui croient que J. Christ alloit tous les Ans à Jérusalem avec ses Parens, & qui citent eux-mêmes Beda & Juvencus pour leurs Garens. Il m'insulte sur ce Fait, & dit qu'il ne faut pas se fier à des Gens qui prennent *un Ton hardi & décisif*; comme si j'avois

 fait

fait une grande Faute en suivant l'Ecriture, laquelle dit que ce fut à *douze Ans* que Jésus alla au Temple; & la Tradition générale. Enfin, il se plaint de ce que je raille dans une Matiere sérieuse; comme si c'étoit railler, que de dire que Jésus devint plus hardi après la Mort d'Archélaüs, puis que c'étoit lui qui l'empéchoit de venir à Jérusalem pendant tout le tems qu'il vecut. Je reponds sérieusement au P. Hardouïn, 1, que la Venue de J. Christ au Temple ne prouve point qu'Archélaüs fut mort la huitieme Année de sa Nativité, puis que les Evangélistes disent que J. Christ vint au Temple à l'âge de *douze Ans*. 2, Que l'Autorité de Maldonat, & de quelques autres Interpretes, ne suffit point pour décider que J. Christ y soit venu plutôt, puis que les Evangélistes ne le disent pas; &, aucun Ancien ne l'a dit. 3, Ces Interpretes ne disent point qu'Archélaüs fut mort, comme l'assûre le P. Hardouïn, qui va beaucoup plus loin qu'eux, & qui tire d'une Conjecture, qu'ils débitent d'une maniere incertaine, une Conséquence, à laquelle ils ne pensoient pas. Juvencus dit dans ses Vers, qu'on le menoit tous les Ans à la Fête.

*Ad Templum lætis Puerum perducere Festis,*
*Omnibus Annorum vicibus, de more, solebant.*

Pour-

Pourquoi le P. Hardouïn fixe-t-il à l'âge de huit Ans l'Usage de mener J. Christ au Temple? car, Juvencus ne le dit pas, ni même Maldonat, qui avouë que si on l'y a mené avant douze Ans, cela n'est pas clair dans l'Evangile. On voit donc aisément que le P. Hardouïn fait dire aux Commentateurs ce qu'ils ne disent pas. Car, 1, ils ne marquent point que ce fût à huit Ans qu'on commença à mener J. Christ au Temple. 2, Ils n'avancent point qu'Archélaüs fut mort, ni que sa Mort causa ce Changement dans la Conduite de Joseph, & de Marie. 3, Ils ne parlent point de leur Conjecture comme si elle étoit clairement prouvée; mais, au contraire, comme d'une chose qui est indiquée obscurément. Le Poëte est plus hardi: il ne fait pas manquer une seule Fête au Fils de Dieu. Mais, il ne faut pas s'en étonner: c'est le Style des Gens de sa Profession, qui hazardent tout sans Preuve. Enfin, aucun d'eux n'a conclu des Voiages de J. Christ à Jérusalem, qu'Archélaüs fut mort, lors qu'il commença d'y aller; & c'est là ce que je conteste principalement.

V. Archélaüs, après la Mort de son Pere, ne prit les Rênes du Gouvernement que par Provision. Quatre Circonstances de sa Vie fournissent la Preuve de ce que

nous

nous avançons. Car, prémiérement, il n'osa se mettre en Possession du Roiaume de son Pere, jusqu'à ce qu'il eut obtenu l'Approbation d'Auguste. Ses Soldats eurent beau le proclamer Roi; & la Ville de Jéricho lui offrir un Diadême, il ne voulut rien accepter, jusqu'à ce que l'Empereur eut decidé de son Sort. On étoit même si délicat sur cette Matiere, & si persuadé du Pouvoir absolu d'Auguste sur la Décision de la Couronne, qu'Hérode fit un Crime à son Frere, d'avoir condamné à la Mort quelques Mutins, & pris le Diadême qu'on lui offroit, quoi qu'il n'eut ôsé le mettre sur sa Tête.

VI. Secondement, toutes les Parties intéressées au Testament d'Hérode I, au Gouvernement de la Judée, plaiderent à Rome devant le Tribunal d'Auguste. Hérode fit plaider par ses Avocats que son Frere avoit anticipé la Décision de l'Empereur; & Archélaüs, intimidé par cette Accusation, se jetta aux Pieds d'Auguste, & lui demanda sa Protection dans une Posture humiliée, & qui convient si peu à des Rois. L'Empereur en fut touché, & lui dit, *qu'il étoit digne de régner*, & ce Mot fut pris pour un Arrêt prononcé en sa Faveur. Cependant, cinquante Députez Juifs crurent obliger l'Empereur à changer de Réso-

Résolution, en lui déclarant qu'ils aimoient mieux dépendre du Gouvernement de Syrie, que de la Maison d'Hérode. Mais, Auguste donna à Archélaüs la Judée, Samarie, & l'Idumée, sous le titre d'*Ethnarque*, où de Prince de la Nation. Il promit seulement de le faire Roi, s'il *s'en rendoit digne par sa Vertu*. Rufin * fait parler Auguste d'une maniere moins généreuse & plus basse, en lui prêtant ces Paroles, *Qu'il en feroit un Roi, s'il le meritoit un jour par ses Services*. Quoi qu'il en soit, toutes ces Circonstances prouvent évidemment que la Judée dépendoit d'Auguste. Un Fils n'ôse monter sur le Trône de son Pere, ni éxécuter son Testament, avant que ce Prince ait parlé. Les Cohéritiers ne pouvant s'accorder sur le Partage du Roiaume, qui faisoit la Succession, vont plaider à Rome. Les Sujets déclarent qu'ils aiment mieux dépendre d'un simple Gouverneur que d'Archélaüs, & c'est à Auguste qu'ils font cette Remontrance. L'auroient-ils faite, si le Roiaume n'avoit été déja dépendant? & se seroient-ils addressés à Auguste, s'il n'avoit été le Maître de leur Sort? Enfin, ce Souverain parle; il déci-

* *Il avoit lu dans Joseph*, πρὸς αὐτὸν, *c'est-à-dire*, Auguste, *au lieu qu'il y a* πρὸς αὐτὴν, *c'est-à-dire*, la Vertu.

décide, & se contentant de promettre à Archélaüs qu'il lui donneroit un jour le Titre de Roi, il croit le satisfaire en l'honorant de celui d'Ethnarque.

VII. Il n'y avoit donc plus de Roi, ni de Souverain, en Judée. Saumaise a cru * qu'Archélaüs le devint en vertu de la Promesse d'Auguste. Baronius le croioit aussi, & les Evangélistes les ont confirmez dans ce Sentiment, parce qu'ils appellent toujours Archélaüs, *Roi de Judée.* Mais, le Titre de Roi vague, & général, se donnoit souvent par Honneur à des Personnes qui n'avoient ni Roiaume, ni Sujets; les Gendres des Empereurs, & les principaux Officiers de l'Empire l'ont pris souvent. Agrippa I † ne pouvoit ignorer que le Tétrarchat de son Oncle Philippe n'étoit pas un *Roiaume*; cependant, il ne laissa pas de l'appeller ainsi, lorsqu'il en devint le Maître par la Libéralité de Caligula. Il ne faut donc pas s'étonner que les Ecrivains Sacrez aient donné par Honneur la Qualité de Roi à Archélaüs; quoi qu'il ne fût qu'*Ethnarque*, par la Décision d'Auguste. Joseph, qui devoit en être parfaitement instruit, l'assûre en Termes formels.

VIII.

* *Salmas. Exerc. Plin. Cap. XXXV, Tom. I. p. 406.*
† *Agrippa, Ep. ad Caligul. apud Philon. pag. 802.*

VIII. Une quatrieme Circonstance rend le Pouvoir de l'Empereur encore plus sensible. Archélaüs abusa de l'Autorité, qu'on lui avoit confiée; il traita durement la Ville de Jérusalem, & n'épargna pas même les Souverains Sacrificateurs. Samarie sentit aussi les Effets de sa Violence. Mais, les Chefs de la Nation lasse de ses Véxations, porterent leurs Plaintes à Rome, où Archélaüs fut condamné au Bannissement. St. Jerôme l'envoie en Exil à Lion; mais, il mourut à Vienne, où il avoit été relégué: ses Biens furent confisquez; & cette Partie de la Judée où Archélaüs commandoit, fut réduite en Province, sous le Commandement de Coponius. Les Rois, qu'on accuse devant un Empereur, qui sont bannis, dont on confisque les Biens, & qui se trouvent obligés d'obéir à l'Arrêt prononcé contre eux, & de mourir dans l'Exil, ne sont que des Rois *Précaires*. On prétend que c'est à la Disgrace d'Archélaüs qu'il faut fixer l'Accomplissement de l'Oracle de Jacob. Les Juifs voiant Hérode régner, crurent que le *Sceptre s'en alloit*, parce qu'ils virent un Etranger monter sur le Trône de la Judée; ils se trompoient, dit-on. Il faut attendre l'Exil d'Archélaüs, où la Judée fut réduite en Province, & eut son Gou-

ver-

verneur particulier. Mais, au fond, Hérode n'étoit point Etranger; Archélaüs ne fut jamais Roi. La Réduction de la Judée en Province ne dura pas long-tems, puis qu'Agrippa I remonta sur le Trône de son Aieul. Il vaut donc mieux suivre la Remarque que nous avons faite, que le Sceptre de Juda se retiroit, & se brisoit, parce que la Judée fut toûjours Tributaire sous ces deux Rois, aussi bien que sous les Ethnarques, & qu'ils étoient eux-mêmes Dépendans de l'Empereur, sous lesquels ils étoient obligés de plier. Cette Dépendance des Rois de Judée commença à Hérode le Grand, & ne fut jamais interrompuë depuis ce tems-là, jusqu'à la Ruïne de Jérusalem, où l'Oracle fut parfaitement accompli. Cependant, comme cet Evénement se perfectionnoit par Degrés, on peut remarquer comme un des principaux la Révolution d'Archélaüs, par laquelle la Judée devint une Province. En effet, la Puissance étoit dévoluë aux Romains pendant la Vie de Jésus-Christ, & au tems de sa Mort.

IX. L'Exil d'Archélaüs arriva l'An 759 de Rome. Joseph dit que l'Enregîtrement de ses Biens fut fait par Quirinius, Gouverneur de Syrie, trente-sept Ans après la Bataille d'Actium; &, comme elle fut donnée

née le 2 Septembre 723, il faut conclurre que le Malheur d'Archélaüs arriva l'An 759. Il étoit alors dans sa dixieme Année de Regne; puis que, selon le Calcul ordinaire des Juifs, on commençoit à les compter dès le mois d'Avril 750, auquel son Pere étoit mort. Dion confirme ce que dit Joseph: car, cet Historien, qui remarque avec beaucoup d'éxactitude les Changemens qui arrivoient dans les Roiaumes dépendans de l'Empire, dit * *qu'Hérode de Palestine étant accusé par ses Freres, fut relégué au delà des Alpes, & ses Biens confisquez, l'An 759 de Rome.* Cet Historien n'a pas copié Joseph, comme Baronius le suppose: car, il s'écarte de lui sur deux Circonstances. Il appelle Hérode, celui que l'autre nomme Archélaüs, & il dit qu'il fut accusé, par *ses Freres*: mais, selon Joseph, ce furent *ses Sujets* qui porterent leurs Plaintes à Rome contre lui. Baronius, qui a fait cette Accusation contre l'Historien Romain, parce que son Autorité l'embarassoit, & l'empêchoit de renvoier l'Exil d'Archélaüs jusqu'à la derniere Année d'Auguste, s'est trompé évidemment, en prenant des Intendans chargés de l'Administration des Biens d'Archélaüs, pour les Gouverneurs de

* *Dion, Lib. LV, Ann.* 759, *pag.* 649.

de Syrie ; & a fait un Calcul si évidemment faux, qu'on ne peut le défendre. On ne doit pas me reprocher que je suis ici pas à pas le Cardinal de Noris *, puis qu'il a prouvé la Chose démonstrativement. D'autres Critiques de grande Réputation l'avoient fait avant lui ; &, il doit être permis de profiter des Découvertes de ces Sçavans, lors qu'on ne se les approprie pas.

X. Le P. Hardouïn, qui suit Baronius dans ses Accusations contre Dion & Joseph, dont les Témoignages, l'incommodent, prend pourtant un Parti différent du Cardinal ; car, il avance l'Exil d'Archélaüs de près de deux Ans. Sa Preuve roule sur une Médaille, qui représente la Judée, par ses Epics & par ses Palmes ; & qui ne porte que le Nom de *César*. C'est ainsi qu'on appelloit l'Empereur en Judée, & J. Christ même l'a fait. Cette Médaille aiant été battue l'An vingt-quatrieme depuis qu'Auguste eut soumis l'Asie, & porta le Titre de *César* seul, on conclut que la Judée, qui la fit battre, ne reconnoissoit plus Archélaüs pour son Maître ; mais ; qu'elle dépendoit immédiatement de l'Empereur, parce que son Roi avoit été banni.

Mais,

* *Norit Ep. ad Pagium*, *pag* 65.

Mais, peut-on faire fonds sur cette Médaille, & décider qu'elle ait été battue en Judée plutot que dans la Phénicie, la Syrie, & l'Egypte, où * l'on prenoit des Epics & des Palmes, pour marquer la Fécondité de ces Lieux, qui produisoient beaucoup de Bleds & de Dattes ? Cette Médaille a été battue en Egypte. On ne peut donc en tirer aucune Conséquence pour l'Exil d'Archélaüs ; & nous avons raison de le fixer, après Dion, à l'An 759. Je n'aurois ôsé produire ma Pensée sur la Médaille, quoi qu'elle se présente naturellement à l'Esprit, si je n'avois eu une aussi grande Autorité pour la soutenir que celle du P. Hardouin †. Par bonheur, il a produit lui-même une Médaille toute semblable, où l'on voit une Palme & des Epics, avec le Nom de *César* ; & il ne peut desavouer qu'elle n'ait été battue à Aléxandrie, puis que son Nom y est gravé. Ce n'est donc pas en Judée ; mais, en Egypte, qu'a été frappée la Médaille qu'il produit pour abréger le Regne d'Archélaüs. Ainsi, il ne lui reste plus aucune Preuve de sa Conjecture.

* *Voiez Spanhem. de Usu Numismatum.*
† *Harduin. Nummi antiqui*, *pag.* 21.

CHA-

## CHAPITRE VIII.

### Hérode Antipas, Tétrarque, & Fils d'Hérode Prémier.

I. *Hérode Antipas, Fils de Zénodore.* II. *Réfutation de ce Sentiment.* III. *Difficulté sur le Nom d'Antipas.* IV. *Preuve que les Juifs & les Romains portoient deux Noms.* V. *Zénodore étoit Souverain en Galilée.* VI. *Réfutation de cette Pensée.* VII. *Traité fait avec Zénodore par les Romains, imaginaire.* VIII. *Dépendance de Philippe & d'Hérode, prouvée par les Citadelles qu'ils ont baties.* IX. *Plusieurs Villes dépendantes ont conservé longtems l'Ære des Séleucides. Preuves de ce Fait. Autorité du P. Hardouin.* X. *Testament d'Hérode confirmé par Saint Luc.* XI. *Tems qu'Hérode fut Tétrarque.* XII. *Medaille d'Hérode, expliquée.* XIII. *Sentiment d'Hardouin réfuté.* XIV. *St. Luc distingue deux Hérodes.* XV. *Histoire d'Antipas.* XVI. *Etendue de son Gouvernement.*

I. ON avoit cru jusqu'à présent qu'Hérode le Tétrarque étoit Fils du Grand Hérode. Le P. Hardouïn, tout hardi

hardi qu'il est, n'avoit point poussé ses Conjectures * jusqu'à lui ôter ses deux Enfans. Il se contentoit de les fourrer dans la Famille de Zénodore, par je ne sçai quel Artifice, qui les en rendoit Héritiers: mais, en écrivant contre nous, devenu plus fier de ses prémieres Découvertes, il fait Hérode & Philippe *Enfans de Zénodore*, & les fait sortir de la Maison d'Hérode, où ils étoient nez. On ne devine pas les Preuves, sur lesquelles il fonde ce Changement : il les a reservées dans son Cabinet, & il s'est contenté de changer encore une fois sa prémiere Généalogie des Hérodes; de finir celle d'Hérode Prémier à Archélaüs, & de faire descendre de Zénodore, Hérode le Tétrarque, & Philippe, lequel eut pour Fils Agrippa, sous lequel Jérusalem fut prise; & pour Petit-Fils un Agrippa Second, qui fut Rôi, quoi qu'on ne connoisse pas son Roiaume.

II. Pour nous, nous continuons à suivre la Route ordinaire, qui nous paroit la plus sure, & nous ne doutons point qu'Hérode Antipas & Philippe ne fussent Fils d'Hérode le Grand. Strabon, qui ne pouvoit pas avoir copié Joseph, donne

I trois

* *Harduin. de Nummis Herod. Edit. prima*, *pag.* 90. *Edit. secunda*, *pag.* 351. *Reponse à Mr. Basnage*, *pag.* 357.

trois * Enfans à ce Prince, dont l'un fut rélégué dans les Gaules, & les autres *eurent chacun leur Tétrarchat*, quoi qu'avec peine. Tacite ‖, que nous avons déjà cité, rapporte que les Enfans d'Hérode gouvernerent la Judée ; *qu'ils avoient partagée en trois*. Le P. Hardouïn lui-même a rapporté une Inscription qu'il croioit alors légitime, parce qu'il la trouvoit avantageuse à son Dessein. Mais, présentement il la rejette comme fausse, & fait une violente Invective contre Mr. Spon, qui l'a deterrée dans l'Ile de Cos †. En effet, si d'un coté, Hérode II n'est point appellé Grand Roi ; ni son Fils Antipas ; du moins, on y lit en Termes formels qu'Hérode le Tétrarque étoit Fils d'un Roi qui portoit le même Nom d'Hérode ‡.

ΗΡΩΔΗΝ ΗΡΩΔΟΤ ΤΟΤ ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΤΙΟΝ ΤΕΤΡΑΡΧΗΝ ΦΙΛΩΝ
ΑΓΛΑΟΤ ΦΤΣΕΙ ΔΕ ΝΙΚΩΝΟΣ
ΤΟΝ ΑΤΤΟΙ ΞΕΝΟΝ ΚΑΙ ΦΙΛΟΝ.

*Philon, Fils de Nicon, & adopté par Aglaüs, honore Hérode le Tétrarque, Fils d'Hérode, Roi, son Hôte & son Ami.*

Je

* *Strabo, Lib. XVI, pag. 525.*

‖ *Tacit. Historiarum Lib. V, pag. 530.*

† *Spon. Miscellan. pag. 338.*

‡ *Harduin. de Nummis Herodiadum, pag. 47 de la prémiere, ou pag. 340 de la derniere Edition.*

Je ne voi point de raison de rejetter aujourd'hui cette Inscription qu'on a produite comme véritable. Le P. Hardouïn n'en allegue lui-même aucune *. Il ne faut donc plus regarder Hérode le Tétrarque comme *Fils de Zénodore*, & succedant à son Tétrarchat par un Droit naturel, comme un second Fils d'Hérode le Grand, qui partagea avec ses Freres conformément au Testament de leur Pere.

III. Le Nom d'Antipas, qu'on donne à ce Prince, fait naître une seconde Difficulté, comme si c'étoit une Espece de Prodige qu'il eut reüni en sa Personne les Noms de son Pere, & de son Bisaieul. Le P. Hardouïn se recrie là-dessus : tantot, il se souleve contre Joseph, parce qu'il a donné deux Noms à quelques Princes Asmonéens, & lui passe fierement sur le Ventre ; tantôt, il remarque que Judas Machabée avoit deux Noms, afin d'avoir occasion de débiter son ingénieuse Etymologie du Terme de Machabée, qu'il compose de deux Mots ; l'un, Hebreu ; l'autre, Grec; & qui signifie *aimer le Combat*. Un autre que moi prendroit plaisir à relever un Assemblage si monstrueux d'un Mot Grec avec un Terme Hébreu, pour former le Nom de Machabée. Mais, il faut passer légére-

 ment

* *Reponse à Mr. Basnage, pag.* 360.

ment sur tout ce qui ne regarde pas notre Sujet. Enfin, il ne peut nier que les Juifs n'eussent souvent deux Noms; les Exemples en sont trop fréquens dans l'Ecriture pour le nier ouvertement: mais, on m'objecte qu'Hérode étoit d'Ascalon, où l'on parloit Grec, & que les Grecs n'aiant jamais deux Noms, Hérode Antipas *est un Monstre en Fait de Noms propres aussi affreux que le seroit celui de Philippe, Démosthene*, &c.

IV. Prémiérement, je n'ai pas grand Tort; puis que j'ai suivi un aussi grand Maitre, que le P. Hardouin, qui donnoit deux Noms à Bérénice, qu'il faisoit alors descendre des Hérodes. Il l'appelloit *Julie Bérénice*. S'il a trouvé bon de rejetter depuis le Monument, où ces deux Noms se trouvoient gravez, qu'y puis-je faire? Je devois attendre que *le Maitre eut parlé*, pour changer de Sentiment, comme il a fait; & il ne devroit pas aujourd'hui se faire un Monstre, ni à moi un Crime de ce qu'il regardoit alors comme possible & comme véritable.

Secondement, il m'importe peu que les Ancêtres d'Hérode Antipas fussent sortis d'Ascalon, & qu'on y parlât Grec: je consentirai même à les faire sortir d'Athenes, si le P. Hardouin continue de le vouloir ainsi. Mais, ce Prince étant habitué

en

en Judée, où l'on avoit souvent deux Noms, quel Obstacle trouve-t-on qu'il ait pris ceux de son Pere & de son Bisaieul? J'ai prouvé qu'il étoit Juif de Religion, aussi bien que de Naissance.

Il ne falloit donc point faire un Assemblage inutile des Témoignages d'Isocrate, Aristote, Pindare, Platon, qui ne viennent point au Fait: mais, on devoit prouver qu'on ne prenoit jamais deux Noms dans la Judée, où Hérode fut Tétrarque, & où son Pere avoit regné. Il y a plus: car, les Juifs étant alors mélez avec les Romains, & Agrippa même aiant été élevé à Rome, il ne seroit point étonnant que les Hérodes eussent suivi la Coutume de leurs Maitres, & qu'ils eussent pris plusieurs Noms, comme les Empereurs Romains ont fait si souvent. C'est donc un autre Ecart inutile que de prouver que les anciens Rois ne prenoient point deux Noms, & que Cyrus ne s'appelloit point Cambyse, ni Aléxandre, Philippe. Il devoit se tenir aux Romains, dont il donne un si grand Nombre d'Exemples contraires dans son Histoire Auguste.

Il soutient qu'au moins on ne prenoit que les Noms des Familles d'où l'on étoit sorti, ou dans lesquelles on étoit adopté. J'avouë que c'étoit là la Regle générale:

 mais,

mais, on y trouve une infinité d'Exceptions; & les Particuliers, aussi bien que les Rois, ne suivoient pas si éxactement la Regle qu'ils ne s'en écartassent souvent. Le P. Hardouïn nous diroit-il bien d'où sont venus les Agrippa & les Hérodes, qu'il met dans la Famille de Zénodore? Il n'y a pas un des Descendans de ce Prince qui porte un Nom qui ait seulement quelque Affinité à celui du Chef de la Famille. D'où venoit encore le Titre d'*Archélaüs*, ou de *Commandant des Peuples*, dans la Famille des Hérodes? Il ne venoit ni du Pere, ni de la Mere. On ne prenoit donc pas toujours le Nom de sa Famille, quoi qu'on le fit souvent. Lors même qu'on le retenoit, on y en ajoutoit d'autres par des Motifs qu'il est impossible de demêler aujourd'hui. D'où vient que ceux qui étoient destinez à l'Empire s'appelloient *Césars*? Auguste put donner ce Titre à Cajus & à Lucius, qui étoient ses petits-Fils par Julie: mais, combien d'autres ont été appellez *César*, parce que le Nom de Famille revint dans la suite un Titre de Dignité, comme celui d'Auguste? Peut-être même qu'Auguste fut celui qui commença à changer l'Usage de ce Nom, & qu'il le donna à ses petits Enfans, plutot pour les honorer, qu'à cause que *César* étoit le Chef de la Famille.

Hérode

Hérode a donc pu prendre le Nom d'Antipas, son Bisaieul, & un autre Hérode celui d'Agrippa, soit par Reconnoissance de ce qu'Agrippa, Gendre d'Auguste, avoit été le Bienfaiteur de son grand-Pere, ou par quelque autre Raison que nous ne connoissons pas.

V. Il y a une troisieme Difficulté sur le Droit qu'Hérode avoit à la Galilée, car, on soutient que Zénodore, qui la possédoit indépendamment des Romains, la laissa à Hérode son Fils comme une Succession légitime. Le Senat Romain le vit * *avec Chagrin, parce qu'il avoit cru que cette Portion devoit être réünie à l'Empire, après la Mort de Zénodore; soit par le Traité qu'on avoit fait avec lui, soit parce que la Galilée avoit toujours fait partie de la Judée, soit enfin parce que toute l'Asie étoit entrée sous l'Obéissance d'Auguste.* Le Senat fut pourtant obligé de digerer son Chagrin, & de traiter avec beaucoup de Douceur Hérode & Philippe. Le prémier fit même le Fier: car, ne voulant rien rabattre de la Hauteur avec laquelle Zénodore s'étoit soutenu contre les Romains, il ne bâtit point de Citadelle qui put être un Gage de sa Fidelité: du moins, il ne le fit que sous

 l'Em-

* *Harduin. de Nummis Herod. prémiere Edit. pag.* 44.

l'Empire de Tibere, auquel il dédia *Tibérias*. Philippe, plus humain, bâtit *Césarée* de Philippe, afin de faire voir par là qu'il se mettoit sous la Protection d'Auguste.

Si vous demandez comment on soutient ce Roman, on dit que Zénodore s'est servi dans ses Médailles de l'Ære des Seleucides; d'où l'on conclud que ce Prince, Hérode & Philippe ses Enfans, étoient autant de **Seigneurs propriétaires de leurs Terres, indépendans des Romains:* & on me demande ensuite avec une espece d'insulte: „ Dispose-t-on à son Gré des Terres d'un „ Prince Ami & Allié? J'ai déjà parlé du „ Testament d'Hérode, & du Passage de „ St. Luc, que Mr. B. . . . rebat enco- „ re, faisant dire à St. Luc ce qu'il ne „ dit pas. „

VI. J'avouë que je ne suis point convaincu, ni qu'Hérode Antipas soit Fils de Zénodore, ni que Zénodore ait été Seigneur indépendant des Romains, & Propriétaire de la Galilée & de la Traconite, ni qu'il l'ait laissée à ses Enfans, malgré le Senat, qui étoit chagrin de voir la Galilée demembrée de la Judée. Une de mes Raisons est celle que le Pere Hardouïn a effacée dans sa seconde Edition, de peur qu'elle ne fit une Im-

* *Reponse à Mr. Basnage, pag.* 364.

Impreſſion trop forte. Auguſte avoit ſoumis l'Aſie, & cette Soumiſſion étoit ſi glorieuſe qu'on commença de là une Epoque. Mais, comment dans cette Soumiſſion générale, la Galilée & la Traconite demeurerent-elles parfaitement libres & indépendantes au milieu des Terres que les Romains poſſédoient? Ce n'étoit pas leur Uſage que de laiſſer un ſouverain Maitre abſolu d'un Coin de Terre dans le Sein de l'Empire, après qu'Auguſte eut pris tant de peine à ſoumettre tout ce qui environnoit ce Païs-là. La Ville de Damas put conſerver ſa Liberté, parce qu'elle ſe rendit au Roi des Arabes, voiſin, puiſſant, & redoutable aux Romains: mais, on n'a pas raiſon de dire la même choſe de Zénodore, qui n'avoit qu'un Tétrarchat à la Bienſéance de l'Empire, & qui ne pouvoit reſiſter au prémier Effort, ni du Senat, ni d'Auguſte. Le Pere Hardouïn * diſoit qu'on avoit fait cette grace à Zénodore, parce qu'il n'avoit point d'Enfans. Mais, comme il change aiſément, il lui a plu de donner deux Fils à ce même Zénodore, qui n'en avoit point, & d'imaginer qu'Auguſte le laiſſa Souverain, & ſans demander aucun Gage de



* *Harduin. de Nummis Herod. prémiere Edit. pag.* 30; *&* *poſtérieure, pag.* 336.

de sa Fidelité, parce qu'il joüissoit du Roiaume de ses Peres, & qu'il se soumit aux Romains à des Conditions équitables. C'est ainsi que les Conjectures varient selon le besoin. Mais, depuis quel tems les Aieuls de Zénodore possédoient-ils la Galilée, qui faisoit la plus belle Partie de leur Roiaume? C'est le P. Hardouïn, qui après avoir donné des Enfans à ce Prince, lui donne liberalement la Galilée, afin qu'il ne les laissât pas tout-à-fait pauvres: car, les Historiens ordinaires ne lui donnent que la Traconite. Afin d'assurer mieux le Droit de Zénodore sur cette Province, il le fait decouler de ses Ancêtres; ce qui est purement imaginaire. D'ailleurs, les autres Rois de l'Asie se soumirent à Auguste: pourquoi donc Zénodore fut-il le seul qui demeura Seigneur Propriétaire indépendant? Que pouvoit-on esperer ou craindre de ce Prince, dont la Foiblesse est si reconnue qu'à peine eut-il les yeux fermez, que Philippe, son prétendu Fils, se jetta entre les Mains d'Auguste, & lui dédia Césarée de Philippe?

VII. Ma seconde Raison est encore une de celles que le P. Hardouïn a supprimées dans sa seconde Edition, *qu'on avoit fait un Traité avec Zénodore, par lequel son*

Té-

*Tétrarchat devoit révenir aux Romains après sa Mort.* Ce Traité, que Zénodore avoit fait de Souverain à Souverain, est parfaitement inconnu : mais, le P. Hardouïn, qui l'a vu en a peut-être les Originaux. Il devroit nous apprendre pourquoi Auguste n'étoit pas en état de donner les *Terres d'un Prince, son Allié & son Ami*; puis que cela convenoit au Traité qu'ils avoient fait ensemble, & qui devoit être éxécuté après sa Mort. La Justice demandoit que le Senat, ou Auguste, en disposassent en Faveur de quelqu'un ; & on auroit eu une Mollesse extraordinaire dans l'Empire, si on avoit laissé Hérode & Philippe, par le Droit de Succession, Seigneurs & Propriétaires d'un Païs que leur Pere avoit cedé aux Romains par un *Traité* fait pendant sa Vie.

VIII. D'ailleurs, ne peut-on pas demander comment Philippe, qui avoit le Droit à la Succession de son Pere, bâtit une Citadelle, & une Ville, sur ses Terres, pour Gage de sa Fidélité aux Romains? Bâtit-on des Citadelles pour un autre Souverain dans les Lieux où *l'on est Seigneur propriétaire independant*? Hérode attendit quelque tems à faire la même chose: mais, au moins, il bâtit *Tibérias*. Pourquoi cela? Y avoit-il quelque Raison qui obligeât ces Souverains à devenir volontaire-

ment Vassaux, & à renoncer à l'Indépendance que leur Pere avoit possédée & maintenue au milieu des Troubles de l'Asie. On ne voit ni qu'Auguste ait forcé Philippe, ni que Tibere ait contraint Hérode à le faire. Mais, il est très naturel que ne tenant originairement leur Domaine que de la Main d'Auguste, qui le leur avoit donné, ils tachassent de flatter sa Vanité, & de lui plaire, en bâtissant des Villes à son Honneur & à celui de Tibere; & c'est là notre Sentiment.

IX. La seule Raison que le P. Hardouïn produit pour établir la Souveraineté que Zénodore doit avoir transmise à Hérode & à Philippe, ses Enfans, est tirée de ce qu'on trouve l'Ære des Seleucides sur ses Médailles. C'étoit là un Caractere de Liberté: car, on abandonnoit cette Ære des Grecs pour suivre celle des Romains, ou de l'Empereur, sous l'Obéïssance duquel on entroit.

Mais, il suffit de remarquer deux choses: l'une, que plusieurs Villes ont conservé leur Ære particuliere, & même celle des Seleucides, au lieu de prendre celle des Romains, auxquels elles étoient déjà soumises. Il suffit de lire le Traité du Cardinal de Noris, *de Epochis Syro-Macedonum*, pour en être convaincu par un grand nombre

nombre d'Exemples. Emese étoit soumi-nise aux Romains. Ciceron railloit Pompée, parce qu'il avoit triomphé de Sampsicerame, Roi de ce Païs-là. La Petitesse du Roiaume & la Singularité du Nom, donnoit lieu à la Raillerie de l'Orateur Romain, qui étoit d'autant plus mauvaise qu'il fut peu de tems après obligé de louer Jamblique, Fils de ce Roi d'Emese, parce qu'il le trouva *Ami des Romains* contre les Parthes, qui menaçoient de faire Irruption dans la Cilicie. Quoi qu'il en soit, on voit deux Médailles de cette Ville: l'une, frappée pour Héliogabale; & l'autre, pour Julia Domna, Femme de Severe, sur lesquelles est un Temple dédié au Soleil. Celle d'Héliogabale fut frappée l'An 528; & cette Année des Seleucides * tomboit sur l'An 969 de Rome, & la sixieme d'Héliogabale. Puis que le P. Hardouïn † a vu ces Médailles, & qu'il y reconnoit l'Ære des Seleucides, il devoit avouer que cette Ære, gravée pour des Villes soumises à l'Empire Romain, n'est pas une Marque d'Indépendance & de Souveraineté. La Ville d'Apamée conserva si long-tems l'Ære des Seleucides, que son



* *Noris, de Epoch. Syro-Macedon. Dissert. II, pag.* 79, *&* 114.

† *Harduin. Nummi antiqui, pag.* 33.

son Evêque marquoit la Fête de Pâques par les Années de cette Ære. Le P. Hardouïn pretendoit que la Ville d'Edesse s'étoit fait une Epoque particuliere, qui commençoit deux Ans après celle des Seleucides : mais, on lui a fait voir qu'il s'est mépris, en comptant le Nombre des Années, & qu'en commençant à compter de la prémiere Année de la CXVII Olympiade, jusqu'à la prémiere Année de la CCLXIV, il y a 588. Ainsi, la Ville d'Edesse suivoit encore l'Ære des Seleucides, long-tems après avoir été soumise aux Romains. On auroit lieu de croire que le P. Hardouïn a reconnu sa Faute, puis qu'il l'a effacée de sa derniere Edition : mais, il a toujours également tort de nous objecter l'Ære des Seleucides, gravée sur les Médailles, comme une Preuve certaine de l'Autorité souveraine & de l'Indépendance de Zénodore. Il ne faut point disputer plus long-tems. Il suffit de jetter les yeux sur cet Assemblage de Médailles que le P. Hardouïn donne aux Tripolitains. Ils en battirent une pour rendre leurs Hommages à l'Empereur Adrien, dès la prémiere Année de son Regne. Ils en firent frapper à l'Honneur des Empereurs suivans *, & dans toutes ces Médailles on voit l'Ære des Seleuci-

* *Harduin. Nummi antiqui, pag.* 173.

leucides. Le P. Hardouïn les a vues : il ne nous paroit point qu'il ait encore changé de Sentiment, comme il a fait sur la Ville de Tyr. Il ne peut donc plus dire que l'Ære des Seleucides, gravée sur les Médailles, est une Preuve de Souveraineté & d'Indépendance. Nous avons d'autant plus de raison de soutenir le contraire pour celle de Zénodore, qu'on y voit la Tête d'Auguste, & qu'il l'avoit fait battre à son Honneur, pour marquer par là sa Soumission & sa Dépendance : &, dans une autre Médaille, Zénodore prend la Qualité de *Commandant*, qui marque qu'il avoit reçu quelque Commandement des Romains pour les Troupes de ce Païs-là, depuis qu'il avoit fait battre sa premiere Médaille pour Auguste ; comme Domitien donna depuis un pareil Commandement au jeune Agrippa sur les Frontieres de l'Arabie & de la Palestine ; du moins, si nous en croions le P. Hardouïn, qui le decide * ainsi. Quoi qu'il en soit, ce Titre marque sa Dépendance, puis qu'il n'étoit ni Empereur, ni Roi ; & qu'un Prince Souverain ne prend pas sur ses Médailles la Qualité de *Commandant* de ses Troupes.

X. Pour le Témoignage de Saint Luc, que je *rebats souvent*, pour marquer le Partage

* *Harduin. de Nummis Herod. pag.* 88.

tage d'Hérode Antipas, & de Philippe, j'avouë qu'il ne m'est plus d'aucun Usage dès le moment que ces deux Princes ont cessé d'être les Enfans d'Hérode le Grand, & qu'ils sont devenus ceux de Zénodore; mais, j'avois quelque Droit de m'en servir avant cette Métamorphose que le P. Hardouïn n'a imaginée que dans sa derniere Edition; &, il ne doit pas me faire un Crime de n'avoir pas prevu un Changement si surprenant, & d'avoir cru, comme lui, qu'Hérode Prémier avoit laissé trois Enfans, Héritiers de ses Etats: car, alors je soutiens que Saint Luc s'accorde parfaitement avec Joseph, & ne laisse pas douter que le Testament d'Hérode le Grand ne soit légitime. En effet, Joseph assure, que ce Prince, par son Testament, avoit donné à Archélaüs la Judée & Samarie; à Hérode (Antipas) la Galilée; & la Traconite à Philippe. Les Ecrivains Sacrez, & particulierement Saint Luc, placent ces Princes dans les mêmes Lieux qui leur sont assignez par le Testament de leur Pere. J'avois lieu de dire que l'un confirme l'autre, au lieu de le combatre. Le P. Hardouïn, pour parer le coup, est forcé de renverser la Généalogie qu'il avoit dressée avec tant d'Art, & de faire Hérode & Philippe Enfans de Zénodore,

nodore, & de donner à Zénodore la Galilée avec la Traconite; ce qui ne paroit point sur ces Médailles, & que personne n'a jamais dit avant lui.

XI. Il reste une derniere Difficulté sur le tems qu'Hérode le Tétrarque a gouverné la Galiée. La chose ne paroit pas douteuse par une Médaille que Mr. Rigord, & d'autres après lui, ont produite: car, elle fut frappée l'An XLIII de son Gouvernement. Cependant, on ne laisse pas d'y trouver de l'Embarras, parce qu'Hérode fut banni par Caligula, l'An 792 de Rome. D'ailleurs, le P. Hardouïn soutient deux choses qui augmentent considérablement la Difficulté: l'une, qu'Hérode devint Tétrarque de Galilée huit Ans avant la Mort d'Hérode le Grand, & quatre Ans avant la Naissance de J. Christ: l'autre, que ce Prince ne fut point banni par Caligula, quoi que Strabon l'ait assuré aussi bien que Joseph: car, bien loin d'être banni, il obtint de l'Empereur Claude le Titre de Roi, & fit battre des Médailles à l'Honneur de ce Prince, dont il se disoit *Ami*.

XII. Il faut avouer que les Médailles sont susceptibles d'Explications fort différentes; car, le Cardinal de Noris *, qui avoit

* *Epist. ad Pagium.*

avoit vu celle d'Hérode le Tétrarque, & qui étoit souverainement habile sur la Matiere, avoit les mêmes Idées que nous suivons, & qui sont contraires à celles du P. Hardoüin.

En effet, nous avons prouvé qu'Hérode le Grand mourut l'An 750, au mois d'Avril. Hérode devint Tétrarque la même Année, en vertu du Testament de son Pere, qui fut confirmé par Auguste. C'est de là qu'il faut commencer les quarante-trois Ans de son Tétrarchat. Il en joüit tranquillement, jusqu'à ce qu'il se brouilla avec Agrippa, son Neveu, & qu'à la Sollicitation d'Hérodias, il fit le Voiage de Rome pour obtenir le Titre de Roi. Hérode alla trouver Caligula à Bayes, lequel le bannit à Lyon. L'Empereur revint ensüite à Rome vers la fin du mois d'Aout, pour y célebrer le Jour de sa Naissance, & partit aussitot pour les Gaules, où il séjourna près d'un An. Il passa l'Hyver à Lyon: il obligea Hérode d'en sortir & de passer en Espagne, où il mourut. Ainsi, l'Exil d'Hérode le Tétrarque arriva l'An 792, à la fin du mois d'Aout: & en commençant à compter les Années de son Gouvernement depuis le mois d'Avril 750, dans lequel son Pere étoit mort; on trouve les quarante-trois Ans d'Hérode le

le Tétrarque commencées; &, comme on comptoit dans les Médailles, & dans les Regîtres Publics, la quarante-troisieme Année du jour qu'elle commençoit, on a pû la marquer sur la Médaille d'Hérode, puisqu'elle étoit dejà avancée de quelques mois. Ainsi, on a beau crier; cette Médaille ne fait point Preuve contre nous: au contraire, elle s'accorde parfaitement avec le tems auquel nous fixons le commencement du Tétrarchat d'Hérode, & celui de son Exil. Voions présentement ce que dit le P. Hardouïn:

XIII. S'il vouloit suivre constamment les Regles qu'il se fait, & qu'il impose aux autres, il devroit d'un coté avancer & retarder de plusieurs Années le Tétrarchat d'Hérode. Il devroit l'avancer, parceque ne trouvant plus aucune Médaille de Zénodore, Pere d'Hérode, on a lieu de conclurre qu'il étoit mort vers l'An 733, ou 734, de Rome, & que son Fils lui succéda dans la Galilée. Il faudroit aussi le rétarder jusqu'au tems auquel Hérode bâtit Tiberias, & la consacra à Tibere; puisque c'étoit la Coutume des Princes Vassaux, de donner ce Gage de leur Fidélité, & que Philippe son Frere l'avoit déjà fait. En effet, si ces deux Freres étoient également Souverains, pourquoi l'un

l'un fait-il Hommage de Vassal, & l'autre ne le rend pas? Et si l'un & l'autre étoient Vassaux, il ne faut donner à Hérode Tétrarque la Galilée que lors qu'il a rendu Hommage à Tibere, en batissant une Citadelle dans ses Etats; ce qui renverse absolument le Compte du P. Hardouïn. L'Ecriture ne dit rien là-dessus. Les Monumens sont contre lui: car, Tiberias, bâtie l'An 772, est le Gage de Fidélité que les Empereurs éxigeoient des Vassaux qu'ils maintenoient dans la Possession des Etats. Mais, rien n'arrête un Critique hardi, & les Regles qu'il a posées tombent, dès le moment qu'elles ne s'accordent pas avec une Conjecture nouvelle. Il veut que l'Ære vulgaire de Denys le Petit soit la véritable, quoi que les Critiques aient prouvé mille fois qu'elle est fausse. Il veut qu'Hérode I ne soit mort que l'An 756 de Rome. Il veut qu'Hérode ait été Tétrarque huit Ans avant la Mort de ce Prince. Il veut que ce même Hérode, bien loin d'avoir été banni sous Claude, soit devenu de Tétrarque, un Roi. Strabon avoit dit la même chose que Joseph: mais, il n'importe; c'est un Homme qui se trompe, & le P. Hardouïn sçait mieux la chose qu'un Auteur contemporain. Toute l'Antiquité a cru, comme Joseph,

ſeph, que ce Prince avoit été relégué en Eſpagne. Les Juifs le diſent encore; & ce n'eſt pas Joſeph qui les a trompez: car, l'Impoſteur, qui a fabriqué ſon Hiſtoire, n'a vecu que dans les derniers Siecles. Tous les Critiques modernes ont ſuivi les Anciens; le P. Hardouïn eſt le ſeul qui le conteſte. Comment le prouve-t-il? Par une Médaille frappée ſous Claude, qui porte le Titre de Roi. Tout autre que lui diſtingueroit, comme nous avons fait, deux Hérodes: l'un, Tétrarque, qui a été banni par Caligula; l'autre, qui fut Roi, ſous Claude. La choſe eſt d'autant plus raiſonnable qu'il n'y a pas le moindre Caractere dans la Médaille qui prouve qu'elle ſoit d'Hérode le Tétrarque. Mais, il veut abſolument qu'elle ſoit de lui; & pour le faire, il lui donne gratuitement une Couronne, au lieu de l'envoier en Exil, comme on a fait juſqu'à préſent.

XIV. Il prétend même que Saint Luc le * favoriſe. Mais, la Pretention eſt ſouverainement injuſte: car, l'Hiſtorien Sacré diſtingue dans un même Endroit de ſon Hiſtoire deux Hérodes: l'un, Roi, qui fit mourir Saint Jacques, l'An 44 de J. Chriſt; l'autre, Tétrarque, qui avoit été élevé avec

* *Actes, Chap. XII, Verſ. 1. Chap. XIII, Verſ. 1.*

avec Ménahem. On doit suivre une Distinction si bien marquée. Il a beau dire que ce n'est pas par les différens Titres; mais, par les Noms qu'on distingue les Personnes; car, les Personnes d'une même Famille se distinguent toujours par les Charges qu'elles possedent: sur tout, lorsqu'elles sont aussi différentes que la Roiauté l'est du Tétrarchat. Il a beau dire qu'il faudroit distinguer *Henri VIII, Seigneur d'Hybernie, de Henri VIII, Roi d'Hybernie; & Frédéric, Marquis de Brandebourg, de Frédéric, Roi de Prusse* *: le Cas n'est pas semblable: 1, parce qu'il n'est pas aussi évident qu'Hérode Tétrarque soit devenu Roi, qu'il est certain que Frédéric, Marquis de Brandebourg, est devenu Roi de Prusse. On met dabord en Preuve ce qui est en Question. La Présomption est contraire; puis qu'Hérode le Tétrarque fut banni par Caligula, & que le Pere Hardouïn ne conteste cet Exil que parce que tel est son Bon-Plaisir. 2. Saint Luc n'auroit pas eu assez d'Exactitude; car, il parle du Roi Hérode: il rapporte la Persécution que ce Prince fit à l'Eglise, & sa Mort arrivée par un Châtiment exemplaire; & immediatement après, il parle d'un Hérode Tétrarque. Je le soutiens;

* *Reponse à Mr. Basnage, pag.* 359.

tiens; si Saint Luc n'avoit pas voulu distinguer ces deux Personnes par leurs Charges, il se seroit contenté de dire que Ménahem avoit été élevé avec Hérode; &, comme il avoit parlé immediatement auparavant d'Hérode Roi, on auroit entendu sans peine que c'étoit la même Personne. Mais, puis qu'après avoir attribué le Martyre de St. Jaques au Roi Hérode, il parle ensuite d'un Homme qu'il qualifie seulement *Tétrarque*, j'ai raison de dire que Saint Luc a voulu nous faire connoitre ces deux Hommes par deux Caracteres differens, dont l'un étoit Roi de la Judée, & assembla à Césarée ses Sujets, pendant que l'autre n'avoit que la Galilée dans son Partage. Si, après avoir rapporté la Persécution que Louïs XIV, Roi, fait aux Reformez de son Roiaume, je parlois immédiatement après de Louïs, Duc de Bourgogne, ne concluroit-on pas avec raison que ce sont deux Personnes différentes, qu'on distingue par leur Titre? Enfin, le P. Hardouïn y pense-t-il quand il dit que St. Luc appelle Hérode Tétrarque; parce qu'il étoit plus connu sous cette Qualité que par celle de Roi? Outre que les Rois sont plus connus que les Tétrarques, c'est le Stile des Ecrivains Sacrez d'appeller les Tétrarques Rois, afin de leur faire plus

plus d'Honneur. Ainsi, Saint Luc n'a conservé à Hérode le Titre de Tétrarque que parce qu'il y étoit forcé, & qu'il avoit peur qu'on ne le confondit avec le Roi, dont il venoit de parler. La seconde Raison du P. Hardouïn est pitoiable. Si Saint Luc, dit-il *, avoit dit de Ménahem qu'il étoit Frere de Lait *du Roi Hérode*, on auroit pu croire qu'il *parloit du prémier Hérode qu'il avoit appellé le Roi Hérode dans la prémiere Partie de son Ouvrage, c'est-à-dire, dans son Evangile.* Quoi! on auroit pu croire que Ménahem, Prosélite, auroit été Frere de Lait du Grand Hérode, qui étoit mort il y avoit déjà plus de quarante Ans, âgé de LXX Ans? Saint Luc n'avoit pas besoin de prendre de Précaution contre une Erreur impossible. Mais, de plus, s'il avoit tant de peur qu'on ne confondit Hérode le Tétrarque, *Fils de Zénodore*, avec Hérode, Roi de Judée, pourquoi l'appelle-t-il plusieurs fois le *Roi Hérode* dans le Chapitre précédent, sans ajouter aucun Caractere qui le distingue? Il est visible que Saint Luc n'avoit point de peur qu'on ne confondit Hérode le Tétrarque avec Hérode Prémier; mais, qu'il avoit raison de le caracteriser par son Titre de Tétrarque, de peur qu'on ne le con-

* *Reponse à Mr. Basnage*, pag. 369.

confondit avec son Neveu, le Roi Hérode Agrippa, dont il avoit fait une longue Histoire dans le Chapitre précédent.

Le Roi dont parle Saint Luc charma les Tyriens par son Eloquence. L'Agrément & la Majesté de la Personne contribuent beaucoup à l'Eloquence. Cependant, selon le P. Hardouïn, celui, qui fit crier *Voix de Dieu*, avoit déjà été Tétrarque XLVII Ans, & *Roi* pendant trois ou quatre Ans. Ainsi, il devoit avoir LXXV Ans; au lieu qu'Hérode Agrippa étoit alors à la Fleur de son Age: ce qui convient mieux au Récit de St. Luc; & cette Circonstance rendoit le Châtiment plus exemplaire. Enfin, ce fut à Césarée que ce Châtiment arriva, & qu'Hérode *Roi* avoit assemblé ses Ennemis, pour traiter avec eux. Mais, comment pouvoit-il le faire; puis que, selon le P. Hardouïn *, il n'étoit pas Maitre de la Judée, ni de Samarie; mais, de la Galilée, & du Tétrarchat de son Frere Philippe. Hérode le Grand avoit bâti Césarée, & l'avoit consacrée à Auguste, comme un *Gage de sa Fidélité*. Elle étoit située sur les Frontieres de Samarie, & il y avoit là Garnison Romaine. Comment un Roi de Galilée, qui n'avoit pas un Pouce de

 Terre

* *Harduin. Edit. I, pag.* 341.

Terre & Samarie, s'avançoit-il à Césarée, & en faisoit-il le Rendez-vous de ses Troupes & des Peuples qui vouloient traiter avec lui? L'Historien Sacré s'accorde parfaitement avec Joseph, qui fait Agrippa Roi de Judée & de Samarie: mais, il renverse le Systême du P. Hardouïn, qui le confine dans la Galilée.

Enfin, le Pere Hardouïn veut prouver qu'Hérode le Tétrarque a vecu beaucoup plus long-tems que nous ne disons; qu'il prit Césarée; qu'il en chassa son Neveu Agrippa, & qu'il devint Roi: &, pour cet effet, il produit plusieurs Médailles *.

Dans l'une, qui est frappée par Hérode le Tétrarque, il change les Chiffres; & au lieu de ΛΓ, qui est le Nombre de trente trois, il met celui de quarante quatre, ΜΔ. Voilà donc Hérode, qui vit déjà plus d'un An que nous ne disons, en changeant heureusement deux Lettres: un Λ en Μ; & un Γ en Δ. D'ailleurs, sur le Revers est une Couronne, au milieu de laquelle on distingue ces deux Caracteres, ΝΚ. Le Pere Hardouïn y lit *Paté*, Πατε; & ces quatre Lettres sont pour lui l'Abregé de la Palestine, dont ce Prince se disoit le Tétrarque, parce qu'il étendoit son Autorité au delà de la Galilée, & qu'il

* *Harduin, de Nummis Herodiad. pag.* 330.

qu'il possédoit déjà la Tour de Stràton, ou Césarée. Si vous demandez, par quel Droit Hérode Tétrarque possédoit Césarée; si vous demandez, comment Caligula, si jaloux de son Autorité, souffroit qu'un Tétrarque prit le Titre de *Prince de la Palestine*, puis qu'il n'avoit pas un Pouce de Terre dans toute la Judée; on produira une Médaille, battue deux Ans après, par Hérode Roi, sur laquelle on voit *Claudia Cæsarea*. Nous en parlerons dans la suite: mais, en attendant, remarquons ici qu'elle suffit au P. Hardouïn, pour prouver, 1, qu'Hérode, Tétrarque de Galilée, a pu s'appeller Tétrarque de la Palestine; quoi qu'il n'y eut aucun Domaine: 2, cela prouve encore qu'il y posséda Césarée, après en avoir chassé son Neveu Agrippa, quoi qu'il ne paroisse point, ni qu'il ait conquis cette Place, ni qu'on la lui ait donnée: 3, cela prouve encore qu'Hérode devint Roi, après avoir été long-tems Tétrarque. Le Pere Hardouïn peut trouver toutes ces Conjectures solides; mais, il ne doit pas trouver étrange qu'elles ne nous paroissent pas telles, jusqu'à ce qu'il les ait dévelopées, & qu'il ait fait voir qu'Hérode devint Tétrarque de la Palestine, l'An XLIV de son Tétrarchat de Galilée. Jusques-là, nous lirons, comme a

 fait

fait Mr. de Spanheim *; nous trouverons sur la Médaille le nombre de trente-trois, & nous laisserons aux Critiques habiles à deviner ce que signifient ces deux Lettres N K, où le *Pati* du Pere Hardouin.

XV. Hérode Antipas est celui qui enleva Hérodias, & qui fit mourir Jean Baptiste, à la Sollicitation de cette Impudique. Jésus-Christ l'appelle *un Renard*; & ce fut devant lui que ce Sauveur du Monde comparut à Jérusalem. Il n'avoit aucune Autorité dans cette Ville; il y venoit comme Etranger à la Fête de Pâques; mais, Pilate lui envoia le Fils de Dieu par Complaisance, & parce que J. Christ lui avoit dit qu'il étoit de *Galilée*, où Hérode avoit son Partage. Les Evangélistes lui donnent le Titre de *Roi*; & , les Juifs, conformément à ce Prejugé, content que les Romains aiant envoié une puissante Armée pour enlever Archélaüs, Hérode II regna en sa Place, & eut le même Pouvoir que son Pere. Mais, ils se trompent sensiblement. Il est vrai qu'Hérode le Grand, voulant soutenir la Grandeur de sa Maison, avoit eu le Dessein de laisser le Roiaume à Hérode II. Il en fit un Testament, qui fut ensuite porté à Rome. Mais, il révoqua depuis

* Spanhem. Edit. nov. pag. 528.

depuis ce prémier Testament. Les Freres plaiderent devant Auguste. Hérode II demandoit l'Exécution du Testament, qui le faisoit Héritier universel. Archélaüs soutenoit au contraire, que la derniere Volonté annulloit toutes les Donations précédentes, & devoit seule être éxécutée; ce qui fut approuvé. Hérode II. ne fut donc jamais Roi; il eut seulement son Partage dans la Galilée & la Pérée, avec le Titre de Tétrarque. Le Fait est si constant, que ce fut l'Envie d'être Roi qui perdit enfin ce Prince. Hérodias, qu'il aima toûjours, ne put souffrir Agrippa revêtu du Diadême, avec tout l'Equipage des Rois; elle persuada à son Mari d'aller à Rome demander le même Privilege à l'Empereur. Mais, Agrippa, contre qui on présentoit cette Requête, aiant prouvé que son Oncle avoit un Arcénal assez rempli pour armer soixante & dix mille Hommes; qu'il faisoit une Ligue secrete avec Artaban, Roi des Parthes; & qu'il avoit conjuré avec Séjan contre Tibere; on l'envoia en Exil à Lion, d'où il passa en Espagne, & il y mourut de Chagrin. Les Juifs * assûrent qu'il se rendit le Maitre de ce Païs-là, & qu'il en chassa le véritable Roi, parce qu'il avoit enlevé sa belle-Sœur. Hé-

 rode

* *Ganz. Tsemach. David. pag.* 89.

rode II ne fut donc jamais Roi; mais, Tétrarque. Il n'avoit même qu'un très petit Païs à sa Dévotion; & les Ecrivains Sacrez ne lui donnent le Titre de Roi, que par Honneur, & pour suivre peut-être le Langage des Juifs de sa Cour.

XVI. Les Juifs, qui soutiennent que ce Prince régna sur toute la Judée, le prouvent par le Massacre du Souverain Pontife Jonathan, ou Jochatan, qu'il fit mourir, parce qu'il lui reprochoit son Mariage avec Hérodias. Mais, les Rabbins donnent à leur Souverain Sacrificateur la Gloire d'un Zéle qui appartient à Jean Baptiste. Il est vrai qu'il y avoit un Souverain Pontife du tems d'Hérode, qui s'appelloit Jonathan: mais, ce Prince ne lui fit aucun Mal. Il ne pouvoit lui en faire; puis que n'étant que Tétrarque de Galilée, il n'avoit aucune Autorité à Jérusalem: & ce fut Vitellius, qui le déposa du Pontificat. Il y eut quelque tems après un autre Jonathan, que Félix fit mourir, & peut-être que ce Pontife avoit reproché à Drusille la Lâcheté qu'elle avoit commise en abjurant la Loi, & en abandonnant son Mari, comme Hérodias, pour épouser un Gouverneur Païen. Les Juifs, qui ne sont pas exacts en Chronologie,

ont

ont confondu les deux Jonathans, & l'Action de Drusille avec celle d'Hérodias, parce qu'elle étoit semblable: ils ont cru qu'Hérode fut le Meurtrier du Pontife, au lieu de Félix. Cela n'est pas étonnant; Saint Epiphane a bien dit qu'Hérode II, dont nous parlons, étoit Fils d'Archélaüs, lequel succéda à son Pere, l'An neuvieme de son Regne: cependant, il étoit Fils du Grand Hérode, & Frere d'Archélaüs, & ne fut jamais son Successeur. Hérode II ne fut point Souverain de la Judée: au contraire, il fut obligé de tenir son Tétrarchat de la main d'Auguste; &, lors qu'il voulut seulement prendre le Titre & le Diadême de Roi, il falut aller le demander à Rome; ce qui causa son Exil & sa Perte. Il mourut en Exil; & ne fut point frappé par un Ange, ni rongé des Vers, comme l'assure le Pere Hardouin. C'est ainsi, que nous avons éclairci notre prémier Sentiment sur cette Branche des Hérodes, sur l'Etendue de leurs Etats, & que nous l'avons défendu contre ceux qui s'en éloignent, ou qui le combatent. Passons à une autre Branche.

## CHAPITRE IX.

### Philippe, Tétrarque d'Iturée, Fils d'Hérode I.

I. *S'il y avoit un quatrieme Fils d'Hérode, nommé Philippe.* II. *Preuves de ce Fait.* III. *Il obtient d'Auguste son Tétrarchat.* IV. *Il bâtit Césarée de Philippe. Situation de cette Ville.* V. *Pourquoi on l'a appellée Paneas.* VI. *Sa Consécration à Auguste. Tems auquel elle se fit.* VII. *Mort de Philippe.*

I. PHilippe, troisieme Fils d'Hérode, cause un grand Embarras dans l'Histoire de cette Maison; parce qu'il est difficile d'accorder Joseph avec les Ecrivains Sacrez. Ces derniers donnent Hérodias pour Femme à Philippe; & Joseph, qui devoit connoître cette Maison, assure qu'elle étoit Femme d'Hérode, lors qu'elle se fit enlever. On a cru qu'il y avoit un quatriéme Fils d'Hérode le Grand, lequel n'eut point de part à la Distribution des Tétrarchats, qui vécut en particulier, jusqu'au tems de Vespasien, âgé de quatre-vints Ans; & ce fut à lui que Joseph envoia son Ouvrage, pour l'examiner: mais, on

on a souvent rejetté ce nouveau Fils d'Hérode le Grand, comme un Homme imaginaire: & ceux, qui croient que l'Ouvrage de Joseph est supposé par un Auteur qui ne savoit ni le Grec, ni l'Hebreu, & qui non seulement (*a*) a fait des Solécismes dans la prémiere de ces Langues; mais, a laissé couler des Gallicismes dans son Ouvrage, ne manquent pas de profiter d'une Circonstance si favorable.

II. Cependant, lors qu'on examine bien le Récit de Joseph, on n'y découvre rien qui implique Contradiction. L'Hérode, à qui son Frere le Tétrarque enleva Hérodias, ne peut être Philippe, Tétrarque de la Traconite; puis que Joseph nous apprend que le prémier étoit Fils de Mariamne, Fille d'un Simon qu'on avoit fait Souverain Sacrificateur, afin que le Roi ne fut pas deshonoré par son Alliance; au lieu que Philippe le Tétrarque étoit Fils de Cléopatre. D'ailleurs, il distingue nettement ces deux Freres; car, en parlant de l'Enlevement d'Hérodias, il remarque qu'Hérode le Tétrarque *passa chez son Frere Hérode, Fils de Mariamne.* Il faut donc demeurer d'accord, que ce ne fut point la

 Femme

(*a*) Harduin. *de Nummis Herodiadum*, a mis Ἀγριππᾶ, au lieu d'Ἀγρίππα; &, parlant d'Agrippa, il dit *le grand Agrippa.*

Femme de Philippe le Tétrarque qu'on enleva : & il n'est point étonnant que ce nouvel Hérode, Fils de Mariamne (*a*), ne paroisse dans aucun Endroit de l'Histoire, ni même dans le Testament de son Pere ; car, sa Mere aiant eu le Malheur d'entrer dans la Conjuration d'Antipater contre Hérode le Grand, son Epoux, & son Roi, elle fut chassée honteusement du Palais : son Fils, qui *étoit Héritier*, *fut alors effacé du Testament* ; Simon, Pere de Mariamne, perdit le Pontificat ; & ses Freres, ou ses Oncles, furent entraînez dans sa Disgrace. Il ne faut pas aussi s'étonner de ce qu'Hérode ne revint jamais pour son Fils : car, au fond, c'étoit une Amourette, qu'il avoit eue pour une Bourgeoise de Jérusalem. Ordinairement, on a honte de ces Mariages, quand on les a contractez ; on en efface la Mémoire autant qu'il est possible ; & il y avoit ici une nouvelle Raison de le faire. Hérode laissa donc son Fils dans l'Exhérédation ; &, comme il vêcut en particulier, il n'a point trouvé de place dans l'Histoire. Combien d'autres Enfans d'Hérode le Grand ont eu le même Sort. Connoît-

(*a*) *Voiez* Grotius in Nov. Test. & Huet. Not. in Origenem, *pag.* 30. Ils appuient ce Sentiment, que c'étoit la Femme d'un Philippe, Fils de Mariamne, Fille de Simon.

noît-on bien Phazaëlus, Fils de Pallas ? Un Critique * assure que ce fut celui de tous ses Enfans qu'Hérode aima le plus tendrement, en Mémoire de son Frere Phazaëlus ; mais, qui l'a dit avant lui ? Connoît-on un troisieme Hérode, Fils de Cléopatre ? Enfin, il n'est pas étonnant que cet Hérode, Fils de Mariamne, exhérédé, portât le Nom de Philippe, pour le distinguer de tant d'autres qui étoient de cette Maison. Joseph ne le dit pas ; mais, il fait la même chose pour Hérode Antipas, qu'il appelle simplement Hérode le Tétrarque, lors qu'il récite la Visite qu'il fit à son Frere, & enleva sa Femme. Cependant, on sait qu'Hérode le Tétrarque s'appelloit aussi Antipas : Joseph ne l'a pas ignoré ; il lui donne ce Nom en d'autres Endroits de son Histoire. Dion †, rapportant l'Arrêt de Bannissement donné contre Archélaüs, l'appelle *Hérode de Judée*. Cependant, Archélaüs ne s'appelloit pas ordinairement Hérode.

III. Quoi qu'il en soit, il y avoit un troisieme Fils d'Hérode, nommé Philippe, Tétrarque d'Iturée & de la Traconite, plus honnête Homme, & moins malheureux que ses Freres. Le P. Hardouïn le fait Fils de



* *Montacut. Apparat.*
† *Dio, Lib. LV, pag. 649.*

de Zénodore, duquel il hérita l'Iturée; mais, nous avons suffisamment réfuté cette Conjecture, dont il ne produit aucune Preuve. Varus envoia ce Philippe, après la Mort de son Pere, à Rome, pour soutenir Archélaüs, à qui les Députez de Judée vouloient ôter le Gouvernement. Mais, le véritable But de son Voiage étoit de l'avoir pour lui, en cas que son Frere en fut privé. Il ne put obtenir d'Auguste que le petit Tétrarchat, que son Pere lui avoit laissé; où il vécut tranquillement.

IV. Il bâtit une Ville, que les Evangélistes appellent Césarée de Philippe, parce qu'elle portoit le Nom de son Fondateur, & de celui d'Auguste auquel elle avoit été dédiée. On dispute fort sur la Situation de cette Ville, que Ptolomée, Sozomene *, & Stéphanus, ont placée dans la Phénicie; cependant, il étoit aisé de remarquer que Philippe n'avoit pas bâti cette Ville hors de son Domaine: &, comme il n'avoit dans son Partage, ni la Phénicie, ni même la Galilée; mais, la Traconite; c'est dans cette Province, qu'il faut placer Césarée de Philippe. Pline a cru que c'étoit là la véritable Source du Jordain, & il a suivi l'Opinion vulgaire, parce que c'est dans cet Endroit où il commence à couler ouvertement:

* *Sozomen. Lib. V, Cap. 21.*

tement. Joseph, qui étoit mieux instruit, remarque que la véritable Source étoit à Phiale; mais, que le Fleuve s'enterroit presque en sortant, passoit sous la Montagne, & commençoit à paroitre de l'autre côté, où étoit bâtie Césarée de Philippe.

En effet, Hérode aiant jetté des Pailles dans l'Eau à Phiale, où est la premiere Source de ce Fleuve; elles sortirent de l'autre côté de la Montagne. Cette Remarque sert à décider une autre Question, si Césarée étoit bâtie aux piés du Mont Panéas. Le P. Hardouïn le nie, & soutient qu'il n'y avoit là qu'une Fontaine. Mais, la Fontaine n'empêchoit pas qu'il n'y eut une Montagne. C'est une petite Raison, de dire qu'elle n'est pas marquée sur les Médailles, où l'on voit seulement la Figure du Dieu Pan, qui joue de la Flute; car, il faudroit conclurre par la même Raison, que Césarée n'étoit point proche d'une Fontaine, puis qu'elle n'est point gravée sur les Médailles, où l'on voit le Dieu Pan appuié contre un Baton. Mais, que veut dire la Legende d'une Médaille de Marc Antonin; dans laquelle on place *Césarée Auguste, sacrée, inviolable, sous Panéas* *? N'est-ce pas dire nettement quel-



* ὑπὸ Πανίῳ.

que Domaine, devoit nous apprendre l'une ces deux choses : comment Auguste laissa si long-tems Philippe, sans le contraindre à bâtir une Citadelle ; ou bien, s'il n'étoit pas son Vassal, comment il le devint précisément l'An 751 ? Pour nous, nous croions que Philippe, qui avoit plaidé à Rome, l'An 750, pour son Tétrarchat, eut besoin de quelque tems pour bâtir Césarée, & qu'il ne la dédia que vers l'An 755.

VII. On lui donne pour Femme, Salome; mais, cette Femme est imaginaire, & il mourut sans Enfans. Joseph * fixe cette Mort à l'An xx de Tibère; mais, il y a une Faute dans le Texte, qui s'y est glissée depuis que l'Interprête Latin a fait sa Version; car, il la mettoit à l'An xxii de cet Empereur; ce qui s'accorde avec les xxxvii Ans de Gouvernement, que Joseph donne à Philippe, qui l'avoit reçu l'An 750 de la Main d'Auguste. Képler veut qu'on suive le Texte Grec de Joseph : mais, comme l'Historien a rapporté plusieurs choses, qui sont postérieures à l'An xx de Tibere, il faut nécessairement placer sa Mort après ces Evénémens. Son Tétrarchat ne retourna point à son Frere, comme cela se fait dans les Successions libres.

CHA-

* *Joseph. Antiq. Lib. XVIII, Cap. 6, pag. 625.*

## CHAPITRE X.

### Hérode Agrippa le Grand; Hérode, Roi de Chalcide, son Frere.

I. *Agrippa, Fils d'Aristobule.* II. *Il n'a jamais existé. On doit le confondre avec Hérode le Tétrarque.* III. *Cet Hérode étoit Paien. Preuves de son Idolatrie.* IV. *Il ne regna jamais en Judée.* V. *Le véritable Agrippa étoit Fils de Philippe & Tétrarque, & petit-Fils de Zénodore. Son Roiaume.* VI. *St. Paul plaide devant ce Roi Paien.* VII. *Agrippa Second, Général des Romains.* VIII. *Bérénice, Fille d'Agrippa Second, Grande Reine. Inscription d'Athenes.*

I. Agrippa, dont les Ecrivains Sacrez ont parlé, étoit petit-Fils d'Hérode le Grand & de Mariamne. Aristobule, son Pere, avoit épousé Bérénice, qui étoit sa Cousine germaine. Je ne sai comment un fameux Commentateur * des Actes des Apôtres en a fait une Fille d'Hérode; car, elle étoit Niece de ce Prince, sortie de Salome, si fameuse par ses Cruautez & par ses Infamies. Ce fut elle qui perdit son Gendre, & causa sa Mort, irritée de

* Cornel. à Lapide in Acta XXV : 13. pag. 363.

ter un seul Dieu; parce qu'étant Platoniciens, ils reconnoissoient facilement l'Unité d'un Dieu. S'il persécuta l'Eglise, ce ne fut point par un Principe de Religion; mais, pour *plaire aux Juifs*. Il l'auroit fait par Zèle pour la Loi, s'il l'avoit crue divine; mais, il n'agissoit que comme un *fin Renard*, par Complaisance pour le Peuple, parce qu'il étoit Païen. C'étoit aussi son Paganisme qui l'empêcha d'épouser Hérodias: il ne l'avoit pas enlevée à son Frere pendant sa Vie, comme on le suppose ordinairement; car, le Terme Grec* du Nouveau Testament signifie une *Femme devenuë libre* par la Mort de son Epoux. Et qui a jamais ouï dire qu'on enleve la Femme d'un Prince? Les Juifs seuls aiant le Droit d'épouser la Veuve de leur Frere, Jean Baptiste avoit raison de reprocher ce Mariage à Hérode, qui étoit Païen. D'ailleurs, il demeuroit à Césarée, & ce Sejour marque sa Religion & son Paganisme; car, cette Ville n'avoit été bâtie par son Pere, que pour servir aux Romains, qui y mettoient Garnison, & l'Idolatrie y regnoit.

IV. Enfin, cet Hérode le Tétrarque ne regna jamais dans la Judée: il avoit la Galilée dans son Partage: & on ne doit pas

* Γυναῖκα.

pas objecter sa Persécution contre l'Eglise, commencée à Jérusalem, comme s'il en avoit été le Roi; car, l'Histoire des Actes marque que cette Persécution fut suscitée contre *quelques-uns de l'Eglise*, c'est-à-dire, contre quelques Galiléens, & il les fit arrêter Prisonniers. C'est ainsi qu'on attribuë à Hérode le Tétrarque de Galilée, Fils du Grand Hérode, les Faits que le commun des Historiens applique à Agrippa. Voions présentement quels Traits on donne à cet Agrippa, qu'on substituë à celui qu'on nous a ravis.

V. Agrippa n'étoit point Fils d'Aristobule, ou Fils du Grand Hérode, comme on le suppose ordinairement. Mais il descendoit d'Hérode le Tétrarque de Galilée, ou plutot de Philippe son Frere, & l'un & l'autre étoient Fils de Zénodore. Ce Prince étant mort un An avant Jésus-Christ, laissa son Fils, *Jule Agrippa*, trop jeune pour prendre Possession du Gouvernement. Hérode le Tétarque avoit épousé Hérodias, afin de se rendre à même tems Mari d'une Femme qu'il aimoit, & le Tuteur de son Neveu, dans la vuë de se rendre Maître des Provinces, qui étoient dans sa Dépendance. Etant mort * dix Ans après son Frere, il laissa son Pupille encore trop jeu-

ne

* L'An XLII.

ne pour prendre la Place de son Pere & de son Oncle ; mais , neuf Ans après, l'An LI de J. Christ , l'Empereur Claude lui donna toutes les Terres de leur Dépendance. Il réünit la Galilée, dont Hérode avoit été le Tétrarque, à l'Iturée & la Traconite, que son Pere avoit possédées ; & , quoique ce Roiaume fut encore très petit ; il ne laissa pas de prendre le Titre de *grand Roi*. Il profita même des Troubles sous l'Empire de Néron, pour y faire battre Monnoie à son Coin, sans y mettre l'Image du Prince ; mais, Vespasien l'en châtia, & le réduisit bientot au petit Pied.

V. Ce fut devant cet Agrippa I, que St. Paul plaida ; & sous son Regne, que les Romains prirent Jérusalem. Il étoit Païen ; puis qu'on voit dans une de ses Médailles un Croissant, qui est le Simbole de Vénus, avec une Corne d'Abondance. Il ne faut pas s'étonner de ce qu'il paroît instruit des Rites de la Nation, & qu'il presse St. Paul de lui parler du Messie ; car, les Païens attendoient ce Roi de l'Univers que les Prophêtes avoient promis aux Juifs, & alloient souvent adorer dans le Temple, sans se charger du Joug des Cérémonies, qui leur paroissoient inutiles ; & sans vouloir aussi adorer Jé-

sus-Christ, dont la Croix étoit une Folie pour eux.

VII. Ce Prince vécut après la Ruïne de Jérusalem, jusqu'à l'An LXXIX: du moins, il est apparent qu'il mourut en ce tems-là; puis qu'on ne trouve plus aucune de ses Médailles. Il avoit régné vingt neuf Ans; & c'est mal à-propos que Philon lui en donne trente. Il fait une seconde de Faute plus importante, en assûrant que ce fut là le dernier des Agrippa sorti de la Maison d'Hérode: car, il laissa un Fils qui porta le Nom de son Pere, & qui conserva le Titre de Roi, sans qu'on puisse deviner où étoit son Rôiaume; car, on lui avoit ôté la Galilée; puis qu'on ne trouve point cette Province dans ses Médailles, comme on ne voit pas la Judée, ni Samarie, dans celles de son Pere; &, comme on decouvre dans ces mêmes Médailles un Pavillon, ou une Tente, on a raison de croire qu'il ne fut que Commandant des Troupes des Romains dans la Judée; car, la Tente marque sa Charge de Général d'Armée. On prétendra peut-être, que la Tente marque la Fête des Tabernacles, & que les Epics, qu'on remarque sur le Revers, indiquent celle des Azymes & de la Pentecôte: mais, cela seroit ridicule: car, la Ville de Césarée fit battre une Médaille pour

pour Aléxandre Sévere, dans laquelle elle avoit pris aussi trois Epics, qu'on ne peut expliquer de ces Fêtes.

VIII. Agrippa II étant mort, la premiere Année de Trajan, laissa une Fille, nommée Bérénice, à qui ce Prince restitua la Galilée & l'Iturée, que son Pere n'avoit pu obtenir; c'est pourquoi les Athéniens, qui firent frapper une Médaille pour cette Princesse, l'appellent

JULIE BÉRÉNICE, GRANDE REINE, FILLE DU ROI AGRIPPA, DESCENDUE DES GRANDS ROIS, BIENFAITEURS DE CETTE VILLE.

Et ce fut en sa Personne que finit la Maison des Hérodes. C'est là le nouveau Systéme du P. Hardouin: voions s'il est appuié sur un Fondement solide.

CHA-

# HISTOIRE

*DES*

# JUIFS,

*PAR*

Mr. BASNAGE.

*TOME SECOND.*

# HISTOIRE
## *DES*
# JUIFS,
## *DEPUIS JESUS-CHRIST JUSQU'A PRESENT.*

POUR SERVIR DE CONTINUATION A L'HISTOIRE DE JOSEPH.

PAR MR. BASNAGE.

NOUVELLE EDITION AUGMENTÉE.

TOME PREMIER,

*SECONDE PARTIE.*



*A LA HAYE,*
CHEZ HENRI SCHEURLEER.
*MDCCXVI.*
*Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise.*

## CHAPITRE XI.

*Continuation de la même Matiere.*

### Réfutation de ce qu'on dit sur Agrippa Prémier & Second, & sur Bérénice. Leur Naissance, leur Religion, & l'Etenduë de leur Roiaume.

I. *Agrippa I n'est point Hérode Antipas.* II. *Preuves qui le confirment.* III. *Témoignage de Strabon.* IV. *Ceux d'Eusebe & de St. Jérôme.* V. *Trois Médailles produites par le P. Hardouin.* VI. *Saint Luc expliqué.* VII. *Philon & Justin Martyr éxaminez.* VIII. *Il n'étoit pas Fils de Philippe le Tétrarque.* IX. *S'il étoit Païen.* X. *Hérodes Païens, différens d'Agrippa.* XI. *Sa Persécution de l'Eglise.* XII. *S'il épousa Hérodias. Ce Mariage expliqué.* XIII. *Etenduë de son Roiaume.* XIV. *Dispute contre Hérode le Tétrarque.* XV. *Augmentation faite par Claude.* XVI. *Il devint Roi de la Judée.* XVII. *Il dépendoit des Romains.*

HERODE AGRIPPA, *surnommé* LE GRAND.

I. LEs nouvelles Conjectures, qu'on a faites sur Agrippa, & que nous

avons rapportées dans le Chapitre précédent, nous obligent d'éxaminer trois choses dans sa Vie; sa Naissance, sa Religion, & son Roiaume.

Prémiérement, on ne doit pas en faire un Fils du Grand Hérode, ni le confondre avec Hérode le Tétrarque de Galilée; car, ces deux Hommes sont fort différens. La Mere de l'un étoit une Samaritaine obscure, qui ne pensa jamais à aller à Rome faire sa Cour, ni à s'attirer la faveur de l'Empereur. Mais, la Mere d'Agrippa étoit Bérénice, Niece du Grand Hérode, laquelle contribua considérablement à la Fortune de son Fils, par les Liaisons étroites qu'elle eut avec Antonia, Mere de Drusus, & de l'Empereur Claude. Hérodias, connuë par la Desertion de son Mari, avoit épousé le Hérode Tétrarque, & elle le précipita par son Ambition & par sa Jalousie contre Agrippa; mais, le dernier avoit pour Femme Cypros, généreuse, tendre, qui sacrifia tout aux Intérêts de son Mari, & engagea ses Biens pour fournir à ses Dépenses éxcessives. On dira que c'est un Imposteur, qui rapporte tous ces Faits, sous le Nom de Joseph; mais, comment les auroit-il imaginez sans Raison, sans Nécessité? Pourquoi substituer un faux Agrippa, & masquer le véritable

Héro-

Hérode ? Comment déterrer sa Mere, sa Femme ; distinguer les Actions de l'une & de l'autre ? L'Imposteur, qui vouloit un Agrippa dans l'Histoire des Juifs, n'avoit pas besoin de courir après tous ces Faits, par lesquels il auroit pu se trahir ; il suffisoit de parler de sa Personne, sans lui donner des Alliances, sans les feindre, ou les marquer avec tant de Confiance.

N'auroit-il pas été plus facile de prolonger la Vie & le Regne d'Hérode le Tétrarque de plusieurs Années, que de lui substituer à ses frais un Homme imaginaire ? On rejette Joseph comme un Imposteur masqué. Mais, cela ne suffit pas; il faut que l'Accusation, avant que d'être reçue, soit fondée sur quelque Vraisemblance, ou sur des Raisons solides, qui manquent ici. Du moins, il faut que le Roman qu'il debite, soit très ancien, & qu'on ait commencé à l'imaginer dès le tems de Tibere, où les Evenemens étoient encore présens.

II. En effet, Joseph n'est pas le seul qui parle. Nous avons vu Saint Luc, qui, dans l'Histoire * des Actes, distingue deux Hérodes, l'un, Tétrarque ; l'autre, Roi de Jerusalem. Il parle du Tétrarque, après

avoir

* *Actes, Chap. XII, Vers. 1, & Chap. XIII, Vers. 1.*

avoir parlé du Roi. Il faut donc avouer qu'il y avoit deux Hommes de ce Nom, dont le Caractere & la Dignité étoient très différens. Le Tétrarque, avec qui Ménahem avoit été élevé, méprisa J. Christ, lors que Pilate le lui envoia; & le Roi perfécuta l'Eglise assemblée à Jérusalem. Ce Roi étoit Hérode Agrippa, que nous cherchons. Dion le fait connoître, en disant, * *qu'Agrippa étoit petit-Fils d'Hérode; que Tibere l'avoit mis en Prison, & que Caligula lui donna le Roiaume de son grand-Pere*. On ne peut parler plus conformément à Joseph.

III. Strabon † s'accorde aussi avec lui. Car, 1, il fait donner au Grand Hérode le Titre de *Roi* par Antoine & par Auguste, & touche le Malheur qu'il eut dans sa Famille; puis qu'une Partie de ses Enfans périt par son Ordre, & l'autre partagea sa Succession. 2, Il donne à Salome une Fille Bérénice, honorée de l'Empereur; & c'est là cette Mere d'Agrippa, dont nous avons parlé. 3, Au lieu de faire des Enfans d'Hérode autant de Rois, il les appelle seulement *Tétrarques*, & remarque, comme Joseph, qu'ils eurent beaucoup de [illegible] peine

* *Dio Cassius, Lib. LIX, pag. 74.*

† *Strabo, Geograph. Lib. XVI, pag.* [illegible] *Edit. Casauboni.*

peine à obtenir le *Tétrarchat*. 4, Il fait mourir Archélaüs en Exil chez les Allobroges, comme Joseph le rapporte. 5, Il y a seulement quelque Différence entre ces Historiens sur la Mort d'Hérode le Tétrarque, qui, dit-il, obtint avec peine son Retour ; au lieu qu'il mourut dans son Exil, & n'obtint que la Liberté de passer en Espagne. Cependant, la Conformité entre l'Historien Païen & le Juif justifie suffisamment le dernier. La grande Différence que nous remarquons entre Hérode & Agrippa, est tirée du Titre de Roi, que ce dernier obtint de Claude, & que l'autre ne posséda jamais. Cette Différence est clairement exprimée par Strabon ; puis qu'il fait d'Hérode un *simple Tétrarque, qui n'obtint cette Dignité qu'avec peine*, au lieu que Caligula & Claude prévinrent Agrippa, le comblerent de Bienfaits, & en firent un véritable Roi.

IV. Eusebe & St. Jérôme * sont deux autres Témoins de la Vérité que nous avançons. On rejettera peut-être leur Témoignage, parce qu'ils n'ont pas parlé toujours éxactement sur la Matiere. Mais, leur Ignorance sur quelques Faits n'empêche pas qu'ils n'aient vécu dans le



* *Eusebi. Chronicon*, *pag.* 190. *Hieron. Chronicon*, *pag.* 159.

IV Siecle, & qu'ils ne conviennent avec Joseph sur les Articles controversez. Il faut donc que l'Histoire de Joseph ait été supposée à ce Juif avant le IV Siecle, & beaucoup plutôt, puis que les Faits qu'il rapporte, étoient connus de St. Jérôme, d'Eusebe, & même de Strabon, qui vivoit sous Tibere: La principale Faute d'Eusebe, que St. Jérôme a suivie, est de s'être laissé tromper par le Terme de Tétrarque; car, il a cru que ce Titre donné aux Enfans d'Hérode, indiquoit que son Roiaume avoit été partagé en quatre Portions. C'est pourquoi il compte quatre Fils Héritiers de ce Prince; ajoutant Lysanias à ceux que nous avons marquez; parce que ce Lysanias étoit aussi Tétrarque, & que son Tétrarchat fut donné à Agrippa. Il s'est aussi trompé sur la Chronologie de ces Princes; comme si Hérode n'avoit entré dans la Galilée qu'après l'Exil d'Archélaüs. Nous voulons bien remarquer toutes les Fautes d'Eusebe, afin qu'on ne s'imagine pas que nous le suivons aveuglement. Il se trompe, lors qu'il dit qu'Agrippa étoit Fils d'Hérode; car, il n'étoit que son petit-Fils. Il le fait aller à Rome, & Scaliger a dit la même chose après lui, au lieu qu'il y envoia un Ambassadeur. Ce n'étoit point proprement pour accuser

euser son Oncle; mais, pour lui disputer le Titre de Roi, que l'autre prétendoit obtenir. Il ne déchut point de cette Accusation; car, il fit bannir son Oncle, au lieu d'être jetté dans une Prison. Enfin, il a mal placé cet Evénement sous l'Empire de Tibere. Eusebe se trompe sur les Circonstances; mais, le Fonds de la Narration est toujours véritable; car, Hérode & Agrippa, l'Oncle & le Neveu, étoient si différens, selon Eusebe, qu'ils eurent un Procès à Rome devant l'Empereur, dans lequel Agrippa chargea son Oncle de divers Crimes; comme celui d'être entré dans la Conjuration de Séjan, & d'avoir fait Provision d'Armes. Deux Personnes, qui plaident avec tant de Chaleur, sont très différentes l'une de l'autre. Eusebe remarque encore, que Caligula tira Agrippa des Fers de la Prison, *& qu'il l'envoia pour être Roi des Juifs*. L'Expression n'est pas assez éxacte, parce qu'Agrippa ne fut pas d'abord Roi; mais, il le devint dans la suite. Cependant, il est naturel de donner d'abord à un Homme le Titre le plus honorable qu'il ait possédé. Quoi qu'il en soit, Eusebe s'accorde avec Joseph, sur la Prison d'Agrippa. Enfin, Eusebe ne compte que sept Ans de Regne d'Agrippa, comme a fait Joseph, & lui don-

ne aussi un Fils, qui porta le Nom d'Agrippa II. Ainsi, quoi qu'ils varient dans les Circonstances, ils s'accordent sur l'Essentiel.

V. Le Pere Hardouïn, qui tire presque toutes ses Preuves des Médailles & des Inscriptions, en a produit trois, qu'on ne peut expliquer qu'en suivant Joseph. Dans une Inscription, qu'on a déterrée dans l'Ile de Cos, Philon déclare qu'il honore *Hérode le Tétrarque son Hôte, son Ami, Fils du Roi Hérode* *. Il y a là une Distinction de Dignitez. 1, Le Pere est *Roi*, & le Fils n'est que *Tétrarque*. 2, Hérode aiant fait battre lui-même une Médaille pour Caligula, il ne prend que la même Qualité de Tétrarque. Cependant, on voit une seconde Médaille, battue à l'Honneur de Claude, dans laquelle paroit *un Hérode, Roi, & Ami de Claude*. 3, Enfin on voit une seconde Médaille, dans laquelle on lit ces Mots, *le grand Roi Agrippa, Ami de Claude*. Il n'y a rien de plus facile que d'expliquer ces Médailles, en suivant notre Sentiment; car, on y voit Hérode le *Tétrarque*, qui, pour flatter Caligula, & obtenir de lui le Titre de Roi, fait battre une Médaille à son Honneur; mais, il ne s'appelle jamais Roi, parce qu'il ne l'a jamais

* *Apud Spon, Miscell. antiq. Sect. X, pag.* 338.

mais été; & c'est par-là qu'on le distingue de son Pere. On voit, au contraire, dans ces mêmes Médailles *deux Rois, Amis de Claude*: l'un étoit Hérode, Roi de Chalcide; & l'autre, Agrippa, son Frere; qui, aiant l'un & l'autre reçu leurs Dignitez de la Main de ce Prince, marquoient par là leur Reconnoissance & leur Attachement pour lui. Le P. Hardouïn n'a pas raison de dire, que le Roiaume de Chalcide n'étoit pas assez considérable pour donner à celui qui le possédoit la Liberté de s'appeller *Ami de Claude*; car, ce Terme de Civilité marque seulement la Reconnoissance que l'Amour produit; & Philon, qui n'étoit qu'un Particulier, se disoit dans le même Sens *Ami* d'Hérode le Tétrarque. D'ailleurs, sans examiner l'Etendue de ce Roiaume, qui étoit effectivement renfermé dans une Vallée, Dion * assure que Claude avoit donné à ce même Hérode les Honneurs de la Préture; *le Droit d'entrer dans le Sénat, & la Liberté de remercier les Sénateurs en Grec*. Ces Marques de Distingtion & de Faveur étoient plus que suffisantes pour autoriser la Liberté de s'appeller *Ami de Claude*. On distingue donc dans ces trois Monumens trois Personnes différentes par leurs Noms & par leurs Qualitez.

L 5 I, Hé-

* *Dio, Hist. Lib. LX, pag.* 779.

1, Hérode le Tétrarque, qui ne fut jamais Roi. 2, Hérode, Roi de Chalcide, Ami de Claude, parce qu'il lui avoit donné le Roiaume. 3, Agrippa, plus connu de l'Empereur sous ce Nom, que sous celui d'Hérode, qui étoit *grand Roi, & Ami de Claude*; parce qu'en effet, cet Empereur avoit comblé sa Personne & sa Maison de Bienfaits.

Mais, lors qu'on admet la Généalogie du P. Hardouïn; il faut faire d'Hérode un nouveau Roi, quoi qu'il n'ait jamais été que Tétrarque. Il faut prolonger sa Vie jusqu'à la troisiéme Année de Claude, quoi qu'il fut exilé & déjà mort sous Caligula. Il faut anéantir Hérode, Roi de Chalcide, Frere d'Agrippa: il faut enfin renvoier l'Elévation d'Agrippa jusqu'à l'An LI de Jésus-Christ; long tems après la Mort de son Pere & de son Oncle. Tout ce Dérangement ne peut que causer de grands Embarras à ceux qui le font, & ne s'accorde, ni avec Dion, que nous avons cité, ni avec la Généalogie des Hérodes (*a*).

VI. La grande Raison qu'on allégue pour transformer Agrippa en Hérode, est l'Autorité des Ecrivains Sacrez, qui ne par-

(*a*) Le Cardinal Noris apuie ce Sentiment, dans sa *Paranesis ad Harduin.* imprimée après sa Mort. *Voiez la page 63.*

parlent jamais que d'Hérode, & ne le nomment ni Antipas, ni Agrippa. On se fait une Dévotion de parler précisément comme eux; de bannir les Antipas & les Agrippa, & de ne reconnoître dans toute l'Histoire des Actes qu'un seul Hérode, qui étoit Tétrarque. Je suis ravi de voir un Homme, dont la Religion égale les Traditions à l'Ecriture, n'ôser pas s'écarter des Ecritures, & pousser son Scrupule jusques aux Noms des Personnes. Quand on ajoute, ou qu'on reçoit tant de Dogmes ajoûtez aux Ecrits des Apôtres, le Respect qu'on a pour eux sur de simples Noms, devient suspect. Ce n'est pas alors le Dessein de suivre éxactement les Apôtres; mais, le Desir de leur prêter nos Imaginations & nos Conjectures, qui nous anime. Le P. Hardouïn avouëra deux choses: l'une, que les Juifs avoient souvent deux Noms; & ceux qui le nient, doivent s'inscrire en faux contre une infinité de Faits: car, Aléxand[illegible] Fils du vieux Hircan, s'appelloit Jannæus; Hircan s'appelloit Jean; Onias s'appelloit Ménélaüs; St. Matthieu avoit encore le Nom de Lévi, comme Simon celui de Céphas. On réünit souvent ces deux Noms; mais, on les sépare aussi, & la plupart de ceux qui parlent d'Aléxandre Jannæus, ne lui donnent qu'un des

deux Noms qu'il portoit. On n'est exact que quand on le croit absolument nécessaire pour bien distinguer les Personnes. Les deux Hérodes, dont nous parlons, avoient chacun deux Noms: l'Oncle, qui étoit Tétrarque de Galilée, s'appelloit Hérode Antipas; le Neveu, qui devint Roi, & *grand Roi*, s'appelloit Hérode Agrippa. Il avoit le Nom de sa Famille; &, comme il fit un long Séjour à Rome, il en prit un autre, qui y étoit illustre. On le connoissoit plus en Judée par le Nom de sa Famille, comme il étoit plus connu à Rome par celui d'Agrippa. St. Luc, qui n'a fait qu'un Abregé fort court, & qui n'a parlé qu'une seule fois de cet Hérode, ne s'est pas mis en peine de marquer ces deux Noms. Cela n'est-il pas ordinaire aux Historiens? Il l'a fait connoître par le Nom de la Famille, qui avoit déjà paru si odieux aux Chrétiens, par le Massacre des Enfans de Bethléem, & par la maniere dont son Oncle avoit traité Jésus-Christ.

Le Pere Hardouïn ne peut pas contester, que dans la Famille d'Agrippa on n'ait pris le Nom de Julie. Il a produit lui-même une Inscription Grecque, où Bérénice est appellée *Julie Bérénice*. Cependant, St. Luc qui a parlé de cette Princesse,

 cesse,

pelle, ne lui donne point ce Nom. Conclura-t-on de là ; qu'il n'y a jamais eu de Julie Bérénice, & que cette Fille est imaginaire, ou doit être confondue avec une autre, parce que St. Luc ne lui a pas donné deux Noms, & sur tout, un Nom qui a été gravé sur le Marbre & sur la Pierre, comme celui de *Julie* ? Se fera-t-on un Scrupule de s'écarter des Apôtres, & de dire que l'Inscription d'Athenes est fausse, parce qu'on y voit une Julie Bérénice, qui n'est point connue de St. Luc, qui l'appelle seulement Bérénice, en faisant parler St. Paul devant son Frere Agrippa ?

VII. On prétend encore, que Philon Juif avoit déjà confondu Agrippa I avec Hérode le Tétrarque, parce qu'en comptant les Rois de cette Race, il met à leur Tête Hérode le Grand, Archélaüs, Hérode, qui regna XLII Ans, & sous le Regne duquel il fut envoié à Rome, *&* *enfin Agrippa, qui fut le dernier de tous*. Mais tout le Monde convient aujourd'hui que c'est Annius de Viterbe, qui a fabriqué cet Ouvrage *, *des Tems*, & qui s'est couvert du Nom de Philon; ainsi, son Autorité n'est pas considérable. D'ailleurs, cet Imposteur se trompe grossiérement sur la Succession de ces Princes, parce qu'il a suivi



* *Jedidaeus, de Temporibus.*

suivi Eusèbe, préférablement à Joseph, sur les Années de Regne qu'il leur donne, & sur la Députation de Philon, qui ne put aller à Rome plaider devant Caligula l'An 781; puis qu'il n'étoit pas encore Empereur. Cependant, en gardant le Caractére de Philon, il a dû dire qu'Agrippa fut le dernier Roi; puis que ce Juif, qui avoit LXX Ans au tems de sa Députation à Rome, ne vit plus d'autre Chef de sa Nation; car, Agrippa lui survêcut, & Agrippa II ne fut jamais Roi des Juifs. On cite aussi mal-à-propos * Justin Martyr; car, ce Pere n'a point confondu notre Agrippa avec Hérode le Tétrarque; & la Faute qu'il a commise, consiste en ce qu'il a fait ce Tétrarque Héritier de son Frere Archélaüs dans le Roiaume de Jérusalem, parce que Pilate lui fit l'Honneur de lui envoier J. Christ, lors qu'il étoit dans cette Ville, pour célébrer la Fête de Pâques. On ne trouve donc aucune Preuve de ce Renversement de Généalogie, ni chez les *Imposteurs*; car, les Ouvrages de Justin Martyr ne sont pas moins supposez que ceux de Joseph; ni chez les Ecrivains Sacrez, qui sont presque les seuls que ce Critique rigoureux a épargnés jusqu'à présent.

VIII.

* *Justin. Dialog. pag.* 338.

VIII. Aussi, on ne peut faire d'Agrippa le Fils de Philippe, à moins qu'on ne produise sa Conjecture pour toute Preuve; car, il ne paroit par aucun Passage d'Historien, ni véritable, ni suposé, que ce troisiéme Fils d'Hérode ait laissé des Enfans. Il faut donc reconnoître qu'il étoit Fils d'Aristobule, & descendu de Mariamne, cet illustre Rejetton de la Maison des Asmonéens. C'est pourquoi il ne craint point de dire *, „ que Jérusalem est „ sa Patrie; que ses Ayeuls & ses Bisayeuls „ en ont été les Rois, & quelques-uns „ même avoient été Souverains Pontifes: „ Dignité qu'ils préféroient à l'autre, par„ ce que le Pontificat est autant élevé au „ dessus de la Couronne, que Dieu est au „ dessus de l'Homme. „ Il n'y a jamais eu personne de la Maison d'Hérode, qui ait exercé la Souveraine Sacrificature à Jérusalem. Il n'y avoit même eu qu'un seul Roi de cette Race. Agrippa auroit-il donc osé mentir si hardiment en écrivant à son Maître, & compter entre ses Ancêtres tant de Rois & de Sacrificateurs, lors qu'il n'y en avoit aucun? Il disoit la vérité, si, au lieu de le faire Fils de Philippe, ou de le confondre avec le Tétrarque de Galilée, on avouë qu'il étoit descendu des Asmonéens,

* *Agrippa Ep. apud Philon. de Leg. pag. 796.*

neveus, par le côté de Mariamne, qui étoit sa grand-Mere. Mais, il prononçoit autant d'Impostures que de Mots, s'il étoit Fils de Philippe, ou d'Hérode le Tétrarque. Le P. Hardouïn réplique qu'Agrippa chassa Hérode de Césarée, sous Caligula, & que cela paroit par une Médaille; d'où il conclud qu'Hérode n'étoit pas *Fils d'Agrippa, mais, son Oncle seulement, & Philippe étoit conséquemment son Pere: est-ce là une simple Conjecture* *? Mais, au contraire, peut-on douter que ce ne soit là une Conjecture sans Preuve, & une Conséquence fausse? J'ai dit, qu'on ne voioit dans aucun Ecrivain, ni supposé, ni véritable, que Philippe eut des Enfans. Le P. Hardouïn est le seul qui lui donne Agrippa. Il produit une Conjecture simple, & sans Preuve, sans Autorité & sans Médaille, puis qu'il n'y en a pas une seule, sur laquelle Agrippa soit appellé Fils de Philippe. Il est vrai qu'Agrippa étoit Néveu d'Hérode: ai-je jamais dit qu'il fut son Pere? &, s'en suit-il de là *conséquemment*, qu'il soit Fils de Philippe? La Conséquence est mauvaise; car, Agrippa pouvoit être Fils d'Aristobule, & Néveu d'Hérode, sans être Fils de Philippe, comme nous l'avons prouvé.

IX.

* Hardouïn, Respons. pag. 362.

IX. La Religion des Agrippa ne nous arrêtera pas aussi long-tems que leur Naissance. On a fait de tous ces Hérodes autant de Païens, † „ Disciples de Platon ; „ qui ne montoient aux Fêtes de Jérusalem, que pour adorer un seul Dieu, conformement aux Principes de leur Maître, sans observer les Cérémonies de la Religion Judaïque, qu'ils regardoient comme inutiles. On le prouve par deux Passages de l'Ecriture ; l'un nous apprend qu'Hérode commença à persécuter *quelques-uns de l'Eglise*, & que voiant que *cèla étoit agréable aux Juifs, il fit arrêter St. Pierre:* Ce n'étoit point par Zéle de Religion qu'Hérode devenoit Persécuteur ; mais, parce qu'il vouloit *plaire au Peuple:* comme Pilate, qui ne trouvant point de Crime en J. Christ, ne laissa pas de le crucifier, par le même Motif. „ D'ailleurs, St. Jean reprochoit à cet Hérode, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouser la *Veuve de son Frere* ; parce qu'étant Païen, il ne pouvoit pas jouïr d'un Privilege, que Dieu n'avoit accordé qu'aux Juifs.

X. On ne peut desavouer qu'il n'y ait eu des Hérodes Païens ; puis qu'on a trouvé dans la Voie Appia, proche de Rome, une

† *Hardouin*, *pag*. 55.

une Inscription, qui a un Caractere certain de Paganisme :

HÉRODE VOUS A CONSACRÉ CETTE TERRE SAINTE. (a)

ὔμμι γὰρ Ἡρώδης ἱερὴν ἀνὰ γαῖαν ἔθηκε.

Car, ce Nom étoit commun chez les Parthes, chez les Palmyréniens, dans la Syrie, à Rome, & à Athenes. Non seulement Joseph; mais, Cicéron, Plutarque, Philostrate, Trébellius Pollion, Appien, Justin, & Aulugelle, en ont parlé *; & un Grec pouvoit avoir laissé ce Monument de sa Dévotion en Italie. Il n'est donc point nécessaire de l'appliquer aux Hérodes, ni à Agrippa. Joseph † soutient que ce Prince étoit si dévot, & tellement attaché à la Religion Judaïque, qu'il ne laissoit pas passer un jour sans offrir des Sacrifices dans le Temple, à l'Imitation de cet Empereur, qui croioit le jour perdu, lors qu'il n'avoit pas fait de Bien. Il étoit

(a) Nous avons parlé de cette Inscription auparavant. Le P. Hardouïn, (*Reponse à Mr. Basnage, pag.* 366.) la croit fausse; mais, il ne le prouve pas.

* *Ciceron. Ep. Plut. in Vita Anton. Philost. Vit. Sophist. Lib. I, pag.* 536. *Trebell. de Trig. Tyrân. cap.* 15. *Appian. in Syriacis, pag.* 83.

† *Joseph. Ant. Lib. XIX, Cap.* 7, *pag.* 577.

étoit aussi religieux Observateur des Coutumes de ses Ancêtres. On rejettera sans doute l'Autorité de Joseph; mais, pourroit-on rejetter aussi la Lettre ‡ de Petronius aux Habitans de Dor, dont la Copie a passé jusqu'à nous? Ces Habitans d'une petite Ville de la Tribu de Manassé, située sur le Bord de la Mer, avoient placé une Statuë de l'Empereur dans leur Synagogue. Il étoit délicat de s'y opposer; car, les Princes, jaloux de cet Honneur, ne se mettent pas beaucoup en peine si une Religion étrangere reçoit par là quelque Atteinte. Cette Action émut le Zèle d'Agrippa, qui crut que la Religion étoit perdue par cet Attentat. Il en écrivit au Gouverneur de Syrie, qui reçut ses Plaintes, & fit de grandes Remontrances aux Habitans de Dor. On ne peut donner un Témoignage plus authentique de la Religion & de la Piété d'Agrippa, qui hasardoit à choquer son Bienfaiteur, en suivant si vivement les Mouvemens de sa Conscience. Rejettera-t-on aussi la Lettre * du même Agrippa à l'Empereur Cajus, que Philon a conservée? Il s'est peint dans la Lettre, où il plaide pour les Juifs; & on y voit un Atta-

‡ *Petron. Epist. apud Joseph. ibid. Cap. 6, pag. 575.*
* *Agrippa Epist. apud Philon. de Legat. pag. 697, &c.*

tachement très ardent pour les *Coutumes de ses Ancêtres*, & pour l'Eglise dans laquelle il avoit été nourri. Cela ne suffiroit-il pas pour prouver le Judaïsme d'Agrippa, & pour le dépouiller d'un prétendu Paganisme, qui n'est fondé que sur deux Conjectures très légeres?

XI. Il est vrai qu'Hérode persécuta St. Pierre, afin *de plaire aux Juifs*. Un Motif humain entre dans son Zéle: mais, s'ensuit-il de là qu'il fut Païen? Ne fait-on jamais les Actes de sa Religion par des Motifs criminels d'Ambition, de vaine Gloire, & d'Envie, de s'attirer l'Applaudissement du Clergé & des Peuples? On accuse certain Prince Persécuteur d'avoir eu de semblables Vuës. Le P. Hardouin & ses Associés, ont eu autant de part aux Cruautez éxercées dans le dernier Siecle, que les Phariſiens & le Peuple en eurent à celle d'Agrippa. On vouloit leur plaire; cependant, celui qui les a commandées, est-il Luthérien, ou Calviniste? D'ailleurs, on abuse des Paroles de St. Luc, afin d'en tirer une fausse Conséquence. Cet Historien Sacré distingue deux Dégrés dans la Persécution d'Hérode Agrippa; le Commencement & la Persévérance. Il commença de son Chef à persécuter l'Eglise, & fit mourir St. Jaques de son pur Mou-

vement; mais, lors qu'il vit que le Peuple prenoit goût au Supplice des Saints, il fit arrêter St. Pierre, afin de *lui plaire* par un second Spectacle. St. Luc marque exactement ces deux choses. Il faudroit donc dire qu'Agrippa étoit Juif, lors qu'il fit mourir St. Jaques, & qu'il devint Païen, lors qu'il arrêta St. Pierre Prisonnier; puis que ce fut alors qu'il *voulut plaire*; & que c'est ce Desir de *plaire*, qu'on regarde comme le Caractere de son Paganisme.

XII. Le Mariage d'Hérodias fait une Preuve plus singuliere du Paganisme d'Hérode. On nie que ce Prince l'ait enlevée à son Frere le Tétrarque, parce que la chose ne se seroit pas passée sans Bruit. Cette Difficulté ne nous regarde point; puis que nous soutenons qu'Hérodias ne quitta qu'un Particulier, qui n'avoit pas assez de Pouvoir, ni d'Autorité, pour faire la Guerre. Cependant, on peut dire que Clovis, le Grand Héros des François, étoit né d'un semblable Mariage. Basine, sa Mere, étoit Femme d'un Roi de Thuringe, chez lequel Childéric se réfugia. Elle passa en France pour y suivre son Amant, qui l'épousa pendant la Vie de son prémier Mari, qu'elle avoit abandonné. Il est vrai que le P. le Cointe, jaloux de la Gloire

de

de Clovis, fait ici le même Personnage que le P. Hardouin. Il décrie Aimoin, qui rapporte le Fait, comme celui-ci décrie Joseph. Il cite une Loi des Allemans contre l'Adultere, rapportée par Tacite; comme celui-ci s'appuie sur une Loi de Moïse. Dans un autre Sens, il prétend que Childéric n'épousa Basine qu'après la Mort du Roi de Thuringe, comme on dit ici qu'Hérode épousa la Veuve de son Frere. Enfin, l'un & l'autre n'ont point d'autre Preuve que leurs Conjectures. Mais, suffit-il d'en faire pour être cru? Il est toujours vrai que le Roi de Thuringe ne fit point la Guerre à Childéric pour ravoir sa Femme (a), comme le Mari d'Hérodias, n'en

(a) Mr. du Pin a rétranché dans l'Edition de Paris tout ce qui regarde Basine. Je ne sçai s'il a cru que cela donnoit quelque Atteinte à la Gloire des Rois de France, & quelque Flêtrissure à la Nativité de Clovis, qui étoit le Fruit d'un Adultere: mais, c'est être fort délicat sur l'Honneur des Rois, que de faire remonter sa Jalousie pour eux au-delà de mille Ans: & qui peut-on attendre d'un Historien, qui a une si violente Partialité pour la Race des Rois de sa Nation, dont la prémiere n'a aucune Influence sur la seconde, & encore moins sur la troisieme? Il est vrai que le P. Daniel, dans sa Nouvelle Histoire de France *, regarde ce Fait comme un Récit Romanesq

* Daniel, *Préface Historique*, pag. 13.

n'en fit point à son Frere: &, en effet, de semblables Femmes méritent qu'on les [illegible] aban-nesque; & soutient que *tout ce que Grégoire de Tours a écrit là-dessus, n'est point autre chose que l'Extrait, ou l'Abrégé, de quelque Roman, qui couroit de son tems*, & qu'*il a pris pour une véritable Histoire du Regne de Childéric*. Mais, qui a dit au P. Daniel que c'étoit là un Roman, plutôt qu'une Histoire; & que Grégoire de Tours s'est laissé tromper grossiérement? A-t-on aujourd'hui quelque Preuve qui nous apprenne que cela étoit Fabuleux & Romanesque; & pouvons-nous être mieux instruits là-dessus, dans un si grand Eloignement de Siecles, que Grégoire de Tours, qui rapporte le même Fait *? L'Original d'où Grégoire de Tours l'a tiré est perdu. On ne peut donc juger de sa Sincérité, ni décider si c'est un Episode Romanesque, dont on a embelli l'Histoire de Childéric, ou un Evénement véritable. En effet, cet Evénement ne renferme rien qui ait l'Air de Fable. Est-ce qu'un Prince Païen, comme Childéric, étoit trop religieux pour se faire un Scrupule de débaucher la Femme de son Hôte; ou que cette Femme, qui avoit pris de l'Amour pour Childéric, ne put pas le suivre, après avoir essuié les Dégouts de l'Absence, & peut-être les mauvais Traitemens que les Soupçons jaloux de son Mari lui faisoient souffrir. Il n'y a là rien que de naturel. On peut même remarquer la Différence entre les Anciens Historiens François & les Nouveaux. Les Anciens, qui pouvoient être mieux instruits, & qui avoient le mê-me

* *Greg. Turonens. Hist. Lib. II, Cap. 12, pag. 66.*

abandonne; qu'on sente son Bonheur d'en être délivré; & bien-fots sont les Ménélas, qui courent après les Hélenes. L'Enlévement d'Hérodias est donc réel: examinons présentement la Preuve qu'on en tire, pour le Paganisme d'Hérode.

On suppose que Jean Baptiste s'amusoit à faire des Remontrances à un Roi Païen; ce qui est contraire à l'Economie de ce tems-là, où la Vocation des Gentils n'étoit pas encore commencée. Quel Intérêt Jean Baptiste avoit-il à condamner ce Mariage permis par la Loi; au lieu de crier contre l'Idolatrie de ce Prince, qui faisoit un Crime plus énorme? Vouloit-il sauver Hérode? Mais, ce n'étoit point par là qu'il falloit commencer sa Conversion: il devoit obliger le Tétrarque à abandonner ses Idoles, & le Paganisme, préférablement à Hérodias. D'ailleurs, qui a dit

me Intérêt que les Modernes à nier le Fait, ont eû plus de Sincérité, & l'ont rapporté. Grégoire de Tours, Aimoin, Frédégaire, le Moine † Roricon, qui a écrit les Actions des Rois François; Belleforêt même, tout nouveau qu'il est; ont avoué le Fait. Les Modernes, qui mettent à la Tête de leurs Histoires de longues Préfaces, pour vanter leur Desintéressement, le nient, sans avoir aucune Lumiere nouvelle. N'est-ce pas là Partialité?

† *Apud du Chêne, Hist. Franc. tom.* I.

dit que le Mariage avec la Veuve d'un Frere fut interdit aux Païens plutot qu'aux Juifs, & que ce qui étoit innocent pour les uns, fût pour les autres un Crime digne de la Damnation, & d'une Censure, qui attire le Martyre? Jean Baptiste avoit raison de condamner Hérode, qui entretenoit une Adultere, & Hérodias craignoit avec Fondement la Dissolution d'un Mariage si impur, s'il est vrai, comme nous le soutenons, qu'elle étoit Femme d'un Frere d'Hérode, & qu'elle avoit quitté son Mari, qui vivoit encore. Mais, le Zêle de Jean Baptiste étoit mal réglé, la Crainte d'Hérodias vaine, & son Emportement contre le Prédicateur ridicule, si elle n'avoit rien fait que ce qui se faisoit tous les jours chez les Juifs, & qui étoit autorisé par leur Loi. D'ailleurs, quand tout ce qu'on suppose seroit vrai, cela ne regarde point Agrippa, dont Hérodias étoit la Seur, & ne fut jamais la Femme.

XIII. On trouve de la Difficulté par tout. Nous avons vu la Religion d'Agrippa; examinons l'Etendue de son Roiaume, la Dépendance dans laquelle il a vêcu, & les Hommages qu'il fut obligé de rendre aux Empereurs.

Agrippa avoit été élevé à Rome, où il n'avoit rien oublié pour gagner les bonnes

Graces de Drusus, Fils de Tibere, & Héritier présomptif de l'Empire. Sa Mort précipitée renversa toutes ses Espérances; il s'étoit ruiné pour plaire à Drusus, & après sa Mort il fut réduit à sortir de la Cour, à faire de gros Emprunts pour y retourner; & toutes ces Démarches ne lui procurerent d'abord qu'une fâcheuse *Prison*. Il parut souhaiter la Mort de Tibere, & l'Elévation de Caligula; il n'en falut pas d'avantage pour irriter un Prince souverainement jaloux, qui le tint Prisonnier jusqu'à sa Mort. Caligula se souvint qu'il avoit été son Martyr; &, après lui avoir rendu sa Liberté, il mit un Diadême sur sa Tête, lui donna le Tétrarchat, vacant par la Mort de son Oncle, & y ajouta celui d'un nommé Lysanias, faisant de ces deux Portions un Roiaume. Ce Lysanias est celui qu'Eusebe * a fait entrer dans le Partage de la Succession du Grand Hérode pour son Quart, comme s'il avoit été son quatrieme Fils. Il cite Joseph pour son Garand: mais, la seconde Faute est plus sensible que la prémiere; car, Joseph ne dit rien de semblable. Lysanias étoit Tétrarque d'Abylene, lors que Jean Baptiste commença son Ministere: ses Terres furent réünies au Domaine de l'Empire, après

* *Euseb. Histor. Lib. 1, Cap. 9, pag. 27.*

après sa Mort ; Caligula les en détacha, pour en faire Présent à Agrippa. Ainsi, les Tétrarchats de Lysanias & de Philippe, réünis en la Personne d'Agrippa avec le Titre de Roi, firent le prémier Dégré de son Elevation ; &, si on veut, son prémier Roiaume, sous Caligula. Il le posséda sept Ans.

XIV. Hérode le Tétrarque, qui vouloit être Roi, comme son Neveu, & que sa Femme poussa par Jalousie à aller demander le Diadême à Rome, aiant été banni sur les Accusations de son Neveu, le même Caligula donna la Galilée & le Tétrarchat d'Hérode à Agrippa; & ce fut là son second Dégré d'Elévation. Il usa bien de sa Fortune, & n'oublia, ni sa Religion, ni sa Patrie; car, Caligula aiant ordonné qu'on plaçât sa Statue dans le Temple de Jérusalem, & aiant envoié Pétronius en Judée, pour obliger le Peuple, par la Crainte des Armes, à la recevoir: non seulement Aristobule, Frere d'Agrippa, parut à la Tête de la Députation, qu'on faisoit au Gouverneur de Syrie, qui marchoit dejà avec ses Troupes; mais, Agrippa parla généreusement à Caligula, & lors qu'il pouvoit lui demander toute autre chose pour son Elévation, il se contenta de supplier l'Empereur de révoquer l'Edit *de*

*la Statue*, ce que Caligula ne put lui refuser. On s'inſcrit en faux contre ce Fait, parce qu'il renferme une nouvelle Preuve du Judaïſme d'Agrippa; & on dit que *Caligula n'avoit garde de ſe faire adorer pour Dieu, puis que le Senat ne l'avoit pas ſeulement declaré Empereur*. En vain oppoſe-t-on à cela le Témoignage de Joſeph *; puis qu'on l'accuſe de Fauſſeté; mais, les deux Raiſons qu'on allegue, ſont évidemment fauſſes. 1, Caligula étoit Auguſte, & le P. Hardouïn a publié des Inſcriptions, dont l'une fut batue par Hérode le Tétrarque, à l'Honneur de

CAJUS CÉSAR GERMANIQUE, AUGUSTE.

Ainſi, Caligula prenoit le Titre d'Auguſte & de Céſar. Il ſe déclaroit Empereur; &, quand le Senat n'y auroit pas conſenti, il ſuffit que ce Prince s'en ſoit approprié les Droits & les Honneurs, ou qu'il les ait reçus de la Main des Princes Vaſſaux de l'Empire. 2, Tacite † rapporte auſſi que *Caligula voulut placer ſa Statue dans le Temple; ce qui obligea les Juifs à prendre les Armes.* Ainſi, le ſecond Fait, conteſté par le

* *Joſeph. Lib. XVIII, Cap. II, p. 643. Harduin. ib.*
† *Tacit. Hiſt. Lib. V.*

le P. Hardouïn, est prouvé par un Auteur Païen; à moins qu'on ne dise que l'Histoire de Tacite est supposée, comme celle de Joseph.

XV. L'Empereur Claude augmenta considérablement le Roiaume d'Agrippa, qui étoit fort avant dans sa Faveur. Il lui avoit conseillé de mépriser les Remontrances du Sénat, qui auroit bien voulu l'empêcher de s'approprier l'Empire, & Claude se crut obligé de reconnoître un Avis qui lui avoit été donné dans un tems où la Démarche du Sénat ébranloit ses plus fideles Amis. On rit de voir un Roi étranger; Ministre député du Sénat de Rome, pour donner des Conseils à Claude, lors qu'il balançoit à se déterminer; & on met encore cette Histoire au Rang des Fables que Joseph * a contées: mais, il ne suffit pas de nier ce Fait; car, on ne peut rien opposer de certain à l'Autorité de Joseph. Voici le Fait.

Le Sénat se trouva dans un grand Trouble, après la Mort de Caligula. Les uns s'absentoient; les autres faisoient des Cabales pour eux-mêmes. Les Avis étoient partagés; comme il arrive dans un Interregne imprévu; sur tout, dans les Lieux où l'on croit avoir encore quelque Ombre

 de

* *Joseph. Ant. Lib. XIX, Cap. 3, pag. 671.*

de Liberté, & trouver le Moien de la recouvrer entiérement. Le Sénat apprenant qu'Agrippa se distinguoit à la Cour naissante de Claude, le cita devant lui : il comparut, il parla, & se fit nommer avec les Députez du Sénat, comme un Ami de Claude, qui pouvoit beaucoup auprès de *lui*. *Il n'y a rien dans cette Conduite qui ne soit* ordinaire à des Gens embarrassés, & flottans entre la Crainte & l'Espérance: car, on emploie alors tout ce qui peut aider à déterminer celui qu'on a dessein de séduire, ou de fléchir; & Agrippa, distingué par son Genie, & sur tout, par la Faveur du nouveau Prince, faisoit assez de Figure à Rome, pour n'être pas négligé dans cette Occasion. Claude le récompensa de ses Avis, qui l'affermirent dans la Résolution de se saisir de l'Empire, & lui donna *la Judée & Samarie*: c'est ainsi qu'il rentra dans le Roiaume de son grand-Pere. Il devint véritablement *grand Roi*; c'est pourquoi il ne prend ce Titre que dans les Médailles battuës sous Claude.

XVI. Il n'avoit eu aucune Autorité à Jérusalem pendant la Vie de Caligula, lors que l'Empereur voulut faire placer sa Statue dans le Temple ; car, alors, au lieu de s'opposer à cette Nouveauté dans son Roiaume, il agit en Suppliant pour

les

les Juifs. Mais, il posséda cette Ville sous Claude, non seulement puis que Joseph l'assûre ; mais, parce que Dion, qui ne peut être suspect, dépose aussi qu'il eut *le Roiaume de son grand-Pere*, dont Jérusalem & Samarie faisoient la plus belle Partie. Enfin, il paroît par l'Histoire des Actes, qu'il fit sentir son Autorité dans cette grande Ville, en y persécutant des Chrétiens. En effet, la Persécution sembloit héréditaire dans cette Maison, & celui-ci ne voulut pas dégénérer.

*Ascalonita necat Pueros; Antipa Joannem; Agrippas Jacobum, mittitque in Carcere Petrum.*

On dit qu'il ne persécuta que quelques Apôtres, comme St. Jacques & St. Pierre, qui, étant Galiléens, dépendoient de sa Juridiction, en quelque Lieu qu'ils se trouvassent. Mais, 1, on oublie que St. Luc nomme non seulement St. Jacques & St. Pierre; mais, *quelques-uns de l'Eglise*. Tous ces Saints persécutez étoient-ils donc Platoniciens comme Agrippa, & Galiléens d'Origine? Pourquoi ne veut-on pas qu'il y en eut quelques-uns de Jérusalem, ou des autres Villes de la Judée? On suppose que la Persécution se borna à deux Apô-

 tres;

tres; mais, Saint Luc dit le contraire. 2, Il n'est point vrai que les Galiléens dépendissent d'Agrippa, en quelque Lieu qu'ils se trouvassent. Les Princes ne peuvent faire Justice de leurs Sujets, que dans les Lieux où leur Juridiction est reconnue. Pilate n'envoia J. Christ à Hérode le Tétrarque de Galilée, que pour lui faire Honneur; & cette Civilité surprit ce Prince, qui se réconcilia avec l'Intendant Romain; c'est pourquoi, l'Evangéliste dit qu'ils *devinrent Amis*. 3, Hérode avoit voulu faire mourir Jésus-Christ pendant qu'il prêchoit en Galilée: mais, on lui donna Avis de se retirer dans quelque autre Lieu, pour se garantir de la Persécution. Il n'ôsa le condamner à Jérusalem; &, au lieu d'agir contre Jésus-Christ avec Autorité, il le renvoia à son Juge naturel. Mais, Agrippa parle, & agit en Maître: il persécute les Saints; il fait trancher la Tête à un Apôtre; il arrête l'autre Prisonnier; &, lors que par un Miracle, St. Pierre échapa à sa Fureur, il fit punir du dernier Supplice les Gardes qu'il lui avoit donnez. Tous ces Gardes étoient-ils Galiléens, de la Juridiction du Tétrarque? Il y en avoit peut-être quelqu'un de Jérusalem, ou des Lieux voisins; cependant, Hérode Agrippa les punit tous égale-

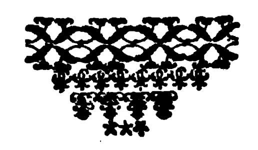
également, & fit voir qu'il avoit le Droit de Vie & de Mort à Jérusalem, comme en Galilée.

XVII. Ce Prince, ce *grand Roi*, ne laissoit pas de vivre dans la Dépendance des Empereurs Romains. Car, il n'obtint les Provinces, qui lui furent assignées, que par les Libéralitez de Caligula & de Claude, qui voulurent le recompenser par là de l'Attachement qu'il avoit pour eux, & des Services qu'il leur avoit rendus; ainsi, le Roiaume étoit un Don gratuit. Il n'hérita d'aucun de ses Oncles, & il falut que le Sceau du Prince fut apposé, pour pouvoir entrer en Possession de leurs Tétrarchats. Quelque Faveur qu'il eut auprès de Claude, dès le Moment que ce Prince eut Avis qu'il faisoit rebâtir les Murailles de Jérusalem, il lui donna l'Ordre d'interrompre cet Ouvrage, qui rendoit sa Fidélité suspecte, & il fut obligé d'obéïr. Enfin, Marsus, Gouverneur de Syrie, s'étant rendu à Béryte, où il y avoit une grande Assemblée de Rois, venus pour rendre Visite à Agrippa, ce Prince fut obligé de sortir de la Ville, & d'aller fort loin pour le recevoir, afin *de garder le Respect qui étoit du aux Romains*. C'est Joseph*, Historien



* *Joseph. Antiq. Lib. XIX, Cap. 7, pag. 677.*

torien fort jaloux de la Gloire de sa Nation, qui rend ce Témoignage. Marsus fit un autre Acte d'Autorité; car, redoutant l'Union de tous ces Princes assemblez, il leur ordonna de se séparer ; ce qui mortifia fort Agrippa: mais, il falut digérer son Chagrin. On ne peut pas douter que les plus grands Rois de Judée ne fussent Vassaux, & dans la Dépendance ; puis qu'ils plioient devant les Gouverneurs Romains.



CHA-

## CHAPITRE XII.

### Réfutation des Objections du Pere Hardouïn, sur la Naissance, la Religion, & le Roiaume d'Agrippa Prémier, & d'Hérode Roi de Chalcide.

I. *Noms différens donnez à Agrippa.* II. *Cette Difficulté regarde le P. Hardouin comme nous.* III. *Agrippa appellé Jules dans une Inscription. Véritable, & ensuite rejettée comme fausse.* IV. *Agrippa étoit petit-Fils d'Hérode le Grand, ou de Zénodore.* V. *Exemples de Rois, qui ont porté deux Noms, & qui ont pris ceux des Romains, autorisez par le P. Hardouin.* VI. *Si on a frappé des Médailles sous des Noms différens.* VII. *Hérode, Roi de Chalcide. Situation de ce Roiaume, prouvée par les Géopraphes.* VIII. *Médailles de ce Prince, qui prouvent qu'il éxistoit sous l'Empire de Claude.* IX. *Claudia Cæsarea. Diverses Conjectures sur cette Ville.* X. *Si on doit rejetter le Roiaume de Chalcide, à cause de sa petite Etendue.* XI. *Si on a bien traduit le Titre de* φιλοκλαύδιος *par* Ami de Claude. XII. *Différens Ordres des* Amis *des Empereurs. Les Particuliers pouvoient l'être. Monumens anciens*

*qui le prouvent.* XIII. *Exemples de plusieurs petits Rois, qui ont pris ce Titre.* XIV. *Faute du P. Hardouin sur les Hérodes. Zénodore n'alloit point de Pair avec les Empereurs.* XV. *La Religion d'Hérode Agrippa défendue.* XVI. *Tems de sa Mort.* XVII. *Réfutation du Sentiment du P. Hardouin sur le tems de cette Mort.*

I. LA Différence des Noms qu'on a donnez à Agrippa paroit une Difficulté si considérable au Pere Hardouïn, qu'elle lui suffit pour détruire tout ce que nous venons d'avancer. Il croit * qu'il est impossible que Saint Luc ait donné le Nom d'*Hérode* à Agrippa, quoi que ce fut celui de sa Maison; ou même, qu'un *Hérode* ait pris le Titre d'Agrippa sur ses Médailles; puis qu'un Prince d'Angleterre, qui fait un long Sejour dans une Ville, ne prendra pas, par exemple, le Nom du Prince de Condé, au lieu de Stuart; & que d'ailleurs, il n'y avoit en ce tems-là personne qui portât à Rome le Nom d'Agrippa, & qui y fut célebre.

II. Prémiérement, nous ne sommes pas obligés de deviner les Raisons, qui ont obligé Hérode à prendre le Nom d'Agrippa. Il peut en avoir eu quelqu'une que le

* *Hardouïn, Reponse à Mr. Basnage, pag.* 361.

le tems nous a dérobée. Si nous disions que ce Nom lui avoit été donné, parce que sa Mere l'enfanta & l'éleva avec beaucoup de peine, nous ne ferions que suivre Pline *, Solin †, qui l'a copié, & Aulu-gelle, qui s'accorde avec eux sur l'Etymologie de ce Nom. Mais, nous ne voulons pas abuser de la Simplicité de ces Auteurs, qui ont donné une Etymologie Latine à un Mot Grec. Pline, qui assuroit que le Grand Agrippa n'avoit eu ce Nom qu'à cause de la peine que sa Mere avoit eue à le mettre au Monde, étoit peut-être embarrassé de sçavoir comment un Romain prenoit un Nom Grec. C'est encore une Difficulté que nous pourrions faire: car, si Agrippa Romain a pu prendre un Nom étranger à sa Famille, & à son Païs; pourquoi, Hérode n'a-t-il pas pu faire la même chose? Mais, il suffit que les Juifs & les Romains aient pu prendre deux Noms, & que Saint Luc ait eu la Liberté de conserver à Agrippa celui de son grand-Pere & de son Oncle, qui étoit Hérode, pour lever toute la Difficulté. D'ailleurs le P. Hardouïn est obligé de nous dire pourquoi le Fils de Philippe, & petit-Fils de Zénodore, s'appelloit



* *Plin. Lib. VII, Cap.* 8, *pag.* 22.

† *Solin. Cap. I, pag.* 5.

pelloit Agrippa. Il doit nous dire, si ce Prince avoit été adopté dans une Famille d'Agrippa, quelle étoit cette Famille, qui étoit la Personne illustre, qui portoit ce Nom à Rome en ce tems-là : car, il n'étoit pas naturel que le Fils d'un Tétrarque de la Traconite eut pris le Nom d'Agrippa, qui étoit celui d'une Maison Romaine. Le P. Hardouïn devoit prévoir naturellement que je lui ferois les mêmes Difficultez qu'il me fait, & que je puis les résoudre par les mêmes Réponses qu'il imaginera pour se tirer d'Embarras ; puis que c'est précisement la même chose, & que le petit-Fils d'Hérode le Grand a pu prendre le Nom d'Agrippa comme le petit-Fils de Zénodore.

III. J'avois cité une Inscription Athénienne, dans laquelle Agrippa est appellé *Jules* ; & sa Fille, *Bérénice Julie*. Voilà deux Noms Romains ajoutez à ceux de Bérénice & d'Agrippa. Le Pere Hardouïn leve cette Difficulté, en rejettant comme fausse une Inscription dont il tiroit auparavant * de grands Avantages. Il prouvoit par là que Bérénice ne pouvoit être Fille d'Agrippa Premier. Il faisoit voir, par le Nom de Jules, qu'Agrippa devoit être Fils de Philippe plutot que d'Hérode. Il ne trou-

* *Editio prior, pag. 92.*

trouvoit point alors de Difficulté que les Personnes de cette Famille eussent des Noms différens, & qu'ils les empruntassent des Maisons les plus illustres de Rome, comme celle de Jules. Il vouloit bien même que Philippe eut porté aussi le même Nom de Jules, quoi que l'Inscription n'en parlât pas : mais, à présent, qu'il découvre la Conséquence avantageuse que tous ses Raisonnemens me fournissent, il passe sur tout cela aussi légérement que s'il n'en avoit jamais parlé. Il avoit avancé ce Sentiment long-tems auparavant dans son Commentaire sur Pline *, qui est son Chef-d'Oeuvre, & il y persévéroit encore, malgré son Inconstance, lorsque j'ai composé mon Histoire des Juifs. Il faut au moins qu'il me rende Justice, & qu'il avoue que je n'avois pas tort de donner plusieurs Noms à Agrippa, avant qu'il eut rejetté l'ancien Monument d'Athenes. J'étois alors en droit de m'appuier sur cette Inscription, qu'il n'avoit ni proscrite, ni expliquée. S'il dit aujourd'hui que Bérénice a été adoptée dans la Famille des Jules, il faudroit aussi qu'Agrippa, qui est appellé *Jules* dans la même Inscription, eut été adopté dans la même Maison. Il faudroit même qu'il eut porté deux Noms, sans que le P. Har-

douin

* *Hard. in Plin. Lib. V, tom. 1, pag. 97.*

douïn put en rendre de raison: Mais, c'est beaucoup que de voir le petit-Fils de Zénodore aller chercher à Rome le Nom de Jules, sans qu'on puisse en deviner le Motif. Car, pourquoi n'y aura-t-il point pris le Nom d'Agrippa, aussi bien que celui de Jules? N'y avoit-il pas des Agrippa, alliés d'Auguste? Comme le Pere Hardouïn, en supposant l'Inscription véritable, ne peut rendre aucune raison de ce qu'Agrippa est appellé Jules, & Bérénice Julie; il ne doit point être surpris de ce que nous disons qu'un Hérode a pris le Nom d'Agrippa, quoi qu'on n'en développe pas le Motif.

IV. On soutient qu'Hérode Agrippa n'étoit pas le Fils d'Hérode Prémier: & pourquoi donc en auroit-il porté le Nom? C'est là une seconde Injustice, dont je me plains: car, le P. Hardouïn avoit placé Agrippa au Rang des Descendans d'Hérode le Grand; &, le faisant son petit-Fils par Philippe, j'avois raison de croire qu'il avoit retenu le Nom de son Aieul, & que St. Luc pouvoit le lui donner. S'il change aujourd'hui de Sentiment, ce n'est pas ma Faute. S'il vouloit qu'on ne s'égarât jamais, il devroit développer tout d'un coup son Systême; alors, on profiteroit de ses Lumieres à coup sûr. Il varie d'une

maniere étrange : car, du petit-Fils d'Hérode le Grand, il en fait le petit-Fils de Zénodore. Mais, il étoit impossible de raisonner comme lui avant qu'on le fut. Il nait même un Soupçon fâcheux de cette Variation : c'est que le P. Hardouïn n'a changé la Généalogie d'Agrippa, après l'avoir défendue si long tems, que parce qu'il s'est trouvé trop pressé : c'est dans cette Vue qu'il efface de cette Généalogie le Nom des Hérodes qui l'incommode, & qui fait une Preuve démonstrative contre lui.

V. Le P. Hardouïn a produit ailleurs deux Exemples parfaitement semblables à celui qu'il combat avec tant de Chaleur : l'un est une Médaille du Roi Sauromate, avec le Titre de *Jules Sauromate* : l'autre est celle d'Abgarus, qui prend sur ses Médailles ces Titres, *Ælius Septimius Abgarus*. On dit qu'Auguste avoit donné celui de Jules à Sauromate, & Sévere ceux d'Ælius Septimius à Abgarus. Je le veux : mais, au moins, voilà des Rois qui vont mendier des Noms à Rome : c'est-à-dire, *des Stuarts qui prennent le Nom de Condé*. Les Exemples n'en sont donc pas inouïs, comme on le suppose. Au contraire, ils sont fréquens ; puis qu'outre cet Abgarus, un de ses Prédecesseurs avoit déjà pris le Titre de Lucius, à cause de Lucius Verus, qui

se

se trouve gravé sur sa Médaille, comme l'illustre Mr. de Spanheim * l'a remarqué. D'ailleurs, ces Rois, qui prennent les Noms des Familles Romaines, n'avoient point été adoptez dans la Maison des Empereurs: car, Sauromate ne le fut point par Auguste, ni Abgarus par Sévere. On suppose seulement qu'ils reçurent ces Noms par Donation, quoi qu'on ne le sache pas. Je le veux: mais, il n'est point nécessaire qu'Hérode ait été adopté par un Agrippa, pour prendre son Nom à Rome; & il a pu le tirer d'une Source, qui nous est inconnue; ou se l'approprier, comme Sauromate celui de Jules. Le P. Hardouïn croit que Philippe étoit celui qui avoit introduit le Nom de Jules dans sa Maison, *préférablement* à son Frere Hérode, parce qu'il avoit bati Césarée à l'Honneur d'Auguste. Mais, au moins, Philippe n'avoit point été adopté dans la Maison des Jules, dont il prenoit le Nom. Il ne paroît point qu'Auguste le lui eut donné, non plus qu'à son Frere Hérode. Pourquoi le Pere Hardouïn donne-t-il si libéralement le Nom de Jules, & fait-il de si grandes Difficultez sur celui d'Agrippa. Il est vrai qu'il a effacé tout cela dans l'Edition qu'il a jointe

* *Spanhem. de Præstant. Numismat. Edit. fol. pag.* 537.

jointe à la Réponse qu'il me fait: mais, les Médailles qu'il a produites, & sur lesquelles je fais plus de fonds que sur une Autorité qui chancele souvent, subsistent, & je puis toujours également en tirer les Preuves contre lui, jusqu'à ce qu'il les ait déclarées fausses; ce qu'il fera apparemment bientot. Enfin, d'où est venu le Septimius Voroda qu'on trouve dans les Inscriptions de Palmyre? Etoit-ce Sévere qui l'avoit donné, ou qui avoit adopté cet Etranger dans sa Famille? Julius Aurélius Palmes, qui se trouve dans la même Inscription, n'étoit-il pas aussi un Etranger *, qui avoit joint des Noms Romains au sien? Pourquoi donc est-ce un Monstre si affreux de voir un Hérode qui prend le Nom d'Agrippa?

VI. Il est vrai que ce seroit une Bizarrerie peu connue si Agrippa avoit changé de Nom sur les Médailles, & qu'on l'y appellât tantot Agrippa, & tantot Hérode: mais, nous soutenions qu'il est appellé Hérode par Saint Luc, auquel ce Nom de Famille étoit plus connu que celui d'Agrippa, & qu'il a trouvé bon de le préférer à l'autre: mais, que sur toutes les Médailles on ne voit constamment que le Nom d'Agrippa, & que celles sur lesquelles

* *Antiquities of Palmyra, Appendix, pag.* 166.

quelles on lit ces Mots, *Hérode, Roi, Ami de Claude*, sont d'un Hérode, Roi de Chalcide, Frere d'Agrippa, c'est ce que nous allons prouver, parce qu'on conteste son Roiaume, sa Personne, & son Titre d'*Ami de Claude*.

VII. Prémiérement, il n'est pas aussi ridicule de parler de l'ancien Roiaume de Chalcide, qu'il le seroit * *aujourd'hui de parler d'un Roi de la Vallée de Montmorenci, ou de Vau-Girard.* Le Pere Hardouïn soutient que ce Roiaume n'est fondé que sur ce que les Critiques aiant trouvé un *Hérode Roi*, gravé sur des Médailles d'Airain, on l'a appellé, en badinant, *Roi de Chalcide*, c'est-à-dire, *Roi de Cuivre*, ou *d'Airain*. Les Savans ont été assez sots pour croire, à la faveur de cette Pointe ridicule, qu'Hérode n'étoit pas seulement Roi sur une Médaille d'Airain ou de Cuivre; mais, d'un Païs appellé Chalcide. Ainsi, nous sommes redévables de ce Roiaume à la Raillerie de quelque Pédant. Je ne sçai comment on peut raisonner ainsi: car, outre la Chalcide, que Pline a placée proche du Mont Bélus, & qui étoit à 11,73 Pas de Pérée, il y en avoit une autre dans la Vallée que formoient le Liban & l'Antiliban. Ce ne sont point les Secta-

* Hardouïn, Reponse à Mr. Basnage, pag. 361.

tateurs de Joseph qui ont pris ce Parti, afin de le justifier; c'est Strabon (*a*), plus ancien que l'Historien Juif, qui nous y force: car, il dit nettement deux choses: l'une, *que Chalcide étoit la Citadelle de Marsyas après Macra:* l'autre, *qu'elle étoit soumise à Ptolomée, Fils de Mennæus*, qui étoit *le Maitre aussi de Marsyas & de l'Iturée*. Ce Mennæus s'étoit révolté contre les Seleucides, & s'étoit fait une Principauté, dont Chalcide étoit la Capitale. Il se rendit si redoutable, qu'Aléxandra, qui gouvernoit la Judée après la Mort de son Mari, envoia Aristobule avec une Armée vers Damas, pour s'opposer à ses Entreprises. Ptolomée, son Fils, lui succéda; & c'est lui dont parle Strabon. Voilà donc une Chalcide qui étoit une Principauté avant Hérode; puis que Ptolomée y dominoit: & dès le Moment qu'elle a fait une Souveraineté, il n'est point étonnant que ceux qui l'ont possédée se soient érigés en Rois, ou qu'ils aient reçu le Titre des Empereurs.

(*a*) *Strabo, Lib. XVI, pag.* 518. & 519. καὶ Χαλκὶς ὑπὸ Πτολεμαίῳ τῷ Μενναίου τῷ τὴν Μαρσύαν κατέχοντι, &c. *Et Chalcis sub Ptolemæo.* Le Jésuite Adrichomius place aussi Chalcis entre le Liban & l'Antiliban, comme nous faisons. *Voiez*, Noris, Epochæ Syro-Macedonum. Differtat. III, pag. 516, & *les Médailles de Chalcide*, pag. 520. Adrichom. Theatr. Terræ Sanctæ, pag. 105.

reurs. Les Ecrivains Sacrez qui n'avoient point dessein de flatter les Princes, ont bien appellé *Rois*, des Gens, qui n'étoient que Tétrarques, parce que c'étoit l'Usage du Tems & du Païs. Pourquoi donc nier si ouvertement qu'Hérode, Frere du Roi Agrippa, ait véritablement pris le Titre de Roi de Chalcide, sans être redevable de ce Nom, ni à une Médaille de Cuivre, ni à la Raillerie d'un Pédant? Ce Roiaume, quoi que très petit, se conserva jusques sous Domitien, qui le réünit tout-à-fait à l'Empire; & c'est pourquoi cette Ville, au lieu de faire graver le Titre de Roi sur ses Médailles, comme on avoit fait jusques là, prit le Nom de Flavia, qui étoit la Famille de l'Empereur, & se fit une Ære nouvelle, comme l'a remarqué le savant Cardinal de Noris, qui a rapporté plusieurs de ces Médailles, qui furent frappées sous Trajan & sous Adrien. Il faut voir présentement s'il y a eu un Hérode, Roi de Chalcide: c'est la seconde chose qu'on conteste.

VIII. Comme on voit un *Hérode*, *Roi*, sous l'Empire de Claude, il semble qu'il n'y ait aucune Difficulté à reconnoitre un Frere d'Agrippa, Roi de Chalcide; puisqu'Hérode le Tétrarque étoit mort plusieurs Années auparavant. Scaliger avoit

pro-

produit déjà une Médaille de cet Hérode, *Ami de Claude*: Mr. de Spanheim * en produit une autre, qui est dans le Cabinet du Roi de France, sur laquelle on voit un Autel, avec la Flamme qui brule, & ces Mots, *le Roi Hérode*. Sur le Revers est un Casque, que quelques-uns prennent pour la Tiare d'un Sacrificateur. Cette Médaille ne peut convenir à Hérode le Tétrarque, qui n'a jamais été Roi de Judée, ni de Samarie, & qui, de l'Aveu du P. Hardouïn, n'a jamais eu aucune Autorité sur le Temple de Jérusalem: mais, elle convient parfaitement à Hérode, Roi de Chalcide, qui avoit l'Intendance du Temple, laquelle fut conservée dans la Famille d'Agrippa, jusqu'à ce qu'il fut entierement ruiné: &, il ne faut pas s'étonner de ce qu'on lui confioit ce Droit, quoi que son Roiaume fut éloigné de Jérusalem, parce qu'étant Juif, il lui appartenoit préférablement aux Intendans Païens, dans un tems où l'on ménageoit encore les Privileges & la Religion des Juifs. En effet, cet Hérode fit connoitre son Pouvoir, en déposant le Souverain Sacrificateur. Le P. Hardouïn, qui a commencé à parler de cette Médaille, depuis que Mr. de Spanheim

* *Spanhemius de Praestantia Numismatum, Edit. Fol. pag.* 522.

heim la lui a indiquée, passe sur cette Circonstance, & ne parle ni de l'Autel, ni du Feu, pour s'arrêter à une Lettre, qui lui suffit pour donner cette Médaille à Hérode le Tétrarque, parce qu'il suppose que le T, étant la prémiere Lettre de Tibérias, indique cette Ville, & qu'étant de la Juridiction d'Hérode le Tétrarque, elle prouve qu'on doit lui restituer ce Monument: mais, il ne suffit pas de faire une Conjecture si hardie, sans la prouver. L'illustre Mr. de Spanheim méritoit qu'on fit quelque mention de son Sentiment, & qu'on le réfutât, au lieu de décider sans Preuve que le T signifie Tibérias. Si on vouloit negliger ce grand Antiquaire, on devoit au moins nous apprendre s'il y avoit un Temple à Tibérias, & un Autel, sur lequel bruloit un Feu sacré, comme la Médaille l'indique. Jusqu'à ce qu'on ait instruit le Public de la Signification de cet Autel à Tibérias, il est permis de soutenir qu'Hérode, Roi de Chalcide, marquoit par là l'Autorité qu'il avoit sur le Temple de Jérusalem.

IX. On objecte une autre Médaille, qui a fort embarassé les Antiquaires, sur laquelle on voit Hérode, Roi, & une Ville appellée *Claudia Cæsarea*, parce qu'on ne déterre pas cette Ville. Le P. Hardouïn, qui

qui profite de cet Embarras, décide que c'étoit Césarée de Palestine, à laquelle Hérode le Tétrarque donna le Nom de l'Empereur Claude; d'où il conclud qu'il vivoit encore sous cet Empereur, & qu'il étoit Roi, bien loin d'avoir été banni par Caligula: mais, il est absolument impossible que cette Médaille appartienne au Tétrarque. Je suppose qu'il ait vêcu jusques sous l'Empire de Claude. Je suppose encore qu'il ait été créé Roi par ce Prince. Du moins, on avouë qu'il n'a jamais été Roi de Judée, ni de Samarie: comment donc auroit-il consacré à Claude une Ville qui ne lui appartenoit pas? Il ne pouvoit donner à Césarée le Nom de *Claudia*, puisqu'elle n'étoit point dans son Domaine, & qu'elle dépendoit des Romains, ou plutot d'Agrippa. Il faut donc nécessairement chercher un autre Hérode, qui ait été Roi, & qui ait consacré à Claude la Ville de Césarée. Il y avoit deux Villes de ce Nom dans la Palestine: l'une, consacrée à Auguste, par Hérode le Grand, qui porta depuis le Nom de Flavia, à cause de Vespasien: l'autre étoit Césarée de Philippe. Le P. Hardouïn soutient que *Claudia Cæsarea* étoit l'ancienne Tour de Straton, qu'on voioit sur les Frontieres de Samarie. Mais, comme ni Hérode le Tétrar-

N que,

que, ni son Neveu, Hérode de Chalcide, n'avoient là aucune Autorité, & que cette Ville ne fut jamais appellée *Claudia*; du moins, on n'en voit aucun Monument; il n'y a pas d'Apparence que ce soit elle qui est indiquée par cette Médaille. C'est pourquoi on se détermine * plutot pour Césarée de Philippe, que Claude put donner à Hérode, après la Mort de son Frere Agrippa. Cependant, comme il ne paroit point que cette Donation lui ait été faite, ne peut-on pas dire que *Claudia Cæsarea*, qui n'est connue que par cette seule Médaille, étoit quelque Ville qu'Hérode avoit bâtie dans son petit Roiaume, laquelle ne fut pas assez considérable, ni par sa Durée, ni par sa Grandeur, pour faire beaucoup de Bruit, comme l'a cru un Cardinal souvérainement habile en ces Matieres † ? En effet, combien y a-t-il de Villes anciennes, dont le Nom n'a pas passé jusqu'à nous ?

X. Le peu d'Etendue & de Réputation que nous donnons au Roiaume de Chalcide, fait la troisieme Difficulté: car, un petit Roi se seroit-il appellé *Ami de Claude*, ou porté d'Inclination à lui rendre Service ? Cette Familiarité ne conviendroit gueres

* *Spanhem. Dissertat. VIII, pag.* 529.
† *Noris, Dissertat. IV, pag.* 445.

gueres à des Gens que Claude auroit élevez à la Roiauté, quoi qu'ils ne fussent de leur Estoc que petit-Fils d'un petit-Fils de Valet de Prêtre. Les Hérodes, dit-on, étoient de meilleure Maison qu'on ne pense. Ils étoient de Race à pouvoir aspirer à la Roiauté, & à se mesurer avec l'une des plus anciennes Familles de Rome. Ils étoient Souverains dans un assez grand Païs, *pour aller de Pair, en quelque façon, avec les Empereurs mêmes, & pour prendre le Titre d'Affectionnés à les servir.*

XI. J'ai parlé de deux Rois qui ont gravé sur leurs Médailles le Titre d'*Amis de Claude*. On m'accuse d'avoir mal traduit ce Mot, & d'avoir bâti sur cette fausse Traduction une Fable: c'est la Donation du Roiaume à Hérode par Claude. Cependant, je n'y voi aucune Difficulté à traduire Φιλοκλαύδιος, *Ami de Claude*; sur tout, puis que j'ajoute que l'un & l'autre de ces Rois aiant reçu leurs Dignitez de la Main de l'Empereur, marquoient *par là leur Reconnoissance & leur Attachement pour lui.* Je le soutiens: c'est là précisement ce que signifie le Titre de Φιλοκλαύδιος. Il est vrai que j'ai dit ailleurs que Claude aimoit Agrippa, *& qu'il avoit comblé sa Maison de Bienfaits*; mais, cela est véritable, & l'un n'empêche point l'autre. Au contraire, ce sont

les Présens de Claude, & deux Roiaumes accordez à *cette Maison*, qui excitent la Reconnoissance des deux Princes, & qui leur font dire qu'ils sont Amis & inviolablement attachés à Claude. Ils sont *aimez* de l'Empereur, & ensuite ils se declarent *ses Amis*, sur les Monumens qu'ils font battre pour marquer leur Reconnoissance. C'est le P. Hardouïn qui a traduit mal, & qui ne garde pas même les Bienséances, lorsqu'il fait dire à ces deux Rois qu'ils ont de *l'inclination à rendre Service*, ou *qu'ils sont affectionnez à servir* l'Empereur. C'est là le Langage d'un Souverain qui écrit à son Inférieur: mais, les Hérodes n'étoient point en état d'aller de Pair avec les Empereurs, bien loin d'être élevez au dessus d'eux. *Le* Titre d'*Ami de Claude* signifie donc toute autre chose. Mais, ne nous arrêtons pas d'avantage à cette Minutie: Le Pere Hardouïn a peut-être voulu se justifier par cette Remarque, du Reproche qu'on lui fait d'ignorer parfaitement le Grec. C'est par la même raison qu'il veut apprendre aux Savans que *Philothée a une toute autre Signification que Théophile: le prémier signifie* qui aime Dieu ; *& le second*, qui est cheri de Dieu ; mais, l'une de ses Remarques est fausse, & l'autre est d'un Ecolier qui sort du College.

XII. On

XII. On sait * assez ce que signifioit ce *Titre d'Ami des Romains & des Empereurs*. C'étoient des Rois vassaux & dépendans, ou même des Particuliers qui s'attachoient aux Princes régnans. En effet, nous avons produit le Monument d'un simple Particulier, qui s'appelloit *Ami* de ce même Hérode, Roi, & qu'on fait aller en quelque façon de Pair avec les Empereurs. Lampridius † rapporte qu'un Scélérat étant entré dans la Milice, à la Sollicitation *des Rois Amis* de Sévere, fut surpris en faisant un Vol. Sévere fit ces Rois Juges du Voleur qu'ils avoient protégé, & ils furent obligés de le condamner eux-même à être crucifié. Ce même Prince avoit aussi des *Amis* entre les Particuliers : il les distinguoit en différens Ordres ; car, il alloit rendre Visite non seulement aux *Amis* du prémier & du second Rang ; mais, à ceux qui étoient *d'un Ordre inférieur*, lors qu'ils tomboient malades. Voilà, à la Cour de l'Empereur, des Rois *Amis*, qui sollicitent des Charges pour un Voleur, qu'on soumet à la Néceffité de le juger & de

 le

* *Voiez* Spanhem. de Præstant. Numismat. *qui traite amplement cette Matiere*, Differt. VIII. pag. 525. Edit. post. Salmas. in Aug. Histor. Scriptor.

† *Lamp. in Alex. Severo, pag.* 123 *&* 120.

le punir. On rejettera peut-être le Témoignage de cet Historien : mais, que dira-t-on contre l'Inscription qu'on a trouvée à Milan ?

Q. SENTIO SEVERO QUADRATO
CV COS AMICO ET COM.
AUG. N. *

On voit dans le Code Théodosien † une Constitution de l'Empereur Constantin, qui est addressée à tous les *Juges*, *Comtes*, & *Amis*. Enfin, les Actes du Martyre de St. Clément ‡ portent que ce Pape ne craignoit point Sisinnius, *Ami* de l'Empereur Nerva, parce qu'il avoit rendu sa Femme Chrétienne. Je ne cautionne pas la vérité de ces Actes; mais, la Dévotion du P. Hardouïn me persuade qu'on peut les lui citer, & qu'il ne les rejettera pas avec la même Fierté qu'il fait Joseph; puis qu'en les rejettant, il commenceroit à ébranler la Dévotion des Peuples sur le Nombre des Martyrs.

XIII. Quoi qu'il en soit, il est aisé de juger

* *Apud Salmas. Not. in Æl. Spartian. pag.* 47. *Vide ibi plura.*

† *Cod. Theodos. Lib. IX, tit.* 1. *Lib. IV.*

‡ *Apud Salmas. in Lamprid. pag.* 239.

juger qu'il ne falloit pas être d'une si grande Maison, ni aller en quelque façon de Pair avec les Empereurs, pour ôser leur dire qu'on étoit leur *Ami*, ou *affectionné à les servir*. Strabon parle du Roi des *Rhambuéens*, qui étoit *Ami* des Romains, & qui demeuroit au deçà de l'Euphrate: cependant, ce petit Roi des Nomades est peu connu. Abgare, Roi d'Edesse, qui n'étoit pas considérable, & qui ne pouvoit en aucune façon aller de Pair avec les Empereurs, quoi qu'il porte quelquefois le Titre de Grand sur ses Médailles, ne laissoit pas d'être *Ami* de Sévere: pourquoi veut-on donc que Hérode n'ait pu être *Roi* de Chalcide, & *Ami* de Claude? Combien voioit-on d'autres petits Rois dans le Monde, dont l'Empire se bornoit à une Ville, & à son Territoire, qui étoient *Amis* des Romains? Le P. Hardouïn avouoit autrefois, lors qu'il écrivoit sur Pline *, qu'*un Tétrarchat n'étoit qu'un médiocre Domaine, tellement que chaque Ville, avec son petit Territoire en faisoit un. C'est pourquoi les Empereurs en donnoient quelquefois plusieurs à une même Personne.* Cependant, ces Tétrarques, qui ne s'égaloient point aux meilleures Maisons de Rome, prenoient souvent le Titre d'*Amis* des Empereurs.

N 4 XIV.

* *Hard. in Plin. Lib. V, Cap.* 18, *pag.* 571.

XIV. Au reste, je ne sçai pourquoi on met les Hérodes dans un assez haut Rang pour devenir Rois, & aller de Pair avec les Empereurs : car, il ne s'agit pas proprement d'eux. Au contraire, on les abîme, & on ne veut pas qu'Hérode, Roi de Chalcide, ait ôsé prendre le Titre d'*Ami* de Claude, quoi que son Bisaieul eut déjà été Gouverneur de l'Idumée, & son grand-Pere, Roi. Le P. Hardouïn a oublié que ce sont les Enfans de Zénodore qu'il prend en sa Protection, dont il devoit relever le Rang & la Noblesse, afin de faire voir qu'ils étoient en Droit de prétendre à la Couronne, & de s'égaler aux meilleures Maisons de Rome. Car, dans son Systême, Agrippa, *Roi* & *Ami* de Claude, étoit Fils de Philippe, qui ne fut jamais qu'un très petit Seigneur, Tétrarque de la Traconite & d'Iturée, lequel craignoit tellement les Romains, qu'il bâtit une Citadelle dans ses Terres, avant même qu'on le lui demandât, & qui donna par là à Auguste un Gage de sa Dépendance & de sa Fidélité. Ce Philippe étoit, selon le P. Hardouïn, Fils de Zénodore, autre Tétrarque. Il y a même beaucoup d'apparence que ce Zénodore étoit le même, dont parle Strabon *, que les Romains chassé-

* *Strabo, Lib. XVI, pag.* 520.

chasſérent, & qui n'étoit qu'un Chef de Voleurs, lequel s'étoit emparé de ce Païs-là, & qui troubla la Tranquillité publique, jusqu'à ce qu'on le lui eut ôté. Il est vrai que ce Zénodore doit avoir eu un autre Fils, nommé Hérode; mais, ce Nom étoit étranger dans sa Famille, & ce Tétrarque de Galilée, dont le Pere s'appelloit Zénodore, ne fait pas la prémiere Tige de la Maison. On n'y pensoit donc pas, lors qu'on a dit que les Hérodes étoient de Race à pouvoir aspirer à la Röiauté; car, il ne s'agit point d'eux. D'ailleurs, nous verrons un Fils de cette même Famille dégradé par le Pere Hardouïn de leur Noblesse, & devenir *si petit* qu'il n'ôsoit pas se mesurer avec Vespasien, ni mettre sa Tête sur une Médaille: n'est-ce pas là hausser & baisser le Degré d'une Maison, comme on le veut? Pour nous, nous sommes en droit de soutenir que les Descendans d'Hérode Prémier, Roi de Judée, pouvoient prendre ce Nom, qui étoit glorieux à leur Maison, par le Rang qu'elle avoit tenu; & que ces petits-Fils, qui avoient le Titre de Rois, pouvoient s'appeller *Amis de Claude*, plutot que ceux de Zénodore, lequel n'est presque pas connu.

XV. Je dirai peu de chose sur la Religion d'Agrippa, qui n'avoit pas abandon-

né celle de ses Peres & de sa Famille. Le Pere Hardouïn, qui en fait un Roi Païen, abandonne une Partie de ses Preuves; & dissimule celles que j'avois produites contre lui. En effet, il ne parle plus des Remontrances de Jean Baptiste sur le Mariage d'Hérodias, qu'il avoit regardées comme une Preuve démonstrative du Paganisme de ce Prince. Il en a senti le Foible & la Fausseté. C'est beaucoup pour un Critique fort entêté de ses Sentimens. Il dissimule aussi la Preuve qu'on tire d'une Médaille, sur laquelle on voit un Autel, & le Feu sacré qui brule. Cependant, tout est Juif dans cette Médaille, & on ne voit point là de Figure humaine, ni aucune Trace de Paganisme. La Lettre d'Agrippa à Caligula en Faveur de sa Religion, prouve incontestablement le Zêle qu'il avoit pour elle. Ce n'est point Joseph qui l'a conservée; c'est Philon qui la rapporte, & qui n'avoit aucun Intérêt à supposer cette Piece. Il est vrai que le P. Hardouïn ne la rejette pas ouvertement; mais, il lui oppose le Témoignage de St. Luc. *Je ne m'en embarrasse pas: car, je fais Profession de rejetter comme Mensonge tout ce qui est opposé à la Vérité; c'est-à-dire, tout Témoignage humain, qui est contraire à l'Ecriture.* Ne diroit-on pas que St. Luc & Philon se con-

contredisent, & que l'un prouve aussi clairement qu'Hérode Agrippa étoit Païen, que l'autre montre qu'il étoit Juif; que l'Historien Sacré produit un Ecrit de la Main d'Hérode, violent pour la Conservation de l'Idolatrie Païenne, comme l'Auteur prophâne rapporte une Lettre originale, pleine de Zêle pour la Défénse du Judaïsme. Cependant, il n'y a rien de semblable; & le Témoignage divin qu'on oppose au Témoignage humain, consiste dans ces Paroles, qu'Hérode voiant que l'Emprisonnement de St. Jacques *plaisoit aux Juifs*, &c. Voilà toute la Preuve de Paganisme qu'on oppose à la propre Lettre d'Hérode Agrippa, défendant vivement sa Religion Judaïque. On conclud * que celui qui vouloit plaire aux Juifs, n'étoit pas Juif: comme si on disoit que le Roi Très Chrétien veut faire plaisir aux Chrétiens, on concluroit qu'il n'est pas Chrétien. On ajoute, qu'Hérode ignoroit si les Juifs trouveroient bon qu'il persécutât les Chrétiens, parce qu'ils étoient de la même Nation, & qu'il craignoit d'exciter une Sédition, & de se faire lapider à Jérusalem. Quel Raisonnement? Est-ce qu'Hérode, qui avoit vu l'Acharnement des Juifs, sans en excepter tout le Corps Ecclésiastique, contre



* *Reponse à Mr. Basnage*, *pag.* 367.

le Fils de Dieu, sorti de la Maison de David, & qui avoit vu lapider Saint Etienne, pouvoit ignorer la Disposition des Juifs contre les Chrétiens, & craindre qu'on ne le lapidât, s'il les mettoit en Prison? Personne n'a jamais ignoré la Haine de cette Nation contre l'Eglise. Si on disoit que le Roi Louïs XIV a continué la Persécution, parce qu'il a remarqué que cela *faisoit Plaisir aux Catholiques*, un Critique auroit-il raison de dire, 1700 Ans après, que ce Prince n'étoit point *Catholique*, & qu'il craignoit que cette Partie de ses Sujets ne le lapidât à Paris, s'il mettoit quelques Ministres en Prison? Le Roi doit-il être Turc, parce qu'il remarque que ce qu'il fait, plait à ses Sujets, ou aux François? Il y avoit trois Ordres de Personnes dans la Judée: les Païens, les Juifs, & les Chrétiens. Les Païens ne firent aucune Attention à la Persécution d'Hérode contre les Apôtres; mais, les Juifs, qui les haïssoient mortellement, s'en réjouïrent. Hérode vit que cela leur plaisoit; & l'Historien Sacré remarque cet Effet de leur Passion; & cette Remarque prouve plutot qu'Hérode étoit Juif; puis qu'il étoit plus naturel de faire Plaisir à ceux de sa Religion qu'aux autres. Il entroit dans leurs Mouvemens de Haine, comme il

avoit

avoit leurs Préjugés contre les Chrétiens, qu'on n'aimoit pas dans sa Famille, depuis le Massacre de Bethléem.

Il est vrai qu'on voit quelques Médailles d'Agrippa, sur lesquelles on a gravé une Figure humaine, ce qui paroit tout-à-fait opposé à ses Sentimens: mais, ces Médailles ont été battues sans son Approbation, par des Flateurs Païens, qui étoient sous sa Domination, comme les Habitans de Césarée, qui étoient Grecs ou Latins, comme nous le prouverons en parlant d'Agrippa Second. D'ailleurs, les Princes tolerent souvent des Monumens, où la Flatterie est poussée jusqu'à l'Excès, de faire un *Homme immortel.* Il ne faut pas accuser le Prince d'avoir autorisé ces Excès: mais, il les tolere, tout scandaleux qu'ils sont. Mais, ceux qui aiment véritablement la Religion, craignent qu'on ne fasse des Rois autant de Dieux sur la Terre, & repriment ces Abus.

XVI. Hérode Agrippa Prémier, mourut la quatrieme Année de l'Empire de Claude, frappé par l'Ange, Dieu le punissant de ce qu'il s'étoit approprié une Gloire qui ne lui étoit pas duë, en permettant aux Idolâtres de crier, *Voix de Dieu, & non pas d'Homme.* Le Crime n'auroit pas été si énorme dans l'Ame d'un Païen, accou-

tumé non seulement à entendre dire qu'il étoit Dieu; mais, à en recevoir les Hommages & les Adorations, & à souffrir qu'on lui élevât des Autels, comme on avoit fait à Auguste & à Caligula. Mais, un Juif, élevé dans la Connoissance du vrai Dieu, & qui en professoit l'Unité, étoit doublement coupable de souffrir un semblable Titre. C'est pourquoi, sa Peine fut éxemplaire & prompte.

XVII. On conteste le tems de sa Mort: car, qu'est-ce qu'on ne conteste pas? & on le fait par une Médaille, qu'on prétend avoir été batue l'An XIV de Néron; d'où on conclud * qu'il ne pouvoit être mort sous l'Empire de Claude. On voit sur la Médaille une Tête avec le Diadême, & ces Mots, *Agrippa*, *Grand Roi*, *Ami de Claude*. Sur le Revers est une Divinité, avec la Corne d'Abondance, & un Aviron, avec cette Legende, *M. Césarée*, *Auguste des Augustes*. On remarque aisément que cette Médaille fut battue sous l'Empire de Claude; puis qu'Agrippa s'appelle *Ami* de ce Prince. D'où vient donc qu'on veut qu'elle ait été frappée l'An XIV de Néron? Est-ce qu'on y lit le Nom de ce dernier Empereur? Point du tout. Est-ce que l'Année de son Empire y est marquée?

Encore

* *Reponse à Mr. Basnage*, *pag.* 360.

Encore moins. Y a-t-il donc quelque Caractere, qui force un Critique à la faire battre cette Année-là ? Au contraire, on lit le Nom de *Claude*, qui marque qu'on l'avoit fait frapper pour ce Prince. La Conjecture du Pere Hardouïn roule uniquement sur ce qu'il a trouvé la Ville de Césarée sur une autre Médaille, qui fut frappée effectivement l'An XIV de Néron. C'est la même Figure; c'est la même Légende qu'on voit sur le Revers. Je le veux: mais, le Nom d'Agrippa ne s'y trouve pas ; & cela suffit pour prouver qu'elle ne doit pas être confonduë avec la prémiere, qui porte son Nom & celui de Claude; au lieu qu'on voit celui de Néron sur la derniere. C'est la Ville de Césarée, qui a fait battre l'une & l'autre de ces Médailles: ainsi, elle se représente toujours sous la même Figure. Pour montrer l'Abondance que son Port produisoit, elle y fit graver son Image & ses Titres. Elle fit frapper la prémiere sous Claude, pendant qu'Agrippa étoit *Grand Roi* de la Judée, ce qui confirme la Remarque que nous avons faite, que c'étoient les Villes Païennes qui mettoient des Figures humaines sur les Médailles de leurs Princes, quoi que Juifs. Mais, comme, après la Mort d'Agrippa, arrivée sous Claude,

la Judée fut réduite en Province, & qu'elle n'avoit plus de Roi, la Ville de Césarée ne mit plus sur les Médailles que le Nom de Néron, qui étoit son unique Souverain. Cette Explication des deux Médailles est si naturelle, qu'elle ne laisse pas la moindre Difficulté ; & s'il en reste, nous l'éclaircirons encore dans la suite.

---

## CHAPITRE XIII.

### Histoire d'Agrippa II & de Bérénice.

I. *S'il succeda au Roiaume de son Pere.* II. *Réfutation des Larmes qu'on lui attribuë.* III. *Preuves qu'il étoit Juif.* IV. *Etats de Grandeur qu'il obtint des Romains.* V. *Explication d'une Médaille, où on voit un Vaisseau. Elle étoit de Tibérias.* VI. *Il n'étoit pas Souvérain à Jérusalem.* VII. *Explication des Droits qu'il avoit dans cette Ville. Son Palais ; la Garde du Temple ; le Soin des Affaires Ecclésiastiques.* VIII. *Comment il déposa Ananus le Pontife.* IX. *Récit d'Hégésippe sur cette Dégradation, éxaminé.* X. *Son Zèle pour sa Nation.* XI. *Vespasien le favorise.* XII. *Il se déclare pour les Romains, & assiege Gamala.* XIII. *Ses Troupes vont au Siege de Jérusalem.* XIV. *La Durée de son Regne.*

*gne.* XV. *Tems de sa Mort, difficile à fixer.* XVI. *Médailles qui augmentent la Difficulté.* XVII. *Il a vécu jusqu'à l'An* XCIV *de Jésus-Christ.* XVIII. *Trois Epoques du Regne d'Agrippa.* XIX. *Explication d'une Médaille, où les Années de ce Prince diminuent. Seconde Epoque de son Regne.* XX. *Explication de la troisieme Epoque.* XXI. *Bérénice, Fille d'Agrippa le Grand.* XXII. *Auteurs Païens qui l'assurent.* XXIII. *Satire de Juvénal contre elle.* XXIV. *Sa Dévotion & ses Débauches.* XXV. *Elle ne fut jamais Reine, quoi qu'elle en ait porté le Titre.* XXVI. *Prospérité de cette Famille, & son Etenduë en divers Lieux.* XXVII. *Réflexions sur le Regne de ces Princes en Judée.*

I. AGrippa Prémier laissa, après sa Mort *, un Fils unique de XVII Ans, lequel portoit le même Nom que lui. Eusebe † assûre que Claude lui donna le Roiaume de son Pere. Tacite ‡ soutient au contraire que la Judée fut soumise aux Gouverneurs de Syrie, *Judæa Syriæ addita.*

* Anno Christi XLIX, Claud. IV, Ætat. LIV, *après avoir régné à Iturée, &c. sept Ans; dans la Galilée quatre Ans, & à Jérusalem trois Ans.*

† *Euseb. Chronicon, pag.* 160.

‡ *Tacit. Ann. Lib. XII, pag.* 155.

*addita*. Ils se trompent l'un & l'autre ; car, Claude eut bien le Dessein de faire succéder Agrippa II à son Pere ; mais, ses Ministres l'aiant trouvé trop jeune pour conduire un Roiaume si remuant, & déchiré par tant de Factions différentes, lui firent changer d'Avis, & il ne posséda jamais ce Roiaume entier. D'ailleurs, la Judée * ne fut point jointe à la Syrie ; mais, on en fit une Province particuliere, qui dépendoit de l'Empereur ; à moins qu'on ne veuille soutenir que les Gouverneurs de la Judée dépendoient de ceux de la Syrie. C'étoit encore un nouveau Dégré de Dépendance plus sensible, que d'être absolument soumis à des Gouverneurs idolâtres, dont l'Avarice & les Violences excitérent enfin ce pauvre Peuple à prendre des Armes.

II. Les Juifs content, qu'Agrippa II entendant lire ces Paroles du Deuteronome †, *Vous n'établirez point sur vous un Roi qui soit Etranger, & qui ne soit point votre Frere*, pleura amérement, parce qu'il se croioit exclus par là de la Couronne. Mais, les Juifs, qui le virent fondre en Larmes, & qui l'aimoient, s'écriérent, *Ne craignez point, ô Agrippa ! Vous êtes notre Frere*. Quel-

ques-

* *Joseph. Lib. XIX, Cap. 7, pag.* 680.

† *Deuteronome, Chap. XV, Vers.* 17.

ques-uns appliquent cet Incident à Agrippa I, mais, les Rabbins, & la plupart des Chrétiens, le font tomber beaucoup plus mal à-propos sur le Fils. En effet, on est fort embarrassé à deviner d'où pouvoit naitre ce Doute dans l'Esprit d'Agrippa; puisque son Bisaieul étoit déjà Juif. Les Critiques cherchent scrupuleusement comment les Juifs pouvoient répondre à Agrippa, qu'il étoit leur Frere, & ils remarquent que, selon la Maxime constante des Thalmudistes *, *ce sont les Meres qui donnent à leurs Enfans le Droit à l'Alliance de Dieu, & l'Honneur d'être Juif.* En suivant cette Maxime, ils prétendent qu'Aristobule étoit Juif, parce qu'il étoit sorti de Mariamne. Mais, Agrippa I n'avoit pas le même Avantage, parce que Bérénice, sa Mere, étoit Fille de Salome, & petite-Fille d'une Cypros, Arabe. Enfin, Agrippa II, fut plus heureux que son Pere, qui avoit épousé une petite-Fille de Mariamne, & qui, par conséquent, étoit Juive de Naissance: il étoit donc le Frere des Juifs. Que de Subtilitez perduës! En effet, la Maxime des Thalmudistes est fausse; car, la plupart des anciens Rois de la Judée étoient sortis de Femmes idolâtres; & Roboam,

* *Voiez Selden. de Jure Nat. Lib. V, Cap. 22, pag. 690.*

boam, Successeur de Salomon, étoit de ce Nombre. D'ailleurs, Salome, Seur du Grand Hérode, étoit ou Prosélite, ou plutot Juive de Naissance, comme lui. Bérénice, sa Fille, l'étoit à plus forte raison; & Agrippa I, qui sortit de ce Mariage, ne pouvoit être regardé comme Etranger. *Il* n'est point non plus vraisemblable qu'Agrippa II ait douté de sa Naissance. D'où seroit venu le Doute; puis qu'il devoit connoitre sa Mere? Ses Larmes ont été imaginées par les Juifs, Ennemis de la Maison des Hérodes, qui n'ont conservé d'Affection que pour le dernier de cette Race, parce qu'il prit beaucoup de part à leurs Malheurs: & cette Conjecture est d'autant mieux fondée, qu'Agrippa II ne pouvoit pas pleurer sur l'Impuissance de conduire ce Roiaume; car, il ne dépendoit point des Juifs de le donner; ils recevoient celui que Rome leur envoioit. L'Empereur Romain ne donna jamais Jérusalem, ni la Judée, à Agrippa II: pourquoi donc auroit-il pleuré pour un Roiaume qu'il n'avoit pas?

III. Il paroit au moins par ce Récit, que les Juifs ont toujours cru qu'Agrippa II étoit de leur Religion; & en effet, St. Paul, qui plaida devant lui *, lui rendit ce

* *Actes, Chap. XXVI, Vers. 2 & suiv.*

ce Témoignage, *qu'il étoit instruit de toutes les Coutumes & de toutes les Questions des Juifs*. D'ailleurs, il parle *de nos douze Tribus*, *de l'Espérance de nos Peres*: il s'associoit avec ce Prince dans une même Religion. Enfin, St. Paul lui crie, *ô Roi Agrippa, crois-tu aux Prophetes? Je sai que tu y crois*; & il y croioit si fortement, que peu s'en falut qu'il ne devint Chrétien. Ce fut la Jalousie d'un mauvais Esprit, dit Baronius, qui empêcha le Coup, en obligeant le Roi à rompre brusquement l'Assemblée. Dieu ne le voulut pas, & la Conquête d'un Incestueux, qui avoit avec lui sur le Tribunal Bérénice, sa Seur & sa Concubine, n'auroit pas été si honorable à l'Eglise, que Baronius entêté des Couronnes le croioit. Cependant, on nie qu'il fut Juif, & on en fait encore un Païen par une Médaille qu'il fit frapper, & sur laquelle on voit une Figure d'une Femme avec un Croissant, qui est l'Image de Vénus, tenant une Corne d'Abondance, parce qu'elle étoit la Déesse des Générations. Mais, cette Médaille ne prouve pas ce qu'on prétend; car, sans remarquer que les Chrétiens ont emprunté souvent des Figures symboliques du Paganisme, sans embrasser leur Religion, la Corne d'Abondance marque là la Judée,
que

que le même Agrippa a représentée par trois Epics, dans les autres Médailles que le P. Hardouïn a publiées; & la Femme, qui tient cette Corne, a un Croissant sur la Tête, pour indiquer la Lune, qu'on a cru depuis tant de Siecles avoir beaucoup d'Influence sur les Moissons, & sur la Fécondité de la Terre. Ce Simbole innocent n'est donc point une Marque de Paganisme, qui puisse prévaloir contre le Témoignage de St. Paul.

IV. On lui conteste son Roiaume, aussi bien que sa Religion, & sa Seur; & on en fait un Commandant des Troupes Romaines, avec le Titre de Roi sans Terre. Mais, il faut remarquer quatre choses: 1, Agrippa n'eut point de Roiaume, jusqu'à la Mort de son Oncle, Roi de Chalcide, arrivée l'An XLVIII de l'Ære Chrétienne. Baronius a placé dans la même Année le commencement du Regne d'Agrippa II; mais, un savant Critique * l'a relevé, en faisant voir que le Roiaume de Chalcide ne lui fut donné que l'Année suivante. La Chalcide étoit une Ville & une Vallée entre le Mont Liban & l'Antiliban. Strabon dit † que Marsyas étoit une Chaine de Collines, ou de Montagnes, entre

* Pagi Crit. ad Ann. XLVIII.
† Strabo, Geogr, Lib. XVI.

entre lesquelles étoit la Chalcide ; mais, Polybe * en fait une Vallée, & paroit avoir plus de raison. 2, Quatre Ans † après, ce Roiaume lui fut ôté par le même Empereur qui le lui avoit donné; mais, il l'en récompensa ‡ avantageusement, en lui conférant le Tétrarchat de Philippe, son grand-Oncle, & en y ajoûtant celui de Lysanias, 3, Néron augmenta ce Roiaume d'une Partie de la Galilée; il lui donna Tibérias avec plusieurs Villes, & quelques Bourgs au delà du Jordain. 4, Un Roiaume de cette nature n'est pas si difficile à trouver ‖, & ceux qui veulent bien le voir, ne le cherchent pas inutilement.

V. Le P. Hardouin, qui ôte la Galilée au jeune Agrippa, pour la donner au Pere, n'a pas pris garde qu'il produisoit une Médaille qui renverse son Sentiment, & qui confirme le nôtre. Cette Médaille fut battue l'An LXX. On y voit Domitien ; & sur le Revers est une Galere, qui est le Simbole de Tibérias, à cause de son Port. C'est ainsi qu'elle prend un Aviron, une Proue, ou une Ancre, pour l'indiquer. Cette Médaille n'est donc pas le

Sim-

* *Polyb. Hist. Lib. V, pag.* 390.
† *Ann. LII.*
‡ *Joseph. Lib. XX, Cap.* 5. *pag.* 693.
‖ *Id. pag.* 693.

Simbole de la Galilée entiere, qui n'étoit pas toute maritime; mais, de la seule Ville de Tibérias, que Néron avoit donnée au jeune Agrippa. Et, en effet, son Pere étoit mort long-tems avant l'An LXX.

VI. Cependant, Agrippa II n'eut jamais l'Autorité Roiale à Jérusalem: le seul Procès de St. Paul en est une Preuve évidente. On l'avoit commencé devant Félix, qui étoit Gouverneur de la Judée: ce fut lui qui fit les Informations; qui donna les Ordres; & il auroit relâché l'Accusé, si les Chrétiens avoient voulu racheter la Liberté de leur Ministre par quelque Somme d'Argent. Après la Révocation de Félix, Festus étant *entré dans la Province*, en Qualité de Gouverneur, on continua à porter devant lui les Accusations de St. Paul *: il déclara qu'il étoit devant le *Tribunal de César*, & qu'il en appelloit à l'Empereur. Agrippa vint avec sa Seur Bérénice, rendre ses Hommages au nouveau Gouverneur, qui eut la Complaisance de lui faire entendre St. Paul, lors qu'il n'y avoit plus rien à juger, & que sur l'Appel on avoit renvoïé l'Affaire à Rome. Agrippa plioit donc sous le Gouverneur à qui il faisoit ses Civilitez, & n'avoit aucun Droit d'écouter, ni de juger ceux qui étoient accusez

* *Actes, Chap. XXIV & XXV.*

accusez pour Cause de Religion. Les Juifs, qui étoient les Parties de St. Paul, n'auroient jamais ôsé récuser leur Roi, si Agrippa l'avoit été. Non seulement, l'Obéissance, qui lui étoit due, les y obligeoit; mais, ils devoient plutot attendre de lui la Condamnation d'un Homme qui prêchoit l'Anéantissement de la Loi, que d'un Juge Païen, peu versé dans ces Matieres, & Ennemi de leur Religion. Ils ne plaiderent devant Festus, que parce qu'ils ne pouvoient s'en dispenser, & qu'Agrippa n'avoit aucune Autorité sur eux.

VII. Cependant, il fit quatre choses considérables, qu'il ne faut pas confondre avec les Actes de la Souvéraineté. 1, Il bâtit à Jérusalem un Palais, dans le même Lieu où étoit autrefois celui des Asmonéens: la Vuë en étoit souvérainement agréable; car, on découvroit de là non seulement la Ville, mais, ce qui se *faisoit dans le Temple*. Ce Bâtiment émut les Juifs, qui crurent que c'étoit profaner leurs Mysteres & leurs *Sacrifices*, que d'en laisser voir la Célébration; &, pour l'empêcher, ils éleverent une haute Muraille, qui fermoit la Vue du Palais. Agrippa, soutenu de l'Autorité de Festus, Gouverneur de la Judée, ordonna que la Muraille fut abatue; mais, les Bourgeois aiant

O député

déféré à Néron, ce Prince jugea qu'elle subsisteroit. Il ne faut pas conclure de ce qu'Agrippa avoit un Palais à Jérusalem, qu'il en fut le Roi; puis que sa Liberté étoit tellement bornée à cet égard, que le Peuple lui ôta la Vue de sa Maison, & qu'il fut obligé de ceder à l'Ordre du Prince qui appuia l'Intérêt des Dévots. 2, Il avoit la Garde du Temple, & le Droit de nommer les Souverains Sacrificateurs, ou de les déposer; car, il l'exerça plusieurs fois. Il semble que ce soit là un Acte de Souveraineté; mais, son Oncle Hérode, Roi de Chalcide, avoit obtenu de Claude ce Privilege, & le fit passer à sa Famille. Le Roi de Chalcide étoit bien éloigné d'être Maitre à Jérusalem; on ne peut donc pas en faire une Preuve pour Agrippa II. 3, Agrippa changea les Habits des Chantres, ou du moins il leur permit de quitter leur Habit ordinaire, & de prendre celui de Lin, comme les Prêtres; & à même tems il augmenta le Nombre de ces Chanteurs d'Hymnes, en permettant à un Partie des Lévites, qui étoient occupez au Ministere du Temple, d'apprendre à chanter comme les autres. Il croioit signaler son Gouvernement par là; mais, il se trompa. Ces Changemens scandaliserent le Peuple, qui n'aime pas toujours les Innovations en Matiere

tiere

tiere de Religion. Cependant, on fut obligé de les souffrir, parce qu'Agrippa, Maître de déposer les Souverains Pontifes, avoit par là une grande Influence sur toutes les choses qui regardoient le Temple & la Religion. D'ailleurs *, on lui avoit beaucoup d'Obligation, parce que c'étoit lui qui avoit obtenu de Claude pour les Sacrificateurs le Privilege de garder la Robe Pontificale, qu'on enfermoit ordinairement dans la Citadelle où il y avoit Garnison Romaine. Comme on regardoit cette Robe, sur laquelle étoit attaché le Pectoral, chargé de douze Pierres pretieuses, comme un Gage de la Fidélité des Juifs, qui ne pouvoient célébrer sans elle leurs plus augustes Ceremonies, les Romains avoient eu souvent la précaution de la prendre, & de l'enfermer. On la leur avoit rendue, lors qu'il n'y avoit rien à craindre; mais, Fadus, Gouverneur de la Judée, en XLV, aiant voulu la leur ôter, on députa à Rome, & le jeune Agrippa, qui se trouva là, soutint si fortement la Requête de ses Compatriotes, qu'on les renvoia contens. 4, Enfin, il eut soin d'achever le Bâtiment du Temple, & d'y faire de nouveaux Ouvrages, ausquels dix-huit mille Ouvriers étoient emploiés. Il

 auroit

* *Joseph. Antiquitat. Lib. XX, pag. 699.*

auroit pu réparer la Galerie de Salomon, qui menaçoit ruïne ; mais, il n'ôsa, & les Ouvriers furent emploiés à paver la Ville. Agrippa n'agissoit que sous les Ordres de Claude, qui lui avoit confié ce Soin. D'ailleurs, tout ce qu'il faisoit * à Jérusalem, ne regardoit que le Temple & la Religion : on ne peut tirer de là une Conséquence pour le Pouvoir souverain.

VIII. On pourroit encore s'imaginer qu'Agrippa étoit Maître à Jérusalem ; car, lors que le Souverain Sacrificateur Ananus eut condamné St. Jacques, & quelques autres Chrétiens, à la Mort ; les Juifs, qui desaprouvérent cette Action, députérent vers ce Prince, aussi bien qu'à Albinus, Gouverneur de la Judée, pour se plaindre de la Cruauté de ce Prêtre Sadducéen ; &, sur les Avis qu'Agrippa reçut, il lui ôta la Souveraine Sacrificature. Mais, il suffit de remarquer la maniere dont Joseph † rapporte le Fait, pour être convaincu qu'Agrippa n'agissoit pas en Maître ; car, les Juifs modérez firent deux choses. 1, Ils avertirent Agrippa de la Dureté du Sacrificateur, & ce Prince lui ôta le Pontificat : cela étoit du Ressort de sa Juridiction ; puis qu'il avoit hérité de son Oncle

* *Joseph. Ant. Lib. XX, Cap. 8, pag. 699.*
† *Joseph. Ant. Lib. XX, pag. 698.*

Oncle le Droit de choisir & de déposer les Pontifes. 2. Le Gouverneur de la Judée en usa autrement; car, les Députez lui représentant qu'on avoit profité de son Absence, & qu'il n'étoit pas permis au Pontife de condamner à la Mort un Criminel, sans sa Permission, Albinus convaincu de son Droit, menaça le Pontife de le punir, parce qu'il l'avoit violé. On demanda donc à Agrippa la Déposition du Souverain Sacrificateur, qui dépendoit de lui; mais, on représenta à Albinus, qu'on avoit puni de Mort les Accusez contre les Loix, parce qu'on l'avoit fait sans sa Permission: ainsi, le Droit de Vie & de Mort le regardoit, parce que c'étoit lui qui représentoit la Personne du Souverain.[7] Joseph condamne l'Action cruelle du Souverain Sacrificateur, & à même tems il assure, que ceux qu'il avoit fait mourir, *étoient convaincus d'Impiété*, ou plutot *d'avoir violé les Loix*. Il ne regardoit pas St. Jacques comme Orthodoxe, & ne rendoit pas un Témoignage avantageux à la Religion Chrétienne; mais, à même tems, il étoit Ennemi de la Persécution; & il donna un autre Exemple de sa Tolérance, lors que deux Officiers du Roi Agrippa étant venus dans son Gouvernement, & que le Peuple vouloit les faire circoncir,

il s'y opposa fortement, parce qu'il ne croioit pas qu'on dût contraindre personne sur la Religion.

IX. Hégésippe a rapporté l'Action d'Ananus & des Juifs d'une maniere fort différente; mais, son Récit est si romanesque, que, tout Chrétien qu'étoit cet Historiographe, on aime autant se tenir à la Narration simple & naturelle du Juif. On cherche ce qu'il a voulu dire par l'Interrogation qu'on fit à Saint Jacques, *Quelle étoit la Porte de* Jésus-Christ? Mr. de Valois, qui conjecture que la Pénitence étoit la Porte de Jean Baptiste, & la Trinité celle de Jésus-Christ, est trop subtil: mais, il vaut mieux dire que c'étoit une Expression Juive, fort ordinaire aux Rabbins, qui parlent souvent de la Porte des Cieux, ou de la Vie, & qui entendent par là l'Explication d'une Doctrine. La *Porte de* Jésus-Christ étoit donc l'Explication de la Religion Chrétienne. Mais, il y a bien d'autres Difficultez sur cette Matiere, & la Chute de St. Jacques du haut du Temple, sans se tuer, est un des Prodiges qu'on n'ôse croire sur l'Autorité d'un Homme aussi crédule que l'étoit Hégésippe. Joseph dit simplement que St. Jacques fut lapidé, & cela est infiniment plus vraisemblable, puis que c'étoit le Supplice qu'on infligeoit à ceux

ceux qu'on accusoit de changer la Religion. Revenons à Agrippa.

X. Ce Prince étoit bienfaisant & libéral. Il aima sur tout la Ville de Bérythe, Colonie Romaine, où son Pere avoit bâti un superbe Amphithéatre; il y fit de grandes Profusions. Il étoit tendre & zêlé pour sa Nation ; &, s'il entra * dans le Parti des Romains contre elle, ce ne fut qu'après qu'elle eut méprisé des Conseils qui auroient empêché sa Ruïne. En effet, Néapolitain, qu'on envoioit dans la Judée, aiant trouvé ce Prince à Jamnia avec plusieurs Personnes de Qualité, qui venoient le féliciter à son Retour d'Egypte, ils allerent tous ensemble à Jérusalem, pour tâcher de porter le Peuple à l'Obéïssance. Agrippa harangua si patétiquement, qu'on releva aussi-tôt les Galeries qui joignoient le Temple à la Citadelle, & qu'on leva le Reste du Tribut qu'on devoit paier aux Romains. Mais, s'étant opposé à la Députation qu'on vouloit faire, parce qu'il n'espéroit rien de Néron : & voulant qu'on obéït à Florus, en attendant que ce Gouverneur cruel eut été changé, le Peuple rentra dans ses prémiers Mouvemens ; & ce Prince s'étant retiré, les Mutins assommerent la Garnison de Massada, Château qu'on avoit



* L'An LXVI.

fortifié proche de Jérusalem. On renversa ses Palais, & ceux de sa Seur Bérénice: les Mutins brulerent le Greffe, afin que tous ceux dont ils acquitoient les Dettes par cet Incendie, entrassent dans leur Parti. Les Troupes qu'Agrippa avoit laissées, se retirerent dans le haut Palais; on les y força, & elles sortirent sur la Parole qu'on leur avoit donnée: mais, pour les Romains, qui resisterent encore quelques jours dans trois Tours, & qui avoient stipulé de sortir sans Armes & sans Bagage, ils furent immolez à la Fureur du Peuple, un jour de Sabath; & Métilius, qui les commandoit, se sauva seul, parce qu'il demanda Grace, & promit de se faire Juif.

Agrippa étant allé trouver Cestius à Antioche, ils partirent de là avec bon Nombre de Troupes qu'on y avoit rassemblées. En marchant vers Jérusalem, on pilla & on tua quelques Habitans de Lyde, qui étoient restez, pendant que le Reste étoit allé au Temple célébrer la Fête des Tabernacles. Une Troupe de Rebelles les arrêta à Gabaon, & fondirent sur eux avec tant d'Impétuosité, que l'Armée s'ébranla, & fut sur le Point de se rompre; mais, Agrippa, toujours incliné vers la Paix, envoia faire des Propositions, qui les diviserent,

rent, & qui donnerent lieu à Cestius de les pousser, & de les poursuivre jusqu'à Jérusalem. Il assiégea la Ville; mais, il fut obligé d'en lever le Siege, & de se retirer, poursuivi par les Juifs, qui l'aiant atteint au delà de Gabaon, lui tuerent quatre mille Fantassins, & quatre cens Chevaux. Ils auroient défait entiérement cette Armée, s'il ne les avoit trompez, en sacrifiant quatre cens Hommes qu'il plaça dans Béthoron, pour couvrir sa Marche, & dont aucun n'échappa.

XI. Vespasien étant envoié * pour réparer la Perte que Cestius venoit de faire, & pour soumettre les Rebelles, Agrippa s'avança jusqu'à Antioche pour le recevoir, & l'accompagna jusqu'à Tyr, dont les Habitans se plaignirent ouvertement de lui. Ils l'accuserent d'être Ennemi des Romains, & de favoriser sa Nation; ils soutenoient que Philippe, Général de ses Troupes, avoit livré la Citadelle Antonia, & abandonné les Legions à la Fureur des Rebelles. Vespasien n'écouta point ces Plaintes; il imposa Silence à des Bourgeois qui manquoient de Respect pour un Roi fidele; &, aiant reçu les Troupes que ce Prince lui avoit amenées, il entra avec une Armée de soixante mille Hommes en Galilée, dont

O 5 il

* L'An LXVII.

il assiégea & prit les Villes fortes. Jotapata se défendit long-tems, par la Conduite & la vigoureuse Résistance de Joseph, qui y commandoit. Tibérias voulut faire la même chose; & joignant l'Insulte à la Révolte, elle chargea de Coups l'Officier qui venoit lui offrir la Paix. Elle en auroit bientot porté la Peine, si Agrippa, à qui cette Ville appartenoit, n'avoit obtenu de Vespasien, qu'au lieu de massacrer tous ses Habitans, comme il l'avoit résolu, il se contentât d'abbatre quelques Pans de Muraille.

XII. Gamala étoit une autre Ville, située au delà du Jordain, qui appartenoit à Agrippa, & qui étoit entrée dans le Parti des Rebelles: Ce Prince la fit assiéger par ses Troupes, qui ne purent la prendre. Vespasien s'y rendit avec lui, afin de finir un Siege qui avoit déjà duré sept mois. On lui offrit la Paix sans pouvoir l'obtenir. Agrippa, qui s'étoit avancé pour servir de Médiateur, y reçut un Coup de Fronde. Vespasien y courut un grand Péril; & ses Troupes, qui avoient déjà forcé la Ville, en furent chassées avec Perte: mais, une Tour étant tombée, & les Romains profitant d'un Vent impétueux, qui contribuoit à la Rapidité de leurs Traits, ils s'en rendirent les Maîtres, tuèrent quatre mille

Per-

Personnes, en comptant les Enfans, qui ne furent pas épargnés. Cinq mille s'étoient précipitez, pour ne tomber pas entre les mains de l'Ennemi.

XIII. Enfin, Agrippa fut obligé d'envoier * ses Troupes au Siege de Jérusalem, & d'y venir en Personne, à la suite de Tite. C'étoit une étrange Condition que celle de ce Prince, qui se voioit contraint non seulement d'être le Témoin ; mais, de servir à la Ruïne de ses Compatriotes & de Jérusalem, révoltée contre les Romains. Vespasien lui sçut bon Gré des Services qu'il avoit rendus dans une si triste Occasion, & de sa Fidélité inviolable pour l'Empire ; c'est pourquoi il augmenta ses Etats, & lui donna les Honneurs de la Préture. Cela est bien éloigné de ce que disent les Juifs, que Vespasien, obligé de s'en retourner à Rome avant que la Guerre fut finie, & soupçonnant que ce Prince avoit des Intelligences avec les Assiégés, le fit tuër lui & son Fils *Monebaz*. Il y a une double Faute : car, Monebaz est un Nom inconnu : Agrippa n'eut jamais de Fils ; il survécut à la Ruïne de Jérusalem, & demeuroit à Rome avec sa Seur, peu de tems avant la Mort de Vespasien.



* *L'An LXX.*

XIV. Eusebe a cru que le Regne d'Agrippa II avoit commencé à la Mort de son Pere, & fini à la Ruïne de Jérusalem. C'est pourquoi il lui donne vingt-six Ans de Regne, qui ne peuvent se compter que depuis la Mort d'Agrippa II ; & il soutient * qu'après cela Vespasien abolit *le Roiaume de ces Etrangers*. Mais, il se trompe ; car, Agrippa ne devint Roi qu'après la Mort de son Oncle, Hérode de Chalcide. Il ne régna jamais à Jérusalem : ainsi, il ne perdit à la Ruïne de cette Ville que l'Intendance du Temple, & le Droit de nommer les Souverains Sacrificateurs. Enfin, il survécut long tems à la Ruïne de sa Patrie. Agrippa fit battre une Médaille pour Vespasien, après la Prise de la Ville, qui prouve ce que nous avançons ; car, on y lit ces Mots, *L'Empereur Vespasien, César ; le Judaïque, l'Elliaque, l'An XXI d'Agrippa.* C'est ainsi que le P. Pagi † a traduit cette Médaille, qu'il avoit lüe en Grec dans Usserius. Mais, cela fait voir que cet excellent Critique n'entendoit pas le Grec, & qu'il ne faut pas se fier pour les Traductions à ceux qui paroissent les plus habiles. Tout sembloit l'avertir qu'il [illegible] faisoit

* *Euseb. Chr. Gr. Ann.* LXXI, *pag.* 192.
† *Pagi Critic. Ann.* LXXI, *pag.* 67. *Usser. Ann. pag.* 687.

faisoit une Faute; car il voioit une Femme pleurante sous une Palme, qui représentoit sensiblement la Judée après sa Prise. Il ne pouvoit deviner ce que vouloit dire ce Titre d'Elliacus qu'on donnoit à Vespasien. Il étoit aisé de voir qu'il y avoit dans l'Original, *à l'Empereur Vespasien, César, après la Prise de la Judée, l'An XXI d'Agrippa.* Ce Terme du Regne d'Agrippa, marqué dans la Médaille, fait voir la Faute d'Eusebe: car, s'il n'avoit régné que XXI. Ans, lors que Jérusalem fut prise, & que ce même Regne ait duré XXVI Ans, comme le dit Eusebe, il faut, selon son propre Calcul, que ce Prince ait survécu à la Ruine de la Judée, & qu'il ait conservé cinq Ans après le Titre de Roi. C'est encore mal à-propos qu'Eusebe continue à en faire un Etranger, puis que son Pere & son grand-Pere étoient Juifs.

XV. On est fort embarrassé à fixer l'Année de sa Mort; & voici en quoi consiste la Difficulté. Juste de Tibériade écrivit l'Histoire de la Guerre des Juifs, dont il avoit été le Témoin, & Joseph l'accusa d'avoir inséré plusieurs Faits contraires aux Mémoires de Tite, & de n'avoir ôsé la publier que vingt Ans après l'avoir composée, lors que Tite & Agrippa, qui au-

 roient

roient pu se convaincre de Fausse, étoient déjà morts. Il falloit donc qu'Agrippa fut mort, lors que Joseph écrivoit sa Vie ; &, comme il la dédia à Epaphrodite, Favori de Néron, que Domitien fit mourir l'An XCV de l'Eglise Chrétienne, on conclut qu'Agrippa étoit mort quelque tems auparavant. Cependant, ce même Juste de Tibériade avoit fait une Chronique des Rois de Judée, qu'il finissoit à la Mort d'Agrippa. Il finit cette Chronique, l'An troisieme de Trajan. On a donc lieu de croire qu'Agrippa avoit vécu jusques-là ; & Photius le dit * en Termes formels. Le savant Pearson †, soutenu d'un Disciple très habile, a tâché de lever la Difficulté, en corrigeant le Texte de Photius ; mais, on demeure d'accord que la Correction est fausse, & qu'il faudroit y substituer le Nom de Tite, au lieu de celui de Vespasien, qu'il a indiqué. Mais, ni l'une, ni l'autre, de ces Corrections ne peut subsister, qu'en abrégeant l'Histoire de Juste de Tibériade, aussi bien que la Vie d'Agrippa ; ce qui est très incommode.

XVI. La Difficulté augmente considérablement par les Médailles. Scaliger *,

* Phot. Bibl. Cod. XXXIII.

† Pearson Oper. Post. ex Dodwel. pag. 173.

ger *, & l'Illustre Mr. de Spanheim, en ont publié quelques-unes, dans lesquelles non seulement on donne à Agrippa vingt-neuf Ans de Regne; mais, on y voit le Visage & le Nom de Domitien: ce qui fait présumer qu'il a vécu sous ce Prince. On répond qu'il y a eu des Villes, qui, pour flatter Agrippa, avançoient les Années de son Regne, comme a fait Eusébe, & qui les comptoient dès la Mort de son Pére. Suivant ce Calcul, la vingt-neuviéme Année de son Regne tomberoit à l'An LXXII de J. Christ. Mais, quel Fondement auroient eu les Villes pour faire d'un Particulier un Roi; sur tout, puis qu'Agrippa n'hérita jamais du Roiaume de son Pere? Comme Eusébe ne l'a fait que par Ignorance, il faudroit charger du même Crime les Villes qui batoient les Médailles; ce qu'on ne peut faire sans Témerité. D'ailleurs, on ne leve que la Moitié de la Difficulté; puis qu'on voit Domitien sur ces anciens Monumens. On dit, à la vérité, que Domitien y est représenté fort jeune, & qu'on ne lui donne point le Titre d'Auguste; ainsi, ces Médailles pourroient avoir été batuës sous le Regne de son

* Scalig. Not. in Chron. Euseb. pag. 182. Spanheim. de Præst. Num. Dissert. IX. pag. 864. Dodwel. ibid.

quelles les Années d'Agrippa se comptent précisément comme celles de Domitien: dans l'une * est un Pavillon, avec trois Epics qui sortent d'un seul Tuiau; Simbole ordinaire de la Fertilité de la Judée; & on y compte cinq Ans. Les trois Epics reparoissent sur une autre de la VI Année, & sur une de la IX Année; & enfin, on voit la Victoire sur un Bouclier, la XIV Année d'Agrippa & de Domitien. C'est là le Fondement sur lequel on s'appuie, pour faire vivre Agrippa I jusqu'au commencement de l'Empire de Domitien, & pour lui en substituer un second, qui ait commandé les Troupes depuis ce tems-là, jusqu'à la premiere ou à la troisieme Année de Trajan, où Scaliger & Mr. Spanheim font mourir le jeune Agrippa.

Mais, puis que nous avons déjà renversé la Conjecture de ces Critiques, ajoutons qu'Agrippa avoit trois Epoques différentes de son Regne, qui sont marquées sur ces Médailles. La prémiere, qui est incontestable, commençoit l'An XLIX de l'Ære Chrétienne, parce qu'il reçut alors le Roiaume de Chalcide. Cette Epoque s'accorde avec la Médaille frappée sous Vespasien, qui lui donne XXVI Ans de Regne, & avec celle qui fut batue trois

Ans

* Hardouïn, pag. 18, etc.

Ans après, sous Tite, dans laquelle on lui donne vingt-neuf, l'An de Jésus-Christ LXXIX.

XIX. La seconde Médaille, qui est celle de Domitien, est plus embarrassante: parce qu'au lieu d'augmenter le Nombre des Années d'Agrippa, on les diminuë, & on ne lui donne que vingt-six Ans de Regne, lors qu'on devroit en compter trente-six. On pourroit soupçonner qu'il y a une A dans cette Médaille, qui feroit le Nombre de trente; & on ne donne par là aucune Atteinte au Savoir, ni à la Fidelité de celui qui l'a produit, parce que cette Lettre est à demi effacée. On n'en voit qu'une Portion, sur laquelle on forme sa Conjecture; il faut avoir des Microscopes pour déchiffrer, & l'Erreur est facile. Toute la Difficulté s'évanouiroit, si cette Conjecture étoit fondée; car, Agrippa avoit alors régné trente-six Ans. Mais, sans nous y arrêter, *le Denier du Sénat, ex Senatusconsulto*, qui est gravé sur cette Médaille, découvre qu'Agrippa avoit reçu une Grace particuliere du Sénat, & qu'il avoit commencé à compter de là les Années de son Regne par une nouvelle Epoque; afin de plaire à ce Corps illustre. Je ne doute point que le Sénat n'eut alors confirmé tous les Dons, qui lui avoient

été

été faits par Claude & par Néron: car, quoi qu'il eut perdu beaucoup de son Autorité, sous des Princes vitieux & violens, il ne laissoit pas d'en conserver un reste; &, comme Auguste conduisit le Grand Hérode au Capitole, afin qu'il reçut de la Main du Sénat le Roiaume de la Judée, Agrippa put en obtenir la Confirmation par un semblable Décret. Quoi qu'il en soit, ce Terme, *ex Senatusconsulto*, marque une Circonstance singuliere de la Vie d'Agrippa. Le P. Hardouin en est embarrassé lui-même, & obligé d'imaginer je ne sai quel Commandement dans la Palestine, donné en ce tems là à Agrippa: mais, puis que ce Commandement de la Palestine n'est appuié que sur des Conjectures, & demeure parfaitement inconnu; & qu'au contraire la Roiauté d'Agrippa est incontestable; il est beaucoup plus naturel de dire, que le Sénat ratifia la Roiauté de ce Prince dans la Galilée, que d'imaginer un nouveau Commandement, dont personne n'a jamais parlé.

XX. La Difficulté, qui nait de ce qu'Agrippa compte les Années de son Regne avec celles de Domitien, n'est pas considérable; car, il étoit ordinaire aux Particuliers & aux Villes, qui vouloient flatter un Prince, de commencer une nouvelle

le Epoque du jour de leur Elevation.. Ils leur faisoient Honneur par là, comme si l'on n'avoit commencé d'être & de régner, que depuis que ce nouveau Prince étoit devenu le Maître. C'est ainsi qu'Hérode le Tétrarque compta ses Années du Regne de Caligula, C'est encore ainsi que la Ville de Samarie commença une Ære nouvelle au Regne de Domitien. On soupçonne la Ville de Gaza d'avoir fait une nouvelle Epoque au tems qu'Adrien y passa. Agrippa fit la même chose: il commença à compter tout de nouveau les Années de son Regne par celui de Domitien. Il ne faut donc point être surpris de ce que dans toutes ces Médailles, où l'on voit les Epics & la Victoire, on ne donne que six Ans, & quatorze à ce Prince; puis qu'il confondoit le tems de son Regne avec celui de l'Empereur, qu'il vouloit honorer par là. Si ces Explications ne sont pas assez solides, je me soumettrai avec Plaisir à celles qui paroîtront plus évidentes. Mais, il est toujours vrai qu'Agrippa II commença de regner l'An XLIX, & mourut l'An XCIV de J. Christ, & qu'il ne fut jamais Roi de toute la Judée: c'est ce que nous nous étions engagés de prouver.

II.

## II. Berenice, *Grande Reine.*

### Dans une Inscription d'Athenes.

XXI. Nous ferions obligés de finir ici le Catalogue des Rois des Juifs, & de la Postérité d'Hérode, si on n'avoit déterré une nouvelle Reine, nommée Bérénice, Fille d'Agrippa II, que les Athéniens appellerent *la grande Reine* dans une de leurs Inscriptions. Son Pere n'étoit mort qu'au commencement de l'Empire de Trajan. Si cette Conjecture étoit fondée, il faudroit avouër que le Roiaume a subsisté dans la Judée beaucoup plus long-tems qu'on ne le croit ordinairement.

Je ne sai pourquoi on n'a point cité la Chronique d'Eusebe, pour appuier ce Sentiment: car, si d'un côté, il fait finir le Régne des Hérodes immédiatement après la Prise de Jérusalem; de l'autre, il insinuë qu'Agrippa étoit Pere de Bérénice. Alors, dit-il *, mourut *Agrippa Roi, & de Bérénice*; il faut sousentendre son Pere, ou son Mari. St. Chrysostome a suivi le dernier Parti; cependant, Agrippa ne fut proprement, ni l'un, ni l'autre. On accuse Scaliger d'avoir prêté à Eusebe ces Paroles, qu'il

* *Euseb. Chron. pag.* 192. ὁ τῆς Βερενίκης.

qu'il avoit tirées de la Chronique d'Alexandrie, & il ne seroit pas surprenant que l'Auteur de cette Chronique, qui a fait tant de Fautes, eut encore commis celle-ci. Mais, soit qu'on la mettre sur le Compte d'Eusebe, ou sur celui d'un Historien beaucoup plus moderne, il étoit toujours vrai que Bérénice étoit la Seur d'Agrippa II, avec lequel elle fut accusée assez publiquement de commettre Inceste.

XXII. Nous ne citerons point Joseph, pour prouver l'un & l'autre de ces Faits; car, quoi qu'il ne puisse s'être trompé sur des Personnes qu'il avoit connuës, & avec lesquelles il entretenoit Commerce, on ne laisse pas de le recuser comme suspect, & comme ignorant: mais, voici des Auteurs étrangers. Xiphilin, qui a fait l'Abrégé de Dion, appelle * Bérénice *la Seur d'Agrippa*, & rapporte qu'étant venus ensemble à Rome, Tite, qui en étoit amoureux, la fit loger dans le Palais, & qu'il fut obligé de la renvoier, à cause des Murmures du Peuple Romain, qui craignoit qu'on ne plaçât une Juive sur le Trône. Bérénice étoit donc connuë à Rome pour la Seur d'Agrippa, & c'est le Titre que lui donnent les Historiens Romains.

XXIII.

* *Xiphilin. in Vespas. pag.* 222.

XXIII. Juvénal * confirme la chose, & est à même tems Garent de l'Accusation d'Inceste, qu'on a intentée contre elle depuis tant de Siecles, & qu'on s'avise de contester aujourd'hui.

*Deinde Adamas notissimus*, & Berenices
*In Digito factus pretiosior: hunc dedit olim*
*Barbarus*; incestæ dedit hunc Agrippa Sorori.
*Observant ubi festa mero pede Sabbata Reges*,
*Et vetus indulget senibus Clementia Porcis.*

Le P. Hardouïn † avoit prévenu ses Lecteurs sur cet Endroit de Juvénal, dès le tems qu'il travailloit pour Monseigneur le Dauphin; car, il soutient que ce *Diamant*, donné à Bérénice, étoit la Topaze dont Pline a parlé, & qui fut envoiée à la Femme de Ptolémée Lagus. Mais, ne voit-on pas que Juvénal parle de la Judée, *où l'on célébroit les Sabbats*, & *où l'on ne mangeoit point les Pourceaux*? Il faut donc transformer la Judée en Egypte, sans aucun Fondement; mais, il faut encore changer le Diamant enchassé, & qu'on *portoit au Doit*, en une Topaze si grande & si belle, qu'on en fit une Statuë haute de quatre

* *Juven. Sat. VI, Vers. 156.*
† *Harduin. in Plin. Lib. XXXVII, Cap. 8, §. 5, pag. 392.*

quatre Pieds, & qui fut placée dans le Temple d'Or. Tout cela ne suffit pas; car, il faut transformer Agrippa, Juif, en Philémon, Gouverneur de l'Ile Topaze; car, on prétend que ce fut lui qui donna cette Pierre à Bérénice, Femme de Ptolémée; cependant, Juvénal nomme Agrippa. Voilà beaucoup de Métamorphoses faites sans Preuve, & sans Nécessité.

Cependant, il est vrai que Juvénal accuse Agrippa d'avoir commis Inceste avec sa Seur Bérénice, & de lui avoir donné un Diamant. Le Scandale, que causoit cet Inceste, obligea Agrippa II à la marier une seconde fois; car, elle avoit épousé en prémieres Noces son Oncle Hérode, Roi de Chalcide; mais, ennuiée de ce second Mari, elle l'abandonna pour vivre avec son Frere, comme elle avoit fait auparavant. Pour lui, il ne se maria point; & ceux qui lui donnent Mariamne pour Femme, n'ont pas pris garde qu'elle étoit aussi sa Seur, & qu'il la donna en Mariage à Archélaüs, à qui elle avoit été promise pendant la Vie de son Pere.

XXIV. Bérénice ne laissoit pas de faire la Dévote. On dit que les Femmes, qui ont le Cœur tendre pour les Hommes, le tournent plus facilement du côté de Dieu. Bérénice, dont toutes les Passions étoient

fort vives, se fit raser; elle alla rendre ses Vœux à Jérusalem avec une Dévotion très apparente, touchée de Compassion pour les Habitans de cette Ville, que Florus traitoit cruellement; elle alla aux pieds solliciter Grace pour eux; mais, les Gardes de ce Gouverneur la repoussérent insolemment, & peu s'en fallut qu'en éxécution des Ordres que leur Maitre avoit donnez contre tous ceux qui voudroient approcher de lui, elle ne fut maltraitée. Elle se tourna ensuite du côté de ses Compatriotes, pour tâcher de les fléchir, & de les ramener à l'Obéïssance. Mais, ses Exhortations & ses Larmes étant inutiles, elle passa dans le Parti des Romains; ce qui la rendit odieuse, & exposa ses Terres au Pillage. En effet, elle étoit riche, & plusieurs gros Bourgs de la Galilée lui appartenoient. Joseph tira de ces Bourgs une grande Abondance de Blé, & d'autres Provisions, pour nourrir les Troupes qu'il avoit assemblées; mais, elle fut recompensée de ce qu'elle perdoit de ce côté-là; car, Vespasien, adouci par ses Présens, la trouva si habile, qu'il la consulta dans les Affaires d'Etat; & son Fils Titus, plus charmé de sa Beauté, ne put se résoudre à l'abandonner. Elle crut que la Mort de Vespasien donneroit à ce Conquerant la

Liberté

Liberté de l'épouser; mais, Titus, devenu Maître de l'Empire, oublia les Amours & les Plaisirs de Titus particulier : il la renvoia chez son Frere, sans vouloir rentrer dans ses Liens.

XXV. On dit qu'elle devint Reine de la Judée, après la Mort d'Agrippa II, parce que les Athéniens l'appellent *Grande Reine*, & *Fille d'Agrippa*; mais, il n'y a rien de particulier dans cette Inscription Attique, que Mr. Spon a déterrée; car, tous les Auteurs Païens, sans exception, lui donnent le Titre de *Reine*. Elle étoit Fille d'Agrippa Prémier, comme on le voit dans l'Inscription: elle étoit aussi *Reine*; car, elle avoit épousé Hérode, Roi de Chalcide, & en secondes Noces, Polémon, Roi d'une Partie de la Cilicie, ou du Pont: elle conserva dans son Veuvage le Titre qu'elle avoit porté pendant la Vie de son Epoux. Enfin, elle faisoit assez de Bruit dans le Monde, pour être appellée *Grande Reine*, par des Gens qui vouloient la flatter. Les Grecs n'épargnoient pas les Louanges, & il échappe aux plus Sages de les prodiguer dans les Monumens publics qu'ils érigent à certaines Personnes. Il n'étoit donc pas nécessaire qu'elle fut Reine de la Galilée, pour être appellée *Grande Reine*. D'ailleurs, la Galilée, déserte

en ce tems-là, & ravagée par les Romains, ne faisoit pas un grand Roiaume. Enfin; elle ne la posséda pas, & l'Inscription, qui est l'unique Preuve qu'on allegue, ne suffit pas pour la lui donner; puis qu'on n'y voit point le Titre de Reine de Galilée, ni cette Province gravée sur ses Médailles, comme on la trouve sur celles d'Agrippa I, qui en avoit été le Roi.

XXVI. Ainsi finit la Maison Roiale des Hérodes en Judée, après y avoir régné plus de cent trente Ans. On dit qu'il y avoit là un Jugement éxemplaire de Dieu: comme si cette Maison n'avoit paru que comme une belle Fleur, pendant un petit Espace de tems, & que Dieu l'eût fauchée pour la punir de ses Crimes. Mais, il y a eu peu de Familles dans l'Empire, sans en excepter celle de Constantin, qui aient régné plus long tems. D'ailleurs, les Rois de cette Maison survécurent à leur Roiaume, & la Nation étoit détruite pendant qu'Agrippa II vivoit encore à Rome. Enfin, la Famille d'Hérode ne fut pas absolument éteinte. Il y en avoit deux autres Branches puissantes en Arménie; car, Hérode le Grand * avoit eu deux Enfans de Mariamne; Aristobule, de qui Agrippa I & Hérode de Chalcide descendoient; & [illegible] Alexan-

* *Noldius de Vita & Gest. Herod.*

Aléxandre, lequel eut deux Enfans, Tigranes, Roi d'Arménie, tué par Tibere, & Aléxandre, lequel laissa Tigranes III, nommé par Néron pour succéder à son Oncle. Mais, cette Branche, sortie des Asmonéens par Hérode, eut deux Malheurs; l'un, qu'elle abandonna sa Religion, & que mêlée avec les Païens elle embrassa leur Culte; l'autre, qu'elle finit malheureusement: car, le jeune Tigranes ne put se maintenir sur le Trône; il fut battu par Tiridate, & obligé de céder un Empire qu'il ne pouvoit plus disputer. Aristobule, Fils d'Hérode de Chalcide, fut plus heureux; car, Néron le plaça dans la petite Arménie, avec le Titre de Roi, afin qu'il aidât son Cousin & quelques Princes à tenir les Parthes en bride. Il se maintint dans ce Roiaume qu'on lui avoit donné: Il semble même qu'il ait succédé à son Pere; car, Joseph l'appelle Roi de *Chalcide*. On distingue Chalcis & Chalcide comme deux Lieux différens, quoi que voisins, & peut-être contigus l'un à l'autre; & il semble que Strabon † l'a fait: mais, Claude aiant ôté la Chalcide à Agrippa, lors qu'il étoit en Faveur, il est très apparent qu'il ne l'en dépouilla, que pour la donner au Fils d'Hérode, & Cousin germain d'Agrippa.



† *Strabo*, *Lib*. XVI.

grippa. Cet Aristobule régna même après les Conquêtes de Tite, & laissa trois Enfans après lui, Hérode, Agrippa, Aristobule, dont Joseph * ne nous a rapporté que les Noms, parce qu'il n'a pas poussé son Histoire au delà de la Ruïne de Jérusalem. Il ne faut donc pas déclamer contre une Maison qui a subsisté si longtems. Heureuse la Nation Judaïque, si elle avoit profité des Conseils qu'Agrippa lui donnoit!

XXVII. Il vaut mieux remarquer trois choses sur le Regne des Hérodes. 1, Ils ne pouvoient réparer le Defaut de leur Naissance; ils étoient Juifs de Religion, & nez dans le Païs. On leur dispute mal à-propos ces Avantages, en les appellant, comme font les Thalmudistes, & quelques Chrétiens après eux, *Prosélytes*, *Etrangers*, *Esclaves*; mais, il est toujours vrai, que sortis originairement d'Ascalon, ou de l'Idumée, & du Sein du Paganisme, ils ne descendoient point de Jacob, & n'étoient point de la véritable Tige des anciens Juifs. On dit d'Hérode le Grand, qu'il voulut faire bruler les Généalogies, afin de cacher la sienne. Cela n'est pas fort apparent; car, quand tous les Livres auroient été brulez, auroit-on oublié qu'il venoit

* *Joseph. Ant. Lib. XVIII, Cap. 7, pag.* 628.

venoit de s'enter dans la Famille des Asmonéens ? D'ailleurs, Hérode ne ménageoit pas assez les Juifs, pour demander à sortir de leurs Ancêtres ; & ce n'étoit point de sa Naissance, mais, de sa Valeur, & de la Donation d'Antoine & d'Auguste, qu'il tiroit son Droit à la Couronne. Il est donc vrai que l'Oracle de Jacob s'accomplissoit, & que le Sceptre qui devoit être entre les mains de sa Postérité, en sortit pour passer dans une autre Famille.

Il faut remarquer principalement, qu'il n'y eut aucun Roi dans la Judée, pendant la Vie de Jésus-Christ. Les Evangélistes parlent si souvent des Enfans d'Hérode, comme d'autant de Rois, qu'on est accoutumé à croire qu'ils l'étoient effectivement. L'Erreur est ancienne ; puisqu'Eusebe, qui vivoit à Césarée, & qui avoit copié d'anciens Monumens, y est tombé : mais, c'est une pure Inadvertence. Hérode le Grand, qui régnoit effectivement, mourut la même Année que Jésus-Christ vint au Monde, après avoir fait la sanglante & cruelle Exécution des Enfans de Bethléem. Archélaüs, son Fils, ne fut jamais Roi ; il étoit seulement Ethnarque : &, après avoir possédé cette Dignité neuf ou dix Ans, il la per-

 dit,

dit, & laissa Jérusalem & toute la Judée sous le Gouvernement des Romains ; & elle y étoit encore, lors que Jésus-Christ mourut. Les autres Enfans d'Hérode n'étoient que Tétrarques de l'Iturée & de la Galilée, & n'avoient aucune Autorité dans le Territoire de Jérusalem & de Samarie. Agrippa le Grand ne régna que trois Ans à Jérusalem, Dieu l'aiant frappé par un Ange, & arraché sa Vie par un Châtiment éxemplaire. D'ailleurs, Jésus-Christ étoit mort sous Tibere, long-tems avant qu'Agrippa eut obtenu de Claude le Roiaume de la Judée. Les Rois disparoissoient à Jérusalem, pendant que celui qu'on y attendoit depuis si long-tems y faisoit son Entrée ; & le Peuple devoit reconnoître évidemment par l'Esclavage sous lequel ils gémissoient, que le Sceptre étoit sorti de Juda. Enfin, le Regne des Hérodes fut desavantageux à la Nation Judaïque ; parce que n'aiant qu'une Ombre d'Autorité, & dépendant toujours des Empereurs Romains, qui changeoient, qui établissoient, & déposoient ces Rois, selon leur bon-Plaisir, ils étoient obligés de tenir le Peuple dans une Dépendance servile. Ils étoient les Sangsuës, qui tiroient la Substance de cette pauvre Nation, pour enrichir les Favoris de leur

Maître.

Maître. Il falloit élever des Villes & des Citadelles à l'Honneur de leurs Bienfaiteurs; adoucir, par des Présens & des Sommes excessives ceux qui paroissoient irritez. Il falloit de plus fournir à leurs Plaisirs, à leurs Dépenses, & porter le Fais de la Roïauté, sans en avoir les Avantages; puis qu'on ne laissoit pas de gémir encore sous le Joug des Romains: cependant, ce n'étoit pas là le plus grand Malheur des Juifs. Nous finirions ici ce qui regarde la Famille des Hérodes; puis que la Branche, qui s'étoit établie dans la Judée, finit à Agrippa Second: mais, nous sommes obligez de réfuter le Pere Hardouïn, qui a fait un Systême nouveau sur la Religion & le Roiaume de ce Prince, aussi bien que sur la Personne de Bérénice, sa Sœur.

## CHAPITRE XIV.

### Réflexions sur Agrippa Second & sur Bérénice, contre le P. Hardouin.

I. *Médaille d'Agrippa II, qui indique une Fête des Tabernacles.* II. *Cette Explication de Mr. de Spanheim réfutée.* III. *Harangue de St. Paul, qui prouve le Judaïsme d'Agrippa.* IV. *Si un Roi Paien étoit instruit des Controverses des Juifs.* V. *S'il pouvoit croire aux Prophéties.* VI. *Commencement de la Conversion d'Agrippa au Christianisme, expliqués.* VII. *Médailles, avec une Tente & des Epies.* VIII. *Description des autres Médailles d'Agrippa.* IX. *Fécondité de la Judée, prouvée par les Médailles.* X. *Tibérias, marquée sur une Médaille, par une Galere.* XI. *Si on pouvoit graver l'Image de l'Empereur sur des Médailles.* XII. *Interprétation d'un Autel sur les Médailles d'Agrippa.* XIII. *Bérénice detronée par le P. Hardouin.* XIV. *Son Sentiment sur l'Aréopage.* XV. *Sa Vérité prouvée.* XVI. *S'il jugea St. Paul sur la Religion.* XVII. *On jugeoit dans un Lieu découvert.* XVIII. *Denis l'Aréopagite étoit Sénateur.* XIX. *Explication du Passage des Actes.*

I. La

I. LA prémiere de mes Réflexions regarde la Religion d'Agrippa Second. On pourroit tirer une Preuve de son Judaïsme, en soutenant que la Tente, qui paroit sur les Médailles, & qu'on prend pour celle d'un Général, qui commandoit les Armées Romaines en Judée, étoit un Tabernacle; qu'elle représentoit cette Fête si solemnelle chez les Juifs; & que les Epics, qu'on y remarque, indiquent les Prémices des Fruits qu'on offroit à Dieu, à la Fête de la Pentecôte. C'est le Sentiment de Monsieur Bochart & de l'illustre Mr. de Spanheim *. En effet, on lit dans la Misnah, que le Souverain Sacrificateur présenta à Agrippa II le Livre de la Loi, le second jour de la Fête des Tabernacles, & qu'il le lut au Peuple. Voilà le Roi Agrippa qui célebre la Fête des Tabernacles, en lisant la Loi au Peuple dans le Temple.

II. Mais, je ne me repose pas absolument sur l'Autorité des Juifs, ni même sur celle des Médailles; parce qu'on peut les expliquer très différemment: & les Preuves qu'on en tire sont assez incertaines; car, si celles où l'on voit un Pavillon avoient été frappées pour la Fête des Tabernacles, on y



* Spanhem. de Præst. Numism. Edit. in fol. p. 534.

distingueroit des Branches de Palmes, ou quelque autre Marque, qui la designeroit plus particulierement. Mais, Agrippa aiant commandé la plus grande Partie de sa Vie ses propres Troupes, soit pour soumettre la Galilée avec Vespasien, soit pour assister Tite au Siège de Jérusalem, il n'est point étonnant qu'on ait gravé sur ses Médailles une Tente, sans qu'il soit besoin d'avoir Recours à un Généralat de Troupes Romaines pour défendre les Frontieres de la Judée, dont personne n'avoit parlé avant le Pere Hardouin. Les Epics, qu'on voit sur ces Médailles, sont le Simbole de la Fertilité du Roiaume d'Agrippa, comme on l'a remarqué dans une Médaille d'Apamée, & dans une autre de Césarée en Cappadoce: & cette Explication paroit d'autant plus naturelle, que ce n'étoit pas l'Usage des Juifs de représenter leurs Fêtes sur des Médailles.

III. Mais, la Religion de ce Prince nous oblige à reparler de la Harangue que St. Paul fit au Roi Agrippa II. L'Apotre se trouvoit heureux de parler devant ce Prince, parce qu'il étoit instruit de toutes *les Coutumes & Questions des Juifs*. Il l'assure, que pendant qu'il étoit Juif, il avoit vécu selon la Secte la plus exquise *de notre Religion*. Il lui parle des Promesses faites *à nos Peres*.

Est-

*Est-ce une chose incroiable chez vous*, lui dit-il, *que Dieu resuscite les Morts?* La Question seroit impertinente, si elle se faisoit à un Païen, Athénien d'Origine, lequel l'auroit traité de Fou, comme avoient fait ses Concitoiens, parce qu'il avoit prêché la Resurrection des Morts. Enfin, il lui demande, *Crois-tu aux Prophêtes?* & il se répond lui-même, *Je sçai que tu y crois.*

IV. Le P. Hardouïn remarque sur cette Harangue de St. Paul, qu'Agrippa étoit comme les Princes Protestans, qui sont instruits de toutes les Controverses que les Réformez ont avec l'Eglise Romaine. Mais, oseroit-on dire que les Païens connussent aussi bien toutes les Cérémonies & les Questions Judaïques qu'on connoit aujourd'hui, les Controverses? D'où venoit à St. Paul cette Assurance qu'un Prince Païen étoit instruit de toute la Religion Judaïque, pour se faire un sujet de Bonheur d'avoir à plaider devant lui sur cette Matiere? D'où vient que St. Paul le distingue de Félix, auquel il ne fait aucun Compliment sur sa Connoissance de la Religion Judaïque. Est-ce que le Savoir des Controverses étoit alors réservé aux Rois? Cela n'est pas ordinaire. Il y a même peu de Laïques, qui sachent toutes les Cérémonies & les Controverses d'une l'Egli-

& dont ils ne sont pas Membres? On ajoute que St. Paul a pu dire, en plaidant sa Cause, *notre Religion & nos Peres*; comme quand un Frere plaide contre son Frere devant un Juge, il peut bien dire, *Notre Pere nous a laissé tant de Bien*. L'Expression seroit un peu familiere à l'Audience d'un Roi: mais, St. Paul n'étoit point alors le *Frere* des Juifs: car, au contraire, il les regardoit comme des Ennemis cruels, qui en vouloient à sa Vie. Il ne leur addressoit point la Parole; mais, il parloit au Roi, qu'il avoit uniquement en vue, comme un Juge plus desinteressé & moins partial contre sa Religion; parce que la même Passion de Haine & de Vengeance ne l'animoit pas.

V. On dit que * „ St. Paul, en demandant au Roi Agrippa, *Crois-tu aux Prophêtes*, auroit manqué de Respect; & „ c'est comme si un Prédicateur en Chaire s'avisoit d'apostropher un Roi Chrétien, & de lui dire, *Sire, croiez-vous l'Evangile?* Il lui diroit plutot, *Sire, ne croions-nous pas tous l'Evangile?* Agrippa, „ sans être Juif, pouvoit faire cas des Prophêtes, parce qu'ils avoient prédit beaucoup de choses avant l'Evénement; & „ St. Paul, profitant de cet Avantage, „ lui

* *Reponse à Mr. Basnage, pag.* 368.

„ lui en faisoit Compliment. „ Je ne veut pas que cela justifie bien St. Paul de son Incivilité : car, soit qu'Agrippa ait été Païen, ou Juif, l'Interrogation est toujours la-même ; & se fait également à un Roi, à qui on doit du Respect. *Crois-tu aux Prophéties?* Il n'y point là de *Compliment*. On y remarque au contraire la Hardiesse & le Zèle vif d'un Apôtre, qui défend sa Cause, & qui, sans menager l'Autorité Roiale, se sert de toutes les Preuves qu'il a en main. Saint Paul auroit pu adoucir les Dogmes du Christianisme & ses Expressions, s'il avoit étudié dans certaines Ecoles : mais, il ne le fait pas ; & nous devons prendre son Interrogation telle qu'il l'a faite. D'où sçait-on qu'un Roi Païen connoissoit les Prophètes ? D'où sçavoit-il qu'ils avoient prédit les choses avant l'Evénement ? L'Ecriture le dit-elle ? Y a-t-il des Médailles qui en fournissent la Preuve ? Pourquoi Saint Paul se répond-il à lui-même ; *Je sçai que tu crois les Prophéties* ? Etoit-ce là un simple Compliment par lequel l'Apôtre flattoit par un Mensonge la Vanité de ce Prince ? Mais, ce n'est pas l'Apostrophe *du Predicateur*, ou la Demande peu civile de St. Paul, qui fait notre principale Preuve : nous nous fondons sur la Connoissance que cet Apôtre

avoit

voit de la Foi d'Agrippa; ce qu'il n'auroit pu dire, s'il l'avoit cru Païen. Il ne lui donne pas une simple Connoissance; mais, la Foi: *Crois-tu aux Prophêtes? Je sçai que tu y crois.* Un Roi Païen avoit-il la Foi aux Oracles des Prophêtes?

VI. La Reponse qu'on attribue à ce Prince est fort singuliere. „ Paul, disoit „ Agrippa, ce que vous sçavez du Cas que „ je fais de vos Prophêtes, parce qu'ils „ ont prédit bien des choses comme elles „ sont arrivées, *c'est trop peu de chose pour* „ *me faire Chrétien.* Sur quoi Saint Paul „ répliqua fort à propos, Plût à Dieu que „ sur cet Article, qui vous paroit de peu „ de Conséquence, vous devinssiés tel que „ je suis! „ *Voilà le vrai Sens de cet Endroit, que Mr. Basnage, & beaucoup d'autres, n'ont pas entendu.* J'avoue le Fait; je n'ai jamais donné une pareille Torture à l'Ecriture Sainte; & ce qui plus est, je ne l'entendrai jamais de cette Maniere. Je ne croirai jamais que ce soit *peu de chose* pour devenir Chrétien, que de croire que les Prophêtes ont prédit la Venue de J. Christ, & que leurs Oracles ont eu leur Accomplissement: car, dès le moment qu'on reconnoit cette Vérité, on a fait une grande partie du Chemin pour croire que J. Christ est le Messie promis par les Prophêtes. Ce n'est point aussi là le

Sens d'Agrippa, ni celui de Saint Paul. Agrippa paroit ébranlé par les Raisonnemens que St. Paul lui avoit faits sur ces Oracles, & qui avoient un si grand Rapport aux Evénemens qui lui étoient connus. Il lui dit, *Peu s'en faut que tu ne me fasses Chrétien.* St. Paul, qui voit que ce n'étoit là qu'un Commencement de Foi, souhaite qu'elle devienne aussi parfaite & aussi éclairée que la sienne; & ce Desir ne regarde pas seulement Agrippa; mais tous ses Auditeurs Juifs, qui lisoient comme lui les Prophêtes. Si Agrippa avoit avancé cette Proposition évidemment fausse, que c'étoit une chose de peu de Conséquence que de croire aux Prophêtes, il auroit raisonné en Païen. Mais, il se seroit contredit lui-même, en disant qu'il croioit aux Prophêtes: car, les Païens n'ajoutoient aucune Foi aux Oracles des Juifs. Comment auroient-ils pu se persuader que Moïse, Isaïe, & David, étoient des Hommes inspirez de Dieu, & n'abjurer pas le Paganisme pour se faire Juifs? En effet, on voit la Différence de ces deux Juges; dont l'un, qui étoit Païen, traite Saint Paul de Fou, parce qu'il citoit les Oracles des anciens Prophêtes, pour prouver que Jésus-Christ avoit souffert; & l'autre, qui croioit aux Prophêtes, parce qu'il avoit été élevé

dans

dans une Religion, où on les regardoit comme divinement inspirés, se laisse ébranler par cet Accomplissement des anciens Oracles; & *peu s'en faut*, que de Juif, il ne se fasse Chrétien: comme une Infinité d'autres se convertirent, *en conférant les Ecritures* *, & en éxaminant les Prophéties.

VII. L'Objection la plus éblouissante contre la Religion d'Agrippa est tirée des Médailles, sur lesquelles on prétend remarquer diverses Traces de Paganisme, comme un Autel & des Vœux faits pour le Salut des Empereurs. Afin de ne prolonger pas cette Dispute, & d'expliquer cette Matiere en peu de mots, nous distinguerons trois sortes de Médailles frappées sous Agrippa. Les † unes, qui sont en grand Nombre, n'ont aucune Figure humaine. On y voit une Tente & trois Epics qui sortent d'un même Tuiau. Le Nom d'*Agrippa Roi* s'y lit. Ainsi, je ne sçai pourquoi on le reduit à la simple Qualité de Commandant des Troupes Romaines, sur les Frontieres de la Judée. *Ce petit Prince*, dit ‡ le Pere Hardouïn, *n'avoit peut-être pas servi les Empereurs dans la Guerre contre les Juifs*, &

* *Actes*, Chap. *XVII*, *Vers.* 11.
† *Harduin. de Nummis Herodiadum*, *pag.* 332.
‡ *Reponse à Mr. Basnage*, *pag.* 369.

*& Vespasien l'avoit reduit jusqu'à n'oser mettre sur sa Monnoie d'autre Visage que celle de l'Empereur, ou de ses deux Fils.* Le Fait est faux : car, Joseph & Tacite * assurent qu'il mena ses Troupes à Vespasien, pour la Conquête de la Judée. Mais, en supposant la chose, comment l'Empereur pouvoit-il lui confier la Garde de la Judée? Un petit Prince qu'on a terrassé, & qui avoit déjà montré son mauvais Coeur contre l'Empire, en Faveur des Juifs, n'étoit pas propre à y commander en Chef, ni à empêcher les Mouvemens des Séditieux. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune Difficulté sur ce premier Ordre de Médailles, puis qu'on n'y voit aucune Figure humaine ; au contraire, il semble qu'il y ait une Affectation Juive, à graver des Epics & une Tente dans tous les Monuments qu'Agrippa fit battre pour lui-même, indépendemment des Empereurs.

VIII. Le second Ordre des Médailles, qu'Agrippa doit avoir frappées, portoit le Visage des Empereurs, & particuliérement celui de Domitien ; & sur le Revers, on voit une Victoire, qui écrit quelque chose sur un Bouclier ; une Corne d'Abondance ; la Lune avec son Croissant, qui tient cette Corne d'une Main, & des Epics

de

* *Tacit. Hist. Lib. V, Cap. 1, pag. 526.*

de l'autre. On y voit des Palmes, un Caducée, & une Galere. Je ne puis m'empêcher de faire trois Remarques sur ces Médailles.

IX. Prémierement, les Epics, & la Corne d'Abondance, qu'on y remarque presque toujours, prouvent démonstrativement que la Judée étoit fort fertile. On s'est fait un Honneur d'opposer Strabon à Moïse sur cette Matiere, & d'ébranler l'Autorité de l'Ecrivain Sacré par le Témoignage d'un Païen. On voudroit qu'on s'attachât à tous les Passages, où Moïse parle de l'Abondance & de la Fertilité de la Canaan. Le Texte de Strabon la représente comme un Terroir pierreux & stérile; & ce Commentaire paroit beaucoup plus juste que les fausses Descriptions d'Hécatée & d'Aristée, dont on se sert ordinairement pour expliquer Moïse. Strabon s'accordant parfaitement avec les Voiageurs modernes, sur la Stérilité de la Judée, on conclud qu'il faut prendre les Idées que Moïse en donnoit à ceux qui le suivoient, comme autant d'Exagerations artificieuses pour encourager le Peuple à la Conquête de ce Païs-là.

Mais, toutes les Médailles qu'on frappoit renversent ce Commentaire, & le Témoignage de Strabon. En effet, ce ne sont plus

plus des Ouvrages supposez & faux que nous attachons au Texte de Moïse, pour confirmer ce qu'il dit de la Fertilité de la Terre Sainte. C'est Tacite, qui en parle * presque aussi avantageusement que Moïse. Ce sont les Monumens Publics que les Princes faisoient battre, lors qu'elle étoit proche de sa Ruïne. On y voit par tout des Epics, pour marquer l'Abondance de ses Bleds, comme on en voit dans ceux d'Apamée & de Césarée. On y voit une Corne d'Abondance. En un mot, Strabon est le seul qui ait dementi l'Historien Sacré, pendant que d'autres Auteurs prophanes, & toutes les Médailles, confirment ce que Moïse a dit de la Fertilité de ce Païs. S'il est devenu stérile depuis, je ne dirai pas avec un Critique fameux †, que c'est par une Malediction de Dieu, qui a voulu vanger la Mort de son Fils jusques sur la Terre, où il a été maltraité. Mais, il est arrivé à la Judée, ce qui arriva à la Grece, & à l'Asie Mineure, qui étoient les plus beaux Païs du Monde, & qui sont devenus si ingrats & si stériles par la Désertion, la Misere, & la Négligence des Habitans qu'on ne les reconnoit plus; pendant que des Provinces, qui paroissent

des

* Tacit. Hist. Lib. V.
† *Le Moine, Varia Sacra.*

des Déserts affreux, y sont devenus le Jardin de l'Europe. Nous ne touchons qu'en passant cette Matiere, sur laquelle on peut voir * ailleurs des Réfléxions beaucoup plus étenduës.

X. La seconde chose que je remarque sur les Médailles d'Agrippa Second, est une † Galere; d'où je concluds qu'Agrippa possédoit encore Tibérias l'An LXXXIX de l'Ære Chrétienne, & l'An XXIX de son Regne: car, ce fut alors qu'on frappa cette Médaille, qui est dans le Cabinet de Mr. Foucault. Le P. Hardoüin soutient que la Galilée ne se voit point sur les Médailles d'Agrippa le Fils, comme sur celles du Pere. Un savant Homme ‡ m'écrivit que j'm'étois trompé, & qu'il n'avoit jamais vû la Galilée sur aucune Médaille d'Agrippa, soit le Pere ou le Fils: & il avoit raison; puisqu'une *Galere* n'étoit pas le Simbole de la Galilée, mais de Tibérias, considérable par son Port. Ce n'étoit pourtant pas ma Faute, mais celle du P. Hardoüin, dont je rapportois le Sentiment. Cependant, puis que ce Jésuite prend une Galere pour le Simbole de la Galilée; & que cette même Galere se trouve sur une Médaille d'Agrippa le Fils qu'il a rapportée, il doit avouer que le Fils pos-

* *Basnage, Antiq. Judaïques, Liv. II, Chap. III.*
† *Apud Harduin.* ‡ *Mr. Cuper.*

possédoit la Galilée; aussi bien que son Pere. Mais, il y a là une double Erreur: car, les deux Médailles, sur lesquelles on remarque une Galere, sont également d'Agrippa Second: car, Agrippa Prémier n'a point regné xxix Ans; & la Galere ne représente point la Galilée, mais la seule Ville de Tibérias, que Néron avoit ajoutée au Domaine du Second Agrippa, comme nous l'avons remarqué.

XI. Enfin, on voit sur cet Ordre de Médailles la Figure de Domitien; & c'est ce qui commence à faire la Difficulté pour la Religion d'Agrippa, parce que les Juifs ne mettoient point de semblables Figures dans leurs Monumens. Mais, cette Difficulté se leve par les Paroles de J. Christ, auquel on montra, pour le tenter, une Piece de Monnoie, sur laquelle il remarqua la Tête d'un Homme *. *De qui est cette Image & cette Inscription?* dit-il. Il y avoit donc en Judée une Monnoie courante, sur laquelle étoit l'Image du Prince régnant; & on ne se faisoit point un Scrupule de lui donner Cours, parceque la Religion ne condamne que l'Usage religieux des Figures humaines. Les Thalmudistes, qui ont vécu parmi les Chrétiens, & qui conservoient l'Horreur pour la Croix, n'ont pas laissé de décider, *que la Mon-*

*noie*

* *St. Matth. Chap.* XXII, *Vers.* 20, 21.

*noie des Privées, sur laquelle la Marque du Culte étranger est gravée, doit avoir Cours* *. Lors donc qu'Agrippa Second faisoit battre Monnoie, ou frapper une Médaille à l'Honneur du Prince régnant, il n'est point étonnant qu'il ait suivi l'Usage ordinaire chez les Romains d'y mettre la Tête de l'Empereur. Quelques Superstitieux pouvoient condamner cet Usage; mais, il est certain que les autres interprétoient mieux la Foi. C'est ainsi que les Reformez, aussi grands Ennemis des Images que les Juifs, ne laissent pas de faire faire les Portraits des Princes régnans, ou morts, & de graver des Figures humaines sur leur Monnoie. Ainsi, ce second Ordre de Médailles ne donne pas plus d'Atteinte à la Religion du Roi Agrippa que le précédent.

XII. Il reste un troisieme Ordre de Médailles: car, on en produit deux, sur lesquelles l'on voit un Autel avec ces Paroles, *Pour le Salut des Empereurs*. Les Chrétiens ont souffert le Martire, plutot que de faire quelque chose de semblable; &, quoi que le Temple de Jérusalem fut detruit, & la Religion fort corrompue; cependant, il n'y a pas d'apparence qu'Agrippa, s'il étoit né Juif, eut tellement dé-

généré

* *Joseph Avoda Zara.*

généré de la Religion de ses Peres qu'il eut élevé des Autels pour le Salut des Empereurs.

Cette Difficulté, qui fait que le P. Hardouin triomphe de moi avec tant de Fierté, se leve par une seule Remarque. C'est que la Légende de ce dernier Ordre de Médailles est différente des autres. On y lit seulement qu'elles ont été frappées sous Agrippa.

ΕΠΙ. ΒΑ. ΑΓΡΙΠ.

Ce qui fait voir que ce n'est pas ce Prince qui a fait frapper la Médaille; mais, quelque Païen, lequel a pu mettre sur l'Exergue & le Revers ce qu'il a voulu. En effet, ce n'est pas là une Monnoie; puis qu'on n'auroit pas souffèrt qu'Agrippa, *ce petit Prince, réduit par Vespasien, & à qui Domitien avoit tout ôté*, eut battu Monnoie dans Rome. Cependant, on convient que la prémiere de ces deux Médailles fut frappée à Rome, & la seconde à Césarée, qui étoit devenue entiérement Païenne, depuis que Vespasien y avoit mené une Colonie, & que Jérusalem avoit été détruite. Il ne faut donc pas attribuer à Agrippa ces deux Médailles : mais, elles ont été battues dans des Villes Païennes,

Q pen-

pendant qu'il avoit encore le Titre de *Roi*.

XIII. Comme le Roiaume que Bérénice dut gouverner, après la Désolation entiere de la Judée, étoit chimérique, il s'est évanoüi; & le P. Hardoüin, qui avoit couronné de ses Mains cette *Grande Reine*, lui arrache son Sceptre & sa Couronne. L'Inscription que la Ville d'Athenes avoit fait graver à l'Honneur de Bérénice, lui paroit fausse, par deux Raisons: l'une, que nous avons déjà éxaminée, qu'Agrippa n'a pu porter le Nom de Jules: l'autre, qu'il est ridicule de dire qu'Hérode, qui étoit né dans la Palestine, ait fait de grands Biens à une Ville éloignée, & puissante comme Athenes. Cette Raison pourroit être réfutée par d'autres Inscriptions que Mr. Spon a publiées, dans lesquelles la Ville d'Athenes donne à plusieurs Particuliers le Titre de *ses Bien-faiteurs*. Elle pouvoit, à plus forte raison, appeller ainsi les Hérodes, qui ont été puissans; & il n'est pas plus étonnant que ces Rois aient eu quelque Commerce avec la Ville d'Athenes, que de voir les Juifs du tems des Machabées en avoir avec celle de Lacédémone.

Le Pere Hardoüin rejette fiérement toutes les Inscriptions Grecques, & il trouve celle-ci ridicule, quoi qu'il en eut fait au-

para-

paravant une de ses Preuves; &, de peur qu'il ne restât quelque espece de Liaison entre les Hérodes & la Ville d'Athenes, il ne veut plus que ce Prince soit venu de Grece, ni qu'il soit Athénien d'Origine, & Platonicien de Secte: mais, il fait naitre tous les Hérodes en Syrie. Je voudrois bien sçavoir, si le P. Hardouïn, qui change si souvent de Sentiment; qui rejette avec Mépris ce qui lui paroissoit certain & véritable; se flatte que le Public changera toujours comme lui, & le suivra dans toutes ses Variations, dont il ne donne souvent aucune Raison.

*Pro Libitu mutat Quadrata Rotundis.*

XIV. Ce qu'il y a de plus étonnant est ce qu'il prétend * que l'Aréopage n'étoit pas un Sénat; mais, un Bourg, où l'on alloit se promener, pour parler de Nouvelles. Ce fut dans cette Vue, dit le P. Hardouïn, qu'on y mena St. Paul. On le plaça au *milieu de l'Aréopage*; c'est-à-dire, au milieu du Bourg, qui étoit situé sur une Montagne. L'Apôtre ne s'addressa, ni au Conseil, ni au Gouverneur; mais, à *Messieurs d'Athenes.* Denis l'Aréopagite, lequel se convertit, n'étoit point un Sénateur; mais, un Nouvel-



* *Harduin. de Nummis Herod. pag.* 351.

velliste & un Habitant du Bourg, aussi bien que Damaris. Soutenir qu'on faisoit là des Assemblées Juridiques à découvert, c'est dire que le Parlement de Paris s'assemble aux Tuilleries, ou dans les Promenades du Luxembourg. Ainsi, l'Inscription d'Athenes, à la Tête de laquelle on voit le Conseil de l'Aréopage qui la decerne, est nécessairement fausse & supposée.

XV. Je ne combattrai pas cette Conjecture, par le Témoignage des anciens Poëtes, par les Orateurs, par les Historiens Grecs & Latins, qui ont tous parlé de l'Aréopage comme d'un Sénat, sans avoir d'autre Intérêt à le faire, que parceque cette Assemblée s'étoit rendue célébre en tous Lieux. On peut voir ailleurs * cette Foule d'Autoritez, que le P. Hardouïn effacera, s'il veut, d'un seul Coup de Plume, en disant que ce sont là autant d'Ouvrages & de Noms supposez. Mais, Cicéron parle encore de l'Aréopage, comme d'un Sénat qui subsistoit de son tems. Pline soutenoit qu'il étoit aussi mal à propos

* *Postel, de Republ. Athen. Cap. IV, pag. 1319; Sigonius, de Rep. Athen. Lib. II, Cap. 5, pag. 1556; Meursii Areopagus, apud Gronov. Antiquit. Græcar. Tom. V, pag. 2071; Cicero, Lib. XIII ad Famil. Epist. L.*

pos de nier que le Monde fut gouverné par la Providence, que de dire qu'Athenes n'étoit pas jugée par l'Aréopage (*a*). Il remarque même qu'on avoit gravé la Figure des Sénateurs *Aréopagites*. Cependant, ces Auteurs ne sont pas suspects au P. Hardouïn, comme Démosthene, Plutarque, Libanius, Euripide, & Eschyle. On voit une Inscription, qui merite d'être indiquée, parce qu'elle prouve trois choses: l'une, que l'Aréopage étoit un Sénat, lequel faisoit élever des Monumens de sa Reconnoissance: la seconde, que ce n'étoient pas toujours les Empereurs, à qui les Athéniens donnoient le Titre de *leurs Bienfaiteurs*; mais, qu'il y avoit des Personnes d'un Rang inférieur, à qui on le donnoit, comme à un Gouverneur de Province. Ainsi, il n'est pas étonant que le Sénat de l'Aréopage ait élevé un Monument de sa Reconnoissance aux Hérodes, & qu'il les ait appellez *ses Bienfaiteurs*. Enfin, on y apprend une chose singuliere: c'est que les Romains entroient quelquefois par Honneur dans l'Aréopage, & en devenoient les Sénateurs. En effet, l'Inscription est



(*a*) Postel cite ces Paroles de Pline du Livre VIII. Je ne les y ai pas trouvées: mais, il parle de ce Sénat dans le XXXV Livre.

faite à l'Honneur de l'illustre Rufus Festus, Proconsul de la Grece, & Aréopagite.

ΤΟΝ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΝ ΑΝΘΥΠΑΤΟΝ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ ΡΟΥΦΙΟΝ ΦΗΣΤΟΝ ΚΑΙ ΑΡΕΟΠΑΓΕΙΤΗΝ *.

C'est le Sénat de l'Aréopage, qui fait graver ce Monument, pour reconnoitre la Bienveillance & les Bienfaits de Rufus pour la Ville d'Athenes.

ΑΡΕΟΠΑΓΟΥ ΒΟΥΛΗ ΕΝΝΟΙΑΣ ΕΝΕΚΑ ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΣΙΑΣ.

L'Inscription est semblable à celle que nous avons produite. On y remercie un Proconsul d'avoir été le Bienfaiteur d'Athenes; & c'est l'Aréopage qui le fait. Ce n'est donc plus une Chimere, qu'il y ait eu un Sénat à Athenes, qui ait porté le Nom d'Aréopage, & qui ait fait graver sur des Monumens sa Reconnoissance pour ses Bien-faiteurs.

Enfin, je ne sçai comment on peut s'inscrire en faux contre un Sénat marqué en gros

* *Apud Meursium, Areop. Cap. V I, pag. 2087.*

gros Caractères dans les Livres des Anciens. On a rapporté son Institution, & les Changemens qui y sont arrivez. Solon *, ce fameux Législateur, étendit beaucoup sa Juridiction; &, au lieu qu'au commencement elle étoit très bornée, il le rendit l'Arbitre & le Juge de toutes les Causes & de toutes les Affaires importantes. C'étoit par l'Avis de ce Sénat qu'on déclaroit la Guerre. *On porta la Guerre chez les Medes*, dit Cicéron †, *par l'Avis du Conseil que Solon avoit établi.* On indique la Cause de ce Changement: ce fut pour réprimer l'Insolence du Peuple, qui abusoit de son Autorité, lors qu'on portoit les Affaires devant son Tribunal. On compte le Nombre des Juges. Il y en avoit quatre cens au tems de Solon. On les multiplia jusqu'à cinq cens; parce qu'il y avoit dix Tribus différentes à Athenes, & chaque Tribu fournissoit alors cinquante Sénateurs. Enfin, le Nombre monta jusqu'à six cens; parce qu'on ajouta deux Tribus aux dix autres. On n'oublie ‡ pas la Qualité de ces Juges; on les choisissoit avec beaucoup de Soin, & personne n'étoit reçu dans ce Sé-



* *Plutarch. in Solon.*
† *Cicero de Offic. Lib. I.*
‡ *Pollux, Onomast. in Voce* [illegible], *pag. 306. Not. Vales. pag. 67. Plutarch. in Pericle.*

nat que par son Mérite. Il est vrai que la Corruption se glissa dans les Elections: mais, où ne se glisse-t-elle pas? C'est pourquoi Isocrate * remonte au tems des Aïeuls, pour indiquer la Circonspection avec laquelle on choisissoit les Aréopagites. On élit les Sénateurs avec la même Exactitude & la même Précaution que nos Ancêtres apportoient dans l'Election des Aréopagites, dit cet ancien Orateur Grec. Le tems de leur Séance étoit marqué: c'étoit pendant la Nuit qu'ils devoient juger & former leurs Arrêts. *Ils jugent pendant la Nuit, & dans les Ténebres*, disoit Lucien †. L'Heure des Plaidoiers étoit aussi fixée, & on tournoit la Clépsydre, afin que les Plaideurs n'abusassent pas de la Patience & de l'Attention des Juges. On gardoit un profond Secret sur ce qui se passoit dans ce Sénat.

*Ergo occulta teges, ut Curia Martis Athenis,*

disoit Juvénal ‡. Son Autorité étoit grande; c'est pourquoi on l'appelloit le *Conseil supérieur*, τὴν ἄνω βουλὴν ‖: & c'étoit un Crime sans Exemple, que de le mépriser.

* *Isocrat. Panathenaic. pag.* 265.
† *Lucian. Hermot. Tom. I, pag.* 595. *Id. p.* 394.
‡ *Juven. Sat. IX, Vers.* 100.
‖ *Heliodor. Æthiop. Lib. I.*

priser. *Il n'y avoit personne assez hardi*, disoit Dion *, sans en excepter *Cléon*, *qui osât mépriser le Sénat des six-cens, ou l'Aréopage, devant le Peuple*. Au contraire, on louoit l'Equité de ses Arrêts, dont on a fait depuis des Receuils; & les Latins même, qui étoient si jaloux de la Gloire des Grecs, ne refusoient pas à l'Equité de l'Aréopage les Eloges qui lui étoient dus. *In qua Civitate erat Areopagus, religiosissimum Judicium* †. Je n'ai pas eu dessein de faire la Definition, ni l'Histoire de l'Aréopage: j'ai seulement voulu montrer par le Nombre des Circonstances que j'ai rapportées, & par celui des Auteurs différens que j'ai citez, qu'il ne manque rien pour prouver son Existence, contre le P. Hardouïn, qui la nie; puis qu'il est impossible qu'un Fait si circonstancié, & attesté par tant de Témoins, soit faux.

XVI. Ce Sénat connoissoit des Affaires de la Religion; puis qu'il condamna Socrate à la Mort, parce qu'il nioit la Pluralité des Dieux. Cela fit peur à Platon, qui enveloppa ses Idées sous un Langage mystique & impénétrable. Plutarque assure qu'Euripide, qui nioit avec plusieurs Philosophes, *l'Existence d'un Dieu*, *n'osa le*



* *Dio*, *Orat. L*, *pag*. 541.

† *Seneca de Tranquill. Cap. III*, *pag*. 217, *Tom. I.*

*dire publiquement, parce qu'il craignit l'Aréopage.* Cependant, je ne sçai si ce fut pour faire condamner Saint Paul dans les Formes, à cause qu'il prêchoit une nouvelle Religion, qu'on le mena dans l'Aréopage. Il ne paroit pas, par l'Histoire des Actes, que l'Assemblée fut réguliere, ni que Saint Paul plaidât devant des Juges ordinaires: au contraire, il y avoit des Philosophes de toutes les Sectes, & tous ceux que la Curiosité, naturelle aux Athéniens, y attira.

En lisant le Récit de Saint Luc, sans aucun Préjugé, on voit qu'on fit quelque Violence à St. Paul, pour le conduire. *Il fut apprêhendé par ceux qui crioient qu'il étoit Annonciateur de Dieux étrangers* *. On le mena à l'Aréopage; parce que c'étoit là où se devoit faire l'Accusation & le Jugement du Procès, qui rouloit sur la Religion. St. Chrysostome, qui soutient que l'Apôtre y fut conduit, parce qu'on y jugeoit les Meurtriers, se trompe évidemment. Il s'est laissé surprendre par l'ancien Usage. Il avoit appris, que l'Aréopage, dans sa prémiere Institution, jugeoit seulement du Meurtre: mais, depuis Solon toutes les Affaires importantes furent portées devant ce Tribunal †. En effet,

* *Act.* Ch. XVII. Vers. 18. 19. † *Plut.* in *Sol.*

fet, Saint Paul n'étoit accusé d'aucun Meurtre; mais, d'Innovation en matiere de Culte & Foi. Ce n'étoit donc point pour satisfaire la Curiosité des Nouvellistes, que St. Paul alla à l'Aréopage: car, on lui fit Violence pour y aller; on *le prit*, afin de l'y mener: mais, on vouloit sçavoir ce qu'enseignoit cet Innovateur; & cette Curiosité piqua les Philosophes aussi bien que la Populace, avide de connoitre tout ce qu'elle ignore.

Mais, d'un autre côté, il ne paroit point que les Juges fussent assemblez, ni que Saint Paul plaidât devant eux. C'étoit une Congrégation tumultueuse, composée de Philosophes, Epicuriens, Stoïciens; de Peuple, de Femmes, & de quelques Sénateurs, qui s'étoient mêlez dans la Foule, pour entendre ce qui se passoit. On ne conduisit donc pas là Saint Paul, parce que c'étoit la Place des Nouvelles; mais, à cause que c'étoit un Lieu Public, où le Sénat s'assembloit ordinairement, & où l'on devoit porter les Accusations sur les Matieres importantes, comme celles de la Religion. On ne voit point aussi que les Accusateurs plaidassent contre Saint Paul dans les Formes, comme cela se fait devant un Tribunal réglé; ni que l'Apôtre s'addressât à ses Juges: mais, en atten-

dant que la Nuit fut venue, pendant laquelle l'Aréopage s'assembloit pour juger les Coupables, on harceloit Saint Paul par des Injures & des Accusations de Nouveauté; & il prit une Occasion si commode, pour défendre la Religion, & pour la prêcher à tout le Peuple d'Athenes. On s'est donc trompé, lors qu'on a dit qu'on avoit choisi *neuf Personnes des plus Habiles & des plus Riches, pour juger cette Affaire* *. Car, soit que l'Historien ait entendu que l'Aréopage n'étoit composé que de neuf Personnes, le Fait est faux; puis que le Nombre de ces Sénateurs, qu'on avoit augmenté de tems en tems, étoit beaucoup plus grand: soit qu'on ait voulu dire qu'on avoit délégué neuf Commissaires, pour instruire & juger ce Procès, on se trompe encore plus évidemment; car, les Innovations en Matiere de Religion se jugeoient par un plus grand Nombre. L'Arrêt de Mort contre Socrate l'emporta de deux cents quatre-vint Voix, sur le Parti tolérant; quoi que Platon ait assuré qu'il n'y avoit que trois Voix de plus: ce qui fait voir que le Sénat entier connoissoit de ces Sortes d'Affaires.

XVIII. Le P. Hardouin rit de ce que l'Aréopage jugeoit à découvert, & cela lui

* *Nicephor. Call. Histor. Lib. II, Cap.* 20.

lui paroît une Preuve certaine que ce Sénat n'a jamais été: car, ne seroit-il pas extravagant de dire que le Parlement de Paris s'assemble dans les Jardins du Luxembourg? Mais, il ne faut pas juger des Coutumes des autres Nations par les nôtres; & ce qui paroit éloigné de nos Usages, n'est pas toujours faux. Le Peuple de Paris s'assemble dans des Eglises couvertes pour faire les Actes de sa Religion; & il paroitroit ridiculé aujourd'hui d'avoir des Parvis découverts, où le Peuple fit ses Dévotions, comme cela se pratiquoit chez les Juifs; ce qui a fait croire qu'ils adoroient le Soleil:

*Et Cœli numen Numen adorant.*

Les Prémiers Chrétiens, qui faisoient leurs Assemblées dans les Cimétieres, étoient à découvert. Pollux *, qui a fait une Description fort éxacte de l'Aréopage, dit aussi que les Sénateurs étoient exposez à l'Air, lors qu'ils jugeoient: ὑπαίθριοι δὲ ἐδικαζον. Antiphon † rend la raison d'un Usage qu'il devoit conoitre. C'est qu'on ne vouloit pas que ceux qui étoient Souillés & Coupables se trouvassent sous un même



* *Pollux, Onomast. Lib. VIII, Cap. 10, p. 941.*
† *Antiphon, apud Meursium, pag. 2090.*

me Toit avec les Innocens & les Juges. Il paroit aussi par Démosthene *, qu'on s'assembloit sous un Portique, qu'on fermoit de tous côtez avec une Corde, pour empêcher le Peuple d'y entrer, & de causer du Bruit & de la Confusion. Ce n'est donc point là une Raison de rejetter l'Aréopage, comme un Sénat imaginaire & supposé. Ce Critique se trompe même, lors qu'il s'imagine que Ἄνδρες Ἀθηναῖοι veut dire simplement *Messieurs d'Athenes* : car, Démosthene † se sert de la même Expression, en parlant aux Juges, devant lesquels il plaidoit.

XVIII. Tous les Peres de l'Eglise n'ont point regardé Denis l'Aréopagite comme un Païsan, ou comme l'Habitant d'un Bourg ; mais, comme un Sénateur d'Athenes. On a fort relevé cette Qualité, comme si elle donnoit un grand Relief à sa Conversion. On veut qu'outre son Mérite & sa Dignité, il ait eu une Naissance illustre ; parce que les Athéniens, qui étoient fort vains, n'auroient eu garde de mettre au Rang de leurs prémiers Sénateurs des Personnes qui ne fussent pas d'une Maison distinguée : & les Grecs chan-

* *Demosthen.* κατὰ Ἀριστοκ, A, *pag.* 485. *Edit. Steph.*

† *Ibid.*

chantent encore aujourd'hui, en célébrant sa Mémoire, *qu'il avoit des Richesses, de la Gloire, de l'Habileté, de la Sagesse, & qu'il étoit un des Sénateurs de l'Aréopage.* On outre sans doute les Louanges, comme font tous les Panégyristes. Je ne sçai même si ce Sénat étoit aussi habile qu'on le publie : du moins, il paroît par un petit Recueil * d'Arrêts qu'il a donnez, qu'il étoit fort aisé de l'embarrasser par des Sophismes ; & le Jugement, par lequel il renvoia les Parties plaider à cent Ans de là, convient mieux à des Plaisans, qui veulent badiner, qu'à des Juges habiles. Mais, il importe peu que ce Sénat n'ait pas été aussi habile que les Grecs le publient; il suffit qu'il fut composé des Personnes les plus habiles d'Athenes, & que leur Vie fut exemplaire, pour ne ravir pas à Denis l'Aréopagite toute la Gloire qu'on lui donne. Saint Paul se retira d'Athenes, après avoir fait cette Conquête, & ne fut point jugé sur les Accusations qu'on avoit intentées contre lui; parce qu'on laissoit aux Accusez la Liberté de se retirer, lors même que le Procès avoit été plaidé dans toutes les Formes.

XIX.

* *Marquardi Freheri Decisiones Areopagiticæ, Cap. 1. Gronov. Antiq. Græcar. Tom. V. pag.* 2132.

XLX. Enfin, le P. Hardouïn ne peut pas se prévaloir de l'Histoire des Actes, pour nier qu'il y eut un Sénat dans l'Aréopage; c'est-à-dire, sur une Colline de la Ville, & vis-à-vis de la Citadelle: car, quoi que ce Sénat ne fut pas assemblé, lorsque Saint Paul plaida, il ne peut pas conclurre de là qu'il *n'y* en eût point. L'Historien Sacré récite ce qui arriva à Saint Paul, sans entrer dans la Discussion des Tribunaux de la Justice d'Athenes: & son Silence ne prouve point qu'il n'y eut point d'Aréopage; ou que Denis l'Aréopagite fut un Villageois, plutot qu'un Sénateur d'Athenes. Il peut encore moins conclurre que l'Inscription, que nous avons citée, soit fausse, sous prétexte qu'il n'y a *jamais* eu de *Sénat Aréopagite:* car, tous les Anciens ont parlé constamment de ce Sénat, aussi bien que l'Inscription, & nous en avons produit une séconde, qui confirme la prémiere. Si le P. Hardouïn les rejette toutes, il doit craindre qu'on ne l'accuse de le faire par Dépit de ce qu'il s'est laissé tromper par une Pierre rompue, qu'on lui a présentée, afin de déchifrer quelques Caracteres qui y étoient. En effet, il ne s'est apperçu qu'après coup qu'on le trompoit, & que les Lettres qu'il avoit suppléés, & le Sens qu'il leur avoit donné,

étoit

étoit ridicule ; puis que c'étoit un Piege qu'on lui avoit tendu. On feroit en Colere, à moins contre les Inscriptions, après y avoir été duppé, & après avoir donné à rire aux Critiques malins.

---

## CHAPITRE XV.

### *Second Dégré de la Ruïne des Juifs.*

### La Corruption & la Décadence de l'Eglise Judaïque. Du Pouvoir des Souverains Sacrificateurs & des Rois.

I. *Le Législateur & le Sceptre ôtez à Juda.* II. *Idée que les Thalmudistes donnent de l'ancien Gouvernement de la Judée.* III. *Election du Roi par le Sanhédrin.* IV. *On ne pouvoit élire un Etranger.* V. *Profession & Qualitez de ceux qui devoient être élus.* VI. *Onction des Rois.* VII. *Bornes de leur Pouvoir.* VIII. *Le Droit de Vie & de Mort examiné.* IX. *Le Sanhédrin décidoit de la Paix & de la Guerre.* X. *Il ordonnoit de foüetter le Roi.* XI. *Différens Théologiens, qui ont adopté cette Tradition.* XII. *Réfutation de ce qu'on a dit sur l'Election des Rois.* XIII. *Si Saül étoit un Roi* prêté. *Véritable Origine de la Roiauté chez les Juifs.* XIV. *Remarques sur l'Onction.*

C'est ce que nous allons représenter; mais auparavant, il est nécessaire de voir, si les Dépositions si fréquentes des Souverains Sacrificateurs étoient justes, ou violentes; si les Rois avoient le Droit de chasser ceux qui ne leur paroissoient pas dignes de cette Charge, ou si c'étoient autant d'Attentats, qu'ils faisoient contre le Sacerdoce. Cette Question mérite d'être examinée, d'autant plus que les Théologiens en tirent des Conséquences, pour accorder le Sacerdoce & l'Empire dans l'Eglise Chrétienne.

II. Les Juifs modernes nous donnent une Idée de leur ancien Gouvernement, très différente de celle qu'on s'en fait ordinairement; car, on conçoit qu'il y avoit un Roi à la Tête du Peuple, & un Souverain Sacrificateur, Chef de l'Eglise, sur les Lévres duquel *reposoient la Science & la Vérité*, c'est-à-dire, qu'il étoit le Juge des Controverses. Mais, on a imaginé, sur l'Autorité des Thalmudistes, une troisiéme Charge de *Nasi*, ou de *Prince* du Peuple, & de Chef du Conseil. Il présidoit au Sanhédrim; &, pendant que le Roi avoit Soin des Troupes & de la Guerre, le Souverain Sacrificateur veilloit sur le Culte de Dieu. *Ce Prince* étoit le Dépositaire de la Tradition. Il décidoit les Cas de Conscience, & enseignoit la Loi Orale, que Moïse

Moïse avoit confiée aux LXX Vieillards!
On dit qu'Esdras établit cette nouvelle Charge, & qu'il l'attacha à la Maison de David. Hillel, venu de Babylone sous le Regne d'Hérode, trente Ans avant Jésus-Christ, l'éxerça avec beaucoup d'Eclat. Cette Dignité ne fut point abolie par la Ruïne de Jérusalem; elle subsista, lors même qu'il n'y avoit plus de Roi, ni de Souverain Sacrificateur. On changea seulement de Titre; car alors, le Chef de la Captivité en Judée prit le Titre de *Patriarche*, & gouverna en cette Qualité toutes les Synagogues d'Occident.

Il y avoit à Jérusalem un Conseil de LXXI Personnes, dont le Président prenoit la Qualité de *Prince*. Le plus âgé des Sénateurs s'appelloit *Pere du Consistoire*, ou du Jugement. Les Conseillers avoient leur Place, selon l'Ordre de leur Promotion, qui se conféroit au commencement par l'Imposition des Mains, afin d'imiter plus éxactement ce que Moïse avoit fait. Le Souverain Sacrificateur n'y assistoit que lors que son Mérite l'avoit fait élire. Le Roi ne pouvoit y opiner; de Peur que sa Présence ne donnât Atteinte à la Liberté des Suffrages: bien loin d'étendre son Autorité sur le Souverain Pontife, comme nous le croions. Les

Rois

Rois dépendoient presque absolument du Grand Conseil, & de son Chef. C'étoit le Sanhédrim qui élisoit les Rois, qui régloit leur Autorité, & qui les châtioit quand ils violoient la Loi. Du moins, c'est ainsi que parlent les Docteurs Juifs.

III. Ils assurent que Dieu avoit donné trois Préceptes à son Peuple, qui furent éxécutez en différens tems : de détruire Amalec, de lui bâtir un Temple, & de se faire un Roi. Ceux qui n'entendent pas l'Ecriture, s'imaginent que Dieu fut irrité de voir le Peuple, ennuïé de son ancien Gouvernement, demander un autre Chef que lui. Mais, le Chagrin de Dieu * venoit uniquement de ce qu'on rejettoit Samuël. Il n'avoit garde de laisser la Nation élue sans Roi; puis que le Gouvernement de tous les Orientaux étoit Monarchique. Il vouloit que son Peuple eut un Roi, aussi bien que les Nations Idolâtres. Mais, l'Election en appartenoit au Sanhédrim. Afin que cette Election fut agréable à Dieu, le Conseil ne s'en rapportoit pas au Hennissement d'un Cheval, comme les Perses; mais, on consultoit l'Urim & le Thummim, par lequel Dieu déclaroit si le Choix lui étoit agréable.

IV.

* *Maimonides ex Thalm. in Halach. Melech. Schickard. Jus Reg. Hebraeor. Cap. I, pag. 15, 17.*

IV. Ce Conseil ne pouvoit pas élire une Femme, ni la mettre à la Tête de la Nation; puis qu'elle n'est pas propre à la Guerre, & qu'il auroit été honteux à la Nation Sainte de lui être soumise.

*Apta quidem Telæ, sed inepta est Femina Telo;*
*Indignumque Viris, subdere Colla Colo.*

Il y a des Nations qui aiment mieux des Reines que des Rois; mais, c'est peut-être parce qu'on conserve mieux sa Liberté sous un Gouvernement foible. D'ailleurs, il y a des Héroïnes, qui se distinguent dans leur Sexe par leur Habileté. Mais, les Juifs, qui mettent Débora & Esther au Rang de leurs Libératrices, croiroient essuier une grande Honte, s'ils avoient placé une Femme sur le Trône.

Le Sanhédrim devoit avoir beaucoup d'égard à la Naissance de celui qui étoit élu. L'Ecriture ordonnoit au Peuple de choisir un *de ses Freres*; & cette Regle * excluoit tous les Prosélytes, lors même qu'ils l'étoient depuis un grand Nombre de Générations. Non seulement les Rois; mais, les Juges subalternes devoient être Juifs: on ne pouvoit être ni Général d'Armée, ni Capitaine, ni même *Intendant des Eaux*,

s

* *Schickard. ibid. pag.* 50.

si on n'étoit sorti de la Nation Sainte. Les Iduméens paroissoient avoir un peu plus de Droit que les autres Nations, parce que l'Ecriture les appelle *Freres des Juifs*; &, en effet, ils descendoient d'Esaü. C'est pourquoi on introduit les Egyptiens apportans des Présens au Messie, qui devoit les recevoir humainement, à cause qu'ils ont souvent fourni une Retraite à son Peuple: mais, les Ethiopiens, jaloux de cette Reception, se plaignent au Libérateur de ce qu'il reçoit des Etrangers *, au Préjudice de ceux qui sont *les Freres aînez de la Nation*. Cependant, les Iduméens étoient exclus de la Roiauté de la Judée, aussi bien que les autres Peuples; & le Grand Hérode, qui étoit sorti de là, n'en est pas moins regardé comme un Etranger par les Thalmudistes.

V. *Le Sanhédrim* devoit encore prendre garde à la Famille du Roi, & à ses Occupations. Les *Maîtres* comptent un grand Nombre de Professions & d'Arts, qui donnoient l'Exclusion à la Couronne. Il ne falloit être, *ni Charbonnier*, *ni Cabaretier*. *Oh! Que le meilleur de tous les Médecins aille en Enfer: car; il vit splendidement; il ne craint point la Maladie; il ne brise point son Cœur devant Dieu; il tuë le Pauvre*,

* *Carpzov. Not. in Schickard. pag.* 51.

*Pauvre, en lui refusant son Secours.* Ils excluoient aussi les Bergers, qui menoient paître leur Troupeau sur les Terres d'Autrui; *les Conducteurs des Chameaux*, *les Muletiers, &c.* Cependant, Saül, qui avoit eu soin des Anes de son Pere, *ne laissa pas d'être Roi.* C'est le Préjugé des Juifs modernes, que pour être Roi, Sacrificateur, ou même Prophête, il falloit sortir d'une Maison considérable; & c'étoit peut-être ce Préjugé, qui leur faisoit dire dès le tems de Jésus-Christ, *Celui-ci n'est-il pas Fils de Charpentier*? Comme si l'Enfant d'un Artisan si vil & si pauvre n'avoit pu être Docteur. Cependant, c'est une Erreur; puisque David, un de leurs Rois, étoit Berger, & qu'Amos le Prophête avoit été Bouvier.

VI. Lors que le Roi étoit élu, on le remettoit entre les Mains du Souverain Sacrificateur, qui lui donnoit l'Onction. On se servoit pour cela du même Parfum, qu'on répandoit sur la Tête des Sacrificateurs: avec cette Différence, qu'on faisoit une Croix de Saint André, X, sur le Front du Souverain Sacrificateur, au lieu qu'on traçoit la Figure d'une Couronne sur la Tête des Rois. On remarque que les Rois de Samarie n'étoient oints que d'un Baume simple: ce qui mettoit une grande Différence entre

tre ces Princes; puisque l'Huile de ceux de Juda étoit sacrée, & se conservoit dans le Temple.

VII. Quoi qu'on portât beaucoup de Respect au Roi qu'on avoit élu, cependant, son Pouvoir étoit fort borné par le Sanhédrim, & par le Souverain Sacrificacateur. Car, 1, lors qu'un Senateur * paroissoit devant le Roi, il étoit obligé de se lever, & de le placer à ses côtez. Il faisoit la même chose *pour les Sages d'Israël, & même pour leurs Disciples, à l'Exemple d'Asa, qui voiant un simple Ecôlier, se leva de son Trône, le baisa, & lui dit, Mon Maître, mon Seigneur.* Schikard †, qui avoit fort étudié cette Matiere, commentant ces Paroles de Maïmonides, remarque qu'il n'étoit point étonnant que le Roi fit cet Honneur aux Conseillers du Sanhédrim, parce qu'ils avoient beaucoup de Pouvoir dans un Etat Républicain, où ils étoient Maîtres des Affaires Civiles; mais, que pour les Disciples & les Sages, il n'étoit pas obligé d'avoir une si grande Déférence pour eux, & qu'il rendoit seulement Justice à leur Mérite. 2, Le Roi pouvoit faire venir au Palais les Particuliers, & même

* *Maimonid. Halach. Melach. Cap. II.*

† *Schikard, Jus Reg. Hebr. Cap. IV, Theor. XII, pag. 229.*

même les Prophêtes; car, Nathan se prosterna devant David: mais, le Souverain Sacrificateur n'alloit jamais à la Cour, que volontairement; * *il étoit assis devant le Roi, & le Roi se tenoit debout en sa Présence.* Quelques † Rabbins remarquent que cela se faisoit seulement, lors que le Souverain Sacrificateur consultoit l'Urim & le Thummim: & alors ce n'étoit pas le Ministre; mais, Dieu qu'on honoroit. Cependant, les Paroles de Maïmonides sont générales, & il les appuie sur l'Ordre que Dieu donna à Moïse de présenter Josué à Eléazar: *Il se ‡ présentera devant Eléazar.* 3, Un Roi ne pouvoit jamais renoncer à sa Dignité. Il avoit beau alléguer ses Infirmitez & des Raisons pressantes; le Sanhédrim ne les écoutoit pas, parceque la Nation auroit été deshonorée par là, & que celui, qui est chargé des Soins de l'Etat, ne doit jamais l'abandonner. 4, On lui permettoit d'épouser jusqu'à XVIII Femmes, parcequ'on suppose que David en avoit un pareil Nombre, au lieu que les Particuliers avoient une Liberté de se ma-



* *Maimonid. Halach. Melach, Cap. II.*

† *Rabbi Bechai in Bitur. al. Hattorah, fol.* 222. *apud Carpzov. Not. ad Schikard, Thes. XIII, pag.* 231.

‡ *Nombr. Chap. XXVII, Vers.* 21.

rier autant de fois qu'ils vouloient. On consoloit les Rois de ce petit Nombre, en leur donnant des Concubines. Les Rabbins mettent cette Différence entre une Femme & une Concubine, qu'on épouse la prémiere par Contract, & qu'on lui assûre sa Dot; au lieu que les autres se prenoient sans Contract, quoi qu'on observât les autres Cérémonies ordinaires du Mariage. On défendoit aussi au Prince d'avoir des Femmes étrangeres, & d'une Religion différente; &, afin de justifier Salomon, qui en avoit un si grand Nombre d'Idolâtres, on assûre qu'il les avoit converties, & que c'étoient autant de Prosélytes. Enfin, on défendoit sévérement au Roi de communiquer à ses Femmes le Secret de l'Etat, de peur qu'elles ne le trahissent : mais, la Défense étoit inutile; les Femmes ont l'Art d'acquérir l'Autorité qui leur est ravie par les Loix; &, pendant que les Hommes raisonnent à Perte de Vuë sur leurs Droits, & sur le Pouvoir que la Nature leur a donné, elles s'élevent au dessus des Loix, & tiennent dans l'Esclavage ceux qui se vantent d'être leurs Maîtres. Salomon en fournit un bel Exemple; & l'Enfant de Thémistocle avoit raison de dire, qu'il gouvernoit la Grece, parceque sa Mere, qui l'aimoit tendrement,

ment, faisoit faire à son Mari ce qu'elle vouloit.

VIII. Le Droit de Vie & de Mort paroit inséparable de la Souveraineté. Mais, si les Docteurs donnent ce Droit à leurs Rois, ils y attachent des Conditions qui l'affoiblissent considérablement. Ils disent, d'un côté, que le Roi peut punir de Mort une simple Desobéïssance, quelque légere qu'elle soit. Si le Prince avoit commandé à un Officier d'aller à un tel Endroit, son Refus devenoit un Crime capital. Mais, 1, ils remarquent aussi, que le Roi devoit éxercer sa Bonté aussi bien que sa Justice, & considérer, qu'en ôtant la Vie au Coupable, il tuoit plusieurs Personnes; car, l'Ecriture, en parlant du Sang d'Abel, dit *, que *les Sangs d'Abel ont crié.* En effet, ce n'étoit pas seulement le Sang d'un Homme †; mais, celui des Enfans qu'il auroit engendrez, & de toute sa Postérité, qui demandoit Vangeance. 2, On régloit le Supplice que le Roi devoit infliger. Les Juifs en avoient quatre Especes; mais, le Roi ne pouvoit condamner le Coupable qu'à avoir la Tête tranchée. 3, La Confiscation des Biens n'étoit pas toujours la

 suite

* *Genes. Chap. IV, Vers.* 10.

† *Maimonid. Halach. Sanhedr. Cap. XII; ibid. pag.* 257.

ſuite du Supplice: du moins, le Fait eſt conteſté ; car, Maïmonides aſſure que le Roi *ne peut s'emparer des Biens de ſes Sujets, s'il n'eſt Raviſſeur* ; & on ne lui donne que le treizieme du Pillage, & des Conquêtes, que le Peuple faiſoit. Mais, les autres mettent cette Différence entre le Sanhédrim & le Roi : que les Biens de ceux que le Sanhédrim condamnoit à Mort, étoient rendus aux Héritiers ; au lieu que la Succeſſion de ceux que le Roi envoioit au Supplice, lui appartenoit. On peut concilier ces deux Sentimens, en diſant que le Roi ne pouvoit s'approprier les Biens d'un Homme vivant. Mais, la Confiſcation étoit la ſuite du dernier Supplice : c'eſt pourquoi Achab ne put entrer dans la Vigne de Naboth, qu'après l'avoir accuſé de Blaſphême ; & il s'en mit en Poſſeſſion après qu'il fut lapidé, parce qu'alors ces Biens revenoient au Roi, en Vertu des Loix, qui lui donnoient la Confiſcation des Suppliciés. 4, Enfin, le Roi étoit obligé de conſulter le Sanhédrim, lors qu'il falloit punir de Mort les Coupables ; ce qui donnoit une grande Atteinte à ſon Pouvoir.

IX. C'étoit encore le Conſeil qui regloit la Paix & la Guerre. On diſtinguoit pourtant deux Sortes de Guerre ; les unes

étoient

étoient ordonnées par la Loi, & les autres ne servoient qu'à augmenter la Gloire du Prince, & les Bornes de l'Etat. L'Avis du Conseil étoit absolument nécéssaire pour les dernieres; mais, pour les autres, comme ce n'étoit qu'une Exécution des Ordres précis de Dieu, le Prince pouvoit prendre les Armes, & assembler le Peuple, sans autre Délibération que celle de son Conseil. En effet, Dieu avoit commandé de detruire Amalek, parce qu'il avoit attendu les Israëlites sur leur Passage, * *& avoit frappé en Queuë les Infirmes qui suivoient*. C'est ainsi que nos Interprêtes ont traduit; & ce qu'ils disent, est assez naturel. Les Amalékites faisoient ce que font ordinairement les Ennemis, qui envoient des Partis à la Queuë des Armées, pour surprendre les Paresseux, les Malades, & tous ceux qui s'écartent: mais, les Juifs ne peuvent concevoir que cela eut mis quelque Différence entre les Amalékites & les Iduméens; puis qu'ils étoient tous Enfans d'Esaü. Ils trouvent de plus grands Mysteres † dans ce Texte, & ils soutiennent que la Tribu de Dan n'aiant pu suivre assez promtement les autres Tribus;



* *Deuter. Chap. XXV, Vers.* 18.

† *V. Carpzov. Not. ad Schikard. Jus Reg. Hebraor. pag.* 295, *&c.*

bus, les Amalékites se jetterent sur elle, & leur *couperent la Queuë*; c'est-à-dire, qu'ils jetterent les Parties viriles des Danites contre le Ciel, en disant à Dieu, pour lui reprocher la Circoncision qu'il avoit imposée à ce Peuple, *Prens ce que tu as choisi*; Insolence, qui peut être comparée à celle de Julien l'Apostat, insultant Jésus-Christ jusques dans sa Défaite, & criant, *Tu as vaincu, Galiléen, &c.* Les autres ont recours au Prodige, & soutiennent que la Nuë miraculeuse enfermoit le Camp des Israëlites, comme une Palissade; mais, ceux qui vouloient satisfaire aux Nécessitez de la Nature, étoient obligés de sortir, parce que le *Camp de l'Eternel étoit Saint*, & les Amalékites, qui étoient à l'Affut, tuoient tout ce qui sortoit. D'ailleurs, ces Infideles, qui étoient allez en Egypte chercher dans les Archives le Nom & l'Ordre des Tribus, crioient à ceux de *Ruben, Simon, & Lévi, Venez; car, nous sommes vos Freres, & nous voulons traiter avec vous*; &, plusieurs de ces trois Tribus, trompez, sortirent de la Nuë, & porterent aussitot la Peine de leur Imprudence. La Nuë rejettoit miraculeusement ceux qui aimoient les Femmes, ou qui avoient du Penchant pour l'Idolatrie, comme les Danites; & les Idolâtres en faisoient

ſoient un Maſſacre général. Enfin, on trouve quatre choſes dans un ſeul Mot que Moïſe dit d'Amalek : *Il ne craignit point Dieu* ; c'eſt-à-dire, il fit la Guerre au Peuple d'Iſraël ſans Cauſe ; puis qu'il ne paſſoit point ſur ſes Terres : Il commença les Hoſtilitez, ſans avoir fait precéder la Déclaration : Il attaqua le Peuple, lors qu'il étoit las & fatigué : enfin, il dreſſa des Embuches à ceux qui demeuroient derriere ; & ces quatre choſes aiant irrité Dieu, ſuffiſoient pour autoriſer le Roi à leur faire la Guerre, juſqu'à ce qu'ils fuſſent entiérement détruits. Le Roi pouvoit donc, de ſon Chef, aller combatre les Amalékites, & leur faire la Guerre, ſans conſulter le Sanhédrim ; mais, pour les Guerres de Conquête, ou nécéſſaire à la Défenſe de l'Etat, le Prince devoit s'en rapporter au Jugement du Conſeil. C'eſt pourquoi on applique à ce Conſeil ce que Jéthro diſoit de Moïſe, *On vous fera le Rapport des grandes Affaires.*

X. Enfin, ſi le Roi péchoit contre les Loix, le Conſeil le faiſoit dépouiller en ſa Préſence, & on lui donnoit le Fouët. Maïmonides * le dit en Termes formels : „ La Tradition nous apprend, que le Roi



* *Maimonid, Halach. Melach. Cap. III. Schikard. Cap. II, Theſ. VII, pag.* 150.

„ ne doit avoir que dix-huit Femmes; s'il „ en épouse une au delà de ce Nombre, „ qu'il soit fouëtté : s'il a plus de Che- „ vaux qu'il n'en a besoin pour les Attela- „ ges de son Chariot, qu'il soit fouëtté: „ s'il amasse plus d'Or & d'Argent qu'il „ n'en faut pour paier ses Ministres, qu'il „ soit fouëtté. „

Comme cette Condamnation au Fouët paroit avilir la Majesté des Rois, on justifie les Docteurs Juifs par l'Exemple de Henri II, Roi d'Angleterre, qui se laissa donner quatre-vingt Coups de Fouët par des Moines, pour expier le Péché qu'il avoit commis, en faisant mourir Thomas Béket, qui troubloit son Roiaume. On ajoute que cette Peine n'étoit pas honteuse chez les Juifs, parce qu'on la subissoit par Forme de Pénitence; que le Bourreau ne mettoit pas la Main sur la Personne Roiale; mais, il choisissoit lui-même celui qui devoit le fouëtter : enfin, il reprenoit sa Dignité, immédiatement après avoir souffert la Peine. Il n'y avoit que le Chef du Conseil, qu'on dégradoit après l'avoir fouëtté, & qui étoit obligé de s'aller mettre au bas Bout du Sanhédrim. C'est là l'Idée que les Thalmudistes nous donnent des anciens Rois de Juda, & que nous avons rapportée fidélement. Voions si elle est véritable.

XI.

XI. Quatre ſortes de Perſonnes ont adopté ces Principes des Thalmudiſtes. Les Ennemis déclarez de la Majeſté des Rois ; Milton, par éxemple, n'a pas manqué de citer l'Uſage Juif, pour autoriſer la Conduite du Parlement d'Angleterre, qui obligea Charles I à porter ſa Tête ſur un Echafaut. Baronius, qu'on peut mettre à la Tête des Défenſeurs du Pape, en a profité, pour établir ſon Autorité ſur les Rois, ne faiſant pas Réfléxion que, ſelon les mêmes Thalmudiſtes, le Souverain Sacrificateur pouvoit être fouëtté, auſſi bien que le Roi, & qu'on pouvoit même le condamner au dernier Supplice, ce qui ne ſe faiſoit pas aux Rois. Enfin, il eſt obligé de s'écarter de ceux qu'il veut ſuivre ; car, ſelon les Thalmudiſtes, le Souverain Sacrificateur ne préſidoit point au Sanhédrim, & il n'en étoit Membre, que lors que ſon Mérite le faiſoit élire. Mr. de Marca forme un troiſieme Parti ; il † convient avec les Rabbins, que Dieu avoit commandé de choiſir un Roi, avant que le Peuple le demandât ; que le Sanhédrim jugeoit de la Paix & de la Guerre, & qu'il faiſoit fouëtter le Roi ; mais, il met le Souve-



* *Baron. Ann. XXXI, pag.* 90.

† *Marca Concord. Sacerd. Lib. II, Cap.* 4, 5. *pag.* 68, *&c.*

rain Sacrificateur dans la même Dépendance du Sanhédrim : c'est pourquoi, il s'éleve fortement contre ceux, qui soutiennent que l'Eglise Chrétienne est formée sur le Plan de la Judaïque. Enfin, un grand Nombre de Savans se font un Scrupule d'abandonner les Rabbins. Seldénus a balancé à le faire; car, après avoir prouvé la Dépendance des Rois par le Témoignage des Docteurs, il * paroît pourtant chanceler dans un autre Endroit, & déclare *qu'il ne veut rien definir*. Mais, Schikard a fait un ample Traité sur cette Matiere, dans lequel il appuie le Témoignage des Rabbins, & cet Homme savant a ébloui jusqu'au judicieux Grotius, qui soutient † la même chose. Cependant, il suffit d'ouvrir l'Ecriture Sainte, qui contient l'Histoire de la Nation Judaïque, pour être convaincu que les Rabbins nous débitent des Idées Platoniciennes; & que les Rois, Souverains dans la Judée, ne dépendoient point d'un Tribunal supérieur, qui les fit fouëtter.

XII. Nous examinerons ailleurs l'Origine du Sanhédrim, & nous prouverons qu'il

* *Selden. de Synedr. Lib. II, Cap.* 9, *pag.* 434; *& Lib. II, Cap.* 9, *pag.* 106.

† *Grot. de Jure Belli & Pacis, Lib. I, Cap.* 3, *pag.* 141.

qu'il ne fut établi que sous les Machabées ; & , en sappant le Fondement de cette Autorité prétenduë, nous la renverserons absolument. Mais , sans nous arrêter à cette Preuve générale, soit qu'on lise l'Ecriture, soit qu'on éxamine l'Histoire des Juifs, on ne voit en aucun Endroit que l'Election des Rois appartint à ce grand Conseil.

Saül, ni David, qui montérent les prémiers sur le Trône, ne furent point redevables de leur Grandeur à ce Tribunal. Samuël fut envoié de Dieu, pour les choisir; & David ne régna qu'en Hébron, jusqu'à ce que tout le Peuple y eut consenti. Le Roiaume fut héréditaire dans la Maison de David, jusqu'à la Captivité de Babylone. La Judée fut en suite soumise aux Rois d'Assyrie , aux Perses, aux Grecs, aux Syriens, jusqu'à ce que les Asmonéens lui rendissent sa Liberté. S'il y avoit eu alors un Sanhédrim, Maître de l'Election des Rois, il auroit du faire monter sur le Trône un Descendant de la Maison de David, préférablement à Aristobule. La Tolérance, qu'on avoit pour cet Usurpateur, auroit été d'autant plus criminelle, que le *Prince* du Sanhédrim étoit, à ce qu'on dit, de la Maison de David, & qu'il n'avoit qu'un Pas à faire pour passer de là

au Trône. Ce n'est donc pas assez que de donner au Conseil le Droit des Elections, si on ne l'appuie sur quelque Exemple; mais, au lieu d'en trouver, ce Conseil ne paroit jamais, lors qu'il s'agit de donner un Roi à la Nation.

Il devoit au moins empêcher Hérode, *Iduméen, Valet des Asmonéens*, de prendre le Roiaume de ses Maîtres: cependant, le Conseil reconnoit encore une fois l'Usurpateur & le Tyran, sans y faire aucune Opposition; & Joseph, qui fait comparoître Hérode devant ce Tribunal, lors qu'il étoit Gouverneur de Galilée, ne dit pas un seul mot, ni de l'Election de ce nouveau Prince par le Sanhédrim, ni de la Résistance qu'il dut faire, s'il n'étoit pas content de l'Election de cet Etranger, qui dépendoit de lui. Enfin, on a remarqué quatre Manieres différentes, dont les Rois de Juda sont montez sur le Trône, pendant la Durée de la République; mais, on n'y voit jamais le Sanhédrim y avoir aucune part. Les uns étoient élus immédiatement de Dieu, comme Saül & David; les autres succédoient à leurs Peres, comme Salomon, Roboäm, & presque tous les Rois de Juda. Les troisiemes usurpoient l'Empire par la Force & la Violence; c'est ce que firent Athalia & les Machabées.

bées. Enfin, les derniers étoient nommez par les Paiens, comme Sédécias par Nabucodnosor, & Hérode * par les Romains.

XIII. Ce que les Thalmudîstes disent de la Naissance & de la Qualité du Roi qu'on devoit élire, est si évidemment faux, qu'ils ne peuvent répondre aux Objections qu'on tire des Exemples de Saül & de David. Abravanel, plus judicieux que les autres, avouë de Bonne-Foi, que Dieu avoit préféré le Gouvernement Aristocratique, & que ce fut le Peuple qui demanda mal à-propos un Roi; † *mais, on ne veut pas le croire, quoi que cela soit conforme à l'Ecriture Sainte, parce que la Tradition est contraire.* Quelle raison? Afin d'éluder l'Ecriture, on dit que le Desir des Peuples fut précipité. Dieu avoit bien résolu de leur donner un Roi; mais, il avoit marqué le tems, & il falloit attendre que David eût l'Age compétent pour monter sur le Trône. Cependant, afin de satisfaire une Nation impatiente, il leur *prêta* Saül; car, c'est ce que signifie son Nom. Ce Prince

* *Voiez Becan. Analog. Veter. & Nov. Testamenti, Cap. XVI, Quæst. V, Opusc. Tom. III, pag.* 365.

† *Menasse Ben Israël Conciliator. Deut. Quæst. VII, pag.* 228.

Prince fut donc *prêté* au Peuple pour quelque tems ; c'est pourquoi on ne prit pas garde si près à sa Naissance, & à ses Qualitez. Les autres soutiennent que le Crime des Israëlites venoit de ce qu'ils demandérent eux-mêmes un Roi, au lieu qu'il falloit laisser agir Samuël, qui, en Qualité de Prophête, connoissoit les Tems & la Volonté de Dieu. Enfin, on assure que Dieu ne fut pas irrité de la Forme du Gouvernement; mais, de ce qu'on rejettoit Samuël, qu'il avoit mis à la Tête du Peuple: & c'est ce Sentiment que Mr. de Marca a adopté. Que de vains Efforts, pour defendre une Tradition, qui est évidemment fausse! Etrange Effet des Préjugés! En lisant l'Ecriture toute nuë, sans consulter les Docteurs célebres, on decouvriroit la Vérité sans peine: mais, lors qu'entêté de la Réputation des Docteurs, on veut les garentir d'Erreur, on s'embarrasse, & on s'engage à dire des Faussetez évidentes. En effet, il n'est point vrai, que Dieu eut marqué David pour être le prémier Roi d'Israël; qu'il ait eu Dessein de lui en *prêter* un autre pour quelques Années; qu'il ait été obligé d'anticiper ses Décrets, pour satisfaire l'Impatience d'un Peuple mutin, ni qu'il se soit faché de ce qu'on rejettoit Samuël: car, au contraire,

traire, c'étoient les Enfans de ce Prophête, qui donnoient Lieu aux Cris du Peuple par leurs Desordres affreux, & qui les obligérent de demander un Roi. Mais, Dieu s'irritoit, de ce qu'aiant été lui-même si long-tems le Roi de son Peuple, on se lassoit de la Théocratie & de son Gouvernement. Comme les Juifs avoient demandé dans le Desert un Veau d'Or, afin de supléer à l'Absence de Moïse, & d'avoir un Dieu qui *marchât devant eux*, ils demandérent un Roi visible, afin de supléer au Dieu invisible qui les gouvernoit, & ils tombérent par là dans la Révolte: *Ils m'ont abandonné*, dit Dieu*; *ils se sont fait des Rois; mais, ce n'est pas de par moi.* Dieu voulut peut-être les mortifier, en ordonnant que les deux prémiers Rois fussent d'une basse Naissance, que l'un eut été Muletier, & l'autre Berger. La Naissance, disoit à ce sujet Saint Chrysostome, ne doit point nous enfler. Salomon étoit, à la vérité, Fils d'un Roi puissant; mais, son Pere étoit d'une Naissance vile & méprisable, & son Aieul maternel n'avoit pas seulement de quoi marier sa Fille à un Goujat. Saül étoit aussi sorti de bas Lieu.

*Porteu-*

* *Osée, Chap. VIII, Vers.* 4.

*Portentum * inusitatum conflatum est recens ;*
*Nam, Mulos qui fricabat, Consul factus est.*

Voilà ce que l'Ecriture nous apprend. On peut oppoſer à des Faits évidens, rapportez par des Hiſtoriens Sacrez, une Tradition Rabbinique, ſans rougir, & ſans en ſentir la Fauſſeté.

XIV. Les Rabbins diſent que les Rois étoient oints de l'Huile, deſtinée à l'Onction du Souverain Sacrificateur, qu'on gardoit dans le Temple, & qui avoit été compoſée par Moïſe. Mr. de Marca s'eſt fait un Plaiſir d'adopter cette Circonſtance ; comme ſi la Majeſté des Rois & leur Pouvoir avoit reçu quelque nouveau Dégré d'Eclat d'une Onction qui appartenoit au Souverain Sacrificateur : mais, le Fait eſt faux, & David ne fut point oint de cette Huile. Un Raiſonnement ſimple ſuffit pour le démontrer. Saül étoit Maître du Tabernacle & de l'Huile Sacrée, lors que Dieu le rejetta, & qu'il envoia Samuël pour choiſir David : il verſa une Corne d'Huile ſur ſa Tête, pour l'aſſurer par cette Onction qu'il étoit Roi. Cette Huile ne pouvoit pas être celle des Sacrificateurs, enfermée dans le Tabernacle. Samuël auroit

* *Apud Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. XV, Cap. 4.*

roit hazardé sa Vie, & découvert une chose qui devoit être secrete, s'il étoit allé demander le Baume précieux au Souverain Sacrificateur, afin d'oindre un autre Roi à la Place de Saül, qui vivoit encore, & qui n'auroit jamais pardonné cet Attentat: ainsi, le plus puissant, & le plus saint des Rois n'avoit point tiré sa Dignité du Sacerdoce, & n'avoit point reçu l'Onction Sacerdotale. Cette Remarque détruit aussi la Différence qu'on met entre les Rois de Juda & de Samarie; car, ces derniers, quoi qu'élus & oints par des Prophêtes, comme Elie, étoient, selon les Rabbins, inférieurs aux autres, qui recevoient l'Onction miraculeuse. Mais, cette Différence avantageuse aux Rois de Juda est imaginaire: nous venons de le remarquer. David n'avoit qu'une Onction simple d'une Huile tirée de la Corne, & conférée par la Main de Samuël: les Rois de Samarie en avoient une semblable: Jéroboam, Chef du Schisme, avoit reçu l'Onction sécrétement d'un Prophête, comme David. Il suffisoit à ces Rois que la Volonté de Dieu fut révélée par des Prophêtes; car, c'est de là que découle l'Autorité des Princes. Enfin, les Rabbins nous disent sans Preuve, que les Enfans de Roi ne recevoient l'Onction, que quand ils

avoient des Concurrens, ou que la Guerre étoit allumée: * *Lors qu'il y a Paix en Israël, l'Onction est inutile.* Mais, ils se contredisent; car, en donnant une si grande Vertu à l'Huile Sacrée, laquelle sanctifioit le Souverain Sacrificateur, comment la refuser au Roi, à qui elle étoit plus nécessaire? Vouloir que la Vertu de l'Onction passât dans toute la Postérité, c'est imaginer des Miracles sans raison. D'ailleurs, on combat l'Ecriture; car, Salomon, Joas, & Joachas, furent oints, quoi qu'ils fussent d'une Tige Roiale; & si les deux prémiers avoient des Concurrens, du moins, Joachas n'en avoit aucun; car, Néco n'établit son Frere que long-tems après l'Onction, lors que la Guerre fut allumée entre ces deux Princes, & que Néco eut vaincu Joachas, parce qu'il avoit abandonné Dieu. On suivoit en Juda la Coutume ordinaire des Nations, d'oindre les Princes, lors qu'ils montent sur le Trône; & c'est ici une nouvelle Preuve, qu'on ne doit pas croire les Thalmudistes sur l'Article des Rois.

XV. Nous nous sommes suffisamment arrêtez sur les Circonstances: éxaminons le Principal, qui regarde l'Autorité Souveraine.

* *Vide Schikard. Jus Reg. Cap. I, Theor. IV, pag. 77; & Cap. VI, Theor. XX, pag. 445.*

raine. 1, Il eſt faux que les Rois conſultaſſent le Sanhédrim, pour faire la Guerre; & qu'il n'y eut que contre des Amalékites qu'on put combatre ſans avoir ſon Avis. Toute l'Hiſtoire Sainte fait Preuve du contraire; on y trouve des Guerres injuſtes, comme il y en a de légitimes. Cépendant, on ne voit jamais aſſembler le Conſeil; on ne le voit jamais s'oppoſer au Deſſein de ſes Rois, lors même qu'ils combatoient contre la Volonté de Dieu. De quoi ſervoit un Conſeil muët, qui ne donne aucune Marque de Piété, de Vigueur, ni d'Exiſtence, dans toute l'Ecriture? On y voit les Princes conſulter quelquefois les Prophêtes, ſur le Succès de la Guerre & des Combats; mais, on ne parle jamais d'aucune Conſultation faite au Sanhédrim. La Guerre des Machabées étoit une Révolte, ou un Mouvement d'Impatience, cauſé par la Perſécution, & par une preſſante Néceſſité. Ces Chefs n'étoient, ni Rois, ni Chefs du Peuple; le Conſeil autoriſa-t-il leur Entrepriſe, ou tâcha-t-il de la réprimer? On ne voit, ni l'un, ni l'autre. Comment nous vante-t-on l'Autorité d'un Sanhédrim, qui ne paroit nulle part, & qui ne fait rien dans les Deſordres preſſans de l'Etat? 2, L'Exemple de Salomon, & de ſes Succeſſeurs, fait aſſez voir, que

les

les Rois avoient plus de dix-huit Femmes ; „ Car, on en comptoit à ce Prince sept „ * cens, qui étoient Filles de Princes, ve„ nuës d'Egypte, des Moabites, des Ham„ monites, des Iduméens, des Sidoniens, „ des Ethiens : Nations, dont Dieu avoit „ dit, Vous n'irez point vers elles, & el„ les ne viendront point vers vous ; car, „ elles feroient détourner vôtre Cœur après „ des Dieux étrangers. „ Cependant, il n'eut jamais le Fouët. 3, On ne peut même lui ôter le Droit de Vie & de Mort, ni le Choix du Supplice pour les Coupables, sans se contredire. Maïmonides, qui soumet les Rois au Sanhédrim, avouë † que l'un d'eux *avoit fait pendre plusieurs Personnes, & qu'il ordonna de les laisser plusieurs jours au Gibet, afin de jetter la Terreur dans l'Ame des autres Scélérats*, & il avoit tiré cette Pensée du Thalmud de Jérusalem. On ne peut donc pas dire que le Roi n'eut que le seul Droit de punir par l'Epée ; &, le savant ‡ Schikard, dont nous réfutons ici l'Ouvrage, est tombé dans une Contradiction sensible ; puis qu'après avoir cité ces Paroles de Maïmonides, il ne laisse pas de suivre le Préjugé des Juifs.

XVI.

* *1 Liv. des Rois, Chap. XI, Vers. 1, 2, 3.*
† *Maimon. Hal. Mel. Cap. III, ex Thalm. Jerusal.*
‡ *Schikard. Jus Reg. Cap. IV, Theor. XIV, p. 259.*

XVI. Pour le Fouët, qu'on donnoit aux Rois, par Ordre du grand Conseil, c'est une Vision si ridicule, qu'il est étonnant qu'il se trouve des Chrétiens qui l'adoptent. De tous les Rois, celui qui auroit mieux mérité le Fouët, c'étoit David, coupable d'Adultere. Ce Crime, suivi de Perfidie, du Meurtre du Mari, & ce Meurtre accompagné de tant de Sujets qu'il avoit immolez à son faux Honneur, & au Dessein de cacher son Crime, méritoit que le Sanhédrim redoublât sa Sévérité, & le Nombre des Coups de Verge qu'on donnoit au Prince. David étoit pénitent, & par conséquent soumis à ce Conseil redoutable. On n'avoit rien à craindre d'un Roi dévot, convaincu de son Crime, & à qui Nathan avoit fait des Prédictions menaçantes. On voit dans son Histoire deux Prophêtes, qui le censurent, qui le menacent de la Part de Dieu; mais, le Sanhédrim ne paroit jamais, ni pour représenter à David son Crime, ni pour instruire son Procès, ni pour le fouëtter. Salomon étoit plus coupable que son Pere; il avoit beaucoup plus de Chevaux qu'il n'en falloit pour tirer son Chariot; il avoit beaucoup plus d'Argent qu'on n'en éxigeoit de lui pour son Entretien; car, ses Trésors étoient infinis. Enfin, s'il falloit fouët-

ter

ter un Prince à chaque Femme qu'il prenoit au delà du Nombre de XVIII, prescrit par la Cabbale, le Sang devoit ruisseler du Corps de Salomon, qui avoit sept cens Femmes, & son Corps être couvert de Cicatrices. La Fustigation devoit recommencer presque tous les Mois, & les Plaies que les Coups d'Escourgées avoient faites, ne pouvoient être refermées. On remarque dans l'Histoire, des Rois riches & puissans, qui montrent leurs Trésors, & on en voit d'autres plongés dans une Idolatrie grossiere : à l'Idolatrie on ajoute la Multiplication des Femmes, les Impuretez, & les Abominations ; &, malgré tous ces Crimes, on ne leur donne pas un seul Coup de Fouët.

XVII. Afin de faire sentir le Ridicule de cette Tradition, il suffit d'alléguer les Preuves, sur lesquelles on l'appuie. Premierement, on avouë qu'on ne découvre pas dans toute l'Histoire Sainte, ou dans celle des Machabées, ni sous les Hérodes, un seul Exemple d'un Roi que le Conseil ait fait fouëtter. Schikard indique celui d'Osias; mais, il avouë que Dieu le châtia plutot que le Sanhédrim. Plus judicieux qu'une Infinité d'autres, il ne cite point Hérode, qui comparut une fois devant ce Conseil, pour y être jugé. En

effet,

effet, cet Exemple est allégué mal à-propos; puis qu'Hérode n'étoit point encore Roi; mais, un simple Gouverneur de Galilée. On est réduit au Silence, quand on cherche des Faits pour appuier cette Tradition; cependant, les Crimes qui méritoient ce Châtiment, étoient assez fréquens. Comment n'éxécutoit-on pas l'Ordre de Dieu, s'il y avoit une Loi donnée par Moïse, & un Tribunal chargé de son Exécution? Schikard *, qui fait cet Aveu, distingue entre le Droit & le Fait. Il cite l'Exemple des Empereurs, qui, par la Bulle d'Or, peuvent être citez devant un Tribunal par les Particuliers, quoi que cela n'arrive pas souvent; & celui d'Athalia, qui ne laissa pas d'usurper la Couronne, quoi qu'on suivit la Loi Salique en Judée, & que les Hommes seuls pussent y régner. Mais, ce Raisonnement est faux; car, on allegue une *Loi* constante, qui soumet l'Empereur aux Loix; au lieu qu'on ne produit ici que les Réveries des Thalmudistes & de Maïmonides, qui vivoit près de douze cens Ans après Jésus-Christ, & beaucoup plus long-tems après l'Extinction des Rois en Judée. D'ailleurs, il n'y a rien de plus naturel & de plus ordinaire, que de plai-



* *Schikard. Jus Reg. Cap. II, Theor. VII, pag.* 157.

der contre les Princes ; & le Roi de France, quoi que revêtu du Pouvoir despotique, laisse décider dans son Conseil les Prétentions de ses Sujets sur son Domaine. Enfin, l'Exemple d'Athalia prouve le contraire de ce qu'on veut prouver. On y voit une Femme, qui usurpe la Couronne, contre la Loi ; quoi qu'il n'y eut point de Loi, qui permit aux Femmes de régner : on doit conclure de là, que, bien qu'on nous citât l'Exemple d'un Roi fouëtté, il ne s'ensuivroit pas que tous les Rois eussent pu l'être, & qu'il y eut une Loi de le faire. Mais, on ne produit ici, ni Loi, ni Exemple ; comment donc le prouver ?

Secondement, les Thalmudistes ne comptent que trois Crimes, qui méritassent le Fouët ; d'avoir trop de Chevaux, trop d'Argent, & trop de Femmes. Cela découvre l'Extravagance de la Tradition ; car, il y a mille Péchés plus énormes, qui méritoient le Fouët à plus juste Titre que ceux qu'on indique. Pourquoi punir les uns à Coups de Verge, & laisser ceux qui regardent Dieu, son Culte, & sa Religion, impunis ? On fait Tort à Moïse, en lui imputant des Loix si peu judicieuses, & à Dieu même, qui les a fait passer à la Postérité, par une Tradition suivie.

XVIII.

XVIII. On pousse la Force du Préjugé jusqu'à dire, qu'il n'y avoit point de Honte dans ce Supplice, quoi que le Roi fut obligé de se dépouiller jusqu'à la Ceinture; de paroître nud, & d'être battu devant ses Sujets. Comment cela? C'est que le Roi choisissoit celui qui le fouëttoit. Mais, la Honte du Fouët en est-elle moins grande, parce qu'on choisit son Bourreau? On ajoute, que le Roi le faisoit volontairement par Pénitence; mais, d'où sait-on cela; puis qu'il n'y en a aucun Exemple, & qu'on produit uniquement le Droit que le Sanhédrim avoit d'infliger cette Peine? Si le Conseil l'ordonnoit avec Autorité, le Prince ne subissoit plus l'Arrêt volontairement. La Majesté des Rois auroit toujours été avilie par cette Pénitence, quoi que subie volontairement. On se mocquoit avec raison des Pénitences & des Flagellations de Henri III: mais, si le Parlement les avoit ordonnées, quand sa Volonté auroit eu quelque petite Part à l'Action, la Honte n'auroit pas laissé d'être grande.

XIX. Enfin, la Tradition qu'on vante, n'est pas sure; car, la Gémare * de Jérusalem *porte que le Roi ne juge, & n'est*

 *jugé*

* *Gemara Hier. ad Mischnam. Massech. Sanhedr. fol. 20. Carpzov. in Not. pag. 157.*

*jugé de personne* ; & , elle le prouve par l'Exemple de David, qui ne reconnoissoit que Dieu seul pour Juge ; car, en disant *que mon Jugement sorte de ta Présence*, il enseignoit *que le Roi & le Peuple entier ne peuvent être jugés que de Dieu*. Casaubon avoit opposé ce Témoignage à *Baronius* ; mais, Schikard soutient que* Casaubon, plus savant que judicieux, s'est laissé emporter à la Passion de combattre son Ennemi, & qu'il n'avoit pas tourné le Feuillet, dans lequel Raf Joseph assure que les Peres ont entendu cette Maxime des Rois d'Israël, qui ne se soumettoient pas au Sanhédrim ; mais, que ceux de la Famille de David étoient *Juges & jugés*.

Le Préjugé est du côté de Schikard, qui suit aveuglement les Rabbins, dont il avoit fait une Compilation très éxacte sur les Droits des Rois, ou plutot, sur celui du grand Conseil contre les Rois. En effet, il n'a pas pris garde que les Thalmudistes, aiant posé pour Maxime générale, *que les Rois ne jugent point, & ne sont point jugés* ; les Rabbins, qui vinrent en suite, aiant changé de Principes, & ne voulant pas contredire ouvertement le Thalmud, y cherchérent une Explication. Raf Joseph imagina qu'il falloit l'appliquer aux Rois de

* *Exercit. XCI, in Baron. pag. 216.*

de Samarie, & on l'a ſuivi, parce qu'on n'avoit rien de meilleur à dire. Cependant, cette Explication eſt ridicule, par deux Raiſons: l'une, que le Sanhédrim n'ajant jamais eu d'Autorité ſur les Rois d'Iſraël, il eſt tout-à-fait mal à-propos de les faire intervenir dans le Thalmud. On avouë que ces Rois étoient Maîtres chez eux; fiers, rebelles; qu'ils n'écoutoient point la Loi; qu'il n'y avoit aucune Eſpérance de Converſion. Etoit-il néceſſaire de dire dans le Thalmud, que ces Rois n'étoient ni Juges, ni jugés? Pourquoi parler d'eux dans un Livre, qui ne regarde que le Peuple Juif, à l'Exception des Schiſmatiques, ſur leſquels on n'avoit aucune Juridiction? Ce n'étoit pas plus l'Intention des prémiers Thalmudiſtes, de faire entrer là les anciens Rois de Samarie, que ceux d'Egypte & de Syrie, ſur leſquels le Sanhédrim n'avoit aucune Juridiction. D'ailleurs, ils ſe ſont expliqués, en appuiant leur Maxime générale ſur l'Exemple *de David*, lequel étoit la Souche & la Racine des Rois de Juda. Il faut donc rendre Juſtice au ſavant Caſaubon; & s'il y a de la Contradiction dans les Feuilles différentes du Thalmud, il ne doit pas en porter la Peine; c'eſt à ceux qui l'ont lu, & qui le citent, à ſavoir qu'on y a fourré des Opi-

nions très différentes, & à s'appercevoir que l'Explication de Raf Joseph, quoi qu'applaudie de plusieurs Maîtres qu'on cite, est directement opposée à la Tradition des Peres, qui ne vouloient point *que le Roi fut jugé.*

XX. Nous avons recueilli & réfuté tout ce que les Thalmudistes disent sur l'Autorité des Rois ; par deux Raisons : l'une, que faisant l'Histoire des Sentimens, aussi bien que celle des Evénemens publics, nous ne devions pas négliger une Matiere aussi importante que celle de l'Autorité Roiale & Sacerdotale : l'autre, que Schikard aiant ébloui un grand Nombre de Théologiens Chrétiens, par cette vaste Erudition qui regne dans son Ouvrage, il est nécessaire de développer la Fausseté de ses Principes, & des Témoignages qu'il allegue. On le cite par tout, non seulement avec les Louanges que sa vaste Lecture mérite ; mais, avec une Approbation presque générale de ses Sentimens : & il étoit juste qu'on connut plus exactement quelle étoit l'ancienne Police des Juifs.

XXI. Il reste un Article important ; car, il ne suffit pas d'avoir délivré le Roi du Joug du Sanhédrim, & de celui qui y présidoit ; Baronius & ses Partisans n'y perdroient

droient rien, si ce même Prince, pleinement soumis au Souverain Sacrificateur, dépendoit de ses Ordres. L'Histoire des derniers Siecles de la République Juive est remplie d'Exemples contraires; car, on y voit souvent des Souverains Sacrificateurs déposez par les Rois, qui n'avoient pourtant qu'une Autorité empruntée. Mais, on crie à l'Injustice; on soutient que c'étoit là un tems d'Oppression & d'Iniquité, & que les Hérodes étant Maitres de Jérusalem & de la Judée, abusoient tyranniquement de leur Pouvoir: c'est ce que nous allons éxaminer en peu de Mots.

XXII. Quoi que la Juridiction Ecclésiastique & Civile des Sacrificateurs & des Rois ne se distingue qu'avec peine; cependant, on peut juger de celle qu'on éxerçoit sous l'Ancien Testament, par quelques Circonstances dont les Ecrivains Sacrez nous ont conservé la Mémoire.

C'étoit la Charge du Souverain Sacrificateur, que de régler le Service du Temple, de présider sur les Sacrifices, de faire bruler l'Encens à l'Honneur de Dieu; c'est pourquoi, Osias, qui voulut mettre la Main à l'Encensoir, fut puni. Il pouvoit seul entrer dans le Lieu Très Saint. Les Rois ne pouvoient, ni ouvrir, ni toucher l'Arche. David ordonna bien qu'on la

 trans-

transportât de la Maison d'Abinadab à *Jérusalem*; mais, il la laissa porter aux Prêtres. En un mot, les Actes de pure Religion appartenoient au Souverain Sacrificateur, & à ceux qui servoient sous lui. Mais, le Roi étoit Sacrificateur au dehors, comme Constantin disoit qu'*il étoit* Evêque au dehors; & voici les principales Fonctions qui regardoient la Religion, que les Princes ont éxercées sous l'Ancien Testament.

XXIII. Prémiérement, ils avoient soin du Temple, de le bâtir & de le réparer, lors qu'il tomboit en Ruïne. Salomon déploia sa Magnificence, pour élever ce grand Edifice; Joas & Josias le réparérent, & Hérode en bâtit un nouveau. On prenoit quelquefois l'Argent des Oblations, pour l'emploier à cet Usage. Joas en donna l'Exemple; mais, il fit plus; il enleva l'Argent que ses Ancêtres avoient en quelque façon consacré à Dieu, & mis en Dépôt dans son Temple, afin de congédier par là le Roi de Syrie. Les Rois pouvoient-ils ainsi se rendre Maitres des Trésors du Temple? Joseph blâme fortement Hérode de l'avoir fait, & remarque aussi que Joas ne le fit qu'après la Mort du Souverain Sacrificateur Joiadah, dont il suvoit les Conseils; & comme la Vie de ce Prin-

ce fut partagée entre le Bien & le Mal, on conclut que cette Action arrivée dans le dernier Période, ne peut établir un Droit pour les Princes, ni être approuvée de personne.

On ne peut nier que Joas ne prit le Trésor du Temple, dans le tems qu'il avoit abandonné Dieu; puis qu'Hazaël, Roi de Syrie, ne lui fit la Guerre, que la quarantieme Année de son Regne, & qu'il fut tué par ses Officiers dès la même Année. Mais, toutes les Actions des méchans Rois ne sont pas mauvaises; l'Ecriture ne condamne point celle-ci, ni dans la Personne de Joas, ni dans celle d'Achas, qui fit la même chose, pour racheter la Ville de la Main des Assyriens. Le Motif peut rendre l'Entreprise bonne, ou mauvaise. La Nécessité autorise à faire Usage de tout ce qui peut contribuer à sauver un Peuple, & à le délivrer d'un Ennemi; c'est ainsi qu'on a quelquefois découvert les Temples, & vendu les Vases sacrez, pour en nourrir le Peuple, que la Famine faisoit périr. L'Or & l'Argent sont indifférens à Dieu. On peut lui consacrer de grosses Sommes par Dévotion; mais, la Dévotion peut aussi obliger à retirer ses Dons, & à les consacrer à des Usages plus utiles que celui de rendre superbes les Murailles d'un

Temple, où les Ministres des Autels, les bons Rois, sacrifient leur Magnificence aux Besoins du Peuple: & peut-on s'imaginer que Dieu, plus jaloux de la Pompe & du Faste que les Rois, fut plus sévere qu'eux, lors qu'on a dépouillé ces *Temples* d'Ornemens & d'Inutilitez, pour nourrir des Misérables, ou pour défendre leur Liberté? L'Avarice fait un Péché de ce qui feroit indifférent; &, comme Hérode agit par ce Motif, on ne peut le mettre en Comparaison avec les autres Princes. Il est toujours vrai qu'ils changeoient quelquefois l'Usage de l'Argent que le Peuple offroit, & qu'ils s'en servoient pour la Réparation du Temple, sans en consulter les Sacrificateurs. Enfin, Josias ordonna au Souverain Sacrificateur de faire des Lingots d'Or, & de changer en Vases sacrez les Dons qu'on avoit faits au Temple; & ce fut en tirant ces Oblations du Trésor qu'il trouva le Livre de la Loi. Ainsi, c'étoient les Rois, qui commandoient aux Souverains Sacrificateurs, & qui régloient l'Usage qu'on devoit faire du Trésor du Temple; car, ces Actions ont été approuvées par le Saint Esprit.

Secondement, les anciens Rois instituoient les Fêtes, ordonnoient les Jeunes publics; & même, ils faisoient la Priere

dans

dans le Temple: Salomon le fit à la Dédicace du Temple, qu'il avoit bâti; le Saint Esprit nous a conservé son Oraison, & nous en voions une autre que fit Josaphat *dans la Maison de l'Eternel, lors que tout Israël étoit venu pour implorer sa Protection.* Il semble que c'étoit là une Fonction purement Sacerdotale; sur tout, dans un Jour de Dévotion solennelle, lors que toute la Nation étoit assemblée: cependant, l'Ecriture approuve ce que fit Josaphat.

XXIV. Les Rois se mêloient aussi de réformer l'Eglise, lors qu'elle tomboit en Décadence, & corrigeoient jusqu'aux Lévites, & aux Sacrificateurs négligens. Ces Personnes, qu'on appelle Sacrées, dépendoient de la Juridiction des Rois, qui leur donnoient les Ordres nécessaires pour le Rétablissement du Culte de Dieu. Josaphat, voiant que le Peuple ignoroit la Loi de Dieu, par la Négligence de ceux qui devoient l'instruire, envoia des Prêtres & des Lévites dans tous les Départemens de la Judée, pour y reporter la Lumiere & la Connoissance. Ezéchias voiant deux Abus considérables dans la Religion: le Temple fermé, sans que les Sacrificateurs eussent le Soin de l'ouvrir & de faire le Service; & le Peuple, qui alloit adorer le Serpent d'Airain, sans que le Clergé na-

 turel-

turellement chargé de sa Conduite, condamnât cette Idolatrie; remédia à ces deux Maux. Il brisa de son Autorité ce Serpent miraculeux; &, aiant convoqué les Lévites & les Sacrificateurs, il leur ordonna de se sanctifier. * *Ecoutez moi, Lévites; sanctifiez-vous; sanctifiez la Maison de l'Eternel; jettez les Impurétez du Sanctuaire.* Ce fut donc le Roi, qui commença la Réforme du Culte & de l'Eglise; qui ordonna aux Sacrificateurs d'y travailler; & qui traita Alliance avec Dieu. Il faut avouër que ce Pouvoir étoit grand. Ajoûtons-y la Censure que Joas avoit déjà faite aux Sacrificateurs, & qui marque que son Autorité s'étendoit jusques sur les Fautes qu'ils faisoient dans leur Ministere: *Pourquoi*, leur disoit-il dans son Indignation, *n'avez-vous pas encore fait les Réparations nécessaires au Temple?* Enfin, Josias, réformant l'Eglise, fit lire la Loï aux Sacrificateurs, & les engagea par Serment à l'observer. C'est toujours le Souverain à qui on prête les Sermens, & c'est un Acte de Juridiction que de l'éxiger. Josias le fit prêter aux Sacrificateurs, dans une chose qui regardoit purement la Religion & la Loi de Moïse.

XXV.

* *II Liv. des Paralipomenes, Chap. XXIX, Vers. 5.*

XXV. Afin de ne nous étendre pas davantage sur cette Matiere, remarquons seulement deux choses qui prouvent ce que nous avançons : l'une, que les Rois n'étoient pas soumis aux Sacrificateurs, pour la Paix, la Guerre, & les Actes importans du Gouvernement ; & l'autre, qu'ils établissoient la Juridiction & l'Autorité des Prêtres. Josaphat, non content d'avoir bâti des Autels à Jérusalem, voulant pousser sa Réformation plus loin, institua des Juges pour la Décision des Cas de Conscience, & pour l'Observation de la Discipline. Il fit quatre choses. I, Prémiérement, il prit des Lévites, des Sacrificateurs, & des Chefs de Famille, pour le Jugement de l'Eternel, & pour les Procès : ces Chefs de Famille étoient autant de Laiques. Ainsi, ces Assemblées étoient mixtes, comme furent depuis les Conciles des Gaules, dans lesquelles le Roi, ses Officiers, les principaux Seigneurs du Roiaume assistoient avec les Evêques : & ces Assemblées mixtes jugeoient les Affaires Ecclésiastiques & Civiles. II, En effet, Josaphat leur donna la Regle de leurs Jugemens, & borna leur Juridiction : *ils discernoient entre Meurtre & Meurtre*, & marquoient la Différence des Préceptes moraux & cérémoniels. III, Il mit à la tête

de ce Conseil le Souverain Sacrificateur, dont il limita l'Autorité aux Affaires qui regardoient purement l'Eternel: Il sera par dessus vous *en toute Affaire de l'Eternel*. IV, De peur qu'on n'abusât du Pouvoir qu'il accordoit, & qu'on ne passât les Bornes qu'il avoit préscrites, il donna un Président pour les Affaires de la Police & du Roi; comme le Souverain Sacrificateur l'étoit pour celles de Dieu: * *Zébadia, Conducteur de la Maison de Juda, sera sur vous dans toutes les Affaires qui regarderont le Roi.* Voilà l'Etablissement de la Juridiction fait par le Prince, & à même tems le Partage des Charges. Le Souverain Sacrificateur devoit connoitre des Affaires de Religion; mais, celles du Roi dépendoient du Chef de la Maison de Juda. Ce Passage est si formel en Faveur des Rois, que je ne sai comment on ôse le contester.

XXVI. Enfin, les anciens Rois avoient le Droit de déposer les Souverains Sacrificateurs; & on ne voit point de Sacrificateur, qui ait attenté de déposer un seul Roi dans toute la Durée de la Monarchie des Juifs. L'Exemple de Saül sera sans doute contesté, parce qu'il étoit cruel & sanguinaire; mais, celui de Salomon, qui ôta

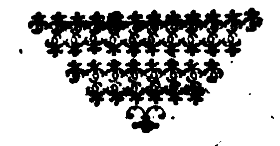
* *II Liv. des Paralipomenes, Chap. XIX, Vers. 11.*

ôta la Sacrificature à Abiathar ; & qui ne lui donna la Vie que par Grace, est formel. Hérode suivit un Exemple qui sert de Loi ; puis qu'un Prince dévot, sage, & exécutant les dernieres Volontez de son Pére, l'avoit donné. La Postérité d'Hérode se crut autorisée de faire ce que les autres Rois avoient fait. Ils purent abuser de leur Autorité ; mais, elle ne laissoit pas d'être légitime, & Dieu se servoit du Pouvoir qu'il avoit communiqué aux Rois, pour donner une Atteinte mortelle à la Sacrificature, qui étoit sur ses Fins. La seule Différence, que nous allons remarquer, consiste en ce que les Dépositions des Pontifes étoient rares au commencement, & qu'elles devinrent très fréquentes dans le Siecle dont nous faisons l'Histoire.

Enfin, le Souverain Sacrificateur pouvoit être *condamné à la Mort*. Il est vrai que ce dernier Supplice ne pouvoit être ordonné par le Roi ; mais, ce sont les Thalmudistes (*a*) qui reservent cette Autorité au Grand Conseil ; & en lui réservant

(*a*) *Misnah Cod. Sanhedrim, Cap. II*, §. 1. Sacerdos Magnus judicat & *judicatur* : Rex neque judicat, neque judicatur ; non dicit Testimonium, nec in ipsum dicitur. כהז גרול רז ררניז המלך לא רז ולא רניז אותו לא מעיד ולא מעידיז.

vant ce Pouvoir, on insinuë que les Princes pouvoient infliger les autres Peines. D'ailleurs, le Sanhédrim n'aiant pas duré long-tems, si le Pontife pouvoit être jugé à mort, les Rois étoient nécessairement les Dépositaires de cette Autorité. Cela est bien différent des Pontifes Chrétiens, qui ne veulent être jugés de personne; &, s'il est vrai, comme on le dit, que l'Eglise a été formée sur le Modéle de la Synagogue, le Pape est obligé de s'humilier devant les Rois, au lieu de les fouler aux Pieds, comme il a fait quelquefois, & comme il prétend en avoir toujours le Pouvoir.



CHA-

## CHAPITRE XVI.

### Histoire des Souverains Sacrificateurs, & de la Désolation de l'Eglise Judaïque.

I. *Ananélus, venu de Babylone. Déposé par Hérode.* II. *Simon, beau-Pere de ce Prince, devient Pontife.* III. *Mathias, souillé un Jour de Fête. Sa Déposition.* IV. *Anne & Caïphe. S'il y avoit plusieurs Pontifes.* V. *Explication de cette Difficulté.* VI. *Divers Pontifes déposez.* VII. *Autorité d'Hérode, Roi de Chalcide, sur le Sacerdoce.* VIII. *Charge de Capitaine du Temple, expliquée.* IX. *Ananias fait frapper St. Paul. Explication de sa Réponse.* X. *Conjuration contre cet Apôtre. Preuve de Corruption.* XI. *Punition éxemplaire d'Ananias. Comment il étoit une Paroi blanchie.* XII. *Avarice cruelle, & Divisions des Pontifes.* XIII. *Déposition d'Ismaël.* XIV. *Guerre intestine pour la Sacrificature.* XV. *Guerre ouverte sous le Pontificat de Mathias.* XVI. *Phanus, Homme indigne, élu Pontife par le Sort.* XVII. *Difficulté sur Anne, Pontife & Gouverneur de Jérusalem, levée.* XVIII. *Réfléxions sur les Changemens arrivez à cette Charge.* XIX. *Sur la Corruption des Pontifes.* XX. *Des Schismes & des Hérésies. Derniere Source de Ruine.*

I. Hé-

I. HErode le Grand, qui savoit de quelle Importance il est aux Rois nouvellement établis d'être Maîtres du Clergé, & de disposer de leur Chef, ne balança pas à choisir une de ses Créatures, pour en faire un Souverain Sacrificateur. Il crut n'en pouvoir pas trouver dans la Judée, qui lui fut assez attaché, & persuadé qu'un Etranger, transporté de Babylone à Jérusalem, sans Famille & sans Amis pour se soutenir, lui seroit beaucoup plus dévoué, il fit venir de ce Païs-là Ananélus, qu'il avoit déjà connu. Il auroit pu se revêtir lui-même de cette Charge, comme avoient fait les Asmonéens, qui étoient à même tems Rois & Sacrificateurs; *mais*, appréhendant de faire murmurer le Peuple, accoutumé à voir les Descendans d'Aäron dans le *Sacerdoce*, & qui n'auroit pu souffrir sans Indignation qu'un Iduméen l'éxerçât, il confia cette Charge à une de ses Créatures. Il s'attira par là les Plaintes de sa Belle-Mere, qui ne put voir un Etranger à la Tête du Clergé, & posséder une Charge qu'elle croioit duë à *Aristobule*, son Fils. Hérode fut obligé de céder à ses Plaintes : il ôta à Ananélus la Souveraine Sacrificature, pour en revêtir le jeune Aristobule, le dernier de la Maison des

Asmo-

Asmonéens; ce qui lui attira de nouveaux Chagrins. En effet, le Peuple devint amoureux & idolâtre de son Souverain Pontife, dont la Douceur & la Bonne-Mine le charmoient. Il eut Peur qu'on ne réünit en sa Personne les Titres de Prêtre & de Roi, qui avoient été si long-tems dans sa Famille. Il crut se défaire habilement de ce jeune Rival, en joüant avec lui, & l'obligeant à se rafraichir par le Bain, après l'avoir violemment échauffé. Il avoit aposté là des Gens qui le noierent, en feignant de badiner, & de le plonger par Divertissement dans l'Eau. Ananélus rentra par ce Moien dans la Charge qu'on lui avoit enlevée; mais, il ne la garda pas long-tems.

II. Hérode devint éperdûment amoureux de la Fille d'un Prêtre, nommé Simon. Cet Homme, né d'un Bourgeois d'Aléxandrie, étoit assez distingué à Jérusalem. Le Roi lui demanda sa Fille en Mariage: il ne devoit pas s'attendre à être refusé; cependant, le Prêtre eut l'Insolence, ou le Courage, de le faire. Il devoit craindre qu'on ne la lui enlevât; mais, Hérode ne voulut point emploier la Violence; &, entrant en Composition avec ce Prêtre, il ôta la Souveraine Sacrificature à Jésus, qui avoit déjà pris la Place d'Anané-

manélus, & la donna à Simon. Le Mariage se conclut à cette Condition; mais, la nouvelle Epouse, qui s'appelloit Mariamne, n'aimant pas son Mari, entra dans la Conjuration de Phéroras & d'Antipater contre lui, ce qui obligea * ce Prince à la renvoier, à deshériter son Fils, & à chasser son beau-Pere du Pontificat, pour lequel il nomma Mathias.

III. Cet Homme eut le Malheur de faire un Songe, qui le souilla la Veille d'une Fête solennelle, & le rendit inhabile à officier. Separé de sa Femme, il ne laissa pas d'en conserver des Idées trop vives. Il le confessa: & cette Confession causa de l'Embarras; car, on fut obligé d'élire † un Souverain Sacrificateur pour la Fête seulement: ce qui prouve, qu'il n'y avoit pas de Substituts perpétuels pour faire la Charge de ceux qui contractoient quelque Souillure. Il entra aussi dans le Zéle de ceux qui voulurent abatre l'Aigle d'Or, qu'Hérode avoit placée sur le Frontispice du Temple. On croioit pouvoir le faire impunément, parce que ce Prince étoit dans son Lit de Mort; mais, il ne pardonna point cet Acte de

* *Joseph. Antiquit. Lib. XVII, Cap. 6, pag. 589.*

† *Joseph. Antiquit. Lib. XVII, Cap. 8, pag. 597.*

de Dévotion, & ne respecta point en mourant le Souverain Pontife, qu'il déposa, pour mettre en sa Place Joasar, Oncle de Mariamne, & Frere de Simon. Ce Joasar eut le Malheur d'être chassé par Archélaüs, qui lui substitua son * Frere: ce Frere fut obligé de ceder sa Place à un † autre; mais, Archélaüs aiant été banni, & la Judée réduite en Province, & le Peuple refusant de païer la Capitation, Joasar se déclara pour les Romains, & rentra par leur Autorité dans la Souveraine Sacrificature. Le Peuple ne put souffrir qu'il achetât cette Dignité à ses Dépens: il se souleva; il demanda qu'on lui ôtât un Souverain Pontife qui lui étoit desagréable. Coponius, qu'Auguste avoit envoié pour régler les Affaires de cette Province, n'ôsa refuser un Peuple mutiné, & nomma en sa Place Anne, dont il est parlé dans l'Evangile. Voilà déjà onze Pontifes déposez, pendant les Régnes d'Hérode & de son Fils Archélaüs.

IV. On regarde Anne, ou Ananus, comme l'Homme du monde le plus heureux, parce qu'après avoir *été très long-tems* ‡ Souverain

* *Eléazar, Frere de Joasar.*

† *Jesus, Fils de Sia, mis par Archélaüs.*

‡ *Jos. Ant. Lib. XX, Cap. 8, p. 698. Le Traducteur a mis ad* Satietatem usque; *il y a* πλεῖσοι.

verain Pontife, il vit cinq de ses Enfans, & son Gendre, posséder la même Dignité; ce qui n'étoit arrivé à aucun Sacrificateur avant lui. C'étoit un Honneur que de se voir à la Tête du Clergé, & du Peuple; mais, les Révolutions furent si fréquentes dans cette Famille, comme dans toutes les autres, qu'elle n'en put jouïr tranquillement. Anne fut chassé par Gratus, Intendant de la Judée pour les Romains, après avoir éxercé cette Charge l'espace d'onze Années. Saint Luc dit que Caïphe & Anne étoient Souverains Sacrificateurs, lors que Jean Baptiste entra dans le Ministere. Cependant, il est incontestable qu'il avoit été déposé plusieurs Années auparavant, & que Caïphe son Gendre étoit alors à la Tête du Clergé. Eusebe a imaginé que Saint Luc vouloit nous apprendre, que Jésus-Christ avoit préché depuis le commencement du Pontificat d'Anne, jusqu'à celui de Caïphe *: l'Erreur est grossiere; car, Saint Luc ne parle point du Ministere de Jésus-Christ; mais, de celui de Saint Jean. Il ne le fait point durer depuis un Pontificat jusqu'à l'autre; puis qu'il auroit enseigné plus de dix Ans. D'ailleurs, les Pontificats d'Anne & de Caïphe ne se joignent point; car, il

* *Euseb. Hist. Lib. I, Cap. 10, pag. 11.*

il y en eut trois autres entre le beau-Pere & le Gendre. Enfin, il est évident que ce n'est point là la Pensée de l'Ecrivain Sacré. Casaubon * a prétendu lever la Difficulté, en soutenant que le Souverain Sacrificateur avoit toujours un Vicaire, pour remplir sa Place aux Fêtes solennelles, lors qu'il se trouvoit souillé.

Le grand Scaliger † accusoit d'Ignorance ceux qui disoient qu'Anne & Caïphe étoient Souverains Sacrificateurs, & il soutenoit que l'un étoit seulement le Vicaire de l'autre, étant établi pour remplir ses Fonctions, non seulement à la Fête des Propitiations, en cas qu'il fut souillé; mais, pour les partager avec lui, & lui succéder après sa Mort. Il y avoit cependant entr'eux quelque Subordination, comme celle qu'on a vue depuis dans l'Empire, entre les Césars & les Augustes; ou dans l'Eglise, entre les Patriarches & leur Prémier Syncelle: mais, ces Vicaires perpétuels des Souverains Sacrificateurs sont chimériques. Il seroit impossible que ce Vicariat, qui donnoit une si grande Autorité au second Pontife, & qui lui assuroit la Succession après la Mort, ne fut pas marqué en gros Caractéres dans l'Ecritu-

* *Casaub. Exercit. pag. 215.*
† *Scalig. Prolegf. in Euseb. Chronic.*

criture, qui parle si souvent des Souverains Pontifes, & des differentes Classes des Sacrificateurs. Cependant, on n'en trouve pas un seul Exemple. Celui de Mathias, que nous venons de rapporter, prouve directement le contraire. Mais, quand cette Supposition seroit véritable, auroit-on marqué les tems par le Nom du Vicaire, & lui auroit-on donné le Titre absolu de Souverain Pontife, comme Mr. de Valois * l'a judicieusement remarqué, en relevant les Fautes qu'Eusebe a faites sur cette Matiere? Lighfoot avoit été tenté de suivre Baronius, qui a fait d'Anne le Prince du Conseil, & de Caïphe le Souverain Sacrificateur: mais, il se fit un Scrupule d'abandonner les Rabbins, pour insérer dans leur Catalogue des Princes du Conseil un Homme qui ne s'y trouve pas; c'est pourquoi, en suivant religieusement ses Maîtres, il fait d'Anne le *Sagan* de l'Eglise Judaïque, ou le Vicaire du Souverain Sacrificateur. D'ailleurs, Joseph assûre qu'Anne avoit été déposé de la Sacrificature; ce qui ne permet point de croire qu'il l'exerçât. On soutient, que les Sacrificateurs changeoient tous les Ans; c'est pourquoi les Evangélistes remarquent exactement, que Caïphe étoit Sacrificateur *de*

*cette*

* *Vales. Not. in Euseb. pag.* 18.

*cette Année-là*: &, s'il étoit vrai que les Sacrificateurs roulassent *Vicibus alternis*, on auroit eu raison de donner au beau-Pere le même Titre qu'au Gendre; puis qu'ils éxerçoient tour-à-tour cette Charge. Mais, cette Révolution constante de la Souveraine Sacrificature ne se trouve point: au contraire, Joseph nous apprend, que Caïphe vécut huit ou neuf Ans dans la Possession de cette Dignité. Enfin, un savant Annaliste * a remarqué que c'étoit un Usage contraire à la Loi, que d'avoir deux Souverains Sacrificateurs; mais, que l'Eglise Judaïque, tombant dans la derniere Décadence, & se trouvant à la Veille de sa Ruïne par sa Corruption, elle avoit ajouté cette Violation de l'ancien Usage à toutes les autres. Tout étoit vénal en ce tems-là, & la Vénalité des Bénéfices devoit en introduire la Pluralité, afin de satisfaire l'Avarice de ceux qui en tiroient le Profit. Il y avoit donc deux Pontifes au tems de Jésus-Christ. Anne & Caïphe partageoient les Fonctions de cette Charge, & présidoient chacun leur Année. Comme, lors qu'il y a plusieurs Consuls, on peut dire qu'un tel étoit le Président de cette Année-là.

T V. La

* *Basnage Flottemanvill. Annal. Polit. Eccles. pag.* 232, *Tom. I.*

V. La Diverſité des Sentimens prouve que la Difficulté eſt conſidérable : mais, ne peut-on pas dire qu'Anne, dépoſé par un Intendant Païen, ne laiſſoit pas de conſerver le Titre, & même le Pouvoir qui étoit attaché à cette Charge, parce qu'il étoit fort conſidéré chez les Juifs ? Les Evangéliſtes inſinuënt que Caïphe laiſſoit à Anne la plus grande Partie de l'Autorité Pontificale, & que les Juifs étoient accoutumez à la lui déférer, même après ſa Dépoſition : car, lors qu'il s'agit de la Condamnation de Jéſus-Chriſt, l'Ecrivain Sacré aſſure que *Caïphe étoit le Souverain Sacrificateur de cette Année-là* : ſon beau-Pere n'y avoit donc aucune Part : cependant, les Sergens, & les Sacrificateurs, qui avoient pris Jéſus-Chriſt, le conduiſirent à Anne, avant que de le préſenter à Caïphe ; & ce fut lui qui le fit lier, & le renvoia en cet Etat à ſon Gendre. On réconnoiſſoit donc encore une eſpece de Pouvoir dans la Perſonne de ce Souverain Sacrificateur ; ſoit parce qu'il étoit puiſſant ; ſoit parce qu'on ne s'étoit ſoumis qu'avec peine à ſa Démiſſion faite par un Païen ; ſoit enfin, parce que Caïphe ſon Gendre eut la Déférence pour lui, de prendre ſes Conſeils, & de ne rien faire ſans ſon Avis. D'ailleurs, on ne doit point être étonné

de

de ce que les Evangélistes parlent ainsi; puis que Joseph a fait la même chose. Il est incontestable que Jonathas, Fils d'Anne, & Souverain Sacrificateur, fut déposé par Vitellius, qui alloit faire la Guerre en Arabie. Agrippa offrit de le rétablir; mais, il refusa son Offre l'An XLII de J. Christ. Il n'étoit donc pas Pontife l'An LII, qu'il fut envoié Prisonnier à Rome. Ananias, qui fit souffleter Saint Paul, tenoit alors le Siege; cependant, Joseph, parlant de lui, & de Jonathas, dit que les *Souverains Sacrificateurs* furent envoiés à Rome par Cumanus. Il appelle Souverain Sacrificateur un Homme qui ne l'étoit plus: mais, qui l'avoit été; qui n'avoit perdu sa Charge que par l'Autorité d'un Païen, Gouverneur de Syrie; & qui conservoit encore une grande Autorité dans sa Nation, & par ses Freres, & par lui-même, comme nous le verrons dans la suite. Capel prétend, à la vérité, que Jonathas avoit été rétabli; mais, il n'en donne aucune Preuve. Joseph ne le dit pas; au contraire, il fait une autre Succession de Pontifes si bien liée, qu'il est impossible de trouver place pour Jonathas: & il n'est pas même vraisemblable qu'un Homme, qui avoit refusé de rentrer dans le Pontificat, l'ait repris, ni qu'on le lui ait offert.

Joseph * l'appelle *Souverain Sacrificateur* dans la Guerre de Samarie, où il ne l'étoit pas; &, en parlant des Pontifes déposez, qui prétendoient joüir toujours des Revenus de leur Charge, & qui s'unirent pour cela avec Ismaël le Souverain Sacrificateur régnant, il les appelle tous également *Souverains Pontifes*. Il faut donc nécessairement avoüer qu'ils conservoient leur Titre, même après leur Démission; car, tous ces Pontifes n'avoient pas tous été rétablis; ils n'éxerçoient pas tous la Souveraine Sacrificature à même tems; ils n'étoient pas Vicaires les uns des autres. Enfin, Mathias n'étoit plus Souverain Sacrificateur, lors qu'il fut tué par Simon. Il y avoit même déjà long-tems qu'il avoit perdu sa Charge; cependant, Joseph † assure que c'étoit l'un des Souverains Sacrificateurs que le Peuple aimoit le plus tendrement, peut-être parce que la Guerre avoit commencé sous son Pontificat. En suivant le Stile de ce tems-là, & cette Conjecture, on ne choque point les Loix ordinaires des Juifs. On ne contredit point Jo-

* *Vide Joseph. de Bello, Lib. II, Cap.* 11, *pag.* 795. *Antiq. Lib. XX, Cap.* 6, *pag.* 696. *Capell. Append. ad Histor. Apost. Tom. II, pag.* 3928.

† *Joseph. de Bello, Lib. VI, Cap.* 15, *pag.* 938.

Joseph, qui assure qu'Anne avoit été déposé par Gratus, & que Caïphe étoit alors Sacrificateur. On s'accorde avec l'Evangile, qui nous a laissé voir des Restes d'Autorité dans la Personne d'Anne. Enfin, il n'y a rien de plus ordinaire que de conserver aux Hommes le Titre d'une Dignité qu'ils ont possédée long tems, & exercée avec l'Approbation publique. Comme Saint Luc a fait intervenir dans le même Lieu le Nom de Lysanias, qui n'étoit pas nécessaire, ni même fort connu; puis que ce Prince n'étoit que Tétrarque d'Abylene, sur les Frontieres de la Judée & de la Syrie, il a pu aussi faire intervenir celui d'Anne, qui vivoit estimé des Juifs, & qu'on regardoit encore comme Sacrificateur, quoi que déposé quelques Années auparavant par l'Intendant Romain, & qui étoit plus connu de toute la Nation que Caïphe: & on ne doit pas être surpris de ce que dans l'Evangile de St. Jean, au lieu de confondre le beau-Pere avec le Gendre, on remarque que *Caïphe étoit Sacrificateur de cette Année-là*; parce qu'il y avoit eu en très peu de tems, & presque tous les Ans des Révolutions dans cette Charge. Gratus aiant ôté la Sacrificature à Anne, mit Ismaël en sa Place; celui-ci étant chassé, Eléazar, Fils d'Anne, lui

 succé-

succéda, & bientot après on lui substitua Simon, Fils de Carruth. Tout cela se fit en l'espace de trois Ans : ainsi, chaque Année voioit paroître un nouveau Pontife, & même Caïphe le devint dans cet Intervalle. Des Révolutions si fréquentes & si ordinaires obligérent les Ecrivains Sacrez à marquer précisement l'Année de Caïphe, afin qu'on ne put se tromper sur les tems.

VI. Caïphe ne fut pas plus heureux que ses Prédécesseurs; car, deux Ans * après la Mort de Jésus-Christ, Vitellius aiant été fait Gouverneur de Syrie, alla à Jérusalem, où on le reçut magnifiquement. Il fit trois choses pour s'attirer de plus en plus l'Affection des Peuples, & reconnoître celle qu'ils lui avoient déja témoignée. Il abolit l'Impôt, qui se levoit à Jérusalem, sur les Fruits; rendit au Souverain Sacrificateur la † Garde de la Robe Sacerdotale, qu'on enfermoit ordinairement dans la Citadelle ‡; & déposa Caïphe. Les Juifs le haïssoient, puis qu'ils demandérent sa Déposition ; &, à même tems, la Famille d'Anne conservoit tellement

* *L'An XXXV.*

† *Joseph. de Bello, pag.* 795. *Capell. Append. ad Hist. Apost. Tom. IX, pag.* 3928.

‡ *Antonia.*

ment son Crédit, que son Fils Jonathas * fut élu. Vitellius fit un second Voiage en Judée, lors qu'il se préparoit à faire la Guerre à Arétas, Roi d'Arabie. Il eut la Complaisance pour les Juifs de faire prendre une autre Route à son Armée, parce qu'ils étoient choqués des Images, qu'ils voioient dans ses Drapeaux; il célébra la Fête de Paques avec eux; fit offrir des Sacrifices dans le Temple: il ôta à Jonathas la Sacrificature, qu'il lui avoit donnée; mais, il la laissa dans sa Famille, en la conférant à son Frere † Théophile. Agrippa la lui ôta, pour la donner à Simon, Fils de ce même Simon, qui étoit devenu Pontife, en donnant sa Fille en Mariage au Grand Hérode: mais, soit qu'il s'acquitât mal de cette Charge, ou que Dieu voulut qu'elle eut un Sort très passager, le même Agrippa le dégrada, & voulut ‡ rétablir Jonathas, Fils d'Anne. Content d'avoir eu une fois cet Honneur, & ne s'en trouvant pas extrémement digne, il nomma son Frere Mathias, Homme infiniment plus propre que lui à occuper ce Poste. Jonathas se mêla depuis dans les Démêlez des Samaritains avec ses Compatriotes, & fut



* *L'An XXXVII.*
† *L'An XXXVII.*
‡ *L'An XLII.*

fut mené, chargé de Chaines, à Rome. Il y gagna sa Cause, & obtint sa Liberté. Il demanda même Félix pour Gouverneur de la Judée, & on le lui accorda; mais, s'imaginant que ce Gouverneur devoit dépendre de lui, parce qu'il avoit contribué à son Avancement, il se rendit * importun par les Rémontrances qu'il lui fit sur sa Conduite. Son Mariage avec Drusille, mariée à un autre, & son Avarice, ne donnoient que trop de lieu à la Censure; mais, les Gens de Cour n'aiment pas qu'on se donne cette Liberté avec eux. Félix ne put souffrir ses Exhortations; il s'en vengea cruellement, en apostant un Assassin, qui poignarda Jonathas. *Triste Sort!* Son Frere Mathias, auquel il avoit procuré le Pontificat, en le refusant pour lui-même, ne se trouva peut-être pas capable de l'exercer. Ces Prêtres, abusant de leur Pouvoir, se rendoient bientot indignes de l'Honneur qu'on leur avoit fait. Du moins, l'Amour constant que les Peuples eurent pour Agrippa, fait présumer que les Sacrificateurs qu'il déposoit si souvent, avoient tort. Mathias fut de ce Nombre: le Regne de son Successeur † fut encore plus court; puis qu'Agrippa, qui mourut

* *L'An LII.*
† *L'An XLIV.*

fut la même Année, l'avoit déjà chassé, & mis un autre en sa place.

VII. Hérode, Roi de Chalcide, aiant obtenu de Claude le Droit de nommer les Pontifes, quoi qu'il n'eut d'Autorité à Jérusalem que sur le Temple, il ne manqua pas de s'en prévaloir : il déposa Simon Canthera, qu'il trouva en Possession de cette Dignité. C'étoit la seconde fois qu'il éprouvoit les Revers de la Fortune; car, Agrippa l'avoit déposé, & rétabli peu de jours avant sa Mort. Cette Famille pouvoit le disputer à celle d'Anne; car, les Freres du vieux Simon, beau-Pere d'*Hérode*, avoient été Pontifes: son Fils, dont nous parlons, le fut aussi, & on vit depuis son petit-Fils Joseph Cabi, qui fut déposé par Agrippa II, après le Départ de Festus. L'Alliance, qu'ils avoient eue avec le Grand Hérode, aidoit à les faire entrer dans le Pontificat; mais, la Corruption qui régnoit jusques dans le Sanctuaire, & la Vengeance divine qui rendoit cette Charge souverainement mobile, les en chassoit les uns après les autres.

VIII. Joseph, Fils de Camyde, qu'Hérode avoit substitué à Simon, ne fit que prendre Possession de sa Dignité, & la perdit aussi-tot. Ananias, qui lui* succéda,

T 5

* *L'An XLIX.*

da, se maintint un peu plus long-tems. Il avoit un Fils qui fut *Capitaine du Temple*. Cette Charge est connuë par l'Evangile, qui parle souvent de ces *Capitaines*; mais, il faut distinguer celui qui commandoit les Troupes Romaines autour de ce grand Edifice, pour empêcher les Attroupemens & les Desordres que la Multitude pouvoit causer, d'un Capitaine, à qui on confioit la Garde & les Clefs du Temple, afin de pourvoir à la Sureté du Trésor & des Vases sacrez. Cet Officier se tiroit ordinairement d'une Famille Sacerdotale; & il avoit la Liberté d'entrer dans tous les Conseils des Prêtres. Je ne sai pourquoi on veut qu'il y en eut un pour garder le Temple pendant le jour, & l'autre pour veiller la nuit; car, il est beaucoup plus naturel de dire, qu'il y en avoit un au dessus des autres, qu'on appelloit par Honneur *Capitaine du Temple*, & qu'il avoit au dessous de lui quelques Officiers pour le relaier, qui portoient le même Nom; c'est pourquoi l'Evangile en compte plusieurs. Ananus, Fils du grand Pontife, étoit * le Chef de ces Capitaines, & fut envoié avec son Pere, chargé de Chaines, par Ordre de Cumanus, pour plaider la Cause des Juifs contre les Samaritains: ils revinrent, après

* *L'An LII.*

après avoir fait connoître l'Injustice de Cumanus, qui avoit été plutot leur Partie & leur Bourreau, que leur Juge.

IX. A leur Retour, ils persécutérent l'Eglise; & Saint Paul étant venu à Jérusalem l'An LVIII, éprouva les Effets de leur Violence. On l'arrêta, & on le mena devant le Grand Conseil; à peine avoit-il commencé de plaider sa Cause, qu'Ananias commanda qu'on lui donnât un Souflet. Il perdoit à même tems le Caractere de Juge, & la Gravité de Pontife; c'est pourquoi Saint Paul, ému de cette Insulte, lui dit, *Dieu te frappera, Paroi blanchie*. Saint Augustin a appliqué cette Prédiction au Sacerdoce & à la République Judaïque, qui n'étoit plus qu'une Muraille, qu'on a blanchie, pour cacher ses Fentes, & qui menace Ruïne: mais, cette Pensée est trop subtile; elle regardoit plutot la Personne d'Ananias, qui fut déposé & tué. Baronius, toujours jaloux de l'Autorité Pontificale, soutient, qu'Hérode ne pouvoit souffrir que le Prince de l'Eglise parut revêtu des Habits Pontificaux, & assis sur son Trône, parceque cette Prééminence Ecclésiastique est insupportable aux Tyrans. C'est pourquoi il avoit ôté au Souverain Pontife les Honneurs & les Marques de sa Dignité. Mais, Baronius

avoit tiré cette Conjecture de ses Préjugés, sans en avoir aucune Preuve. Saint Paul avouë qu'il n'auroit pas parlé si librement, s'il avoit sçu que c'étoit le Souverain Sacrificateur: Réponse, qu'on a prise pour une Ironie, parcequ'on ne conçoit pas qu'Ananias ne fut pas distingué par son Rang, & qu'un Homme, qui l'occupoit depuis dix Ans, fut inconnu à Saint Paul. Mais, le tems où Saint Paul parla, étoit si peu propre à la Raillerie, & il y a si peu de Sens à celle qu'on lui attribuë, qu'il n'est pas apparent qu'il l'ait faite. Un autre * Annaliste habile croit qu'il faut distinguer entre une Connoissance Théorétique de l'Entendement, qui n'influe ni sur la Volonté, ni sur les Passions, de la Connoissance Pratique, qui les réprime & les tient dans le *Silence*: St. Paul avoit la prémiere de ces Connoissances, & la seconde lui manquoit. Cela est trop subtil. Cet Apôtre, qui n'avoit fait presque aucun Séjour à Jérusalem, depuis plus de dix Ans, pouvoit savoir qu'Ananias étoit Pontife, sans connoître sa Personne. Il ne faut pas s'imaginer que l'Ordre & la Distinction des Rangs fut si exactement observée dans le Sanhédrim, qu'on remarquât son Chef toujours & sans Peine.

Il

* *Basn. Flottemanvill. Annal. Tom. I, pag.* 687.

Il y avoit de la Sédition & du Tumulte, lors que Saint Paul plaidoit, & cela troubla peut-être l'Ordre d'une Assemblée, dans laquelle il y avoit en ce tems-là beaucoup de Confusion.

X. La Corruption des Pontifes étoit prodigieuse; car, ils autorisoient le Crime. En voici un Exemple sensible. Quarante Personnes, irritées de ce qu'on leur avoit enlevé Saint Paul, conjurérent sa Mort, & firent un Veu de jeuner jusqu'à ce qu'ils lui eussent arraché la Vie. Le Nombre des Conjurez contre un Particulier étoit grand. Saint Paul ne leur avoit fait aucun Mal; ils ne laissoient pas d'entrer en Fureur contre lui; ils faisoient intervenir la Religion & le Veu dans leur Colere: mais, ce qu'il y a de plus étonnant, & qui nous découvre le Génie des Sacrificateurs de ce tems-là, c'est que les quarante Conjurez s'addressérent à eux pour leur reveler leur Dessein, & demander leur Approbation & leurs Secours; & qu'au lieu de censurer & de fulminer ces Emportez, ils concoururent avec eux, comme leurs Prédécesseurs avoient fait avec Judas contre Jésus-Christ. La Providence, qui veilloit pour Saint Paul, l'aiant garanti de ce Peril, Ananias, toujours furieux, alla à la tête de son Clergé porter ses Accusations

contre lui jusqu'à Césarée devant * Félix, qui étoit alors Gouverneur, & qui ne voulant, ni condamner, ni absoudre Saint Paul, le laissa Prisonnier. Ananias étoit encore alors Souverain Sacrificateur; puis que ce fut lui qui ordonna de donner le Souflet à Saint Paul, & qui fit plaider l'Orateur Tertulle contre lui à Césarée.

XI. Mais, Dieu vengea bientot son Apôtre, & accomplit sa Prédiction. Il frappa *cette Paroi blanchie*, qui couvroit une Haine cruelle sous les Apparences éblouïssantes du Zêle. Agrippa II lui ôta la Dignité Pontificale: cependant, il conserva beaucoup d'Autorité; car, il corrompit Albin, Successeur de Félix, & devint tout-puissant à sa Cour. Mais enfin, son propre Fils causa son Malheur & sa Perte. Ce second Fils portoit le Nom d'Eléazar, & étoit Capitaine du Temple. Des Assassins l'enlevérent, & refusérent de le relâcher, jusqu'à ce qu'Ananias eut obtenu du Gouverneur la Liberté de dix de leurs Compagnons, qui étoient Prisonniers, & qui, selon les Loix, ne pouvoient éviter la Mort. Ananias † racheta son Fils à cette Condition, qui devint d'autant plus dure, que les Assassins aiant trouvé de la Faci-

* *Act. Chap. XXIII & XXIV, Vers. 1.*
† *L'An LXVI.*

Facilité à délivrer leurs Associés par son Moien, prenoient, quand ils le pouvoient, quelqu'un de sa Famille, & lui proposoient aussitot un Echange, qu'Albin accordoit à force de Présens. D'ailleurs, Eléazar se mit à la Tête d'un nouveau Parti, qui défendoit d'immoler les Victimes pour toute Personne qui ne faisoit pas Profession du Judaïsme. L'Empereur même, qui étoit accoutumé d'offrir des Sacrifices pour lui, se trouvoit exclus par là. On voulut s'opposer à une Innovation inutile, qui alloit attirer la Haine des Romains & de tous les Etrangers. Les Pontifes mêmes, intéressés, à l'Oblation des Victimes, s'opposérent à Eléazar, qui leur ravissoit un Profit considérable; mais, il étoit le plus fort, & Maître du Temple. Les Pacifiques demandérent du Sécours à Agrippa, qui leur envoia trois mille Chevaux. On se batit cruellement pendant sept jours: mais, les Assassins s'étant joints à Eléazar, il devint par là le Maître; &, usant cruellement de son Avantage, il abatit la Maison de son Pere: & ce Souverain Sacrificateur, qui s'étoit caché avec son Frere dans le Haut Palais, aiant été découvert, l'un & l'autre furent tuez; sans que cette Faction eut aucun égard que c'étoit le Pere de son Chef. Dieu voulut que

que ce Fils étouffât les Sentimens de la Nature, pour un Homme qui avoit quelque tems auparavant étouffé tous ceux de la Justice; & c'est ainsi que Dieu *frappa cette Paroi blanchie.*

XII. Ismaël * s'étoit mis en Possession du Pontificat, qu'on avoit ravi à Ananias; & cet Homme, bien loin de remédier à la Corruption du Clergé, l'augmenta considérablement. Joseph, qui avoit dissimulé jusques-là les Desordres des Sacrificateurs, qui causoient de si fréquentes Dépositions, n'a pu se taire; parce qu'alors la Guerre & la Division éclatérent jusques dans le Temple, & dans le Sein du Clergé même, intéressé à demeurer étroitement uni, dans un tems où ils avoient un si grand Nombre d'Ennemis, & voioient à tous momens la Tranquillité publique troublée. L'Avarice, qui régnoit depuis long-tems chez les Pontifes; puis qu'ils sortoient de cette Charge riches & puissans, quoi qu'ils ne l'eussent gardée que peu de † tems; causa ce nouveau Desordre. Les Pontifes déposez, s'unissant à Ismaël, prétendirent être Maîtres des Décimes & des Oblations, qui servoient à la Nourriture des Prêtres. Comme le Nombre de ces Pontifes étoit grand,

&

* *L'An LVIII.*
† *Joseph. Antiq. Lib. XX, Cap. 6, pag. 696.*

& qu'ils vouloient tous avoir les Revenus d'une Charge qu'on ne leur avoir ôtée, à ce qu'ils disoient, que par Violence; ou par Injustice, il falloit que les Prêtres, qui étoient au dessous d'eux, mourussent de Faim, si cette Prétention avoit eu lieu; car, il n'y avoit pas de quoi les entretenir tous, & satisfaire à l'Avarice des uns, & au Luxe des autres. Le second Ordre du Clergé, soutenu par les Principaux du Peuple, se souleva contre ses Chefs: des Menaces & des Injures, on en vint aux Coups. Chacun se fit accompagner par une Troupe de Scélérats, afin de n'être pas surpris, & de surprendre les autres: on se battit * dans les Ruës de Jérusalem, & jusqu'aux Portes du Temple. Les Pontifes envoioient à la Campagne enlever les Décimes dans les Granges, & se les approprioient; ce qui réduisit le pauvre Clergé à mourir de Faim. Joseph † ne dit pas nettement que ce fut pour ce Desordre, que Félix envoia quarante Prêtres à Rome, pour y rendre raison de leur Conduite; mais, il est très apparent; puis que cela arriva dans le même tems, & que Joseph étoit tellement persuadé de leur Innocence, qu'il alla à Rome, quatre Ans après,

* L'An LVIII.
† *Joseph. Vit. pag.* 999.

après, les voir dans la Prison. En effet, ils étoient la Partie opprimée ; & il n'est pas étonnant que les Pontifes eussent plus d'Accès qu'eux auprès du Gouverneur, qui crut peut-être rétablir le Calme, en écartant ceux qui lui paroissoient les plus échauffez. Du moins, cette Conjecture est beaucoup plus vraisemblable que celle de Baronius, qui veut que ces quarante Prisonniers fussent les mêmes qui avoient fait le Serment de tuër Saint Paul, comme s'ils eussent été tous Prêtres, ce que l'Histoire Apostolique ne dit d'aucun d'eux.

XIII. Ismaël se rendit aussi la Partie d'Agrippa II, & alla plaider à Rome contre lui, sur ce qu'on prétendoit faire abbatre une Muraille, qui fermoit la Vuë de son Palais sur le Temple. Appuié du Crédit de Poppée, qui étoit Juif, il obtint ce qu'il demandoit ; mais, soit qu'on se défiât * de sa Conduite, & qu'on eut envoié des Plaintes à Rome contre lui, on l'y retint en Otage ; & Agrippa se vengea, en lui ôtant sa Sacrificature : il eut depuis la Tête tranchée à Cyréne, sans qu'on puisse développer la Cause de cette Exécution. Il laissa trois Enfans, qui, profitant de la Faute de leur Pere, quitterent Jérusalem, assiégée par Tite, & se rendirent dans

* *Joseph. de Bello, Lib. VII, Cap. 4, p. 949.*

dans son Camp, où ils furent reçus avec beaucoup d'Humanité. Joseph, Fils de Simon, prit sa Place, & ne la garda pas long-tems. Ananus, son Successeur, étoit de la Secte des Sadducéens; Homme dur & cruel, au Jugement de sa propre Nation, qui se signala d'abord par le Meurtre de Saint Jacques: mais, bien loin de s'attirer par là l'Amour & l'Estime, on eût Horreur de cette Action, qui le fit déposer, & son Regne ne dura que trois mois.

XIV. Peu de tems après, cette Charge produisit une Guerre ouverte, & on se la disputa à la Pointe de l'Epée. Agrippa avoit substitué à Ananus un nommé Jésus, Fils de Damnée; mais, aiant voulu quelques mois après faire prendre sa Place à Jésus, Fils de Gamaliël, ces deux Concurrens assemblérent leurs Amis, & prirent les Armes. Le vieux Ananias, qui croioit profiter de cette Division, non seulement la fomentoit; mais, avoit son Parti, à la Faveur duquel il prétendoit se rétablir. Quel Desordre, que de voir l'Eglise en Armes combattre pour une Charge que Dieu seul doit donner! Ne voiton pas que le Sacerdoce tomboit dans la derniere Décadence, aussi bien que la République?

XV.

XV. Ce n'étoient là que les Commencemens de Troubles. Quoi que Jérusalem fut déjà remplie de Carnage & de Sang, par la Faute de ses Chefs, qui donnoient au Peuple un Exemple pernicieux; cependant, les Combatans aiant été déposez, & Mathias * prenant leur Place, on en vint à une Guerre ouverte contre les Romains, qui entraina enfin la Ruïne de la Nation. Joseph dit † que Mathias étoit Fils de Théophile; il insinuë ailleurs qu'il étoit Fils, ou petit-Fils de Simon: il y a là nécessairement quelque Confusion, qu'on ne peut développer aisément. Quoi qu'il en soit, la Révolte éclata sous son Pontificat, qu'il ne garda qu'un An. Il ne laissa pas de conserver quelque Autorité parmi le Peuple; &, lors que la Barbarie des Zélez faisoit tout craindre, Mathias obtint qu'on fit entrer dans Jérusalem Simon avec ses Troupes, pour réprimer cette Fureur. Il augmenta par ce Conseil le Desordre & le Carnage; Simon fut encore plus cruel que les autres. Mathias, accablé d'un Mal, auquel il ne pouvoit remédier, fut accusé de pancher du côté des Romains; c'étoit le Parti le plus sage qu'on

* *L'An LXVI.*

† *Joseph. pag.* 700. *&* *de Bello*, *Lib. VI*, *Cap.* 15, *pag.* 938.

qu'on pouvoit prendre pour garentir le Peuple d'une entiere Désolation: cependant, sur ce Soupçon on l'arrêta; & Simon, oubliant qu'il n'étoit entré dans la Ville que par sa Protection, le fit massacrer, après avoir tué trois de ses Enfans sous ses Yeux, & refusé la Sépulture qu'il demandoit pour toute Grace. C'est ainsi que les Pontifes, qui deshonoroient leur Charge, & qui fomentoient la Révolte, afin d'entretenir leur Autorité, portoient bientot la Peine de leur Crime.

XVI. Il arriva un dernier Changement à la Souveraine Sacrificature, qui acheve de prouver l'Excès de Corruption dans laquelle on étoit tombé. Les Zélez entrérent dans le Lieu Saint, écartérent toutes les Familles dont on avoit accoutumé de tirer les Souverains Sacrificateurs, & ils imaginérent une Methode toute nouvelle de les créer; car, ils se servirent du Sort qu'ils jettérent sur une des vingt-quatre Classes que David avoit distinguées, & tirérent de là un Homme grossier, ignorant, & qui n'en étoit que plus propre à suivre leurs Passions. Il y a quelques Difficultez sur cette nouvelle Création, qu'il faut lever; puisque nous sommes obligés d'expliquer l'Histoire des Juifs, & les différens Dégrés par lesquels la Sacrificature s'anéantit.

Pré-

Prémiérement, il ne faut pas s'imaginer que Phannas, ou Phannias, cet Homme grossier, qu'on tira de la Campagne, pour en faire un Pontife, ne fut pas de la Race Sacerdotale. Capel s'y est trompé, parce qu'il a suivi la Version Latine de Joseph, qui assure positivement le Fait, au lieu que l'Historien dit seulement qu'il étoit indigne * d'éxércer cette Charge. Il étoit de la Classe de Jacim; car, c'est ainsi qu'elle est appellée dans les Chroniques; & s'il y a quelque petite Diversité de Noms dans Joseph, elle est † très légere, & peut se corriger sans Peine. Cette Classe étoit composée de la Postérité d'Aaron; mais, à même tems elle se trouvoit fort éloignée du Pontificat, parce qu'on mettoit une grande Différence entre les unes & les autres; & ce fut là une des Nouveautez que les Zélez firent dans leur Election. Le Sort, qu'ils jettérent sur lui, en faisoit une autre; Dieu permit sans doute cette Innovation; & lui, qui conduit le Sort, le fit tomber sur un Homme absolument indigne, afin de faire sentir qu'il rejettoit absolument les Sacrificateurs, dont la Charge alloit être abolie.

Se-

* Ἀνάξιος. *Joseph. de Bello, Lib. IV, pag.* 872.
† *Joseph lit* [illegible]*; lisez* [illegible]*, en faisant de l'ε & de l'ν un ι, ibid.*

Secondement, ce Phanus fut fait *Souverain Sacrificateur*. On le conteste: mais, Joseph lui en donne le Titre; & remarque, qu'avant que de jetter le Sort, les Zélez avoient écarté toutes les Familles, desquelles on tiroit ordinairement les Pontifes. Cette Remarque seroit inutile, si on n'avoit eu dessein d'en faire un nouveau contre les Formes ordinaires, & si on l'avoit choisi seulement pour le Chef de la Classe. D'ailleurs, on *le revêtit de la Robe sacrée*, dont les Zélez s'étoient emparez, & cette Robe ne se donnoit qu'au Souverain Sacrificateur. On lui apprit à faire sa Charge; ce qu'il ignoroit auparavant. Enfin, Joseph remarque qu'on *jouoit la Comédie*. En effet, il n'y avoit plus qu'un Phantôme de Sacerdoce, parce que Dieu en avoit retiré sa Grace & l'Autorité. Cependant, Joseph, qui ne perçoit pas si avant dans le Mystere, n'auroit pas mis cette Action au Rang des grands Crimes des Zélez, s'il ne s'étoit agi que d'un Chef de Classe. La Difficulté, car il ne faut pas la dissimuler, nait de ce que Joseph dit que *les Zélez établirent des Pontifes inconnus, & de basse Condition, afin d'avoir des Complices de leurs Crimes*. Phanus ne fut donc pas le seul qu'on tira d'une Classe éloignée, & de la Bassesse, pour le faire

monter

monter au plus haut Point de l'Elévation Sacerdotale. Cependant, il est nommé seul dans l'Histoire ; mais, ce Silence n'est pas aussi embarrassant qu'on le croit : car, il n'est point surprenant que les Zélez séditieux, qui se joüoient du Sacerdoce, l'aient fait changer souvent de Main, afin d'avoir des Hommes plus soumis à leurs Volontez. Les Rois, les Ethnarques, & les Gouverneurs Paiens, n'y laissoient souvent un Homme que trois Mois, lors que le Gouvernement étoit plus réglé. Le Desordre augmenta sans doute, lors qu'une Faction insolente & cruelle devint Maîtresse absoluë, & que la Sacrificature tendoit à sa derniere Fin. On déposa donc celui-ci, & on lui en substitua successivement plusieurs autres ; mais, Joseph, qui ne regardoit pas ces Pontifes comme légitimement élus, s'est contenté d'en rapporter un Exemple, & a passé les autres sous Silence.

XVII. La plus grande Difficulté regarde l'Opposition, qu'on fit à l'Installation de Phanus. Le Peuple se souleva contre les Zélez, à la Sollicitation d'un autre Pontife, nommé Ananus. Cet Ananus avoit été choisi pour commander à Jérusalem, lors que la Guerre contre les Romains fut résoluë, & qu'on fit la Distribution

tribution des Charges. Joseph en fait un Homme sage, le plus ancien de tous les Souverains Sacrificateurs déposez, & celui par qui Jérusalem eut pu être sauvée, s'il avoit échappé à la Fureur des Zélez, & qu'on eut cru ses Conseils. Il ne put souffrir la Profanation du Lieu Saint, ni l'Election de Phanus par les Zélez ; il tâcha d'animer le Peuple, & de réveiller leur Zéle par ses Exhortations ; il offrit de se sacrifier, pour sauver la Gloire du Temple ; il assembla des Troupes, & auroit forcé les Zélez, s'il n'avoit eu peur de souiller le Temple, en enfonçant les Portes saintes ; & en y faisant entrer le Peuple couvert du Sang de ses Ennemis, & qui avoit encore les Armes à la Main. Cependant, cet Homme illustre dans sa Nation est assez inconnu. Du moins, on a de la Peine à se déterminer entre deux Pontifes qui ont porté ce Nom. Dira-t-on qu'Ananus, ce dévot & sage Gouverneur de Jérusalem, étoit Anne, qui fit mourir Saint Jacques ? Mais, c'étoit un Sadducéen, dont Joseph a fait un Portrait trop desavantageux, pour pouvoir le transformer si promptement en un Homme qui étoit les Délices du Peuple, & qui pouvoit tout par son Eloquence. D'ailleurs, cet Ananus, qui ne fut fait

Sacrificateur qu'en soixante & deux, ne pouvoit pas être le plus vieux de tous les Pontifes. Il faut donc remonter jusqu'à Anne beau-Pere de Caiphe*, qui condamna Jésus-Christ, & qui vivant en particulier, depuis sa Déposition, ne laissa pas de se conserver l'Amour de sa Nation. 1, Joseph † a fort loué cet Anne, beau-Pere de Caiphe, dont la Famille fut toujours puissante. Il n'est donc pas étonnant, qu'il lui donne de nouveaux Eloges, lors que dans un Age plus avancé il donnoit de sages Conseils au Peuple, & qu'il entra avec lui en Société de Commandement; puis que Joseph prit le Gouvernement des deux Galilées, à même tems qu'Ananus entra dans celui de Jérusalem. 2, L'Evangile ‡ même nous fait regarder le vieux Anne comme un Homme fort respecté du Peuple; puis qu'on lui mena Jésus-Christ, avant que de le présenter au Souverain Sacrificateur. 3, Il étoit *le plus vieux* de tous les Sacrificateurs au Siege de Jérusalem. Son Age fait peut-être un Obstacle, parce qu'on ne peut pas s'imaginer

* *Voiez l'Evang. de Saint Jean, Chap. XVIII, Vers. 14.*

† *Joseph. Antiquitatum Judaicarum, Lib. XX, Cap. VIII.*

‡ *Evang. de St. Jean, Chap. XVIII, Vers. 13.*

giner qu'un Homme, qui devoit avoir plus de LXX Ans, conservât toute la Vigueur nécessaire pour se charger du Commandement de la Ville. Mais, au fond, Joseph le représente comme un Homme déjà vieux & plus âgé que tous les autres. Il pouvoit avoir de la Vigueur à cet Age, être même plus propre pour le Commandement; & sa Vieillesse faisant la Distinction des autres, les engagea à lui déférer le Commandement dans un tems de Trouble, où chacun prétendoit être le Maître. La Sagesse qu'on lui attribuë, & la Vénération du Peuple, qu'il animoit selon ses Désirs, sont encore de nouvelles Preuves qu'il devoit être un Vieillard différent du Pontife Sadducéen, qu'on n'avoit vu sur le Siege que depuis trois ou quatre Ans; & il n'y en a point d'autre qui remplisse tous ces Caracteres, que l'Anne de l'Evangile. Ainsi, ce même Homme qui avoit condamné Jésus-Christ, le véritable Sacrificateur, dont le Sacerdoce anéantissoit le Lévitique, & la Mort abolissoit toutes les Victimes, eut la Douleur de voir la Sacrificature anéantie, après avoir été le Témoin de tous les Desordres & de tous les Crimes, par lesquels elle tendoit à sa Fin, comme par autant de Dégrés. Il mourut par la Main des Idu-

 méens,

méens, qui le trouverent après l'avoir cherché long-tems, & le tuerent * impitoiablement.

XVIII.

* *Catalogue des XXVIII Pontifes, qui ont vécu, & qui ont été déposez, rétablis, ou tuez, depuis Hérode le Grand, jusqu'à la Ruïne de Jérusalem.*

*Pontifes, déposez par Hérode le Grand.*

1. Ananélus, venu de Babylone.
2. Aristobule, Asmonéen, noié.
3. Ananélus, rétabli & déposé une seconde fois, eut pour Successeur Jésus, Fils de Phaber, aussi déposé.
4. Simon, beau-Pere d'Hérode, déposé.
5. Mathias, Fils de Théophile, déposé peu de jours avant la Mort d'Hérode.

*Pontifes, déposez par Archélaüs.*

6. Joasar, Fils de Simon, Oncle de Mariamne II.
7. Eléazar, Frere de Joasar; & Jésus, Fils de Sié, prit sa Place.

*Par Quirinus & Coponius.*

8. Jésus, Fils de Sié, chassé pour faire Place à Joasar qu'on rétablissoit; mais, ce Joasar fut à même tems déposé, à la Requête du Peuple.

*Par Gratus.*

9. Ananus, Fils de Seth, ou *Anne*.
10. Ismaël, Fils de Fabi.
11. Eléazar, Fils d'Anne.
12. Simon, Fils de Camithe.

*Par*

XVIII. Ainsi finit la Souveraine Sacrificature, parce que Dieu n'avoit plus



*Par Vitellius.*

13. Joseph, surnommé Caïphe.
14. Jonathas, Fils d'Anne.

*Par Agrippa* I.

15. Théophile, Fils de Jonathas.
16. Simon de Canthara, Fils de Simon I.
17. Mathias, Fils d'Anne.
18. Elionæus.

*Par Hérode, Roi de Chalcide.*

19. Simon de Canthara avoit succédé à Elionæus; mais, il fut déposé une seconde fois par Hérode.
20. Joseph, Fils de Camyde.

*Par Agrippa* II.

21. Ananias, Fils de Nébédéo.
22. Ismaël, Fils de Fabi.
23. Joseph Cabi, Fils de Simon I.
24. Anne, ou Ananus le Sadducéen, Meurtrier de Saint Jacques.
25. Jésus, Fils de Damnæus.
26. Jésus, Fils de Gamaliel.

*Par les Zélez.*

27. Mathias, sous qui la Guerre commença, & qui fut tué.
28. Phanus, Phannias, ou Phannase, tiré au Sort par les Zélez, auquel ils en substituerent
29. D'autres *Inconnus.*

besoin de ces Pontifes, dont son Fils avoit pris la Place. Sans nous étendre en Réflexions, tirées du Sein de la Religion Chrétienne, on peut remarquer deux choses sur la maniere dont cette Charge fut abolie.

Prémiérement, on n'avoit jamais vû de Changemens si fréquens de Sacrificateurs, depuis que Moïse l'avoit instituée. Les Juifs avoient plié sous le Joug des Grecs & des Syriens. Leur Sort devoit être plus doux sous celui des Romains: non seulement, parce que, malgré leur Paganisme, ils respectoient un Temple, dans lequel les Maîtres de l'Empire envoioient offrir des Sacrifices, & qu'ils parurent avoir beaucoup de Complaisance pour les Juifs, jusqu'à ce qu'ils eussent comblé la Mesure de leurs Péchés; mais, parce que, sous le Commandement des Romains, ils avoient des Ethnarques de leur Religion; & lors même que la Judée fut entiérement réduite en Province, Hérode, Roi de Chalcide, & Agrippa II, qui étoient Juifs, avoient obtenu de Claude l'Intendance du Temple, & la Nomination des Pontifes. Cependant, on ne vit jamais tant de Changemens dans cette Charge; & il n'y en a peut-être jamais eu de si constans dans aucune autre. Soit que le Juif, ou le Paien nommât au Pontificat, à peine la Nomination

nation étoit-elle faite, qu'il falloit la révoquer? Il n'y avoit plus de Consistence dans ce Sacerdoce, dont Dieu avoit rompu la Force; & les Juifs sont eux-mêmes obligés de reconnoître là quelque chose de secret & de divin. Les Rois avoient toujours eu le Pouvoir de déposer les Souvérains Sacrificateurs; mais, à peine l'avoit-on éxercé une ou deux fois dans l'espace de quinze cens Ans, qu'ils avoient subsisté. On voit ici près de trente Dépositions dans un espace de cent Ans. Depuis Hérode, on ne voit pas un seul Sacrificateur, qui meure dans sa Charge, ou bien ils meurent de Mort violente. Leur Déposition ne les met point à couvert de la Haine des Peuples, ou de la Poursuite des Romains. L'Autorité de cette Charge paroit éteinte dans ceux même qui en jouïssent; ils ne peuvent, ni la retenir, ni l'éxercer; ils sont le Jouët de l'Inconstance & du Caprice des Hommes. Peut-on assez admirer un Sort si particulier & si étrange des Sacrificateurs qui ont précédé la Ruïne du Temple? Et quelle Raison peut-on alléguer d'un Changement si extraordinaire, lors qu'on ne remonte pas jusqu'à Dieu & à ses Jugemens?

XIX. Il faut avouër aussi que la Corruption de ces Pontifes monta jusqu'au

dernier Excès. L'Avarice les domina, jusqu'à arracher aux Prêtres les Alimens ordinaires, pour s'enrichir: ils ne pensoient qu'à amasser des Trésors, pour corrompre les Gouverneurs Romains, dont la Protection leur étoit nécessaire. *Lors qu'ils ne pouvoient l'acheter, on voioit* ces Hommes, dont toute la Dignité consistoit à servir Dieu, entrer dans des Cabales, exciter les Peuples à la Révolte, se mettre à la Tête des Troupes, pour faire la Guerre, & se faire Commandans & Gouverneurs à Jérusalem, afin de pourvoir à tout ce qui étoit nécessaire pour sa Défense. Lors qu'ils n'avoient pas la Guerre avec l'Ennemi, ils se la faisoient à eux-mêmes; ils animoient la *Haine* qu'on avoit déjà contre les Samaritains, excitoient au Massacre, prenoient les Armes pour s'arracher le Sacerdoce, comme s'ils avoient combattu pour une Dignité purement temporelle. Il ne faut pas s'étonner, si Dieu punoissoit de si criminelles Profanations. C'est là le plus triste & le plus funeste des Jugemens de Dieu, lors qu'il laisse le Clergé deshonorer sa Profession, & tomber dans le Crime. La Profanation & l'Impénitence enfantent nécessairement des Maux généraux & publics: telle fut la Condition du Clergé Juif, qui commença

par

par le Crime, & finit par la Peine la plus terrible qu'on puisse imaginer.

XX. Il y avoit une autre Source de Malheurs dans cette Eglise, que nous n'avons pas encore touchée, & nous nous contenterons d'en donner ici une Idée générale & très courte ; parce que nous devons traiter cette Matiere avec Précision dans le Livre suivant. C'étoit la Division & la Multiplicité des Sectes, qui la déchiroient. Le Schisme de Samarie subsistoit encore, & la Haine entre ces deux Parties de la Nation étoit si violente du tems de Jésus-Christ, qu'elles n'avoient presque aucun Commerce.

Les Pharisiens corrompoient les Peuples par le Relâchement de leur Morale, & par les Adoucissemens qu'ils donnoient à la Loi. La Conscience trompée suivoit avec Plaisir des Docteurs qui accommodoient la Religion avec les Passions, & qui, après avoir laissé aux Mouvemens du Cœur toute leur Activité, flattoient encore sa Fierté, en lui persuadant qu'il méritoit le Ciel par ses Forces & par ses bonnes Oeuvres.

Le Sadducéen avoit imaginé une Religion pour les Gens de Qualité, qui ne s'intéressent que pour le présent, & qui ne veulent point qu'on trouble leurs Plaisirs

par les Idées effraiantes de l'Avenir. Ils enseignoient que Dieu donnoit des Récompenses, & qu'il envoioit des Châtimens pendant la Vie; mais, que l'Ame périssoit avec le Corps, & qu'il n'y avoit, ni Esprits, ni Résurrection, ni Jugement avenir.

Il sembloit qu'il y eut plus de Dévotion chez les Esséniens; mais, ces Austéritez apparentes cachent souvent le plus redoutable de tous les Vices, qui est l'Orgueil. J'ai vu peu de Dévots qui ne fussent fiers, & qui ne méprisassent leurs semblables. Ces Séparations de la Société sont toujours suspectes: on se place à l'écart, afin d'être vu; on craint de n'être point distingué dans la Foule; on écrit en gros Caracteres sur ses Habits & sur la Porte de sa Maison, qu'à telle heure on se mortifie, & qu'on se donne la Discipline, afin que personne ne l'ignore; & ce Caractere n'est point celui de la vraie Dévotion.

Les Hérodiens substituoient un faux Messie au véritable. Les Imposteurs, avec l'Idée d'un Regne & d'une Délivrance temporelle, trompoient le Peuple par une fausse Espérance de Liberté. Ainsi, la Corruption & la Misere entroient dans l'Eglise Judaïque par toutes les Portes. Nous avions dessein de nous étendre sur cette Cause de la Décadence du Judaïsme: mais, comme l'His-

l'Histoire de toutes ces Sectes différentes s'est trouvée assés longue pour faire perdre de Vuë la Ruïne de Jérusalem, nous la renvoions à la Suite du prémier Livre.

---

## CHAPITRE XVII.

*Troisiéme Dégré de la Ruïne de Jérusalem.*

### Désordres causez par les différentes Factions du Peuple.

I. *Zèle du Peuple pour sa Religion.* II. *Cette Religion altérée par les Romains.* III. *Massacre sous Varus.* IV. *Boucliers consacrez à Tibere par Pilate.* V. *Statuë de Caligula, rejettée.* VI. *Guerre des Samaritains contre les Juifs, sous Cumanus.* VII. *Félix maltraite Saint Paul, & tue le Souverain Sacrificateur.* VIII. *Cruautez d'Albinus & de Gessius Florus.* IX. *Desordres causez par les Voleurs.* X. *Imposteurs fréquens.* XI. *Origine des Zélez.* XII. *Crimes énormes qu'ils commirent.* XIII. *Divisions à Jérusalem entre les Mutins.*

I. LE Peuple conservoit un Zèle ardent pour sa Religion & pour le

 Temple.

Temple. Il s'y rendoit tous les Ans, à grands Frais, & au Péril de sa Vie, pour y adorer le vrai Dieu. Le Nombre de ceux qui y sacrifioient, étoit presque infini. Le Culte étoit pur; car, on n'adoroit, ni Simulacre, ni Images. Il n'y eut aucune *Interruption* dans le Sacrifice perpétuel du Soir & du Matin, jusqu'à la Veille du jour où la Ville fut prise. On continua d'y porter les Prémices & les Oblations pour la Nourriture des Prêtres, quoi qu'on vit qu'elles étoient pillées par le Souverain Sacrificateur, qui se les approprioit, & laissoit mourir les autres de Faim. Avec cette Ombre de Religion, on croioit que Dieu devoit toujours protéger la Nation, & que la Ville, ni le Temple, ne pouvoient être ruïnées. Quel Aveuglement que celui de s'imaginer que Dieu se contente de quelques Apparences de Dévotion, pendant, qu'on néglige ce qu'il y a d'essentiel dans la Loi; & qu'il soit obligé de soutenir une Maison qu'on profane par mille Impuretez! En effet, les Zélez firent du Temple une Retraite de Voleurs, un Théatre de Carnage; & Dieu, qui n'avoit plus besoin de Temple, ni de Sacrifices, ne voulut pas permettre qu'il subsistât.

Nous ne ferons pas ici l'Histoire éxacte de tous les Desordres que les Peuples commirent;

mirent;

mirent; car, il faudroit copier Joseph, au lieu de supléer à ce qui lui manque. Cependant, afin qu'on ait une Idée générale des Moiens que Dieu emploia pour perdre cette Nation, qu'il avoit protégée si longtems, nous distinguerons cinq sortes de Personnes, qui concoururent à la Ruïne de Jérusalem; les Troupes Romaines, les Gouverneurs qu'on envoioit dans la Judée, les Voleurs, les Imposteurs, & les Zélez.

II. Les Romains aïant été appellez au Secours, ou plutot au Gouvernement de la Judée, par la Division des Asmonéens, & par le Besoin pressant d'Hérode, la Religion souffrit beaucoup de ces Troupes auxiliaires, & de ces Maitres impérieux & durs. Depuis le Retour de la Captivité, on avoit été nourri dans une Horreur affreuse pour les Images. On poussoit le Scrupule jusqu'à l'Excès; puis que le Passage des Troupes portant un Aigle dans leurs Etendars, & à la tête des Légions, effarouchoit les Peuples. Cependant, Hérode, pour plaire aux Romains, ne laissa pas de placer un Aigle d'Or sur la Porte du Temple. Les Zélez, persuadez qu'on ne devoit *souffrir dans le Temple la Figure, ni la Ressemblance d'aucun Animal*, & qui voioient Hérode dangereusement malade, crurent

qu'il étoit tems de vanger la Religion outragée: ils abattirent cette Image à coups de Hache. Le Prince, irrité de cette Insulte, qu'on lui faisoit à l'Ombre de la Dévotion; eut encore assez de Colere & de Vigueur, pour condamner au Feu ceux qui avoient conseillé l'Action, & fit trancher la Tête aux autres. Le Peuple les regarda comme des Martyrs, fit retentir la Ville de Cris & de Larmes, demanda Justice à Archélaüs, son Fils, qui, bien loin de dissimuler, ou de desavouër l'Action de son Pere, fit massacrer trois mille Hommes assemblez dans le Temple, où ils faisoient tranquillement leurs Dévotions, après avoir repoussé les Troupes qu'on avoit envoiées contre eux *. Archélaüs avoit peur qu'en pardonnant l'Outrage fait à l'Aigle d'Or, Auguste ne crut qu'il avoit laissé violer la Majesté de l'Empire, & ne lui refusât la Couronne. C'est ainsi qu'on sacrifioit tout aux Romains, & que dès ce tems-là on immoloit mille & mille Victimes vivantes à des Images mortes & insensibles. On introduisit les Spectacles; on célébra, à l'Honneur de l'Empereur, des Jeux auparavant inconnus; ce qui émut la Populace, qui craignoit que la Religion ne reçut quelque Atteinte par là, & qu'on ne cachât les

Images

* *Joseph. de Bello, Lib. II, Cap. I, pag. 776.*

Images sous les Préparatifs d'une Fête. Il arriva un autre Desordre, causé par les Troupes. Les Romains, qui avoient Peur que les Juifs, qui s'assembloient de toute la Judée & des Provinces d'Orient pour la Fête de Pâques, ne prissent de là Occasion de remuër, faisoient en ce tems-là la Garde à la Porte du Temple. Un Soldat de Cumanus, qui étoit de Garde, découvrit sa Turpitude (a) aux Juifs, afin de les insulter dans le tems qu'ils ne pensoient qu'à la Célébration de leurs Mysteres. Ils crurent que la Religion étoit intéressée dans cette Insulte; on demanda la Mort du Coupable; &, avant que l'avoir obtenuë, on s'arma de Pierres & de Bâtons. Cumanus envoia un second Detachement, pour soutenir celui qu'une Jeunesse mutine attaquoit avec Violence, & alors elle fut obligé de fuïr. On quitta le Temple en confusion; &, comme chacun se hâtoit de sortir, & que les Soldats, qui occupoient le Porche, profitoient de l'Occasion pour se vanger, il en y eut près de dix mille de tuëz, ou d'écrasez. C'est ainsi que le Mêlange des Romains, accoutumez à une autre Religion, & ravis de deshonorer cel-

le

(a) Προσέτρεψε τοῖς Ἰουδαίοις τὴν ἕδραν, posteriora sua vertit. Joseph. de Bello, Lib. II, Cap. 11, pag. 794.

le des Juifs, qui étoit ſeule au Monde, commença à les animer d'un Zéle furieux, & à exciter l'Eſprit de Révolte.

III. Les Gouverneurs firent plus de Mal que les Soldats. La Judée fut ſouvent réduite en Province, & par une Providence particuliere, preſque tous ceux qu'on y envoia furent autant de Scélérats, qui ne cherchérent qu'à s'enrichir des Dépouilles de leur Gouvernement, à faire périr la Nation qui leur avoit été confiée, & à aigrir tellement les Eſprits, que pouſſez au Deſeſpoir, ils s'engagérent dans une Révolte ouverte, & hâtérent leur Ruïne.

En effet, pendant l'Interregne d'Archélaüs, qui étoit allé à Rome demander l'Exécution du Teſtament de ſon Pere, *Sabin*, Intendant de *Syrie*, ſous les Ordres de Varus, ſe rendit en Diligence à Jéruſalem, pour faire l'Inventaire des Biens qu'Hérode avoit laiſſés, & ſe rendre Maître des Places fortes. Il étoit ſuivi, non ſeulement de Troupes; mais, d'un grand Nombre de Domeſtiques accoutumez à piller, qui ne manquérent pas de faire beaucoup de Deſordres à Jéruſalem. Le Peuple, aſſemblé pour la Fête de la Pentecôte, ſe mutina. La Fureur redoubla, lors qu'on s'apperçut que les Soldats avoient emporté quatre-vingt dix mille Livres du

Tréſor.

Trésor. Sabin fut assiégé par les Mutins; Varus vint à son Sécours, soutenu de quelques Arabes, qu'Arétas lui avoit fournis. Le Desordre augmenta par cette Troupe de Voleurs, qui ne pensoient qu'à bruler & à s'enrichir, tellement qu'on fut obligé de les congédier. Varus se rendit Maître de Jérusalem, & n'y trouva presque pas de Résistance. Il fit crucifier deux mille Personnes; il en jetta un plus grand Nombre dans les Prisons; fit battre la Campagne par ses Troupes, qui massacrérent tout ce qui tomboit entre leurs Mains. Il passa de là dans l'Idumée, ou dix mille Hommes en Armes se préparoient à lui résister; mais, ils pliérent devant ses Troupes. Il fit Grace aux uns, & punit les autres. Cependant, il est si vrai que cette Emotion avoit été causée par Sabin, qu'il n'ôsa paroître devant Varus pour justifier sa Conduite, & se retira, lors qu'il apprit qu'il venoit à son Sécours.

IV. Pilate, qui fut Intendant de la Judée pendant dix Ans, & par l'Ordre de qui Jésus-Christ fut crucifié, est assez connu par nos Evangiles. A peine étoit-il arrivé, qu'il voulut placer dans le Temple des Boucliers consacrez à l'Honneur de Tibere. Joseph assure que ce furent les Images gravées sur ces Boucliers qui choquérent

les

présentoit son Offrande. On flattoit les Princes de ce tems-là, en leur érigeant des Autels, & en plaçant leurs Statuës dans les Temples. Pilate consacroit des Boucliers dans celui de Jérusalem, pour honorer la Valeur de son Prince, & les Juifs ne purent souffrir cette Association de la Créature avec la Divinité. L'Ordre que Tibere donna en suite de porter ces Boucliers à Césarée, dans un Temple qui lui étoit dédié, prouve évidemment cette Conjecture. Pilate eut beaucoup de Dureté dans cette Circonstance; car, il ne voulut jamais abandonner son Projet, bien qu'il vit le Peuple en Fureur, & toutes les Apparences d'une Sédition terrible. D'ailleurs, il pilla la Judée; il mêla le Sang des Galiléens avec celui de leurs Sacrifices; enfin, il agit avec tant de Cruauté contre les Samaritains, qui s'étoient laissés dupper par un Fourbe, & qui ne faisoient rien contre l'Etat, que Vitellius, Gouverneur de Syrie, à qui on porta les Plaintes, l'obligea de s'aller justifier à Rome. La Tradition porte qu'il fut relégué à Vienne, où il se donna la Mort, parce qu'il ne pouvoit plus soutenir les Chagrins dont il étoit accablé.

V. Pétronius, envoié de la Syrie, pour placer dans le Temple la Statuë de Cali-

les Juifs, & les obligérent d'envoier à Tibere, après avoir fait inutilement leurs Remontrances à l'Intendant. Cependant, Philon *, faisant parler Agrippa I, assure, qu'il n'y avoit sur ces Boucliers aucune Figure; mais, qu'on fut chagrin d'y trouver le Nom de celui à qui ils avoient été dédiés. Scaliger † a préféré le Sentiment de Joseph; il a même censuré Philon, parce qu'il étoit ordinaire d'envoier aux Princes un Bouclier, comme une Marque de Reconnoissance. Les Machabées l'avoient fait. Il y avoit même quelquefois une Fleur, ou une Couronne gravée. C'étoit aussi la Coutume des Rois victorieux d'en envoier au Temple de Jérusalem, & on les recevoit, sans examiner la Religion du Donateur. Il n'y auroit donc pas eu de Crime; &, Pilate n'auroit pas offensé les Juifs, s'il n'avoit fait graver quelques Images sur ces Boucliers. Mais, Scaliger n'a pas fait assez d'Attention au Récit de Philon. Les Boucliers, qu'on vouloit pendre dans le Temple, étoient consacrés à Tibere; & tous ceux qu'on recevoit dans le Temple de Jérusalem, devoient être consacrés au Dieu vivant. Pilate faisoit de Tibere une espece de Divinité, à laquelle il pré-

* *Philo de Legat. pag* 799, 800.
† *Scalig. in Euseb. pag.* 172.

présentoit son Offrande. On flattoit les Princes de ce tems-là, en leur érigeant des Autels, & en plaçant leurs Statuës dans les Temples. Pilate consacroit des Boucliers dans celui de Jérusalem, pour honorer la Valeur de son Prince, & les Juifs ne purent souffrir cette Association de la Créature avec la Divinité. L'Ordre que Tibere donna en suite de porter ces Boucliers à Césarée, dans un Temple qui lui étoit dédié, prouve évidemment cette Conjecture. Pilate eut beaucoup de Dureté dans cette Circonstance; car, il ne voulut jamais abandonner son Projet, bien qu'il vit le Peuple en Fureur, & toutes les Apparences d'une Sédition terrible. D'ailleurs, il pilla la Judée; il mêla le Sang des Galiléens avec celui de leurs Sacrifices; enfin, il agit avec tant de Cruauté contre les Samaritains, qui s'étoient laissés dupper par un Fourbe, & qui ne faisoient rien contre l'Etat, que Vitellius, Gouverneur de Syrie, à qui on porta les Plaintes, l'obligea de s'aller justifier à Rome. La Tradition porte qu'il fut relégué à Vienne, où il se donna la Mort, parce qu'il ne pouvoit plus soutenir les Chagrins dont il étoit accablé.

V. Pétronius, envoié de la Syrie, pour placer dans le Temple la Statuë de Cali-

gula, fut plus modéré, soit qu'il suivît son Tempérament, ou qu'il eut peur de se trouver accablé par la Multitude des Juifs, qui venoient d'Orient célébrer la Fête de Pâques. Il étoit délicat de suspendre l'Exécution d'un Ordre de cette Nature; cependant, quand il vit la Fermeté des Juifs, il consentit à attendre le Succès de la Députation qu'on faisoit au Prince. Un Gouverneur sage rend souvent de grands Services par sa Modération. Il est dangereux de pousser les Peuples au Desespoir. La Révolte coûte toujours du Sang & des Sujets. Le Feu, lors qu'il est allumé, ne s'éteint pas aisément: il passe dans les Lieux voisins; il les embrase, & cause un Incendie qui dure long-tems. Mais, on aime à faire sa Cour aux Princes fiers; on écoute ses Passions préférablement au Bien public. Pétronius étoit d'un autre Caractere: il résista aux Ordres de son Maître, par la Crainte de lui attirer un furieux Orage, & évita par là à l'Empire le Carnage & les Maux, qui sont les Suites ordinaires du Soulévement.

La Famine désola * la Judée sous Fadus, que Claude envoia pour la gouverner, après la Mort d'Agrippa. C'étoit cette Famine qu'Agabus avoit prédite dans l'Histoi-

* *L'An XLIV.*

l'Histoire des Actes. Jérusalem en auroit été désolée, si la Reine des Adiabéniens, qui y avoit établi son Domicile, n'avoit fait de grandes Aumônes au Peuple, & si les Juifs d'Antioche n'avoient secouru leurs Freres dans une Nécessité si puissante. Fadus étoit chargé d'Ordres mortifians pour les Villes de Césarée & de Samarie; mais, l'Empereur appaisé par leur Députation, les révoqua. On ne laissa pas de remuër, malgré la Misere, qui étoit pressante; mais, le Gouverneur fit plier les Mutins & les Voleurs qui ravageoient le Païs ; ce qui ne put se faire sans Effusion de Sang. On leur donna en suite un Apostat pour gouverner : c'étoit * Aléxandre, Neveu de Philon Juif, qui avoit sacrifié sa Religion à ses Intérêts ; mais, il ne fut pas méchant, contre la Coutume. Son Gouvernement fut court, & il fit Place à Cumanus, sous lequel on vit d'affreuses Cruautez.

VI. Ce fut sous ce Gouvernement qu'arriva l'Insulte du Soldat, dont nous avons parlé, qui coûta la Vie à dix mille Juifs. Quelques-uns en comptent jusqu'à trente mille qui périrent † dans cette fatale Journée. Ce fut encore sous le même Cumanus, que le Bagage d'un Esclave de l'Empereur

* *L'An XLVI.*
† *L'An XLVIII.*

pereur aiant été enlevé par quelques Voleurs, à cinq Lieuës de Jérusalem, les Troupes furent détachées dans la Campagne, pillérent & brulérent impitoiablement tout ce qui tomba entre leurs Mains. Un Soldat aiant trouvé les Livres de Moïse, les déchira & les brula. Alors, les Juifs perdirent Patience: ils crurent qu'on ne vouloit plus garder de mesure avec eux; puisqu'on déchiroit insolemment leur Loi. Ils se rendirent en foule à Césarée, & demandérent Justice à Cumanus, d'une maniere à lui persuader qu'ils se la feroient eux-mêmes, s'il ne la leur rendoit pas. Il fut obligé de céder, & de faire mourir le Soldat; mais, il n'attendoit que l'Occasion de se vanger, & il la trouva bientot. Les Samaritains aiant querelle avec les Juifs, ces derniers allérent piller leur Ville. Cumanus * vint à leur Secours, dissipa les Vainqueurs, après en avoir tué un grand Nombre, & laissa malicieusement durer cette Guerre civile, sans y donner les Ordres nécessaires, afin de laisser affoiblir la Nation, qui couroit rapidement à sa Ruïne.

Tacite rapporte que Cumanus étoit Gouverneur de Galilée, & Félix de Samarie; & que ces deux Gouverneurs ne se donnérent pas la peine d'arrêter le Desordre, qui

* L'An LII.

qui auroit mis en Feu toute la Judée, si le Gouverneur de Syrie n'en avoit pris Connoissance ; mais, il le fit d'une maniere si partiale, qu'il fit seoir Félix au Rang des Juges, pendant que Cumanus plaidoit dans celui des Criminels. Il ne pouvoit éviter la Condamnation ; puis que son Ennemi étoit son Juge. Il y a des Gens qui balancent entre Tacite & Joseph. Le savant * Pearson tâche de les concilier, en faisant Félix deux fois Gouverneur de la Judée ; l'une avec Cumanus, & l'autre après sa Condamnation. Mais, outre que le Préjugé le plus naturel est en Faveur de Joseph, qui doit avoir mieux connu l'Histoire de sa Nation qu'un Etranger, Tacite partage le Gouvernement de la Judée à deux Personnes ; cependant, il n'y avoit ordinairement qu'un seul Gouverneur. D'ailleurs, Tacite s'est trompé sur le tems de ces Desordres ; car, il les met dans une seule † Année, comme s'ils y avoient commencé & fini promptement ; cependant, ils durérent long-tems, & ne furent calmez que l'An LIII, par la Condamnation de Cumanus, qui seule prouve suffisamment, que ces Gouverneurs abusoient cruellement de leur Pouvoir sur la Nation Judai-

* *Annal. Paul. An. LIII, pag. 13.*
† *L'An LII.*

Judaïque ; puis qu'on étoit obligé de les réprimer si souvent.

VII. Félix, le Successeur de Cumanus, lequel avoit été condamné pour ses Malversations, s'amusa d'abord à faire l'Amour. Il débaucha Drusille, Fille d'Agrippa I, qui étoit mariée au Roi d'Emese, & qui quitta * son Epoux pour lui. Tertulle, plaidant devant lui contre Saint Paul, le loüoit du Repos qu'il avoit procuré à la Nation ; & il faut avoüer qu'il fit quelque Bien, en réprimant les Courses des Voleurs qui désoloient cette Province ; car, il arrêta leur Chef, qui depuis vint Ans exerçoit de cruels Brigandages. Cependant, il étoit corruptible ; puis qu'il n'avoit de la Douceur pour Saint Paul, & ne l'entretenoit souvent, que dans l'Espérance qu'il racheteroit sa Liberté par quelque Présent ; & il le laissa dans les Fers, parce que l'Argent manqua. D'ailleurs, il aposta des Assassins qui tuérent le Souverain Sacrificateur par son Ordre, parce qu'il lui reprochoit son Mariage avec Drusille, & ses Duretez pour la Nation. S'il apportoit quelque Remède aux Desordres qui augmentoient de jour en jour, ils étoient plus propres à aigrir le Mal qu'à le guérir. Il fondit avec ses Troupes sur le Peuple assemblé

* L'An LIII.

semblé aux Pieds de la Montagne des Oliviers. Il s'éleva une Emotion à Césarée entre les Juifs & les Syriens, pour les Privileges qu'ils devoient avoir dans cette Ville, qu'Hérode avoit bâtie; & les Parties étant venuës aux mains, il fit avancer ses Troupes, & tua un grand Nombre de Juifs qui s'acharnoient au Combat. Il renvoia en suite les Parties plaider devant Néron; mais, les Juifs y perdirent leur Cause, & le Droit de Bourgeoisie à Césarée; ce qui les jetta dans un affreux Desespoir. Enfin, lors que Félix fut révoqué, les Principaux de la Nation députérent à Rome, pour y porter leurs Plaintes contre lui; & on assure qu'il auroit été puni de ses Crimes, sans la Faveur de Pallas, son Frere, qui pouvoit tout auprès de Néron. Ainsi, les Gouverneurs Romains continuoient à piller & égorger cette Nation, qui de son côté s'attiroit souvent de nouveaux Malheurs par son Impatience. Saint Paul dit que Félix étoit depuis long-tems Juge de la Judée, lors qu'il plaidoit devant lui; ce qu'on doit entendre de cinq Ans, ou environ; car, il y étoit entré l'An LIII, après la Disgrace de Cumanus. Saint Paul plaidoit en LVIII; & Félix, qui fut révoqué *deux Ans après*, quitta la Judée en l'An soixantiéme de l'Eglise Chrétienne.

VIII. Les deux derniers Gouverneurs de la Judée furent encore plus * cruels que les autres. Festus avoit en quelque Dessein de plaire au Peuple ; &, pour cet effet il laissa Saint Paul dans les Fers : mais, son Regne fut court, & la *Province* étant tombée après sa Mort entre les Mains d'*Albinus*, elle essuia de nouveaux Malheurs. L'Avarice étoit sa Passion dominante, & il n'oublia rien pour la satisfaire. Les Tributs redoublérent les Procès que les Particuliers portoient devant son Tribunal, & lui servirent de Prétexte pour se saisir de leurs Biens. Les Voleurs, qui faisoient de si cruëls Ravages, étoient en Sureté sous sa Protection, pourvu qu'ils eussent de quoi l'acheter. On tiroit de Prison les Coupables, s'ils étoient riches, & les seuls Criminels étoient ceux à qui l'Argent manquoit. L'Impunité de ces Scélérats en augmenta le Nombre, & l'Insolence. On envoioit dans la Ville plusieurs Troupes, avec un Chef à leur Tête, qui pilloient les Maisons, & tuoient ceux qui faisoient quelque Résistance. On n'ósoit se plaindre, & les plus habiles étoient ceux qui faisoient leur Cour à ces Brigands, afin de détourner l'Orage. Albinus ne laissa pas d'être regretté, parce qu'on lui donna pour Successeur

* *L'An LX.*

cesseur un Homme plus cruel que lui. Le prémier cachoit son Avarice, plaignoit le Bourgeois, & se plaignoit lui-même de n'avoir pas assez de Forces pour arrêter un Desordre qu'il entretenoit; mais, Gessius Florus, qui prit sa Place *, érerça sa Barbarie & ses Injustices, sans Art & sans Dissimulation. L'un ne s'attachoit qu'à des Particuliers; l'autre déclara la Guerre à toute sa Nation: &, comme s'il avoit résolu de la perdre, il l'attaqua par tous les Endroits où elle étoit sensible; il pilloit les Villes & les Bourgs. Il le faisoit à Force ouverte; il faisoit ravir par des Voleurs ce que ses Troupes n'avoient pu enlever, à condition de partager le Butin avec lui. Cléopatre, sa Femme, l'aidoit dans ce Ministere, & enflammoit une Avarice qui n'étoit déjà que trop violente. Il la poussa si loin, que les Sages, qui en prévirent les Suites, méditérent leur Retraite, & abandonnérent la Judée. Cestius, Gouverneur de Syrie, étant venu à Jérusalem, trois cens mille Personnes lui présentérent des Requêtes contre Florus, qui ne fit qu'en rire, parce qu'il étoit assuré d'éluder les Plaintes qu'on faisoit contre lui. Il ne se trompa pas. Cestius se contenta d'adoucir le Peuple par des belles Paroles, & se re-

 tira.

* *L'An LXIV.*

tira. Il ne faut pas confondre ce Gouverneur de la Syrie avec celui de Judée. Eusebe semble l'avoir fait sur quelque Manuscrit de Joseph, qui avoit été corrompu. Cependant, l'un s'appelloit Gessius Florus, qu'Eusebe a changé en Cestius; & l'autre étoit Cestius Gallus. Le Desordre augmenta après le Départ du Gouverneur de Syrie. Un Païen, Habitant (a) de Cesarée, fit bâtir des Boutiques proche d'une Synagogue: les Juifs * offrirent de grosses Sommes au Maître pour le dédommager, & pour acheter de lui la Place; mais, aiant été refusez, on donna à Florus près de † vint mille Francs pour arrêter le Bâtiment: il

* *L'An LXVI.* † *Huit Talens.*

(a) On m'a censuré, comme si je n'avois pas entendu le Grec, parce qu'on lisoit dans la premiere Edition *un Gentilhomme de Césarée.* C'étoit une Faute d'Impression. Il y a dans le Grec Ἑλλήν, & personne n'ignore que ce Terme signifie *un Grec.* Il y a dans le Latin *Gentilis Dominus:* ainsi, j'aurois traduit *un Seigneur Païen*, si j'avois suivi la Version Latine. D'ailleurs, y a-t-il quelqu'un qui puisse croire qu'il y avoit en ce tems là des Gentilshommes à Césarée? Radulphe, qui écrivoit au XII Siecle, est peut-être le prémier qui ait distingué *Gentiles* & *Nobiles Viros*, qu'on a depuis nommé *Gentilhomines*, & ensuite *Gentilshommes* ‡.

‡ *Voiez* l'Histoire des Juifs reclamée, Préface, Num. VI.

il prit l'Argent, & s'en alla à Samarie. Un Syrien alla dans le même tems immoler des Oiseaux devant cette Synagogue. Il n'en falut pas davantage pour faire courir aux Armes; mais, les Juifs beaucoup plus foibles furent obligés de sortir de la Ville, & d'emporter leurs Livres. Florus, à qui ces Fugitifs allérent se plaindre, leur en fit un Crime. Jérusalem fut émuë de cet Incident; mais, Florus aiant enlevé du Trésor Public plus de * quarante mille Francs, elle perdit Patience. On déclama contre le Gouverneur, qui vint à la tête de quelques Troupes, & refusant toutes les Satisfactions qu'on lui offroit, il fit tuër tout ce qu'il trouva de Peuple & de Noblesse dans le Marché. Le Tumulte redoubla à l'Approche des Cohortes, dont on vouloit grossir la Garnison, & qui, après avoir été reçuës avec beaucoup de Civilité, n'en voulurent rendre aucune. On se batit; les Romains furent égorgés, après une longue Résistance, & ce fut alors que commença la Guerre, qui causa la Ruïne de Jérusalem. Florus y avoit contribué plus que personne; puis qu'au lieu d'arrêter le Cours du Desordre, il l'augmenta. Il ne demandoit que la Révolte du Peuple, & une Déclaration de Guerre, à la Faveur

 de

* *Dix-sept Talens.*

de laquelle il put cacher ses Concussions & ses Cruautez. Scaliger fait commencer la Guerre dès l'An LXV; parce qu'il a mal compté les Années d'Hérode; mais, il faut la différer d'une Année.

IX. Les Voleurs étoient une troisieme Source de Malheurs & de Désolation. La Situation de la Judée leur étoit souverainement favorable; car, outre qu'il y avoit un grand Nombre de Coteaux, de Montagnes, des Bois, & des Chemins creux, lors qu'on étoit poursuivi, on pouvoit aisement se retirer dans les Déserts. L'Arabie voisine, & peuplée de Scélérats, fournissoit une Retraite encore plus sure. Cependant, il n'y eut jamais un si grand Nombre de Brigands que dans le Siecle que nous éxaminons. Ce n'étoient pas des Particuliers, qui faisoient une Troupe, pour dévaliser les Passans; c'étoient des Chefs expérimentez, qui se mettoient à la tête de deux ou trois mille Hommes, qui vivoient de la petite Guerre, comme Jephté avoit fait avant qu'il devint Roi. Ils flattoient le Peuple de la douce Espérance de secouër le Joug des Romains, & de leur procurer la Liberté par les Armes. Tous les Débauchés, & ceux qui haïssoient le Travail, se rangeoient sous leurs Enseignes. Il ne faut donc pas s'étonner si leur Nombre se mul-

multiplioit, malgré les Soins des Gouverneurs intéressés à leur faire une Guerre sans Quartier, afin d'assurer la Tranquillité publique. Ils étoient quelquefois si heureux, que plusieurs Années s'écouloient avant qu'ils pussent être pris. Eléazar *, un des Chefs rédoutables, avoit fait ce Métier pendant vint Ans, lors qu'on l'envoia à Rome; & ce fut en violant la Foi, qu'on lui avoit donnée, plutot que par la Force ouverte, qu'on s'en saisit. Albinus, après s'être laissé corrompre par tous ceux qui vouloient acheter leur Vie, & avoir pardonné à un grand Nombre de ces Voleurs, ne laissa pas de trouver encore dans les Prisons quatorze cens Coupables, dont il fit deux Brigades, qu'il contraignit de s'entre-tuër, en Présence du Peuple, pour le divertir. Ils portérent leur Violence jusqu'à tuër † dans Jérusalem le Souverain Sacrificateur Ananias, qui s'étoit caché avec son Frere, pour se dérober à leur Fureur. Jean de Giscala, l'un de ces insignes Voleurs, après avoir fait long-tems le Métier, à la tête de quatre cens Hommes d'Elite, se joignit aux Mutins de Galilée; &, après s'être enrichi par l'Intendance des Travaux qu'on lui avoit confiés, il arma

 jusqu'à

* *Joseph. de Bello, Lib. II, Cap. 12., pag.* 796.
† *Id. Cap. XVIII, pag.* 812.

jusqu'à cent mille Hommes contre Joseph, qu'il accusa d'Intelligence avec les Ennemis, afin de se mettre en Possession du Gouvernement, lors qu'il l'auroit chassé. Simon, autre Chef de Voleurs, après avoir pillé les Maisons riches, se sentant poursuivi, se retira dans l'Idumée, où *il causa* de nouveaux Desordres, en obligeant les Peuples à s'armer contre lui, & contre les autres Juifs. *Il y* avoit un second Ordre de ces Scélérats, qu'on appelloit *Assassins*: ils marchoient dans les Ruës de Jérusalem, armez de Poignards, qu'ils cachoient sous leur Robe, & tuoient avec d'autant plus d'Impunité, qu'ils étoient les prémiers à se plaindre du Meurtre qu'on avoit commis. Ce fut de ces Gens-là que Félix se servit, pour assassiner le *Souverain* Sacrificateur Jonathan. Que de Meurtres! Que de Crimes! Reconnoit-on là la Nation Sainte; le Peuple Elu? On s'apperçoit aisément qu'il avoit cessé de l'être, & qu'il se préparoit, par les derniers Crimes, la Voie aux Châtimens de Dieu, & à la Vengeance la plus rédoutable qu'on ait jamais essuiée.

X. Les Imposteurs faisoient un quatrième Ordre de Gens, qui achevérent de précipiter la Nation dans sa Ruïne. Comme on étoit persuadé que le Messie devoit paroître

roître en ce tems-là ; ou bien qu'il étoit aisé de tromper des Peuples émus, échauffez, impatiens, par les Maux qu'ils souffroient, on vit paroitre un grand Nombre de Fourbes, qui se firent suivre par la Multitude crédule. L'un les assembloit, sous Promesse de découvrir les Vases sacrez, que Moïse avoit cachés sous le Garizim. Theudas, différent de celui dont il est parlé dans l'Histoire des Actes, se disoit Prophête, & vouloit * faire passer le Jordain au Peuple, par un Miracle aussi éclatant que celui de Josué, sous lequel les Eaux de ce Fleuve s'étoient séparées. Dix Ans après, un Egyptien, Juif de Religion, se glorifiant aussi du Don de Prophétie, mena trente mille Hommes sur la Montagne des Oliviers, pour y voir tomber les Murailles de Jérusalem, afin que cette Ville demeurant ouverte, il put y entrer, en chasser les Romains, & gouverner la Nation †. Joseph en fait un Magicien : je ne sai pourquoi, si ce n'est parce qu'il venoit d'Egypte ; car, il ne paroit point qu'il ait fait des Prodiges : &, s'il en feignoit, il y faisoit intervenir le Nom de Dieu ; puisqu'il se disoit un de ses Prophêtes. Un ‡ Ma-

 gicien

* *L'An XLV.*
† *L'An LV.*
‡ *Joseph. de Bello, Lib. II, Cap. 12, pag. 779.*

gicien entraina dans le Desert * un grand Nombre de Peuple, auquel il promit une Délivrance générale de tous Maux. Si ces Imposteurs n'avoient fait que se jouër de la Crédulité des Peuples, le Mal n'auroit pas été grand. Les Juifs ne sont pas les seuls qui se sont laissés tromper par de faux Prophétes, qui, pour les consoler dans leurs Maux, leur promettoient une prompte Délivrance. C'est le Foible de tous les Malheureux, d'aimer jusqu'aux Ombres de la Prospérité, de s'en laisser éblouïr, & de courir après elles; mais, le Peuple Juif étoit dans une Situation, où sa Crédulité étoit punie comme un Crime énorme. Les Gouverneurs regardoient les Attroupemens, non seulement comme des Soupirs innocens pour *la Liberté*; mais, comme autant de Conjurations & de Desseins de se soulever contre les Romains. C'est pourquoi, ils ne manquoient pas à faire de gros Détachemens, qui couroient sur ces Troupes assemblées; & non seulement les Imposteurs y perdoient la Tête; mais, on massacroit jusqu'à ce que la Fureur du Soldat fut assouvie. C'est pourquoi St. Paul, qui comparut devant Félix, sous lequel l'Imposteur Egyptien avoit été surpris & tué, prit un Soin particulier de se justifier

sur

* *L'An LX.*

sur les Attroupemens, & de prouver à ce Gouverneur qu'il avoit enseigné paisiblement, & que le Tumulte n'avoit été causé que par des Etrangers venus d'Asie. Jésus-Christ fut heureux de ce qu'on ne lui fit point d'Accusation, sur ces Milliers de Personnes qu'il avoit enseignées & nourries dans le Desert, & qu'on n'envoia pas de Soldats à sa Suite, pour écarter cette Multitude. Il y en avoit deux Raisons: I, l'une, que Jésus-Christ n'étoit ordinairement suivi que de Douze Pêcheurs & de quelques Femmes; & que les Troupes, qui le suivoient quelquefois, n'étoient point armées: II, l'autre, que l'Esprit de Revolte n'étant pas encore aussi général dans la Judée du tems de Jésus-Christ, qu'il le fut après sa Mort, lors que Dieu eut abandonné cette Nation, les Gouverneurs n'étoient pas si ardens, ni si exacts contre les Assemblées populaires, qui ne se faisoient que pour la Doctrine; au lieu que les Imposteurs donnoient Lieu de tout craindre, & faisoient par-là massacrer leurs Disciples.

X I. Les Zélez formoient un autre Corps encore plus terrible que les précédens. Ils tiroient leur Origine de Judas, dont parle l'Histoire des Actes *, & où il



* *Actes, Chap. V, Vers. 37.*

eſt appellé Galiléen, quoi qu'il fut né à Gamala, au delà du Jordain. Cet Homme, voiant que Quirinius étoit venu régler le Tribut qu'on devoit paier aux Romains, & faire dans cette Vuë l'Eſtimation des Biens qu'on poſſédoit, s'aſſocia avec un Phariſien, nommé Sadoc, pour perſuader au Peuple, qu'il ne devoit reconnoitre que Dieu pour Maitre, & que ce ſeroit un Crime que de paier le Tribut que les Romains vouloient éxiger. Ils formérent bientot un Parti, que Joſeph a regardé comme la quatriéme Secte des Juifs : mais, au fond, ils n'avoient que ce Dogme particulier; &, du reſte, ils étoient parfaitement conformes aux Phariſiens. Judas périt bientot, & ceux qui l'avoient ſuivi furent diſperſés; mais, il laiſſa trois Enfans, Héritiers de ſon Eſprit. Jacques & Simon voulurent ranimer ce Parti ſous Claude; mais, Aléxandre*, Juif renégat, qui gouvernoit alors la Judée, les arrêta, en les crucifiant. Manahem, le troiſieme de ſes Fils, s'étant emparé de Maſſada, prit les Armes qu'Hérode avit miſes dans ce Château; &, les aiant données à ceux qui le ſuivoient, il alla hardiment aſſiéger Jéruſalem. Il fit tomber une Tour qui l'arrêtoit, & auroit pris la Ville, ſi on n'avoit fait

* *Joſeph. pag.* 690.

fait une seconde Muraille derriere la Tour qu'on voioit ébranlée. Il faisoit déjà le Roi; & revêtu d'Habits superbes, il alloit adorer dans le Temple; mais, quelques-uns de ses Compatriotes réconnurent qu'il ne préchoit la Rebellion contre les Romains, que pour se faire le Tyran de la Nation, & se mettre immédiatément au dessous de Dieu: on crut même qu'on pouvoit arréter la Sédition par sa Mort; c'est pourquoi on l'attaqua dans le Temple: &, quoi qu'il se fut d'abord dérobé à ses Ennemis, il tomba enfin entre leurs Mains, & il finit sa Vie par de cruels Tourmens. Eléazar, petit-Fils de Judas le Galiléen, se distingua aussi entre les Assassins & les Zélez, en marchant sur les Traces * de son Oncle & de son grand-Pere. Il ne faisoit Quartier à aucun de ceux qui n'entroient pas dans son Parti; ou qui, prévoiant judicieusement la Ruïne entiere de la Nation, vouloient la prévenir, en composant avec les Romains. Ce fut lui, qui, plus heureux, ou plus habile que les autres Chefs, soutint la Guerre jusqu'après la Prise de Jérusalem; car, s'étant enfermé dans le Château de Massada, il y essuia le Siege aves ses Complices, l'An LXXII de Jésus-Christ. Sylva, qui commandoit les Ro-



* *Joseph. de Bello*, *Lib. II*, *Cap.* 18, *pag.* 985.

mains, qu'on avoit laissés pour finir la Révolte, fut obligé d'élever des Terrasses d'une prodigieuse Hauteur, afin de faire Brêche au Château. La Muraille étant tombée par l'Effort de ses Machines, il trouva derriere une Terrasse, élevée par les Rebelles, qu'on ne pouvoit ébranler. Les Romains étonnez y allérent mettre le Feu si brusquement, qu'Eléazar perdit Courage, ou plutot, il entra en Fureur; car, il fit prendre la Résolution à neuf cens soixante Personnes, qui s'étoient enfermées avec lui, de s'entre-tuër, afin de ne tomber pas au Pouvoir des Romains. On commença par les Femmes & les Enfans; & l'Exécution étant finie, les Romains entrérent, qui trouvérent deux Femmes & cinq Enfans cachés dans une Cave, qui leur apprirent cette triste Avanture par laquelle finit la Guerre. Telle étoit l'Origine des Zélez, & le Caractere de leurs Chefs.

XII. Il n'y eut point de Crime que ces Gens-là ne commirent, sous Prétexte de recouvrer la Liberté, & de la procurer au Peuple. Vespasien s'étant rendu Maître * de la Galilée, tous les Ordres de Mutins, Voleurs, Assassins, & Zélez, se rassemblérent à Jérusalem, pour la défendre contre les Romains. Les Zélez se saisirent de

* L'An LXVII.

de quelques Personnes du Sang Roial, qu'ils accusérent de vouloir rendre la Ville à l'Ennemi; &, malgré leur Innocence & leur Qualité, ils leur ôtérent la Vie. S'appercevant que le Peuple, animé par le Souverain Sacrificateur, se soulevoit contre eux, ils s'emparérent du Temple; & le Lieu Saint devint alors un Théatre de Guerre civile, jusqu'à ce qu'il fut réduit en Cendres. Jéan de Giscala alla se joindre à eux, afin d'avoir le Plaisir d'être le Maître, & leur persuada de faire venir des Iduméens à leur Secours. En effet, un jour que la Tempête étoit affreuse, les Zéles sortirent du Temple, à la Faveur des Eclairs & du Tonnerre, & ils ouvrirent les Portes de la Ville aux Iduméens, qui remplirent tout de Sang & de Carnage. Ils enfermérent les Personnes de Qualité, & la Jeunesse propre à porter les Armes; &, sur le Refus de se joindre avec eux, ils en firent une prompte & cruelle Exécution. Douze mille Hommes périrent de leurs Mains. Zacharie, Fils de Baruc, fut un de ceux qu'ils firent mourir avec plus d'Eclat, parce qu'il étoit distingué par son Mérite, aussi bien que par sa Naissance. Je ne sai comment Jansénius a voulu dire, que ce Zacharie est celui dont Jésus-Christ a parlé dans l'Evangile; comme si les Juifs
de-

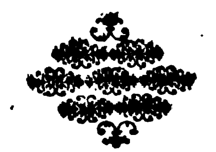
devoient rendre un jour compte de son Sang; car, le Zacharie, nommé par Jésus-Christ, devoit être mort; puis qu'il ne parle que des Saints qui avoient précédé son Economie. C'est mal à-propos qu'on veut faire ici de Jésus-Christ un Prophête qui prédit l'Avenir; au lieu de rapporter un Evénement passé: car, cela n'est point apparent. D'ailleurs, ce Zacharie, tué à la Veille du Siege de Jérusalem, étoit un des Incrédules qui avoient rejetté le Messie; & pourquoi rendront-ils plutot compte de son Sang, que de celui d'Antipas, de Sophas, ou de Levias, qui étoient de la Maison Roiale, & que les Zélez massacrérent aussi? Faire de ce Zacharie un Chrétien converti, c'est deviner sans aucune Apparence; car, outre que les Chrétiens, qui avoient prévu le Siege de Jérusalem, s'étoient déjà retirez à Pella; Joseph, qui a rapporté ce Meurtre, ne laisse pas soupçonner que les Zélez y fissent intervenir l'Amour de leur Religion, & la Haine du Christianisme. Mais, ils avoient Envie de piller ses Biens; ils craignoient qu'il ne se mît à la *Tête du Peuple, pour les chasser.* Un Chrétien n'étoit pas en état de faire cette Entreprise. Enfin, ils l'accusoient d'Intelligence avec les Romains, & on lui avoit donné LXX Juges,

ges, à l'Imitation du grand Sanhédrim, lesquels eurent assez de Vigueur pour l'absoudre; mais, les Zélez tuérent l'Accusé; & chassérent les Juges à Coups de Plat d'Epée. Joseph remarque que la Cruauté de ces Zélez étoit si grande, qu'il n'étoit pas même permis de pleurer, ni d'enterrer les Morts.

XIII. La Division se mit dans ce Parti. Jean de Giscala, Chef de Voleurs, & en suite des Zélez, étoit dans le Temple à la tête de six mille Galiléens, ausquels il laissoit une entiere Liberté de faire ce qu'ils vouloient, afin de dominer plus aisément sur eux. Eléazar *, qui avoit été autrefois Chef de ces mêmes Zélez, ennuié d'avoir un Maître, ou un égal, s'empara de la Partie supérieure du Temple avec deux mille quatre cens Hommes, & fit de là la Guerre à son Compétiteur. Il avoit pour lui l'Avantage du Lieu; car, il combatoit de haut en bas son Ennemi, qui ne pouvoit résister que par des Machines d'une Invention nouvelle, faites de Poutres de Cédres, qu'on avoit fait venir du Liban avant la Guerre, pour la Réparation du Temple. D'ailleurs, il nourrissoit ses Trou-

* *Voiez Joseph. de Bello Judaico, Libro II, Cap.* 12.

Troupes des Prémices qu'on continuoit d'apporter, & des Dons qu'on consacroit à Dieu. Jéan de Giscala avoit un second Desavantage; car, il étoit assiégé du côté de la Ville par Simon, autre Chef de Voleurs, dont nous avons déjà parlé. Cependant, il se défendoit avec Vigueur. Quand Eléazar, qui avoit peu de monde, venoit fondre sur lui du haut du Temple, il laissoit la Ville en Repos: mais, lors que cet Ennemi lui donnoit quelque Relâche, il descendoit avec ses Troupes sur Simon, & faisoit si bien qu'il emportoit des Vivres pour se nourrir. Quelle affreuse Situation que celle du Peuple & de la Ville de Jérusalem, déchirée par toutes ces Factions, dans le tems que Tite marchoit pour l'assiéger!



CHA-

# CHAPITRE XVIII.

## S'il est vrai qu'Abgarus, Roi d'Edesse, eut Dessein de déclarer la Guerre aux Juifs, & de prendre Jérusalem, pour vanger la Mort de Jésus-Christ.

I. *Récit d'Eusebe.* II. *Nécessité de l'examiner.* III. *Idée d'Edesse & de ses Rois.* IV. *Preuves de la Vérité du Récit d'Eusebe.* V. *Eloges qu'on donne à cet Historien, inutiles.* VI. *La Lettre de Jésus-Christ devroit être Canonique.* VII. *Remarques de Mr. de Tillemont sur cette Lettre, réfutées.* VIII. *Sentiment de Mr. Grabe, sur le Decret de Gélase & les Lettres d'Abgarus.* IX. *Testament de St. Ephrem, qui les autorise.* X. *Examen critique de ce Testament.* XI. *Témoignage de Procope, réfuté.* XII. *Celui de Constantin Porphyrogénete.* XIII. *Remarques sur le Decret de Gélase.* XIV. *Edesse, sujette des Romains. Médailles qui le prouvent.* XV. *Comment on appelloit ses Princes des Rois.* XVI. *Erreur des Actes publics sur les Noms de Thomas & de Thaddée.* XVII. *Ere des Edesséniens, examinée.* XVIII. *Ob-*

*Objection contre cette Ere.* XIX. *Correction du Passage d'Eusebe sur cet Evénement:* XX. *Difficulté, tirée de la Vocation des Gentils.* XXI. *Projet de Guerre contre les Juifs, plein de* Fanfaronnade. XXII. *Ce Projet, faux.*

I. ON prétend que les Juifs, en crucifiant Jésus-Christ, s'étoient fait un Ennemi mortel & puissant dans la Personne d'un Roi de l'Osrhoëne, qui vouloit fondre sur eux avec toutes ses Troupes, pour les exterminer. Abgarus, Roi d'Edesse, étoit ce Prince, qui * forma le *Projet de déclarer la Guerre aux Juifs, & de détruire Jérusalem & la Nation, pour les punir d'avoir crucifié le Fils de Dieu; mais, la Crainte qu'il eut des Romains, l'empêcha d'éxécuter ce Dessein.* Ce Prince avoit écrit au Fils de Dieu, pour le prier de se retirer dans sa Ville, & de s'y mettre à couvert de la Persécution que lui faisoient les Juifs. Selon toutes les Apparences, il lui offroit de l'associer à l'Empire, puis qu'il l'assuroit que sa Ville *seroit assez grande pour deux.* En effet, il ne concevoit pas que Jésus-Christ, persécuté par la Populace des Juifs, eut un assez grand Train pour remplir la Ville de sa Suite. Il lui promet-

toit

* *Euseb. Hist. Lib. I, pag.* 32.

toit donc de l'élever au dessus du Rang qu'il tenoit en Judée, & de partager avec lui le Trône & l'Empire, quoi qu'il fut déjà fort petit. Mais, le Dessein que Jésus-Christ avoit d'accomplir, la Volonté de son Pere, & la Rédemption des Hommes, l'empêcha de se retirer dans un Lieu de Sureté. Il falloit qu'il demeurât exposé à la Persécution des Juifs, afin qu'ils consommassent leur Crime en le crucifiant.

II. Il y a long-tems que les Critiques ont contesté ce Projet du Roi d'Edesse, aussi bien que la Vérité des Lettres qu'il écrivit à Jésus-Christ. Cependant, comme Eusebe assure qu'il avoit tiré cette Histoire des Archives de l'Eglise d'Edesse, plusieurs * Savans ne laissent pas de soutenir son Témoignage. Si le Fait est véritable, nous devons ajouter ce Supplément à Joseph, qui n'en a point parlé; & s'il est faux, nous sommes obligés de le réfuter. Les Juifs y ont intérêt; puis que ce Projet d'un Roi Payen, & plus éclairé qu'eux, leur feroit Honte; & puis qu'on † nous a soupçonnez de croire cette Histoire

* *Cave, Historia Litterar. Abgar. pag.* 1. *Tillemont, Mémoires pour servir à l'Hist. de l'Eglise.*

† *Faydit, Supplement aux Essais de Litterature, An.* 1704, *pag.* 26.

toire véritable, il est juste d'expliquer ici nôtre Pensée.

III. Edesse est une Ville de la Mesopotamie, bâtie sur les Bords d'un Fleuve, qu'on voit encore dans les Médailles. On s'est * imaginé que ce Fleuve est l'Euphrate; mais, Edesse en est éloignée d'une Journée de Chemin, & cette Riviere est le Scyrtus, dont les Débordemens sont fréquens & dangereux. En effet, une Partie des Eglises fut abatuë, & un grand Nombre de ses Habitans furent submergés sous l'Empire de Justin, qui la rétablit, & qui lui donna le Nom de Justinopolis. Elle en a changé depuis. On l'appelle aujourd'hui Ourfa; mais, nous lui laisserons son ancien Nom d'Edesse. Cette Ville avoit son Roi, depuis que les Arabes, profitant de la Division allumée entre les Séleucides, pour la Succession d'Antiochus leur Pere, s'en emparérent, & y fondérent un nouveau Roiaume, dont les Princes portoient ordinairement le Nom d'Abgarus. L'un d'eux fit Alliance avec les Romains, du tems de Pompée; mais, il les trahit, & livra leurs Légions aux Parthes, sous Crassus, ce qui le fit regarder comme la principale Cause de ce Malheur.

IV. Un

* *Noris, Epocha Syro-Maced, Dissertat. II.*

IV. Un de ses Descendans écrivit à Jésus-Christ, & se convertit pleinement dans la suite. Mr. Vaillant a même donné une suite de ces Rois d'Edesse, portans tous *le Nom d'Abgarus, qui étoient tous Chrétiens dès le prémier Siecle.* Leurs Sujets embrassérent aussi le Christianisme. On inséra la Lettre d'Abgarus, & la Réponse de Jésus-Christ, dans les Archives de la Ville, comme un Monument de la Piété du Prince, & comme un Gage assuré de la Protection du Ciel. Eusebe, qui avoit tiré ces Monumens de là, les traduisit du Syriaque en Grec: „ Car, quoi qu'on „ parlât Grec à Césarée, & même dans „ toute la Mésopotamie; cependant, le „ Commerce qu'on étoit obligé d'avoir avec „ le Vulgaire, & les Juifs naturels du Païs, „ faisoit qu'on ne pouvoit pas ignorer une „ Langue qui rétentissoit toujours aux „ Oreilles, & que tant de Gens parloient. „ C'est pourquoi la Traduction qu'Eusebe „ en fit faire en sa Présence, devoit être „ conforme à l'Original; & Personne ne „ peut douter de l'Exactitude & de la Fidé„ lité d'Eusebe, qui avoit recueilli avec „ tant de Diligence tous les anciens Monu„ mens de l'Eglise. Il n'y a rien qu'on ne „ puisse révoquer en doute, si on se don„ ne la Liberté, sur de *frivoles Conjectures;*

„ de

„ de s'inscrire en faux contre une Piece „ compulsée sur des Archives, & Régî-„ tres, publiez par un grand Evêque très-„ éclairé, & de grand Crédit à la Cour. „ C'est ainsi qu'on établit la Vérité de cette Histoire, qu'il faut éxaminer.

V. Je ne prétends pas donner aucune Atteinte au Mérite d'Eusebe. Il étoit savant; il avoit déterré un grand Nombre de Monumens, & l'Eglise lui est obligée d'en avoir conservé plusieurs Morceaux. Mais, les Eloges qu'on donne à cet Auteur, n'empéchent pas qu'il n'y ait dans son Histoire plusieurs Récits, qu'on est obligé de compter au Rang des Fables; parce que la Fausseté en est évidente. Il est donc inutile de louër cet Historien, afin de faire passer un Fait à la Faveur des Louanges vagues & générales qu'on lui donne; car, on est toujours obligé d'éxaminer la Vérité des Evénemens qu'il rapporte. Il s'est trompé souvent; d'ailleurs, il n'avoit point compulsé les Lettres d'Abgarus sur les Regîtres publics. Il n'avoit point éxaminé les Archives d'Edesse, pour voir si on n'y avoit point inséré ce Monument honorable à l'Eglise du Lieu. Combien y a-t-il d'Histoires fabuleuses dans la plupart des Villes, des Eglises, & des Monastères, sur leur Origine & sur leur Fondation, qui sont fausses?

fausses? Cependant, elles sont couchées dans les Regîtres, & conservées dans les Archives. On produit d'anciens Manuscrits & des Parchemins enfumez, pour les rendre plus authentiques. La même chose se faisoit peut-être du tems d'Eusebe chez les Orientaux. Ce n'est là qu'une Conjecture; mais, elle ne laisse pas d'affoiblir l'Autorité des Regîtres publics d'Edesse, parce que de semblables Fraudes sont ordinaires.

VI. Si Jésus-Christ avoit écrit au Roi d'Edesse, & que sa Lettre se fut conservée, on l'auroit inserée dans le Canon de l'Ecriture. Jésus-Christ étoit le Chef & le Maître de tous les Auteurs divinement inspirez. Sa Lettre devoit tenir le même Rang dans les Livres Sacrez, que la Loi écrite du Doigt de Dieu dans les Ouvrages de Moïse & des Prophêtes. On doutoit de quelques-uns des Livres Canoniques; mais, personne chez les Juifs ne rejettoit la Loi. On devoit rendre la même Justice à Jésus-Christ; recevoir sa Lettre, & la faire entrer dans le Canon. Tout le Monde l'auroit reconnuë pour divine; mais, au contraire, un Concile, tenu à Rome, la mit au Rang des Pieces supposées. Cette Raison, que j'avois produite, a paru *foible*; j'ignore pourtant encore ce qu'on y peut

répondre, & l'Argument est doublement embarrassant pour ceux qui croient que ce Concile fut tenu par le Pape Gélase, & qui attribuent à l'Eglise & à ses Conciles le Pouvoir de juger des Livres Sacrez, & d'en fixer le Nombre.

VII. Mr. (a) de Tillemont * dit qu'on ne reçut point la Lettre de Jésus-Christ, parce qu'elle ne venoit pas d'une Main sure, *ni par la Voie ordinaire*. On eut peur qu'on n'eut inseré de *fausses Pieces dans les Archives d'Edesse*; ainsi, on mit cette Lettre

(a) Mr. du Pin, dans l'Edition qu'il a fait faire de mon *Histoire des Juifs*, à Paris chez Roulland, en 1710, a rétranché mes Réponses aux Remarques de Mr. de Tillemont: mais, il falloit effacer tout ce qui regarde le Roi Abgare, ou n'en rien effacer; car, si ma prémiere Réflexion est bonne, & que l'Histoire d'Abgarus & de la Lettre de Jésus-Christ soit fabuleuse, il ne falloit pas dérober au Public ma Réponse aux Objections de Mr. de Tillemont, dont l'Autorité peut embarrasser les Sçavans; &, si cette Histoire est véritable, il ne falloit pas la rejetter comme un Roman. Cependant, Mr. du Pin en a trop dit dans son *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques*, pour contester ce Fait. Quoi qu'il en soit, il falloit laisser toutes mes Remarques, ou les effacer toutes; afin que le Public put juger plus sûrement si j'avois tort ou raison.

* *Tillemont, Mémoires pour l'Histoire de l'Eglise, Tom. I, pag. 993.*

tre au Rang des Ecrits Apocryphes. C'étoit là ce que ce savant Homme avoit appris de Mr. de Ste. Beuve, pour résoudre une Difficulté *assurement très considérable*. Mais, cela détruit l'Autorité d'Eusebe; car, si on doutoit, dès la Naissance de l'Eglise, de la Vérité de la *Lettre de* J. Christ, & de la Fidélité des Archives d'Edesse, comment peut-on s'en assurer présentement? Et si on n'avoit eu aucun Doute sur cette Lettre, on l'auroit insérée dans le Canon. On doutoit de la Fidélité des *Régîtres d'Edesse*, dans lesquels on pouvoit avoir *inseré de fausses Pieces*; & comment ceux qui avoient de semblables Doutes, pouvoient-ils, d'un côté, croire la Conversion d'Abgarus véritable, & la Lettre de Jésus-Christ fausse? Tout se trouvoit également dans les Regîtres d'Edesse. La Lettre étoit attachée à l'Evénement qui en dépendoit: il falloit donc regarder toute la Narration comme fausse, insérée par la Main d'un Imposteur dans les Regîtres d'Edesse; ou bien, recevoir avec Respect la Lettre de J. Christ, comme Canonique. D'ailleurs, on n'y pense pas quand on dit, que l'Eglise n'avoit point reçu cette Lettre *par la Voie ordinaire*; car il n'y a point d'Ecrit mieux autorisé que celui-là. Les Lettres des Apôtres étoient envoiées à des

Eglises persécutées, dont les Membres se cachoient; elles n'avoient ni Archives, ni Regîtres publics, comme cela paroît évidemment par la Confusion qu'on trouve dans le Catalogue des Evêques des plus grandes Eglises. Mais, la Lettre de Jésus-Christ étoit addressée à un Roi: ce Roi la fit coucher dans les Regîtres de sa Capitale; il la conserva prétieusement dans les Archives, & c'est de là qu'elle fut tirée. Cette Lettre est courte, & pouvoit se conserver plus aisément sans Alteration. Les Apôtres ne passoient pas toujours dans les Eglises, ausquelles ils avoient addressé leurs Lettres, pour voir si on en conservoit les Originaux; & en effet, ces Originaux se perdirent assez promptement. Mais, Thaddée & Saint Thomas, deux des Apôtres, allérent à Edesse; ils devoient reconnoître ce Monument signé de la Main de leur Maître. Le Christianisme s'établit promptement dans ce Roiaume; toutes les Eglises durent proclamer la Lettre de Jésus-Christ, & prouver la Validité par l'Original qu'on avoit entre les Mains, & par la Copie authentique qu'on en conservoit dans les Archives d'Edesse. Il faut l'avouër, on ne sauroit trouver de plus fortes Preuves qu'un Ecrit est Canonique, que celles qu'on avoit pour la Lettre de Jésus-Christ.

Cepen-

Cependant, on l'a rejettée; Eusebe même, qui l'a inserée dans ses Ecrits, ne dit point qu'on la reçut de son tems dans le Canon: elle n'y étoit pas effectivement. Les Eglises ne la lurent point, comme elles faisoient souvent certains Ecrits Apocryphes; & c'est en vain qu'on dit, qu'on ne *la rejettoit pas comme fausse; mais, comme n'étant pas suffisamment autorisée pour faire Partie de l'Ecriture*: car, il n'y a point de milieu; il falloit la croire véritable; puis qu'on avoit l'Original, & une Copie authentique dans les Archives d'Edesse: ou bien, on la croioit fausse; puisque personne ne la mettoit au Rang des Ecrits Sacrez. Enfin, pourquoi le Pape Gélase rejetta-t-il cette Lettre avec un grand Nombre d'Ecrits fabuleux? Du moins, aujourd'hui ces Messieurs, qui sont si surs de sa Vérité, & qui voient qu'on ne la combat que par de *frivoles Conjectures*, devroient la recevoir, & présenter Requête, afin qu'elle soit inserée dans le Canon.

VIII. Mr. Grabe s'imagine que c'est l'Autorité du Pape Gélase, qui a entrainé les Auteurs Catholiques Romains dans la Persuasion que la Conversion & les Lettres d'Abgare sont fausses; parce que ce Pontife, avec son Concile, a décidé qu'elles sont Apocriphes; & il ajoute qu'au lieu

de se soumettre aveuglement au Decret de Gélase, on doit suivre le Testament de St. Ephrem. En effet, il vivoit sur les Lieux; puis qu'il étoit Diacre dans l'Eglise d'Edesse. Il n'y a point d'Apparence qu'il ait appuié les Fondemens de l'Eglise & de la Ville sur une Chimere; puis qu'il pouvoit s'assurer de la Vérité du Fait par ses propres Yeux, en consultant les Originaux de ces Lettres, qu'on conservoit dans les Archives. D'ailleurs, il rapporte la Bénédiction que Jésus-Christ a accordée à la Ville par ses Anges. Enfin, il se plaint de ce qu'on n'a pas fait assez d'Attention à ce Testament, parce qu'on ne connoissoit que la Version Latine. C'est pourquoi il produit ce Passage en Grec, qui lui paroit plus décisif & plus authentique, d'autant plus que Procope * rend aussi Témoignage aux Lettres dont nous parlons. On peut même y ajouter *l'Histoire de l'Image de Jésus-Christ*, qu'on prétend avoir été composée par Constantin Porphyrogénete: car, on y lit qu'Abgarus envoia Ananias à Jésus-Christ, & que cet Envoié rapporta au Prince non seulement la Réponse; mais, l'Image que le Redempteur du Monde avoit impri-

* *Procop. de Bello Persic. Lib. II, Const. Porphyr. de Christi Imagine Edessenâ, apud Combesis, Origines Constant. pag. 79.*

imprimée ſur un Linge. Il faut s'arrêter un Moment à ces nouvelles Autoritez qu'on produit.

IX. Le Teſtament de Saint Ephrem, qu'on cite avec tant de Confiance, comme une Autorité nouvelle, eſt plus ſupportable en Latin qu'en Grec; &, en quelque Langue qu'on le liſe, on y voit des Abſurdités inſoutenables. Voici le Paſſage traduit fidélement ſur le Grec. „ Que vo„ tre Ville d'Edeſſe, & votre Mere, ſoit „ benite; puis qu'elle a été benite *publi*„ *quement de la Bouche* du Seigneur; par ſes „ Diſciples, *qui ſont nos Apôtres*: car, le „ Roi Abgarus, qui l'a rétablie, a envoié „ & daigné recevoir le Chriſt, Maître & „ Sauveur de tous: &, Jéſus-Chriſt admi„ rant ſa Foi, benit cette Ville *par les* „ *Anges* (*a*) *éternels* qu'il avoit envoiés; „ affermiſſant par là les Fondemens de cet„ te Ville, qui doit durer éternellement. „ Que cette Bénédiction ſubſiſte donc, juſ„ qu'à ce que Jéſus-Chriſt paroiſſe! „

X. Prémiérement, Jéſus-Chriſt a pleuré ſur la Ruïne de Jéruſalem, qui avoit tué les Prophêtes, & qui devoit le crucifier: mais, on ne l'a jamais entendu benir



(*a*) *Πέμψας δι' ἀγγέλων αἰωνίων εὐλόγησε τὴν πόλιν.* Ephræmi Syri Teſtament. ex Cod. MS. Bodleian. Cap. 97.

publiquement aucune Ville, sans en excepter celle de sa Naissance, réelle, ou putative: sur tout, il n'a jamais prétendu affermir les Fondemens d'aucune Ville, tellement qu'elle durât jusqu'à sa seconde Venuë. Ce sont là des Imaginations creuses, qu'on attribue mal à-propos au Fils de Dieu, lequel n'avoit aucune Raison de s'intéresser à la Conservation d'une petite Ville d'Orient, comme étoit Edesse.

Secondement, je ne sçai où S. Ephrem avoit pris les *Anges éternels* que J. Christ envoia à Abgarus: car, l'Eternité des Anges est contraire à la bonne Théologie & au Christianisme. On a tâché de corriger une Erreur si grossiere, en changeant le Nom d'*Aionion* * en celui *Ananias*: mais, ce Messager inconnu ne paroit que dans *l'Histoire* fabuleuse de *l'Image de Jésus-Christ*: &, en suivant les Actes les plus authentiques, on doit dire que ce fut Thaddée, qui alla à Edesse, & qui porta le Portrait & les Lettres de Jésus-Christ après sa Mort; au lieu qu'Ananias avoit fait sa Commission, & guéri le Roi, pendant que Jésus-Christ vivoit encore. D'ailleurs, la prémiere Correction ne suffit pas: il faut en faire une seconde, & substituer un Messager à ce Nombre *d'Anges* que Jésus-Christ doit avoir

* *Eternel.*

avoir envoiés à Edesse: & ce seul Article donne une violente Atteinte, ou à la Théologie, ou au Testament Grec de St. Ephrem.

Enfin, cette Ville, qui doit avoir reçu trois Bénédictions: l'une, *publique par la Bouche de Jésus-Christ*: l'autre, par ses *Disciples, qui sont nos Apôtres*: & la troisiéme, par *les Anges éternels*; devoit avoir par là des Fondemens *assez fermes pour durer éternellement*. Cependant, les Bénédictions n'ont point été données par *nos Apôtres, par les Anges éternels, ni par Jésus-Christ*: ou bien, elles sont fausses & sans Effet; puisqu'il y a long-tems que cette Ville ne subsiste plus.

XI. Procope, qu'on cite, pour confirmer le Testament de St. Ephrem, lui donne une violente Atteinte: car, il rapporte qu'Abgarus, qui étoit fort gouteux, aiant épuisé l'Art des Médecins, pria Jésus-Christ, dont il avoit entendu parler à quelques Etrangers qui étoient venus dans sa Capitale, de quitter l'ingrate Judée, pour se retirer chez lui. Jésus-Christ refusa une Retraite si sure; mais, il guérit le Malade. *On ajoute*, dit Procope *, *que la Ville ne pourroit jamais être prise par les Barbares. Mais, ceux qui ont écrit l'Histoire de ce tems-là, ont ignoré cette Circonstance. Mais*, les



* *Procop. de Bello Persico, Lib. II, pag.* 118.

*les Bourgeois d'Edesse publient que cela est contenu dans les Lettres de Jésus-Christ, & ils ont affiché ces Lettres aux Portes de la Ville, au lieu de toute autre Fortification.* Prémiérement, cet Historien ne parle plus d'une Bénédiction donnée à la Ville d'Edesse par *la Bouche de Jésus-Christ, par nos Apôtres, & par les Anges éternels.* Ainsi, sa Narration est très différente de celle de Saint Ephrem. Secondement, les *Historiens du Tems* n'avoient point entendu parler de cette Bénédiction chimérique. Leur Silence en fait voir la Fausseté. En troisieme Lieu, on découvre l'Origine de la Fraude. Ce furent les Bourgeois d'Edesse, qui, dans la suite des tems, imaginérent cette Fable : &, sur ce Fondement *ils disoient* que cela étoit dans les Lettres de Jésus-Christ. L'Evénement prouva le contraire : car, cette Ville tomba bientot après entre les Mains des Medes, & elle a été détruite.

XII. La Relation de Constantin * Porphyrogénete est encore très différente de celle de Procope. Il racontoit même la chose de deux manieres très opposées : car, dans l'une, Abgarus, gouteux, & tellement lépreux, qu'il n'ôsoit se montrer, avoit un Officier, nommé Ananias, qu'il

* *Combesis, Orig. Const. pag.* 85, *&c.*

qu'il envoia en Egypte. En passant par la Judée, il vit Jésus-Christ faisant des Miracles; &, à son Retour, il en fit le Récit à son Maître. Abgarus écrivit à J. Christ. Ananias, Porteur des Lettres, le trouvant environné de Peuple, monta sur une Pierre, d'où il regardoit le Fils de Dieu; &, comme il avoit l'Art de peindre, il traça son Portrait. Jésus, qui l'apperçut, envoia Thomas demander la Lettre qui lui étoit destinée, & renvoia Ananias avec son Image, imprimée sur un Linge. Cet Officier, passant proche d'une Ville des Sarrasins, cacha l'Image sous un Amas de Tuiles. Elle fit là deux Miracles: car, une Flamme éclatante, qui sortoit des Tuiles, fit sortir les Sarrasins, parce qu'ils craignoient un Incendie, & ils s'apperçurent que l'Image empreinte sur la Toile s'étoit gravée sur une Tuile, qu'ils conservérent prétieusement, pendant qu'on portoit l'Original au Roi, lequel fut guéri.

La seconde Relation de Constantin porte, que ce fut sur le St. Suaire, que Jésus-Christ crucifié imprima sa Face; & qu'il ordonna à Thomas de porter cette Image au Roi d'Edesse, lequel y envoia Thaddée. On la mit à la Porte de la Ville, sur un Piédestal, où on adoroit auparavant l'Image des Idoles. Chosroës éprouva l'Effet de

la Promeſſe de Jéſus-Chriſt: car, ſes Machines furent conſumées par le Feu que cette Image miraculeuſe produiſit, pour l'obliger à lever le Siege: & enſuite on la donna à un Empereur Chrétien, qui aſſiegeoit la même Ville, & qui, aimant mieux une Image ſur du Linge, qu'une Place ſi importante, la fit tranſporter à Conſtantinople.

Il ſuffit de rapporter de ſemblables Contes, pour en découvrir la Fauſſeté. Mon Admiration ne roule pas ſur la folle Imagination des prémiers Auteurs d'un ſemblable Roman; car, les Peuples tirent ſouvent leur Gloire de pareilles Fables, qu'ils inventent pour rendre leur Origine ou leur Conſervation plus éclatante: mais, j'admire la Crédulité d'Auteurs graves, qui ſoutiennent ces Fables, après les avoir éxaminées de Sang froid, après en avoir connu les Variations & les Contradictions évidentes, & qui rebatiſſent ſur un Fondement ſi fragile des Syſtêmes inſoutenables.

XIII. Enfin, je ne ſçai comment on peut dire que c'eſt le Concile de Rome, ſous Gélaſe, qui a entrainé les Auteurs Catholiques Romains à ſoutenir le Sentiment que nous défendons. Car, au contraire, il y a des Auteurs célébres, qui reſ-

pectent

pectent si peu le Pape & son Concile, qu'ils font des Efforts d'Imagination pour rétablir la Conversion & les Lettres d'Abgarus. Messieurs de Tillemont, de Ste. Beuve, le P. Combefis, & depuis peu le Pere Ste. Marie *, habile Critique, a défendu ce Systême contre les Remarques d'un autre Religieux. Au contraire, il y a des Protestans qui suivent la Décision du Pape, & du Concile, en rejettant cette Histoire, & les Pieces qui l'appuient, comme apocryphes.

XIV. Ce fut sous l'Empire de Tibere, qu'Abgarus dut offrir à Jésus-Christ sa Ville & son Roiaume pour Retraite, & qu'il forma le Dessein de vanger sa Mort, en déclarant la Guerre aux Juifs. Cependant, le Roi d'Edesse n'étoit point alors Souverain; mais, il dépendoit des Romains; car, ces Conquérans avoient vangé sur ce petit Roi l'Affront qu'ils avoient essuié sous Crassus, & ne lui avoient laissé que le Titre de *Commandant du Lieu*, ou de Toparque. Cette Ville dépendoit tellement de l'Empire, qu'on voit une de ses Médailles, avec cette Inscription, † *Tibe-*



* *Sainte Marie, Carme, Réflexions sur les Regles & l'Usage de la Critique, Dissert. seconde, pag.* 106, 118.

† *Noris, Epocha Syro-Macedonum.*

re, *César Auguste*; *Auguste*, *Dieu des Edessèniens*.

ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ.
TIBERIUS CÆSAR AUGUSTUS.

Et, sur le Revers:

ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΘΕΟΣ ΕΔΕΣΣΕΩΝ.
AUGUSTUS DEUS EDESSENORUM.

La Ville d'Edesse auroit-elle fait battre une Médaille à l'Honneur de Tibere, & l'auroit-elle mis au Rang de ses Dieux, si elle n'avoit été soumise à ses Loix? Edesse étoit donc dans la Dépendance des Romains, pendant qu'Abgarus vouloit partager son Roiaume avec Jésus-Christ, faire la Guerre aux Juifs, & les exterminer. Et en effet, Constantin Porphyrogénete commence son Histoire de l'Image de Jésus-Christ par cette Réfléxion, que l'Empire Romain tenoit tout l'Univers enfermé dans une Ecriture, & qu'un seul Maitre gouvernoit tout & tenoit tout soumis à son Pouvoir *. On voit une autre Médaille, dans laquelle cette Ville s'appelle la Metropole *de la Colonie Romaine*.

M. H.

* *Const. Porph. de Imag. Edessenâ*, *pag.* 77.

ΜΗ. ΚΟ. ΕΔΕΣΣΗΝΩΝ.

METROPOLIS COLONIÆ EDESSENORUM.

Comment, Edesse étoit-elle Colonie des Romains, si elle n'avoit pas été soumise à l'Empire ? En effet, les Parthes avoient plié sous Auguste, & on voit encore dans les Médailles de ce Prince, Phraätes, leur Roi, le Genou en Terre, qui lui restitue les Etendars qu'on avoit pris à Crassus.

*Parthe, * refers Aquilas, victos quoque porrigis Arcus:*
*Pignora jam nostri nulla Pudoris habent, (a)*

disoit Ovide, en parlant de cette Restitution, dans laquelle il faut lire *victus quoque*; ou *captos quoque porrigis Arcus*; car, Phraä-

(*a*) Mr. Masson, dans la Vie d'Horace, a cité ce Vers d'Ovide, & soutient que la Correction que j'ai faite, en lisant *victus*, ou plutot *captos*, n'est point nécessaire. Il croit même que je me suis trompé, en disant que les Parthes vaincus rendoient aux Romains les Arcs qu'ils avoient pris à la Défaite de Crassus; 1, parcequ'il n'est pas vrai que Phraätes eut été vaincu par Auguste, l'An 734 de Rome: 2, parce qu'on n'avoit garde de rendre aux Romains des Arcs, puisqu'ils ne

* *Ovid. Fastor. Lib. V.*

Phraätes vaincu restituoit les Armes qu'il avoit prises aux Romains. Auguste l'obli-

gea

ne s'en servoient pas; & qu'au contraire, c'étoient là des Armes des Parthes. Properce l'assure: &, de plus, on voit un grand Nombre de Médailles, sur lesquelles les Parthes sont représentez avec un Arc & des Flèches; *Sagittarii*. Il faut rendre Justice à Mr. Masson sur l'Erudition qu'il a répandue dans tous les Ouvrages qu'il a donnez au Public. Il seroit à souhaiter qu'on travaillât avec la même Exactitude à la Vie de tous les anciens Auteurs: car, on y démêleroit avec plus de Plaisir l'Histoire du tems où ils ont vécu; & cette Connoissance seroit plus utile à l'Intelligence des Poëtes & des Historiens, que beaucoup de Commentaires. Cependant, je ne sçai s'il ne s'est pas trompé dans l'Explication de ce Vers d'Ovide.

Car, prémiérement, il n'est pas nécessaire d'examiner si Auguste a vaincu le Roi des Parthes en Bataille rangée: il suffit qu'il ait obligé ce Prince à s'humilier devant lui, à restituer les Dépouilles de Crassus, & à recevoir le Roiaume comme une Grace. En effet, de quelque maniere qu'on lise le Vers d'Ovide, on y voit également une Victoire attribuée à Auguste sur les Parthes, & les Monumens de la Défaite de Crassus restituez aux Romains.

*Pignora jam nostri nulla Pudoris habent.*

Horace a porté la Louange d'Auguste plus loin qu'Ovide; puis qu'il met Phraätes à Genoux devant cet Empereur, afin de pouvoir obtenir de lui la Couronne comme un Vassal.

Ils

gea encore de rendre l'Arménie, & de lui envoier quatre de ses Enfans en Otage. Le

> *Jus Imperiumque Phraätes*
> *Cæsaris accepit Genibus minor.*

Il importe peu que les Poëtes aient flatté Auguste par des Eloges outrez; il est toujours certain qu'il y avoit quelque Fondement à ce qu'ils disoient, parce qu'Auguste avoit réduit Phraätes à cette dure Nécessité, soit par la Force des Armes, soit par sa Politique. Dion, qui parle plus éxactement que les Poëtes, dit que le Roi des Parthes fut obligé de rendre à Auguste les Enseignes & les Etendarts, comme s'il avoit été vaincu dans une Guerre. Voilà *le victus* que nous voulons replacer dans le Texte d'Ovide, parce que les Poëtes ne s'expriment pas avec autant de Précision que les Historiens. Enfin, dans un Monument d'Ancyre, Auguste se vante d'avoir obligé des Parthes à lui renvoier les Drapeaux & les Dépouilles des trois Armées Romaines, & de demander l'Amitié des Romains en Supplians. Il ne reste donc aucune Difficulté sur le prémier Article; puis qu'Auguste tiroit sa Gloire de ce qu'il avoit obligé les Parthes à lui rendre les Armes qu'il avoit prises aux Romains dans les Guerres précédentes.

> *Captos quoque porrigis Arcus.*

La seconde Remarque, qui regarde les Arcs & les Flêches, dont les Romains ne se servoient point, se détruit aisement: car, dans les Armées nombreuses de l'Empire, on faisoit entrer toute sorte de Nations qui s'armoient selon l'Usage du Païs

Le Sort du Roi d'Edesse, qui avoit été lié à celui des Parthes, dans la Défaite de Crassus,

Païs d'où ils sortoient *. Il n'est pas Question de prouver que les Parthes se servoient de Javelots & d'Arcs; Personne ne l'ignore. La Mere, la Femme, & les Filles de Darius pleurérent sa Mort, lors qu'elles eurent appris qu'on avoit vu son Arc & son Bouclier dans la Tente l'Aléxandre; parce que c'étoit l'Arme des Rois aussi bien la celle des Soldats. Denis le Voiageur représente les Parthes avec des Arcs courbez.

*Πάρθοι ναιετάουσιν ἀρήιοι ἀγκυλότοξοι.*

*Parthi degunt Martii, curvis Arcubus utentes.*

Mais, il y avoit aussi d'autres Nations alliées de l'Empire, qui emploioient l'Arc & les Flèches. Jules César ne laissoit pas passer un seul jour, sans exercer sa Cavalerie, en mettant dans les Files des Tireurs de Fleches; *interjectis Sagittariis*; afin d'éprouver le Courage & l'Addresse de chaque Soldat. Voilà donc des Soldats, armez d'Arcs & de Flèches, dans les Troupes Romaines, qui pouvoient avoir abandonné leurs Armes dans la Défaite de Crassus. Végece avoue qu'il s'étoit glissé souvent du Desordre dans les Armées Romaines, parce qu'on y faisoit un Assemblage de Soldats de Nation, d'Inclination, d'Intérêt, & d'Armes différentes. *Auxiliares conducuntur ad Prælium ex diversis Locis, ex diversis Numeris venientes, nec Disciplinâ inter se, nec Notione, nec Affectione convenientes. Alia Instituta, alius inter eos est Usus Armorum* †.

* *Vide Spanhem. Numism. pag.* 287, 289.

† *Vide Gravii Thesaur. Antiquitat. Tom. X, pag.* 1166.

fus, le fut encore alors; & il eût part au Châtiment, comme il en avoit eu à cette Victoire, à laquelle il avoit contribué plus que personne. Ainsi, dix, ou douze Ans, avant la Naissance de Jésus-Christ, ce Roi devint Vassal; &, comme Auguste ôta à Phraätes le Titre de *Rois des Rois*, qu'il prenoit ordinairement, il ne laissa au Roi d'Edesse que celui de *Commandant du Lieu*.

Procope * dit, à la vérité, que les Rois de ce Païs-là s'appelloient ordinairement *Toparques*: mais, l'Erreur en est sensible; car, les Rois d'Edesse avoient un Nom Syrien, qui marquoit leur Dignité; & celui de Toparque, ou de Gouverneur du Païs, est donné à Abgarus par Eusebe, qui suivit le Style des Grecs & des Romains, lesquels avoient diminué le Titre & la Grandeur de ce Prince; & c'est ainsi qu'on donne aux Enfans d'Hérode le Nom de Tétrarque. Cependant, Procope ne laisse pas de confirmer ce que nous avançons; car, il nous apprend qu'Auguste mena avec lui à Rome ce même Abgarus, Roi d'Edesse, qui écrivit à Jésus-Christ, & qu'il ne voulut point le laisser retourner dans sa Capitale: mais, ce Prince lui fit voir que les Bêtes, par un Instinct naturel, aimoient la

* *Procop. de Bello Persico, Lib. II, Cap.* 12, *Tom. I, pag.* 117.

la Terre de leur Taniere & de leur Caverne; &, pour cet effet, il fit mettre dans l'Amphithéatre des Bêtes farouches, qu'il avoit prises à la Chasse, & de la Terre de chaque Lieu, où ces Bêtes étoient nées. Chacune, dit Procope, courut à sa Terre; &, Abgarus aiant fait connoître par là à Auguste que chacun aimoit sa Patrie, il obtint la Permission d'y retourner. Ne nous arrêtons pas à ce que l'Histoire dit de l'Amour des Bêtes pour la Terre de leur Taniere; car, ce Prodige est faux. Mais, on voit Abgarus à Rome, dans la Dépendance d'Auguste, obligé d'emploier toute la Subtilité de son Esprit, pour obtenir son Congé. Abgarus, en partant, demanda encore à Auguste la Liberté de *bâtir* un Cirque à Edesse. Il falloit donc que son Roiaume & sa Ville dépendissent absolument des Romains. Enfin, il assure, qu'aiant laissé un Successeur indigne de lui, quoi qu'on en fasse un Prince Chrétien; ce Fils, qui avoit maltraité ses Sujets, eut peur, d'en être *puni par les Romains*, & passa dans le Parti des Perses; ce qui confirme que le Roi d'Edesse étoit dans une si grande Dépendance des Romains, qu'il étoit châtié, lors qu'il ne faisoit pas Justice à ses Sujets; & cette Dépendance, commencée sous Auguste, duroit encore sous Tibere,

que

que le Peuple d'Edesse mit alors Auguste plus certainement au Rang des Dieux que Jésus-Christ.

XV. Dans la Suite des Tems, on donnoit encore le Titre de Roi aux Abgares; & Saint * Epiphane loue la Piété d'un de ces Princes qui regnoit à Edesse, lors que Bardesanes sortit de l'Eglise, pour semer ses Erreurs. Il semble que ce soit *ce même Abgarus que Sévere subjuga.* D'ailleurs, ce fut sous l'Empire de Sévere que ce Roiaume tomba sous la Puissance des Romains; car, Sévere dompta Abgarus. On ne peut donc pas soutenir qu'il fut soumis dès le Tems de Jésus-Christ.

Mais, on peut remarquer quatre Choses. 1, L'une, que les Princes tributaires & dépendans de l'Empire Romain, ne laissoient pas de porter souvent le Titre de Rois; & les Ecrivains Sacrez l'ont même donné à Hérode, qui n'étoit que le Tétrarque de Galilée; ainsi, quoi que Tacite & Capitolin appellent Rois les Abgares, ils ne laissoient pas d'être soumis, & Tributaires des Romains. D'ailleurs, Eusebe ne donne que celui de Toparque, ou *Commandant du Lieu*, au Roi dont nous parlons; ce qui marque que tous les Ecrivains n'avoient pas le même Style; les uns don-

* Epiphan. Hæres. pag. 476.

donnoient un Nom commun à ceux que leur Naissance & leur Dignité élevent au dessus du Peuple; & les autres, comme Eusebe, quoi qu'il eut Interêt à relever la Dignité d'Abgare, parlant plus éxactement, l'appellent Toparque. 2, Ce petit Roiaume, enfermé dans le Mesopotamie, a pu recouvrer en certains Tems la Liberté qu'il avoit perduë sous Auguste, sous Tibere, & sous quelques-uns de leurs Successeurs. 3, Il ne faut pas même s'imaginer, que tous ceux qui portoient le Nom d'Abgare, fussent Rois d'Edesse. L'un est appellé par * Capitolin, Roi de l'Orient; & celui, que † Sévere mit sous le Joug, *étoit Roi des Perses*. Si par les Perses & par l'Orient, on veut entendre la petite *Ville* d'Edesse, située de ce côté-là, je ne m'y oppose pas. Mais, 4, sans entrer dans le Détail de tout ce qui peut être arrivé aux Rois de ce Païs-là, il suffit que la Ville d'Edesse ait reconnu Auguste pour son Dieu, & Tibere pour son Prince; car, je conclus toujours qu'Abgare n'étoit pas alors en état de faire le Souverain, ni de déclarer la Guerre aux Juifs, soumis aux Romains comme lui.

XVI.

* *Capitolin. in Anton. Pio, pag.* 20.

† *Spartianus in Severo, pag.* 71.

XVI. D'ailleurs, ce fût la prémiere Année de la Mort de Jésus-Christ qu'Abgare forma ce Dessein, & qu'il embrassa le Christianisme avec ses Sujets, par *la Prédication de Thaddée, envoié * par Judas, qu'on appelloit aussi quelquefois Thomas.* On ne s'embarrasse pas de certains Défauts qui sont dans cette Narration; car, on n'y touche pas: cependant, elle porte que Thomas étoit appellé *Judas*; ce qui est évidemment faux. Ce n'est pas l'unique Faute qu'on y remarque; car, Thaddée y est appellé *Apôtre*, l'un des LXX Disciples. L'Erreur est plus considérable qu'on ne pense. Saint Jerôme s'y est laissé tromper, & a dit de Bonne-Foi, que Thaddée étoit un des douze Apôtres; cependant, cela est faux. Cet Evénement devoit être gravé dans les Regîtres publics, dès le tems que Thaddée prêchoit à Edesse; car, si on en a laissé échapper la Mémoire, & qu'on le fasse dépendre de la Tradition, il deviendra plus suspect. Thaddée devoit savoir sa Qualité, & la Différence qu'on mettoit en ce tems-là entre le Titre d'Apôtre & celui de Disciple. Comment donc a-t-il souffert qu'on l'appellât Apôtre, & qu'on lui donnât cette Qualité à Edesse? Que St. Jerôme ait remarqué long-tems après qu'on donnoit le

* *Euseb. pag.* 33.

le Titre d'Apôtre à quelques Ministres envoiés dans les Provinces, & que les Menées des Grecs le prodiguent à St. Luc, à St. Tite, à Timothée: cela ne prouve rien; parce que l'Usage des Termes change selon les Siecles; & dans les premieres Années de l'Eglise, on ne comptoit que douze Apôtres, ausquels Saint Paul fut ajouté miraculeusement. Les Sécrétaires d'Edesse, qui écrivoient par Ordre d'un Prince Chrétien, & qui étoient peut-être Chrétiens eux-mêmes, devoient le savoir. D'ailleurs, ceux qui ont dressé les Monumens d'Edesse, disent que Thomas *envoia l'Envoié Thaddée*. La Repetition seroit ridicule si *l'Envoié*, ou le Nom *d'Apôtre*, n'étoit là un Titre de Distinction & d'Honneur. On l'appelle même dans la Suite *Apôtre de* Jésus-Christ. Il falloit donc que Thaddée eut pris à Edesse le Titre d'Apôtre, ou que des Ignorans, qui ne connoissoient pas l'Excellence de cette Charge au dessus de celle de Disciple, les aient confondus, en disant que Thaddée étoit à même tems *Disciple & Apôtre*; *l'un des* LXX *Disciples*, & l'un des douze Apôtres de Jésus-Christ; ce qu'il faut remarquer, parce que des Monumens, dressés par des Personnes si ignorantes, deviennent fort suspects.

XVII.

XVII. Si cette Remarque n'est pas assez importante, ajoutons-y celle de l'Ere des Edesséniens. C'étoit celle des Séleucides, qui commençoit au tems auquel Séleucus avoit régné à Babylone; la premiere Année de la CXVII Olympiade; & l'An 4402 de la Période Julienne. Eusebe assure, que non seulement Abgare avoit résolu de porter la Guerre dans la Judée, pour vanger la Mort de Jésus-Christ; mais, que la Conversion de son Roiaume se fit par Thaddée, l'An *trois cens quarante*. Cette Année étoit précisement la XXIX, ou XXX de Jésus-Christ; car, en comptant depuis la CXVII Olympiade jusques à la CCII, qui étoit l'An vingt-neuvieme ou trentieme de l'Ere Chrétienne, on trouve les trois cens quarante Ans, marqués par Eusebe.

On répond „ que l'Epoque des Edessé-„ niens commençoit, aussi bien que celle „ des Séleucides & des Egyptiens, à la „ Mort d'Aléxandre le Grand; ce qui ar-„ riva l'An du Monde 3872, selon Ma-„ rianus Scotus; & Jésus-Christ mourut „ l'An 4227, selon le même Auteur, en „ ajoutant 430 du Regne des Edesséniens à „ l'An 3872, auquel ce Regne commença. „ Il s'ensuivroit que le Roi Abgare écrivit „ sa Lettre à J. Christ, l'An 4302; c'est-à-„ dire,

„ dire, LXXIX Ans après sa Mort : „ ce qui est ridicule....

XVIII. J'avouë, que je n'entens pas bien une Réponse, qui fortifie l'Objection, au lieu de la résoudre ; car, quand il seroit vrai que la Lettre d'Abgarus seroit écrite LXXIX Ans après la Mort de Jésus-Christ, le Ridicule ne feroit que mieux sentir sa Supposition ; car, les Dates & les Fautes de Chronologie la font ordinairement reconnoître. Il y pas de Difficulté que l'Ere des Séleucides étoit la même que celle des Edesséniens ; Eusebe le dit ; Mr. du Pin l'avoit aussi posé. Cette Ere des Séleucides commençoit à la cent dix-septieme Olympiade. Le Cardinal de Noris l'a prouvé d'une maniere sensible. Il faut donc commencer à compter de là les trois cens quarante Ans, dont parle Eusébe. Mr. l'Abbé Faydit assure qu'il faut ajouter quatre cens trente Ans à l'Ere des Edesséniens, & qu'alors l'Evénement tomberoit sur la soixante dix-neuvieme Année de Jésus-Christ. Mais, ne s'est-il point trompé? N'a-t-il point pris 430, pour 340? En effet, Eusébe ne compte que trois cens quarante Ans du Regne des Edesséniens ; pourquoi veut-il donc qu'on en compte 430, pour faire un Calcul *ridicule* ? Pourquoi changer le Texte d'Eusébe, qui a été

si

si heureusement corrigé par Mr. de Valois? Mais, quand on avanceroit l'Ere d'Edesse d'une Douzaine d'Années, en la faisant commencer à la Mort d'Aléxandre, on n'en seroit pas mieux; puis qu'en ce tems-là Jésus-Christ n'avoit fait aucun Miracle, & n'étoit point entré dans les Fonctions de son Ministère. Il n'avoit alors que dix-sept Ans; & on ne peut supposer que ce fut en ce tems-là qu'Abgare lui écrivit, pour lui offrir une Retraite, puis qu'il n'avoit rien fait, ni rien souffert.

XIX. De quelque côté qu'on se tourne, l'Embarras est grand. Mr. de Tillemont * corrige le Texte d'Eusebe, & met trois cens quarante-sept Ans, au lieu de quarante: mais, il le fait sans le Secours d'aucun Manuscrit; uniquement, parce qu'il le veut, & que ne pouvant accommoder cet Evénement avec l'Histoire des Actes, il est forcé de le renvoier à l'An xxvi. de Jésus-Christ: *Tel est son Bon-Plaisir.* Mais, il faut avouër, que lors qu'il s'agit d'examiner la Supposition d'un Ouvrage, on n'est pas Maître de faire des Corrections sans Preuve, afin de lever par là des Difficultez insurmontables; car, on laisse alors subsister l'Objection dans toute sa Force. Eusebe renverse cette Correc-

 tion,

* *Notes sur St. Thomas*, pag. 1111.

tion, en marquant que cette Conversion arriva immédiatement après l'Ascension de Jésus-Christ.

En laissant la Date d'Eusebe, on soupçonne qu'elle marque seulement celle des Lettres de Jésus-Christ; mais, on ne pouvoit pas alors savoir à Edesse les Miracles de Jésus-Christ, qui ne faisoit que d'entrer dans son Ministere; & la Violence des Juifs contre lui n'avoit pas assez éclaté, pour obliger ce Roi Païen à lui offrir une Retraite dans son Roïaume. Ce sera bien pis, si l'An CCCXL des Edesséniens tombe sur le XXIX de l'Ere Chrétienne; car, alors Jésus-Christ n'avoit pas seulement commencé à prêcher.

On dit, que si l'An CCCXL est la Date *de l'Envoi de Thaddée, comme l'Acte, rapporté par Eusebe, semble obliger de le croire, il faudra nécessairement avouër que* Jésus-Christ *est mort dès la XXIX Année de l'Ere commune; cependant, Eusebe ne l'a point cru, & n'a pas laissé de recevoir cette Date, quoi qu'il connut l'Ere des Edesséniens.* Mr. de Tillemont a raison: en suivant l'Acte d'Eusebe, on est obligé de croire que les Lettres de Jésus-Christ & de Thaddée ont été envoiées la même Année. Personne ne croit aujourd'hui que Jésus-Christ soit mort l'An XXIX de l'Ere commune; &, par conséquent,

quent, la Date est fausse. Mais, quand il seroit vrai que la Mort de Jésus-Christ fut arrivée cette Année-là; peut-on croire que Thaddée alla à Edesse immédiatement après la Mort de Jésus-Christ? Du moins, cela est directement opposé à l'Histoire des Actes; & pourquoi ne se tirer pas de toutes ces Difficultez, dont le Poids est si accablant? Faut-il *nécessairement* changer toute la Chronologie, renverser les Tems, dire que Jésus-Christ est mort l'An XXIX? Que la Vocation des Gentils s'est faite dans le même tems, à cause des Lettres d'Abgare, ne voit-on pas par toutes ces Difficultez, & par la *Nécessité* de changer la Vie & la Mort de Jésus-Christ, qu'elles sont insoutenables?

Le Pere Hardouin a imaginé une Epoque, qui paroit d'abord avantageuse à ces Messieurs; car il commence l'Ere des Edesséniens deux, ou trois Ans plus tard, que celle des Séleucides: mais, on ne gagnera sa Cause, que jusqu'à ce qu'on ait trouvé le Livre, où le feu Cardinal de Noris, si profond & si exact dans ces Matieres, a découvert le Défaut de ce Calcul. J'aime mieux dire, en Faveur de ces Messieurs, que la Correction que Mr. de Valois a faite au Texte d'Eusebe, n'est pas entiere. Comme il ne s'agit que de cher-

cher la Vérité, je ne dissimulerai point qu'on peut retenir la Leçon de Rufin, avec celle des Manuscrits que ce savant Homme avoit consultez; & qu'il faut lire CCCXLIII Ans, au lieu de CCCXL. Car, 1, il est certain que le Nombre de quarante-trois se trouvoit dans les anciens Manuscrits; puis que Rufin l'avoit lu ainsi. 2, Eusebe, qui connoissoit l'Ere des Séleucides, ne laisse pas de dire que la Conversion d'Abgarus se fit *après l'Ascension de Jésus-Christ*: il le repête même deux fois; il ne peut pas s'être trompé si grossiérement. Il faut donc qu'il ait cru que l'Envoi de Thaddée s'étoit fait l'An CCCXLIII (a) des Edesséniens, qui combine avec la XXXIII de Jésus-Christ, lors que ce divin Redempteur étoit mort, & monté au Ciel. Ma Correction est plus juste que celle de Mr. de Valois; mais, elle ne léve pas toute la Difficulté, parce qu'il n'est pas possible que la Mission de Thaddée & la Conversion d'Abgarus se soit faite l'Année de la Mort de Jésus-Christ. On conçoit seulement

(a) Mr. de Valois lit ainsi Eusebe, page 35: Ἐπράχθη ταῦτα τεσσαρακοστῷ καὶ τριακοσιοστῷ ἔτει: *Acta hæc sunt Anno quadragesimo ac trecentesimo*; & je croi qu'on doit lire, Ἐπράχθη ταῦτα τεσσαρακοστῷ τρίτῳ καὶ τριακοσιοστῷ ἔτει: *Acta sunt hæc Anno quadragesimo tertio ac trecentesimo.*

lement que le Fourbe, qui coucha cet Evénement dans les Regitres d'Edesse, préféra cette Année à toutes les autres, parce qu'elle lui étoit plus connuë, & plus mémorable dans l'Eglise; & de là est venu aussi, qu'aiant peu de Connoissance, il a confondu les Noms de Thomas, & la Charge de Thaddée.

XX. La Date de cette Année fait naître une autre Difficulté qu'on tire de la Vocation des Gentils. Les Païens ne commencérent à entrer dans l'Eglise, que l'An XXXIX de Jésus-Christ, sous Caligula. St. Pierre eut besoin d'un Miracle & d'une Révélation * particuliere, pour entreprendre ce grand Ouvrage, & pour aller prêcher à Corneille, qui fut les Prémices des Gentils. Cependant, on remarque trois choses: l'une, qu'Abgarus appelloit J. Christ, *Dieu*, & *Fils de Dieu*, avant sa Mort. Ce n'étoit là qu'une *Conversion commencée*; je le veux. Mais, au moins, faut-il avouër qu'Abgarus, quoi que Païen, étoit plus éclairé que tous les Apôtres, sans excepter St. Pierre? Car, les Apôtres disoient, avec les Troupes, que Jésus-Christ étoit Elie, ou Saint Jean: & Saint Pierre fut le seul, à qui le Saint Esprit révéla qu'il

 étoit

* *Actes, Chap. X, Vers. 9, & suiv. jusqu'au Vers. 16.*

étoit *le Fils de Dieu*. La Foi d'Abgarus, éloigné de la Judée, étoit plus grande & plus miraculeuse que celle de Saint Pierre; puis qu'il écrivoit à Jésus-Christ, qu'il étoit *Dieu*, *Fils de Dieu*; & le Roi Païen précédoit le Prince des Apôtres au Roiaume de Dieu. Jésus-Christ répondant à ce Prince, pour le remercier de ses Offres obligeantes, lui promit d'envoier des Gens pour l'instruire. Les Apôtres ne pouvoient donc plus ignorer que les Gentils devoient être appellez & convertis; puis que leur Maître l'écrivit de sa Main au Roi d'Edesse: d'où venoit donc l'Ignorance de Saint Pierre, quand il fut obligé de travailler à la Conversion de Corneille? Ne devoit-il pas être instruit par la Lettre de son Maître? Thomas, en Exécution de ses Ordres, envoia Thaddée à Edesse. Il fit d'abord une Faute; car, au lieu de remplir sa Mission, & d'aller droit à la Cour se présenter au Prince, auquel on l'envoioit, & à qui Jésus-Christ l'avoit promis, il s'arrêta chez son Hôte, *Tobie*, *Fils de Tobie*, à faire des Miracles; & ce ne fut que par Hasard, que le Bruit de ses Miracles, perçant à la Cour, Abgare, toujours attentif au Mystere du Salut, s'informa, & apprit que c'étoit l'Envoié de Jésus-Christ. Cette Conduite de Thaddée ne répondoit pas à la Mission,

Mission, qui étoit faite pour le Roi. Mais, sans juger à la Rigueur ce Missionnaire, qui pouvoit avoir des Raisons d'agir ainsi, il n'eut pas plutot prêché, qu'il convertit pleinement le Roi & ses Sujets. Cette Conversion générale se fit la même Année que Jésus-Christ mourut, l'An CCCXLIII de l'Ere des Séleucides. On ne peut en douter; puis que les Regitres publics d'Edesse portoient cette Date. Voilà donc un Roiaume de Païens, ausquels on avoit prêché l'Evangile avant Corneille, que l'Histoire Sainte regarde comme les Prémices des Gentils, quoi qu'il ne soit entré dans l'Eglise, que près de six Ans après le Roi & le Peuple d'Edesse. Il ne s'agit plus de distinguer entre une Conversion parfaite, ou commencée; car, celle-ci étoit pleine & entiere. Le Roi étoit batisé, guéri miraculeusement, en vertu de sa Foi; & le Peuple, à l'Exemple de son Prince, écouta les Prédications de Thaddée. Il est difficile de concilier cet Evénement avec l'Histoire des Actes des Apôtres, beaucoup plus exacte que celle d'Eusebe.

XXI. Abgare dit à Thaddée, que sa Foi en Jésus-Christ avoit été toujours si grande, que *pour punir les Juifs qui l'avoient crucifié, il avoit eu le Dessein de leur faire la Guerre, & de détruire le Païs; mais, qu'il*

*avoit éu peur des Romains.* On ne sait d'où venoit un Zêle si grand, sans Connoissance. Il falloit non seulement croire; mais, aimer Jésus-Christ, pour lever des Armées, & hazarder des Batailles, contre un Ennemi supérieur, afin de vanger la Mort d'un Inconnu. On avouë que ce Dessein d'exterminer la Judée, étoit une pure *Fanfaronnade*, que le petit Roi d'Edesse faisoit; car, *les moindres petits Rois de ce Pais-là se croient égaux à Dieu en Puissance. Le Soleil est leur Frere, & la Lune est leur Seur. Ils sont semblables à des Arbres, dont les Branches s'élevent jusqu'au Ciel, & couvrent tout l'Univers* de leur *Ombre*, comme le dit Daniel d'un de ces *petits Princes*. Cependant, il est fâcheux de regarder un Prince si dévot comme un Fanfaron, & d'avouër que son Zêle aboutissoit à dire une Gasconnade. L'Exemple des Rois de l'Orient, souverainement fiers, ne le disculpe pas. D'ailleurs, il n'y a rien de plus ridicule, que ce Projet de Guerre contre les Juifs, dont on se fait Honneur auprès du Disciple de Jésus-Christ. Comment passer de l'Osrhoëne, dans la Judée, pour la detruire? Ce n'étoit rien que de traverser l'Euphrate. Il falloit trouver Vivres, Munitions, Passage libre dans toute la Syrie; ou se persuader, que tous les Princes voisins auroient donné Passage

ſage au petit Roi d'Edeſſe, pour aller dans la Judée, la deſoler & la ruïner, afin de vanger la Mort d'un Inconnu. Je ne ſuis point étonné qu'après la prémiere Fougade, ce Prince ſe ſoit calmé.

*Quos ego? Sed, motos præſtat componere Fluctus* *.

XXII. Ne vaudroit-il pas mieux abandonner ce Projet de faire la Guerre, de ruïner Jéruſalem, & d'exterminer ſes Habitans, que de ſoutenir un Deſſein ſi chimérique? N'eſt-il pas honteux pour le Chriſtianiſme, que la prémiere Impreſſion qu'on en ſent faſſe tourner la Tête, & inſpire des Deſſeins extravagans? Dieu, qui vouloit vanger la Mort de ſon Fils, avoit en ſa Main d'autres Inſtrumens que le Roi d'Edeſſe. Il avoit prédit, que là où ſeroit *le Corps mort, là s'aſſembleroient les Aigles* †; &, en effet, les Romains aſſiégérent Jéruſalem, & ravagérent toute la Judée; mais, Dieu permit auparavant que toute la Nation, qui devoit participer à la Peine, s'aſſemblât à Jéruſalem, afin qu'elle y périt. C'eſt ce que nous allons repréſenter dans le Chapitre ſuivant.



* *Virgilius, Lib. I, Verſ.* 139.
† *Evang. de St. Mathieu, Chap. XXIV, Verſ.* 28.

## CHAPITRE XIX.

### De la Ruïne de Jérusalem, & de son Temple.

I. *Abregé des Chapitres précédens.* II. *Année de la Guerre.* III. *Présages de la Ruïne de Jérusalem, selon les Juifs.* IV. *Prédiction de cette Ruïne par Saint Paul, & par un Ange faux.* V. *Massacre des Juifs en Syrie.* VI. *Marche de Cestius contre Jérusalem.* VII. *Résolution prise de faire la Guerre. Partage des Charges.* VIII. *Prédiction de Joseph à Vespasien sur l'Empire, éxaminée.* IX. *Vespasien soumet la Galilée.* X. *Siege de Gadara. Remarques sur cette Place.* XI. *Projets de Confédération avec les Juifs d'Orient.* XII. *Jérusalem, investie par Tite. Situation avantageuse de cette Place.* XIII. *Sorties des Habitans de Jérusalem sur les Romains.* XIV. *Prémiere & seconde Murailles emportées.* XV. *Effets de la Famine. Défaite d'Antiochus.* XVI. *Prise de la Citadelle.* XVII. *Attaque du Temple. Réduit en Cendres.* XVIII. *Attaque & Prise de la Montagne de Sion. Mort des Chefs d'Assassins.* XIX. *Tite donne cours*

à

*à l'Histoire de la Guerre des Juifs, par Joseph.* XX. *Médailles & Inscriptions à l'Honneur de Tite, sur la Prise de la Judée. Faute de Tristan.* XXI. *Inscription deterrée à Rome, remplie de Faussetez.* XXII. *Le Pere Hardouin la rejette comme supposée.* XXIII. *Flatteries gravées sur les Médailles de Gallus.* XXIV. *Raisons de Mr. Cuper contre l'Inscription & Corrections du Pere Hardouin.* XXV. *Arc de Triomphe de Tite. Si on y voit l'Arche.* XXVI. *Jérusalem ne fut point détruite, selon les Peres.* XXVII. *Examen de ce Fait. Conciliation des Peres avec Joseph, tentée.* XXVIII. *En quel Sens les Peres ont dit, que Jérusalem ne subsistoit plus de leur tems.*

I. TOut avoit péché dans la Nation Judaïque : car, sans parler du Crime qu'elle avoit commis, en crucifiant le Messie, après l'avoir desiré si long-tems; les Rois, pour plaire aux Romains, avoient introduit les Coutumes des Païens. D'ailleurs, ils abusérent de leur Autorité, & donnérent lieu aux Romains de réduire la Judée en Province, qui, soumise à la Haine des Légions, & à l'Avarice des Gouverneurs, souffrit beaucoup. L'Eglise, qui devoit donner des Exemples d'Obeïssance

pour ses Souverains, de Pieté pour Dieu, & de Respect pour son Temple, le prophana par des Sacrilèges énormes & poursuivis. Le Souverain Sacrificateur ne pensoit qu'à satisfaire son Ambition, en achetant sa Charge. L'Ambition n'étoit pas plutot satisfaite, qu'il cherchoit à se dédommager, en volant ses Inférieurs. Il négligeoit le Service de Dieu, & ne conservoit les Apparences de la Religion, qu'afin de tenir les Peuples enchainez & dépendans de son Tribunal. Là régnoit l'Esprit de Schisme, qui avoit banni la Charité. L'Hérésie la plus grossiere non seulement levoit la Tête; mais, donnoit des Chefs & des Souverains Sacrificateurs. Les Sectes différentes, qui s'étoient réünies contre Jésus-Christ, s'entre-déchiroient impitoiablement, & ne cherchoient qu'à s'anéantir. Le Peuple impatient ne respiroit que la Sédition & la Guerre: dès qu'on l'eut commencée, il tomba dans tous les Desordres que la Révolte traine après elle. On est toujours malheureux, lors qu'on n'écoute, ni l'Equité, ni son Devoir. Les Zélez, ou plutot cette Société de Furieux, remplissoit tout de Sang & de Carnage; on s'entretuoit jusques au Pied des Autels, dans le Lieu Saint. Quand Dieu n'auroit pas eu de plus pressans Motifs de Vengeance,

ce, il étoit naturellement impossible qu'un Corps si mal composé, & une Eglise divisée contre elle-même, subsistât plus longtems. Dieu, justement irrité, avoit permis le Péché, & le Péché enfanta la Désolation. Joseph a été contraint de faire ce triste Aveu contre sa Nation, * *qu'il n'avoit jamais entendu parler d'un Peuple aussi méchant; & que si les Romains avoient différé le Siege, la Terre se seroit ouverte pour les engloutir, ou le Feu seroit tombé du Ciel, comme à Sodome, pour le réduire en Cendres.* Dieu préféra les Romains aux Foudres du Ciel, qui les auroient écrasez en un Instant; & leur envoia des Gouverneurs, sous lesquels une Génération entiére soufrit cruellement. Un Esclave, devenu Roi, est ordinairement le plus farouche & le plus cruel de tous les Hommes. C'est là l'Idée que Tacite nous donne de Félix: † *Il éxerça l'Autorité Roiale en Esclave; il assouvit sa Cruauté & ses Passions impures.* Cependant, *les Juifs eurent Patience jusqu'à la Venuë de Gessius Florus*, qui fût encore plus cruel que son Prédécesseur, & qui, poussant les Peuples au Desespoir, les engagea dans la Guerre.

II. Il importe peu de fixer l'Année, dans laquelle commença la Guerre ouverte contre

* *Joseph. de Bello, Lib. VI, Cap.* 11, & 16.
† *Tacit. Historiar. Lib. V, Cap.* 13.

contre les Romains; puis que les Critiques ne diffèrent que d'un An. Ils conviennent tous, que la Révolte éclata l'An XII de Néron; mais, ils commencent différemment les Années de son Empire. Quoi que Capel fut habile, & qu'il eut éxaminé scrupuleusement cette Histoire, il est pourtant plus sur de commencer la Guerre en LXVI, parce que Jésus, Fils d'Ananus, ce Prophéte Juif, qui cria si long-tems, *Malheur sur la Ville*, *Malheur sur le Temple*, avoit commencé à faire ses tristes Prédictions, sept Ans, & quelques Mois, avant le Siege de Jérusalem, qui se fit l'An LXX de Jésus-Christ. Il avoit donc commencé l'An LXIII, quatre Ans avant la Guerre: ainsi, l'on est obligé de le fixer comme nous avons fait. D'ailleurs, les Prodiges que Joseph * a rapportez, comme autant de *Présages* de la Ruïne de Jérusalem & du Temple, arrivérent à la Fête des Azymes, qui étoit cette Année-là, c'est-à-dire, en LXV, le 8 d'Avril. Ce fut alors que les Prêtres, qui alloient officier, entendirent un Bruit confus de Personnes en Mouvement, & une Voix qui cria, *Sortons d'ici*. Ils continuérent jusqu'à la Pentécôte, qui étoit à la Fin de Mai; car, les Présages doivent toujours précéder

* *Joseph. de Bello*, *Lib. VII*, *Cap.* 12, *p.* 960.

der les Evénemens. Cependant, ceux-ci seroient arrivez après la Déclaration de la Guerre, ou plutot, après les Hostilitez, qui commencérent le 16 Jour du Mois de Mai. Il faut nécessairement rejetter le Commencement de la Guerre à l'Année suivante, comme nous faisons.

III. On dira peut-être que ces Présages ne sont jamais arrivez, & qu'il y a de la Crédulité à les alléguer comme des Preuves d'un Fait Chronologique; puis qu'ils sont faux. Je suis moins crédule qu'un autre en Matiere de Présages; mais, que ceux-ci soient faux, ou véritables, il ne m'importe : car, je ne bâtis pas sur leur Autorité; mais, sur le Témoignage de celui qui les rapporte, qui doit avoir calculé exactement les Années de la Guerre; puis qu'il étoit un des Chefs.

*Horum Pars magna fuit.*

D'ailleurs, l'Illusion étoit facile sur plusieurs Faits qu'il rapporte. Cette Lumiere éclatante, qu'on doit avoir vuë la Nuit autour de l'Autel; ce Boeuf, qui en se *faisant* traîner à l'Autel, *jetta un Agneau*; ces Chariots de Feu, qui paroissoient en l'Air, & qui passoient sur la Ville avec un Bruit épouvantable, sont fort suspects. Il y en avoit

avoit d'incertains ; car, l'Ouverture du Temple, qui paroît un peu mieux attestée que les autres, parce qu'on assure que le Magistrat alla le refermer, paroissoit aux uns une Assurance que Dieu vouloit ouvrir tous les Trésors de sa Bénédiction ; pendant que les autres concluoient qu'il abandonnoit la Protection de son Temple. Mais, on ne peut s'inscrire en faux contre l'Action de cet Homme, qui crioit, *Voix d'Orient*, *Voix d'Occident*, & qui prédisoit toutes les Nuits la Ruïne de la Ville ; car, cet Homme fut conduit devant Albinus, qui l'éxamina. Il reçut des Coups de Fouët ; il fut battu en mille Occasions par le Peuple, qui ne pouvoit souffrir la Voix d'un Homme, qui les préparoit à de si grands Malheurs, sans qu'on put ébranler sa Constance : ses Cris se firent entendre dans toutes les Ruës, l'espace de sept Ans. Enfin, il fut tué sur les Murailles de la Ville, au Commencement du Siege. Ce n'est point là une de ces choses sur lesquelles on puisse se faire Illusion, ou la souffrir pendant quelques momens : Joseph, qui la rapporte, étoit à Jérusalem, lors que ce Prédicateur, qu'on traitoit de Fou, annonçoit la Désolation : il étoit au Siege, lors qu'il fut tué ; il pouvoit s'instruire de sa Mort. Ainsi, s'il y a quelque Circonstan-

constance, à laquelle on soit obligé de faire Attention, c'est uniquement celle-ci, dans laquelle on ne peut s'empêcher de reconnoître quelque chose d'extraordinaire.

IV. Les Chrétiens n'ont pas voulu le céder aux Juifs en Matiere de Prédictions; car, Lactance fait prêcher Saint Paul & Saint Pierre à Rome; & soutient que dans un de leurs Sermons, dont on se souvenoit encore, ils avoient dit, que * *Dieu envoieroit bientôt un Prince, qui détruiroit les Juifs, raseroit leurs Villes, les assiégeroit, les feroit mourir de Faim & de Soif, & les réduiroit à la Nécessité de se manger eux-mêmes.* Eusebe † ne nomme point les Prophêtes; mais, il les place à Jérusalem, & soutient, „ que les Chrétiens devoient sor- „ tir de cette Ville, pour se retirer à Pel- „ la; & que, quand ils eurent transporté „ là tous leurs Effets, la Vengeance divi- „ ne extermina cette Race impie. „ Saint Epiphane ‡ assure que ce fut un Ange, qui avertit les Disciples des Malheurs dont Jérusalem étoit menacée, & de la Nécessité de chercher une Retraite. Enfin, on croit que ce fut pour ménager la Retraite des Fideles, que Dieu ménagea la Fuite de

* *Lactant. Lib. IV, Cap. 21, pag. 423.*

† *Euseb. Lib. III, Cap. 5.*

‡ *Epiph. de Ponder. n. 14. pag. 171, Tom. II.*

de Cestius, qui auroit fini la Guerre, dès son Commencement, par la Prise de Jérusalem; car, Joseph avoue qu'il auroit pu la prendre, s'il en avoit continué le Siege; mais, Dieu ne le voulut pas, afin de garantir ses Enfans de la Désolation. Voilà bien des Prédicateurs & des Avertissemens donnez aux Chrétiens. Mais, Lactance est-il un Auteur qu'on puisse croire sur sa Bonne-Foi, lors qu'il ne cite aucun Témoin de ce qu'il avance; qu'il rapporte un Fait arrivé plusieurs Siecles avant lui, dont on ne trouvoit de Trace que dans la Mémoire de ceux qui vivoient alors? Eusebe ne se fonde aussi que sur la Tradition; car, un Historien, qui étoit sur les Lieux, auroit déterré infailliblement les Preuves de la Révélation, s'il en avoit eu d'autres qu'un *Oui-dire*; & de toutes les Choses du monde, la plus incertaine est la Tradition. Enfin, Saint Epiphane, qui vivoit long-tems après, spécifie pourtant plus particuliérement les choses; car, il indique un Ange, qui descendit du Ciel, pour faire sortir les Chrétiens de Jérusalem; comme un Ange avoit tiré Loth de Sodome. Mais, il ne s'accorde pas avec lui-même; car, * il donne ailleurs à Jésus-Christ la Commission d'aller avertir ses Disciples, qui s'en-

* *Epiph. Haeres.* XXIX, *pag.* 123, *Tom.* I.

s'endormoient à Jérusalem. Jésus-Christ faisoit là beaucoup de Miracles inutiles; car, sans avoir des Visions céleſtes, il étoit aisé de voir que Jérusalem, déchirée par des Factions différentes de Scélérats, n'étoit pas un Séjour où l'on put tenir, ni pour soi-même, ni contre les Romains. Joseph, sans être Prophete, le représenta souvent à ses Compatriotes; sur tout, lors que le Sacrifice perpétuel eut cessé; & long-tems auparavant, les Personnes sages & judicieuses avoient abandonné ce Poste, où il n'y avoit plus aucune Sûreté, pour se retirer ailleurs. Ce fut là le véritable Présage, qui frappa les Chrétiens plus sages & moins rebelles que les autres, qui se retirérent tous dans la petite Ville de Pella. (a)

V. Ce

(a) Un Auteur moderne soutient que tous les Malheurs, qui arrivérent à Jérusalem, étoient renfermez dans l'Apocalypse, & que Joseph est le meilleur de tous les Commentateurs sur ce Livre Sacré, parce qu'on trouve l'Accomplissement de tous les Oracles, dans les Evénemens qu'il rapporte. Il suppose que l'Ante-Christ étoit le Souverain Sacrificateur & le Sanhédrim des Juifs. Les Apôtres lui donnérent ce Nom; parce qu'ils s'apperçurent que les Juifs, entêtez de la *Philosophie* de Platon, croioient que le Messie établiroit une République Platonicienne: mais, qu'un *Anti-Messie*, qu'ils appelloient en Grec l'*Anti-Christ*, s'y opposeroit. C'est pourquoi ils distinguoient le Fils de

V. Cependant, les Troubles, dont nous avons déja parlé, augmentoient en tous Lieux. Les Syriens, Habitans de Césarée, qui s'étoient * déja souvent émus contre les Juifs, reprirent encore une fois les Armes, & en massacrérent vingt mille. Ceux, que Dieu garentit de ce Massacre, furent envoiés aux Galeres par Florus, qui leur donna le Tort. Les Juifs souverainement irritez de cette Cruauté, & de l'Injustice qu'on y avoit ajoutée, se firent un Devoir de tuer & de piller les Syriens, dans toutes les Villes où ils étoient assez nombreux pour le faire. On se fit par tout une Guerre sans Quartier; on s'entre-tuoit le jour & la nuit; on veilloit contre les Surprises; les Rues se trouvoient jonchées de Corps morts, & les Juifs y souffroient plus que les autres. Cette Fureur passa jusqu'en Egypte, & on compta plus de soixante mille

de Joseph & le Fils de David. Les Apôtres, afin d'amener plus facilement les Juifs au Christianisme, declarérent que le Souverain Sacrificateur étoit cet Ante-Christ, qui s'opposoit à l'Etablissement d'un Gouvernement parfait du Messie, lequel devoit triompher, après avoir beaucoup souffert de la part de ce Persécuteur. Mais, ce sont là des Paradoxes mal soutenus, dont cet Ouvrage, *Historia Bileami*, est tout rempli.

* L'An LXVI.

mille Juifs tuez à Alexandrie, ou dans le reste du Païs. Antioche, plus humaine, avoit d'abord épargné ses Habitans; mais, un Juif dénaturé aiant accusé son propre Pere, & plusieurs de ses Confreres, d'avoir voulu mettre le Feu à la Ville, pendant une nuit, on crut que c'étoit pourvoir à sa Conservation, que de tuer tous ceux qui avoient formé un Projet si barbare. On voulut d'abord ne condamner que les Accusez & les Coupables; mais, ce Misérable, qui avoit abandonné sa Religion, aiant sacrifié publiquement aux Idoles, & prié qu'on ordonnât aux Juifs de faire la même chose, afin de les connoître, l'Ordre fut général. Quelques-uns sacrifiérent, & les autres furent égorgés. Le Rénégat, qui crut que ses Compatriotes dissimuloient, demanda en suite des Soldats, afin de les obliger à travailler le Samedi. A Scythople, Ville Grecque *, située sur les Bords du Jordain, & comprise dans les Villes de la Judée, un Juif, voiant le Massacre qu'on faisoit de sa Nation, sans pouvoir échaper aux Ennemis qui l'environnoient, tua sous leurs Yeux son Pere, sa Mere, sa Femme, & ses Enfans, & en suite se tua lui-même d'un Coup d'Epée. Quel affreux Desespoir!

VI.

* *L'Ecriture l'appelle* Bethsan.

VI. Cestius, Gouverneur de Syrie, & dont l'Autorité s'étendoit jusques dans la Judée, auroit pu remédier à ces Desordres; mais, au contraire, il étoit en Marche, à la Tête d'une Armée, pour vanger sur les Habitans de Jérusalem la Mort des Troupes Romaines, qu'on y avoit égorgées peu de tems auparavant. Il brûla plusieurs Villes dans son Passage, & s'arrêta en Gabaön, où les Juifs, oubliant qu'il étoit Sabbat, fondirent sur son Armée, la mirent en Desordre, & l'auroient batuë, si les Promesses de Pardon qu'on leur envoia faire, ne les avoient divisés. Cestius alla se camper de là à un Quart de Lieuë de Jérusalem, & y jetta tellement la Fraieur, que les Séditieux abandonnérent *la Basse Ville*, & se retirérent dans *la Haute*. Les Romains l'auroient prise, s'ils avoient profité de cette Fraieur. Quelques-uns même appelloient Cestius, & offroient de lui ouvrir les Portes; mais, il ne voulut pas les écouter; soit qu'il craignit d'être trahi; ou bien, qu'il eut quelque raison cachée de ne finir pas si promptement cette Affaire. Il donna l'Assaut le cinquieme de Novembre, & n'aiant pas forcé la Porte du Temple qu'il attaquoit, il se retira. Les Assiégés, qui s'en aperçurent, le chargérent en queuë, le poursuivirent jusqu'à

Gabaön,

Gabaon, où il avoit laissé son Camp. Il se remit en Marche, deux jours après, parce qu'il eut peur d'être environné de toutes Parts. Les Juifs le suivirent, & profitant d'une Descente fort étroite, ils le combatirent avec tant de Succès, que la Nuit seule sauva le Reste de son Armée, dont il avoit perdu une Partie avec les Bagages.

VII. Cet Avantage échauffa les plus tranquilles : on ne balança plus à faire la Guerre. On partagea les Commandemens. Joseph, l'Historien, fut envoïé dans la Haute & la Basse Galilée; Eléazar, Fils d'Ananias, en Idumée; & le Souverain Sacrificateur Anne prit la Garde de Jérusalem, du Temple, & des Citadelles voisines. D'un autre côté, Cestius, honteux & irrité, avertit Néron de ce qui lui étoit arrivé. L'Empereur détacha Vespasien avec des Troupes, pour arrêter les Suites d'une Révolte, qui devenoit importante. Ce Général, qui avoit assemblé son Armée dans la Syrie, entra par la Galilée. Joseph y avoit cent mille Hommes de Milices; mais, elles ne parurent que peu en Campagne. Sur les Avis qu'il reçut que Vespasien, après s'être rendu Maitre de Séphoris & de quelques autres Villes, vouloit assiéger Jotapata, il s'y jetta. Ce n'étoit

 toit

toit qu'un * gros Bourg, qu'il avoit fait fortifier, pour arrêter quelque tems l'Ennemi. Il y avoit une grande Quantité de Provisions ; mais, le Sel & l'Eau y manquoient, Joseph la menagea, en donnant à boire par Mesure ; & faisant pendre aux Murailles des Habits mouillés & trempez dans de l'Eau, il ôta par cet Artifice aux Romains l'Espérance de la réduire par la Soif. On y livra divers Combats violens : les Romains perdirent beaucoup de Monde, pendant sept Semaines qu'elle se défendit. Vespasien même y fut blessé, & fut en Péril de sa Vie ; mais enfin, un Transfuge aiant averti ce Général, que les Assiégés, réduits aux Abois & à un très petit Nombre, dormoient la Nuit, pour reprendre des Forces & soutenir le Travail pendant le jour, fit attaquer la Place, de bon Matin, par Tite, son Fils, & l'un de ses Lieutenans, & s'en rendit le Maitre avec une Facilité surprenante. L'Armée étoit † déjà dans la Citadelle, qu'on ne se reveilloit pas. Le Carnage commença lors qu'on fut entré : on n'épargna que les Femmes & les Enfans, & quarante mille Juifs périrent dans le Siege, ou à sa Prise. Joseph, trouvé dans une Caverne, reçut la Vie

* *Joseph. de Bello, Lib. III, Cap. 8, &c, p. 842.*
† *L'An LXVII.*

Vie de Vespasien, auquel il prédit l'Empire.

VIII. Il faut avouer que Joseph rapporte sa Prise d'une Maniere fastueuse, & qu'il y eut beaucoup d'Artifice & d'Imposture dans sa Prédiction. Il dit que Nicanor, le conduisant à Vespasien, toute la Multitude s'assembla autour de lui : les uns, par Curiosité, pour avoir le Plaisir de le voir ; les autres demandoient sa Mort. Enfin, on comptoit ses belles Actions, & on admiroit la Révolution des Choses humaines. Ceux, qui étoient les plus irritez, s'adoucirent en le voiant. Tite, surtout, qui avoit été le Témoin de ses Combats, étoit surpris du Pouvoir & du Changement de la Fortune. On voit aisement que Joseph se représente là comme un Objet, digne d'Admiration, & dont le Soldat le plus farouche respectoit la Valeur & l'Habileté. Cependant, il avoit abandonné promptement la Campagne, quoi qu'il eut cent mille Hommes à ses Ordres ; & toutes ses belles Actions aboutissoient à avoir tenu sept Semaines dans Jotapata contre l'Armée Impériale *.

Joseph ne laissa pas d'avoir peur qu'on ne l'envoiât à Néron, qui l'auroit fait

 mou-

* *Joseph. de Bello, Lib. III, Cap. 14, pag.* 851, 854.

mourir comme un Chef de Rebelles. Afin d'éviter une Mort honteuse, il prédit à Vespasien qu'il deviendroit le Maître du Monde. *Ce n'est pas si peu de chose que vous le pensez*, disoit-il à Vespasien, *que d'avoir pris Joseph. J'ai assez étudié la Loi, pour sçavoir comment un Général d'Armée doit mourir: mais, je suis un Ange envoié de Dieu, pour vous apprendre de plus grandes choses. César, tu n'es pas seulement Maître de moi; mais, de la Mer, de la Terre, & de tout le Genre Humain. Gardes moi, & me reserves un Supplice plus cruel, si ce que je te dis, n'est pas véritable.* Il ne faut pas s'étonner de ce que Joseph parloit ainsi: car, il se croioit à demi Prophète, parce qu'il étoit sorti d'une Famille Sacerdotale, & qu'il avoit étudié les Prophêtes. Il disoit qu'il avoit eu des Songes divins, qui lui apprenoient le Sort des Juifs, & qu'il avoit l'Art de les interpréter, & d'expliquer ce qui étoit douteux. Il se vantoit même d'avoir été *plein de Dieu*, & que c'étoit par son Impulsion qu'il s'étoit remis entre les Mains de Nicanor: mais, tout cela n'étoit qu'Artifice, ou une Imposture sensible.

Joseph ne se souvint des Songes, qui lui apprenoient la Ruïne des Juifs, que lorsqu'il commença à capituler avec Nicanor:

c'est,

c'est-à-dire, lorsque son Intérêt & le Dessein d'abandonner ses Freres, pour se remettre entre les Mains du Vainqueur, l'y engagea. Cette Circonstance le rend suspect: car, si Dieu l'avoit averti de la Ruïne prochaine des Juifs, cet Avertissement devoit faire assez d'Impression sur lui, pour n'être pas oublié, & pour ne s'en souvenir que lors qu'il falloit penser à sa Sureté personnelle, ou faire son Apologie de la Trahison, dont ses Freres l'accusoient, parce qu'il vouloit les abandonner, & cherchoit, comme une infinité d'autres, à se decharger sur Dieu de la Lacheté qu'on lui imputoit, quoi qu'il fut naturel de sauver sa Vie dans cette Circonstance; cependant, il avoit de la peine à se mettre au dessus du Préjugé de ceux qu'il avoit engagés ou animez à une si vigoureuse Défense, & qui le regardoient comme un Traitre.

Il a voulu imposer à la Postérité, en se faisant Prophête: car, il avoit beau être sorti d'une Famille Sacerdotale, être lui-même Prêtre, & avoir étudié les Prophêtes: sa Naissance, ni son Etude ne le rendoient pas Prophête: car, ce Don extraordinaire & miraculeux n'étoit point attaché à la Tribu de Lévi, ni à la Lecture des anciens Prophêtes. Joseph se contente

de dire, * *que depuis Artaxerxes, la Succession des Prophètes n'étoit pas aussi certaine qu'auparavant.* C'est pourquoi, on n'ajoutoit pas la même Foi aux Ecrits qui avoient paru depuis ce tems-là. Il ne faut donc pas outrer son Sentiment, comme s'il avoit cru qu'il n'y avoit point eu de Prophètes depuis la Captivité. Il pouvoit se mettre lui-même au Rang de ceux qu'il indique. Cependant, c'est le Sentiment ancien & ordinaire des Juifs, qu'il n'y a point eu d'Ecrivains divinement inspirez depuis Malachie; & le Fait est véritable. C'est pourquoi, ils n'ont mis, ni les Auteurs de l'Histoire des Machabées, ni d'autres Ecrivains, dans le Canon des Ecritures. Joseph choquoit donc la Tradition & le Préjugé de sa Nation, en se faisant Prophète.

Il étoit aisé de prévoir, ou de prédire au Hazard †, que Vespasien deviendroit le Maître de l'Empire, ou du Monde: car, Néron étoit alors sur le Trône; & ce Prince tomboit dans de si grands Excès de Cruauté & de Violence, qu'il n'étoit pas même vraisemblable que les Romains, qui n'étoient point encore parfaitement accoutumez à l'Esclavage, le laissassent long-tems

* *Joseph. Vita, Lib. I, pag.* 1036.
† *Vide Georg. Olearium, de Vaticinio Josephi.*

tems sur le Trône. On avoit déjà vu plusieurs Conjurations contre lui; & quoique le mauvais Succès dut avoir dégouté de pareilles Entreprises, il est rare que les Princes, qui excitent si souvent la Rage des Conspirateurs, leur échappent toujours. La Famille des Césars s'éteignoit en la Personne de Néron, qui n'avoit point d'Enfans. Il pouvoit en espérer: mais, quand même ses Espérances n'auroient pas été trompées, auroit-on élevé à l'Empire un Enfant Mineur de Néron ? De tous les Généraux d'Armée, il n'y en avoit point de plus distingué que Vespasien. Ses Sieges, ses Batailles, ses Victoires fréquemment remportées contre les Barbares de la Grande Brétagne; la Guerre de la Judée, que Néron lui-même lui avoit confiée par Distinction, & dont les prémiers Evénemens heureux promettoient une Fin encore plus glorieuse; enfin, les Vertus de Tite, son Fils, qui, par une Politesse égale à sa Valeur, gagnoit l'Affection des Troupes, conduisoient Vespasien à l'Empire, & le lui promettoient avec une Espece de Certitude. Il ne falloit donc pas étre fort habile, pour deviner; & l'Artifice de Joseph étoit si grossier, que Vespasien, & quelques-uns de ces Courtisans s'en défiérent. Il dit qu'il les trompa, en

produisant des Témoins d'une Prédiction qu'il avoit faite, que Jotapata seroit prise après quarante jours de Siege. Il y avoit peut-être quelque chose de vrai & de faux dans cette Prédiction. Joseph pouvoit avoir prédit la Prise d'une petite Place, attaquée avec beaucoup de Vigueur : car, l'Evénement étoit presque infaillible : mais, les Témoins, ou lui-même, ajoutoient le Nombre des jours à la Prédiction. En effet, Vespasien ne fut pas encore la Duppe de cette seconde Prédiction ; mais, il avoit Intérêt à n'envoier pas à Néron un Homme qui lui promettois l'Empire, de peur de détourner sur sa propre Tête la Cruauté du Prince régnant, comme cela est arrivé souvent. Nous avons cru devoir éxaminer cet Endroit de Joseph, & faire voir que nous ne le suivons pas aveuglement, sur tout, lorsqu'il veut imposer à ses Lecteurs.

IX. Vespasien attaqua en suite Tibérias & Tarichée. Les Mutins s'étoient rassemblez dans cette derniere Place, & firent d'abord une Sortie contre Tite, qui venoit les assiéger ; mais, aiant été repoussez, & Tite profitant de leur Déroute, entra dans la Ville, dont les Habitans furent passez au Fil d'Epée. Gamala, que Joseph avoit munie, fit encore quelque Ré-

Résistance. Cette Ville * étoit située au delà du Jordain; cependant, on ne laissoit pas de la compter entre les Villes de Galilée. En effet, quoi que le Jordain separât cette Province de la Pérée, on ne laissoit pas quelquefois de donner le Nom de Galilée à certains Lieux qui étoient au delà de ce Fleuve. Judas, ce Séditieux, dont il est parlé dans l'Histoire des Actes, y est appellée Galiléen; cependant, il étoit né à Gaulon, ou à Gamala, qui étoit au delà du Jordain. La Galilée s'étendoit donc au delà de ce Fleuve; &, je ne vois pas comment on peut le contester, contre le Témoignage de Gamaliel dans Saint Luc. Les Romains, qui vouloient se rendre Maîtres de toute cette Province, qui avoit été sous le Commandement de Joseph, passérent le Fleuve, & assiégérent Gamala. Elle fit une vigoureuse Défense; & même, les Romains, après y être entrez, en furent chassés avec une grosse Perte. Vespasien y reçut un Coup de Fronde: mais enfin, le Ciel se déclara pour lui. Le Vent, soufflant avec Impétuosité, poussa les Traits des Romains avec Violence contre les Assiégés, pendant que quelques Soldats faisoient tomber une Tour, qui leur ouvroit le Passage. La Ville fut prise: le Vain-



* *Vide Lightfoot, Chorogr. pauca ad Luc. pag. 681.*

quer s'épargna plus les Enfans: quatre mille sept furent tuez, & cinq mille autres, animez d'un Desespoir affreux, se précipitérent du haut des Rochers. On faisoit une si grande Boucherie de cette Nation en tous Lieux, & avec des Circonstances si particuliéres, qu'on avoit lieu de croire que Dieu vouloit l'exterminer, sans pardonner l'Age le plus tendre. Enfin, toute la Galilée fut soumise dans cette seconde Campagne; & Vespasien après avoir fait quelques Expéditions moins importantes, mit ses Troupes en Quartier d'Hiver à Césarée, où il y avoit toujours en Garnison Romaine, & qui étoit le Séjour ordinaire des Gouverneurs de la Judée.

X. La troisieme Campagne s'ouvrit par le Siege de Gadara. Il y avoit deux Villes de ce Nom: l'une, sur les Bords de la Mer Méditerranée, que l'un des Machabées prit avec Jamnia; l'autre, fameuse par la Mort des Pourceaux, précipitez dans la Mer par les Démons, que Jésus-Christ avoit chassés d'un Homme qu'ils tourmentoient. Gergéza étoit voisine, & le Territoire de cette Ville étoit beaucoup plus grand que celui de Gadara, qui n'étoit qu'une petite Ville. Ainsi, il ne faut pas s'étonner de ce que quelques Evangélistes parlent du Territoire des Gergéze-
niens,

niens, & l'autre de celui des Gadaréniens; car, l'un de ces Territoires étoit enfermé dans l'autre. Il n'est pas étonnant qu'il y eût des Pourceaux dans cette Ville, qui appartenoit aux Paiens, & que Pompée avoit jointe à celles de la Syrie: on la retrancha même de la Juridiction des Hérodes. On dit qu'il y avoit proche de là un Lac extrémement puant, & que cela venoit de ce que les Démons, qui exhalent une mauvaise Odeur, s'y étoient jettez avec les Pourceaux, par l'Ordre de Jésus-Christ: mais, l'Erreur est d'autant plus sensible, que les Pourceaux & les Démons se jettérent dans la Mer de Tibérias. Les Romains surprirent cette Place, qui étoit la Métropole de la Pérée; c'est-à-dire, de la Province qui étoit au delà du Jordain, & que les Tribus de Ruben & de Gad avoient eue en Partage. Dolese, l'un des Bourgeois de cette Ville, y fit * entrer l'Ennemi, sans qu'on s'en apperçût. Les Habitans s'en vengérent, en le tuant avant que de quitter la Ville, & prirent en suite la Fuite. Placide, qui commandoit alors, les força dans un Village; & en tua quinze mille au Passage du Jordain; sans compter le grand Nombre de ceux qui se noiérent, en voulant traverser ce Fleuve grossi par les Pluies.



* L'An LXVIII.

Il poussa sa Victoire & ses Conquêtes jusqu'à la Mer Morte, & se rendit Maître de tout le Païs.

XI. Cependant, Vespasien marchoit vers Jérusalem, qu'il avoit commencé de bloquer. Il prit Lydde, Jamnia; fit le Dégât dans l'Idumée; mit Garnison à Jéricho, que les Habitans avoient abandonnée, & fit camper une Légion à Emmaüs, qui n'étoit éloignée de Jérusalem que de trois Lieuës: mais, ses Desseins furent suspendus par la Nouvelle de la Mort de Néron. Il crut devoir attendre de nouveaux Ordres du Prince * qui s'empareroit de l'Empire, ou plutot qu'il devoit faire Attention à cette Révolution, à laquelle il prenoit un grand Intérêt, comme l'Evénement le fit voir. Les Juifs profitérent de ce Délai que Dieu leur accordoit, & ménagérent des Alliances au delà de l'Euphrate. C'est ce qui a sans doute trompé Dion, & lui a fait dire que les Juifs de ces Provinces avoient envoié de nombreuses Troupes; 1., parce qu'en effet les Juifs s'étoient flattez qu'il leur viendroit un puissant Secours de ce côté-là; 2, parce que Jérusalem, aiant été assiegée au tems de la Fête de Pâque, on y trouva un prodigieux Nombre d'Etrangers, qui s'y étoient renfermez.

Mais,

* L'An LXIX.

Mais, les Juifs n'eurent aucun Secours de l'Orient, & ceux qu'on trouva en si grand Nombre à Jérusalem, s'y étoient assemblez pour la Fête. Ces Projets de Traité avec les Ennemis de l'Etat achevérent d'irriter Vespasien, qui, étant Maître de l'Empire, donna les Ordres à son Fils Tite de conduire ses Légions à Jérusalem, d'en faire le Siege, & de traiter les Rebelles avec la derniere Sévérité. Ils ne s'épargnoient pas eux-mêmes; &, nous avons déjà parlé des Cruautez qu'ils éxercérent les uns contre les autres, pendant qu'on les laissa respirer.

XII. Enfin, Tite investit Jérusalem l'An LXX, au commencement d'Avril, lors qu'on se préparoit à célébrer la Fête de Pâque. Son Armée étoit composée de quatre (*a*) Légions, dont la *douzieme* brûloit du Désir de vanger l'Affront qu'elle avoit essuié sous Cestius, où les Juifs l'avoient batue. Cela ne faisoit que vingt-quatre mille Fantassins, & deux mille quatre cens Chevaux; mais, on avoit tiré cinq mille Hommes de deux autres Légions. D'ailleurs, les Alliés, c'est-à-dire, les Peu-

 ples

(*a*) Chaque Légion étoit de six mille Hommes, & de six cens Chevaux. Chaque Cohorte étoit de six cens Hommes, & il y avoit soixante Centeniers dans chaque Légion.

ples qui n'avoient pas Droit de Bourgeoisie à Rome, avoient fourni vingt Régimens d'Infanterie, & huit de Cavalerie. Deux Rois, Agrippa & Soëme, avoient joint à la Tête de leurs Troupes; Antiochus, autre Roi, y avoit envoié les siennes. Enfin, une Troupe d'Arabes accourus, dans le Dessein de s'enrichir du Pillage, grossissoient considérablement cette Armée.

Jérusalem se trouva munie de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un Siege. La Fête de Pâque, qui y assembloit quelquefois jusqu'à deux millions & sept cens mille Personnes, se célébroit alors, & multiplia prodigieusement le Nombre des Soldats. Ceux qui avoient été chassés d'autres Endroits de la Judée par les Conquêtes des Romains, s'y étoient déjà renfermez depuis plusieurs Mois. Le Peuple & les Femmes mêmes, qui se faisoient un Honneur de demeurer écrasez sous les Ruïnes de leur Temple, ou de contribuër à sa Conservation, combatirent avec un Courage surprenant. Plusieurs Personnes sages souhaitoient la Paix, & vouloient rentrer dans l'Obéïssance; mais, soit qu'on les veillât de trop près, soit qu'ils crussent que c'étoit trahir leur Religion, que de trahir des Scélérats, dont ils étoient la Victime,

time, ils ne tramérent jamais rien contre leur Patrie. Ils avoient des Armes, & même des Machines, qu'ils avoient pris à Cestius. Enfin, il y avoit Abondance de Munitions; &, s'il y eut de la Famine, elle fut causée par le Nombre prodigieux d'Etrangers, qui étoient entrez d'une Maniere imprévuë. Les Citernes, & la Fontaine du Temple, leur fournirent suffisamment de l'Eau, quoi que quelques Anciens aient insinué qu'elle leur manqua.

La Ville étoit dans une Situation très avantageuse; mais, soit qu'on eut médité la Révolte, & prévu la Guerre, on n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit la rendre plus forte. Elle faisoit une espece de Cercle autour du Temple, élevé sur la Montagne de Morija. Ce Temple étoit une Place très forte: à côté étoit la Citadelle Antonia, qui étoit fort élevée; & où les Romains logeoient ordinairement la Garnison, afin de veiller sur ce qui se passoit dans le Temple: mais, n'en étant plus alors les Maîtres, c'étoit une seconde Forteresse, qui défendoit les Approches du Temple. Le Palais élevé sur la Montagne de Sion, étoit encore un Lieu très fort. Les Montagnes, sur lesquelles la Ville étoit bâtie, étoient ceintes d'une triple Muraille, sur lesquelles on voioit cent soixan-

soixante quatre Tours. Il y avoit plusieurs Endroits inaccessibles, par les Vallées profondes qui la coupoient. Enfin, il y avoit des Canaux souterrains, par lesquels on pouvoit passer, & on y passa souvent avec Succès; les Assiegés sortant par là fort loin dans la Campagne, & surprenans ceux qui alloient au Fourrage, qu'ils défaisoient avec d'autant plus de facilité qu'on ne les attendoit pas. Tacite & Joseph ont donné un Plan plus éxact de cette Place, dans l'état où elle étoit lors que Tite l'investit: mais, comme ces Auteurs, & le Siege même, sont assez connus, nous nous contentons d'en donner une Idée générale, afin de n'oublier pas ce qui paroit essentiel à une Histoire, que nous avons fait remonter jusqu'à Jésus-Christ.

XIII. *Tite aiant donné le Rendez-vous* général à une Lieuë & demie de Jérusalem, s'y rendit promptement. Il voulut aller reconnoitre lui-même la Place sans Casque & sans Cuirasse; mais, les Juifs l'aiant remarqué, firent une vigoureuse Sortie, & l'envelopperent, de maniere qu'il *devoit périr* mille fois. Echappé de ce Péril, il fit avancer l'Armée jusqu'à un Quart de Lieuë de la Ville, & envoia une Légion prendre Poste sur la Montagne des Oliviers, separée de la Ville par le Torrent de Cédron,

dron, dont les Evangélistes ont parlé souvent. Les Assiégés résolurent de leur disputer le Terrain; ils renversérent la Légion, qui remuoit déjà la Terre pour se couvrir; & si Tite n'étoit venu la soutenir, à la tête d'un gros Détachement, elle alloit être défaite. Il ordonna qu'on recommençât l'Ouvrage, & cela fit renouveller le Combat avec plus de Chaleur. Tite y fut une seconde fois en Péril. On fit de semblables Sorties, le jour suivant; mais, soit que les Romains se fussent mis à couvert derriere les Lignes, ou que les Assiégés, que ces Combats sanglans afoiblissoient, voulussent ménager leurs Forces, ils résolurent de se renfermer dans la Ville, où ils célébrérent la Fête de Pâques, qui étoit le XIV d'Avril.

XIV. Les Juifs étant renfermez dans leurs Murailles, Joseph fut chargé de leur faire quelques Propositions de Paix. Ils parurent les accepter, & un grand Nombre de Soldats s'étant avancés sur cette Espérance, reconnurent à leurs Dépens qu'on les avoit trompez; car, ils ne firent leur Retraite qu'avec beaucoup de Peine: &, à leur Retour, on voulut les punir de ce qu'ils avoient marché sans Ordre. La véritable Attaque se faisoit du côté du Nord; & Tite aiant élevé ses Plattes-formes, & fait

fait jouër de là ses Machines, fit bientot Brêche à la prémiere Muraille, que les Romains emportérent, sans trouver beaucoup de Résistance. Les Auteurs Païens, Dion & Suétone, rapportent deux Circonstances de cette prémiere Attaque: l'une, que les Juifs étant sur le Point de mettre le Feu aux Machines, dont on les battoit, Tite y arriva à-propos pour les chasser, & en tua quatorze, de quatorze Fléches qu'il tira; l'autre, qu'il fut blessé au Bras gauche, qui fut toujours foible du Coup qu'il avoit reçu; cependant, Joseph a tu cette Circonstance.

La prémiere Muraille étant emportée, on dressa les Batteries contre la seconde, qui couta beaucoup plus de Sang. Les Juifs resserrez firent de violens Efforts, pour empêcher l'Approche de l'Ennemi; mais, une Tour étant tombée par l'Ebranlement d'un Bélier, on y entra par là. Les Assiégés, au lieu de perdre Courage, sortirent dans la Ville, où Tite s'étoit logé depuis quelques jours, & firent un grand Carnage de ses Troupes. On fut obligé d'abandonner la seconde Muraille, qui ne fut reprise que quatre jours après, pendant lesquels on avoit essuié de continuels Combats.

XV. La Famine commença à se faire sentir dans la Ville dès les premiers jours de

Mai,

Mai, & y causa d'étranges Desordres; mais, elle ne fit pas perdre Courage aux Assiégés. Au contraire, ils redoublérent leurs Efforts avec beaucoup de Succès; car, Tite aiant dessein de se rendre Maître de la Citadelle, pour attaquer en suite le Temple avec plus de Facilité, fit dresser avec beaucoup de Peine quatre Terrasses, d'où il prétendoit y faire Brêche par ses Machines. Pendant qu'on y travailloit, Antiochus, Fils du Roi de Comagene, & qui porta le Titre *d'Illustre*, où d'Epiphane, comme l'ancien Persécuteur des Juifs, arriva avec ses Troupes, & particuliérement avec des *Macédoniens*. C'est ainsi qu'il appelloit une espece de Géans, qu'il avoit à sa suite, & dont la Valeur lui étoit connue. Il fut étonné de ce que Tite différoit à donner l'Assaut à la Citadelle, qui lui répondit en souriant qu'il pouvoit le tenter. Il n'y avoit pas Moien de se retirer, après la Bravade qu'il avoit faite. Les Juifs le reçurent vigoureusement, & renvoiérent presque tous ces Macédoniens percés de leurs Traits. Jean trouva le moien de bruler deux Terrasses, en y faisant mettre le Feu dessous Terre; & Simon, faisant une Sortie fort à-propos, pendant que trois Juifs mettoient le Feu aux Machines des deux autres Terrasses, non seulement les Ter-

 rasses

rasses furent réduites en Cendres; mais, on poussa les Romains jusques dans leur Camp. Ces Avantages firent perdre Courage aux Assiégeans, qui étoient déjà bien las d'un Siege, qui avoit duré près de deux mois, & couté beaucoup de Sang. Tite eut peur de ne pouvoir se rendre Maitre d'une Place, qu'une Armée plus nombreuse que la sienne défendoit avec beaucoup de Courage. C'est pourquoi il prit le Parti de faire autour de la Ville une Muraille, qui avoit deux Lieuës de Circuit, avec douze Forts qui la couvroient, afin que les Assiégés ne pussent, ni sortir pour avoir des Vivres, ni recevoir de Secours du reste de la Nation.

XVI. On ne laissoit pas de travailler à relever les Terrasses & les Machines qui avoient été brulées. Dès le Moment que les Assiégés eurent découvert qu'elles étoient achevées, ils sortirent pour les bruler, & de là dépendoit la Levée du Siege; mais, Dieu ne le permit pas. Les Romains, qui étoient sur leurs Gardes, repoussérent les Juifs; les Machines furent placées, & on commença à les faire jouër contre la Citadelle Antonia. Comme elle n'en étoit point ébranlée, on eut Recours à la Sappe; &, en effet, comme Jean avoit miné de ce côté-là, lors qu'il étoit allé

la prémiere fois bruler les Machines des Assiégeans, la Muraille tomba la nuit. On fut étonné d'en voir une autre qu'on avoit élevée derriere celle-là. Tite voulut y donner l'Assaut; mais, il n'y eut que douze Soldats qui voulurent éxécuter ses Ordres. Ils avoient déjà reüssi, lors qu'on s'apperçut de leur petit Nombre, & qu'on vint les chasser de là. Au lieu de garder ce Poste avec la derniere Exactitude, on le laissa surprendre, deux jours après, par vingt-quatre Soldats, que Tite vint soutenir dès le moment qu'il en eut Avis; & par là il devint Maitre de la Citadelle, dont il fit abbatre une Partie, afin de pouvoir faire attaquer le Temple par toutes ses Troupes. Cependant, la Famine augmentoit: une Mere mangea son Enfant; on enterra en peu de tems cent quinze mille huit cens quatre-vingt Morts de Faim. On assure qu'on jetta hors des Portes six cens mille Pauvres. Ceux, qui pouvoient sortir, se jettoient dans le Camp des Romains, où l'Abondance leur causa la Mort, aussi bien que la Famine dans le Temple, parce qu'ils mangeoient trop. Un autre Desordre augmenta leur Misere; ceux qui sortoient, avaloient leur Or, pour n'être pas absolument destituez. On s'apperçut de cet Artifice, & les Syriens leur ouvroient

vroient le Ventre, pour tirer ce Métail enfermé dans leurs Entrailles ; jusqu'à ce que Tite, aiant Horreur de cette Barbarie, voulut la punir par la Mort de tous les Coupables ; mais, le Nombre s'en trouva trop grand.

XVII. Après la Prise d'Antonia, on attaqua le Temple ; &, pour le faire avec plus de Succès, on éleva quatre Terrasses ; on se servit de la Sappe. Tite fit attaquer les Juifs qu'il croioit endormis ; mais, s'étant trompé, le Combat fut sanglant, dura huit Heures, & il ne put se glorifier d'avoir vaincu. Cependant, après plusieurs Combats desavantageux aux Assiégés, & après avoir mis le Feu à plusieurs Galéries, comme les Juifs faisoient avec Succès de leur côté, pour bruler *les Romains*, on se rendit *maitre* du *Parvis* des Gentils. Il fallut passer à celui des Juifs ; on y demeura long-tems, sans pouvoir faire de Brêche. Les Romains, impatiens, voulurent monter à l'Escalade. On les laissa faire, & planter leurs Drapeaux sur la Muraille ; mais, les Assiégés fondant en suite sur eux avec la derniere Valeur, on renversa leurs Echelles encore chargées de Monde ; on précipita ceux qui étoient déjà montez, & on emporta les Drapeaux qu'ils avoient arborez. Les Romains les atta-

attaquérent par une autre Voie; car, ils mirent le Feu aux Portes. Les Lames d'Argent, dont elles étoient couvertes, se fondirent, & la Flâme passa aux Galéries. Les Juifs, consternez de cet Embrasement imprévu, ne pensérent, ni à l'éteindre, ni à se défendre, comme ils avoient fait auparavant. Tite fit éteindre le Feu, qui avoit duré long-tems, & résolut dans un Conseil de Guerre, de donner un Assaut général au Temple, l'onziéme d'Août; mais, les Assiégés ne lui donnérent pas ce tems-là: dès le diziéme, ils recommencérent un violent Combat. La Victoire pencha d'abord de leur côté; mais enfin, ils se retirérent. L'Assaut devoit se donner le lendemain; mais, un Soldat, qui agissoit sans Ordre, s'étant fait soulever par un de ses Camarades, jetta un Tison allumé par une Fenêtre. Il embrasa le Lieu où il tomba: le Feu gagna en peu d'Heures. L'Armée, réveillée à ce Bruit, & par l'Espérance du Pillage, y accourut en Desordre. Tite, qui s'apperçut qu'il n'y avoit que les Dehors du Temple qui bruloient, voulut en conserver le Corps. Il parla; il fit Signe de la main; il envoia son Capitaine des Gardes porter ses Ordres d'arrêter le Feu; mais, rien ne fut capable de réprimer la Fureur du Soldat, qui tuoit impitoiablement

ment tout ce qui tomboit sous sa main. Tite eut le Loisir de visiter le Lieu Saint, & en admira les Richesses; mais, un Soldat mit le Feu * derriere la Porte, par laquelle il étoit sorti, & empêcha que le Desir, que ce Prince avoit de le garder comme un riche Monument de sa Victoire, n'eut son Effet. Le Carnage fut horrible. On le conçoit aisément lors qu'on considere l'Acharnement des Troupes, irritées d'une si longue Résistance, & le Nombre de ceux qui s'étoient renfermez dans cet Edifice Sacré. Les Séditieux se firent jour au Travers des Flâmes & des Vainqueurs, & se retirérent dans une Partie de la haute Ville, qui pouvoit encore se défendre.

XVIII. Cette Partie de la Ville étoit la Montagne de Sion, & le *Palais*, qu'on y avoit bâti. Ce fut dans ce *Palais*, que *Jean* & *Simon* cherchérent une Retraite, après avoir égorgé ceux qui s'en étoient emparez avant eux. Ils envoiérent demander de là une Conférence à Tite, qui devoit être horriblement fatigué du Siege. Il leur offrit la Vie, s'ils vouloient se rendre; mais, ajant juré qu'ils ne le feroient jamais, & demandant pour Condition de se retirer dans le Désert avec leurs Femmes

* *Voiez Joseph. de Bello Judaico, Lib. VII. Cap.* 10.

mes & leurs Enfans, on résolut de les attaquer à Force ouverte. Obligés à se défendre, ils pillérent tout ce qu'ils purent rassembler d'Or, d'Argent, & de Provisions, parce qu'ils espéroient se cacher dans les Egouts de la Ville, se dérober à la Poursuite des Romains, & jouïr de leur Butin. Cependant, un grand Nombre de Personnes se rendit au Camp de Tite; &, entre autres, deux Prêtres lui portérent la Robe Sacerdotale, avec les Pierreries de l'Ephod. Ce Prince donnoit la Liberté aux uns, & vendoit les autres à vil Prix. Il emploia depuis le vingtiéme d'Aout jusqu'au septiéme de Septembre, à faire de nouvelles Terrasses contre le Palais, ou le Château; il le fit battre, & y trouva peu de Résistance. Le Vainqueur fit main basse sur tout ce qu'il trouva; & enfin, le lendemain, qui étoit un jour de Sabbat, Tite se rendit Maitre de cette grande Ville. Les Séditieux, Simon & Jean, avoient encore trois Tours, où ils pouvoient se défendre; mais, épouvantez & abandonnez par leurs Troupes, ils ne pensérent qu'à s'enfuïr, & s'allérent cacher dans des Trous, après avoir fait une Tentative inutile pour forcer la Muraille des Romains du côté de Siloé. Ces deux Scélérats s'enfermérent dans les Egouts; Jean

en sortit le prémier, parce que les Vivres lui manquérent, & obtint des Romains la Vie, à condition qu'il n'en jouïroit que dans une Prison, où il fut enfermé le reste de ses jours. Simon demeura caché jusqu'à la fin d'Octobre; il croioit échappér à la Vigilance des Romains, parce qu'il s'étoit déguisé, en prenant un Habit blanc & un Manteau d'Ecarlate: mais, on l'arrêta; & Tite, après l'avoir mené en Triomphe à Rome, le fit condamner au Supplice. Cependant, sa Sortie des Egouts reveilla la Cruauté & l'Avarice des Romains, persuadez qu'il y avoit encore des Trésors & des Personnes cachées dans ces Lieux souterrains: ils les visitérent avec plus d'Exactitude. Ils ne se trompérent pas; & ceux, qui se croioient sauver, étant pris, essuiérent toute la Violence du Soldat.

Ainsi périt Jérusalem la Sainte. Ses Habitans demandoient la Mort de Jésus-Christ, de peur que les Romains ne ruïnassent leur Ville; mais, au contraire, * *les Aigles volérent où étoit le Corps mort.* Tite reconnut qu'il avoit été le Ministre de la Vengeance divine contre ce Peuple criminel,

* *Voiez l'Evangile de St. Matthieu, Chap. XXIV, Vers.* 28.

nel, & pleura * ſur les Ruïnes de cette grande



* *Liſte des Morts & des Priſonniers, qui périrent dans cette Guerre, dans l'eſpace de ſept Ans.*

| | |
|---|---|
| A Jéruſalem, tuez par Florus, | 3600 |
| A Céſarée, | 20000 |
| A Scythopolis, Ville de Galilée, | 13000 |
| A Aſcalon, aujourd'hui Scalona, | 2500 |
| A Ptolomaïs, | 2000 |
| A Aléxandrie, | 50000 |
| A Damas, | 10000 |
| A Joppe, ou Jaffa, | 8400 |
| Sur une Montagne, | 2000 |
| Dans un Combat à Aſcalon, | 10000 |
| Dans les Embuſcades, | 8000 |
| A Aphec, | 15000 |
| Sur le Garizim, | 11600 |
| A Jotapata, | 40000 |
| A Joppe, | 4200 |
| A Tarikée, aujourd'hui Jeſſeskin, dans la Galilée, | 6500 |
| A Gamala, | 9000 |
| A Giſcala morts, | 6000 |
| - - - - Priſonniers, | 2200 |
| Dans l'Idumée, | 10000 |
| A Gerase, voiſine des Gadaréniens, | 1000 |
| A Gadara, | 15000 |
| A Macheronte, | 1700 |
| A Jardes, | 3000 |
| Au Château de Maſſada, | 960 |
| A Cyrene, | 3000 |
| A Jéruſalem morts, | 1100000 |
| - - - - - Priſonniers, | 97000 |
| *Nombre* Morts, | 1338460 |
| Priſonniers, | 99200 |

grande Ville, lors qu'il y repassa à son Retour de Syrie, où il avoit laissé couler l'Hiver.

XIX. Cependant, Joseph aiant écrit l'Histoire de cette Guerre, il prit un si grand Plaisir à la lire, & la trouva si glorieuse pour lui, qu'il y mit son Approbation (a) de sa propre Main, & voulut qu'on la publiât, comme un Récit véritable de sa Victoire; Nicéphore fait plus d'Honneur à Joseph : car, il assure que l'Empereur écrivit de sa propre Main l'Histoire du Juif, & Mr. de Valois l'a suivi. Un Critique moderne le nie; &, au lieu de charger l'Empereur de la Fatigue de copier l'Histoire de la Guerre des Juifs, il soutient qu'il se contenta de donner un Ordre qu'il signa de sa Main, afin que ces Livres devinssent publics & autentiques. On s'apperçoit aisement que nous suivons un troisieme Parti, parce qu'il nous a paru le plus naturel & le plus raisonnable. En effet, il ne convenoit point à un Empereur, chargé des Affaires de

(a) Joseph. de Vitâ suâ, pag. 1026: ὥστε ἐκ μόνων αὐτῶν περὶ ἀλώσεως βιβλίων ἐβουλήθη τὴν γνῶσιν τοῖς ἀνθρώποις παραδοῦναι τῶν πράξεων ὥστε χαράξας τῇ ἑαυτοῦ χειρὶ τὰ βιβλία δημοσιεῦσαι προσέταξεν: *Titus adeò solis illis Libris Cognitionem earum Rerum Homines petere voluit, ut suâ Manu subscriptos publicari jusserit.*

de l'Univers, d'emploier son tems à écrire un Livre. Il avoit assez d'Esclaves Copistes, pour se décharger sur eux de cette pénible Occupation. D'ailleurs, Nicéphore, ni Mr. de Valois, n'ont pas pris garde qu'une Copie, faite par l'Empereur, auroit été fort inutile; puis que son dessein étoit *de rendre ces Livres publics*. Il faudroit donc charger Tite d'avoir donné plusieurs Exemplaires écrits de sa Main, afin de faciliter à Joseph la Publication de son Ouvrage: ce qui n'a pas même de vraisemblance.

D'un autre côté, Joseph assure que Tite écrivit ou marqua les *Livres* *. On ne peut pas appeller ainsi une Ordonnance que l'Empereur auroit signée ou écrite de sa propre Main. Il faut donc changer le Texte & la Suite du Discours, pour autoriser cette Interprétation.

Il est donc beaucoup plus naturel de dire que Tite donna son Approbation aux Livres de Joseph, & qu'il écrivit de sa propre Main cette Approbation, afin que les Livres devinssent publics, & qu'on y ajoutât Foi. En effet, le Récit des belles Actions que Tite & Vespasien avoient faites, pendant la Durée de cette Guerre, flattoit agréablement la Vanité de ce Prince,

 &

* *Olear. de Vaticinio Josephi.* Bίβλια.

& il donnoit une grande Autorité à l'Histoire que Joseph en avoit faite, en l'approuvant de sa Main *.

XX. Outre l'Histoire de cette Guerre, on dressa des Monumens Publics à l'Honneur de Tite. On voit des Médailles, dans lesquelles un Prisonnier triste & abbatu est couché aux Pieds d'un Trophée, avec ces Mots : *La Judée a été prise :* JUD. CAP. Comme on voit une autre, battue à l'Honneur de son Pere, avec ces Mots : JUDAEA DEVICTA: *La Judée vaincue.* On vit une Inscription, dans laquelle Tite est appellé Dieu : *Divus.*

FELICITATI AUG.
ET PROVIDENTIAE
DIVI TITI IMP. VESPASIANI
AUG. F.
SUBLATIS POP. ROM. HOST.
PERNICIOSISSIMIS
COELIUS SUCCENSIS
L. COCCEIUS FOELIX.

Tristan s'est imaginé qu'on félicitoit Tite d'avoir maltraité les Chrétiens, qu'on regardoit comme des Ennemis très pernicieux de l'Empire, & qu'on confondoit alors avec les Juifs. Mais, les Chrétiens n'eurent

* Χειρόγραφ.

n'eurent aucune part à la Ruïne de Jérusalem, ni au Soulevement de la Judée. Ainsi, les Juifs étoient *les Ennemis très pernicieux*, que Tite avoit ruinez.

XXI. On a déterré depuis quelques Années un Marbre à * Rome, sur lequel on lit ces Paroles, qui sont considérables :

S. P. Q. R.
IMP. TITO CÆS. DIVI VESPASIANI
FILIO VESPASIANO AUG.
PONT. MAX. TR. POT. X. IMP. XVII. XIIII. P. P.
PRINCIPI SUO QUI PRÆCEPTIS PATRIÆ
CONSILIIS Q. E
AUSPICIIS GENTEM JUDÆORUM DOMUIT
ET URBEM
HIEROSOLYMAM OMNIBUS ANTE SE
DUCIBUS REGIBUS
GENTIBUS AUT FRUSTRA PETITAM
AUT OMNINO INTENTATAM DELEVIT.

Ce Monument mérite d'être remarqué, parce qu'il prouve démonstrativement, qu'on louoit avec Excès les Princes jusques sur les Marbres, & dans les Inscriptions publiques. En effet, on assure que Jérusalem n'a jamais été prise que *par Tite*, &



* *Apud Bartholomæum Merhanum, Urbis Romæ Topograph. Cap. VII, Thesaur. Antiquitat. Romanar. Grævii, Tom. III, pag. 111.*

*que tous les Rois & Généraux précédens n'avoient ôsé l'attaquer, ou l'avoient fait inutilement.* On n'ignoroit pas assez à Rome l'Histoire de Jérusalem, pour avancer un Fait évidemment faux. On s'y souvenoit de Pompée, dont les Efforts contre cette Ville n'avoient pas été inutiles, & qui avoit rendu la Judée tributaire de la République. Ne savoit-on pas les différentes Révolutions qu'elle avoit essuiées sous les Rois d'Egypte & de Syrie, depuis les Conquêtes d'Aléxandre le Grand? Ce Monument flatteur nous apprend qu'on débite souvent des Mensonges sensibles dans les Inscriptions, & que les Preuves qu'on en tire, pour la Vérité de certains Faits, ne sont pas toujours incontestables, ni solides.

XXII. Le Pere Hardouïn a *inséré* ce Monument avec les Médailles des Hérodes; &, *il le trouvoit alors fort beau.* Il souhaitoit seulement qu'il fut (*a*) véritable. Il étoit encore dans ce Sentiment, lors qu'on a commencé l'Edition de ses Ouvrages en Hollande. C'est avoir persévéré long-tems dans le Doute, pour un Homme si décisif, & qui change si souvent de Systême & d'Opinions. Mais, lors qu'il a remarqué que je le rapportois comme lui,

(*a*) Egregia apud *Gruterum* Inscriptio, si genuina. *Hard. Op. Fol. pag.* 75.

lui, & qu'il avoit intérêt à nier la Vérité des Inscriptions, parce que j'en avois indiqué une sur Hérode Atticus, qui renversoit son Systême; il a pris promptement son Parti, & a décidé que cette Inscription * *est fausse, quoi que Mr. Basnage la prenne pour véritable.*

XXIII. Prémierement, j'avois indiqué mes Soupçons; & les Mensonges, par lesquels on releve la Gloire de Tite, & que j'y ai remarqués, me faisoient douter de la Vérité de l'Inscription. Cependant, je n'osois m'inscrire en faux, & j'avoue que j'ai encore beaucoup de peine à le faire. L'Autorité du P. Hardouïn ne m'y détermine pas: car, il décide simplement, & ne produit aucune Raison de son Décret. La Flatterie n'est pas une Preuve de Fausseté: car, on en trouve des Exemples jusques sur les Médailles, qui font aujourd'hui une Espece de Démonstration sur les Faits Historiques. Un seul Exemple, tiré des Médaillons, publiés par Rossi †, suffit pour le prouver. On voit un Médaillon des Empereurs Gallus & Volusianus, montez sur un Char de Triomphe. Il n'y eut

 ni

* *Reponse à Mr. Basnage, pag.* 366.

† *Gemme antiche figurate, date in Luce da Domenico Rossi, coll' Espositione d' Alessandro Maffei, pag.* 171.

ni Victoire, ni Batailles gagnées, sous leur Regne; & les Malheurs, qui désolérent l'Empire, devoient empêcher qu'on n'érigeât aucun Monument à leur Honneur. Cependant, on voit les Têtes des Princes couronnées de Laurier, avec ces Mots:

IMP. GALLUS AUG.
IMP. VOLUSIANUS AUG.

Et, sur le Revers, on voit ces mêmes Princes couronnez par la Victoire, montez sur un Char de Triomphe, avec quatre Soldats, qui portent des Palmes à la Main, avec ces Mots: *

PONTIF. MAX. TR. P. II. COS. II. ET COS.

* On conjecture que Gallus, aiant fait une Paix honteuse avec les Scythes, afin de cacher l'Opprobre de ce Traité, voulut se faire décerner l'Honneur du Triomphe, en revenant à Rome. Il l'obtint, & il le fit graver sur ses Médailles. Mais, de quelque maniere que la chose soit arrivée, on voit que les Monumens Publics de l'Empire étoient chargés d'Impostures & de Faussetez. Car, on fait triompher un Prince,

* *Maffei, ibid. pag. 275. Vide Giornale di Letterati d'Italia, Tom. IV. 1710, pag. 302.*

ce, qui n'a jamais gagné de Bataille; ou bien, on ensevelit sous les Lauriers & la Gloire du Triomphe une Paix honteuse avec les Scythes. Il ne faut presque plus s'étonner de ce qu'on dit dans l'Inscription, que Jérusalem n'avoit jamais été prise que par Tite; puis qu'on voit sur la Médaille de Gallus un Fait qui est plus évidemment faux.

XXIV. Ce qui pourroit déterminer plutot à rejetter cette Inscription, ce seroient les Remarques d'un Illustre, qui au lieu de décider en * Maitre, quoi qu'il le soit dans l'Art Critique, m'a fait l'Honneur de me communiquer ses Raisons. L'une de ses Raisons est, qu'on ne devine pas ce que veut indiquer le Nombre de *Treize*, qui précede les deux P. P. dans l'Inscription: XIII. P. P. Ces deux Lettres signifient le *Pere de la Patrie: Patris Patriæ*. Ce n'est point là une Charge, dont on puisse compter les Révolutions & les Années, comme celles des Consulats. C'est pourquoi le Pere Hardouin, qui vouloit alors faire valoir cette Inscription, l'a corrigée; & remet ainsi cette Ligne:

TRIB. POT. X. IMP. XVII. COS. VIII. P. P.



* *Cuper, Lettre Manuscrite à l'Auteur.*

Il remet le huitieme Consulat en la Place du Nombre de XIII; &, alors le Titre de Pere de la-Patrie subsiste sans aucune Difficulté. Mais, je ne sçai s'il est permis de corriger les Inscriptions, comme de gratter les Parchemins; &, si chaque Critique s'en donne la Liberté, il n'y aura plus de Certitude dans les anciens Monumens. La seconde Raison de Mr. Cuper est tirée de ce qu'on parle des *Ordres de la Patrie*; *Praeceptis Patriae.* Le P. Hardoüin corrige encore des *Ordres du Pere*; Praeceptis Patris: & il est certain que cela forme un Sens plus raisonnable.

XXV. Quoi que nous nous soions arrêtez long-tems sur les Monumens de la Victoire de Tite, il faut pourtant y ajouter un Mot sur l'Arc de Triomphe, qui fut érigé à Rome par Ordre du Sénat, & qui forme le plus beau Monument de la Ruïne de Jérusalem & de son Temple.

C'est une chose singuliere, que les Idées différentes que les Critiques se font de cet Arc de Triomphe. Les uns * y voient, & mettent dans leurs Descriptions, le Chandelier d'Or, & s'imaginent que la Tige du Milieu, qui étoit la plus grande, représentoit le Soleil. Ils font voir aussi l'Arche portée par des Soldats couronnez de Laurier.

* *Du Choul, la Religion des Romains, pag. 9.*

rier. Un autre * n'a pu découvrir dans l'Arc de Triomphe, ni le Chandelier, ni la Table d'Or: mais, il y voit clairement l'Arche; c'est-à-dire, qu'il y a vu ce qui n'y est pas, & qu'il n'a pas vu ce qui y est véritablement. Villalpand †, au contraire, dément ces Auteurs, & soutient qu'il n'y a point vu l'Arche gravée; & il a raison. En effet, il est certain que Tite fit transporter à Rome la Table & le Chandelier d'Or, qu'il trouva dans le Temple. On n'a donc pas manqué de les mettre entre les Monumens de la Victoire, qui furent placés dans le Temple de la Paix; & ils doivent aussi avoir été gravez sur l'Arc de Triomphe. Il faut seulement remarquer, que Du Choul, qui avoit étudié si exactement la Religion des Romains, connoissoit peu celle des Juifs, s'il a cru qu'on eut dans le Temple de Jérusalem des Simboles du Soleil, & qu'une des Tiges du Chandelier d'Or représentât cet Astre. Mais, s'il est vrai qu'on voit manifestement le Chandelier & la Table d'Or, il est impossible qu'on y trouve *l'Arche couverte de Lames d'Or fort épaisses, & qui étoit un Vase d'Estime pour les Loix, où étoient serrez les Commandemens que Dieu*



* *Marlian. de Arcâ Titi, Lib. III, Cap. 6.*
† *Villalpand. Tom. II, pag. 577.*

*avoit donnez.* En effet, l'Arche de l'Alliance, & les deux Tables de Pierre, sur lesquelles la Loi étoit écrite, avoient été brisées ou perdues, dès le Tems de la Captivité de Babylone. C'est l'Autorité du Concile de Trente, qui à séduit les Critiques: mais, les Conciles ne sont pas infaillibles en Matiere de Littérature. Il y est entré aussi un Dégré de Superstition, parce qu'on garde à Rome un vieux Coffre vermoulu, qu'on appelle *l'Arche apportée de Jérusalem par l'Empereur Tite*, à laquelle on rend une espece de Vénération, en suivant la Vulgate, qui fait adorer l'Arche ou l'Escabeau des Pieds de Dieu.

XXVI. Les Juifs, au lieu de se faire une Honte de la Ruïne de leur Temple, comptérent de là leurs Années; & c'est ce qu'ils appellérent *l'Ere de la Désolation*.

Joseph * assure que cette grande Ville fut rasée jusqu'aux Fondemens, à l'Exception de quelques Tours qu'on y laissa subsister, pour servir de Monument à la Victoire de Tite. Il ajoute que quelques Vieillards & quelques pauvres Femmes y restérent auprès des Cendres de leur Temple, & que les Romains y laissérent une Légion en Garnison, qui acheva de fouiller par tout. Les Historiens, ou plutot, les Peres.

* *Joseph. de Bello, Lib. VII, Cap.* 18.

Peres Chrétiens, ne s'accordent pas avec Joseph. Saint Epiphane assure, que la Maison où les Apôtres se retirérent après l'Ascension du Fils de Dieu, & dans laquelle ils reçurent le St. Esprit, fut conservée, avec sept Synagogues, qui étoient aussi sur la Montagne de Sion, & voisine de cette Maison, qui fut apparemment changée en Eglise. On a intérêt à soutenir ce Fait, parce qu'on donne un Catalogue de vingt-huit Evêques de Jérusalem, qui se succedérent les uns aux autres, jusqu'à ce qu'Adrien aiant envoié là une Colonie de Païens, on commença à prendre un Evêque tiré des Gentils; au lieu que ceux qui avoient gouverné jusques-là cette Eglise, étoient sortis de la Synagogue. Eusebe va encore plus loin que Saint Epiphane; car, il prétend, non seulement qu'il y avoit là une Eglise nombreuse, gouverné par des Evêques, qui y résidoient; mais, il soûtient que Tite avoit conservé la Moitié de cette Ville conformément à l'Oracle du Prophète Zacharie, qui avoit prédit qu'une Portion de la Ville seroit conservée, & que ce fut sous Adrien qu'on la rasa jusqu'aux Fondemens. Enfin, Saint Jérôme s'oppose encore plus directement à Joseph; car, il soutient que la Montagne de Morija, où étoit le Temple; & celle de Sion, où étoit

étoit le Palais, furent conservées par Tite; & que c'est ce qui a donné Lieu aux Historiens Païens de dire, que c'étoit Adrien qui avoit détruit Jérusalem. En effet, Appien, qui étoit Contemporain de ce Prince, dit qu'elle fut ruïnée *de son tems*. Les Critiques modernes se sont soulevez contre les Peres; &, soutenant le Témoignage de Joseph, ils assurent que la Ville de Jérusalem fut entiérement rasée par Tite, qui y fit passer la Charuë, afin d'empêcher qu'on ne s'y rétablît jamais, & qu'il ne faut pas renvoier la Ruine entiere de cette Ville au tems d'Adrien. On a cru découvrir la Source de la Faute qu'Eusebe a commise, & qui a fait tomber les autres dans l'Erreur. Il s'est imaginé qu'Ælia n'avoit été bâtie qu'après la Guerre d'Adrien contre les Juifs; parce qu'il n'a pas remarqué que les *Empereurs* avoient accoutumé de donner de nouveaux Noms aux Villes, dans les Années où ils célébroient la dixiéme, ou la vingtieme Année de leur Regne. Adrien avoit bâti Ælia l'An 132, & avant la Guerre des Juifs; mais, il ne lui donna son Nom que quatre Ans après, lors qu'il célébroit la vingtieme Année de son Regne, afin de la rendre par là plus solemnelle. Eusebe a confondu la Fondation & la Consécration de cette Ville, faite

faite par le même Prince, dans des tems différens.

XXVII. Il n'est pas impossible de réconcilier des Auteurs, qui paroissent si contraires. Les Peres en ont trop dit; car, d'où Saint Epiphane avoit-il pu savoir, que la Maison, où les Apôtres avoient reçu le Saint Esprit, subsista après la Ruine de Jérusalem? Cela ne vient que d'un Préjugé qu'il avoit, que Dieu devoit garentir de l'Incendie un Lieu, où il avoit fait un si grand Miracle, comme s'il avoit été plus saint que les autres. Il ne faut pas s'imaginer qu'il fut mieux instruit que nous; puis qu'au contraire, il a placé la Prise de Jérusalem à l'Année seconde de l'Empire de Tite, qui ne régna que plusieurs Années après cette Prise. Il a confondu le Pere avec le Fils, & Vespasien avec Tite. L'Erreur est grossiere. Eusebe a mal à-propos appliqué l'Oracle de Zacharie à la Prise de Jérusalem sous Tite; car, cette Prédiction regardoit Ptolomée, qui se rendit Maître d'une Partie de la Ville, un Jour de Sabbat; au lieu que la Prédiction de J. Christ, * *il ne restera Pierre sur Pierre*, est formelle. Saint Jérôme, qui spécifie que les Montagnes de Sion & de Morija furent

* *Voiez l'Evangile de Saint Luc, Chap. XXI, Vers. 6.*

rent conservées, se trompe encore plus sensiblement; car, si cela étoit, les deux plus beaux & les plus forts Quartiers de la Ville auroient subsisté; ce que Tite, qui craignoit qu'on ne s'y rassemblât, & qu'on ne s'y fortifiât après son Départ, n'auroit souffert que par une Imprudence indigne d'un Général aussi sage que lui. Le soin qu'il eut de laisser une Légion entiere, composée de six mille Hommes, pour garder ce Lieu, & fouiller jusques dans les Egouts, fait assez voir qu'il prenoit toutes les Précautions nécessaires, pour prévenir un nouvel Embrasement.

On est donc obligé de suivre Joseph, lequel marque que la Ville fut ruïnée & réduite dans une Désolation extrême, par le Feu, qui la consuma, & par l'Avarice insatiable des Vainqueurs, qui fouillérent jusques dans le *Sein de la Terre*, pour en tirer les Trésors qu'on y avoit cachés. Mais, ce même Historien dit deux choses considérables: 1, Qu'on y laissa six mille Hommes de Garnison: il falloit donc qu'il restât là des Casernes & quelques Bâtimens pour les loger, & que même on y laissât habiter ce Nombre de Gens, qui vendent, & qui fournissent aux Troupes ce qui leur est nécessaire. 2, Joseph ajoute qu'il y eut quelques Vieillards & quelques Femmes qu'on

qu'on laissa autour des Ruïnes. Si dans les Commencemens, où tout étoit à craindre, on laissa encore quelques Habitans inutiles, il est apparent que dans la suite on permît à quelques autres de s'y venir rétablir. Il s'écoula plus de soixante Ans, depuis la Prise de Tite, jusqu'à celle d'Adrien; &, dans cet Intervalle de Tems, il est plus vraisemblable que plusieurs Juifs vagabonds vinrent s'y replacer: car, c'est l'Inclination de tous les Peuples de vouloir retourner dans leur Patrie; &, de toutes les Nations du Monde, il n'y en a aucune, chez qui elle soit si vive que chez les Juifs, parce que la Religion fortifie, pour ainsi dire, la Nature. Il n'y eut point d'Edit, jusqu'à Adrien, qui leur défendit d'aller demeurer à Jérusalem; &, on prit seulement les Précautions nécessaires, jusqu'à ce que l'Embrasement fut éteint: on n'y laissa d'abord que des Femmes & des Vieillards, & on écarta tout ce qui étoit capable de porter les Armes. Les Artisans y revinrent en suite peu à-peu, & commencérent à former là une Espece de Ville, avec la Garnison.

Domitien fit citer les Parens de Jésus-Christ, Descendans de la Maison de David, & il apprit d'eux qu'ils étoient pauvres, contens de labourer leur Patrimoine, qui

four-

fournissoit à peine dequoi paier les Tributs. On n'avoit donc pas ôté aux Juifs de ce tems-là le Droit d'habiter la Judée, & d'y cultiver leurs Terres, ni de demeurer à Jérusalem, où les Chrétiens, qui étoient de cette Nation, avoient des Evêques.

Scaliger * s'inscrit en faux contre ce Fait; & se moque de la Crédulité d'Eusebe, qui suivoit si aveuglément un Auteur aussi incertain qu'Hégésippe. Il en a deux Raisons: 1, l'une, que cet Historien fait descendre de David les Parens de Jésus-Christ, par Juda, Frere du Seigneur; & ce Juda lui paroit un Homme imaginaire, dont les Ecrivains Sacrez n'ont jamais parlé. 2, D'ailleurs, il retranche la Famille de David à deux Personnes: cependant, le Nombre des Descendans de ce Prince a toujours été grand; car, c'étoit de cette Famille que les Juifs tiroient leurs Chefs de la Captivité, & leurs Princes, avec cette Distinction, que les *Princes*, sortis de Hillel, descendoient de David par les Femmes, & les *Chefs de la Captivité* par les Mâles. Mais, Scaliger s'est laissé emporter par ses Préjugés. Il est étonnant qu'un Homme, qui ne veut croire, ni Hégésippe, ni Eusebe, s'abandonne si aveuglément aux Rabbins, dont le Génie devoit lui être connu.

* *Scaliger in Euseb. p.* 188.

connu. Il les cite pour ses Garants sur la Maison de David; & les produit comme des Témoins, dont l'Autorité ne peut être contestée: Incrédule pour les uns, il est trop crédule pour les autres. Cela arrive souvent aux Critiques. Ils s'élevent avec Hauteur contre certains Faits, & certains Historiens, qui ne leur plaisent pas; ils en pesent les Expressions, & la moindre Circonstance: ce qui ne s'accorde pas avec leur Idée devient une Preuve de Fausseté; mais, à même tems, ils donnent dans l'Excès contraire, & suivent opiniâtrément un Homme, dont l'Autorité devroit être infiniment moindre que celle qu'ils combatent. Laissons là les Réflexions, & relevons les Fautes de ce grand Homme sur cet Article, dont on * n'a remarqué qu'une Partie.

Premiérement, il se trompe, lors qu'il assure, qu'on ne connoissoit point Juda, Frere de Jésus-Christ. Il avoit oublié là son Evangile; car, les Juifs demandoient si Jésus-Christ, † Fils de Marie, n'avoit pas pour Freres *Jacques*, *Joses*, *Simon*, & *Jude*; & Saint ‡ Epiphane a donné ces quatre Enfans à Joseph, prétendant qu'il les avoit

* *Vales. Not. ad Euseb.*
† *Evang. de St. Matth. Chap. XIII. Vers. 55.*
‡ *Epiph. Hæres. LXXVIII.*

avoit eus d'un prémier Mariage. Enfin, la Tradition porte que Judas se maria, & qu'il eut plusieurs Enfans. C'étoient-là sans doute les Descendans de la Race de David par *Judas*, qui excitérent la Jalousie de Domitien. Secondement, on fait dire à Hégésippe ce qu'il ne dit point; car, il ne borne pas la Famille de David aux deux Personnes qui furent citées. Il pouvoit y en avoir d'autres éloignées de Jérusalem, & encore moins connues. Il ne faut pas prêter sa Pensée aux Auteurs, afin d'avoir ensuite le Plaisir de la censurer; mais, quand Hégésippe auroit dit que toute la Famille de David étoit réduite à deux Artisans, auroit-il eu tort? Comment prouveroit-on qu'il y avoit d'autres Personnes de cette Famille? Elle dut être ensévelie sous les Ruïnes de Jérusalem, où elle avoit son Domicile; & il est très apparent, qu'il n'en resta que ceux qui avoient embrassé le Christianisme, & qui se réfugiérent de bonne heure à Pella. Si les Rabbins nous indiquoient un seul Homme, avec des Preuves qu'il est sorti de cette Maison, on les croiroit: mais, ils n'allégnent qu'une Tradition incertaine, une Coutume fausse qu'ils défendent par Intérêt, afin de pouvoir dire qu'ils ont toujours à leur Tête un Chef de la Maison de David; & doit-on les

croire

croire sur leur Parole, préférablement à la Conjecture qu'on tire de la Ruïne de Jérusalem, où la plupart des Familles furent éteintes? S'il y avoit eu des Juifs de la Maison de David après le Siege, on auroit tiré de là le Patriarche de la Judée; au lieu qu'on en prit un, qui ne pouvoit en venir que du côté des Femmes; & cela même est très incertain.

En effet, la Distinction, qu'on met entre les Princes & les Chefs de la Captivité, est imaginaire. Scaliger, qui a suivi les Rabbins sur cet Article, n'avoit pas assez pesé leur Sentiment. Le Prince, ou le Patriarche, gouverna toutes les Synagogues de l'Egypte, de la Judée, & de l'Occident, depuis la Ruïne de Jérusalem, & on en créa depuis en Orient un autre, qui prit le Titre de Chef de la Captivité. Ce dernier s'appelloit Prince comme l'autre; & ce Nom devint dans la suite commun au plus considérable de la Nation dans chaque Province; car, nous verrons des Princes en Italie, en Espagne, en Allemagne, & nous en verrons aussi à Babylone; ce qui renverse la Distinction des Rabbins.

C'est un autre Préjugé de Scaliger, que la Race de David a toujours été *en Vigueur*, parce que les Orientaux ont ordinairement plusieurs Femmes. La Généalogie en se-

roit

roit facile, si cette Postérité étoit nombreuse. Du moins, on verroit aisément quelques Branches, qui sortiroient de la Tige; mais, on ne voit en Orient, ni le Tronc de la Famille de David, ni les Branches qui en sortent; & tout ce qu'on remarque dans les Historiens les plus éxacts, est qu'un tel *étoit de la Race de David*, sans qu'on indique, ni sa Généalogie, ni la Preuve de ce qu'on avance.

C'est encore un Préjugé de Scaliger évidemment faux, que cette Race est florissante à Bagded, & que depuis l'An DCC de Jésus-Christ jusqu'à présent, on en tire les Chefs de la Captivité; car, ces Chefs furent abolis dans l'onzieme Siecle, & on n'en voit reparoitre qu'un seul cent Ans après sans Succession: & les Voiageurs savent, que non seulement *il n'y en a plus aujourd'hui; mais*, que les Juifs de Bagded sont peu nombreux & misérables sous l'Empire des Perses.

Cependant, c'est sur tous ces Fondemens, que Scaliger a prétendu renverser ce qu'Hégésippe rapporte des Parens de Jésus-Christ, & des Chrétiens qui demeuroient à *Jérusalem*, & qui y avoient leurs Evêques. Les Fondemens étant renversez, nous sommes en Droit de relever l'Edifice qu'il avoit renversé; & de soutenir avec les Anciens,

qu'il

qu'il y avoit à Jérusalem des Habitans qui s'y étoient rétablis, comme les Chrêtiens revenus de Pella, qui y fondérent plusieurs Eglises, à la tête desquelles étoient des Evêques.

Je ne saurois concevoir comment on peut s'inscrire en faux contre le Catalogue des Evêques, qu'on trouvoit dans les Archives de Jérusalem, ni soutenir qu'il n'y avoit là, ni Chrétiens, ni Juifs. Ce Catalogue trop nombreux a ses Difficultez; mais, nous les avons levées * ailleurs.

Enfin, Dion assûre que la Ville *avoit été ruinée*; mais, qu'Adrien y aiant envoié une Colonie, & bâti un Temple à Jupiter dans le même Lieu où étoit celuï de Dieu, les Juifs, qui ne purent souffrir que des Etrangers *vinssent habiter dans leur Ville*, & † „ qu'on y apportât une Religion étran-„ gere, commencérent à se mutiner. La „ Présence d'Adrien, qui étoit en Egypte „ & en Syrie, les tint quelque tems dans „ le Respect; mais, comme ils étoient les „ Armuriers des Romains, ils forgérent „ des Armes d'une mauvaise Trempe, afin „ qu'ils ne pussent s'en servir contre eux. „ Ils élevérent en suite de petits Forts avec

 „ des

* *Dans l'Hist. de l'Eglise, Lib. I.*
† *Xiphilin. pag. 262.*

„ des Murailles, qui leur étoient avanta-
„ geux, & firent des Canaux souterrains
„ pour se communiquer par ce Moien, &
„ se dérober à la Poursuite de leurs Enne-
„ mis : ce que les Romains mépriférent
„ d'abord. „ L'Abbréviateur de Dion s'ac-
corde parfaitement avec Joseph & avec nous;
car, il reconnoit prémiérement, que l'an-
cienne Ville avoit été ruïnée. Seconde-
ment, que les Romains ne laissérent pas
d'y souffrir des Armuriers, & des Habi-
tans, qui devoient être assez nombreux;
puis qu'ils pensérent se revolter. Adrien,
qui ne les aimoit pas, parce qu'il avoit vu
les Troubles arrivez sous Trajan, voulut
les mortifier, en faisant le Plan d'une nou-
velle Ville & d'un Temple, où Jupiter se-
roit adoré. L'Historien dit *positivement*,
que les Juifs furent irritez de ce que des
étrangers venoient *habiter dans leur Ville*:
ce qui marque qu'ils y étoient, & qu'ils la
regardoient comme leur Domaine; mais,
ils n'en remplissoient qu'une petite Partie.
Ces Canaux souterrains ne pouvoient pas
se faire dans la Campagne. Les Juifs n'é-
toient ni assez nombreux, ni assez puis-
sans pour une si grande Entreprise. C'é-
toient les Egouts de Jérusalem & les an-
ciennes Mines qu'ils nettoioient, & dont
ils

ils vouloient se servir. Enfin, Appien, Contemporain de l'Empereur Adrien, disant que ce fut ce Prince qui ruïna Jérusalem de son * tems, &, pour ainsi dire, sous ses Yeux, il falloit nécessairement qu'il y eut là des Habitans, & quelques Maisons qu'on y avoit rétablies.

En suivant cette Conjecture, je concilie ce qu'il y a de plus essentiel dans les Peres avec Joseph. La Ville fut rasée jusqu'aux Fondemens par Tite, comme le dit Joseph; mais, elle ne laissa pas d'être parfaitement détruite par Adrien, qui renversa les Tours que Tite y avoit laissées, les Maisons qu'on avoit relevées; il en changea l'Enceinte & la Situation, & défendit aux Juifs d'y rentrer jamais. Il semble que la Colonie n'y fut envoiée qu'après la Guerre. Eusebe le dit; mais, sans avoir recours à la Solemnité des Vicennales d'Adrien, & à la Distinction que le P. Pagi met entre la Fondation & la *Consécration*, ou le Nom donné à cette Ville, il est plus naturel de dire, qu'Adrien commença à envoier sa Colonie, & à bâtir Jérusalem avant la Guerre; mais, que cette Colonie aiant soulevé les Esprits, & son Dessein aiant été interrompu, ou même échoué

 par

* Ἐπ' ἐμοῦ.

par là, il le conduisit à sa Perfection, lorsqu'il eut appaisé le Trouble. Dion confirme ce que nous disons, & renverse la Conjecture du P. Pagi, en remarquant qu'Adrien donna le Nom d'Ælia à la nouvelle Ville, dès qu'il entreprit de la bâtir.

XXVIII. Quelques Peres Grecs & Latins, comme Saint Hilaire & St. Athanase, ont dit que de *leur tems il n'y avoit point de Jérusalem*. Scaliger * les a démentis, parce que le Fait lui paroissoit faux. Mr. de Valois est venu à leur Secours, soutenant qu'ils avoient raison; puis qu'Adrien, Ennemi des Juifs, n'avoit pas eu Dessein de rebâtir leur Ville, & qu'elle porta le Nom d'Ælia, jusqu'à Constantin le Grand. Pagi réfute à son tour Mr. de Valois, par l'Autorité de Bede & de Zonaras, qui assurent qu'Adrien bâtit *Ælia*, au lieu de Jérusalem. Il est étonnant que les Critiques se réfutent les uns les autres, sans s'entendre; car, il est incontestable qu'Adrien changea la Situation de l'ancienne Jérusalem. Il ôta de son Enceinte les Montagnes de Sion & de Bezethâ; & Sion est encore aujourd'hui à cinquante, ou soixan-

* *Scaliger in Eusebii Chronicon*, *pag.* 199. *Valesius in Eusebii Historiam*, *pag.* 61; & *Pagi Critic. Annal.* CXXXII.

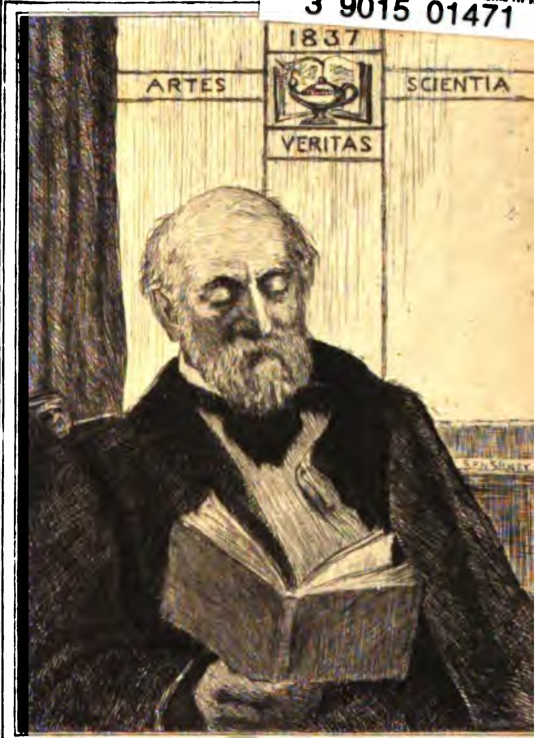
soixante Pas de la Ville. D'ailleurs, il l'étendit d'une autre côté; puis qu'il y enferma le Calvaire, où Jésus-Christ avoit souffert. Enfin, il lui donna le Nom d'Ælia, qu'elle porta jusqu'à Constantin; mais, alors elle reprit son ancien Nom de Jérusalem. Comment donc les Peres, qui vivoient alors, pouvoient-ils dire aux Juifs qu'elle n'étoit plus? Un petit Changement qu'Adrien avoit fait dans son Enceinte, pouvoit-il fournir la Matiere de ce Reproche? Et, quand même on l'auroit encore appellée Ælia, ce qui n'étoit pas sous Constantin, le Changement de Nom suffisoit-il pour dire que Jérusalem n'étoit plus? Les Chrétiens reconnoissoient qu'elle subsistoit; puis qu'il y avoit un Evêque. Il est aisé de lever la Difficulté, sur laquelle les plus habiles Critiques se sont partagés; car, Saint Hilaire, Saint Athanase, & les autres Peres, qui faisoient ce Reproche aux Juifs, ne s'attachoient pas au Nom d'Ælia, ou de Jérusalem, ni même aux Bâtimens; mais, à une chose qui étoit beaucoup plus importante. Ils demandoient aux Juifs, *où étoit Jérusalem*. Ils remarquoient que si elle avoit été prise par les Babyloniens, Dieu avoit eu soin de la rebâtir; au lieu que depuis sa Désolation par Tite,

 elle

elle ne l'avoit jamais été; & ils avoient raison, parce que par Jérusalem ils n'entendoient pas simplement le Nom de la Ville; ses Palais; ses Maisons, & son Enceinte; mais, le Siege de la Religion; la Ville avec son Temple; ses Sacrificateurs, & son Culte. En donnant ce Sens naturel & facile aux Paroles des Peres, qui insultoient les Juifs sur leur Dispersion, on fait tomber toutes les Remarques des Critiques, qui font raisonner les Peres avec trop de Subtilité sur une chose qu'ils n'avoient pas en Vue. Ce n'étoit pas une Objection digne de ces grands Théologiens, que de dire, *Jérusalem n'est plus*, parce qu'elle a été appellée Ælia par Adrien; ou bien, *Jérusalem ne subsiste point*, parce qu'on a fait quelque Changement à ses Maisons & à son Enceinte. L'un & l'autre de ces deux Raisonnemens est également foible; mais, en réünissant à la Ville son Temple, son Culte, & la Forme de son Gouvernement, on fait une Objection solide. Jérusalem subsistoit encore; mais, elle n'étoit plus pour les Juifs le Centre de la Religion & le *Siege* de l'Empire: ainsi, le *Sceptre étoit ôté de Juda, & le Législateur d'entre ses Pieds.* Ce n'étoit point assez que d'avoir des Murailles,

les, où ils demeuroient en petit Nombre ; puis qu'il n'y avoit plus de Roi, de Temple, ni de Sacrifice pour eux. En opposant ainsi la nouvelle Jérusalem à l'ancienne, on raisonnoit plus juste qu'en chicanant sur un Nom, ou sur son Enceinte, qu'Adrien avoit changée.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01471
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS



